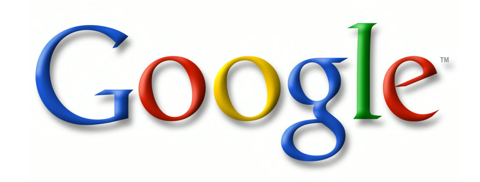
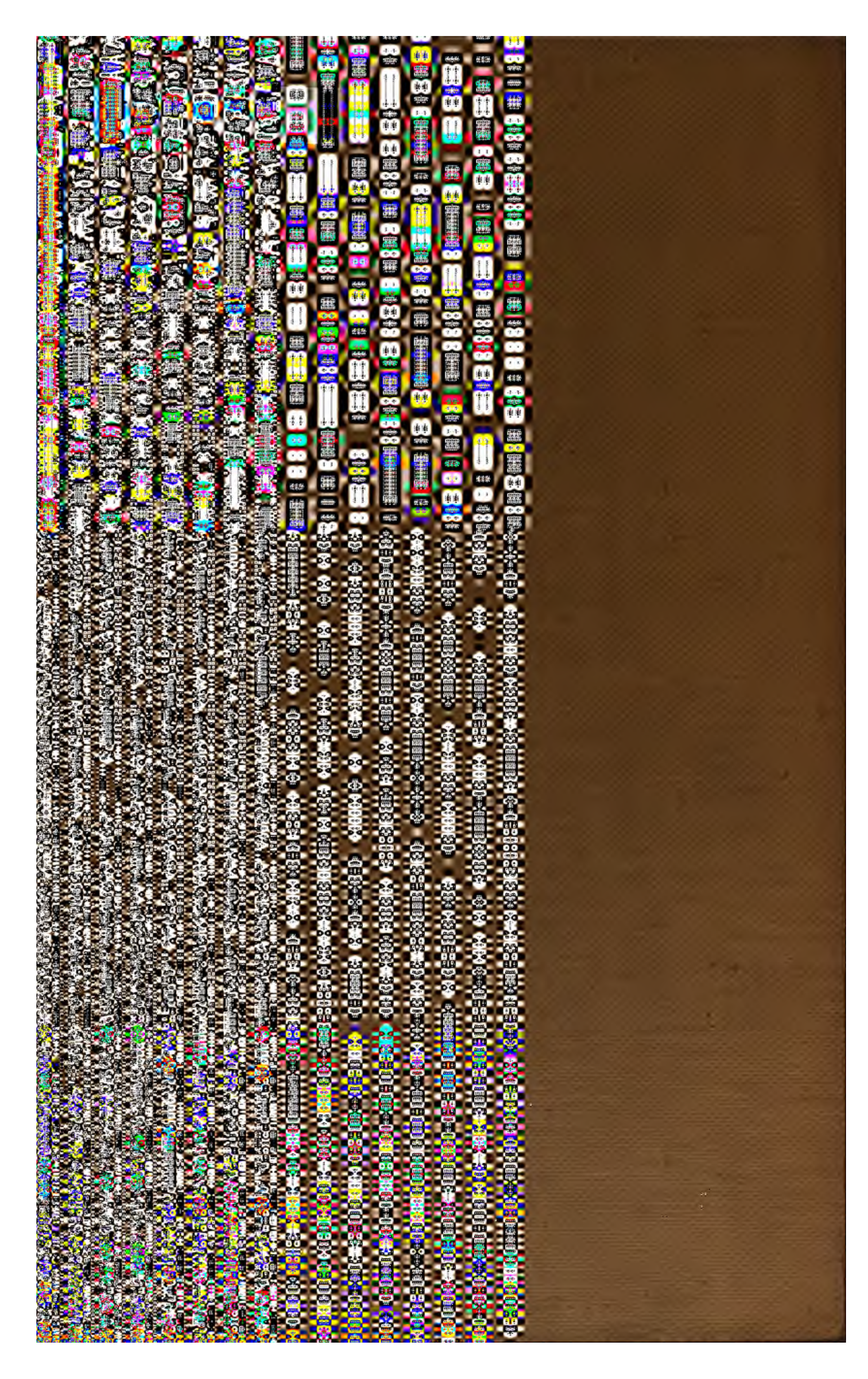
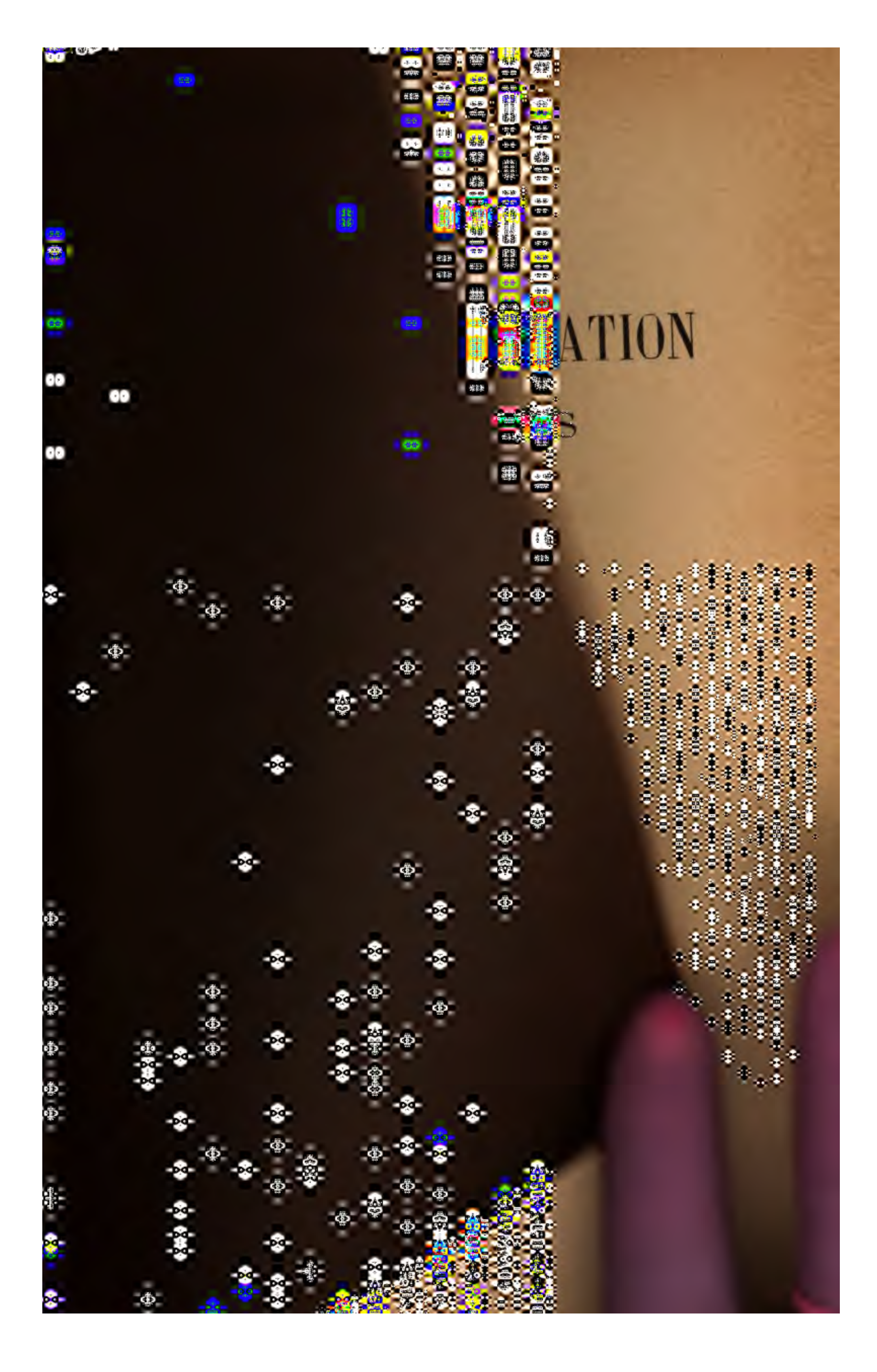
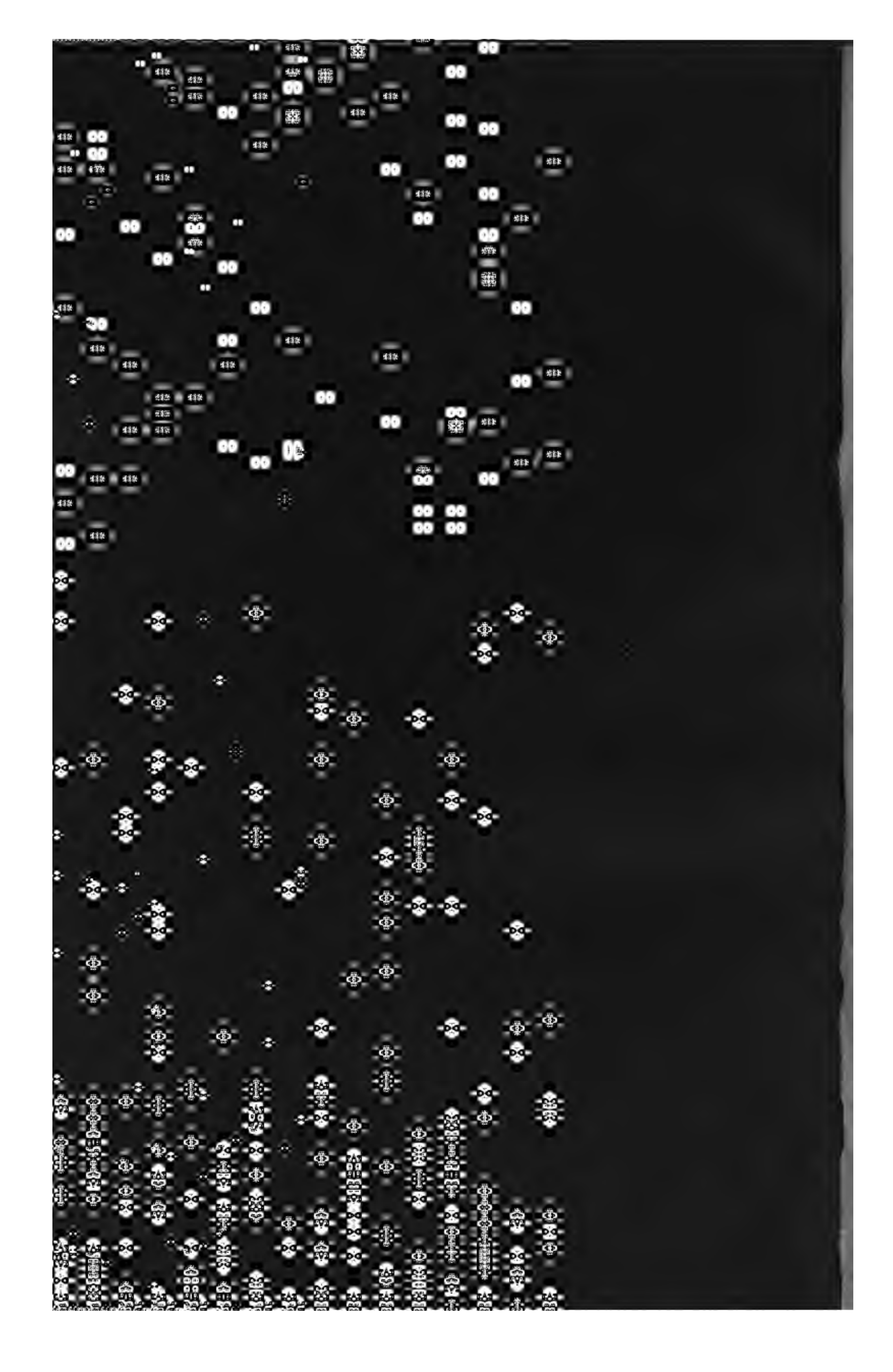








MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU DOUBS



...LATION

...S

...ET Cie

MÉMOIRES

DE

LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU DOUBS

1892

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance du 16 janvier 1892.

PRÉSIDENCE DE M. LIEFFROY.

Sont présents :

BUREAU : MM. *Lieffroy*, président; ***Besson***, secrétaire; ***Vaissier***, archiviste.

MEMBRES RÉSIDANTS : MM. ***Bernard***, ***Castan***, ***Delagrange***, ***Ducat***, ***Fauquignon***, ***Girardot***, ***d'Hotelans***, ***Jégo***, ***Richard***, ***Sayous***, ***Vernier***.

Les procès-verbaux des séances des 16 et 17 décembre 1891 ayant été lus et adoptés, M. Lieffroy, président nouvellement élu pour 1892, s'exprime en ces termes :

« MESSIEURS,

» M. le Comte de *Chardonnet*, que des affaires très sérieuses et des recherches très importantes retiennent loin de nous, m'avait laissé l'année dernière le soin de présider vos séances, et en vous remerciant de l'honneur que vous m'aviez fait en me nommant votre vice-président, je sollicitais votre indulgence à

vous tous, Messieurs, et l'appui bienveillant de collègues qu'il est superflu de nommer, tant leur concours, si apprécié de chacun, a toujours assuré la prospérité de votre Société. Si mon insuffisance me donnait alors de justes craintes et des appréhensions trop fondées, ces craintes et ces appréhensions subsistent aujourd'hui, et je me rends compte, plus que jamais, à quel point j'ai besoin que vous me facilitiez la tâche que vous avez bien voulu me confier.

» Mais si cette tâche est difficile à remplir, elle est bien douce aussi, et permettez-moi de vous dire que je considère comme un des grands honneurs de ma vie d'avoir été appelé à présider une société comme la vôtre, qui se distingue entre toutes par le travail de ses membres, par la vieille réputation dont elle jouit, par l'initiative qui l'a portée depuis un demi-siècle à prendre en main et à encourager les recherches archéologiques, scientifiques et littéraires dont s'honore notre province. Vos publications si intéressantes à étudier témoignent de votre vitalité et de votre énergie dans le passé ; cette énergie et cette vitalité ne se démentiront pas dans un avenir qui trouvera toujours la Société d'Emulation du Doubs prête à contribuer aux grandes choses qui, avec l'aide de Dieu, s'accompliront dans notre chère Franche-Comté. »

La Société applaudit aux paroles de son nouveau président et en décide l'insertion au procès-verbal.

Est ensuite communiquée une circulaire de la direction des Beaux-Arts relative au Congrès de 1892, qui restera déposée sur le bureau.

L'ordre du jour appelant la désignation de trois membres étrangers au Conseil d'administration pour vérifier les comptes de 1891, le vote de la réunion désigne pour cet office MM. Arnal, Demongeot et d'Hotelans.

M. Besson présente de la part de M. Charles Thuriet, membre correspondant, un exemplaire de son ouvrage intitulé : *Traditions populaires du Doubs*, et, de la part de M. Henri Weil, membre honoraire, deux brochures, l'une sur les *Hermocopides et le peuple d'Athènes*, l'autre sur *de nouveaux fragments de l'Antiope d'Euripide*. Des remerciements sont votés

aux auteurs de ces œuvres et le secrétaire est chargé de les leur transmettre.

M. Besson donne lecture d'un morceau intitulé : ***Le royaume d'Arles dans ses relations avec la Franche-Comté*** qui est retenu pour le prochain volume.

M. Castan communique, de la part de M. Charles Thuriet, une pièce de vers dont la lecture intéresse vivement la réunion. Des remerciements sont votés à M. Thuriet.

Est présenté pour entrer dans la Société comme membre résidant,

Par MM. Lieffroy et Guillemin, M. Jules-Félix *Chavanne*, ingénieur à Besançon.

Le Président A. LIEFFROY — *Le Secrétaire* E. BESSON

Séance du 13 février 1892

PRÉSIDENCE DE M. LIEFFROY

Sont présents :

BUREAU : MM. *Lieffroy*, président ; *Sire*, deuxième vice-président ; *Besson*, secrétaire ; *Vaissier*, archiviste.

MEMBRES RÉSIDANTS : MM. *Bavoux*, *Castan*, *Chapoy*, *Demongeot*, *Diétrich*, *Ducat*, *Fauquignon*, *Girardot*, *d'Hotelans*, *Jégo*, *Lambert*, *Maldiney*, *Schœndœrffer*.

Le procès-verbal de la dernière séance du 16 janvier 1892 ayant été lu par le secrétaire et adopté, M. Castan s'exprime en ces termes : « La Société d'Emulation du Douhs ne saurait demeurer insensible à la perte douloureuse que la Franche-Comté vient de faire avec la marine nationale dans la personne du vice-amiral Ulysse DEVARENNE, mort le 11 février courant, avant d'avoir atteint sa soixante-deuxième année.

» Né à Besançon, le 28 mars 1830, d'un modeste contrôleur d'armes, il avait un frère dont il n'était séparé que par une faible distance d'âge : les deux jeunes gens s'éprirent de con-

cert pour la carrière maritime. Sortis tous deux de l'Ecole navale, ils faisaient ensemble leur première expédition lointaine; un guet-apens, tendu par les sauvages, fut fatal à l'un des deux frères. Ulysse Devarenne eut dès lors le devoir de compter pour deux dans la somme de services à rendre à son pays.

» Sa belle conduite dans la campagne de Crimée, en 1854 et 1855, lui valut le grade de lieutenant de vaisseau et la croix de la Légion d'honneur.

» En 1862, il fit partie de la première expédition du Mexique, aux côtés du vice-amiral Jurien de la Gravière, qu'il seconda d'une façon remarquable. Son chef l'envoya en France pour exposer à Napoléon III la situation vraie du Mexique, et engager le monarque à ne pas pousser plus loin cette aventure. L'énergique franchise du jeune officier produisit une impression sérieuse, qui malheureusement fut détruite par d'autres influences.

» Capitaine de frégate en 1866 et capitaine de vaisseau en 1875, Ulysse Devarenne eut la direction de l'Ecole de Brest de 1881 à 1883. Il quitta cet emploi pour devenir contre-amiral le 13 novembre 1883. Promu vice-amiral, le 24 avril 1890, et investi du titre d'inspecteur général de la marine, un grand commandement lui était destiné comme couronnement de sa brillante carrière. La mort, toujours aveugle, nous l'enlève au moment où nous allions saluer ses nouveaux succès.

» Ulysse Devarenne aimait profondément sa ville natale : il s'y était marié et conservait ici des relations nombreuses. Introduit dans notre association, en 1867, par son ami, par notre ami à tous, Victor Girod, il s'intéressait vivement à nos œuvres, et la Société d'Emulation du Doubs ne fut pas oubliée dans sa réponse aux félicitations que je lui adressais lors de son élévation au grade de vice-amiral. Son souvenir a donc toute raison d'être acquis à nos annales, comme il mérite d'être inscrit au livre d'honneur des Francs-Comtois distingués, par la supériorité de l'intelligence, l'élévation des sentiments et la dignité du caractère ».

La Société applaudit à cette expression de sentiments qu'elle partage et en vote l'insertion au procès-verbal.

Est ensuite communiquée une circulaire de M. le secrétaire

des Beaux-Arts relative au prochain Congrès des Sociétés des Beaux-Arts des départements. Cette circulaire restera déposée sur le bureau de la Compagnie.

M. Lieffroy, président annuel, donne lecture d'un morceau intitulé : *Le poète humoristique Claude-Marie Giraud de Lons-le-Saunier* qui est retenu pour nos *Mémoires*.

M. Schœndœrffer, de retour d'une mission qu'il a remplie en Mésopotamie, fait sur cette mission une conférence du plus haut intérêt, et communique à la Société de curieux vestiges antiques (inscriptions cunéiformes, cylindres babyloniens) des lointaines régions qu'il a parcourues. M. le président se fait l'interprète des sentiments de la réunion en félicitant M. Schœndœrffer. Il est de plus arrêté que le savant conférencier rédigera par écrit la communication qu'il vient de faire et qu'elle figurera dans notre prochain volume.

Après un vote d'admission en sa faveur, M. le président proclame :

Membre résidant

M. Jules-Félix Chavanne, ingénieur civil.

Le Président A. Lieffroy — *Le Secrétaire* E. Besson

Séance du 19 mars 1892.

PRÉSIDENCE DE M. LIEFFROY.

Sont présents :

Bureau : MM. *Lieffroy*, président ; *Sire*, deuxième vice-président ; *Besson*, secrétaire ; *Vaissier*, archiviste.

Membres résidants : MM. *Bavoux, Carry, Castan, Ducat, Fauquignon, Girardot, Gruter, Guillemin* (Victor), *Jégo, Magnin, Michel, Nicklès, Richard, Schœndœrffer, Tridon.*

Le procès-verbal de la séance du 13 février 1892 ayant été lu et adopté, M. le président communique une circulaire ministé-

rielle relative au Congrès des Sociétés savantes qui se tiendra à la Sorbonne en 1892. Cette circulaire restera déposée sur le bureau de la Société.

La Société des sciences naturelles de Fribourg en Brisgau demandant à entrer avec la nôtre en relations d'échange de publications, cette proposition est acceptée.

M. Edouard Besson donne lecture d'un compte-rendu d'un ouvrage de M. Olivier Ordinaire intitulé : ***Du Pacifique à l'Atlantique par les Andes Péruviennes et l'Amazone.*** Ce morceau est retenu pour nos mémoires.

M. Bavoux appelle l'attention de la Société sur diverses publications insérées dans les Mémoires de la Société d'histoire naturelle d'Autun et, en particulier, sur un procédé très simple et très pratique pour obtenir la reproduction des plantes au moyen du chromographe.

M. Magnin communique diverses plantes du massif jurassique sur lesquelles il prépare un travail qu'il promet pour notre prochain volume. Il entretient aussi la Société des divers degrés de température où se congèlent les lacs du Jura.

M. Schœndœrffer poursuit les intéressantes relations qu'il a données, à la séance précédente, sur son voyage en Orient, et entretient la réunion des villes des bords de l'Euphrate. Cette nouvelle communication est accueillie par les applaudissements de la réunion, et M. le président insiste à nouveau pour que le savant conférencier communique le plus tôt possible à la Compagnie le texte écrit de la narration de son voyage.

Le Président,
A. LIEFFROY.

Le Secrétaire,
E. BESSON.

Séance du 9 avril 1892.

PRÉSIDENCE DE M. LIEFFROY.

Sont présents :

BUREAU : MM. *Lieffroy,* président ; *Sire,* vice-président ; ***Besson,*** secrétaire ; ***Vaissier,*** archiviste.

MEMBRES RÉSIDANTS : MM. *Carry*, *Castan*, *Delacroix*, *Ducat*, *Fauquignon*, *Girardot*, *Jégo*, *Mairot*, *Maldiney*, *Ripps*, *Sire*.

Le procès-verbal de la séance du 19 mars 1892 ayant été lu et adopté, le secrétaire communique une circulaire ministérielle relative au prochain Congrès des Sociétés savantes qui se tiendra à la Sorbonne, et invite à se faire connaître, le plus tôt possible, ceux des membres de la Compagnie qui veulent y prendre part et bénéficier de la réduction faite, pour la circonstance, sur le prix des transports de voyageurs.

M. Edouard Besson donne lecture d'une analyse du sixième volume de l'*Histoire des princes de Condé* de M. le duc d'Aumale, offert à la Société par son auteur. Ce morceau prendra rang dans nos Mémoires.

M. Jules Maldiney fait une intéressante communication accompagnée d'une expérience sur la *Photographie au magnésium*. Cette communication sera elle aussi insérée dans notre prochain volume.

M. Castan s'exprime ensuite de la manière suivante : « La Société d'histoire de Paris, qui fait échange de publications avec la Société d'Emulation du Doubs, vient de nous transmettre un fascicule de cent trois pages, accompagné de cinq belles planches, dont le titre est ainsi conçu : « *Un grand* » *enlumineur parisien au XV*e *siècle* : *Jacques de Besançon et* » *son œuvre*, par Paul Durrieu ». Bien que l'auteur de ce travail ait cru voir dans le vocable : *de Besançon* une « présomption très sérieuse » de l'origine parisienne du miniaturiste ainsi nommé, je n'en ai pas moins été désireux de me rendre compte par moi-même de ce qu'avait pu valoir comme artiste le « grand enlumineur » dont, selon moi, le nom dérive d'une patrie d'origine ayant été notre ville de Besançon. De cet enlumineur, il n'existe qu'une seule œuvre absolument certaine, et c'est précisément celle-là que M. Paul Durrieu a omis de comprendre dans la série des miniatures fort dissemblables qu'il attribue en bloc à Jacqnes de Besançon. L'ouvrage certain de cet artiste appartient à la Bibliothèque Mazarine, où il porte le n° 461 : c'est un *Office de saint Jean l'Evangéliste*, en 33 feuillets du format in-folio, calligraphié et décoré en 1485

« par Jacques de Besançon, enlumineur, lui estant bastonnier de la confrarie monseigneur S. Jehan, fondée en l'église de saint Andry des arcs à Paris, pour servir à ladicte confrarie ». La décoration de ce manuscrit ne comprend que deux miniatures des plus modestes : au recto du feuillet 9, saint Jean l'Evangéliste, debout dans une galerie ouverte, bénit le calice d'où sort un serpent (H. 88 mill., L. 70) ; au verso du feuillet 15, saint Jean, représenté à mi-jambes assis à côté de son aigle, dans une île, écrit sur un livre supporté par ses genoux (H. 34 mill., L. 38). Ces miniatures traitées dans le goût de la seconde moitié du quinzième siècle, c'est-à-dire ayant leurs lumières marquées par des hachures d'or, rentrent dans la catégorie des enluminures banalement courantes de cette époque J'estime donc que la Franche-Comté n'a aucun intérêt à revendiquer pour l'un des siens le très *petit* enlumineur Jacques de Besançon, et le bouquet de miniatures, cueilli en son honneur par M. Paul Durrieu, me paraît manquer absolument de ligature ».

La Société applaudit à ces ingénieuses observations, et en décide l'insertion au procès-verbal.

Le Président, A. LIEFFROY. — *Le Secrétaire,* E. BESSON.

Séance du 14 mai 1892.

PRÉSIDENCE DE M LIEFFROY.

Sont présents :

BUREAU : MM. *Lieffroy*, président ; *Sire*, vice-président ; *Besson*, secrétaire ; *Vaissier*, archiviste.

MEMBRES RÉSIDANTS : MM. *Bavoux, Castan, Ducat, Gauderon, Girardot, Guillemin* (Victor), *Jégo, Magnin.*

Le procès-verbal de la séance du 9 avril 1892 ayant été lu par le secrétaire et adopté, M. le président Lieffroy s'exprime de la manière suivante :

« La Société d'Emulation du Doubs vient de perdre un de ses

doyens d'âge, qui comptait comme littérateur parmi ses membres des plus distingués.

» Le baron *Edouard* HENRY appartenait à une famille dont le passé est lié d'une manière étroite à l'histoire de notre province. Son grand-père, l'avocat Blanc, député de Besançon aux Etats-Généraux de 1789, ne fut pas longtemps membre du Parlement, et la mort qui le frappa le premier parmi les représentants du Tiers-Etat, fut un événement dont le souvenir fut consacré non seulement par une médaille commémorative, mais par les honneurs extraordinaires qu'on lui rendit dans les diverses villes où passa son convoi funèbre et surtout à Besançon. Le père de notre regretté collègue, le colonel Henry, né à Champlitte, en 1773, marcha comme volontaire, dès l'âge de vingt ans, à la défense du territoire menacé par la coalisation, et rejoignit le camp de Vaissant en qualité d'officier du génie; il fit la plupart des campagnes de l'Empire et trouva une mort glorieuse au siège de Valence où il commandait la tranchée.

» Le baron Edouard Henry eut de bonne heure un goût accentué pour la littérature. Il est naturel qu'avec les souvenirs dont il était entouré, et dans le milieu où il vivait, il ait pensé à chanter, comme poète, l'épopée impériale et la gloire de Napoléon. S'il était séduit par l'éclat des conquêtes militaires de l'empereur, il aimait aussi la liberté, et, dans un second volume de poésie, il raconta la vie de Robert Hemmet et ses luttes pour l'indépendance de l'Irlande en 1833. Un troisième volume, uu roman intitulé *Senneval*, d'un intérêt un peu froid, écrit dans le goût de 1830, dénote chez l'auteur une étude consciencieuse mais attristée et sceptique du cœur humain. Il avait beaucoup voyagé, beaucoup vu et beaucoup retenu. Sa mémoire très ornée était féconde en souvenirs que son art de conter rendait encore plus intéressants. Il savait par cœur à peu près tous les morceaux remarquables des poètes de la grande époque littéraire de notre siècle qu'il avait personnellement connus et fréquentés, et les déclamait avec talent. Son souvenir et son nom méritent de vivre dans l'histoire littéraire de la Franche-Comté ».

La Société applaudit à cette expression de sentiments qu'elle partage et en décide l'insertion au procès-verbal.

M. le Ministre de l'Instruction publique annonçant par une lettre à notre Compagnie une allocation de mille francs destinée à la publication d'un ***Catalogue illustré des livres du quinzième siècle de la Bibliothèque de Besançon,*** des remerciements sont votés à M. Léopold Delisle, auteur de la proposition qui nous a valu ce subside, ainsi qu'à M. le comte de Jouffroy d'Abbans, député du Doubs, qui a recommandé l'affaire à la sollicitude de M. le Ministre. Le secrétaire est en outre chargé de lui transmettre l'expression de notre gratitude.

M. le président dépose sur le bureau une invitation de M. le comte de Marsy, directeur de la Société française d'archéologie pour le Congrès archéologique de 1892, qui se tiendra du 22 au 30 juin à Orléans.

La Société d'Emulation de Montbéliard invitant notre Compagnie à se faire représenter à sa fête annuelle qui aura lieu le jeudi 19 mai prochain, sont délégués à cet effet MM. Lieffroy président, et Sire vice-président.

M. Besson présente l'exemplaire, offert à la Société, d'un volume publié par M. le juge de paix Pizard sur ***Noroy-le-Bourg et les villages voisins***; il rend hommage à l'érudition et au talent de l'auteur auquel les membres présents votent des remerciements que le secrétaire est chargé de lui transmettre.

M. Girardot donne lecture d'une ***Notice sur les travaux géologiques de Georges Boyer.*** Ce morceau prendra rang dans nos ***Mémoires.***

Le discours prononcé par M. Besson sur la tombe de Georges Boyer, dont le texte a été déposé par son auteur sur le bureau de la Société, sera imprimé à la suite du procès-verbal de la séance, comme un juste hommage rendu à la mémoire d'un très regretté et très apprécié confrère.

M. Magnin signale la découverte qu'il a faite, dans le lac des ***Mortes*** et de ***Bellefontaine,*** d'une plante, le ***Potamogeton prolongus,*** dont l'existence n'avait encore été signalée qu'en Suisse et dont le nom doit par suite figurer aussi dans la Flore de France.

M. Bavoux lit une étude sur la ***Persistance de la vie dans les souches de sapin*** qui figurera dans notre prochain volume.

Est présenté pour entrer dans la Société comme membre correspondant,

Par MM. Magnin et Parmentier, M. l'abbé *Grébus*, premier vicaire de Baume-les-Dames.

Le Président, A. LIEFFROY. *Le Secrétaire*, E. BESSON.

***Discours prononcé par M. Edouard* BESSON*, au nom de la Société d'Emulation du Doubs, aux obsèques de M. Georges* BOYER.**

MESSIEURS,

Je viens, au nom de la Société d'Emulation du Doubs, dire l'adieu suprême à l'un de ses membres les meilleurs et les plus distingués, à l'un de ceux qu'elle appela à l'honneur de présider ses travaux, et dont la vie fut pour ses collègues et pour ses amis à la fois un enseignement et un exemple.

Georges Boyer, que nous pleurons ici, ne s'était pas seulement, en effet, conquis d'universelles sympathies par la grâce et la vivacité de son esprit, aussi bien que par le charme de son caractère ; il avait dans le monde savant une véritable autorité qu'il devait à un sérieux labeur et à de très estimables travaux.

Appartenant à l'une des familles les plus honorables du pays, au sein de laquelle on peut relever le nom d'un des maîtres de la statuaire moderne uni à celui du plus illustre de nos romanciers, il avait, après de bonnes études faites au lycée de Besançon, embrassé une carrière modeste, des devoirs de laquelle il s'est toujours acquitté avec une minutieuse exactitude, mais qui lui laissait les loisirs nécessaires à ses travaux de prédilection.

Ses goûts personnels, ses relations avec d'éminents naturalistes, le genre même de ses fonctions, qui le firent longtemps résider à la campagne et en particuler dans la région montagneuse de notre province, le portaient à l'étude de la géologie. Il s'y appliqua avec ardeur, et ses efforts ne tardèrent pas à porter des fruits. Dès 1877, il publiait d'intéressantes notices

sur le mont Poupet dans l'Annuaire du Club alpin français. Peu après, il collaborait au bulletin de la Société géologique de France. Mais le cours de sa carrière l'ayant amené à Besançon comme percepteur en résidence dans cette ville, il ne tarda pas à être des nôtres, et ce furent dorénavant nos Mémoires qui bénéficièrent de ses travaux. Ils y avaient leur place non seulement à cause de leur valeur, mais parce qu'ils étaient toujours consacrés à l'étude des terrains de notre région, surtout à l'orographie des Monts Jura. Je ne puis ici les énumérer et les apprécier en détail ; j'en laisse le soin à quelqu'un de plus autorisé, qui le fera dans nos Annales avec le soin, la compétence et les développements qu'un tel sujet comporte.

Qu'il me suffise de vous rappeler son tableau de l'époque glaciaire dans nos régions, exposé et commenté à l'une de nos séances publiques, et surtout ses atlas orogéologiques du département du Doubs et de la Franche-Comté, obtenus par un procédé nouveau : la photographie d'un plan en relief et la photogravure du cliché, qui sont répandus dans toute cette province, et qui ont valu à leur auteur, avec l'appui et le concours des pouvoirs publics, une récompense flatteuse de l'Académie des sciences.

On comprend que nous n'ayons pas marchandé à un tel collègue les honneurs et les distinctions. En 1888, un vote unanime l'appelait à présider nos travaux. Comment il s'acquita de cette tâche délicate ; avec quelle distinction, quel tact, quelle urbanité, il est superflu de le rappeler devant ceux qui l'ont vu à l'œuvre. Nous avons encore présent à la pensée le discours si éloquent et d'une touche si personnelle qu'il prononça à cette occasion, au début de notre séance publique de fin d'année.

Le savant, en effet, n'avait pas étouffé chez lui l'homme d'esprit et l'homme du monde. Il était avant tout, et il est resté jusqu'à la fin, une nature délicate, rare et distinguée, non exempte de cette teinte de douce mélancolie qui est comme le cachet de ceux qui doivent mourir jeunes. Ses allures calmes et discrètes n'excluaient cependant ni la vivacité des sentiments, ni la chaleur du cœur. Ses amis, et je m'honorais d'être du nom-

bre, le savaient bien : ils savaient que, pour ne pas s'épancher en manifestations bruyantes, son affection n'en était ni moins profonde, ni moins sûre.

Il avait surtout au plus haut degré le culte du devoir. Il l'avait montré bien jeune, pendant la guerre de l'année terrible, où il avait brillamment servi comme officier d'état-major ; il le montra toute sa vie, comme homme privé ou comme homme public, au sein de sa famille, ou dans le respect scrupuleux de ses humbles obligations professionnelles.

Et c'est au moment où la fortune commençait à lui sourire, où sa carrière prenait une allure nouvelle et plus brillante, où la notoriété grandissante de ses travaux lui assurait un rang honorable dans le monde savant, qu'apparut le mal cruel auquel il devait succomber.

Il fut fort devant la mort comme il l'avait été dans les luttes de la vie. Il la vit venir, elle et son cortège de souffrances aussi aiguës que prolongées avec l'énergie d'une âme virile et le calme d'une conscience droite.

Elle l'a frappé avant qu'il eût atteint quarante-cinq ans, en plein épanouissement de ses forces, de ses talents, de son activité. S'il avait déjà beaucoup donné, on en pouvait attendre plus encore. Et qui donc ne serait ému, en voyant tant et de si belles espérances si complètement et si prématurément détruites ?

Mais ce qui n'est pas détruit, ce qui vivra longtemps au cœur des siens, de ses amis, de tous ceux qui ont été en relations avec lui, c'est le souvenir de ses qualités d'esprit et de cœur, de ses vertus, surtout de cette exquise modestie qui en était l'ornement et le charme.

Il n'est pas mort tout entier, celui qui laisse une telle trace derrière lui.

Que ceux-là que sa perte touche de plus près, pour qui elle est un deuil cruel ; que sa veuve dévouée, que sa mère si éprouvée déjà, qui l'ont soutenu jusqu'au bout dans cette lutte sans merci contre un destin implacable ; que ses enfants, auxquels il laisse un si noble exemple ; que son frère, qui reste seul aujourd'hui ce qu'il était avec lui hier : l'honneur et le soutien de la famille, trouvent au moins une consolation dans

le spectacle de la douleur commune qui nous étreint tous, dans la pensée de celui qui n'est plus et qui se survit à lui-même auprès de tous ceux qui l'ont connu et savent ce qu'ils perdent à sa mort.

Il espérait en un monde meilleur dont la vision suprême a calmé ses dernières souffrances. Si celui qu'il a quitté ne lui a pas ménagé d'amères douleurs et de terribles épreuves, il y a connu tout au moins ce qui est le bien le plus précieux pour une âme noble comme la sienne, la conscience de se sentir universellement estimé et aimé.

Au nom de la Société d'Emulation, au nom de tes collègues et de tous tes amis, adieu, cher Boyer, adieu.

Séance du 17 juin 1892.

PRÉSIDENCE DE M. LIEFFROY.

Sont présents :

BUREAU : MM. *Lieffroy*, président ; *Besson*, secrétaire ; *Vaissier*, archiviste.

MEMBRES RÉSIDANTS : MM. *Arnal*, *Bavoux*, *Carry*, *Castan*, *Chapoy*, *Delacroix*, *Demongeot*, l'abbé *Drouhard*, *Ducat*, *Fauquignon*, *Guillemin* (Victor), *Lambert*, *Ledoux*, *Richard*, *Ripps*, *Thouvenin*.

Le procès-verbal de la séance du 14 mai 1892 ayant été lu et adopté, le secrétaire donne lecture d'une lettre par laquelle M. Léopold Delisle répond à celle qu'il lui a adressée pour le remercier de ses démarches qui ont valu à la Société, du Ministère de l'Instruction publique, une allocation de mille francs pour l'impression du Catalogue des Incunables de la Bibliothèque de Besançon, dû à la plume de M. Castan. Cette lettre est ainsi conçue :

MONSIEUR LE SECRÉTAIRE,

Je n'ai point droit aux remerciements que vous m'adressez

d'une façon si gracieuse au nom de la Société d'Emulation du Doubs. Il n'y a eu qu'une voix dans le Comité des travaux historiques pour recommander à la bienveillance du Ministre une œuvre qui marquera parmi les publications bibliographiques de notre temps et qui fera le plus grand honneur à M. Castan, à la Bibliothèque de Besançon, et à la Compagnie qui a pris à sa charge l'impression d'un livre aussi savant, aussi consciencieux et aussi utile.

» Veuillez agréer, je vous prie, Monsieur le Secrétaire, l'assurance de mes sentiments de haute considération et d'entier dévouement.

L. DELISLE. »

La Société applaudit à cette lettre si gracieuse émanée d'un maître aussi compétent et renfermant un hommage, aussi délicat que mérité, aux talents de M. Castan, et en décide l'insertion au procès-verbal.

M. le président Lieffroy, rendant compte du récent voyage où il a représenté la Société d'Emulation à Montbéliard, s'exprime en ces termes :

« La Société d'Emulation de Montbéliard a tenu sa réunion annuelle le 19 mai dernier, et j'ai eu le plaisir de représenter la Société d'Emulation du Doubs à cette solennité. Quand je dis le plaisir, le mot n'est vraiment pas de trop, tant la réception faite aux délégués étrangers a été cordiale et affectueuse, tant est vive la sympathie que l'on éprouve pour des hôtes aussi aimables que distingués.

» Comme toujours la fête s'est divisée en deux parties : l'une intellectuelle et savante, l'autre spécialement gastronomique. Permettez-moi de ne vous parler que de la première.

» Elle a commencé à dix heures du matin par un discours du président, M. Duvernoy, et par un rapport du secrétaire, M. de Chambrier, sur l'état des travaux de la Société. Ce rapport, aussi remarquable pour le fond que pour la forme, ne peut que faire regretter la détermination prise par M. de Chambrier de résigner ses fonctions pour retourner à Neuchâtel, où la Société d'histoire, si florissante, retrouvera sans aucun doute sa précieuse collaboration.

» Puis M. le pasteur John Viennot a lu une notice sur le surintendant Bonsen qui, entre autres particularités, a eu celle, commune avec bien d'autres d'ailleurs, d'être le filleul de Léopold Eberhard, prince de Montbéliard, fameux pour ses scandales et ses débordements.

» Le docteur Mairet, doyen de la Faculté de médecine de Montpellier, a envoyé une très intéressante communication sur la *Neuvaine de Saint-Dizier*, où les déments étaient traités dans l'origine par des prières, puis par des procédés hydrothérapiques, analogues à ceux qu'on emploie aujourd'hui dans les maisons d'aliénés. D'abord, paraît-il, une neuvaine d'oraisons suffisait pour obtenir guérison complète; mais les malades devenant plus récalcitrants, on s'aperçut bientôt que quelques douches froides avaient bien aussi leur valeur, et l'on finit par traiter les hôtes de Saint-Dizier, pendant les neuf jours qu'y durait leur séjour, avec une singulière énergie.

» M. Tuetey, archiviste paléographe, a lu un très consciencieux travail sur l'état des esprits à l'approche de 1789 jugé par un diplomate Wurtembergeois, le baron de Rieger. Cet étranger voyait avec un certain effroi l'invasion des idées nouvelles, et il constatait, avec une sorte de tristesse résignée, la fin d'un régime qui s'écroulait de toutes parts.

» N'oublions pas M. Belley. Il a égayé la fin du banquet par une légende Montbéliardaise en patois. M. Belley est un narrateur plein d'esprit et d'entrain dont la verve va jusqu'à faire deviner aux profanes les secrets d'un patois auxquels ils ne sont pas initiés.

» Cette journée, illuminée par un beau soleil, laissera aux voyageurs de Montbéliard le plus agréable souvenir. »

La Société applaudit à ce compte-rendu et en décide l'insertion au procès-verbal.

L'ordre du jour appelant la lecture du rapport sur la gestion financière de 1891, M. Arnal, chargé de la lecture de ce document, s'exprime ainsi :

« MESSIEURS,

» Ce rapport aurait été soumis depuis longtemps à votre approbation si j'avais eu les documents qui m'étaient nécessaires

pour le rédiger, mais ils ne m'ont été remis qu'hier soir en partie, et en partie ce matin : MM. Demongeot et d'Hotelans, qui avaient été désignés pour vérifier avec moi les comptes de 1891, ne trouveront pas mauvais, je l'espère, que j'aie rédigé mon travail sans les consulter : cela m'a été matériellement impossible.

» Voici le résumé des opérations de notre trésorier :

RECETTES.

1° Solde en caisse au 31 décembre 1890		26f 75
2° Subvention du département du Doubs pour 1891		500 »
3° Id. Id pour 1890		500 »
4° Id. de la ville de Besançon		600 »
5° Cotisations des membres résidants		1.800 »
6° Id. Id. correspondants		624 »
7° Rachat de cotisation par un membre résidant		100 »
8° Id. par trois membres correspondants		180 »
9° Droits de diplômes		22 »
10° Achat de volumes par divers membres		47 »
11° Intérêts du capital en caisse et des rentes		670 05
Total des recettes		5.130 70

DÉPENSES.

1° Impressions		2.959 10
2° Reliures		15 »
3° Frais de bureau et port de volumes	150 55	
A déduire pour remboursement de port des volumes	75 25	
Reste en dépense	75 30 ci	75 30
4° Traitement de l'agent de la Société		300 »
5° Frais de la séance publique		796 02
6° Cotisation à l'Association pour l'avancement des sciences		20 »
7° Crédit pour recherches scientifiques		» »
8° Dépenses à l'occasion du Congrès archéologique de 1891		50 75
A reporter		0.000 00

Report..... 4.216 17

Abonnement de fonds.

» Il n'y a eu ni versements ni paiements à la caisse d'épargne pendant l'année 1891 ; mais il faut porter aux dépenses 110 fr. 95 représentant les intérêts au 31 décembre 1891 qui figurent dans les recettes et sont restés à la caisse d'épargne.................. 110 95

Solde en caisse au 31 décembre 1891............ 803 58

Total égal à celui des recettes..... 5.130 70

» Comme pour les années précédentes, je vais comparer les comptes de 1891 aux chiffres prévus par le budget, afin d'apprécier l'action du Bureau, et aux comptes de 1890, afin de vous permettre de suivre les variations suivies par la situation financière de la Société.

» Le total des recettes de 1891 est de 5.130 70

» Elles n'étaieut prévues au budget que pour..... 4.160 »

» Il y a donc une plus value de..... .... 940 70

» Ce résultat est dû :

1° A une augmentation de la subvention du département, la Société ayant perçu cette année deux subventions, celle de 1891 et celle de 1890 qui n'avait pas été payée l'an dernier, soit en plus.................................... 500 »

2° A une augmentation dans le produit des cotisations, pour.................................... 84 »

3° Au rachat de diverses cotisations pour.......... 280 »

4° A l'augmentation des droits de diplôme pour..... 2 »

5° A l'intérêt du capital en caisse pour............. 50 95

6° A l'achat de volumes.......................... 47 »

» L'augmentation serait donc de............... .. 963 95

» Mais il faut en déduire....................... 23 25

» L'encaisse du 31 décembre 1890 porté au budget pour 50 fr. n'ayant été que de 26 75, ce qui réduit l'augmentation au chiffre ci-dessus de............. .... 940 70

» Les dépenses, déduction faite du solde en caisse au 31 décembre 1891, se sont élevées à la somme de........ 4.327 12

» Elles n'étaient prévues que pour............... 4.190 »

» Il y a donc une augmentation de.............. 137 12

» Cette augmentation porte sur :

1° Les reliures non prévues au budget..	15 »
2° Les frais de la séance publique.................	196 12
3° Cotisation à l'Association pour l'avancement des sciences, dépense non prévue au budget, pour....	20 »
4° Les dépenses occasionnées par le Congrès scientifique du 21 juillet 1891, non prévues au budget, mais autorisées par la Société, pour..............	50 75
5° Les intérêts au 31 décembre 1891 des sommes déposées à la caisse d'épargne qui, n'ayant pas été retirées, doivent figurer en dépense pour.........	110 95
de sorte que l'augmentation de dépense aurait été de	392 72

si le bureau n'avait réalisé les économies ci-dessous :

1° sur les frais d'impression..	40 90	
2° sur les frais de bureau	64 70	
3° sur les recherches scientifiques......	150 »	
	255 60 ci	255 60

ce qui réduit l'augmentation de dépense au chiffre ci-dessus de....................................	137 12
d'où il convient encore de retrancher le montant des intérêts des sommes déposées à la caisse d'épargne, soit....	110 95
de sorte que l'augmentation de dépense serait réduite à..	26 17

somme de beaucoup inférieure à celle de 85 75 occasionnée par les dépenses qu'on ne pouvait éviter pour les reliures, pour la cotisation à l'Association pour l'avancement des sciences et pour le Congrès archéologique.

» On peut conclure de là que les finances de la Société ont été gérées avec la plus sage économie.

» Si l'on compare les comptes de 1891 à ceux de 1890, on arrive aux résultats suivants :

» Les recettes, déduction faite du solde en caisse au 31 décembre 1890 (26 fr. 75) et les rachats de 4 cotisations (180 fr.), ont été pour l'exercice de 1891 de................ 4.823 95

En 1890, elles n'auraient été que de..............	4.423 90
Il y a donc pour les recettes une augmentation de...	400 05

» Les augmentations portent :

1° Sur la subvention du département qui comprend 2 annuités en 1891 pour		500 »
2° Sur les droits de diplôme pour		16 »
3° Sur les achats de volumes pour		47 »
Total		563 »
» Mais les recettes ont diminué :		
1° Sur la cotisation des membres résidants de	70 »	
2° Sur la cotisation des membres correspondants de	30 »	
3° Sur les intérêts du capital de	62 95	
Total	162 95 ci	162 95
Ce qui réduit l'augmentation des recettes à		400 05

» Je dois faire remarquer que la diminution sur les cotisations est fictive, puisqu'il est dû 70 fr. par des membres résidants et 90 fr. par des correspondants.

» Les dépenses de 1891, déduction faite du solde en caisse au 31 décembre 1891 et des intérêts de fonds placés à la caisse d'épargne sont de		4 216 17
Celles de 1891 avaient été de		4 137 15
Il y a donc eu une augmentation de dépenses de		79 92
» Cette augmentation de dépenses est due :		
1° Aux frais d'impression pour		281 75
2° Aux frais de bureau pour		39 54
3° Aux frais de séance publique pour		259 14
4° Aux frais occasionnés par le Congrès archéologique pour		50 75
Elle serait donc de		631 18
s'il n'y avait eu des diminutions :		
1° Sur les recherches scientifiques pour	500 16	
2° Sur l'achat d'un objet d'art pour le Concours de gymnastique	52 »	
En tout	552 16 ci	552 16
qui réduit l'augmentation des dépenses au chiffre ci-dessous de		79 02

» En somme, la situation est bonne et fait honneur au Bureau.

SITUATION GÉNÉRALE.

Actif.

Solde en caisse au 31 décembre 1891...............	813 58
Argent placé à la Caisse d'épargne................	3.281 24
Cotisations à recouvrer sur 7 membres résidants....	70 »
Cotisations à recouvrer sur 15 membres correspondants..............................	90 »
Total.....	4.244 82
» L'actif au 31 décembre 1890 n'était que de......	3.219 04
D'où il suit que les réserves de la Société ont augmenté de..	1.025 78

» Nous n'avons rien au passif.

» Il est bon d'ajouter qu'en sus de la réserve de 4.244 fr. 82 signalée ci-dessus, la Société possède :

1° Une rente de 135f 4 1/2 0/0
2° Une rente de 275 3 0/0
3° Une rente de 150 3 0/0 amortissable.

En tout 560

» Je termine mon rapport en vous proposant de voter, comme d'usage, des remerciements à notre trésorier.

» Besançon, le 18 juin 1892.

A. ARNAL,
Econome honoraire du Lycée
Officier de l'Instruction publique. »

L'assemblée vote des remerciements à M. Arnal pour le savant et intéressant rapport qu'il vient de présenter et où il témoigne de son zèle dans la vérification des comptes de la Société.

M. Besson lit un travail intitulé ***Les artistes de Franche-Comté aux deux Salons de 1892*** qui figurera dans notre prochain volume.

Est pareillement retenue pour l'impression une étude lue par M. Castan sur le *portrait du maréchal de Wielleville au Musée de Besançon, restitué à son auteur*.

Est présenté pour entrer dans la Société comme membre résidant,

Par MM. Lieffroy et Besson, M. Alfred *Boysson d'Ecole.*

Après un vote d'admission en sa faveur, M. le président proclame :

Membre correspondant

M. l'abbé GRÉBUS, premier vicaire de Baume-les-Dames.

Le Président, A. LIEFFROY.

Le Secrétaire, E. BESSON.

Séance du 9 juillet 1892.

PRÉSIDENCE DE M. LIEFFROY.

Sont présents :

BUREAU : MM. *Lieffroy,* président ; de *Chardonnet* et *Sire,* vice-présidents ; *Besson,* secrétaire ; *Vaissier,* archiviste.

MEMBRES RÉSIDANTS : MM. *Arnal, Boname, Carry,* l'abbé *Drouhard, Ducat, Fauquignon, Gauderon, Girardot, Guillemin* (Joseph), *Guillemin* (Victor), *Lambert, Ledoux, Pingaud, Petitcuenot, Ripps, Saint-Eve.*

Le procès-verbal de la séance du 17 juin 1892 ayant été lu et adopté, M. le président Lieffroy s'exprime en ces termes :

« MESSIEURS,

» Depuis la mort de M. CASTAN, notre président honoraire, c'est la première fois que nous nous réunissons dans cette salle où se retrouvent encore l'écho de sa parole et son souvenir. Aussi n'est-ce pas sans une émotion que je ne chercherai pas à dissimuler que je viens présider cette séance, et que mes yeux se portent sur la place que notre ami laissera vide pour toujours. On vous a dit, en d'éloquentes et touchantes paroles, ce qu'a été Auguste Castan. Je n'essaierai pas aujourd'hui de refaire un éloge que des voix plus autorisées que la mienne ont déjà fait et complèteront plus tard. Seulement je tenais, et vous

comprendrez ce sentiment, messieurs, à saluer d'ici une fois encore celui qui fut notre président honoraire et dont les travaux jetaient tant d'éclat sur la Société d'Emulation. »

La Société applaudit à cette expression de sentiments qu'elle partage et en décide l'insertion au procès-verbal.

M. Besson, secrétaire, prend alors la parole, et après avoir déposé sur le bureau de la Société le texte du discours qu'il a prononcé aux obsèques de M. Castan, expose qu'à la suite du déplorable événement dont M. le président vient de parler, le Conseil d'administration a pris sur lui de faire faire au regretté défunt des obsèques solennelles aux frais de la Société, mais qu'il importe de régulariser les dépenses qui ont été faites de la sorte et dont l'ensemble s'élève à la somme de 842 francs, par un vote confirmatif. Adoptant cette manière de voir, les membres présents votent le paiement régulier et immédiat de la somme indiquée.

M. Besson donne en outre lecture d'une lettre par laquelle M. Voisin-Delacroix, membre correspondant et sculpteur distingué, s'offre à faire gratuitement pour la Société le buste de M. Castan. M. Besson ajoute que suivant lui, il y a lieu de réserver la question, tout en adressant à M. Voisin-Delacroix les remerciements que mérite son offre si gracieuse, madame Castan devant être et demeurer seul juge de l'opportunité de la reproduction des traits de son mari. La Société adopte cette manière de voir, et charge son secrétaire d'en transmettre l'expression avec ses remerciements à M. Voisin-Delacroix.

M. Lieffroy, président, donne ensuite lecture d'une lettre qui lui a été adressée par Madame Castan et qui est ainsi conçue :

« Monsieur le Président,

» Je vous prie de vouloir bien vous faire l'interprète de mes sentiments de profonde gratitude envers le Bureau et les membres de la Société d'Emulation du Doubs, pour les honneurs qu'elle a rendus à son secrétaire et président honoraire à l'occasion de ses obsèques.

» De longue date votre Compagnie a libéralement accueilli les productions d'Auguste Castan ; la plupart de ses travaux se trouvent dans vos mémoires, et si la mort n'eût pas ravi pré-

maturément ce travailleur infatigable à sa famille, à ses amis, à la science, il eût été heureux de continuer sa collaboration aux volumes d'une Société à laquelle il donnait une bonne part de son temps et même de son cœur.

» Mais du côté de la Société d'Emulation du Doubs (il aimait à me le rappeler souvent), que de procédés exquis et généreusement délicats n'a-t-on pas eu en retour pour lui ! et, si quelquechose peut adoucir l'extrême amertume que je ressens pour une perte si cruelle, c'est bien les marques de regret, de sympathie et d'estime, que vous avez prodiguées à mon cher défunt jusqu'au delà de la tombe.

» Je remercie également Monsieur le Secrétaire décennal pour le cœur et le talent avec lesquels il s'est fait l'interprète de la Société d'Emulation du Doubs, dans cette circonstance si douloureuse, et je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments de haute considération.

Vve Castan. »

Cette lettre, si expressive dans sa simplicité, est accueillie avec les sentiments de respectueuse sympathie par tous les membres présents qui en votent l'insertion au procès-verbal.

Est pareillement votée l'impression des pièces suivantes qui sont des réponses à la notification faite par le Secrétaire, de la mort de M. Castan, ou des lettres de condoléance motivées par ce triste événement, et auxqnelles il a déjà été répondu.

M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie de Belgique écrit :

« Monsieur le Président,

» J'ai déjà eu l'honneur, dans la séance de la classe des lettres d'hier, d'annoncer à mes confrères la perte que l'Académie venait d'éprouver en la personne de Monsieur Auguste Castan.

» La classe s'est rappelée tous les services qui lui ont été rendus par l'éminent Bibliothécaire de Besançon, et son obligeance toute particulière lorsqu'on faisait appel à ses lumières.

» Organe de l'Académie, j'ai été on ne peut plus sensible à votre attention de nous notifier la mort de votre président

honoraire, et veuillez croire au sujet de cette perte à notre plus sincère condoléance.

» Agréez, je vous prie, monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

» *Le Secrétaire perpétuel de l'Académie,*
» (Signé) : MARCHAL. »

On a reçu, d'autre part, du Président de la Société d'Emulation de Montbéliard, la lettre suivante :

« MONSIEUR LE PRÉSIDENT ET CHER COLLÈGUE,

» Nous avons vivement à cœur de vous dire combien nous avons tous été douloureusement affectés de la mort de Monsieur Castan et de la perte sensible que fait en lui votre Société d'Emulation. Bien que jeune encore, il en avait été l'un des fondateurs, et il était resté une des gloires de l'institution. Ses soins, ses éminentes facultés n'avaient pas cessé d'être consacrés à sa prospérité et à ses succès. La perte de M. Castan a été tellement subite et inattendue que ses amis ne pouvaient y croire. Nous aurions désiré qu'une délégation de notre Société pût se rendre à Besançon à ses funérailles, et vous porter l'expression de notre profonde sympathie. Mais plusieurs de nos collègues sont absents, d'autres sont retenus par des fonctions obligatoires, et nous ne pouvons que vous dire combien nous nous associons de cœur aux regrets de ses concitoyens. Monsieur Castan avait parmi nous de nombreux amis que lui avaient faits l'aménité de son caractère et le charme de ses relations : il avait été pour notre Société un conseiller toujours bienveillant et dévoué. Nous garderons précieusement son souvenir ; il restera présent aux relations d'affection et de travail qui nous lient à la Société d'Emulation du Doubs et que resserrera encore cette perte commune.

» Nous vous prions, Monsieur le Président, d'être notre interprète auprès de Messieurs vos collègues, et permettez-moi d'ajouter personnellement à nos plus cordiales salutations l'expression des sentiments infiniment distingués avec lesquels je suis votre obéissant serviteur.

» *Le Président,*
» (Signé) : A. DUVERNOIS. »

M. Besson expose, au sujet de cette lettre, qu'il a déjà, au nom de la Société, remercié son auteur en même temps qu'il témoignait à nos confrères de Montbéliard notre gratitude au sujet de la superbe couronne qu'ils avaient bien voulu envoyer aux obsèques de M. Castan.

Enfin la Société de médecine de Besançon et de la Franche-Comté et la Société de médecine du Doubs, s'adressent en ces termes à la Société d'Emulation :

» La Société de médecine de Besançon et de la Franche-Comté et la Société des médecins du Doubs, en séance dans la salle de la Société d'Emulation, dont l'hospitalité a toujours été libérale aux associations bisontines, — adressent à la Société d'Emulation du Doubs en deuil de son ancien secrétaire décennal, de son éminent président honoraire, M. Auguste Castan, l'expression de leurs regrets et de leurs condoléances.

» Elles prient M. le Président de la Société d'Emulation d'être auprès de ses collègues l'interprète des sentiments de sympathie des médecins de Besançon et de la Franche-Comté

» *Le Président et les Secrétaires de la Société de médecine de Besançon et de la Franche-Comté,*

» Dr GAUDERON. Dr GOMET. Dr ROLAND. »

Le secrétaire communique en outre un grand nombre de lettres qui lui sont venues d'amis communs de la Société et du regretté défunt, notamment de M. Léopold Delisle, du sculpteur Jean Petit, de M. Jurgensen, de Mlle Marthe de Jouffroy. Toutes ces lettres expriment le deuil profond qu'a partout causé une perte aussi cruelle. M. Besson communique enfin une lettre de M. Cretin, professeur de chant, membre résidant, écrite en réponse à celle qu'il lui avait lui-même adressée pour le remercier au nom de la Société d'avoir bien voulu prêter le concours de son beau talent à la cérémonie des funérailles.

On vote ensuite l'admission comme :

Membre résidant

De M. Alfred BOYSSON D'ECOLE, présenté lors de la dernière réunion.

Après quoi la séance est levée en signe de deuil.

Le Secrétaire,
E. BESSON.

Le Président,
A. LIEFFROY.

Obsèques de M. Auguste CASTAN.

Les obsèques de M. Auguste Castan, célébrées le 30 juin, ont eu toute la solennité que méritait l'éminente personnalité du défunt, et elles ont donné le témoignage de l'émotion vive et profonde dont la population bisontine a été pénétrée à la nouvelle de sa disparition.

Dès neuf heures, le clergé de la paroisse de Saint-Maurice procédait à la levée du corps, et la foule des admirateurs et des amis de Castan se massait derrière le funèbre cortège, en tête duquel marchaient son frère, colonel d'artillerie à Bourges, et ses autres parents.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Lieffroy, président, et Besson, secrétaire de la Société d'Emulation du Doubs; Larmet, adjoint au maire de Besançon, et Francey, conseiller municipal; Viancin, sous-bibliothécaire, et Sire, correspondant de l'Institut; Henri Mairot, président de l'Académie de Besançon, et Ducat, conservateur du Musée archéologique.

De nombreuses couronnes avaient été envoyées : signalons celle de la *Société d'Emulation du Doubs*, toute en fleurs naturelles et d'un très grand diamètre; celle de la municipalité; celle de l'Académie de Besançon ; et enfin celle qu'avait envoyée la *Société d'Emulation de Montbéliard*, dont le bureau se fût fait un devoir de prendre part aux obsèques, si tous ses membres n'avaient été absents de Montbéliard.

Un piquet du 60e de ligne fermait la marche; Castan étant, chevalier de la Légion d'honneur.

L'église Saint-Maurice avait peine à contenir l'assistance qui s'y pressait. A l'élévation, un *Pie Jesu* a été chanté par M. Cretin.

Après l'absoute, le cortège s'est mis en marche vers le cimetière de Saint-Ferjeux, où la famille de Mme Castan a un caveau. Malgré la distance, nombreux étaient les fidèles qui

avaient voulu suivre jusque-là la dépouille du regretté savant.

Sur la tombe, et les prières achevées, les discours qu'on attendait avec une pieuse impatience ont commencé.

Au nom de la municipalité, M. l'adjoint LARMET a fait part des résolutions qu'avait inspirées au conseil municipal la nouvelle de la mort de Castan, et il a sommairement énuméré les services que le défunt a rendus à sa ville natale, et dont celle-ci gardera une éternelle gratitude.

Discours prononcé par M. Edouard BESSON *au nom de la Société d'Emulation.*

MESSIEURS,

Ce n'est pas ici, devant cette tombe, si soudainement et si prématurément ouverte, que je puis dire d'une manière complète ce que fut l'homme éminent, le cœur dévoué, l'intelligence d'élite qu'elle va nous ravir pour jamais, ce que cette ville et cette province perdent au deuil tragique qui nous réunit en ce moment. Ni la circonstance ne s'y prête, ni les dimensions restreintes d'une courte notice nécrologique ne le comportent, ni l'émotion poignante qui m'étreint depuis deux jours ne m'en laisse la faculté.

Avoir quitté la veille un ami tel que lui dans la plénitude de ses forces physiques et intellectuelles, dans la virile expansion de son activité féconde et toujours jeune, et le retrouver le lendemain foudroyé par la mort dans sa bibliothèque, au milieu de ses livres, comme un soldat tombé au champ d'honneur, un si violent contraste n'est-il pas de nature à priver de la liberté d'esprit nécessaire à l'appréciation d'un tel homme, à l'analyse de tant de travaux, à l'exposé d'une carrière si bien remplie. Tout cela, je le ferai un jour à tête reposée, avec le calme, le travail et les développements qui conviennent à un tel sujet. Ce que je vous apporte en ce moment, c'est, à un ami, à un maître, l'adieu suprême d'une société dont il était l'âme, qui s'incarnait en lui, qui a vécu de ses travaux, et qui perd tout à sa mort.

Auguste Castan était un enfant de Besançon. Né dans cette ville en 1833 d'une famille de condition modeste, ce fut au travail qu'il dut comme son frère, cet officier supérieur si éminent

dans sa spécialité, le rang, la position, la considération qu'ils eurent dans le monde. Formé successivement à l'institution Sainte-Marie dont il fut le premier élève et au Lycée de Besançon, il entra à dix-neuf ans à l'Ecole des Chartes où il reçut les leçons des maîtres les plus distingués, entr'autres Quicherat qui devait, jusqu'à sa mort, rester son meilleur ami. Au bout de trois ans, il sortit le premier d'une promotion qui comptait des hommes comme Léon Gauthier, le célèbre commentateur de la *Chanson de Roland*.

Rien à ce moment ne lui eût été plus facile que de se créer une carrière à Paris, soit à l'école même dont il sortait, soit à la Bibliothèque ou aux Archives nationales. Il m'a souvent conté qu'on lui fit même des offres pour Rome, ce rêve de tous ceux que passionne le culte du passé. Il sacrifia tout à l'amour du sol natal, et, sans fortune personnelle, vint occuper aux côtés du vénérable Charles Weiss une place de conservateur-adjoint de notre Bibliothèque, aux appointements de 1,200 francs par an. Cette place, il devait l'occuper onze années avec le désintéressement qui faisait le fond de sa nature, avec le dévouement et le zèle qu'il apportait toujours à l'exercice de ses fonctions modestes ou élevées. C'est en 1866 seulement qu'il devint titulaire du poste qu'il a conservé jusqu'à sa mort, et qu'il eut la garde du précieux dépôt qui forme une de nos principales richesses locales. Mais déjà, dans sa situation si obscure, il avait su en utiliser les ressources, et la renommée lui était venue à la suite de la publication de travaux aussi nombreux qu'importants. Il avait débuté par sa thèse de sortie de l'Ecole des Chartes sur les Origines de la commune de Besançon. Depuis, ses écrits se succédèrent, avec une telle rapidité et une telle abondance, que leur seule énumération dépasserait de beaucoup les limites que je me suis imposées. Presque tous avaient pour objet Besançon et la Franche-Comté, leurs antiques traditions, leur histoire politique, artistique ou littéraire, leurs institutions passées, leurs monuments, les personnages célèbres qui y prirent naissance ou qui y jouèrent un rôle, tout ce qui en un mot, dans notre pays, forme ce patrimoine sacré que nous ont légué les générations les plus lointaines de nos aïeux, où s'alimente le patriotisme local si

développé parmi nous, et qui, ici comme ailleurs, est la base la plus sûre de l'amour général du pays.

Au point de vue franc-comtois, Castan était une bibliothèque vivante dont il y avait toujours plaisir et profit à feuilleter les volumes. Rien en effet n'égalait la richesse de son érudition que la complaisance avec laquelle il la mettait au service de tous, et savait la rendre attrayante par la facilité de son exposé et l'élégance de ses déductions. Non pas qu'il se contentât de doctrines vagues traduites en phrases retentissantes. Ce qu'il prisait par dessus tout, c'était la rigueur de la méthode, la précision minutieuse du détail, la passion de la vérité et de l'exactitude. Telles étaient en effet les qualités maîtresses de son esprit qu'avait encore accrue la forte éducation qu'il avait reçue à l'Ecole des Chartes. Né, par une étrange coïncidence, le même jour où mourait à Besançon Dom Grappin, le dernier représentant parmi nous des grandes traditions de l'école Bénédictine, il était destiné à les faire revivre dans ce pays. A la différence de son prédécesseur Charles Weiss, plutôt littérateur qu'érudit, il faisait prédominer dans l'étude du passé les méthodes scientifiques. Il avait horreur de la rhétorique, des à peu près, et de ce qu'on nomme en littérature les *aperçus*. Il voulait en tout une vue claire et nette des choses exprimées en un langage sobre et précis. Car chez lui, le penseur et le savant étaient doublés d'un écrivain de race, et jamais le vieil adage : *Le style c'est l'homme* ne trouva mieux son application. Dans le nombre immense de ses écrits, on ne rencontrerait peut-être pas un mot inutile.

Il ne dépensait d'ailleurs pas seulement son érudition par la parole ou la plume à la main. Ai-je besoin de rappeler ses exhumations ingénieuses et fécondes dont la principale a donné naissance au square archéologique de Saint-Jean dont il avait retrouvé les éléments avant les recherches pratiquées sous sa direction, comme on l'a dit d'un astronome célèbre à propos de ses découvertes au bout de sa plume. Je ne parle qu'en passant de la question d'Alaise qui donna naissance à tant de fouilles et de travaux, qui passionna un moment l'opinion en France, où il y eut peut-être des erreurs commises, erreurs partagées du reste par des hommes comme Quicherat et Henri

Martin, mais qui provoqua dans tout le pays un véritable réveil des études archéologiques.

Tous ces travaux, il les avait entrepris, et il les publia, sous les auspices de la Société d'Emulation où il était entré dès son retour dans notre ville, dont il fut bientôt le secrétaire et le guide, et dont il transforma complètement l'esprit et les traditions. Fondée en 1840, elle avait été jusque-là une société purement scientifique se consacrant à peu près exclusivement à l'étude des sciences naturelles. Il l'engagea dans la voie de l'histoire et des travaux archéologiques qui est la voie normale des sociétés savantes de province et que depuis elle n'a pas désertée, sans abandonner toutefois les autres branches des connaissances humaines.

Sa réputation ne tarda pas à sortir de la sphère modeste et étroite où il s'était volontairement renfermé. Sans parler des distinctions que ses travaux valurent à la Société d'Emulation dans maint congrès de la Sorbonne, il fut fait chevalier de la Légion d'honneur en 1868, et en 1875, à peine âgé de 40 ans, il était èlu membre correspondant de l'Institut de France, distinction éminente dont il devait rester pendant de longues années seul investi dans notre province. Peu après, il appartenait, au même titre, à l'Académie royale de Belgique où son nom figure entre ceux d'illustres hommes d'Etat étrangers. Il était depuis longtemps membre de l'Académie de Besançon et de celles de plusieurs grandes cités de la région de l'Est.

Tous ces honneurs n'étaient pour lui qu'un encouragement à de nouveaux efforts et à un labeur plus acharné. A ses yeux comme à ceux d'un héros célèbre, rien n'était fait s'il restait quelque chose à faire. Bientôt son activité tenta des voies nouvelles. Une mission du gouvernement qu'il avait remplie en Italie lui valut comme une révélation non seulement des grands souvenirs qu'a laissés dans ce pays l'époque de la plus magnifique expansion de l'art humain, mais des très remarquables aptitudes qu'il avait pour les commenter et les apprécier. Une série de voyages où il visita méthodiquement tous les grands musées de l'Europe acheva de perfectionner son sens ésthétique, et il acquit dans la critique d'art, cette branche si délicate de la littérature, une autorité incontestée. Cette au-

torité, il en fit comme toujours bénéficier son pays natal. De combien des principaux morceaux de nos richesses artistiques n'a-t-il pas fixé l'origine, écrit l'histoire, analysé les beautés ! A combien d'artistes locaux n'a-t-il pas, comme à l'auteur du Marmor-Bad de Cassel, restitué des œuvres remarquables qui étaient ou mal appréciées ou attribuées à d'autres artistes.

Je n'ai parlé jusqu'ici que de ses travaux originaux ; mais ai-je besoin de vous rappeler ses œuvres de vulgarisation comme son histoire résumée de la Franche-Comté et du pays de Montbéliard, ou son *Besançon et ses environs*, ce guide si sûr et si intéressant de l'étranger dans notre ville : sa collaboration aux principales Revues françaises d'érudition telle que la *Revue Historique*, ou à des publications aussi considérables que la *Grande Encyclopédie*, dans laquelle hier encore il faisait paraître une notice importante sur notre province ? Faut-il vous parler de la part si essentielle qu'il prenait à tous les événements capables d'intéresser notre région, à nos fêtes, à nos expositions locales, surtout aux congrès scientifiques qu'il savait si bien guider et organiser. Vous l'aviez vu à l'œuvre, l'an dernier, lors de la réunion qu'a tenue ici même la Société française d'archéologie ; vous deviez l'y voir mieux encore à ce grand congrès de la Société pour l'avancement des sciences qui se tiendra à Besançon l'an prochain, et pour lequel il avait déjà lié la gerbe des moissons futures.

Tout cela, messieurs, ne pouvait se faire ni sans démarches, et surtout sans une correspondance active et étendue. A la vérité, la sienne était énorme, et il se trouvait en relations suivies avec la plupart des savants : historiens, érudits, critiques d'art non seulement de la France, mais de l'étranger. Il les consultait souvent, et il en était consulté plus encore, surtout en ce qui touchait le riche dépôt dont il avait la garde. Il collabora ainsi de loin à la publication de la correspondance du cardinal Granvelle, d'abord entreprise en France, poursuivie ensuite par la Belgique, et dont les éléments forment notre principale richesse manuscrite.

Il inspirait de la sorte à l'étranger, et encore plus au monde de la haute érudition française, une estime des plus vives, et nous en voyions les marques chaque fois que nous entre-

prenions avec lui, comme nous le faisions il y a quelques jours à peine, le voyage de la capitale. Les princes de la science : comme M. Léopold Delisle, le traitaient en ami et en confrère, et faisaient bénéficier des marques de leur bienveillance tous ceux qu'ils savaient avoir part à ses sympathies.

Il recevait de ces illustres amitiés des preuves sensibles et même matérielles dont il ne songea d'ailleurs jamais à profiter lui-même. Que de livres, que de publications de grande valeur pécuniaire lui étaient adressés personnellement en témoignage d'estime ou d'affection ! Il ne gardait rien de ces richesses ; j'en parle savamment comme membre de la commission d'administration de la Bibliothèque ; tout rentrait au dépôt dont il était le gardien, sans parler des nombreux présents que l'on faisait à la Bibliothèque en considération du bibliothécaire. Il ne faut pas s'y tromper en effet ; au milieu de tous ses travaux et de toutes ses préoccupations, jamais notre ami ne perdit de vue ou ne négligea le plus humble de ses devoirs professionnels. Il avait la passion des livres qu'il conservait, classait, et dont il se plaisait chaque jour à accroître le nombre. Ceux qui le voyaient de près craignent bien que, si son heure dernière a été précipitée, ce ne soit à la suite du labeur énorme qu'il s'était imposé pour mener à bien le catalogue des Incunables de notre Bibliothèque, œuvre à laquelle concouraient l'Etat, la ville et le département, et qui, comme me l'écrivait M. Léopold Delisle, un juge compétent en la matière, devait ***marquer parmi les publications bibliographiques de notre temps.***

Que dire maintenant, Messieurs, de l'homme privé, de ses admirables qualités de désintéressement, de droiture, de dévouement à ses amis ? J'en appelle à tous ceux qui l'ont connu dans l'intimité ; fut-il jamais un homme meilleur ? Ah ! sans doute un esprit aussi alerte devait avoir et avait en effet des vivacités qu'explique suffisamment la conscience, que possède tout homme supérieur, de sa valeur qu'il n'aime pas à voir trop audacieusement méconnue. Mais quel n'était pas le charme de ses relations, de sa conversation si riche d'enseignements, si vive, si animée, si pétillante, traduisant si bien cette finesse native qu'exprimaient déjà chez lui l'éclat du re-

gard et la ligne si pure du profil ! Quels n'étaient pas surtout les trésors d'affection et même de tendresse qu'il réservait à ceux qui lui avaient gagné le cœur.

Ils le savent bien, les membres de cette famille si cruellement frappée qui nous entoure ; elle le sait bien en particulier la noble femme qui lui a prodigué les marques d'une tendresse vigilante, qui, en dehors des jouissances élevées de la science lui a si largement ménagé les joies plus intimes du foyer domestique et qui ne peut trouver d'apaisement à son inconsolable douleur que dans les hautes qualités de celui qu'elle a perdu et dans la pensée de la sympathie générale qui entoure sa mémoire.

Nous le savons aussi, nous ses amis, ses collègues, ses collaborateurs modestes mais dévoués, nous savons qu'il n'a connu que les passions grandes et généreuses, l'amour du pays natal, l'amour du vrai et du beau se manifestant sous les formes multiples et variées de l'art, de tout ce qui fait les âmes hautes et nobles, de tout ce qui fait les cœurs meilleurs et plus élevés.

Il est mort à la tâche, mort, je le répète, en soldat ; il laisse derrière lui une trace féconde et brillante, une noble moisson scientifique, un souvenir cher à son pays. Il n'a connu ni la décadence de l'esprit ni les défaillances de la vieillesse qui eussent été si dures à une âme ardente comme la sienne. Il a combattu jusqu'au bout le bon combat ; il goûte actuellement les joies de l'éternel repos. S'il a connu la souffrance morale, s'il a eu à subir des luttes dont le souvenir même s'efface devant ce cercueil, son sort a été et est encore digne d'envie. En terminant sa vie si belle, la mort a fait son office ordinaire d'avant-coureur de la justice, et a ondu les sentiments divers de ses concitoyens en un sentiment unique et profond de gratitude et de respect.

Au nom de la Société d'Emulation du Doubs, au nom de tes collègues, de tes admirateurs, de tes amis, adieu cher Castan, adieu !

Discours prononcé, au nom de l'Académie des Sciences, belles-lettres et arts de Besançon, par M. Henri MAIROT.

Vous me pardonnerez, Messieurs, si tout en rendant hommage à M. Castan au nom de l'Académie de Besançon, je pleure surtout en lui le concitoyen, l'homme qui, dédaigneux d'un plus vaste théâtre, a donné sans compter à sa ville natale son esprit et son cœur. Enfant de Besançon, Auguste Castan a consacré, durant de longues aunées, à notre histoire, les trésors d'une érudition constamment accrue par de nouvelles recherches ; il a réuni pour nous, avec un soin pieux, ces souvenirs dont l'ensemble constitue les titres de noblesse d'un pays. Fils comme lui de notre vieille cité, comment ne serions-nous pas saisis d'une profonde douleur devant cette tombe si prématurément ouverte? Comment ne ressentirions-nous pas cruellement la perte d'un homme qui a été si dévoué pour notre commune patrie, qui a si grandement contribué à la faire respecter et à la faire aimer?

Au début d'un de ses nombreux mémoires, M. Castan écrit que notre patrie locale obtient la plénitude de nos tendresses: « car nous reconnaissons en elle l'aïeule qui a bercé notre enfance et nous a mis en mémoire ces souvenirs inoubliables dont les racines plongent dans le sol natal en passant à travers nos cœurs. » Ces quelques lignes expliquent toute sa vie; elles sont le résumé de son œuvre.

Né le 20 novembre 1833, Auguste Castan entra de bonne heure à l'Ecole des Chartes ; il en sortit à vingt-deux ans avec une thèse sur les Origines de la commune de Besançon qui lui conquit le premier rang ; ses aptitudes pour la critique historique et sa précoce sagacité dans l'explication des textes donnaient une rare valeur à cet ouvrage ; elles devaient assurer rapidement à son auteur une place à part au milieu de nos érudits. M. Castan était entré dans la vie studieuse sous les auspices de Charles Weiss : grâce à ce puissant patronage, il était, dès 1858, archiviste et bibliothécaire-adjoint de la ville, inspecteur des archives communales du départemént et correspondant du ministère de l'Instruction publique.

Il prit aussitôt ses quartiers dans cette bibliothèque où il devait rester jusqu'à sa mort, et qui allait devenir pour lui un centre si riche d'affections et de souvenirs. Il s'y occupa à dépouiller les vieilles chartes, à étudier les manuscrits et les textes, à élucider, par de patientes recherches, les difficiles problèmes de notre histoire locale. Ses notices se suivirent rapidement dans les Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs, dont il devait être d'abord l'un des membres les plus actifs, puis le directeur respecté.

En 1866, il succédait à Charles Weiss comme bibliothécaire de la ville. La renommée de ses travaux ne tarda pas à franchir les limites de la province, et à s'imposer à Paris même à l'attention des savants ; en 1868, il était nommé chevalier de la Légion d'honneur.

L'Académie de Besançon avait ouvert, depuis plusieurs années déjà, ses rangs à M. Castan : il a contribué à notre patrimoine en dressant le catalogue des travaux de l'ancienne Académie, et en publiant les lettres où son fondateur, le duc de T allard, rend compte de nos origines. Mais c'est à la Société d'Emulation qu'il aimait à lire ses mémoires ; c'est au sein de cette Société et dans le travail technique de la Bibliothèque qu'il se plaisait à concentrer son action.

De 1858 à 1864, il avait écrit sur la question d'Alesia de nombreux rapports où il avait vivement pris parti pour l'Alaise franc-comtoise. L'étude des textes l'amena bientôt à des découvertes archéologiques importantes. Il détermina l'emplacement du Capitole de Vesontio, étudia son Champ-de-Mars, découvrit son Théâtre et ses anciennes Arènes. De concert avec M. Ducat, son confrère et son ami, il dota Besançon d'un square archéologique qui vint révéler à tous les yeux l'importance de la cité sous la domination romaine; et la démonstration se compléta par le riche musée gallo-romain que la Société d'Emulation ne tarda pas à réorganiser avec le concours de la ville.

Loin d'être absorbé par ces travaux, M. Castan continuait avec persévérance ses recherches sur la période obscure de notre moyen âge. Il écrivait la monographie du palais Granvelle, puis celle de l'hôtel de ville et du palais de justice; son

infatigable activité se portait sur cent objets divers, depuis les cachets romains et les monnaies gauloises jusqu'aux missels franc-comtois et à la confrérie de Saint-Georges. Rien de ce qui touche à la province ne lui est resté étranger ; il raconte, avec une égale compétence, l'histoire de Saint-Claude des Bourguignons et les premières installations de l'Académie de France à Rome, les noces d'Alexandre Farnèse et la conquête de Tunis par Charles-Quint. Qu'il s'agisse d'une notice, d'une étude archéologique ou d'un mémoire historique, il fouille les sources, pousse le sujet jusqu'au bout, et épuise les conjectures en faisant valoir et apprécier ses raisons.

Esprit lucide et précis, il sait grouper les événements et mettre en relief les points dominants ; il éclaire les discussions les plus difficiles d'une lumière à laquelle la sûreté de son jugement contribue autant que sa science elle-même ; il joint à tant de qualités l'ardente conviction du savant qui se passionne pour ses découvertes, et, contre ses adversaires, la hardiesse d'une riposte mordante et les déductions d'un rigoureux raisonnement. C'est un écrivain et un lettré, autant qu'un savant penché sur les livres et un éplucheur de textes.

Cette étendue d'intelligence, cette curiosité d'esprit devaient amener peu à peu M. Castan à agrandir l'objet de ses recherches. L'étude des siècles passés reste uniquement sur le terrain des faits ; elle nous intéresse par la trame du développement historique : mais le génie humain se manifeste d'une manière supérieure dans le domaine de l'art, parce qu'il s'y inspire de cet élément presque divin qui est le sens de la beauté.

M. Castan en vint à aborder, au sujet d'un tableau de notre cathédrale, ce domaine de l'art. Puis il dressa le catalogue de notre musée de peinture, et prit plaisir à décrire les œuvres des artistes franc-comtois, les Briot, le sculpteur François Monnot, l'architecteur Hugues Sambin ; il écrivit l'histoire de l'ancienne école de peinture et de sculpture de Besançon, et revint encore une fois au retable de Fra Bartolomeo pour aller en découvrir au loin le complément jusqu'alors ignoré. Il se laissa si bien prendre à ces nouveaux travaux que l'on vit ce bibliothécaire, si attaché à ses livres, les quitter chaque année

pendant plusieurs semaines pour aller en Italie, en Belgique, en Allemagne, étudier les chefs-d'œuvre de la peinture. Son goût s'affina dans ces voyages ; ses connaissances artistiques s'y complétèrent : il était, depuis 1875, correspondant de l'Institut pour l'Académie des inscriptions ; l'Académie des beaux-arts aurait pu le revendiquer au même titre. Il était digne d'appartenir à l'une et à l'autre Compagnie.

Tel fut, au point de vue de la science, le confrère éminent que l'Académie vient de perdre ; tel il paraîtra à ceux qui, venant après nous, ne pourront le juger que d'après ses écrits. Mais ce n'était pas là tout l'homme. C'est dans la conversation que M. Castan se montrait vraiment lui-même, c'est là qu'il révélait les dons si riches de sa brillante nature. Qui de nous ne s'est pas arrêté souvent près de cette table de la bibliothèque où ses amis allaient le trouver chaque jour? Qui de nous n'a pas admiré la vivacité de ses réparties, sa verve railleuse, et la prodigieuse richesse de ses souvenirs ? Le tour alerte et vivant qu'il savait donner aux moindres anecdotes, sa physionomie expressive et mobile, et jusqu'au geste rapide dont il complétait sa pensée, tout contribuait à retenir et à fixer l'attention. M. Castan était le savant qui expose avec talent un problème d'histoire ou d'archéologie, le bibliothécaire aimable qui met libéralement son érudition à la disposition de tous : mais c'était aussi l'homme de cœur et de caractère ; il savait ce qu'il voulait dire et le disait sans ambages : c'est ce qui faisait la valeur et le charme de sa conversation.

M. Castan eut des amitiés illustres ; il sut se concilier, ce qui vaux mieux encore, quelques-unes de ces affections profondes que peut seul mériter un cœur généreux. Il eut aussi des adversaires : il était trop indépendant, et peut-être avait-il trop de valeur personnelle pour qu'il en pût être autrement. A une époque où le caractère est si rare, faut-il blâmer son indépendance, et doit-on lui faire un reproche des formes un peu vives qu'elle affectait quelquefois ?

Et maintenant, ce brillant esprit est éteint ; cette vive intelligence a été arrêtée en pleine sève et en plein essor. Notre confrère ne s'assiéra plus à ce foyer où il se reposait si doucement de ses travaux ; il manque tout à coup à l'affection d'un

frère et d'une sœur, à celle d'une épouse qui, fière de lui appartenir, l'entourait de tant de soins et de sollicitude.

Que peuvent nos regrets, que peut la sympathie de toute une ville en présence d'une pareille douleur ? Il faut porter plus haut nos regards, vers le Dieu bon et miséricordieux auquel est allé celui que nous pleurons. Ce n'est pas un éternel adieu que nous disons à Auguste Castan ; s'il a désormais sa place dans l'histoire, nous en espérons ailleurs pour lui une plus belle où nous le reverrons un jour.

Enfin, M. Ducat, qui fut l'ami personnel du défunt, a prononcé, avec une émotion qu'il avait peine à contenir, les paroles suivantes :

MON AMI,

J'ai le cœur trop brisé pour pouvoir formuler aucun discours...

Vous allez reposer à quelques pas de votre prédécesseur M. Weiss, dont vous aviez entouré la vieillesse de tant de soins, et de M. Paris, dont vous nous faisiez si bien valoir les riches trésors.

Au nom de la plus profonde des amitiés, je demande à Dieu de récompenser vos mérites, et je vous répète ces mots que nous nous disions si souvent : Mon bien cher ami, au revoir !...

Les assistants se sont séparés alors, non sans échanger encore les pensées de tristesse que suggère universellement cette perte considérable, mais heureux néanmoins du témoignage solennel qui venait d'être rendu au défunt.

Séance du 12 novembre 1892.

PRÉSIDENCE DE M. LIEFFROY.

Sont présents :

BUREAU : MM. *Lieffroy*, président ; *Sire*, vice-président ; *Besson*, secrétaire ; *Vaissier*, archiviste.

Membres résidants : MM. *Bavoux*, *Demongeot*, *Ducat*, *Fauquignon*, *Gauthier*, *Guichard*, *Guillemin* (Victor), *Jégo*, *Marchand*, *Pingaud*, *Ripps*.

Le procès-verbal de la séance du 9 juillet 1892 ayant été lu et adopté, M. le Secrétaire s'exprime en ces termes au sujet de la mort de M. *Victor Girod :*

« Depuis sa dernière réunion, la Société d'Emulation a perdu un de ses doyens d'âge, dans la personne de M. *Victor Girod*, fabricant d'horlogerie, ancien adjoint au maire de Besançon, qui en faisait partie depuis l'année 1859 et qui, en 1867, avait présidé ses travaux.

» C'était, à coup sûr, une physionomie originale et curieuse que celle de cet homme honnête, simple et bon, qui, partout où il a passé, ne s'est jamais préoccupé que de rendre service à ses semblables, de les aider de ses conseils, de ses encouragements, et, au besoin, de ses ressources.

» A la fin de sa vie, il avait pris place au Conseil d'administration du Bureau de Bienfaisance, où ses concitoyens avaient apprécié son activité et son dévouement. Mais on peut dire que toute sa carrière ne fut qu'une œuvre de bienfaisance continuelle. Bien que de telles qualités n'eussent pas lieu de s'exercer parmi nous, on n'y appréciait pas moins sa bonté, sa délicatesse et cette gaieté des âmes simples et honnêtes qui lui faisaient aimer les manifestations cordiales et même bruyantes. Ceux qui l'ont accompagné dans ses courses au dehors, et notamment à Montbéliard où il comptait de nombreuses sympathies et où il aimait à vous représenter, se rappellent comment il savait s'y faire accueillir, et quel écho y rencontraient ses joyeuses chansons.

» Il avait aussi des qualités, d'ordre plus solide, d'observateur et de statisticien. On se rappelle son discours de la séance publique de 1867 où il traita particulièrement de notre fabrique d'horlogerie qu'il connaissait si bien, et qui présentait pour Besançon un intérêt si grand de prospérité et de richesse. Il ne contribuait du reste pas seulement à sa prospérité par ses discours, il en était matériellement et par son travail un des plus énergiques et des plus actifs soutiens.

» Il était en un mot, un de ces hommes qui se donnent

complètement à l'œuvre qu'ils entreprennent, et dont le dévouement est acquis en même temps que la collaboration.

» Il n'est pas mort tout entier, car il laisse derrière lui un fils qui fait honneur à son nom comme à son pays natal, et vous me permettrez en terminant de lui adresser au nom de notre Société, l'expression sincère de nos cordiales et douloureuses sympathies. »

La Société applaudit à cette expression de sentiments qu'elle partage, et en décide l'insertion au procès-verbal, ainsi que l'envoi de ce témoignage de sympathie à M. le docteur Paul Girod, notre confrère, professeur à la Faculté des sciences et à l'Ecole de médecine de Clermont-Ferrand.

M. *Besson*, secrétaire, parle ensuite de la perte douloureuse que vient également de faire la Société d'Emulation en la personne d'un de ses membres honoraires, M. *Xavier Marmier*. Il s'exprime en ces termes :

» Ce n'est ni le lieu ni le moment de prononcer un éloge complet de Xavier Marmier, le distingué membre honoraire que nous avons perdu. Cet éloge, en effet, a été, depuis la mort du regretté défunt, fait par tous les journaux et autres organes de l'opinion, sans distinction de nuances politiques. Le répéter ici ne serait que l'affaiblir. Qu'il nous suffise de constater cette unanimité si flatteuse et si rare. Elle s'explique suffisamment par le caractère de la carrière du défunt qui se tint généralement et d'une manière à peu près constante en dehors des luttes de la politique, qui voulut être exclusivement homme de lettres. Homme de lettres, il le fut certainement dans la haute et large acception du mot. Initié personnellement aux secrets de presque toutes les littératures de l'Europe, ayant parcouru, en de nombreux voyages, les pays où elles s'étaient développées, il en avait vulgarisé les beautés en même temps qu'il se plaisait à décrire le théâtre de leur naissance et de leurs développements : ses récits de voyages, ses études de littérature étrangère forment une œuvre immense qui, si elle ne présente pas de point vraiment saillant, n'en offre pas moins cet intérêt qui s'attache à tout ce qui porte un cachet véritable de probité littéraire.

» Xavier Marmier était un enfant de la Franche-Comté. Seul

avec notre grand savant M. Pasteur, il représentait cette province à l'Académie française. Il ne l'oublia d'ailleurs jamais. Ses écrits portent la trace de ses préoccupations à cet égard. On peut dire que sa dernière pensée a été pour elle, les libéralités dont elle lui est redevable sont la preuve marquante de la vivacité de l'affection qu'il portait à la terre natale.

» C'est en 1889 que sur la proposition du regretté M. Castan qui, dès longtemps, entretenait avec lui les meilleures relations d'amitié, nous l'avions fait membre de notre Compagnie. Il s'était montré fier et touché de cette distinction modeste et surtout de la courtoisie de ce souvenir, et nous avait à cette occasion adressé une lettre des plus flatteuses.

» Nous ne pourrions donc rester insensible à la perte d'un homme qui honorait notre pays, dont nous étions fiers nous-mêmes et qui ne chercha jamais, au cours d'une carrière poussée jusqu'aux extrêmes limites de la vieillesse, qu'à faire bénéficier sa province et ses compatriotes non seulement de ses talents, mais des marques sensibles de sa munificence. »

La Société partageant les sentiments de regrets qui viennent d'être exprimés, décide que cette notice nécrologique sera insérée dans le procès-verbal.

L'ordre du jour appelant la mention d'une ***Notice sur la Société d'Emulation du Doubs***, destinée au volume dont la publication a été arrêté par le Comité du Congrès scientifique de l'Association française, à Besançon, en 1893, M. le Secrétaire auteur de cette notice, en donne lecture sur l'invitation qui lui en a été faite. Ce résumé du passé de notre Société devant recevoir sa publication ultérieurement se termine par cette allusion à une mémoire bien chère à nous tous :

» La mort de son président honoraire, Auguste Castan, a sans doute porté à la Société d'Emulation un coup terrible en lui enlevant le concours et la direction d'un homme éminent entre tous, dans lequel elle s'incarnait, et qui lui rendait en dévouement les sentiments de gratitude et de respect qu'il inspirait sans conteste. Mais, dans la crise difficile dont ce douloureux événement a été le signal, elle a serré ses rangs, et se croit encore assez forte pour envisager l'avenir avec confiance. »

Le jour de la séance publique annuelle de la Société est ensuite fixé au jeudi 15 décembre prochain. Pour composer le programme des lectures qui seront faites on a déjà la promesse du concours de MM. Jurgensen et Schœndœrffer.

Sont présentés pour entrer dans la Société, comme membre correspondant,

Par MM. Lieffroy et Vaissier, M. le vicomte de ***Froissard-Broissia*** (Edouard), au château de Blandans, par Domblans (Jura).

Comme membres résidants,

Par MM. Ledoux et Besson, M. de ***Montigny*** (Charles), conseiller à la Cour ;

Par MM. Coutenot et Chapoy, M. ***Diétrich*** (Bernard), interne des hôpitaux de Besançon ;

Par MM. Besson et Gauthier, M. ***Parisot*** (Adolphe), inspecteur honoraire des enfants assistés.

Pour le Secrétaire, A. VAISSIER, Archiviste.

Le Président, A. LIEFFROY.

Séance du 17 décembre 1892.

PRÉSIDENCE DE M. LIEFFROY.

Sont présents :

BUREAU : MM. ***Lieffroy,*** président ; ***Sire,*** vice-président ; ***Besson,*** secrétaire ; ***Vaissier,*** archiviste.

MEMBRES RÉSIDANTS : MM. ***Arnal, Berdellé, Boname, Bonnet, Boysson d'Ecole, Carry, Chapoy, Diétrich, Ducat, Fauquignon, Gauthier, Girardot, Jégo, Haldy, Ledoux, Maldiney, Pingaud, Ripps, Sire, Vernier.***

MEMBRES CORRESPONDANTS : MM. ***Jurgensen, Schœndœrffer.***

Le procès-verbal de la séance du 12 novembre dernier ayant été lu et adopté, M. le président donne communication des réponses aux invitations adressées aux membres honoraires de la ville et aux sociétés correspondantes de la région française en Suisse.

Mgr l'Archevêque de Besançon ainsi que M. le premier président assisteront à la séance, M. le général commandant le 7e corps et M. le Procureur général étant absents, ne pourront prendre part aux réunions et nous font parvenir l'expression de leurs regrets.

M. *Monot*, professeur de rhétorique au Lycée de Lons-le-Saunier, sera délégué par la Société jurassienne d'Emulation ; MM. *Boisselet* et *Cardot de la Burthe* n'assisteront qu'à la séance publique, M. *Jurgensen*, membre de la Société d'histoire de Neuchâtel, et M. Marc *Dufour*, de la Société Vaudoise, assisteront à la séance et au banquet. La Société d'histoire de la Suisse romande ne pourra envoyer de délégués et s'en excuse, en formant des vœux pour le maintien des bonnes relations entre les deux Sociétés. M. Bouthenot-Peugeot devait être délégué de la Société de Montbéliard ; une sérieuse indisposition l'a retenu au dernier moment.

Il est donné lecture d'une lettre de Mme Castan. Cette lettre, dont l'insertion au procès-verbal est aussitôt votée, est ainsi conçue :

« MONSIEUR LE PRÉSIDENT, MESSIEURS,

» Un de nos compatriotes des plus estimés, qui est en même temps un artiste de grand mérite, M. Jean Petit, m'a généreusement offert son talent et ses soins, pour la reproduction en marbre, de grandeur naturelle, du médaillon en profil qu'il a fait d'Auguste Castan en 1864. Aujourd'hui cette œuvre d'art est terminée, et ses dimensions la désignent naturellement pour occuper une place dans un monument public ou dans un lieu de réunion. Avec l'assentiment de l'artiste, si dévoué au souvenir et à l'amitié, M. Petit, permettez-moi, Messieurs, d'offrir ce médaillon à la Société d'Emulation du Doubs ; il m'a semblé que l'image d'Auguste Castan ne saurait être mieux placée qu'au milieu d'une Compagnie où il ne comptait que des amis, qui tenaient en si haute estime ses travaux, son dévouement à sa ville natale, et dont les délicates sympathies ont tant contribué à adoucir ses peines.

» De cette façon, Messieurs, le souvenir de celui qui n'est plus restera présent d'une manière sensible parmi ceux qui

sont les dignes continuateurs des bonnes traditions dans cette Société d'Emulation du Doubs, toujours si dévouée à toutes les œuvres d'intérêt public et qui a tant contribué à enrichir le patrimoine intellectuel de notre chère Franche-Comté.

» Veuillez agréer, je vous prie, Monsieur le Président et Messieurs, l'assurance de mes sentiments de haute et très distinguée considération.

» Marie Castan.

» Besançon, le 12 décembre 1892. »

En réponse à cette touchante lettre, M. le Président transmettra à Madame Castan les remerciements de la Société, pour le don qui lui est fait d'une œuvre si précieuse à tous les titres. Accueillie avec reconnaissance, la chère et noble image de celui en qui s'incarnait la Société, deviendra, suivant un désir si bien exprimé, le plus digne ornement de la salle de nos séances. — Des remerciements seront également adressés à l'artiste distingué, M. Jean Petit, notre confrère, tant pour le mérite de l'exécution du morceau que pour le zèle employé à terminer si promptement une œuvre bien correspondante à la place qui lui a été destinée.

M. *Pingaud* donne lecture d'un fragment d'un travail sur l'ancien régime en Franche-Comté, intitulé *Les suites de la conquête française de la Franche-Comté.* Les différentes parties de cette œuvre, où se trouveront réunis de nombreux matériaux disséminés, prendront place dans nos *Mémoires* après leur communication.

M. *Jules Gauthier* fait part à la réunion de la rencontre qu'il a faite d'un autographe assez curieux, perdu dans de vieux papiers, et dont le piquant permet à l'auteur de la communication de donner à sa note, retenue pour nos *Mémoires*, le titre : *Les aspirations du Cardinal de Granvelle à la Papauté.*

M. le docteur Magnin dépose sur le bureau la thèse de M. Parmentier, membre correspondant de la Société à Baume-les-Dames, thèse pour le doctorat ès sciences naturelles soutenue par notre confrère à la Faculté de Lyon, puis un autre travail du même auteur, sur lequel M. Magnin fera un rapport à la prochaine séance.

M. le Président propose et la réunion adopte le projet de budget pour 1893 tel qu'il a été préparé par le conseil d'administration. Ce projet est ainsi conçu :

RECETTES.

1º Encaisse prévu au 31 décembre 1892	50 f.
2º Subvention du département du Doubs	500
3º Subvention de la ville de Besançon	600
4º Cotisations des membres résidants	1.700
5º Cotisations des membres correspondants	600
6º Droits de diplômes, recettes accidentelles	20
7º Intérêts du capital en caisse et des rentes	718
Total	4.188 f.

DÉPENSES.

1º Impressions	2.938 f.
2º Frais de bureau, chauffage et éclairage	150
3º Frais divers et séance publique	600
4º Traitement et indemnités pour recouvrements à l'agent de la Société	300
5º Crédit pour recherches scientifiques	200
Total	4.188 f.

Les candidats proposés dans la dernière séance ayant été l'objet d'un vote d'acceptation, M. le Président proclame :

Membres résidants,

MM. Charles de MONTIGNY, conseiller à la Cour d'appel de Besançon ;
DIÉTRICH (Bernard), interne aux hopitaux de Besançon ;
PARISOT (Adolphe), inspecteur honoraire des Enfants assistés ;

Membre correspondant,

M. le vicomte Edouard FROISSARD DE BROISSIA, au château de Blandans par Domblans (Jura).

Le scrutin ayant été ouvert au début de la réunion pour l'élec-

tion des membres renouvelables du bureau, le dépouillement de ce scrutin donne les résultats suivants :

Pour le Président, M. SIRE, 23 voix ;
1er vice-président, M. LIEFFROY, 23 voix ;
2e vice-président, M. le docteur BAUDIN, 24 voix ;
Trésorier, M. ARNAL, 23 voix ;
Archiviste, M. VAISSIER, 24 voix.

En conséquence, le bureau est ainsi formé pour l'année 1893 :

Président.....................	M. SIRE ;
Premier vice-président.........	M. LIEFFROY ;
Deuxième vice-président........	M. le docteur BAUDIN ;
Trésorier......................	M. ARNAL ;
Archiviste......................	M. VAISSIER.

Pour le Secrétaire,
A. VAISSIER, archiviste.

Le Président,
A. LIEFFROY.

Séance publique du 15 décembre 1892.

La séance, présidée par M. Aimé LIEFFROY, s'ouvre à deux heures dans la grande salle de l'hôtel de ville.

Comme membres honoraires, assistaient : Mgr l'archevêque DUCELLIER, M. le premier président GOUGEON et M. le maire de la ville VUILLECARD.

Et comme délégués des sociétés savantes invitées : M. Marc DUFOUR, de la Société vaudoise des sciences naturelles ; M. JURGENSEN, du Locle, de la Société d'histoire de Neuchâtel ; MM. CARDOT DE LA BURTHE et BOISSELET, de la Société d'agriculture de la Haute-Saône ; M. MONOT, professeur du Lycée à Lons-le-Saunier, de la Société d'Emulation du Jura.

Les communications se succèdent dans l'ordre suivant :

La Société d'Emulation du Doubs en 1892, discours d'ouverture de M. Aimé LIEFFROY, président annuel.

Deux étapes séculaires, par M. Jules JURGENSEN.

L'invention des allumettes chimiques et son origine franc-comtoise, par M. le docteur CHAPOY.

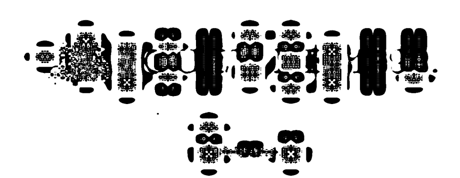
Un voyage en Mésopotamie, par M. l'ingénieur des ponts-et-chaussées SCHOENDOERFFER. (Cette lecture est accompagnée de projections à la lumière oxhydrique des photographies rapportées par le voyageur, préparées et projetées par les soins de MM. Dodivers et Fady.)

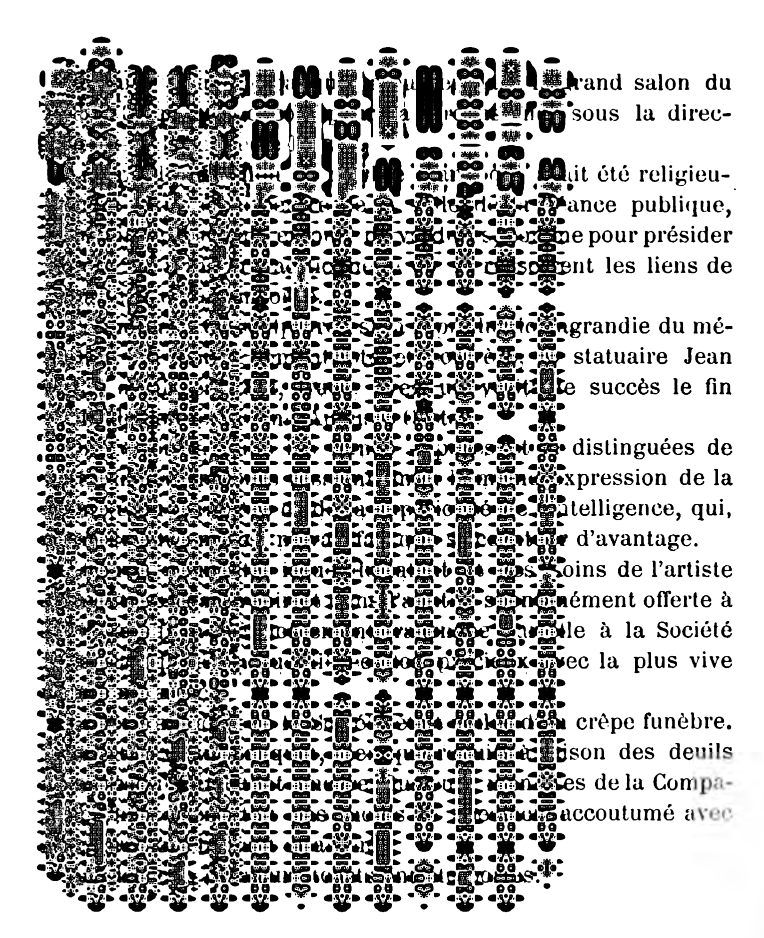
La Légende du Diamant, pièce de vers, par M. le docteur CHAPOY.

Etaient présents à la séance, les membres résidants dont les noms suivent : MM. BONAME, Paul BRETILLOT, Alfred BOYSSON D'ECOLE, CARRY, CHAPOY. CHIPON, COLSENET, DELACROIX, DEMONGEOT, DODIVERS, Paul DROUHARD, DUCAT, FADY, FAUQUIGNON, Jules GAUTHIER, Albert GIRARDOT, Alexandre HALDY, JÉGO, LAMBERT, LEDOUX, Hubert LIEFFROY, Emmanuel LOUVOT, MAGNIN, MALDINEY, PINGAUD, RIPPS, SAILLARD (Eugène), SAINT-EVE, SAYOUS, VUILLERMOZ ; l'abbé ROSSIGNOT, membre correspondant.

Pour le Secrétaire,
A. VAISSIER, archiviste.

Le Président,
A. LIEFFROY.





rand salon du
sous la direc-
ait été religieu-
ance publique,
e pour présider
nt les liens de
grandie du mé-
statuaire Jean
e succès le fin
distinguées de
xpression de la
telligence, qui,
d'avantage.
oins de l'artiste
ément offerte à
le à la Société
ec la plus vive
crêpe funèbre.
son des deuils
es de la Compa-
accoutumé avec

Toast de M. Lieffroy, *président annuel.*

Messieurs,

Au moment où va finir la tâche si honorable que votre sympathie a bien voulu me confier, je tiens à remercier et cela se comprend, tous ceux qui ont bien voulu me seconder dans l'accomplissement d'une mission, qui, grâce à eux, m'est devenue bien douce et bien légère.

Je n'oublie personne, croyez-le bien, mais permettez-moi avant tout d'exprimer ma reconnaissance à notre cher secrétaire décennal, M. Edouard Besson dont l'amitié précieuse ne m'a jamais fait défaut, à notre consciencieux archiviste, M. Vaissier, dont le dévouement à notre Société sait se mettre à la hauteur de toutes les circonstances, à M. Sire que vos suffrages viennent d'appeler à une nouvelle présidence qui, pour notre Compagnie, est l'heureux présage d'une ère de prospérité, de travail et de progrès. Pourquoi faut-il qu'en ce moment, je me laisse envahir par une émotion, que vous me pardonnerez, messieurs ! Pourquoi « celui dont on cherchait les fonctions, mais dont on n'apercevait que les services », selon l'expression si vraie et si exacte d'un de mes éminents prédécesseurs, M. le professeur Droz, n'est-il pas là pour recevoir, lui aussi, le juste tribut de mes affections et de ma gratitude.

Ce sentiment de tristesse, vous m'excuserez, Messieurs, si je veux l'éloigner un instant de mon esprit, pour souhaiter de tout cœur la bienvenue aux délégués des Sociétés savantes voisines que nous avons tant de plaisir à voir au milieu de nous. Nous sommes tout particulièrement heureux de saluer, en ce jour, nos confrères d'au delà les montagnes du Jura, venus de la Suisse, de ce pays qui nous est cher entre tous, parce qu'il a toujours su partager nos joies et compatir à nos douleurs. M. Jurgensen a bien voulu se rendre à notre appel et nous l'en remercions doublement puisqu'il nous a tenu, pendant notre séance publique, sous le charme captivant de sa chaude et vibrante parole. Nous rendons grâces également au docteur Marc Dufour, depuis si longtemps notre ami à tous, et auquel m'attachent les liens personnels d'une impérissable

reconnaissance ; au docteur Dufour, cet homme si Français par le cœur et les sentiments, et que nous sommes en droit de revendiquer plus hautement que jamais, depuis que brille sur sa poitrine généreuse, les insignes de notre ordre national de la Légion d'honneur.

Merci donc, Messieurs, d'être venus, merci à vous, M. le Maire, dont la gracieuse obligeance met à notre disposition les locaux de la Ville, ce qui nous permet de recevoir dignement nos honorables invités. Merci à tous les amis de la Société d'Emulation du Doubs !

Je ne puis mieux faire en terminant, que de lever mon verre en leur honneur. Je bois à leur santé, à la prospérité et à la grandeur de notre Compagnie, à son développement, à son initiative, à sa noble coopération dans tout ce qui se fait de grand et d'utile dans notre chère Franche-Comté.

L'assemblée, par des applaudissements unanimes, a ratifié tout particulièrement l'hommage rendu par son président à l'éminent et sympathique docteur de Lausanne.

M. le maire de Besançon, en termes très courtois, témoigna ensuite de toute sa sympathie pour la Société d'Emulation, parce qu'il sait que tout ce qui émane d'elle est grand et généreux. Il but à la santé du président élu pour 1893, et se fit l'interprète du conseil municipal en remerciant chaleureusement M. le docteur Marc Dufour, de la libéralité avec laquelle il mettait au service des indigents de notre ville le secours précieux de son profond savoir.

M. le docteur Dufour, prenant la parole, se montra vivement touché de l'accueil toujours plus cordial qu'il recevait de la Société d'Emulation, dans laquelle il avait le profond regret de constater des disparitions bien douloureuses. Il signala avec émotion l'absence de M. Léon Barbier, dont la mort prématurée lui avait été d'autant plus sensible que cet ancien président de la Compagnie avait été son introducteur auprès d'elle. Il exprima en outre la part bien grande qu'il prenait à la perte irréparable de M. Castan, mais en conservant l'espoir que la Compagnie trouverait dans son sein de nouveaux éléments de prospérité.

M. Monnier, de Lons-le-Saunier, délégué de la Société d'Emulation du Jura, heureux d'être l'interprète des sentiments de cordiale sympathie qui animent la Société d'Emulation du Jura envers sa sœur du Doubs, déclara qu'il avait été particulièrement charmé par le chaleureux plaidoyer de M. le docteur Chapoy en faveur de son compatriote, M. Charles Sauria, au sujet de l'invention des allumettes chimiques. Il termina en faisant des vœux pour le maintien des bons rapports entre toutes les Sociétés savantes de la région.

Enfin M. Sire clôtura la série des toasts par cette allocution :

Toast de M. Sire, *président élu.*

Messieurs,

Vous avez bien voulu, pour la troisième fois, m'appeler à l'honneur de présider nos réunions ; j'ai hâte de vous en exprimer ici ma vive gratitude.

Je sais par expérience qu'en raison de traditions sagement établies et soigneusement observées, grâce notamment à l'union parfaite qui règne dans notre Compagnie, les fonctions de président sont des plus douces et des plus agréables à remplir.

Je dois vous avouer cependant, que j'ai recherché quels pouvaient être les titres qui m'ont valu ce nouveau témoignage de votre sympathie, et je n'en ai trouvé qu'un seul qui consiste en ce que depuis une année environ, je jouis du privilège peu enviable d'être votre doyen. Et puisque je suis dans la voie des aveux, permettez-moi de vous dire que je crois ne porter ombrage à personne si je souhaite que ce privilège dure le plus longtemps possible.

Oui, Messieurs, je suis entré dans notre Compagnie peu d'années après la date de sa création ; j'ai donc assisté à ses débuts modestes, de même que j'ai été témoin de la volonté inébranlable et des premiers efforts de ses fondateurs pour atteindre le but qu'ils s'étaient proposé.

Leur espérance n'a pas été déçue ; ouverte dès son origine à tous les hommes de bonne volonté, notre Compagnie n'a pas tardé à prendre un développement remarquable. Elle a eu la

bonne fortune de recueillir l'adhésion toute spontanée des savants de premier ordre qui composaient le personnel primitif de notre Faculté des sciences. A partir de cette époque, comme toutes les entreprises éminemment utiles et bonnes, elle n'a cessé d'exercer une influence des plus salutaires sur les études scientifiques qui intéressent notre région, en provoquant et en encourageant des recherches dont elle s'est empressée de mettre au jour les résultats importants.

Mon intention n'est pas de faire ici l'histoire de notre Compagnie, vous la connaissez tous ; je tiens seulement à rappeler que les six séries de Mémoires qu'elle a publiées jusqu'à présent, constituent les étapes qu'elle a franchies d'une marche aussi brillante que rapide et qui l'ont bien vite placée au premier rang des Sociétés savantes de province.

Un tel passé oblige, et si nous avons le droit d'en être fiers, nous ne devons pas oublier que la plus grande part de nos succès revient à notre très regretté président honoraire, dont la perte récente nous a plongé dans le deuil et a causé un vide considérable parmi nous.

Je ne pouvais désirer une circonstance mieux choisie pour rappeler que si pendant vingt-huit ans M. Castan a été le guide vigilant et autorisé de notre Société, il en a été aussi l'honneur, autant par la haute valeur de ses écrits et son ardent amour de la vérité, que par sa vie faite toute de travail, de désintéressement, de dévouement surtout.

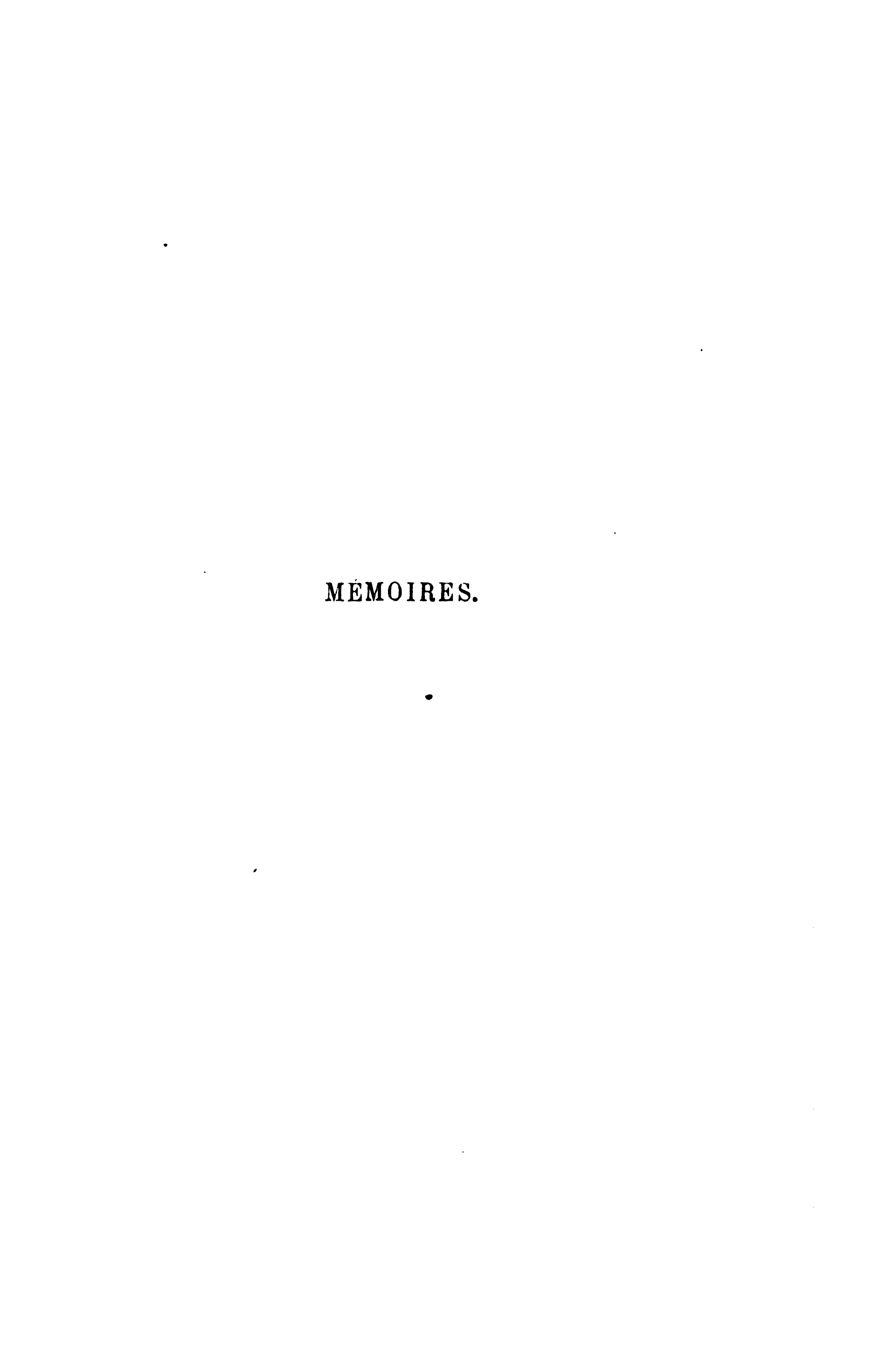
Plus que jamais nous devons nous inspirer de son exemple, ce sera d'ailleurs la meilleure manière de rendre hommage à sa mémoire qui restera vivace et honorée parmi ses contemporains, et se perpétuera, chez nos successeurs, comme un juste tribut de reconnaissance. Dès lors soyons certains que l'œuvre commencée sera continuée, que la tâche entreprise sera courageusement remplie, que le sillon, profondément et fructueusement creusé jusqu'à ce jour sera poussé plus loin.

Ayons donc confiance dans l'avenir de notre Compagnie, car il y aura constamment parmi ses membres l'émulation nécessairepour la maintenir au rang qu'elle occupe, et pour lui conserver les saines traditions qui ont assuré ses succès.

Et d'ailleurs ne savons-nous pas qu'ils sont toujours en

grand nombre les Franc-Comtois véritablement soucieux de laisser après eux le souvenir d'hommes de bien, ayant été utiles à leurs semblables et entièrement dévoués à leur pays !

Je bois, Messieurs, à l'union sans cesse plus étroite des membres de notre Compagnie.



MÉMOIRES.

LA
SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU DOUBS
EN 1892

Discours d'ouverture de la séance publique du jeudi 15 décembre

Par M. LIEFFROY
PRÉSIDENT ANNUEL.

MONSEIGNEUR (1), MESDAMES, MESSIEURS,

En ouvrant aujourd'hui devant cette assemblée nombreuse, brillante et fidèle, la séance publique de la Société d'émulation du Doubs, en ce jour qui devrait être pour nous un jour de fête sans mélange, vous me pardonnerez si une légende, la légende d'une noble et illustre famille de la province, me revient involontairement à l'esprit, et si je me sens amené à m'écrier après elle, après tant d'autres qui ont fait la dure expérience de la vie : « Plus de deuil que de joie ! »

Plus de deuil que de joie ! L'antique adage de la maison de Bauffremont, qui semble cependant avoir été si heureuse souvent, si enviée toujours, ne convient-il pas à nous tous, tant que nous sommes, dont les courts instants de bonheur sont la plupart du temps expiés par les larmes, ne convient-il pas en particulier à notre compagnie, si l'on réfléchit aux pertes cruelles qu'elle a faites cette année, si l'on pense aux chers et regrettés confrères dont j'ai le douloureux devoir,

(1) S. G. Mgr DUCELLIER, archevêque de Besançon.

exceptionnellement douloureux et amer, de vous parler en ce moment?

Et d'abord permettez-moi de rendre un suprême hommage à M. Castan, à ce savant conservateur de notre bibliothèque, dont l'œuvre considérable a contribué si puissamment à faire connaître l'histoire de notre province et dont la collaboration a jeté tant d'éclat sur notre société.

La sollicitude qu'il lui portait, vous l'avez appréciée tous, Messieurs, vous qui, depuis de longues années, avez suivi nos séances publiques et privées. Vous pourriez dire avec moi, mieux que moi, ce qu'étaient ses communications écrites et orales, les ressources de cet esprit original, toujours présent, toujours lumineux, dont les saillies ont rempli et égayé maintes fois nos réunions et leur ont donné un irrésistible attrait. Ses aperçus, ses études archéologiques et artistiques étaient des chefs-d'œuvre de bon goût, de grâce et de distinction et il les lisait — car il était un lecteur hors ligne — de manière à en augmenter encore l'intérêt. Il connaissait notre chère Franche-Comté avec toutes ses légendes et ses traditions. Et notre antique cité ! Il savait si bien son passé, qu'il semblait presque en avoir été à toutes les époques le consciencieux et érudit annaliste.

Parmi les ouvrages si remarquables sortis de sa plume féconde, je ne citerai que le dernier, le catalogue des Incunables que renferme la bibliothèque de Besançon. Auguste Castan y a mis tout son immense savoir et le fruit de ses incessantes recherches. L'impression de ce catalogue était presque achevée lorsque la mort est venue surprendre son auteur : mais l'éminent conservateur de la bibliothèque nationale, M. Léopold Delisle, n'a pas voulu laisser incomplète l'œuvre de son ami : il a tenu à en corriger de sa main les dernières épreuves, il écrira lui-même la préface de ce véritable monument bibliographique qui paraîtra dans les premiers mois de l'année prochaine.

Auguste Castan, comme un soldat, est tombé au champ

d'honneur, au milieu de ses études et de ses livres. Mais il ne mourra pas tout entier, car il nous laisse un grand exemple, un profond regret et un impérissable souvenir.

Georges Boyer s'est éteint en pleine maturité, à un moment où la mort semble particulièrement inexorable et inflexible, quand elle frappe un homme jeune encore dont l'avenir paraît être plein de promesses et d'espérances.

Georges Boyer avait pris tout de suite dans notre compagnie une situation méritée et en 1888, il avait été choisi pour en présider les travaux. Il s'était adonné avec succès à l'étude des terrains jurassiques, et il avait dressé une carte orogéographique qui sera entre les mains de tous ceux qui voudront scruter notre sol et en approfondir les secrets. Nous ne parlerons pas seulement ici de la science de notre regretté confrère ; nous n'oublierons pas les qualités de l'homme privé, la grâce et l'attrait de cet esprit cultivé auquel rien ne semblait étranger, le charme affectueux de ses relations, l'élévation et la noblesse de ses sentiments.

M. Victor Girod, notre ancien président pour l'année 1867, a été enlevé également à notre respectueuse sympathie. Il s'était occupé spécialement, avec une réelle compétence, de notre école d'horlogerie et il avait été adjoint au maire de Besançon. Mais sa véritable place, à lui l'homme bon par excellence, dont la volonté semblait être consacrée à faire le bien, n'était-elle pas au bureau de bienfaisance ? Aussi en était-il un des membres les plus vénérés. Son caractère simple et affable, était empreint d'une bonhomie charmante, d'une franche gaieté, dont ses amis savaient apprécier tout le prix.

A cette liste nécrologique déjà longue, il convient d'ajouter le nom de M. Jules Dubost, qui était notre doyen, puisqu'il nous appartenait depuis 1840 et qu'il était le dernier survivant des membres fondateurs de notre compagnie, et celui de M. le baron Edouard Henri, littérateur et poète, qui avait rapporté de ses nombreux voyages d'abondants souvenirs

qu'il racontait avec un esprit de critique du meilleur aloi.

Nous mentionnerons également la perte de M. Xavier Marmier, qui depuis 1889 figurait parmi nos membres d'honneur. Des voix plus autorisées que la mienne ont dit et diront ce que fut Xavier Marmier, qui, avec l'illustre Pasteur, représentait si brillamment la Franche-Comté à l'Académie française. Travailleur et voyageur infatigable, il n'oublia jamais le sol natal ; il est de ceux dont ses concitoyens ont le droit d'être fiers et dont ils garderont pieusement le souvenir.

Un juste hommage doit être rendu encore à la mémoire d'un de nos membres correspondants les plus distingués ; je veux parler du vice-amiral Ulysse Devarenne, mort à soixante-deux ans, après une carrière glorieuse et bien remplie, au moment où la France pouvait compter encore pour de longues années sur sa valeur, son intelligence et son activité.

Après ce dernier adieu adressé à nos confrères disparus, je vais passer rapidement en revue les divers travaux qui ont été accomplis par la Société dans le courant de cette année et qui sont une preuve éclatante de la vie qu'elle possède.

Et d'abord parlons de M. Edouard Besson, notre laborieux secrétaire décennal. Vous le connaissez, je n'ai donc pas à faire ici son éloge qui cependant ne saurait être trop souvent répété. Sa plume fine, élégante, exercée, a établi depuis longtemps son mérite comme écrivain et comme critique ; M. Besson semble prendre à tâche de nous montrer qu'il peut indifféremment traiter les sujets les plus divers et toujours avec le même succès. Cette année, nous lui devons une étude sur le livre de M. Fournier intitulé : Le royaume d'Arles. Cette étude est une œuvre de patientes recherches pour détacher d'un volume très important ce qui intéresse notre province et pour mettre en lumière ce qui a trait particulièrement à la Franche-Comté. M. Besson a rendu compte

aussi du VI[e] volume des princes de Condé par M. le duc d'Aumale. Ce compte-rendu d'une page glorieuse de notre histoire est écrit de la façon la plus exacte, la plus complète, la plus attrayante : le critique s'y montre en tous points digne de l'auteur de ce grand ouvrage. Notre secrétaire s'est chargé également de l'analyse du livre de notre confrère M. Olivier Ordinaire, intitulé : Du Pacifique à l'Atlantique par les Andes Péruviennes et l'Amazone. M. Ordinaire est un voyageur émérite qui étudie, qui regarde et que le danger est loin d'effrayer. Quand il était plus jeune, si j'ai bonne mémoire, dans une tournée qu'il faisait en Suisse et en Savoie, il a voulu faire l'ascension, toujours difficile, souvent périlleuse du Mont-Blanc. Appelé par la confiance du gouvernement à remplir un poste diplomatique dans l'Amérique du Sud, il a occupé ses loisirs à faire un beau voyage dans des pays presque inexplorés jusqu'à ce jour.

Et maintenant serons-nous tentés de suivre le hardi explorateur et d'aller à notre tour visiter les Andes et l'Amazone ? C'est possible ; mais à coup sûr l'analyse faite par M. Besson, nous fera lire le livre si intéressant de M. Ordinaire et ce sera pour beaucoup, sinon plus agréable, du moins extrêmement plus facile sous tous les rapports.

Après nous avoir ainsi promenés en Amérique, M. Besson veut bien nous faire parcourir en artiste l'exposition des beaux-arts des Champs-Elysées où il s'attache plus particulièrement à étudier les peintures dues au pinceau de nos compatriotes. Ces derniers méritent tous les éloges. En effet, nos paysagistes savent nous faire admirer les sites tour à tour abrupts et sévères, riants et pittoresques de notre beau pays. Nos portraitistes tiennent le premier rang en ce genre, et ont une réputation européenne : citons seulement en passant MM. Machard et Chartran, dont le magistral portrait du pape Léon XIII a accru encore la réputation. Les appréciations et les critiques de M. Besson émanent d'un homme de goût, sensible aux beautés de l'art et dans un style char-

mant, il rend fidèlement compte des impressions qu'il a ressenties.

Personne plus que lui n'a regretté nos amis Castan et Boyer. Vous lirez avec le plus grand intérêt et la plus vive émotion les très remarquables discours qu'il a prononcés à leurs obsèques.

M. Maldiney nous initie aux expériences qu'il a faites sur la photographie au magnésium. Cette photographie est appelée à rendre de réels services en remplaçant la lumière du soleil dont on est privé bien souvent, par une lumière artificielle dont l'éclat permet de saisir les objets enveloppés et perdus dans d'impénétrables ténèbres.

On dit bien souvent que les dieux s'en vont. Pas toujours et pas tous cependant ! Et je n'en veux comme preuve que le travail de notre si dévoué archiviste, M. Vaissier. Il a écrit en effet une très curieuse étude sur trois statuettes gallo-romaines qui à leur allure, à leur figure aussi, ne peuvent être que des Jupiter. Vous voyez bien que si quelques dieux nous quittent, d'autres se retrouvent : il y a donc compensation.

M. le docteur Meynier a le culte du pays natal et c'est avec un consciencieux orgueil qu'il nous parle de la ville d'Ornans, c'est avec un soin extrême qu'il en a fouillé les riches archives que nous pouvons parcourir aujourd'hui à notre tour avec un guide si sûr et si éclairé. M. Meynier nous donne un exemple qui malheureusement n'est pas assez suivi. Les archives locales renferment ordinairement des trésors inappréciables qui restent souvent ignorés pour n'avoir pas trouvé une main suffisamment patiente pour les mettre en lumière. On peut dire que maintenant grâce à M. Meynier, l'histoire d'Ornans est faite et bien faite ; de plus, elle est écrite d'un style précis et sérieux qui rappelle celui des anciens chroniqueurs.

M. Schœndœrffer a bien voulu nous donner en séance privée les prémisses de la lecture que vous allez entendre

de sa bouche : je n'ai pas ici à en faire l'éloge ; mais je tiens à remercier publiquement le savant et courageux voyageur d'avoir consenti, à notre requête, à faire bénéficier le public bisontin du fruit de ses explorations et de ses travaux.

Vous excuserez, Messieurs, le président annuel qui est jurassien, de s'être occupé d'un de ses compatriotes, le docteur Giraud, de Lons-le-Saunier, poète-médecin à l'esprit original et bizarre, dont les poèmes en prose, embarrassés souvent d'un langage pharmaceutique un peu monotone, présentent cependant quelque intérêt.

L'histoire naturelle et la géologie, deux sciences sœurs pour ainsi dire, ont trouvé chez nous de fervents adeptes. A M. le docteur Girardot, nous devons une très remarquable notice sur les travaux géologiques de son ami et émule Georges Boyer ; à M. le docteur Magnin, le savant professeur à la Faculté des sciences, des communications très intéressantes sur diverses plantes alpestres découvertes par lui en étudiant notre massif jurassien, et sur les degrés de température où se congèlent les lacs du Jura ; à M. Bavoux, une étude sur la persistance de la vie dans les souches de sapins. Vous lirez avec plaisir la suite du travail de M. l'ingénieur Flagey sur les lichens dont le commencement a paru dans nos mémoires il y a quelques années.

M. Charles Beauquier termine, dans notre recueil annuel, la série de ses chansons franc-comtoises. On n'a guère le temps ou la volonté de chanter aujourd'hui. La chanson n'est presque plus qu'un souvenir : aussi trouve-t-on un singulier attrait à ces refrains empreints à la fois d'une rusticité naïve et d'une verve gauloise qui, dans le temps passé, avaient une saveur toute particulière.

M. Castan a écrit avec la compétence artistique qu'il possédait si bien, une notice sur le portrait du maréchal de Vieilleville, appartenant au musée de Besançon. Jusqu'à présent, ce portrait avait été attribué à l'école des Clouët ; M. Castan le rend à son véritable auteur, Corneille de la

Haye. Cette lecture est la dernière que M. Castan ait faite à nos séances. Qui aurait dit alors que cette plume si ardente et si vive allait se briser ? Qui aurait dit que cet esprit si investigateur et si profond devait, quelques jours après, s'endormir pour toujours dans la paix et le silence du tombeau ?

Après l'énoncé sommaire des œuvres purement scientifiques et littéraires que vous venez d'entendre, il est une œuvre dont je veux aussi vous entretenir, c'est celle due au ciseau de notre éminent confrère M. Jean Petit, dont vous connaissez tous le renom comme statuaire et comme sculpteur. Cette œuvre est là devant vous et vous pouvez tous l'apprécier. M. Jean Petit a voulu donner à Madame Castan un témoignage généreux de la vieille affection, j'allais dire de la vénération, qu'il portait à notre président honoraire, en envoyant à sa veuve le très remarquable médaillon que vous avez sous les yeux. Madame Castan, justement fière du nom qu'elle porte si noblement, a eu la pensée dont la Société d'émulation lui restera éternellement reconnaissante, de confier la garde de ce médaillon à notre compagnie, qui doit tant au confrère éminent dont elle déplore la perte, et dont personne plus qu'elle ne gardera respectueusement la mémoire.

Pour compléter ce que nous appellerons, si vous le voulez bien, le bilan de notre situation, nous ajouterons que notre Société, cette année-ci comme les précédentes, a entretenu les meilleures relations avec les Sociétés voisines et sœurs de la nôtre. Il nous a été donné une fois encore d'assister à la séance de la Société d'émulation de Montbéliard et nous avons été profondément touchés des témoignages de sympathie cordiale que nous y avons reçus. Nos confrères de Montbéliard travaillent eux aussi, ils savent rendre leurs réunions particulièrement intéressantes et instructives. Nous sommes vraiment heureux de pouvoir leur rendre ici la fraternelle hospitalité avec laquelle ils veulent bien recevoir nos délégués.

Je finis ici, Messieurs, la partie analytique de mon rapport. Qu'il me soit permis encore de vous féliciter, de nous féliciter tous du choix on ne peut plus heureux, que notre Société a fait de M. Sire pour présider nos séances l'année prochaine. M. Sire est un savant qu'il est superflu de louer devant vous. Il est apprécié non seulement dans sa ville natale, ce qui est rare, soit dit en passant, mais encore dans la capitale, et sa nomination comme correspondant de l'Institut montre bien à quel point sa réputation est méritée. C'est la troisième fois qu'il est appelé à la présidence de notre compagnie, et pour elle, cette nouvelle présidence sera aussi profitable et aussi féconde que l'ont été les premières. Une mission délicate, difficile pour un autre que lui, est réservée à M. Sire. Il était naturellement désigné pour présider les grandes assises tenues par les membres de l'Association française pour l'avancement des sciences qui se réuniront au mois d'août à Besançon. Ce sera un honneur pour nous tous d'être représentés par un homme tel que M. Sire. Grâce à lui, nous pourrons faire voir aux étrangers que la science peut se trouver partout, même en province et qu'une heureuse décentralisation la fait fleurir et prospérer en Franche-Comté.

Avec un président tel que M. Sire, nous devons espérer en l'avenir de notre Société. Elle est, vous le voyez, plus active et plus studieuse que jamais, et elle le serait davantage, si la jeunesse voulait plus encore venir à nous et nous seconder dans nos efforts. Notre Société, Messieurs, s'intéresse à toutes les études, à toutes les recherches, à toutes les investigations. Rien ne lui est étranger, et elle accueille avec empressement toutes les intelligences et toutes les bonnes volontés. Nous faisons donc un appel, un pressant appel à la jeunesse sérieuse, à la jeunesse qui peut tout et sans laquelle nous ne pouvons rien. Il faut qu'elle n'oublie jamais que nous tous, tant que nous sommes, nous devons avoir à cœur d'augmenter autant qu'il est en notre pouvoir, le patrimoine de richesses intellectuelles, scientifiques et littéraires

de notre Société, de notre province, de notre patrie. Nous devons tous, chacun dans sa sphère, travailler, travailler toujours, travailler sans relâche ; nous devons, ouvriers, plus ou moins habiles, apporter tous une pierre à l'édifice. Cet édifice, Messieurs, que nous devons parer et entretenir, cet édifice que nous devons chérir et honorer, cet édifice pour la défense duquel nous devons savoir mourir au besoin, cet édifice, c'est la France !

LES

ARTISTES DE FRANCHE-COMTÉ

AU SALON DE 1892

Par M. Edouard BESSON

Séance du 17 juin 1892.

Un récent voyage à Paris nous a permis de visiter les deux expositions artistiques des Champs-Elysées et du Champ-de-Mars. Nous avons été frappés de la place considérable qu'y occupent nos compatriotes, et nous venons vous apporter à cet égard non pas l'analyse approfondie et détaillée que méritent les œuvres de nos artistes, mais l'impression rapide qui s'est dégagée pour nous des plus marquantes.

Nous ne parlerons que peu du Champ-de-Mars ; car la Franche-Comté y est à peine représentée, et nous n'y mentionnerons que le gracieux *Portrait de Mlle Bartet* de la Comédie-Française dû à l'habile pinceau de M. COURTOIS. Aussi bien le Salon du Champ-de-Mars, sauf de hautes et remarquables exceptions, est-il plutôt une réunion d'irréguliers doués sans doute de belles qualités, mais les poussant à l'extrême et nuisant ainsi à l'impression produite. C'est le Salon des Champs-Elysées qu'il faut visiter si l'on veut prendre une idée moyenne et exacte de l'état actuel de notre art national. Cet art, tout en usant de moyens nouveaux, et en désertant de plus en plus des voies autrefois heureusement parcourues, n'a rien qui sente le déclin, ou qui annonce une décadence même lointaine. S'il renonce de plus en plus à ce qu'on appelait jadis la grande peinture et aux formes purement classiques, il s'attache toujours davan-

tage à l'expression de la réalité et à l'étude de la nature, cette éternelle idole du vrai et du beau.

Ce que je dis ici d'une manière générale de l'art national, je le dirai aussi à un point de vue plus restreint de l'art franc-comtois qui a toujours occupé et qui occupe spécialement aujourd'hui un rang éminent dans notre exposition annuelle.

Nos artistes, en effet, se distinguent surtout dans le paysage et dans le portrait, deux genres réalistes par excellence où s'affirment leurs qualités d'observation fine et de consciencieuse exécution.

En ce qui concerne le paysage comment ne pas saluer tout d'abord l'œuvre posthume d'un homme qui, bien qu'étranger à notre province, l'a constamment prise pour sujet de ses études et de ses tableaux. Je veux parler de la *Matinée d'août à Avanne* de M. PELOUZE, peinte en une gamme de couleurs quelque peu sombre et triste, mais où s'affirment une dernière fois avec éclat les qualités éminentes du peintre si regretté.

Beaucoup d'artistes vivants nous représentent du reste avec une valeur égale comme paysagistes. Citons MM. GROS, BOUDOT, Louis JAPY, POINTELIN et ISENBART. Ce dernier dont nous avons si souvent l'occasion d'apprécier le talent, s'est surpassé surtout dans son tableau intitulé *Les marguerites*. C'est un champ de ces fleurs placé sur les hauts plateaux de nos montagnes et qu'éclaire un ardent soleil d'été. Ceux qui connaissent le talent de notre compatriote pour rendre le jeu des lumières peuvent imaginer l'effet produit par ces fleurs blanches si bien éclairées, et se détachant sur le fond des montagnes sombres du Haut-Jura.

C'est particulièrement dans le portrait que les artistes Franc-Comtois se sont montrés vraiment supérieurs. Pour donner une idée de la valeur de leurs œuvres, il suffit de citer les noms de MM. BASSOT, Tony FAIVRE, GIACOMOTTI, et surtout MACHARD dont le portrait de femme *Garden party*

est enlevé avec une maestria, une vivacité de rendu et d'expression incomparables.

J'ai réservé pour la dernière l'œuvre qui, en dehors de ses qualités propres, est une de celles qui fixent le plus vivement l'attention des visiteurs du Salon. Je veux parler du ***Portrait du pape Léon XIII*** dû au pinceau de CHARTRAN. On comprend que le sujet traité soit de nature à éveiller la curiosité publique comme le portrait de Renan, par Bonnat. Mais sans vouloir entrer dans la voie d'oppositions faciles que suggère la comparaison des deux œuvres, nous pouvons affirmer que celle de notre compatriote n'est point inférieure au point de vue purement artistique.

C'est la seconde œuvre importante où le pape actuel ait été représenté par des artistes Franc-Comtois. On se rappelle ce portrait qui a figuré au Salon de 1882, et dont l'auteur était GAILLARD, l'illustre graveur, originaire du Jura, qui avait déjà reproduit par la gravure les traits si fins et si distingués du pontife. Cette œuvre, comme toutes celles du pieux auteur, se recommandait surtout par la recherche de l'expression intime des sentiments, de l'âme du modèle. Celle de Chartran a pour elle le fini de l'exécution, une très grande habileté de facture, une association de couleurs trés réussie qui fait admirablement ressortir le personnage représenté. Je ne connais rien de plus vivant que cette tête au front développé, aux lèvres minces et serrées par un fin sourire, à l'œil vif et brillant. Personne même ne donnerait au modèle son âge réel de quatre-vingt-deux ans, n'étaient les mains longues et décharnées supérieurement modelées par l'artiste et qui sont étendues sur les bras du fauteuil où le pape est assis. La pose est simple et naturelle; le peintre a ajouté au costume d'intérieur le manteau cardinalice, destiné à donner une des nuances de ce rouge aux teintes variées qui forme le fond, où ressort si bien la blancheur de la robe pontificale et du visage du pontife, dont l'âge a presque complètement décoloré la tête ascétique.

Nous ne parlons ici ni comme ami, ni comme compatriote ; mais nous croyons qu'il y a là une œuvre destinée à vivre et qui laissera sa trace dans l'art moderne.

Notre jeune école a présenté au Salon d'importants tableaux de genre. Nous signalerons les *Mariniers* de M. PICARD et le *Testament du père Tiennot* de M. ENDERS, dont la facture originale et vigoureuse paraissait devoir mériter une récompense à son auteur (1). Nous n'oublierons pas en terminant de citer les *Conspirateurs* de M. GÉROME, toile où s'accuse encore le talent du grand artiste dans l'habile maniement du pinceau, mais qui évidemment ne lui a demandé ni beaucoup de temps ni beaucoup d'efforts.

Aussi bien M. Gérôme semble-t-il, depuis quelques années, avoir abandonné son art habituel pour se consacrer à la sculpture, et encore l'entend-il d'une manière spéciale et s'attache-t-il à ressusciter celle des temps antiques où la statue était formée de substances et revêtait des nuances diverses. Au point de vue archéologique et scientifique, nul doute qu'il y ait là une tentative heureuse. C'est ainsi qu'un grand artiste sous l'inspiration du duc de Luynes entreprit de reconstituer la Minerve du Parthénon que Phidias avait composée d'après les mêmes principes. — Cet essai est-il aussi heureux au point de vue de l'art proprement dit ? — Nous en doutons pour notre part. Sans parler de ce que la recherche archéologique fait perdre à l'inspiration proprement dite, nous ne pouvons avoir en France ni le soleil de la Grèce, ni les temples dans lesquels de telles œuvres se trouvaient placées, ni en un mot les conditions dans lesquelles ces œuvres étaient produites.

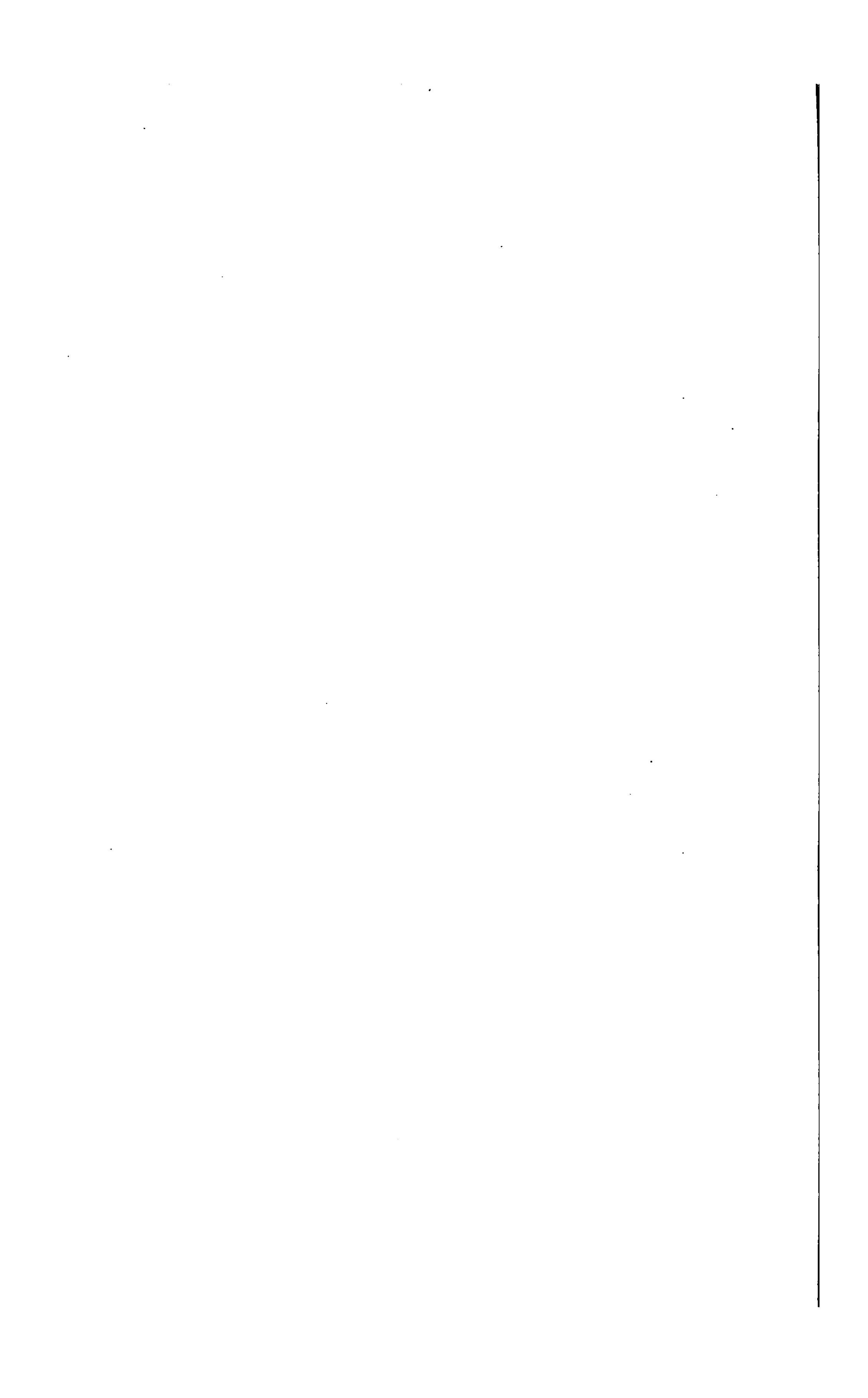
---

(1) Le tableau de M. Enders a été acquis depuis par l'Etat pour être envoyé au musée de Besançon. Nous souhaitons qu'à l'occasion des remaniements nécessaires pour le placement de cette œuvre de grande dimension, le *Testament du père Tiennot* soit présenté en belle lumière, comme une des plus intéressantes manifestations de l'art actuel entré dans une voie assurément nouvelle et féconde.

Quoi qu'il en soit, étant donné le genre, on peut dire que M. Gérôme en a tiré tout le parti possible. Sa *Bellone* en bronze et en ivoire inspire une vraie terreur. Son groupe, *Galatée et Pygmalion*, en marbre, teinté a de hautes qualités de facture ; il exprime bien la vie animant la matière inerte, et l'amour de l'artiste pour l'œuvre que son génie a rendu palpitante.

J'aurai fini avec nos sculpteurs lorsque j'aurai cité deux petits marbres, bustes de femmes dus au ciseau de M. Becquet, un buste en marbre et un buste en bronze de M. Iselin.

En résumé, Messieurs, une visite aux deux Salons de Paris faite par un Franc-Comtois aussi dépourvu que possible de chauvinisme n'est pas de nature à le faire douter des ressources de son pays natal. Il s'y convainc en effet une fois de plus que, sous des formes parfois un peu rudes, nos compatriotes cachent un sens intime et profond des beautés de la nature consciencieusement observée, et que dans la production artistique générale de la France, notre province tient et tiendra toujours un rang des plus distingués.



FLORE

DES

LICHENS DE FRANCHE-COMTÉ

ET DE

QUELQUES LOCALITÉS ENVIRONNANTES

PAR

M. C. FLAGEY

INGÉNIEUR CIVIL

TROISIÈME PARTIE

Séance du 11 novembre 1882.

GENRE IX. BIATORINA Mass.

Thalle *crustacé, uniforme,* mince, d'un gris blanchâtre ou verdâtre habituellement, souvent nul. *Hypothalle* plus pâle. **Apothécies** *biatorines,* ou du moins non complètement noires *étant humectées,* sessiles ou innées. *Spores* ellipsoïdales, biloculaires, *mais non polariloculaires. Hypothecium* toujours de couleur pâle. *Spermaties* cylindriques ou ellipsoïdales, droites ou un peu courbes. *Stérygmates* simples ou rameux.

1. Apothécies toutes de couleurs claires, d'un rouge carné ou un peu ferrugineux....... 2
   Apothécies variant dans le même échantillon du jaune carné au noir.................... *B. tricolor* Th. Fr.
   Apothécies brun-roux...................... 3
   Apothécies noirâtres à l'état sec, plus claires humectées.............................. 4
2. Thalle très développé, d'un blanc glauque. Apothécies grandes, sessiles, élevées...... *B. icmadophila* J. Mull.
   Thalle noirâtre. Apothécies moyennes. Muscicole................................ *B. Schistidii* J. Mull.
   Apothécies très petites, très urcéolées. Pinicole.................................. *B. pineti* Mass.
   Thalle blanchâtre. Apothécies petites, peu urcéolées. Corticicole..................... *B. lutea* Arn.
3. Apothécies grandes, dépassant 1 millim., à marge épaisse et rugueuse............... *B. rugulosa* (Hepp).
   Apothécies moyennes, n'atteignant pas 1 mill. à marge mince et lisse................... *B. atropurpurea* Mass.
4. Paraphyses facilement libres, renflées au sommet où elles sont d'un brun noir.......... *B. lenticularis* Kœrb.
   Paraphyses agglutinées ou difficilement libres. 5
5. Paraphyses teintes en rose par K...... .... *B. synothea* Kœrb.
   Paraphyses non teintes en rose par K....... 6
6. Spores 2 à 2 1/2 fois p. l. q. l........ ...... *B. minuta* (Hepp).
   Spores 4 à 5 fois p. l. q. l.................. *B. globulosa* Th. Fr.

1. BIATORINA ICMADOPHILA J. Mull., *Princ.*, p. 396.

Icmadophila æruginosa Kœrb., *Syst.*, p. 151; Th. Fr., *L. sc.*, p. 300.

Bæomyces icmadophilus Nyl., *Syn.*, p. 183; *L. sc.*, p. 49.
Bæomyces æruginosus D. C., *Fl. Fr.*, II, p. 344.
Lecidea icmadophila Ach., *Un.*, p. 191.
Exs. Hepp., *F. L.*, nº 137; Flagey, *L. F. C.*, nº 227.

Thalle indéterminé, *très développé,* moyennement épais, granuleux ou sub-lépreux par endroits, d'un blanc glauque. *Hypothalle* blanchâtre, bien distinct.

Apothécies *grandes* atteignant jusqu'à 2 millim. de diam., sessiles, élevées, à disque plan d'un rouge carné légèrement pruineux, à marge mince peu persistante. *Spores* hyalines, allongées, fusiformes, *souvent un peu naviculaires,* bi-loculaires, de 0mm,015 à 0mm,025 de long, environ 3 à 4 fois p. l. q. l. renfermées au nombre de 8 dans des thèques étroites, très allongées, atténuées à la base, souvent recourbées, de 0mm,120 à 0mm,130 de long sur 0mm,011 à 0mm,013 de large. Les spores sont habituellement rangées dans la partie supérieure, de sorte que le quart inférieur est vide en général. *Paraphyses* grises, très flexueuses, enchevêtrées, hyalines, peu renflées au sommet. *Epithecium* jaune foncé. *Thecium* et *Hypothecium* d'un jaune très clair, surtout le Thecium.

Spermogonies peu saillantes. *Spermaties* cylindriques, ou un peu renflées au sommet. *Stérygmates* articulés.

I { Sans action sur le thalle.
Colore l'Hymenium en bleu très pâle.
K { Jaunit le thalle.
Brunit l'Epithecium fortement et très légèrement l'Hypothecium.
Ca, cl. Ordinairement sans action.

Habit. — Espèce répandue sur les bois pourris depuis la limite des sapins dans le Jura et les Vosges, mais devenant plus fréquente à mesure qu'on atteint les sommités : Ballon d'Alsace, col de la Schlucht, Boujeailles, Pontarlier, les Rousses, etc., etc., et du Chasseral au Reculet. Nulle dans la plaine.

2. BIATORINA SCHISTIDII J. Mull., *Princ.*, p. 396.

Gyalolechia Schistidii Anzi, *Cat.*, p. 38; Arn., *Jur.*, p. 130.
Exs. Anzi, 88; Kœrb., 335.

Thalle mince légèrement granuleux, noirâtre. *Hypothalle* indistinct.

Apothécies moyennes, de 1 à 1,5 mill. de diam.; sessiles, à disque plan d'abord, puis devenant promptement convexe, à marge entière, assez persistante et toujours nettement *dépourvue de gonidies*. La couleur et la forme de l'Apothécie ressemblent assez bien à celles de la *Caloplaca pyracea* Th. Fr. *Spores* hyalines, allongées, un peu resserrées au milieu, bi-loculaires, de $0^{mm},016$ à $0^{mm},025$ de long, env. 4 fois p. l. q. l. renfermées au nombre de 8 dans des thèques minces un peu claviformes de $0^{mm},055$ à $0^{mm},065$ de long sur $0^{mm},010$ à $0^{mm},013$ de large. *Paraphyses* assez robustes, articulées, hyalines à la base, *fortement renflées* au sommet où elles sont d'un jaune verdâtre. *Epithecium* jaune clair. *Thecium* incolore. *Hypothecium* d'un jaune pâle.

Spermogonies non étudiées.

I { Sans action sur le thalle.
Colore en bleu la gélatine hyméniale.
K Jaunit l'Epithecium.
Ca, cl. Sans action.

Habit. — Espèce rare qui ne se trouve que sur *les hautes montagnes du Jura,* dans nos limites : la Dôle, le Colombier de Gex, le crêt de la Neige, le Reculet et toujours sur les touffes de la *Grimmia apocarpa* ou *Schistidium apocarpum*. M. J. Muller l'a également récoltée au Salève.

3. **BIATORINA PINETI** Mass., *Ric.,* 135; Kœrb., *Syst.,* 189; J. Mull., *Princ.,* 397.

Biatorina diluta Th. Fr., *Lich. arct.*, p. 185.
Lecidea diluta Leight, *Lich. G. B.,* p. 343.
Peziza diluta Pers., *Syn.,* p. 668.
Lecidea pineti Ach., *Syn.,* p. 41; Nyl., *Scand.,* p. 191; Stit., *Lich. helv.,* p. 159.
Exs. Schær., n° 218; Hepp., *Fl. E.,* n° 136.

Thalle très mince, disparaissant souvent, lépreux ou finement granuleux d'un vert sale ou grisâtre. *Hypothalle* plus pâle, peu distinct.

Apothécies *très petites*, nombreuses, sessiles, *urcéolées* au moins dans le jeune âge, à disque d'un jaune carné devenant plan avec l'âge, à marge très entière de couleur un peu plus claire. *Spores* hyalines, oblongues ou même fusiformes, *d'abord simples*, puis devenant promptement bi-loculaires, de $0^{mm},008$ à $0^{mm},010$ de long, environ 4 à 5 fois p. l. q. l. renfermées au nombre de 8 dans des thèques claviformes de $0^{mm},025$ de long, sur $0^{mm},008$ de large. *Paraphyses* hyalines, minces, flexueuses, peu ou pas articulées. *Epithecium* incolore de même que le *Thecium*. *Hypothecium* charnu, incolore.

Spermogonies non étudiées.

I { Sans action sur le thalle.
Colore en bleu la gélatine hyméniale.

K, Ca, cl. } Sans action.

Habit. — Espèce rare dans nos limites : sur les bois pourrissants près de *Neuchâtel* (Chaillet), sur des pins dans le bois du *Vengeron* près Genève, et sur un sapin, *au grand Salève* (J. Mull.); sur un sapin, en montant de *Saint-Imier au Chasseral* (Flagey). Elle parait beaucoup plus abondante dans les bois de pins de l'ouest et du centre de la France.

4. BIATORINA LUTEA Arn., *Jura*, p. 169.

Lecidea lutea Schær., *En.*, p. 147; Nyl., *Scand.*, p. 192; Leight., *Lich. G. B.*, p. 341; Stitz., *L. H.*, p. 159.
Lecidea foveolaris var. *lutea* Smmrf., *Lapp.*, p. 171.
Lichen luteus Dicks., *Crypt.* I, p. 11.
Exs. Hepp., n° 501; Kœrb., n° 277; Arn., n° 98.

Thalle très mince, souvent nul, blanchâtre, lépreux ou finement granuleux. *Hypothalle* indistinct.

Apothécies moyennes, de 0,7 à 1 mill. de diam., sessiles, *peu urcéolées même dans le jeune âge*, à disque d'un beau jaune carné, d'abord concave, puis devenant plan, à marge mince, très entière, flexueuse, de teinte un peu plus claire. *Spores* hyalines, oblongues, fusiformes, bi-loculaires, de $0^{mm},015$ à $0^{mm},018$ de long, env. 3 fois p. l. q. l. renfermées

ues, minces de
m,010 de large.
eu ou pas arti-
si que le *The-*

bleuit que légère-

éconnue dans nos
mmune en Suisse :
France (le Jolis).
s'en distingue par
randes et beaucoup

Sc., p. 574.

G. B., p. 337.
Fenn., p. 88.

n blanc glauque

amètre, adnées,
très variable et
e, plan ou légè-
tante, mince et
blongues, fusi-
le long, environ
de 8 dans des
les sont légère-
2 de large. *Pa-*
rées au sommet

en brun bleuâtre. *Epithecium* brun. *Thecium* légèrement jaunâtre. *Hypothecium* incolore ou un peu jaunâtre.

Spermogonies très rares, peu foncées. *Spermaties* ou cylindriques, ou plus souvent courbes, atténuées, de 0^{mm},004 à 0^{mm},005 de long, env. 3 fois p. l. q. l.

I { Sans action sur le thalle.
Teint en bleu puis en rouge vineux la gélatine hyméniale.

K { Colore le thalle en jaune.
Colore les paraphyses en violet plus ou moins foncé.

Ca, cl. Colore souvent le thalle en jaune orangé.

Habit. — Espèce excessivement rare dans nos limites. Je crois l'avoir récoltée entre Saint-Imier et le Chasseral, à la base d'un sapin ; mais c'est fort douteux. Indiquée près de Berne, également sans grande certitude.

6. BIATORINA RUGULOSA.

Biatora rugulosa Hepp.
Exs. Hepp, *Fl. E.*, n° 742.

Thalle assez épais, granuleux-verruqueux, persistant, d'un brun châtaigne. *Hypothalle* indistinct.

Apothécies *assez grandes atteignant 2 mill. de diamètre,* sessiles, à disque plan ou convexe d'un brun roux clair, à marge rugueuse, flexueuse, d'un jaune brunâtre, disparaissant avec l'âge. *Spores* hyalines, oblongues, arrondies aux sommets ou un peu atténuées à l'un d'eux, d'abord simples, puis très nettement bi-loculaires, très souvent resserrées au milieu, de 0^{mm},010 à 0^{mm},014 de long, environ 2 1/2 fois p. l. q. l., renfermées au nombre de 8 dans des thèques cylindriques ou à peine renflées au milieu, de 0^{mm},028 à 0^{mm},033 de long, sur 0^{mm},009 à 0^{mm},011 de large. *Paraphyses* hyalines, agglutinées, non articulées, un peu épaisses au sommet. *Epithecium* et *Thecium* incolores. *Hypothecium* ou incolore ou un peu jaunâtre.

Spermogonies non étudiées.

I { Sans action sur le thalle.
Bleuit très légèrement la gélatine hyméniale,

K } Sans action.
Ca, cl }

Habit. — Espèce fort rare dans nos limites et découverte par M. Muller aux pitons du *Salève* où il l'a recueillie autrefois en assez grande abondance à la base des jeunes hêtres. Nous l'y avons retrouvée en 1885, mais en petit nombre. La *B. rugulosa* se distingue immédiatement des *B. pineti* et *lutea,* par sa teinte rousse et non plus carnée, de la *B. minuta* par ses apothécies plus planes et de plus grande dimension.

7. BIATORINA ATRO PURPUREA Mass., *Ric.*, p. 135; Kœrb., *Par.*, p. 142; Th. M. Fr., *L. Sc.*, p. 565.

Biatorina adpressa Hepp, *L. F.*
Patellaria atropurpurea J. Mull., *Princ.*, p. 397.
Lecidea atropurpurea Stitz., *L. H.*, p. 153; Leight., *L. G. B.*, p. 338.
Lecidea sphæroides β. *atropurpurea* Schær., *Spic.*, p. 165.
Exs. Hepp, *L. F.*, n° 279.

Thalle très mince, lépreux ou granuleux, d'un gris cendré, souvent nul. *Hypothalle* indistinct.

Apothécies *moyennes,* 0,5 à 0,9 mill. de diam., adnées, à disque d'un *brun pourpré,* allant au noirâtre, plus clair étant humecté, plan d'abord et entouré d'une marge mince, unie, plus pâle; puis devenant avec l'âge convexe et immarginé. *Spores* hyalines, ellipsoïdales, bien nettement bi-loculaires, de 0^{mm},010 à 0^{mm},015 de long, environ 2 fois p. l. q. l., renfermées au nombre de 8 dans des thèques assez fortement épaissies au sommet, de 0^{mm},045 de long, sur 0^{mm},012 de large. *Paraphyses* peu agglutinées, hyalines à la base, brunissant au sommet où elles sont renflées. *Epithecium* brun. *Thecium* brun clair. *Hypothecium* incolore.

Spermogonies petites, pâles. *Stérygmates* simples. *Spermaties* droites, de 0^{mm},003 à 0^{mm},004 de long, 3 à 4 fois plus l. q. l.

I { Sans action sur le thalle.
  { Colore en rouge vineux la gélatine hyméniale.

K } Sans action sur le thalle, ni sur l'Hymenium.
Ca, cl }

Habit. — Espèce rare dans nos limites; sur un sapin en descendant du *Chasseral* sur le lac de Bienne, sur l'écorce d'un jeune pin au bois de *Veyrier* (J. Mull.), près de *Zurich* (Stitz.).

8. BIATORINA LENTICULARIS Kœrb., *Syst.*, p. 191; Th. Fr., *L. Sc.*, p. 567; Arn., *Jura*, p. 173.

Lecidea lenticularis Ach., *Syn.*, p. 28; Nyl., *Scand.*, 242; Stitz., *L. H.*, 210.
Lecidea chalybeia Borr., Schær., *En.*, p. 117; Nyl., *Prod.*, p. 136.

Thalle variant beaucoup, tantôt brun ou noirâtre, tantôt grisâtre, granuleux ou aréolé, souvent nul. *Hypothalle* plus clair quand le Thalle existe.

Apothécies petites, n'atteignant guère que 0,5 millim. de diam., à disque plan, noir ou brun noir; à marge entière plus ou moins visible et de teinte un peu plus pâle. *Spores* hyalines, oblongues, ellipsoïdales, ordinairement bi-loculaires, mais *souvent simples* cependant, de $0^{mm},007$ à $0^{mm},011$ de long, environ 3 fois à 3 fois 1/2 p. l. q. l., renfermées au nombre de 8 dans des thèques légèrement renflées au sommet, de $0^{mm},033$ à $0^{mm},038$ de long sur $0^{mm},007$ à $0^{mm},010$ de large. *Paraphgses* hyalines à la base, ordinairement peu agglutinées, *mais toujours libres au sommet* où elles sont d'un brun noirâtre ou verdâtre et *sensiblement épaissies. Epithecium* noirâtre. *Thecium* souvent un peu verdâtre, surtout à la base. *Hypothecium* brun clair ou plus souvent incolore.

Spermogonies non étudiées.

α Var. **vulgaris** Th. Fr., Exs. Hepp, 12; Flagey, 34. — *Thalle* brun ou grisâtre. *Apothécies* brun-noir, souvent peu marginées.

β Var. **nigro-clavata** Nyl.; Exs. Hepp, 15; Flagey, 275 (mélangée à *Arthr. acclinis*). — *Thalle* presque nul. *Apothécies* noires, ordinairement marginées. *Spores* presque toujours simples.

γ Var. **pulicaris** Mass.; Exs. Hepp, n° 12. — *Thalle* d'un brun pâle ou jaunâtre. *Apothécies* devenant rouge quand on les humecte.

I { Sans action sur le thalle.
Bleuit puis rougit la gélatine hyméniale.

K
Ca, cl } Sans action sur le thalle, ni sur l'Hymenium.

Habit — La var. *vulgaris* est très répandue dans toutes nos limites, mais plus encore dans la plaine et surtout autour de *Besançon* sur les rochers calcaires et sur les vieux murs construits en calcaire oxfordien. La var. *nigroclovata* corticicole est beaucoup plus rare : sur des écorces à *Zurich* (Hepp), à *Genève* (J. Muller), sur de jeunes noyers à *Montferrand* (Flagey) mélangés à *Arthrospora acclinis* (Th. Fr.).

9. BIATORINA GLOBULOSA Th. M. Fr., *L. Sc.*, p. 575; Arn., *Jura*, p. 173; Kœrb., *Syst.*

Biatora globulosa Hepp, *F. E.*
Patellaria globulosa J. Mull., *Princ.*, p. 397.
Bilimbia globulosa Br. et Rostr., *Dan.*, p. 100.
Lecidea globulosa Flk., *D. Lich.;* Nyl., *Lapp.*, p. 149; Leight., *L. G. B.*, p. 334.
Exs. Hepp, *E. F.*, nº 16; Flagey, nº 271.

Thalle très mince, inégal, d'un blanc grisâtre, lépreux, granuleux ou même verruqueux, parfois nul. *Hypothalle* indistinct.

Apothécies petites, de 0,2 à 0,4 mill. de diamètre, ordinairement adnées, à disque noir ou brun noir, hémisphérique et immarginé dès le jeune âge. *Spores* oblongues ou fusiformes, hyalines, grêles, bi-loculaires, de 0^{mm},009 à 0^{mm},013 de long, environ *4 à 5 fois* p. l. q. l., renfermées au nombre de 8 dans des thèques cylindriques, droites, un peu élargies au sommet, de 0^{mm},037 à 0^{mm},040 de long sur 0^{mm},010 de large. *Paraphyses* hyalines à la base, un peu noirâtres au sommet, légèrement agglutinées. *Thecium* peu coloré. *Hypothecium* incolore ou très peu brunâtre.

Spermogonies petites, peu saillantes, brunâtres à la surface. *Stérygmates* simples. *Spermaties* grêles, droites, rarement courbées, de 0^{mm},004 à 0^{mm},006 de long.

I { Sans action sur le thalle.
Teint la gélatine hyméniale en bleu puis en violet.

K { Sans action sur le thalle.
Bleuit légèrement le sommet des paraphyses.

Ca, cl Sans action.

Habit. — Espèce assez peu répandue dans nos limites, ou méconnue, ce qui est infiniment plus probable : sur de vieux pins du bois de Vengeron et au-dessus de Monétier (J. Mull.), sur de vieux saules dans les environs de Bourg (Flagey).

10. BIATORINA MINUTA (non Mas., *Ric.* nec Arn., *Jura*).

Patellaria minuta J. Mull., *Princ.,* p. 397.
Biatora minuta Næg. et Hepp.
Lecidea anomala δ. *minuta* Schær., *En.,* p. 139.
Exs. Schær., *L. H.,* 211 ; Hepp, *Fl. E.,* n° 17.

Thalle indéterminé, mince, granuleux, blanchâtre ou d'un gris verdâtre. *Hypothalle* indistinct.

Apothécies petites, de 0,25 à 0,35 mill. de diamètre et souvent moins, nombreuses, adnées, d'un roux plus ou moins foncé, allant parfois jusqu'au noîratre, d'abord planes et à marge entière un peu plus pâle, puis devenant *très promptement* convexes et immarginées. *Spores* hyalines, oblongues, ellipsoïdales, très longues à se développer entièrement et simples d'abord, mais nettement bi-loculaires à leur entier développement, non resserrées au milieu, de 0^{mm},009 à 0^{mm},012 de long, *environ 2 fois p. l. q. l.,* renfermées au nombre de 8 dans des thèques cylindriques, un peu renflées au sommet, de 0^{mm},032 à 0^{mm},035 de long, sur 0^{mm},008 à 0^{mm},009 de large. *Paraphyses* hyalines, minces, enchevêtrées, très peu distinctes, incolores au sommet où elles sont peu renflées. *Epithecium* brunâtre. *Thecium* et *Hypothecium* incolores.

Spermogonies non étudiées.

I Teint en violet, puis en rouge vineux la gélatine hyméniale.

K { Sans action sur le thalle.
Sans action sur l'Hymenium.

Ça, cl Sans action.

Habit. — Assez répandue dans nos plaines sur les saules et les peupliers : *Dole, Thoraise.* Aussi près de *Genève* (J. Mull.).

La *B. minuta* fournit encore uu exemple de l'inconvénient qui se présente quand on établit sa classification sur le rebord thallin. Cette espèce devrait évidemment se placer à côté de la *Lecania cyrtella* dont elle est excessivement voisine.

11. BIATORINA SYNOTHEA Kœrb., *Par.*, p. 144 (α); Th. Fr., *L. Sc.*, p. 577; Arn., *Jura*, p. 172.

Biatora synothea Hepp, *E. F.*
Patellaria synothea J. Mull., *Princ.*, p. 397.
Lecidea synothea Schær., *En.*, p. 134.
Lecidea parissima Nyl. in J. Linn.
Lecidea fungicola Ach., *Un.*, p. 672.
Exs. Hepp, 14; Maleb., 387.

Thalle mince ou un peu épais, granuleux, d'un vert glauque ou grisâtre, souvent nul. *Hypothalle* indistinct.

Apothécies petites, de 0,2 à 0,4 mill. de diamètre, ordinairement adnées, à disque noir, mais devenant d'un brun verdâtre quand on l'humecte, convexe et immarginé dès le jeune âge. *Spores* oblongues, ellipsoïdales, ou fusiformes, hyalines, d'abord simples, puis bi-loculaires, de $0^{mm},007$ à $0^{mm},012$ de long, environ *2 1/2 à 3 fois* p. l. q. l., renfermées au nombre de 8 dans des thèques courtes, renflées au sommet, de $0^{mm},030$ de long, sur $0^{mm},010$ de large. *Paraphyses* colorées dans toute leur étendue d'un brun sale peu foncé à la base, agglutinées, renflées et légèrement articulées à la partie supérieure où elles sont d'un brun jaunâtre. *Epithecium* brun. *Thecium* peu coloré. *Hypothecium* jaune.

Spermogonies se présentant sous la forme de petites saillies brunâtres ou grisâtres. *Stérygmates* simples. *Spermaties* droites ou courbes, de $0^{mm},004$ à $0^{mm},05$ de long, envir. 3 fois p. l. q. l.

I { Sans action sur le thalle.
Teint la gélatine hyméniale en bleu, puis en violet.

K { Sans action sur le thalle.
Teint l'Epithecium en rose (*réaction caractéristique*).

Ca, cl Sans action.

Habit. — Espèce disséminée sur les vieilles palissades de sapin des montagnes du Jura, mais peu commune : la *Dôle* (J. Mull.), le *Suchet,* le *Chasseron* (Flagey).

GENRE X. CATILLARIA Kœrb.

Thalle crustacé, quelquefois déterminé, souvent aréolé, de couleur très variable, blanchâtre, ochreux, ou noirâtre. **Apothécies** complètement *noires,* même *étant humectées,* sessiles ou innées. *Spores* ellipsoïdales ou oblongues, bi-loculaires; mais non polariloculaires. *Hypothecium toujours de couleur foncée.* **Spermaties** cylindriques, droites. *Stérygmates* simples.

1. Thalle d'un blanc glauque cendré. Apothécies grandes.. *C. grossa* Blomb.
2. Thalle d'un jaune ochracé. Apothécies moyennes.. *C. lutosa* Kœrb.
3. Thalle noirâtre plus ou moins foncé............. 4
4. Thalle peu développé, gris noir. Apothécies moyennes. Plante calcicole......................... *C. tristis* J. Mull.
   Thalle plus développé, ordinairement limité par l'hypothalle. Apothécies petites. Plante silicicole. *C. chalybeia* Mass.

1. CATILLARIA GROSSA Blomb., *Vet. Ak. F.,* p. 122; Th. M. Fr., *L. Sc.,* p. 581.

Catillaria premnea Kœrb., *Syst.,* p. 231.
Lecidea premnea Fr., *L. E.,* p. 329.
Lecidea grossa Pers., *Scand.,* p. 239; Leight., *Fl. G. B.,* p. 328.
Exs. Hepp, 647.

Thalle mince, lépreux, plus rarement subcartilagineux, fendillé, d'un *blanc glauque cendré. Hypothalle* indistinct.

Apothécies *grandes,* de 1 à 1,6 mill. de diamètre, sessiles, à disque plan d'un noir opaque, entouré d'une marge épaisse et flexueuse, d'un noir brillant, puis devenant avec l'âge convexe et immarginé. *Spores* hyalines, ellipsoïdales, bis-

coctiformes, bi-loculaires, de $0^{mm},020$ à $0^{mm},028$ de long, env. 2 à 2 1/2 fois p. l. q. l., renfermées au nombre de 8 dans des thèques un peu renflées au sommet, atténuées à la base, de $0^{mm},090$ à $0^{mm},100$ de long, sur $0^{mm},018$ à $0^{mm},025$ de large. *Paraphyses* minces, agglutinées, hyalines à la base, d'un vert-brun pourpré au sommet. *Epithecium* d'un vert-bleu noirâtre. *Thecium* presque incolore ou très pâle. *Hypothecium* d'un brun noirâtre ou pourpré.

Spermogonies peu saillantes. *Spermaties* oblongues, ellipsoïdales, de $0^{mm},003$ à $0^{mm},004$ de long, envir. 2 à 2 1/2 fois p. l. q. l.

I { Sans action sur le thalle.
Teint la gélatine hyméniale en bleu, puis en violet.
K { Sans action sur le thalle.
Teint l'Epithecium et l'Hypothecium en brun-pourpré.
Ca, cl Sans effet.

Habit. — Espèce rare dans nos limites : récoltée autrefois par le docteur *Mougeot* dans *les basses Vosges;* sur un jeune frêne près de *Dole* (Flagey). Elle est beaucoup plus abondante dans tout *l'Ouest et le Nord-Ouest* de la France. Egalement peu rare en *Angleterre* (Leight.).

2. CATILLARIA LUTOSA Kœrb., *Parerga.,* p. 194.

Catillaria Philippea Mass., *Geneac.,* p. 19.
Biatora lutosa Hepp, *E. F.*
Lecidea lutosa Schær., *En.,* p. 116; Leight., *L. G. B.,* p. 326.
Exs. Hepp, *E. F.,* nº 506.

Thalle orbiculaire, souvent déterminé et même sublobulé. tartareux ou aréolé *d'un jaune ochracé. Hypothalle* d'un brun noirâtre.

Apothécies moyennes, de 0,7 à 1 mill. de diamètre, innées ou adnées, à disque noir, d'abord immarginé, puis entouré d'une marge entière assez saillante. *Spores* hyalines, ellipsoïdales ou plus souvent resserrées dans le milieu, bi-loculaires, de $0^{mm},011$ à $0^{mm},013$ de long, env. 2 fois p. l. q. l., renfermées au nombre de 8 dans des thèques renflées au sommet, de $0^{mm},040$ à $0^{mm},044$ de long sur $0^{mm},010$ à $0^{mm},011$

de large. *Paraphyses* légèrement agglutinées à la base, libres et renflées au sommet où elles sont d'un vert noirâtre. *Epithecium* noir. *Thecium* jaunâtre. *Hypothecium* d'un brun noirâtre foncé.

Spermogonies non étudiées.

I { Sans action sur le thalle.
Teint la gélatine hyméniale en bleu violet.

K { Sans action sur le thalle.
Rougit un peu la couleur brune de l'Hypothecium.

Ca, cl Sans effet.

Habit. — Espèce très rare dans nos limites : sur des calcaires près de *Genève* (J. Mull.), au sommet du *Chasseral?* et à la base du *Chasseron!* N'existe pas dans les *Vosges*.

3. **CATILLARIA CHALYBEIA** Mass., *Rich.*, p. 79; J. Mull., *Class.*, p. 398; Arn., *Tyr.*, XXI.

Biatora holomelæna β. *chalybeia* Hepp, *E. F.*
Lecidea chalybeia Borr. in *E. Bot.;* Schær., *En.*, p. 117; Leight, *L. G. B.*, p. 327.
Exs. Hepp, *E. Fl.*, n° 13.

Thalle aréolé ou tartareux d'un roux noirâtre. *Hypothalle* noir *débordant et limitant* le Thalle.

Apothécies petites ne dépassant guère 0,6 à 0,7 millim. de diamètre, adnées ou presque sessiles, à disque noir, plan, entouré d'une marge concolore entière et peu saillante. *Spores* hyalines, bi-loculaires, linéaires, oblongues, de 0^{mm},006 à 0^{mm},010 de long, environ 2 1/2 à 3 fois p. l. q. l., renfermées au nombre de 8 dans des thèques un peu renflées au sommet, de 0^{mm},036 à 0^{mm},039 de long sur 0^{mm},007 à 0^{mm},009 de large. *Paraphyses* très peu agglutinées à la base, libres et renflées au sommet où elles sont noirâtres. *Epithecium* d'un bleu noir. *Thecium* jaunâtre. *Hypothecium* d'un brun noirâtre.

Spermogonies très petites, semi-globuleuses. *Spermaties* ellipsoïdales d'environ 0^{mm},006 de long, env. 5 fois p. l. q. l.

I { Sans action sur le thalle.
  { Teint la gélatine hyméniale en violet.

K { Sans action sur le thalle.
  { Sans action sur l'Hymenium, rougit un peu l'Hypothecium.

Ca, cl Sans action.

Habit. — Quoique cette espèce ne soit pas très commune nulle part, c'est cependant la moins rare de nos Catillaria : sur des blocs en décomposition sous *Mornex* près de Genève (J. Mull.) ; sur des blocs erratiques au-dessus de *Thoiry* (Ain) ; plus répandue dans les Vosges : *Rémiremont, Bruyères*, le *Hohneck*. La Catillaria chalybeia est *absolument silicicole.*

4. CATILLARIA TRISTIS.

Patellaria tristis J. Mull., *Princ.,* p. 398.
Catillaria athallina f. *tristis* Arn., *Jura,* p. 174.
Exs. Arnold, 228, a, b.

Thalle très mince, très peu développé, sub-lépreux, d'un gris cendré noirâtre, ou un peu ochracé. *Hypothalle* indistinct.

Apothécies moyennes, de 0,7 à 1 mill. de diam., sessiles, à disque plan d'un noir foncé brillant entouré d'une marge mince entière, également noire, devenant avec l'âge convexe et immarginé. *Spores* hyalines, oblongues, ellipsoïdales, obtuses, peu resserrées au milieu, bi-loculaires, de $0^{mm},009$ à $0^{mm},012$ de long, environ 2 à 2 1/2 fois p. l. q. l., renfermées au nombre de 8 dans des thèques cylindriques, obovoïdes, de $0^{mm},045$ à $0^{mm},050$ de long, sur $0^{mm},010$ à $0^{mm},011$ de large. *Paraphyses* agglutinées, non articulées, hyalines à la base, épaissies au sommet où elles sont d'un brun verdâtre. *Epithecium* d'un brun verdâtre. *Thecium* pâle. *Hypothecium* épais d'un brun noir.

Spermogonies non étudiées.

I { Sans action sur le thalle.
  { Teint en bleu, puis en violet la gélatine hyméniale.

K { Sans action sur le thalle.
  { Avive la couleur brune de l'Epithecium et de l'Hypothecium.

Habit. — Espèce presque inconnue dans nos limites. Découverte par

M. Muller, sur les rochers *calcaires* montagneux, décrite dans les *Principes de classification*, p. 398, mais sans indication de localité.

La *Catillaria athallina* f. *acrustacea* Arn., *Jur*, p. 174. Exs. Hepp, n° 499, qui est une variété voisine, n'a pas encore été trouvée dans nos limites.

GENRE XI. **BIATORELLA** Th. M. Fr.

Thalle crustacé, quelquefois déterminé, plus souvent uniforme, parfois nul. **Apothécies** biatorines ou lécidéines, innées, adnées, ou sessiles. *Spores* simples, ellipsoïdales, ou globuleuses, très petites, *renfermées en grand nombre* dans les thèques. *Hypothecium* clair ou foncé. **Spermaties** cylindriques ou ellipsoïdales, droites. *Stérygmates* ordinairement simples.

1. Thalle mince, uniforme. Apothécies nettement biatorines. Hypothecium incolore, ou de couleur claire (Eubiatorella)..... 2
   Thalle ordinairement bien déterminé. Apothécies lécidéines innées. Hypothecium incolore, ou de couleur claire (*Sporastatia*)............................. *B. morio* (Mass.)
   Thalle très mince, ou ordinairement nul. Apothécies lécidéines adnées, ou sessiles. Epithecium carbonacé (*Sarcogyne*).... 3

2. Apothécies d'un brun rosé. Spores oblongues............................... *B. fossarum* Th. Fr.
   Apothécies d'un brun roux. Spores globuleuses. Thalle gris. Sur les résineux.... *B. resinæ* (Mass.)
   Apothécies d'un roux carné. Spores globuleuses. Thalle verdâtre. Sur les arbres non résineux........................ *B. monasteriensis* (Lahm.)

3. Apothécies moyennes, ordinairement pruineuses. Hypothecium clair........... *B. pruinosa* Th. Fr.
   Apothécies petites, ordinairement nues, difforme, à bord élevé et involuté. Hypothecium clair......................... *B. simplex* Br. et Rostr.
   Apothécies grandes, nues, à disque bien visible. Hypothecium noir............. *B. eucarpa* (Nyl.)

★ EUBIATORELLA Th. M. Fr.

1. BIATORELLA FOSSARUM Th. Fr., *L. Sc.*, p. 397; Arn., *Jura*, p. 190.

Biatorella Rousselii Kœrb., *Parerga*, p. 124.
Biatora Rousselii Dr. et Mont., *Algér.*, p. 269.
Lecidea fossarum Duf.; Nyl., *Prod.*, p. 362; Leight., *L. G. B.*, p. 383; Stitz., *L. H.*, p. 171.
Exs. Malbr., n° 337.

Thalle très mince, granuleux, lépreux, ou pulvérulent, d'un vert cendré, souvent nul. *Hypothalle* indistinct.

Apothécies moyennes, de 0,8 à 1 mill. de diam., adnées, à disque convexe et immarginé d'un *rose carné, ou rougeâtre. Spores* hyalines, *oblongues,* simples, de 0mm,007 à 0mm,012 de long, env. 3 fois p. l. q. l., renfermées *en grand nombre* dans des thèques ventrues de 0mm,052 de long sur 0mm.012 de large. *Paraphyses* grêles, hyalines à la base, peu agglutinées, toujours libres au sommet où elles sont jaunâtres. *Epithecium* très mince, peu coloré. *Thecium* épais, incolore. *Hypothecium* d'un jaune très pâle.

Spermogonies non étudiées.

I { Sans action sur le thalle.
Colore en bleu la gélatine hyméniale.

K, Ca, cl } Sans action sur le thalle, sur l'Hymenium ou l'Hypothecium.

Habit. — Cette espèce, qui se rencontre çà et là dans le Nord-Ouest de la *France,* paraît excessivement rare dans nos limites, si même elle existe. Je crois l'avoir rencontrée sur la terre humide sous les sapins, en montant au *ballon d'Alsace;* mais c'est très douteux et entièrement à vérifier.

2. BIATORELLA RESINAE.

Tromera resinæ Mass.; Kœrb., *Parerga*, p. 453.
Lecidea resinæ Nyl., *L. Sc.*, p. 213; Leight., *L. G. B.*, p. 383; Stit., *L. H.*, p. 171.
Exs. Hepp, 332.

Thalle lépreux, ou granuleux, *d'un gris cendré* devenant verdâtre quand il est humecté, souvent nul. *Hypothalle* indistinct.

Apothécies moyennes, de 0,6 à 0,9 mill. de diamètre, sessiles ou adnées, à disque d'un brun *jaunâtre ou rougeâtre,* d'abord plan et bordé par une petite marge plus claire, puis devenant très promptement convexe et immarginé. *Spores* hyalines, simples, *globuleuses,* de $0^{mm},0025$ à $0^{mm},0035$ de diamètre, renfermées en très grand nombre dans des thèques ventrues, très atténuées à la base, de $0^{mm},050$ à $0^{mm},055$ de long sur $0^{mm},011$ à $0^{mm},012$ de large. *Paraphyses* hyalines, très grêles, peu agglutinées et peu renflées au sommet. *Epithecium* d'un brun olivâtre. *Thecium* et *Hypothecium* incolore.

Spermogonies sphéroïdales, d'un brun-jaunâtre clair. *Spermaties* petites, globuleuses (Leight.), ou ovoïdales (Th. Fr.).

I { Sans action sur le thalle.
Teint en bleu la gélatine hyméniale.

K, Ca, cl } Sans action.

Habit. — Cette espèce est probablement assez disséminée sur les écorces des sapins dans les montagnes du *Jura :* récoltée dans ces conditions au *Salève* par le doct. J. Muller et aux *Voirons* par M. Rome.

3. BIATORELLA MONASTERIENSIS.

Biatoridium monasteriense Lahm.; Kœrb., *Par.,* p. 172; J. Mull., *Clas.,* p. 395.
Lecidea elegans Zw.; Stitz., *L. H.,* p. 172.
Exs. Flagey, *L. F. C.,* n° 432.

Thalle lépreux, ou granuleux d'un *vert grisâtre,* devenant beaucoup plus gai quand il est humecté. *Hypothalle* plus blanchâtre, puis distinct.

Apothécies moyennes, de 0,6 à 0,9 mill. de diamètre, nombreuses et rapprochées par endroits, sessiles, à disque d'un jaune carné, plan et bordé par une petite marge rugueuse

plus claire, puis devenant avec l'âge convexe et immarginé. *Spores* hyalines, simples, globuleuses, de $0^{mm},002$ à $0^{mm},003$ de diamètre, contenues en grand nombre dans des thèques ventrues et élargies au sommet, de $0^{mm},050$ à $0^{mm},058$ de long sur $0^{mm},012$ à $0^{mm},014$ de large. *Paraphyses* hyalines, très grêles, peu agglutinées. *Epithecium* d'un jaune pâle. *Thecium* et *Hypothecium* incolores.

Spermogonies non étudiées.

I { Sans action sur le thalle.
Teint en bleu la gélatine hyméniale.

K, Ca, cl } Sans action.

Habit. — Cette espèce est excessivement rare dans nos limites. Elle n'est connue que près de *Genève* où elle a été récoltée sur un frêne par Baldinger et sur un tilleul par le doct. J. Muller, qui a bien voulu nous donner les échantillons publiés dans nos *Lichens de Franche-Comté.*

★★ SPORASTATIA Mass.

4. BIATORELLA MORIO.

Biatorella testudinea Mass., *Rich.,* p. 131 ; Th. Fries, *L. sc.,* p. 403.
Sporastatia morio Kœrb., *Syst.,* p. 265.
Sporastatia testudinea Mass., *Geneac.,* p. 9.
Lecidea morio Fr., *L. E.,* p. 319; Nyl., *L. sc.,* p. 290; Stitz., *L. H.,* p. 197.

Thalle orbiculaire, *déterminé,* à aréole d'un vert olive noirâtre, ou d'un jaune cuivré brillant au milieu, noires au bord par suite de l'Hypothalle qui *déborde et les limite.*

Apothécies moyennes, de 0,5 à 0,8 mill. de diam., *innées,* souvent difformes, ne dépassant pas le Thalle, à disque passant du roux au noirâtre, planes ou un peu convexes, bordées par une marge noire. *Spores* hyalines, simples, ellipsoïdales ou ovoïdales, de $0^{mm},0025$ à $0^{mm},003$ de long, env. 1 1/2 fois p. l. q. l., renfermées en grand nombre dans des thèques très nettement renflées au milieu, de $0^{mm},050$ à $0^{mm},052$ de long, sur $0^{mm},012$ à $0^{mm},015$ de large. *Para-*

physes assez robustes, peu agglutinées, hyalines à la base, d'un vert brunâtre au sommet où elles sont peu ou pas renflées. *Epithecium* noirâtre. *Thecium* plus pâle ou presque clair. *Hypothecium* incolore ou peu coloré.

Spermogonies non étudiées.

α Var. **pallens** Th. M. Fr.; Exs. Schær., *L. H.*, 227. — *Thalle* pâle de *teinte cuivrée.*

β Var. **testudinea**. Exs. Hepp, 603. — *Thalle* de couleur *foncée, noir ou gris noir,* avec des verrues rousses arrondies.

I { Sans action sur le thalle.
Teint en bleu, puis en violet l'Hymenium.

K { Teint en jaune la médulle.
Sans action ni sur l'Hymenium, ni sur l'Hypothecium.

Ca, cl Sans action.

K + Ca, cl Colore la médulle en rouge vermillon.

Habit. — La var. α n'a jamais été signalée dans nos limites. Je crois avoir rencontré la var. β tout au sommet du *Hohneck* sur des granites, mais c'est à vérifier. C'est une espèce toujours rare et qui croit sur les sommets élevés des Alpes granitiques ou micacées.

*** SARCOGYNE Mass.

5. BIATORELLA PRUINOSA Th. M. Fr. *L. Sc.*, p. 406.

Sarcogyne pruinosa Kœrb., *Syst.* p. 267; Arn., *Jura*, p. 102.
Lecanora pruinosa Nyl., *L. sc.*, p. 176; Stit., *L. H.*, p. 134.
Lecidea pruinosa Nyl., *Prod.*, p. 146.
Lecidea immersa Smmrft., *Suppl.*, p. 152.
Exs. Hepp, *F. E.*, 143; Flagey, *L. F. C.*, 138.

Thalle mince, fendillé ou lépreux, d'un blanc grisâtre, souvent à peu près nul. *Hypothalle* indistinct.

Apothécies assez grandes, de 0,6 à 1,2 mill. de diamètre, innées, ou peu saillantes, quelquefois anguleuses, à disque noir à l'état sec, mais *souvent couvert d'une pruine bleuâtre,* d'un brun rougeâtre, étant humecté, plan et bordé par une marge concolore, mince, entière et souvent flexueuse. *Spores* hyalines, simples, ellipsoïdales, de 0^{mm},004 à 0^{mm},006 de

[illegible] grand nombre
[illegible] ,065 de long,
[illegible] peu robustes,
[illegible] elles sont noi-
[illegible] *n* brun, assez
[illegible] e, jaunâtre *ou*
[illegible]

[illegible] quarts. *Sper-*
[illegible]

[illegible]

[illegible] ine aux sommités
[illegible] *es.* Elle affectionne
[illegible] uir absolument la

[illegible] *an.*, p. 115;
[illegible]

[illegible] p. 102.
[illegible] *B.*, p. 170; Stit.,
[illegible]

[illegible] *Hypothalle*
[illegible]

[illegible] ant guère 0,7 à
[illegible] *ées, flexueuses,*
[illegible] guinolent, mais
[illegible] levé, assez for-
[illegible] l'Apothécie un
[illegible] de 0mm,003 à
[illegible] renfermées en
[illegible] parois minces,

de $0^{mm},055$ à $0^{mm},060$ de long, sur $0^{mm},030$ de large. *Paraphyses* grêles, agglutinées, peu renflées au sommet où elles sont noirâtres, étant hyalines à la base. *Epithecium* noir, très épais. *Thecium* mince, jaunâtre. *Hypothecium* incolore.

Spermogonies non étudiées.

I { Sans action sur le thalle.
Teint la gélatine hyméniale en bleu passant promptement au rouge vineux

K, Ca, cl } Sans action sur le thalle.

Habit. — Cette espèce est beaucoup plus rare que la précédente, et, au lieu d'affectionner les calcaires, elle ne se rencontre que sur la silice : sur des grès décomposés près de *Remiremont* et de *Bruyères* (Vosges) (Flagey), au *Salève* et près de *Monvoisin* (J. Mull.).

7. BIATORELLA EUCARPA.

Biatorella clavus Th. M. Fr., p. 409.

Lecanora eucarpa Nyl., *L. sc.*, p. 176 ; Leight., *L. G. B.*, p. 168 ; Stit., *L. H.*, p. 134.

Patellaria clavus D. C. *Fl. Fr.* II, p. 348.

Thalle indistinct.

Apothécies *grandes*, de 1,2 à 1,8 mill. de diam., souvent plissées et flexueuses, ordinairement confluentes, sessiles, quelquefois même un peu stipitées, à disque plan ou un peu concave, *non pruineux*, noir à l'état sec, sanguinolent étant humecté, entouré d'une marge noire rugueuse, persistante. *Spores* hyalines, simples, ellipsoïdales, de $0^{mm},003$ à $0^{mm},005$ de long, env. 2 fois p. l. q. l., renfermées en grand nombre dans des thèques minces, ventrues, de $0^{mm},055$ à $0^{mm},060$ de long, sur $0^{mm},026$ à $0^{mm},028$ de large. *Paraphyses* grêles, agglutinées, peu renflées au sommet où elles sont noirâtres, étant hyalines à la base. *Epithecium* épais, noir. *Thecium* rouge vineux ou brun. *Hypothecium brun noir*.

Spermogonies non étudiées.

I { Sans action sur le thalle.
Teint en bleu la gélatine hyméniale.

K } Sans action sur le thalle ni sur l'Hymenium.
Ca, cl }

Habit. — Cette espèce est très rare dans nos limites, ou du moins méconnue : sur les rives de la *Dranse* près *Bovernier* (J. Mull.). Comme la *B. simplex,* la *B. eucarpa* est silicicole.

GENRE XII. **PSORA** Mass.

Thalle tout à fait squameux, ou crustacé en partie, *effiguré* et terminé par des *lobes ordinairement bien visibles. Hypothalle* distinct de couleur très variée. **Apothécies** biatorines ou lécidéines. *Spores hyalines, simples,* au nombre de 8 dans les thèques. **Spermaties** ellipsoïdales ou cylindriques.

1.	Thalle tout squameux........................ 2	
	Thalle crustacé au centre, squameux au bord seulement............................... 3	
2.	Squames grandes, apprimées, brunes à l'état sec, vertes étant humides. Apothécies brun-noir...	*P. lurida* Kœrb.
	Squames plus petites, ascendantes, glauques, fauves, ou brunâtres. Apothécies noires, opaques....................................	*P. ostreata* Hoffm.
	Squames jaunes ou cendrées. Apothécies testacées....................	*P. testacea* Hoffm.
	Squames d'un beau rouge, ou d'un rose pâle. Apothécies noires..............	*P. decipiens* Kœrb.
3.	Thalle crustacé au centre, squamuleux seulement au bord, d'un brun roux, ainsi que les Apothécies...	*P. atro-rufa* Th. Fr.

1. **PSORA LURIDA** Kœrb., *Syst.,* p. 176; J. Mull., *Class.,* p. 381; Arn., *Jura,* p. 149.

Biatora lurida., Fr., *L. E.,* p. 253.
Lecidea lurida Ach., *Méth.,* p. 77; Nyl., *L. sc.,* p. 132; Stitz., *L. H.,* p. 146.
Lichen luridus Sw. in N. Act. *Ups.,* p. 247.
Exs. Hepp, *F. E.,* 121; Flagey, *L. F. C.,* 133 et 249.

Thalle formant souvent de petites touffes orbiculaires et

bombées, squameux, à squames imbriquées, libres au bord, sinuées lobées, d'un *brun jaunâtre ou noirâtre* à l'état sec, *vert-olivâtre,* humecté. *Hypothalle* noir.

Apothécies grandes, atteignant 1,4 à 1,6 mill. de diamètre, adnées ou presque sessiles, à disque plan, *non pruineux,* d'un *brun noirâtre,* entouré par une marge flexueuse, concolore; avec l'âge la marge disparaît et le disque devient convexe. *Spores* hyalines, simples, ellipsoïdales, de 0^{mm},013 à 0^{mm},015 de long, env. 2 à 2 1/2 fois p. l. q. l., renfermées au nombre de 8 dans des thèques renflées au sommet, de 0^{mm},048 à 0^{mm},052 de long, sur 0^{mm},012 à 0^{mm},014 de large. *Paraphyses* assez robustes, agglutinées, peu renflées au sommet où elles sont noirâtres. *Epithecium* et *Thecium* brun-noir. *Hypothecium* brun plus clair.

Spermaties ellipsoïdales, ou subcylindriques (Mudd.).

I { Sans action sur le thalle.
Teint la gélatine hyméniale en brun vineux.

K, Ca, cl } Sans action sur le thalle ni sur l'hymenium.

Habit. — Cette espèce est commune et abondante dans les fentes des rochers calcaires, depuis la plaine jusqu'aux sommités du *Jura;* parfois aussi sur la terre. Elle est beaucoup plus rare dans les *Vosges* et presque nulle sur la silice. Dans les environs de *Besançon* le thalle porte souvent en parasites de beaux échantillons de *Synalissa symphorea.*

2. **PSORA TESTACEA** Hoffm., *Pl. Lich. I,* p. 99; Kœrb., *Syst.,* p. 177; J. Mull., *Class.,* p. 381; Arn., *Jura,* p. 148.

Biatora testacea Fr., *L. E.,* p. 251.
Lecidea testacea Ach., *Meth.,* p. 80; Nyl., *L. sc.,* p. 193; Th. Fr., *L. sc.*. p. 414; Stitz., *L. H.,* p. 147.
Lecanora testacea Ach., *Un.,* p. 409.
Lichen testaceus Ach., *Prod.,* p. 96.
Exs. Schær., 468; Hepp, *F. E.,* 236; Flagey, *L. F. C.,* n° 321.

Thalle apprimé, squameux, à squames sub-imbriquées, lobées, sinuées, d'un *jaune chamois ou cendré* en dessus, *blanches* au bord. *Hypothalle* noir.

Apothécies très grandes, de 1 à 3 mill. de diamètre, sessiles, à disque d'un *roux orangé ou testacé,* plan dans le très jeune âge et bordé par une marge plus pâle, puis devenant très promptement convexe et immarginé. Elles deviennent avec l'âge rugueuses et difformes. *Spores* hyalines, simples, ellipsoïdales, de 0^{mm},011 à 0^{mm},014 de long, env. 2 fois p. l. q. l., renfermées au nombre de 8 dans des thèques renflées au sommet, de 0^{mm},047 à 0^{mm},050 de long, sur 0^{mm},009 à 0^{mm},011 de large. *Paraphyses* assez robustes, agglutinées, peu renflées au sommet où elles sont jaune orangé. *Epithecium* d'un jaune clair. *Thecium* et *Hypothecium* incolores.

Spermaties moins ellipsoïdales et plus allongées-cylindriques que celles de la *Psora lurida.*

I	Sans action sur le thalle. Teint en bleu pâle la gélatine hyméniale.
K	Sans action sur le thalle. Teint en rose violet intense l'Epithecium et le sommet des Paraphyses.
Ca, cl	Sans action.

Habit. — Espèce rare dans nos limites, quoique assez largement disséminée. R. R. entre la *Croisette* et la *Grande gorge,* au Salève (J. Mull.); près d'*Orbe, Suisse* (Boissier et Reuter); sur un rocher calcaire entre la gare de *Mesnay* et *Arbois* (Flagey), associée à *Acarospora macrocarpa* (Hepp), comme cela arrive souvent, du reste, ces deux plantes ayant une véritable prédilection l'une pour l'autre.

3. PSORA DECIPIENS Kœrb., *Syst.,* p. 177; Th. M. Fr., *L. Sc.,* p. 418; Arn., *Jura,* p. 148.

Biatora decipiens Fr., *L. E.,* p. 252.
Lecidea decipiens Ach., *Meth.,* p. 80; Nyl., *L. scand.,* p. 214; Stitz., *L. H.,* p. 172.
Lecanora decipiens Ach., *Un.,* p. 409.
Lichen decipiens Ehrh. in *H. Stirp.* (1789), p. 7.
Exs. Schær., 164; Hepp, 120; Flagey, 383.

Thalle apprimé, squameux, à squames sub-imbriquées, à lobes arrondis, crénelés, souvent sinueux aux bords, d'un *rose foncé allant jusqu'au rouge* en dessus, blanchâtre en

dessous et à la marge, quelquefois même blanc partout dans de vieux échantillons. *Hypothalle* spongieux, noirâtre.

Apothécies de 0,8 à 1,2 de diamètre, adnées, à disque d'un *beau noir,* d'abord presque plan et bordé par une légère marge, entière, plus pâle, puis devenant promptement convexe et immarginé. *Spores* hyalines, simples, oblongues, de $0^{mm},012$ à $0^{mm},015$ de long, env. 3 fois p. l. q. l., renfermées au nombre de 8 dans des thèques renflées au sommet, de $0^{mm},052$ à $0^{mm},058$ de long sur $0^{mm},011$ à $0^{mm},013$ de large. *Paraphyses* assez robustes, agglutinées, peu renflées au sommet où elles sont brunâtres. *Epithecium* brun. *Thecium* peu coloré. *Hypothecium* brun pâle.

Spermogonies brunes, presque immergées. *Spermaties* cylindriques, droites, d'environ $0^{mm},005$ de long. *Stérygmates* simples, rarement légèrement articulés.

I { Sans action sur le thalle.
Teint en bleu la gélatine hyméniale.

K { Sans action sur le thalle.
Teint en violet l'Epithecium et le sommet des Paraphyses.

Ca, cl Sans action.

Habit. — Cette espèce est largement disséminée dans le *Doubs* et le *Jura,* toujours sur les calcaires. Elle n'est nulle part commune. Elle croît ordinairement sur la terre aride des pelouses sèches : *Besançon, Montferrand, Pontarlier, Dole,* le bas du *Noirmont* près de la *Cure,* les environs de *Genève.* Je ne l'ai pas rencontrée dans les *Vosges;* ce n'est cependant pas une espèce exclusivement calcicole; en Algérie, à Philippeville et à Constantine, on la trouve ordinairement sur des sables siliceux.

4. **PSORA OSTREATA** Hoffm., *D. Fl.* 2, p. 163; Kœrb., *Syst.,* p. 176; Th. M. Fr., p. 415; Arn., *Jura,* p. 149.

Lecidea ostreata Schær., *En.,* p. 97; Nyl., *Scand.,* p. 242; Stitz., *L. H.,* p. 211.
Parmelia ostreata Fr., *L. E.,* p. 94.
Biatora ostreata Fr. S. V. Sc.
Exs. Schær., 467; Mougeot, 1326; Hepp, 235; Roumeg., 226.

Thalle squamuleux, à squames imbriquées, ascendantes, à lobes réniformes, crénelés, d'un *jaune olive pâle* en des-

sus, d'un blanc pulvérulent en dessous et aux bords. *Hypothalle* blanchâtre peu persistant.

Apothécies assez grandes, de 1 à 3 mill. de diamètre, sessiles, à disque d'un *beau noir,* souvent pruineux, plan, bordé par une marge *flexueuse,* plus pâle et *ordinairement persistante. Spores* hyalines, simples, ellipsoïdales, de $0^{mm},011$ à $0^{mm},012$ de long, environ 4 à 5 fois p. l. q. l., renfermées au nombre de 8 dans des thèques légèrement renflées au sommet, presque cylindriques, de $0^{mm},047$ à $0^{mm},052$ de long, sur $0^{mm},010$ à $0^{mm},011$ de large. *Paraphyses* peu robustes, cohérentes, non articulées, hyalines à la base, verdâtres au sommet où elles sont peu renflées. *Epithecium* brun-vert. *Thecium* incolore. *Hypothecium* brun.

Spermaties cylindriques, minces et droites.

I { Sans action sur le thalle.
Teint en bleu la gélatine hyméniale.
K { Sans action sur le thalle.
Sans action sur l'Excipulum.
Ca, cl Colore la médulle thalline en rose.

Habit. — Cette espèce est très rare dans le *Jura.* Je crois l'avoir rencontrée une fois à la *Dôle* à la limite des arbres sur un petit sapin mourant. Elle est beaucoup plus fréquente dans les hautes et moyennes *Vosges* sur les vieilles palissades de sapins.

5. **PSORA ATRORUFA** Th. Fr., *Arct.,* p. 171 ; Mass., *Rich.,* p. 92.

Psora demissa Th. M. Fr., *L. sc.,* p. 420.
Lecidea atrorufa Ach., *Méth.,* p. 74 ; Nyl., *Scand.,* p. 78 ; Leight., *L. G. B.,* p. 242 ; Stitz., *L. H.,* p. 150.
Biatora atrorufa Kœrb., *Syst.,* p. 194.
Lichen atrorufus Dicks., *Pl. crypt.* IV, p. 22.
Exs. Schær., *L. H.,* 171 ; Hepp, 122.

Thalle adné, *crustacé au centre,* d'abord contigu, puis aréolé, *lobé au pourtour,* à lobes foliacés et sub-imbriqués, d'un brun cendré verdâtre en dessus, noir en dessous. *Hypothalle noir persistant.*

Apothécies moyennes, de 1 à 2 mill. de diamètre, adnées, à disque d'un *roux noirâtre* d'abord, presque plan et bordé par une marge mince et entière, puis devenant bientôt convexe et immarginé. *Spores* hyalines, simples, oblongues, de $0^{mm},010$ à $0^{mm},015$ de long, env. 2 fois p. l. q. l., renfermées au nombre de 8 dans des thèques renflées au sommet, de $0^{mm},052$ à $0^{mm},056$ de long, sur $0^{mm},012$ à $0^{mm},016$ de large. *Paraphyses* moyennement robustes, agglutinées, renflées au sommet où elles sont brunâtres. *Epithecium* brun. *Thecium* et *Hypothecium* presque incolores.

Spermogonies non aperçues.

I	Sans action sur le thalle. Teint en bleu la gélatine hyméniale.
K	Sans action sur le thalle. Sans action sur l'Excipulum.
Ca, cl	Sans action.

Habit. — Cette espèce est très rare dans nos limites ou du moins peu observée. *Schærer* l'a récoltée au sommet du *Chasseron;* je l'ai trouvée au *Chasseral* du côté de *Saint-Imier*. Il est probable qu'elle existe sur plusieurs autres sommités du Jura.

GENRE XIII. BIATORA Fr.

Thalle crustacé, uniforme. *Hypothalle* ou indistinct, ou quelquefois plus foncé et limitant le thalle. **Apothécies** *biatorines*, roses, brunes ou presques noires à l'état sec, mais *devenant rousses, humectées*. (Dans les quelques espèces qui forment le passage aux vraies *Lecidea*, ce caractère existe toujours, mais devient plus difficile à saisir. *Spores* simples, incolores, oblongues, ellipsoïdales, ou presque subglobuleuses, au nombre de 8 dans les thèques (*Biatora sanguinea*, excepté). *Hypothecium* incolore, ou de couleur pâle ou foncée et même presque noir. **Spermaties** cylindriques ou oblongues, droites ou courbes. *Stérigmates* ordinairement simples.

OBSERV. — Dans les *Biatora* et les *Lecidea* le nombre des

espèces est tel qu'une clé dichotomique faite comme pour les genres précédents serait inextricable; plusieurs auteurs, pour éviter cet inconvénient, les ont divisées en groupes : MM. Nylander, Leighton et Th. Fries, par exemple. Je ne prendrai pas le mode de division du premier, quoique ce soit le plus célèbre de nos lichénologues vivants, parce qu'à côté d'espèces à spores simples, il place souvent des espèces septées, ce qui prive les débutants d'un moyen facile d'analyse; le second attache une trop grande importance aux réactions chimiques. Quant au docteur Fries, ses *Biatora* et *Lecidea* ont toutes les spores simples, et pour les séparer en groupes, il se sert ordinairement de caractères faciles à constater, tels, par exemple, que la coloration de l'Hypothecium; c'est ce système que nous emploierons en le combinant avec celui du docteur Muller qui est à peu près le même.

1. Apothécies à bord non fendillées dans le sens radial. 2
   Apothécies fendillées dans le sens radial ou ensevelies dans des saillies du thalle........... (*Hymenelia*)

2. 8 Spores par thèque.................... (*Lubiatora*) 3
   1 Spore par thèque................. (*Mycoblastus*) *B. sanguinaria.*

3. Apothécies teintes par l'acide chrysophanique. Groupe de la.. *B. rupestris.*
   Apothécies non teintes par l'acide chrysophanique...

4. Apothécies d'un jaune carné ou rose dès le jeune âge............................ Groupe de la *B. lucida.*
   Apothécies d'un vert olivâtre.. .... Groupe de la *B. granulosa.*
   Thalle distinct. Apothécies foncées dès le jeune âge, non fovéolées.................................. 5
   Thalle plus ou moins distinct, mais Apothécies fovéolées.......................... Groupe de la *B. immersa.*

5. Hypothecium pâle................................ 6
   Hypothecium obscur.............................. 7

   Espèces saxicoles.................... Groupe de la *B. rivulosa.*
   Espèces corticicoles.................. Groupe de la *B. ambigua.*

   Thalle de couleur foncée............. Groupe de la *B. uliginosa.*
   Thalle de couleur claire.............. Groupe de la *B. fusca.*

⋆ EUBIATORA J. Mull.

(a) Groupe de la Biatoria rupestris

Apothécies orangées ou d'un brun roux. Saxicole. *B. rupestris* (Ach.).
Apothécies d'un rouge vermillon.................. *B. cinnabarina* Smrft.
Apothécies d'un brun roux ou noirâtre. Corticicole..................................... *B. quernea* Fr.

1. BIATORA RUPESTRIS Fr. *Vet. Ak.*; Kœrb., *Syst.*, p. 207; Th. M., *Fr. Sc.*, p. 423.

Lecidea rupestris Ach., *Méth.*, p. 70; Smrft.. *Supp.*, p. 166.
Lecanora calva Nyl., *Scand.*, p. 147.
Lichen calvus Ach., *Prod.*, p. 72.
Lichen rupestris Scop., *Fl. carn.*, II, p. 364; Wnbg., *Suec.*, p. 834.

Thalle d'un beau blanc, ou gris cendré, ou gris verdâtre, souvent très apparent, quelquefois à peine visible, ordinairement pulvérulent ou aréolé, non effiguré. *Hypothalle* indistinct.

Apothécies très variables, de 0,4 à 1,6 mill. de diamètre, d'un *roux brun* ou *orangé*, tantôt adnées très saillantes, convexes et immarginées, tantôt apprimées, tantôt complètement immergées et alors planes et légèrement marginées. *Spores* hyalines, ellipsoïdales, simples, de 0mm,009 à 0mm,015 de long, environ 2 fois p. l. q. l., renfermées au nombre de 8 dans des thèques renflées au sommet, de 0mm,042 à 0mm,045 de long, sur 0mm,010 à 0mm,012 de large. *Paraphyses* assez robustes, agglutinées, peu renflées au sommet où elles sont d'un jaune clair. *Epithecium* et *Thecium* incolores. *Hypothecium* à peine coloré en jaunâtre ou incolore.

Spermogonies globuleuses, très peu visibles. *Spermaties* cylindriques très ténues. *Stérygmates* souvent très aviculés, parfois cependant presque simples surtout dans la var. *incrustans*.

I { Sans action sur le thalle.
Teint en bleu pâle la gélatine hyméniale.

K { Sans action sur le thalle.
Teint en rose pourpre l'Epithecium et les paraphyses.

Ca, cl Ordinairement sans action.

α Var. **calva** Dicks.; Exs. Hepp, 134 (dex.); Flagey, *L., F. C.*, nº 386. — *Thalle blanc.* Apothécies *très saillantes,* convexes, souvent de grandes dimensions.

β Var. **viridi-flavens** Wülf.; Exs. Hepp, 275; Olivier, 185; Flagey, 230. — *Thalle cendré-verdâtre,* lépreux aréolé. *Apothécies* petites, environ 0m,6 de diamètre, plus planes que dans la variété précédente. *Spermaties* d'environ 0mm,005 de long. *Arthrostérygmates* très articulés.

γ Var. **incrustans** D. C., *Fl. Fr.;* Exs. Hepp, 274; Flagey, 326. — *Thalle grisâtre* se confondant avec le substratum. *Apothécies entièrement immergées,* planes et légèrement marginées. *Stérygmates* moins articulés que dans la var. β.

Habit. — Les trois variétés de cette espèce sont saxicoles et calcicoles. La var. α se trouve çà et là sur les rochers ombragés des moyennes montagnes du *Jura* et du *Salève*; elle abonde sur les hauts sommets : le *Chasseral,* le *Chasseron,* le *Suchet,* etc., etc. Les apothécies y prennent alors une grande dimension comme on peut le voir dans le nº 386 de nos Exsiccata. La var. β est beaucoup plus rare : dans les bois sur les rochers humides à *Montferrand* et *Arcier;* dans les environs de *Genève* aux Eaux-Vives, aux *Voirons* (J. Mull.). La var. γ est très abondante dans la plaine, notamment aux environs de *Besançon, Chapelle des Buis, Bregille,* etc., etc., également à *Genève* au petit et au grand *Salève* (J. Mull.). Nous n'avons pas rencontré cette espèce sur la silice des *Vosges.*

2. BIATORA CINNABARINA Th. M. Fries, *L. Sc.*, p. 422; Kœrb., *Syst.*, p. 206.

Lecidea cinnabarina Smrft. in *Vet. Ak. H.*; Nyl. *Scand.*, p. 194; Stitz, *L. H.*, p. 147.

Exs. Hepp. *Fl. E.*, 485.

Thalle mince, granuleux à grains très petits, blanchâtre, souvent un peu glauque ou jaunâtre. *Hypothalle* plus blanc.

Apothécies de 0,4 à 0,9 mill. de diamètre, apprimées, nues, d'un rouge vermillon à disque plan, puis convexe, à marge

mince, concolore et disparaissant promptement. *Spores* oblongues, presque fusiformes, simples, de 0^{mm},009 à 0^{mm},012 de long, env. 3, 4 fois p. l. q. l., renfermées au nombre de 8 dans des thèques courtes, largement renflées au sommet, de 0^{mm},038 à 0^{mm},042 de long sur 0^{mm},010 à 0^{mm},012 de large. *Paraphyses* courtes, agglutinées, renflées au sommet où elles sont d'un rouge vermillon ou un peu roux. *Epithecium* rougeâtre. *Thecium* et *Hypothecium* incolores.

Spermogonies non observées.

I { Sans action sur le thalle.
Teint en bleu la gélatine hyméniale.

K { Colore le thalle en jaunâtre.
Teint en rose l'Epithecium et les paraphyses.

Ca, cl. Sans action.

Habit. — Cette espèce, excessivement rare dans nos limites, n'a encore été trouvée que dans les environs de *Genève* par M. le docteur Muller. Elle est plus commune au bas des troncs de pins dans les *Alpes bernoises* (Schærer).

3. **BIATORA QUERNEA** E. Fr., *L. E.*, p. 279; Th. M. Fries, *L. Sc.*, p. 425.

Pyrrospora quernea Kœrb., *Syst.*, p. 209.
Patellaria quernea Duby, p. 653.
Lecidea quernea Ach., *Meth.*, p. 62; Schær., p. 141; Nyl., *Scand.*, p. 196; Leight., *L. G. B.*, p. 262; Stitz., *L. H.*, p. 182.
Exs. Schær. 582; Hepp 494.

Thalle mince lépreux ou granuleux, pulvérulent, jaunâtre ou d'un brun pâle. *Hypothalle* débordant d'un *noir bien visible*.

Apothécies moyennes de 0,5 à 1,5 mill. de diam., innées ou du moins peu saillantes, d'un *brun roux ou noirâtre*, à disque plan, puis convexe et même subglobuleux, sans marge visible. Avec l'âge elles deviennent plus foncées et souvent difformes. *Spores* ellipsoïdales, simples, de 0^{mm},008 à 0^{mm},013 de long, env. 1 fois 1/2 p. l. q. l., renfermées au nombre de 8 dans des thèques peu renflées au sommet, de 0^{mm},038 à 0^{mm},040

de long, sur 0m009 à 0mm,010 de large. (Ces thèques sont souvent remplies d'une matière granuleuse brunâtre et dépourvues de spores) (Th. M. Fr.). *Paraphyses* minces, agglutinées, jaunâtres et brunes au sommet. *Epithecium* brunâtre. *Thecium* incolore. *Hypothecium* jaunâtre.

Spermogonies rares et peu visibles. *Spermaties* minces, cylindriques. *Stérygmates* ordinairement simples.

I { Sans action sur le thalle, ou plus souvent le jaunissant. Teint en bleu la gélatine hyméniale.

K { Jaunit le thalle. Teint les paraphyses en rose.

Ca, cl. Rougit le thalle.

Habit. — Fort rare dans nos régions et seulement çà et là sur les chênes des basses *Vosges ;* cette espèce est beaucoup plus abondante dans l'Ouest et le Nord de la *France,* ainsi qu'en *Angleterre.*

(b) Groupe de la Biatora lucida.

Apothécies céracées. Thalle jaune verdâtre....... *B. Lucida* Fr.
Apothécies jaunes non céracées. Thalle blanc jaunâtre.. *B. Ehrardtiana* Ach.
Apothécies roses, puis brunes foncées. Sur mousses sèches.................. .... *B. Vernalis* Fr.

4. BIATORA LUCIDA Fr., *L. E.*, p. 279 ; Th. Fr., *L. Sc.*, p. 432 ; Kœrb., *Syst.*, p. 208.

Lecidea lucida Ach., *Meth.,* p. 74 ; Nyl., *Scand.,* p. 185 ; Schær., *L. H.,* 678 ; Stitz., *L. H.,* 147.
Lichen lucidus Ach., *Prod.,* p. 39.
Lichen citrinus β Wnbg., *Succ.,* p. 833.
Exs. Roumeguère n° 506.

Thalle lépreux, granuleux, mince, d'un jaune tirant promptement sur le verdâtre. *Hypothalle* plus blanc.

Apothécies petites, de 0,3 à 0,8 mill. de diam., innées, confluentes, d'un *jaune pâle, céracé, pruineuses* souvent, à disque plan d'abord, puis convexe, subglobuleux et difforme, promptement immarginé. *Spores* simples, cylindriques,

souvent élargies à une extrémité et resserrées à l'autre, de $0^{mm},005$ à $0^{mm},007$, env. 2 à 2 1/2 fois p. l. q. l., renfermées au nombre de 8 dans des thèques petites, épaisses et renflées au sommet, de $0^{mm},058$ à $0^{mm},060$ de long, sur $0^{mm},015$ à $0^{mm},017$ de large. *Paraphyses* gélatineuses, assez robustes peu renflées au sommet, incolores. *Epithecium* granuleux et jaunâtre, *Thecium* et *Hypothecium* incolores.

Spermogonies non observées.

I { Sans action sur le thalle. Jaunit le Thecium, à l'exception du sommet des thèques qui reste bleu.

K { Colore le thalle en jaune roux. Sans action sur l'Hymenium.

Ca, cl. Sans action.

Habit. — A la base des murs calcaires, aux lieux humides : tunnel de *Thoraise*. Toujours très rare dans notre région. L'habitat humide développe souvent dans le Thalle des gonidies ellipsoïdales (Leptogonidies) mélangées aux gonidies vraies.

5. BIATORA EHRARDTIANA Massal., *Rich.*, p. 127.

Lecidea Ehrardtiana Ach., *Syn.*, p. 47; Flk., *D. Fl.;* Leighton, *F. G. B.*, p. 342.
Lecanora varia v. *Ehrardtiana* Schær., *En.*, p. 82.
Parmelia varia v. *parasitica* Fr., *L. E.*, p. 159.
Exs. Schær., *L. H.*, 225; Hepp, *F. E.*, 497.

Thalle fendillé, rugueux ou granuleux, souvent même un peu cartilagineux d'un blanc jaunâtre non verdâtre. *Hypothalle* ou plus pâle ou peu visible.

Apothécies atteignant rarement 1 mill. de diam., adnées, nombreuses, d'un *jaune pâle non céracé*, à disque plan d'abord et bordé par une marge unie, mince et concolore, devenant promptement convexe et immarginé. *Spores* simples, oblongues, souvent un peu courbées, de $0^{mm},005$ à $0^{mm},010$ de long, environ 3 1/2 à 4 f. p. l. q. l., renfermées au nombre de 8 dans des thèques assez petites, peu renflées au sommet, de $0^{mm},040$ à $0^{mm},043$ de long sur $0^{mm},010$ à

$0^{mm},012$ de large. *Paraphyses* lâches, peu renflées au sommet, incolores. *Epithecium, Thecium* et *Hypothecium* incolores.

Spermogonies non observées, mais d'après Mudd, les *Spermaties* seraient oblongues, ellipsoïdales ou linéaires, de $0^{mm},006$ sur $0^{mm},013$ environ.

I { Sans action sur le thalle.
Teint d'abord en bleu l'Hymenium, puis en violet.
K Sans action.
Ca, cl. Sans action.

Habit. — Çà et là sur l'écorce des chênes et des vieux bois (*Jura* et *Vosges*). La grande ressemblance de cette espèce l'a souvent fait placer dans les Lécanorées à côté de la *Lec. varia* var. *aitema,* mais les Spores plus petites et l'absence de gonidies dans le rebord thallin très jeune en font évidemment une Lécidée.

La plante seulement spermogonifère est le *Cliostomum corrugatum* Fr.

6. BIATORA VERNALIS Fr., *V. Ak. H.*, p. 271 ; Th. M. Fr., *L. Sc.*, p. 427.

Biatora conglomerata Kœrb,, *Syst.,* p. 204.
Lecidea vernalis Ach., *Meth.,* 68 ; Nyl., *Scand.,* p. 200 et 201 ; Leight., *L. G. B.,* p. 259 ; Stitz., *L. H.*, p. 154.
Lichen vernalis Linn., *Syst.,* 1768, p. 234.

Thalle mince, inégal, granuleux, blanc, cendré, ou un peu verdâtre, souvent nul. *Hypothalle* ou plus blanc, ou invisible.

Apothécies moyennes, de 0,5 à 1 mill. de diam., adnées, d'un *brun rosé ou ferrugineux, non pruineuses*, à disque convexe et immarginé dès le jeune âge, parfois éparses, plus souvent confluentes. *Spores* simples ou uni-septées, oblongues, souvent plus aigues à une extrémité qu'à l'autre, de $0^{mm},011$ à $0^{mm},022$ de long, env. 2 à 3 fois p. l. q. l., renfermées au nombre de 8 dans des thèques renflées au sommet, de $0^{mm},040$ à $0^{mm},044$ de long, sur $0^{mm},010$ à $0^{mm},012$ de large. *Paraphyses* agglutinées, non renflées au sommet, d'un brun jaunâtre clair sur toute leur longueur. *Epithecium* et *Thecium* épais, jaunâtres, peu colorés. *Hypothecium* également pâle.

Spermogonies peu visibles. *Spermaties* aciculaires ou droites, ou plus souvent courbées. *Stérygmates* ordinairement simples.

α Var. **vulgaris**. Exs. Malbr., *L. N.,* 285. — Spores *toujours simples.*

β Var. **subduplex** Nyl., *Scand.,* 201; Exs. Hepp, *Fl. E.,* 742. — *Spores ordinairement 1-septées.*

I { Sans action sur le thalle.
Teint les paraphyses en rouge vineux.

K { Sans action sur le thalle.
A peu près sans action sur l'Hymenium.

Ca, cl. Sans action.

Habit. — La var. α se rencontre assez rarement parmi les mousses sèches sur les hauts sommets des *Vosges;* la var. β a été recueillie sur des hêtres au *Salève* par M. le docteur Muller. Les deux variétés sont fort peu communes dans nos régions.

La variété *subduplex* ayant des spores à une cloison devrait être placée dans les *Biatorina,* comme l'a fait Kœrber sous le nom de *Biatorina pilularis, Par.,* p. 136. Cette cloison étant souvent peu indiquée et manquant fréquemment, tous les autres caractères étant du reste les mêmes, sa place est bien à côté de la *Biatora vernalis.*

(c) Groupe de la Biatora granulosa.

Thalle ca, cl + rub.	Apothécies jeunes carnées, puis devenant vert-livide et noirâtre	*B. granulosa* Bs.
	Apothécies d'un vert noirâtre dès le jeune âge............	*B. flexuosa* Fr.
Thalle ca, cl —	Corticicole. Apothécies sessiles, convexes............................	*B. viridescens* Fr.
	Terricole. Apothécies subinnées, planes............................	*B. gelatinosa* Fr.

7. BIATORA GRANULOSA Pœtch., *Syst.*, p. 221 ; Th. M. Fr., *L. Sc.*, p. 442.

Biatora decolorans Fr., *L. E.,* p. 266; Kœrb., *Syst.,* p. 193; J. Mull., *Class.,* p. 390.

Lecidea granulosa Ach., *Meth.*, p. 66; Schær., *En.,* p. 137.

Lecidea decolorans Ach., *Syn.*, p. 37; Nyl., *Scand.*, p. 197; Leight,, *L. G. B.*, 258; Stitz, *L. H.*, 149.
Lichen granulosus Ehrh.

Thalle lépreux, verruqueux ou granuleux à grains larges plats, quelquefois même sublobés, d'un blanc grisâtre ou glauques. *Hypothalle* très confus, peu visible.

Apothécies grandes, variant entre 1 et 2 mill. de diam., apprimées, quelquefois confluentes, d'un jaune carné livide passant au vert olive et même au noir, à disque plan bordé par une marge entière, flexueuse, presque concolore, puis devenant avec l'âge convexe et immarginé. *Spores* oblongues ellipsoïdales, simples, de 0mm,010 à 0mm,013 de long, env. 2 fois p. l. q. l., renfermées au nombre de 8 dans des thèques légèrement renflées au sommet, de 0mm,060 à 0mm,065 de long, sur 0mm,013 à 0mm,015 de large. *Paraphyses* agglutinées, un peu renflées au sommet où elles sont d'un brun roux. *Epithecium* ou jaunâtre ou brunâtre, même noirâtre. *Thecium* incolore. *Hypothecium* ou pâle ou plus souvent brun clair.

Spermogonies très rares, immergées. *Spermaties* droites, oblongues, cylindriques.

α (**Type**). Arn., *Jura*, 153; Exs. Flagey, *L. F. C.*, 229. — *Apothécies carnées* ou *verdâtres.*

β Var. **escharoides** Ehrh.; Arn., *Jura*, 154; Exs. Schær., 214; Olivier, 139. — *Apothécies d'un noir foncé.*

I { Sans action sur le thalle.
Teint en rose sale la gélatine hyméniale.

K { Donne au thalle une couleur jaune plus foncée.
Avive la couleur de l'Epithecium et de l'Hypothecium.

Ca, cl. *Rougit le thalle.*

Habit. — La var. α est assez commune sur la terre stérile des hauts sommets *Vosgiens : ballon d'Alsace, Hohneck.* Elle se rencontre également sur les sapins pourris : la *Dôle*, le *Reculet*, etc. La var. β, plus rare, est par ci par là mélangée au type dans les hautes *Vosges ;* je ne l'ai pas vue dans le *Jura.*

8. **BIATORA FLEXUOSA** Fr., *V. Ak. H.*, 268; Kœrb., *Syst.*, 194; Th. Fr., *L. Sc.*, 444; Arn., *Jura*, 154.

Biatora decolorans β *flexuosa* Fr., *L. E.*, 268.
Lecidea flexuosa Nyl., *Scand.*, 110; Leight., *L. G. B.*, 256; Stitz., *L. H.*, 149.
Lecidea viridescens β *sapinea* Fr.
Exs. Hepp, 486; Olivier, 189.

Thalle aréolé, verruqueux, granuleux, d'un blanc verdâtre, ou d'un vert cendré, toujours mince, souvent nul. *Hypothalle* plus blanc, mais souvent indistinct.

Apothécies petites ne dépassant que rarement 0,5 mill. de diam., apprimées, d'un vert noirâtre ou même noires dès le jeune âge, à disque plan bordé par une marge élevée, flexueuse et persistante, ne devenant que peu convexe en vieillissant. *Spores* simples, oblongues-ellipsoïdales, de 0mm,007 à 0mm,008 de long, env. 2 fois p. l. q. l., renfermées au nombre de 8 dans des thèques un peu élargies au sommet, de 0mm,048 à 0mm,054 de long, sur 0mm,011 à 0mm,013 de large. *Paraphyses* agglutinées, peu colorées, un peu renflées au sommet où elles sont d'un brun olivâtre. *Epithecium* noirâtre, *Thecium* brun pâle sale, *Hypothecium* jaune pâle.

Spermogonies semi globuleuses, peu visibles. *Spermaties* petites, cylindriques, droites.

I { Sans action sur le thalle.
Bleuit, puis rougit l'Hymenium.
K { Sans action bien sensible.
Avive simplement les teintes de l'Excipulum.
Ca, cl. *Rougit le thalle* d'une manière très sensible.

Habit. — Cette espèce doit probablement se rencontrer aux mêmes lieux que la *Biatora granulosa* lignicole; elle n'a cependant été constatée avec certitude que sur les sapins pourris du *Salève* par le docteur Muller et en montant à la *Dôle*. On pourrait confondre la *B. flexuosa* avec la *B. granulosa* var. *escharoïdes;* dans la première les apothécies sont toujours beaucoup plus petites, planes et marginées, tandis qu'elles deviennent très promptement convexes et immarginées dans la seconde.

9. **BIATORA VIRIDESCENS** Kœrb., *Syst.*, 201 ; Th. Fr., *Scand.*, 445 ; Arn., *Jura*, 154.

Biatora vernalis v. *viridescens*, *E. F.*, 262.
Lecidea viridescens Ach., *Meth.*, 62 ; Nyl., *Scand.*, 206 ; Mass., *Rich.*, 64 ; Leight, *L. G. B.*, 262 ; Stitz., *L. H.*, 151.
Lecidea sphœroides v. *viridescens* Schær., p. 14.
Lichen viridescens Schrad., *Spic.*, 88.
Exs. Hepp, 731 ; Roumeg., 84.

Thalle mince, finement granuleux, tombant souvent en poudre, d'un jaune soufré, verdâtre. *Hypothalle* plus blanc, peu distinct.

Apothécies petites ou moyennes, de 0,5 à 0,9 de diam., *sessiles*, ou légèrement immergées, d'un vert livide passant au noir, à disque *convexe et subimmarginé* dès le jeune âge, séparées ou confluentes et difformes, souvent rugueuses. *Spores* simples, oblongues ou souvent subpyriformes, de $0^{mm},010$ à $0^{mm},012$ de long, env. 2 à 2 1/2 fois p. l. q. l., renfermées au nombre de 8 dans des thèques cylindriques un peu renflées au sommet, de $0^{mm},050$ à $0^{mm},058$ de long, sur $0^{mm},012$ à $0^{mm},014$ de large. *Paraphyses* agglutinées, peu colorées, excepté au sommet où elles sont légèrement renflées et d'un vert brunâtre. *Epithecium* olivâtre, *Thecium* jaune verdâtre, *Hypothecium* d'un brun pâle.

Spermogonies peu visibles. *Spermaties* cylindriques, très ténues, ou droites ou courbées.

I { Sans action sur le thalle.
Teint en bleu la gélatine hyméniale.
K { Donne au thalle une teinte brun-jaunâtre.
Avive seulement la teinte de l'Hypothecium.
Ca, cl. *Sans action.*

Habit. — Je n'ai rencontré cette espèce qu'une seule fois dans nos limites, en montant de *Saint-Imier* au *Chasseral*, sur un *vieux tronc de sapin pourri*. Elle a été également recueillie à *Neuchâtel* par *Chaillet*, et dans les environs de *Berne*.

10. BIATORA GELATINOSA Th. Fr., *Lich. Scand.*, 446.

Biatora viridescens v. *gelatinosa* Fr., *S. V. Sc.*, 111 ; Kœrb., *Syst.*, 201.
Lecidea gelatinosa Flk., *B. M.*, 201 ; Schær., *En.*, 137 ; Ach., *Syn.*, 26 ; Nyl., *Prod.*, 110 ; Mass., *Rich.*, 64 ; Leight., *L. G. B.*, 308 ; Stitz., *L. B.*, 153.
Exs. Schær., 205 ; Hepp, 493 ; Roumeg., 298.

Thalle mince, contigu, lépreux gélatineux, d'un vert cendré, disparaissant souvent. *Hypothalle* très peu distinct.

Apothécies petites ou moyennes, de 0,5 à 0,9 mill. de diam., *apprimées ou même presque innées*, d'un vert livide, noirâtre, à *disque plan* et bordé par une *légère marge* entière, de couleur plus pâle et assez persistante. *Spores* simples, ovoïdales, ou un peu oblongues, de $0^{mm},009$ à $0^{mm},015$ de long, env. 2 fois p. l. q. l., renfermées au nombre de 8 dans des thèques légèrement renflées au sommet, un peu ventrues, de $0^{mm},052$ à $0^{mm},057$ de long, sur $0^{mm},012$ à $0^{mm},014$ de large. *Paraphyses* agglutinées, peu colorées, excepté au sommet où elles sont légèrement renflées et d'un vert brunâtre. *Epithecium* olivâtre, *Thecium* incolore, *Hypothecium* d'un brun très pâle.

Spermogonies non observées.

I { Sans action sur le thalle.
Teint en bleu rougeâtre la gélatine hyméniale.
K { Ou sans action, ou jaunit un peu le thalle.
A peu près sans action, avive la couleur de l'Hypothecium.
Ca, cl Sans action.

Habit. — Rare sur la terre stérile au pied des Vosges : *Saint-Maurice, Munster, Gérardmer ;* absolument nulle dans le *Jura ;* se retrouve au *Righi* (Hepp) et dans les *Alpes suisses.*

(d) GROUPE DE LA BIATORA RIVULOSA.

Apothécies sessiles ou adnées. Spores fabiformes....... *B. rivulosa* Fr.
Apothécies innées. Spores ovoïdales, non courbes...... *B. Kochiana* Fr.

11. **BIATORA RIVULOSA** Fr., *L. E.*, 271 ; Kœrb., *Syst.*, 196 ; Th. Fr., *Sc.*, 450 ; Arn., *Jura*, 156.

Lecidea rivulosa Ach., *Meth.*, 38 ; Nyl., *Scand.*, 222 ; Leight., *L. G. B*, 291 ; Stitz., *L. H.*, 197.
Lecanora falsaria β *rivulosa* Ach., *Un.*, 350.

Thalle un peu tartareux, fendillé ou aréolé, à aéroles presque toujours contigues, plus rarement granuleux et à grains déprimés et distants d'un brun cendré plus ou moins foncé. *Hypothalle* d'un brun noir *débordant le thalle et le limitant.*

Apothécies assez grandes, de 1 à 1,5 mill. de diam., *adnées ou sessiles*, d'un brun noirâtre, souvent foncé, plus rarement carné et seulement dans le jeune âge, à disque plan bordé par une marge mince flexueuse, ordinairement persistante et de couleur plus pâle. *Spores* simples, ellipsoïdales ou plus souvent recourbées en forme de fève (fabiformes), de $0^{mm},008$ à $0^{mm},012$ de long, env. 2 fois p. l. q. l., renfermées au nombre de 8 dans des thèques légèrement renflées en massues, de $0^{mm},044$ à $0^{mm},048$ de long, sur $0^{mm},015$ à $0^{mm},017$ de large. *Paraphyses* assez robustes, peu agglutinées, très distinctement renflées au sommet où elles sont d'un brun jaunâtre, le reste étant incolore. *Epithecium* brunâtre, *Thecium* incolore, *Hypothecium* ou incolore ou très pâle.

Spermogonies non observées. D'après Th. M. Fries, les *Spermaties* sont ténues, cylindriques, droites ou courbes, de $0^{mm},004$ sur $0^{mm},001$.

α **Pl. saxicola.** Exs. Hepp, 491 ; Arn., 262.
β **Pl. corticicola.** Exs. Hepp, 730.

I { Sans action sur le thalle.
Teint la gélatine hyméniale en bleu, puis en rouge vineux.

K { Sans action sur le thalle.
Sans action sur l'Hymenium.

Ca, cl Sans action.

Habit. — Cette espèce est très rare dans nos régions, si elle y existe.

Elle est silicicole. Je crois avoir recueilli la var. α en montant au *Hohneck* (Vosges), mais sans pouvoir l'affirmer. Elle est plus abondante au *Grimsel* et dans les *Alpes bernoises* (Stitz.). Elle est d'après *Leighton* commune en *Angleterre*. Quant à la var. β, disséminée dans le *Nord* de l'*Europe*, je ne pense pas qu'elle ait été signalée ni dans nos limites, ni dans un assez large rayon autour d'elles.

12. BIATORA KOCHIANA

Biatora lygæa Th. M. Fr., *L. Sc.*, p. 452.
Biatora rivulosa β *Kochiana* Fr., *L. E.*, 272; Kœrb., *Syst.*, 196; Mass., *Rich.*, 125.
Lecidea Kochiana Hepp, *L. W.*. 61; Nyl., *Scand.*, 223; Leight., *L. G. B.*, 285; Stitz., *L. H.*, 198.
Lecidea rivulosa v. *Kochiana* Schær., *En.*, 111.
Lecidea morosa Duf.
Lecidea lygæa α Ach., *Syn.*, p. 34.

Thalle fendillé aréolé, à aréoles planes ou légèrement convexes d'un brun roux ou cendré plus ou moins foncé. *Hypothalle noir débordant.*

Apothécies de 0,9 à 1,2 mill. de diam., *innées ne dépassant pas le thalle*, d'un brun noirâtre foncé, à disque plan bordé par une marge entière mince, qui *disparaît très promptement*, souvent anguleuses et difformes. *Spores* simples ellipsoïdales, ou ovoïdales, *non fabiformes*, de $0^{mm},009$ à $0^{mm},011$ de long, 1 1/2 fois env. p. l. q. l., renfermées au nombre de 8 dans des thèques élargies en massue au sommet et un peu ventrues, de $0^{mm},045$ à $0^{mm},048$ de long, sur $0^{mm},015$ à $0^{mm},016$ de large. (Les Spores y sont ordinairement uni-sériées, Th. Fr.). *Paraphyses* un peu lâches, assez distinctes d'un brun très pâle, renflées au sommet où elles sont plus foncées. *Epithecium* noirâtre, *Thecium* brun, *Hypothecium* pâle ou incolore.

Spermogonies et *Spermaties* non observées.

α Var. **lygœa** Ach.; Exs. Schær., 181; Hepp, 239. — *Thalle* un peu clair, assez uni, peu fendillé.

β Var. **arenosa** Hepp, Exs., 729; Flagey, *Lich. F. C.*, 325. — *Thalle* plus foncé, très fendillé, presque vésiculeux.

I { Sans action sur le thalle.
Bleuit la gélatine hyméniale, puis la rougit à la longue.

K { Sans action sur le thalle.
Sans action sur la gélatine hyméniale.

Ca, cl. Sans action.

Habit. — La var. α n'existe pas dans nos limites ; la var. β sur les blocs cristallins du *grand Salève* où elle est abondante. L'espèce ne se rencontre pas dans les *Vosges*, ou du moins elle n'y a pas encore été observée, quoique franchement silicicole.

(e) GROUPE DE LA BIATORA ULIGINOSA.

Espèce terricole. Spores 1 1/2 à 2 fois p. l. q. l...... *B. uliginosa* Fr.
Espèce lignicole. Spores 1 1/2 à 2 fois p. l. q. l...... *B. fuliginea* Kœrb.
Espèce terricole. Spores au moins 2 1/2 fois p. l. q. l.. *B. botryosa* Fr.

13. BIATORA ULIGINOSA Fr., *L. E.*, 275 ; Kœrb., *Syst.*, 197 ; Th. M. Fr., *Scand.*, 455.

Lecidea uliginosa Ach., *Meth.*, 45 ; Nyl., *Scand.*, 198 ; Leight., *L. G. B.*, 274.

Lecidea microphylla v. *uliginosa* Schær., *Spic*, p. 112.

Lichen uliginosus Schrad., *Spic.*, 88,

Exs. Schær., 162-163 ; Hepp, *F. E.*, 132 ; Roumeg., 325 ; Oliv., 135,

Thalle granuleux ou lépreux, un peu gélatineux, d'un vert roux ou brun. *Hypothalle* noirâtre assez peu distinct.

Apothécies petites, de 0,4 à 0,9 mill. de diamètre, adnées ou sessiles, d'un brun noir foncé, à disque plan bordé par une marge mince, entière, concolore, devenant promptement convexe et immarginé. Spores simples, ellipsoïdales ou parfois subglobuleuses, de *0mm,008* à *0mm,016* de long, env. 1 1/2 à 2 fois p. l. q. l., renfermées au nombre de 8 dans des thèques renflées en massue et un peu ventrues, de 0mm,058 à 0mm,062 de long, sur 0mm,017 à 0mm,018 de large. *Paraphyses* agglutinées, brunâtres, peu renflées au sommet où elles sont un peu plus foncées. *Epithecium* brun, *Thecium* brun plus clair, *Hypothecium* brun-noirâtre.

Spermogonies presque immergées. *Spermaties* oblongues, courtes, droites. *Stérygmates* simples.

I { Sans action sur le thalle.
Teint en rouge vineux la gélatine hyméniale.

K { Sans action sur le thalle.
Teint en rouge vineux la gélatine hyméniale.

Ca, cl. Sans action.

Habit — Cette espèce n'est pas rare dans les tourbières des *Vosges* et du *Jura : ballon d'Alsace,* les *Ponts, tourbière de la Pile,* etc., etc.

14. **BIATORA FULIGINEA** Fr., *Vet. Ak. H.*, 264 ; Kœrb., *Par.*, 159 ; Arn., *Jura*, 155.

Lecidea fuliginea Ach., *Syn.*, 35 ; Nyl. in Lamy, *Cat.*, 98 ; Stitz., *L. H.*, 150.

Exs. Hepp, *F. E.*, 267 ; Roumeg., 189, 325.

Thalle lepro granuleux, mince, fendillé, aréolé d'un brun noir. *Hypothalle* plus foncé, peu distinct.

Apothécies petites, de 0,4 à 0,7 de diam. *presque innées,* d'un brun ferrugineux foncé, à disque plan bordé par une marge mince, entière et concolore, devenant promptement convexe et immarginé. *Spores* simples, ellipsoïdales, ovoïdes, de $0^{mm},006$ à $0^{mm},010$ de long, env. 1 1/2 à 2 fois p. l. q. l., renfermées au nombre de 8 dans des thèques élargies en massue au sommet, de $0^{mm},057$ à $0^{mm},061$ de long, sur $0^{mm},017$ à $0^{mm},018$ de large. *Paraphyses* agglutinées, brunâtres, un peu renflées au sommet où elles sont plus foncées. *Epithecium* brun, *Thecium* plus pâle, *Hypothecium* brun noirâtre.

Spermaties oblongues, courtes, droites.

I { Sans action sur le thalle.
Teint en rouge vineux la gélatine hyméniale.

K { Sans action sur le thalle.
Sans action sur l'Hymenium.

Ca, cl. Sans action.

Habit. — Sur les troncs pourris au *Salève* (J. Mull.), au *Chasseral* et au *Chasseron,* à la *Dole?*

Beaucoup de lichénologues regardent la *B. fuliginea* comme une simple variété de la *B. uliginosa;* mais les apothécies plus innées et les spores constamment d'un tiers à moitié plus petites indiquent que c'est bien une espèce séparée.

15. **BIATORA BOTRYOSA** Fr., *Vet. Ak. H.*, 268 ; Th. M. F., *Scand.*, 454.

Lecidea glomerulosa Th. Fr., *Arct.*, 219.
Lecidea hypopodia Nyl., *Flora.*
Lecidea botryosa Nyl. in Norrl. Tav., 186; Stitz., *L. H.*, 150.
Lecidea miscelliformis Nyl., *Flora*, 1867.

Thalle assez épais, non gélatineux, verruqueux, granuleux, à grains convexes tombant parfois en poussière, d'un vert cendré. *Hypothalle* peu distinct.

Apothécies petites, de 0,4 à 0,6 de diam., sessiles ou subsessiles, d'un brun roux foncé, à disque plan bordé par une marge mince, un peu plus pâle et disparaissant promptement. *Spores oblongues*, simples ou présentant rarement une mince cloison, de 0^{mm},007 à 0^{mm},014 de long, environ 2, 2 1/2 et même 3 fois p. l. q. l., renfermées au nombre de 8 dans des thèques courtes, renflées en massue, de 0^{mm},042 à 0^{mm},050 de long, sur 0^{mm},017 à 0^{mm},018 de large. *Paraphyses* agglutinées, incolores, excepté au sommet où elles sont d'un brun verdâtre. *Epithecium* brun noirâtre, *Thecium* pâle, *Hypothecium* noirâtre.

Spermogonies et *Spermaties* inconnues.

I { Sans action sur le thalle.
Teint en bleu la gélatine hyméniale.
K { Sans action sur le thalle.
Sans action sur l'Hymenium.
Ca, cl. Sans action.

Habit. — Espèce fort rare dans toute notre région. Elle n'a guère été signalée que sur la terre sèche du *Salève* par le docteur J. *Muller*.

(f) GROUPE DE LA BIATORA FUSCA.

Thalle granuleux gris verdâtre, épais. Spores 2 1/2 à 3 fois p. l. q. l. .... *B. Berengeriana* Th. Fr.

Thalle granuleux gris verdâtre, mince ou oblitéré. Spores 2 1/2 à 3 fois p. l. q. l.......... *B. fusca* Th. Fr.
Thalle tartareux ochreux. Apothécies rousses plus ou moins convexes. Spores 1 1/2 à 2 fois p. l. q. l.................................. *B. ochracea* Hepp.
Thalle tartareux d'un blanc sale. Apothécies hémisphériques, d'un brun livide. Spores 3 à 5 fois p. l. q. l .... *B. picila* Mass.
Thalle tartareux d'un blanc sale. Apothécies planes, sessiles, d'un brun noir. Spores 1 1/2 à 2 fois p. l. q. l.......................... *B. pungens* Kœrb.

16. **BIATORA BERENGERIANA** Mass., *Rich.*, 128 ; Th. M. Fr., *Scand.*, 433.

Biatora miscella Fr., *L. E.*, 274 ; Th. M. Fr., *Arct.*, 194.
Lecidea Berengeriana Nyl., Lapp., 144 ; Stitz., *L. H.*, 152 ; Nyl. in Hue, nº 918.

Thalle aréolé, rugueux, squameux à squames sub-imbriquées, ou bien granuleux, à petits grains continus (c'est le cas le plus fréquent), d'un *blanc verdâtre ou cendré. Hypothalle* indistinct.

Apothécies moyennes, de 0,8 à 1,2 de diam., adnées, d'un brun noirâtre, presque noires quand elles sont humectées, à disque plan et bordé par une marge mince, entière, plus foncée, mais seulement pendant le très jeune âge et devenant promptement convexe et immarginé. Les apothécies sont souvent un peu confluentes et difformes. *Spores* elliptico-allongées, simples, droites ou courbes, de $0^{mm},010$ à $0^{mm},015$ de long, env. 2 1/2 à 3 f. p. l. q. l., renfermées au nombre de 8 dans des thèques presque cylindriques, ou du moins peu élargies au sommet, de $0^{mm},046$ à $0^{mm},055$ de long, sur $0^{mm},015$ à $0^{mm},016$ de large. *Paraphyses* peu agglutinées, incolores, excepté au sommet où elles sont d'un brun-jaunâtre et très visiblement renflées.

Spermogonies, *Spermaties* et *Stérigmates* non étudiés.

I { Sans action sur le thalle.
Colore en rouge vineux la gélatine hyméniale.

K { Sans action sur le thalle.
Sans action sur l'Hymenium.

Ca, cl. Sans action.

Habit. — Cette espèce n'a pas encore été trouvée dans nos régions. Elle a cependant été recueillie sur la terre et les vieilles mousses au *Pilat*, près de *Bex*, et dans les Alpes bernoises. Elle est généralement calcicole et se retrouvera peut-être dans les derniers sommets Nord du *Jura*; c'est pourquoi nous en avons donné la description.

17. BIATORA FUSCA Th. M. Fr., *Lich. Scand.*, 435; Hepp, *K. Z.*, 228.

Biatora atrosanguinea Fr. S. V. S. 112.
Biatora vernalis Kœrb., *Syst.*
Lecidea sanguineo atra Nyl., *Scand.*, 199; Leight., *L. G. B.*, 267; Nyl. in Hue., 909.
Lecidea fusca Stitz., *L. H.*, 153.

Thalle *mince*, rugueux ou finement granuleux, souvent *discontinu* ou *presqae nul* d'un vert cendré ou brunâtre. *Hypothalle* indistinct.

Apothécies moyennes, 0,5 à 0,1 mill. de diam., assez franchement sessiles, d'un brun roux plus ou moins foncé, à disque toujours plan dans le jeune âge et bordé par une marge mince presque concolore, bien visible, puis devenant convexe et immarginé. *Spores* simples oblongues, de $0^{mm},010$ à $0^{mm},018$ de long, *2 1/2 à 3 fois env.* p. l. q. l., renfermées au nombre de 8 dans des thèques élargies en massue, de $0^{mm},050$ à $0^{mm},060$ de long, sur $0^{mm},010$ à $0^{mm},013$ de large. *Paraphyses* peu distinctes et peu colorées, excepté au sommet où elles sont brunâtres. (*Summa attentione digna sunt granula cærulescentia, vel violascencentia paraphysibus immixta quæ adeo frequentes inveniuntur ut notam fere characteristicam præbeant*, Th. M. Fr.). *Epithecium* brun foncé, *Thecium* épais brun plus pâle, *Hypothecium* brun ou brun jaunâtre.

Spermaties courtes, cylindriques. *Stérygmates* simples.

α Var. **sanguineo atra** Th. M. Fr.; Arn., *Jura*, 157; Exs. Fla-

gey, 187. — *Thalle* ordinairement plus pâle. *Apothécies* d'un brun roux, devenant plus vite convexes et immarginées.

β Var. **atrofusca** Th. M. Fr.; J. Mull., *Class.*, 390; Arn., *Jura*, 157; Exs. Hepp, 268; Flagey, 327. — *Thalle* ordinairement plus brun. *Apothécies* d'un brun noirâtre, restant plus longtemps planes et marginées.

I { Sans action sur le thalle.
Teint en rouge vineux la gélatine hyméniale.

K { Sans action sur le thalle.
Sans action sur l'Hymenium.

Ca, cl. Sans action.

Habit. — La var. *sanguineo atra* parait plus répandue dans la plaine : *Besançon, Chapelle des Buis, Arcier, Arbois;* la var. β, au contraire, parait la remplacer dans la montagne : le *mont d'Or,* en dessous de la *Dent de Vaulion* entre *Vallorbes* et le *Pont* (Flagey) ; au *Salève* et à la *Dôle* où elle est assez commune (J. Mull.), et probablement dans tout le *haut Jura.*

Plusieurs lichénologues font deux espèces de la var. α et de la var. β ; il parait évident que ce ne sont bien que deux variétés ; l'intérieur des apothécies est absolument semblable, toutes deux possèdent autour des paraphyses ces grains bleuâtres caractéristiques, comme le dit le docteur *Th. Fries.*

· 18. BIATORA OCHRACEA Hepp, *F. E.*

Biatora fusco-rubens Th. M. Fr., *Scand.*, 440.
Lecidella ochracea Kœrb., *Par.*, p. 210.
Lecidea ochracea Nyl. in Herb. Lojka; Leight., *L. G. B.*, 251 ; Stitz., *Litt.*, 152.
Lecidea fuscorubens Nyl., *Bot. not.*, 1853.

Thalle mince, tartareux, continu, fendillé, d'un *jaune ochreux,* ou *d'un gris cendré,* souvent nul. *Hypothalle* indistinct.

Apothécies petites, de 0,4 à 0,8 mill. de diam., sessiles d'un brun roux souvent foncé, à disque d'abord plan et bordé par une marge mince et concolore, devenant très promptement convexe et immarginé. *Spores* simples *ellipsoïdales* ou *ovoïdes,* de $0^{mm},008$ à $0^{mm},014$ de long, env. *1 1/2 à 2 fois seulement* p. l. q. l., renfermées au nombre de 8 dans des thèques élargies en massue, de $0^{mm},055$ à $0^{mm},060$ de long,

sur 0^{mm},009 à 0^{mm},011 de large. *Paraphyses* indistinctes, très peu élargies au sommet, de couleur pâle. *Epithecium* brun, *Thecium* brun très clair, *Hypothecium* d'un brun jaunâtre.

Spermogonies et *Spermaties* non étudiées.

α **Ochracea** (type) Arn., *Jura,* 159; Exs. Hepp, 263; Flagey, 228. — *Thalle* bien visible, d'un *roux ochreux. Apothécies* d'un brun roux, moyennement foncé.

β Var. **fusco-rubens** Arn., *Jura,* 158; Exs. Hepp, 262; Oliv., 385; Flagey, 328. — *Thalle plus cendré*, très mince, souvent nul. *Apothécies* plus foncées que dans la var. α.

I { Sans action sur le thalle.
Colore en rose la gélatine hyméniale.

K { Sans action sur le thalle.
Sans action sur l'Hymenium.

Ca, cl. Sans action.

Habit. — Les deux formes se rencontrent à peu près dans les mêmes localités; elles ne sont pas rares aux environs de *Besançon*, à *Boussières* et à *Torpes* (Doubs) où on les trouve presque toujours sur le calcaire corallien; elles paraissent beaucoup plus rares dans les hautes montagnes du *Jura* et nulles sur la silice dans toutes les *Vosges.*

19. **BIATORA PICILA** Mass., *Misc.*, 1856; Kœrb., *Par.*, 161; J. Müll., 392; Arn., *Jura,* 158.

Lecidea picila Leight., *L. G. B.*, 251.
Exs. Arnold, 73 a et b.

Thalle mince, tartareux, farineux, d'un blanc *sale ou jaunâtre. Hypothalle* peu ou pas distinct.

Apothécies petites, de 0,5 à 0,8 mill. de diam., sessiles d'un roux foncé, presque noir, à disque plan et marginé dans le très jeune âge, *puis devenant promptement hémisphérique* tout en conservant sa marge. *Spores* simples, *cylindriques* ou *oblongues*, de 0^{mm},012 à 0^{mm},015, *au moins 3 fois* p. l. q. l., renfermées au nombre de 8 dans des thèques légèrement renflées en massue, de 0^{mm},052 à 0^{mm},062 de long, sur

0^{mm},017 à 0^{mm},018 de large. *Paraphyses* assez légèrement agglutinées, presque distinctes, incolores même au sommet où elles sont un peu renflées. *Epithecium* brunâtre, *Thecium* presque incolore, *Hypothecium* brun noir.

Spermogonies et *Spermaties* inconnues.

I { Sans action sur le thalle.
Teint la gélatine hyméniale en bleu, puis en rose vineux.

K { Sans action sur le thalle.
Sans action sur l'Hymenium.

Ca, cl. Sans action.

Habit. — Cette rare espèce n'a jusqu'à présent été recueillie dans nos limites que sur les rochers du creux de *Pransioux* (J. Mull.). La *Lecidea anomaliza* Nyl., in *Hue,* 915, parait bien être la même plante.

20. BIATORA PUNGENS Kœrb., *Par.*, 161 ; J. Müll., *Class.*, 392.

Lecidea immersa v. *pruinosa* Schær., *En.,* 197.
Lecidea pungens Leight., *L. G. B.,* 251.
Lecidea goniophila Flk., Nyl.; *Flora*; Stitz., *L. H.,* 189.

Thalle tartareux, lépreux, rugueux, blanc sale ou un peu verdâtre, souvent nul. *Hypothalle* indistinct.

Apothécies petites n'atteignant pas 1 mill. de diam., *sessiles* d'un *brun noirâtre*, devenant *roux par l'humidité*, à *disque plan* bordé par une marge obtuse et anguleuse, concolore, *persistante. Spores* simples, ovoïdes ou ellipsoïdales, de 0^{mm},013 à 0^{mm},016 de long, env. *1 1/2 à 2 fois seulement* p. l. q. l., renfermées au nombre de 8 dans des thèques élargies au sommet, de 0^{mm},055 à 0^{mm},060 de long, sur 0^{mm},017 à 0^{mm},018 de large. *Paraphyses* distinctes, un peu renflées au sommet où elles sont d'un brun noir. *Epithecium* brun noir, *Thecium* brun pâle, *Hypothecium* brun.

Spermogonies et *Spermaties* inconnues.

I { Sans action sur le thalle.
Teint la gélatine hyméniale en rouge vineux.

K { Sans action sur le thalle.
Sans action sur l'Hymenium.

Ca, cl. Sans action.

Habit. — Assez commune aux environs de *Genève,* au *Salève* sur le calcaire et les petits blocs erratiques ; au *Reculet* (J. Mull.). Egalement à *Sainte-Croix* (Suisse) sur la silice. Par ci, par là dans les basses Vosges : *Remiremont, Gérardmer,* mais toujours beaucoup plus rare que dans le *Jura.*

(g) Groupe de la Biatora immersa.

Apothécies noires à l'état sec. Hypothecium peu coloré .... *B. Metzleri* Kœrb.
Apothécies brun roux à l'état sec. Hypothecium peu coloré .... *B. chondrodes* Mass.
Apothécies très immergées. Hypothecium obscur.... *B. immersa* Kœrb.

21. BIATORA METZLERI Kœrb., *Par.*, 162 ; Th. Fr., *Vet. Ak. F.*, 271 ; Arnold, *Jura*, 157.

Lecidea Metzleri Kœrb. *Par.,* 162; Th. Fr. Vet. Ak. F., 271 ; Arnold, *Jura,* 156.
Lecidea oolithina Nyl., *Flora,* 1862.
Exs. Arn. 351.

Thalle très mince, un peu noirâtre, se confondant ordinairement avec le calcaire. *Hypothalle* plus blanc, peu distinct.

Apothécies petites, de 0,3 à 0,5 mill. de diam., fovéolées, innées d'abord, puis un peu proéminentes d'un *noir franc à l'état sec*, et d'un *roux pourpré humectées*, à disque plan bordé par une marge très mince et concolore, devenant promptement convexe et immarginé. *Spores* (*guttulas oleosas sæpe foventes*, Th. Fr.), simples, ellipsoïdales ou subfusiformes, de $0^{mm},018$ à $0^{mm},022$ de long, env. 2 1/2 à 3 fois p. l. q. l., renfermées au nombre de 8 dans des thèques un peu ventrues, de $0^{mm},055$ à $0^{mm},060$ de long, sur $0^{mm},018$ à $0^{mm},019$ de large. *Paraphyses* agglutinées, assez distinctes, un peu élargies au sommet où elles sont brunâtres. *Epithecium* brun surtout au bord, *Thecium* pâle, *Hypothecium* incolore ou plus rarement légèrement brunâtre.

Spermogonies non observées.

I { Sans action sur le thalle.
Colore en jaune la gélatine hyméniale et les thèques en rouge vineux.

K { Sans action sur le thalle.
Sans action sur l'hymenium.

Ca, cl. Sans action.

Habit. — Très rare dans nos régions ; sur les tufs au *Salève* (J. Mull.).

22. BIATORA CHONDRODES Mass., *Symm.*, 39 ; Arnold, *Jura*, 156 ; Kœrb., *Syst.*, 162.

Lecidea chondrodes Leight., *L. G. B.*, 253 ; Stitz., *L. H.*. 150. Richard, *Deux-Sèvres*, p. 39.

Exs. Arnold, 196 ; Malb., 87.

Thalle assez épais quand il existe, amylacé, rugueux, d'un blanc glauque ou verdâtre, plus foncé étant mouillé, disparaissant assez souvent. *Hypothalle* plus blanc.

Apothécies de 0,4 à 0,9 mill. de diam., fovéolées, d'abord entièrement ensevelies dans le support, puis émergeant ensuite, d'un *brun roux*, devenant beaucoup *plus clair humecté*, à disque plan bordé par une marge très mince, plus foncé et qui disparaît avec l'âge. *Spores* simples, ellipsoïdales, ou subpyriformes, souvent remplies de gouttelettes oléagineuses comme la B. Metzleri, de $0^{mm},015$ à $0^{mm},020$ de long, env. 2 1/2 à 3 fois p. l. q. l., renfermées au nombre de 8 dans des thèques renflées en massue au sommet, de $0^{mm},050$ à $0^{mm},055$ de long, sur $0^{mm},015$ à $0^{mm},016$ de large. *Paraphyses* assez lâches, distinctes, un peu anguleuses, hyalines à la base, brunâtres au sommet où elles sont un peu renflées. *Epithecium* brun, *Thecium* et *Hypothecium* peu colorés.

Spermogonies visibles seulement dans les échantillons à thalle épais et presque complètement immergées, très rares. *Spermaties* droites, minces, oblongues (sur des échantillons recueillis en Algérie).

I { Sans action sur le thalle.
Donne une teinte rouge jaunâtre à la gélatine hyméniale, plus rouge aux thèques.

K { Sans action sur le thalle.
Sans action sur l'Hymenium, ou en avive la teinte d'une façon peu sensible.

Ca, cl. Sans action.

Habit. — Beaucoup plus commune dans nos régions que la *B. Metzleri* et toujours sur le calcaire : *Beure* près *Besançon, Laissey, Ornans,* etc. N'est pas rare au *Salève* près *Monnetier* (J. Mull.).

Je ne puis, comme plusieurs auteurs, regarder la *B. chondrodes* comme une simple variété de la *B. immersa*. Le thalle plus épais, l'hypothecium presque incolore, et surtout les spores constamment beaucoup plus grandes en font bien une espèce à part.

23. BIATORA IMMERSA Th. M. Fries, *L. Sc.*, 478 ; J. Mull., *Class.*, 392.

Lecidea immersa Kœrb., *Par.,* 215 ; Arn., *Jura,* 161.

Lecidea calcivora Mass., *Rich.,* 78 ; Stitz., *L. H.,* 151 ; Leight., *L. G. B.,* 310.

Hymenelia immersa Kœrb., *Syst.,* p. 328.

Lichen calcivorus Ehrh., *Crypt.,* 244.

Exs. Hepp, 240 ; Flagey, 136 ; Roumeg., 326.

Thalle tartareux quand il existe, mais ordinairement peu visible et se confondant avec la pierre, d'un blanc peu cendré. *Hypothalle* plus blanc à peine distinct.

Apothécies de 0,6 à 0,8 mill. de diam., *toujours immergées* dans les cellules du thalle, souvent oblitérées et ne laissant apercevoir qu'une *pierre criblée de petits trous*, d'un *brun roux* ou *pourpre* obscur, à disque plan, parfois *un peu pruineux*, bordé par une marge mince qui disparaît avec l'âge. *Spores* simples, ellipsoïdales ou ovoïdes, de $0^{mm},010$ à $0^{mm},012$ de long, env. 2 à 2 1/2 fois p. l. q. l., renfermées au nombre de 8 dans des thèques oblongues, une peu élargies en massue, de $0^{mm},048$ à $0^{mm},052$ de long, sur $0^{mm},013$ à $0^{mm},014$ de large. *Paraphyses* indistinctes, peu renflées au sommet où elles sont d'un brun jaunâtre. *Epithecium* brun foncé, *Thecium* brun clair, *Hypothecium* brun foncé.

Spermogonies non observées.

I { Sans action sur le thalle.
Teint la gélatine hyméniale en rouge vineux.

K { Sans action sur le thalle.
  { Sans action sur l'Hymenium.

Ca, cl. Sans action.

Habit. — Cette espèce est de beaucoup la plus commune et la plus abondante de tout le groupe : ***Besançon, Laissey, Montferrand, Ornans, Arbois, Pontarlier,*** etc., etc., puis le ***Chasseral,*** le ***Chasseron,*** le ***Suchet,*** la ***Dôle,*** le ***Reculet,*** le ***Salève,*** etc., etc. Nulle sur les rochers siliceux des ***Vosges.***

Il faut observer cette plante avec soin pour ne pas la confondre avec une ***Verrucaria.***

(h) Groupe de la Biatora ambigua.

Hypothalle noir débordant. Apothécies agglomérées d'un roux clair, promptement immarginées..... *B. Decandollei* Kœrb.
Hypothalle noir débordant. Apothécies d'un brun noir à marge persistante...... .... *B. ambigua* Mass.
Hypothalle indistinct. Apothécies moyennes....... *B. alba* Hepp.
Hypothalle indistinct. Apothécies très petites...... *B. phæostigma* Kœrb.

24. BIATORA DECANDOLLEI Hepp, Kœrb., *Par.*, 156 ; J. Mull., *Class.*, 391.

Biatora exigua Fr., *L. E.*, 278 ; Arnold, *Jura*, 152.
Biatora geographica Mass., *Descr.*, 16.
Lecidea parasema v. *exigua* Nyl., *Prod.*, 124 ; Stitz., *L. H.*, 178.
Exs. Hepp, 254 ; Arn., 24 ; Malb., 284 ; Flagey, 89.

Thalle très mince, granuleux ou lépreux, d'un vert glauque ou cendré. *Hypothalle* d'un bleu noirâtre débordant et *limitant très exactement le thalle* par places.

Apothécies très petites, de 0,2 à 0,5 mill. de diam. très rapprochées, *presque confluentes*, d'un *brun roux ou carné*, à disque plan et bordé par une marge plus foncée excessivement mince, devenant très promptement *convexe et immarginé*. Les apothécies serrées les unes contre les autres sont souvent anguleuses et difformes. *Spores* simples, ellipsoïdales, de 0mm,012 à 0mm,017 de long, à peine 2 fois p. l. q. l., renfermées au nombre de 8 dans des thèques courtes, renflées en massue au sommet, de 0mm,038 à 0mm,042 de

long, sur $0^{mm},009$ à $0^{mm},012$ de large. *Paraphyses* distinctes, très peu agglutinées, peu renflées au sommet où elles sont brunâtres. *Epithecium* brunâtre, *Thecium* incolore, *Hypothecium* incolore ou très pâle.

Spermogonies et *Spermaties* non observées par nous. (Les *Spermogonies* sont nombreuses et consistent en petits points noirs brillants dans lesquels se trouvent des *Spermaties* ellipsoïdales. Kœrb., *Par.*, 156).

I { Sans action sur le thalle.
  Teint en bleu violacé la gélatine hyméniale.

K { Jaunit un peu le thalle.
  Sans action sur l'Hymenium.

Ca, cl. Rougit parfois légèrement le thalle.

Habit — La *B. de Candollei* ne parait pas rare dans les bois un peu humides des environs de *Besançon,* sur les jeunes chênes à écorce lisse : *Montferrand, Torpes,* etc. Le docteur Muller la signale également au bois de la *Batie* près *Genève* et probablement elle est très disséminée dans les plaines de la *Franche-Comté.*

Observ. — Les divisions entre genres étant souvent bien peu tranchées à la limite, on trouve toujours des groupes qu'on ne sait où caser avec certitude. C'est ici un cas bien frappant; les *B. de Candollei, ambigua* et *alba* sont réunies aux *Lecidea* (Groupe *elæochroma*) par les meilleurs lichénologues. Cependant comme les apothécies humectées ne deviennent jamais noires, pour être fidèle à notre système, il faut bien les ranger au nombre des *Biatora ;* si comme le dit Kœrber, les spermaties de cette espèce sont ellipsoïdales, ce que nous n'avons pu vérifier, la cause serait entendue et on ne pourrait en faire une variété de la *L. clæochroma* où elles sont courbes et aciculaires. Quoi qu'il en soit, le fait a peu d'importance et chaque lichénologue pourra classer ces trois ou quatre espèces comme bon lui semblera ; il suffit que les descriptions puissent les lui faire sûrement reconnaitre.

25. BIATORA AMBIGUA Mass., *Rich.*, 124 ; Kœrb., *Parerga*, 160.

Biatora tabescens Kœrb., *Syst.*, 203; J. Mull., *Class.*, 391.
Lecidea parasema v. *tabescens* Leight., *L. G. B.*, 269; Stitz., *L. H.*, 178.
Exs. Hepp, 525; Flagey, 134.

Thalle très mince, tartareux, rugueux, devenant presque

lépreux, d'un vert cendré ou jaunâtre. *Hypothalle* noirâtre.

Apothécies petites, de 0,4 à 1 mill. de diam., d'abord presque innées, puis adnées, ou sessiles, d'un roux jaunâtre, puis *d'un brun noirâtre*, à disque plan et bordé par une marge mince, un peu plus foncée, devenant *tardivement immarginé*. Avec l'âge elles sont rugueuses et difformes. *Spores* simples, ovoïdales, parfois très peu courbées, de 0mm,008 à 0mm,011 de long, env. 1 1/2 fois p. l. q. l., renfermées au nombre de 8 dans des théques un peu ventrues, de 0mm,043 à 0mm,046 de long, sur 0mm,014 à 0mm,015 de large. *Paraphyses* minces, assez distinctes, incolores à la base, brunâtres au sommet. *Epithecium* brun, *Thecium* presque incolore, *Hypothecium* pâle.

Spermogonies et *Spermaties* non étudiées.

I { Sans action sur le thalle.
Teint en bleu, puis en rose la gélatine hyméniale.

K { Colore le thalle en jaune.
N'a que peu d'action sur l'Hymenium.

Ca, cl. Colore le thalle en jaune orangé.

Habit. — N'est pas rare sur les salix de la plaine dans les forêts humides : *Laissey, Montferrand, Roulelle*, etc., etc. M. le docteur *Muller* la signale aussi dans plusieurs endroits des environs de *Genève*. Elle doit être assez largement disséminée.

26. BIATORA ALBA Hepp, *Eur.* ; J. Mull., *Class.*, 390.

Biatora denigrata Kœrb., *Syst.*, 199 (non Fr.).
Lecidea alba Schær., *En*, 125 ; Schleich., *Cat.;* Nyl., in *Flora*, 1881 ; Stitz, *L. H.*, 179.
Exs. Hepp, 251 ; Arn., 413.

Thalle moyennement épais, lépreux, granuleux, d'un blanc glauque, ou jaunâtre. *Hypothalle* un peu plus blanc, presque indistinct.

Apothécies moyennes, *de 0,5 à 1,2 mill. de diam.*, adnées, d'un brun presque noir à l'état sec, mais d'un brun roux bien visible étant humectées, à disque plan bordé par une marge mince, devenant très promptement convexe et immarginé.

Spores simples, ovoïdales, de 0^{mm},008 à 0^{mm},012 de long, env. 2 fois p. l. q. l., renfermées au nombre de 8 dans des thèques un peu renflées au sommet, de 0^{mm},040 à 0^{mm},042 de long, sur 0^{mm},009 à 0^{mm},011 de large. *Paraphyses* minces, assez nettement distinctes, incolores à la base, brunâtres au sommet. *Epithecium* brun noir, *Thecium* incolore, *Hypothecium* pâle.

Spermogonies et *Spermaties* non étudiées.

I { Sans action sur le thalle.
Teint en bleu rosé la gélatine hyméniale.

K { Sans action sur le thalle ou en avive la couleur jaune.
Presque sans action sur l'Hymenium.

Ca, cl. Colore le thalle en jaune rosé.

Habit. — Rare dans nos régions : sur de vieux pins et sapins du bois du *Vengeron,* également au bois de *Veyrier* près *Genève* (J. Muller et Reut.).

27. **BIATORA PHÆOSTIGMA** Kœrb., *Syst.*, 199 ; Th. Fr., *Anct.*, 197 ; J. Mull., *Class.*, 391.

Biatora obscurella Th. M. Fr., *Scand.*, Arn., *Jura,* 152.
Lecidea pellucida γ *obscurello* Smrft., *Supp.,* 161.
Lecidea nitida Smrft., *Phys.,* Bskr. Saltd., 55.
Lecidea obscurella Nyl., *Lapp.,* 147 ; Stitz., *L. H.,* 157.
Exs. Hepp, *F. E.,* 253 (in mea coll.).

Thalle très mince, lépreux, granuleux, d'un brun verdâtre ou cendré, très souvent nul. *Hypothalle* blanc, assez distinct.

Apothécies *petites, de 0,3 à 0,5 mill.* de diam., adnées, d'un brun noir ou tout-à-fait noires à l'état sec, d'un roux bien visible, humectées ; à disque plan bordé par une marge mince, entière et concolore, devenant promptement convexe et immarginé, *Spores petites*, simples, ellipsoïdales, de 0^{mm},007 à 0^{mm},011 de long, env. 2 à 2 1/2 fois p. l. q. l., renfermées au nombre de 8 dans des thèques courtes, très largement renflées au sommet, de 0^{mm},032 à 0^{mm},036 de long, sur 0^{mm},009 à 0^{mm},011 de large. *Paraphyses* très peu agglu-

tinées, distinctes, d'un bleu brunâtre au sommet. *Epithecium* brunâtre, *Thecium* et *Hypothecium* incolores.

Spermogonies semi-immergées, à ostiole noirâtre. *Spermaties* ellipsoïdales ou brièvement cylindriques, de $0^{mm},004$ à $0^{mm},005$ de long, sur $0^{mm},0025$ à $0^{mm},0030$ de large (Th. M. Fr.).

I { Sans action sur le thalle.
Colore la gélatine hyméniale en bleu, puis en violet.

K { Sans action sur le thalle.
Avive seulement la couleur de l'Epithecium.

Ca, cl. A peu près sans action.

Habit. — Très rare dans nos limites : au bois de la *Batie* près de *Genève* (J. Mull.). Le docteur *Hepp* l'a trouvée plus abondante dans les environs de *Zurich,*

⋆⋆ HYMENELIA Krempelh. PINACISTÀ Mass., et JONASPIS Th. Fr.

Apothécies d'un rose carné, souvent ovales, toujours immergées.. *B. Prevostii* Rab.
Apothécies d'un rose carné, rondes et adnées à la fin. *B. similis* J. Mull.
Apothécies d'un noir brillant, immergées dans des saillies du thalle.................................... *B. cœrulea* (DC).

28. BIATORA PREVOSTII Rabenh., J. Mull., *Class.*, 392.

Hymenelia Prevostii Kœrb., *Syst.*, 329 et *Par.*, 113.
Jonaspis Prevostii Th. M. Fr., *Scand.*, 288; Arn., *Jura,* 131.
Gyalecta Prevostii E. Fr., 197.
Lecanora Prevostii Th. M. Fr., *Scand.,* 288 (sub. Jonaspis).
Lecidea Prevostii Nyl., *Prod.,* 103; Malb., 176; Leight., *L. G. B.,* 198; Stitz., *L. H.*, 129.
Lecidea delibuta Schær., *En.,* 117?
Exs. Hepp, 273; Roumeg., 299; Flagey, 186.

Thalle assez déterminé, mince, tartreux, mais très mince, lisse et présentant l'aspect d'un marbre, d'un blanc cendré et plus souvent rosé. *Hypothalle* plus blanc et très peu distinct.

Apothécies moyennes, de 0,6 à 1,2 plutôt *ovales* et même *lirelliformes* que rondes, *complètement immergées*, d'un *rose incarnat* devenant brun avec l'âge, à disque plan ou concave, bordé par deux marges différentes, l'une thalline, et l'autre propre, flexueuse, entière et connivente. *Spores* simples, ellipsoïdales, de 0mm,013 à 0mm,018 de long, env. 2 fois p. l. q. l. et renfermées au nombre de 8 dans des thèques renflées au sommet, de 0mm,040 à 0mm,045 de long, sur 0mm,009 à 0mm,011 de large. *Paraphyses* gélatineuses, cohérentes. *Epithecium* rose pâle. *Thecium* et *Hypothecium* incolores.

Spermogonies presque immergées. *Spermaties* courtes, cylindrico-oblongues, droites, par exception légèrement courbées. *Stérigmates* simples.

I { Sans action sur le thalle.
Teint la gélatine hyméniale en bleu, puis en rose vineux.

K { Sans action sur le thalle.
Sans action sur l'Hymenium.

Ca, cl. Sans action.

Habit. — Cette belle espèce, nulle dans toutes les *Vosges*, est assez répandue sur tout le calcaire jurassien quelle que soit l'altitude : *Arguel* près *Besançon, Arbois, Nans-sous-Sainte-Anne, Morez, Saint-Cergues* et dans les environs de *Genève,* notamment au *Salève.*

29. BIATORA SIMILIS J. Mull., *Class.*, 392.

Pinacista similis Mass., I. C.; Kœrb., *Par.,* 108.
Exs. Arn., *Jura,* 71.

Thalle indéterminé, tartareux ou lépreux, contigu ou légèrement fendillé, d'un blanc sale. *Hypothalle* plus blanc, presque indistinct.

Apothécies moyennes, de 0,7 à 0,9 mill. de diam., d'abord complètement immergées, puis ensuite adnées, d'un *jaune carné*, à disque plan, bordé par une marge assez épaisse, entière et ordinairement persistante. *Spores* simples, ovoïdales ou presque globuleuses, de 0mm,012 à 0mm,017 de long,

env. 1 1/2 à 2 fois au plus p. l. q. l., renfermées au nombre de 8 dans des thèques renflées au sommet, de 0^{mm},040 à 0^{mm},045 de long, sur 0^{mm},010 à 0^{mm},014 de large. *Paraphyses* gélatineuses, cohérentes. *Epithecium* pâle, *Thecium* et *Hypothecium* incolores.

Spermogonies et *Spermaties* inconnues.

I { Sans action sur le thalle.
Teint la gélatine hyméniale en bleu, puis en rose vineux.

K { Sans action sur le thalle.
Sans action sur l'Hymenium.

Ca, cl. Sans action.

Habit. — Espèce des plus rares dans notre région, comme partout, du reste. Elle a été recueillie par le docteur J. *Muller* sur des blocs calcaires ombragés, au bas de la grande gorge du *Salève* et contre des parois de rochers au-dessus de *Veyrier*, près de *Genève*.

30. BIATORA CÆRULEA (D. C., *F. l. Fr.*, 2, p. 318).

Hymenelia cærulea Mass., *Symm.* 25; Kœrb., *Par.*, 115.
Manzonia cantiana Gar. Manz., 4.
Lecidea cærulea Nyl.; Stitz., *L. H.*, 130.
Exs. Hepp, 939; *L. F. C.*, 232.

Thalle déterminé, contigu, tartareux, lisse en dessus et ayant l'aspect du marbre, d'un *blanc bleuâtre souvent très vif*. *Hypothalle* plus blanc, limitant le thalle.

Apothécies petites ou punctiformes, ou atteignant au plus 0,5 mill. de diamètre, *immergées*, paraissant quelquefois saillantes par suite de *tubercules thallins* dans lesquels elles sont contenues, d'un noir brillant, à disque plan ou même concave, bordé d'abord par une marge mince, mais devenant promptement immarginé. *Spores* simples, oléagineuses, ellipsoïdales, de 0^{mm},005 à 0^{mm},008 de long, env. 1 1/2 à 2 fois p. l. q. l. renfermées au nombre de 8 dans des thèques un peu élargies au sommet de 0^{mm},030 à 0^{mm},035 de long, sur 0^{mm},008 à 0^{mm},010 de large. *Paraphyses* lâches, peu agglutinées, épaissies au sommet où elles sont brunâtres.

Epithecium brunâtre, *Thecium* et *Hypothecium* incolores.
Spermogonies et *Spermaties* non étudiées.

I { Sans action sur le thalle.
  Teint la gélatine hyméniale en bleu, puis en rose vineux.
K { Sans action sur le thalle.
  Sans action sur l'Hymenium.
Ca, cl. A peu près sans action.

Habit. — Cette belle espèce est bien moins rare dans nos régions que la précédente. Absolument nulle dans les *Vosges* et dans toute la plaine, elle se rencontre sur les hauts sommets du *Jura :* le *Salève* et surtout le *Reculet*. Les rochers les plus élevés quand on monte par le creux de *Pransioux* en sont tapissés et ressemblent à un marbre d'un bleu clair ou rosé.

Pendant longtemps on n'a pas su où placer ce lichen dont les apothécies cachées dans des saillies du thalle ressemblent à celles des *Amphoridium,* ce qui faisait pousser à Massalongo ce cri d'indignation : « Non v'ha lichene piu bello e piu di questo distinto, eppure alcuni consumati lichenologi me lo specificarono pella *Lecidea immersa* (forma), e la specie antecedente per *Verrucariæ rupestris* status ! Oh forma, oh status ! » Et ce qu'il y a de plus bizarre et tendant à faire absoudre ces lichénologues consommés, c'est qu'il commet la même faute et place à côté l'*Hymenelia hyascens* Mass., *Geneac.,* 12, qu'il remet ensuite et avec raison puisque c'est un *Amphoridium,* au rang des Verrucariées, *Verrucaria hyascens* Mass., Ric., 177.

Il est certain qu'il est difficile de classer avec certitude les *Biatora Prevostii, similis* et *cœrulea ;* les meilleurs lichénologues ne considérant que le rebord thallin de la première en ont fait une *Lecanora,* ou une *Aspicilia.* Il nous semble cependant qu'on doit rapprocher ces trois espèces des *Secoliga* dont elles se séparent par les spores simples, et si des *Bilimbia* on passe aux *Biatoria,* puis aux *Eubiatora,* on passerait de même des *Secoliga* aux *Hymenelia.*

*** MYCOBLASTUS Th. Fr.

31. BIATORA SANGUINARIA (L).

Megalospora sanguinaria Kœrb., *Syst.,* 257 ; Mass., *Rich.*, 106.
Ædemocarpon sanguinarium Th. Fr., *Arct.*, 223.
Lecidea sanguinaria Ach., *Meth.*, 39 ; Fr., *L. E.*, 335 ; Nyl., *Scand,,* 246 ; Leight, *L. G. B.*, 262 ; Stitz., *L. H.*, 211.
Exs. Schær., *L. H.*, 231 ; Hepp (var.), 727 ; Malb., 300.

Thalle peu épais, ou d'assez grande épaisseur, sub-tartreux,

inégal, parfois granuleux, d'un blanc cendré. *Hypothalle* blanc très lisse, distinct.

Apothécies grandes, de 1 à 1,5 mill. de diamètre, atteignant même exceptionnellement 2 mill. sessiles, souvent confluentes, d'un noir brillant et non pruineux, à disque convexe et immarginé. *Spores* ellipsoïdales, oblongues, simples, de $0^{mm},070$ à $0^{mm},100$ de long, env. 2 a 3 fois p. l. q. l., *solitaires* dans des thèques ventrues de $0^{mm},120$ à $0^{mm},150$ de long, sur $0^{mm},020$ à $0^{mm},030$ de large. *Paraphyses* agglutinées, indistinctes, renflées au sommet où elles sont bleuâtres. *Epithecium* d'un bleu noirâtre, *Thecium* et *Hypothecium* incolores, ou très peu colorés.

Spermogonies presque immergées, *Spermaties* courtes, minces, aciculaires, droites, ou très peu courbées, de $0^{mm},006$ sur $0^{mm},001$.

I { Sans action sur le thalle.
  Teint la gélatine hyméniale en bleu persistant.

K { Colore le thalle en jaune clair.
  Sans action sur l'Hymenium, le décolore plutôt.

Ca, cl. Sans action.

Habit. — Cette espèce a été récoltée près de *Berne* par Schærer ; c'est la localité la plus rapprochée de nos limites ; mais comme elle est assez largement distribuée sur les écorces et les rochers : *Pyrénées, Normandie, Suisse, Italie, Angleterre,* elle pourra se trouver chez nous, surtout dans les *Vosges*. Nous l'avons décrite surtout à cause de la singularité de ses spores.

GENRE XIV. **LECIDEA** Kœrb.

Thalle crustacé uniforme, bien rarement limité, *Hypothalle* incolore ou plus ou moins foncé. **Apothécies** *lécidéines*, noires même à l'état humide, ordinairement nues, pruineuses seulement dans 3 ou 4 espèces. *Spores* simples, incolores, oblongues ou ellipsoïdales, au nombre de 8 dans les thèques. *Hypothecium* incolore ou brun, ou noir et comme carbonisé. **Spermaties** aciculaires, cylindriques ou oblongues, ou rarement bacilliformes. *Stérygmates* presque toujours simples.

1. Hypothecium incolore ou brunâtre, mais non très foncé (*Lecidella* Kœrb.)...................... 2
Hypothecium noir paraissant carbonisé (*Eulecidea* J. Mull.).................................... 4

2. Hyphes du thalle non amylacées I —,............. 3
Hyphes du thalle amylacées I + ... Groupe de la *Lec. Silacra*

3. Thalle pâle. Paraphyses facilement libres, Spermaties aciculaires, courbes........... Groupe de la *Lec. elæochroma.*
Thalle foncé. Paraphyses agglutinées. Spermaties droites.......................... Groupe de la *Lec. tenebrosa*
Thalle pâle. Paraphyses agglutinées. Spermaties courtes, droites.................. Groupe de la *Lec. lithophila*

4. Hyphes du thalle non amylacées I —............. 5
Hyphes du thalle amylacées I +... .. Groupe de la *Lec. confluens*

5. Thalle plus ou moins foncé, au moins humecté.... Groupe de la *Lec. fumosa*
Thalle clair, ordinairement très mince. Groupe de la *Lec. platycarpa*

A. LECIDELLA Kœrb.

(a) Groupe de la Lecidea elæochroma

Espèces corticicoles	Thalle C — Thèques courtes....................	*L. elæochroma* Th. Fr.
	Thalle C + Thèques d'1/3 plus allongées...... ...	*L. Olivacea* Hffm.
Espèces saxicoles	Hypothecium brun ou jaune brun...................	*L. latypea* Ach.
	Hypothecium incolore ou pâle....................	*L. goniophila* Mass.
Espèce muscicole	Hypothecium ordinairemt coloré	*L. Wulfenii* Kœrb.

1. LECIDEA ELÆOCHROMA Th. M. Fr., *Scand.*, 127.

Lecidea enteroleuca Kœrb., *Syst.*, 243; Mass., *Rich.*, 70; Schær., *En.*, 128; J. Mull., *Class.*, 393,

Lecidea parasema Ach., pr. p.; Nyl., *Scand.*, 216; Leight., *G. B.*, 268; Stitz., *L. H.*, 178; Arn., *Jura*, 165.

Thalle ordinairement granuleux, verruqueux, d'un blanc

cendré, jaunâtre, ou un peu brunâtre, parfois absolument nul. *Hypothalle* ou peu distinct, ou dans certaines formes, noir et débordant le thalle qui se trouve parfaitement délimité.

Apothécies de dimensions très variées de 0,5 à 1,5 mill. de diam., ordinairement adnées ou sessiles, noires, à disque plan et bordé par une marge mince et entière, devenant promptement convexe et immarginé. *Spores* simples, ellipsoïdales, renfermant très souvent *un ou deux Nucleus*, de $0^{mm},010$ à $0^{mm},014$ de long, env. 1 1/2 à 2 fois p. l. q. l., renfermées au nombre de 8 dans des thèques *assez courtes*, renflées au sommet, de $0^{mm},050$ à $0^{mm},052$ de long, sur $0^{mm},013$ à $0^{mm},015$ de large. *Paraphyses* non agglutinées, très distinctes, renflées au sommet où elles sont brunâtres. *Epithecium* noirâtre, *Thecium* incolore, *Hypothecium* ou incolore ou brun pâle. *Excipulum* ou pâle ou d'un bleu plus ou moins brun.

Spermogonies presque immergées. *Spermaties* aciculaires, allongées, courbes.

α **Vulgaris.** Exs. Hepp, 127; Malb., 137; Flagey, 272. — *Thalle* jaunâtre ou un peu brun. *Apothécies* promptement convexes. *Hypothalle* noir ordinairement débordant.

F. geographica. Exs. Flagey 384, semblable à la précédente, mais à *Hypothalle* débordant très fortement et formant des contours géographiques.

β Var. **grandis**. Fw. Kœrb., *Syst.*; Exs. Hepp, 725. — *Thalle* un peu épais d'un blanc jaunâtre, fendillé, aréolé. *Hypothalle* noir peu débordant. *Apothécies* très noires et grandes atteignant 1,5 mill. de diam.

γ Var. **tumidula** Mass., *Rich.*; Exs. Hepp, 249; Flagey, 33. — *Thalle* rugueux, granuleux, blanchâtre. *Hypothalle* presque concolore. *Apothécies* promptement très convexes, souvent confluentes et déprimées, difformes.

F. rugulosa Ach. Un.; Exs. Schaer, 528; Hepp, 128. — Diffère peu de la précédente : *Thalle* moins granuleux, plus aréolé.

Hypothalle plus foncé. *Apothécies* un peu plus petites, plus longtemps planes et moins confluentes.

ε Var. **leucoplacoides** Nyl., *Scand.*; Exs. Malb., 390; Flagey, 32. — *Thalle* épais, inégal, verruqueux, *blanc*. *Hypothalle* noir, irrégulièrement débordant. *Apothécies* noires, moyennes, promptement convexes, confluentes et un peu difformes (La *Biat. Laureri*, Hepp, Exs. 4 n'en diffère pas).

δ Var. **areolata** Duf. in Fries (*melaleuca*, Kœrb., *Syst.*); Exs. Hepp, 248; Flagey, 330. — *Thalle* mince, aréolé, cartilagineux, blanchâtre, mais tellement recouvert par l'*Hypothalle* très foncé que la plante paraît noire au premier abord. *Apothécies* petites assez promptement convexes.

γ Var. **acrustacea** Flagey Exs. 385. — *Thalle* à peu près nul.

I { Sans action sur le thalle. Colore l'Hymenium en bleu fugace, qui devient rouge vineux, les thèques restant violettes.

K { Ou sans action sur le thalle ou le jaunit beaucoup plus souvent. Sans action sur l'Hymenium.

Ca. cl. Sans action.

Habit. — Cette espèce est certainement une des plus communes, des plus abondantes et des plus largement disséminées. On la rencontre absoment partout de la plaine aux sommets. Le *type*, ainsi que sa forme *geographica*, sont communs et plus encore sur les sommités des *Vosges* et du *Jura*. La var. *grandis* est au mont *d'Or* et à la *Dôle* sur les sorbiers. La var. *tumidula* est très abondante sur les noyers aux environs de *Besançon*, de *Montferrand*, etc., etc. Sa forme *rugulosa* n'est pas moins commune sur tous les arbres à écorce lisse : hêtres et frênes surtout. La var. *leucoplacoides* est abondante sur les sorbiers qui bordent les routes dans la moyenne montagne; *Pontarlier* et sur les mêmes arbres, en montant aux sommités. La var. *areolata* n'est pas rare sur les hêtres du *Reculet*, de la *Dôle*, de la *Dent de Vaulion*, etc. La var. *acrustacea* se trouve sur les vieilles barrières en sapin qui ferment les pâturages des montagnes du *Jura*.

2. LECIDEA OLIVECEA Hffm. *Germ.*, 192, pr. p.; Mass., *Rich.*, 71; J. Mull., *Class.*, 393 (*sub Biatora*); Arnold, *Jura*, 167.

Lecidea enteroleuca v. *olivacea* Schær., *En.*, 128.

Thalle lépreux, cartilagineux ou pulvérulent, d'un jaune olivâtre, ou d'un beau jaune. *Hypothalle* noir ou recouvert par le thalle, ou le débordant souvent et le limitant parfois assez exactement.

Apothécies de 0,5 à 0,9 mill. de diam. sessiles, d'un noir foncé, à disque plan devenant assez tard convexe et rugueux. *Spores* simples, ellipsoïdales ou un peu oblongues, de $0^{mm},012$ à $0^{mm},018$ de long, env. 2 à 3 fois p. l. q. l., renfermées au nombre de 8 dans des thèques *allongées*, renflées au sommet, de $0^{mm},058$ à $0^{mm},060$ de long, sur $0^{mm},013$ à $0^{mm},015$ de large. *Paraphyses* peu agglutinées, distinctes, un peu renflées au sommet où elles sont d'un bleu brunâtre. *Epithecium* brunâtre, *Thecium* et *Hypothecium* incolores. *Excipulum* bleuâtre.

Spermogonies et Spermaties semblables à celles de la *Lecidea elæochroma.*

α (**type.**) Exs. Hepp, 247; Malb., 389; Oliv., 93; Flagey, 273. — *Thalle* olivâtre.

β Var. **flavens** Nyl., *Scand.*; Ex. Malb., 340. — *Thalle* franchement janne.

I { Sans action sur le thalle.
{ Colore l'Hymenium en bleu, puis en rouge vineux.

K { Jaunit le thalle.
{ Sans action sur l'Hymenium.

Ca. cl. Teint toujours le *thalle en rouge orangé.*

Habit. — Peu rare. Le type sur des échalas à *Montferrand,* sur divers arbres tels que les érables en montant sur plusieurs sommités jurassiques. La var. β sur des sapins au *Mont d'Or* et à la *Dent de Vaulion* où elle passe souvent à la forme *pulveracea* (J. Mull.).

3. **LECIDEA LATYPEA** Ach., *Meth.*, 10; Th. M. Fr., *Scand.*, 543; Arn., *Jura*, 168.

Lecidea parasema v. *Latypea* Nyl., *Scand.*, 217; Leight., *L. G. B.*, 270; Stitz., *L. H.*, 178.

Thalle épais ou presque mince, fendillé ou *granuleux* et

même verruqueux, d'un blanc glauque ou cendré. *Hypothalle* peu distinct.

Apothécies de 0,5 à 0,8 de diam., adnées ou innées, noires, à disque plan et bordé par une marge mince, brillante, entière et qui persiste très longtemps, devenant cependant convexe à la fin. *Spores* ellipsoïdales, simples, de 0mm,016 à 0mm,018 de long, env. 1 1/2 à 2 fois p. l. q. l., renfermées au nombre de 8 dans des thèques courtes, un peu ventrues, de 0mm,058 à 0mm,062 de long, sur 0mm,018 à 0mm,022 de large. *Paraphyses* peu agglutinées, distinctes, assez renflées au sommet où elles sont d'un bleu verdâtre. *Epithecium* bleu-verdâtre, *Thecium* incolore ou un peu verdâtre, *Hypothecium* d'un jaune brunâtre peu foncé.

Spermaties aciculaires, courbes.

α (**type**) Exs. Hepp, 133. *Thalle* épais, verruqueux. *Apothécies* moyennes adnées. (La forme Latypiza, Nyl. in Flora n'en diffère que par la réaction chimique).

β Var. **æquata**. Flk., Exs. Hepp, 6. — *Thalle* mince, fendillé. *Apothécies* petites, d'abord innées, demeurant très longtemps planes et marginées.

I { Sans action sur le thalle.
Colore l'Hymenium en bleu, puis en rouge violet.

K { Jaunit le thalle dans la var. *latypiza*.
Teint en brun le sommet bleuâtre des Paraphyses.

Ca. cl. Sans action sur le thalle.

Habit. — Le type est assez rare; sur les pierres siliceuses erratiques du Jura versant suisse, également dans les basses Vosges, en plusieurs endroits. La var. β est plus rare : à *Montferrand* sur un rocher calcaire à côté de *Buellia Dubyanoides*.

4. LECIDEA GONIOPHILA Mass., *Ric.*, 70 ; Kœrb., *Syst.*, 235 ; Th. Fr., *Arct.*, 215 ; Stitz, *L. H.*, 180.

Lecidea lithophila Smrft., *Supp.*, 150.
Lecidea sabuletorum coniops et pilularis Fr., *L. E.*, Ex part.
Lecidea elæochroma β *pilularis* Th. M. Fr., *Scand.*, 543.
Lichen pilularis Dav.

Thalle lépreux, tartareux, granuleux ou verruqueux, d'un blanc cendré ou brunâtre, ou verdâtre, ou ochracé, très souvent nul. *Hypothalle* indistinct.

Apothécies moyennes atteignant 1 mill. de diam., adnées ou sessiles, noires, à disque plan, bordé par une marge entière, concolore, assez épaisse, puis devenant convexe et immarginé. *Spores* simples, ovoïdales, de 0mm,010 à 0mm,012 de long, env. 1 1/2 à 2 fois p. l. q. l., renfermées au nombre de 8 dans des thèques renflées au sommet, de 0mm,050 à 0mm,058 de long, sur 0mm,009 à 0mm,012 de large. *Paraphyses* facilement libres, assez renflées au sommet où elles sont d'un bleu noirâtre ou violet. *Epithecium* brun violet, *Thecium* et *Hypothecium* presque incolores.

Spermogonies et *Spermaties* de la *Lecidea latypea.*

α **type** Schœr, *En.* 127; Exs. Hepp, 127; Flagey, 231. — *Thalle* bien développé.

β Var. **atro sanguinea** J. Mull. *Class.*, 394. — *Thalle* mince, d'un brun ochracé. *Hypothecium* presque hyalin.

γ Var. **acrustacea** J Mull., *Class.*, 394; Exs. Flagey, 188. — *Thalle* faisant à peu près complètement défaut.

I { Sans action sur le thalle.
Colore la gélatine hyméniale en bleu rosé.

K { Jaunit le thalle.
Sans action sur l'Hymenium.

Ca, cl. Sans action.

Habit. — Le type est assez rare dans nos limites, à l'exception des environs de Genève, où d'après le docteur Muller il est commun sur toute espèce de pierres; également commun sur la terre dans les environs de *Lyon* (Dr Magnin), de *Bourg* et dans les basses *Vosges : Saint-Maurice* et *Remiremont.* La var. β est rare, elle se trouve sur des pierres calcaires sur *Fossat* et *Villette* au pied du *Salève* (J. Mull.). La var. γ est disséminée dans nos montagnes calcaires : sur des pierres mollassiques au sommet du *Salève* (J. Mull.), sur le calcaire à *Vallorbes,* etc., etc.

5. LECIDEA WULFENII Kœrb., *Par.*, 216; J. Mull., *Class.*, 393 (sub. Biat.)

Lecidea elæochroma λ *muscorum* Th. Fr., *Scand.*. 545.

Lecidea sabuletorum β *muscorum* Th. Fr., *Arct.*, 215.
Lecidea Laureri b. *muscorum* Kœrb., *Syst.*, 246.
Lecidea parasema. F. Wulfenii Stitz., *L. H.*, 178.
Exs. Hepp, 6; Arn., *Jura*, 122.

Thalle inégal, tartreux, granuleux, verruqueux, blanchâtre. *Hypothalle* concolore, indistinct.

Apothécies assez grandes de 0,5 à 1,2 mill. de diam., sessiles, souvent confluentes, très noires, à disque plan et bordé par une marge mince, entière et concolore, puis devenant promptement convexe et immarginé. *Spores* simples assez petites, ellipsoïdales, ou un peu courbées, de $0^{mm},009$ à $0^{mm},011$ de long, env. 2 à 2 1/2 fois p. l. q. l., renfermées au nombre de 8 dans des thèques élargies au sommet, de $0^{mm},050$ à $0^{mm},055$ de long, sur $0^{mm},010$ à $0^{mm},011$ de large. *Paraphyses* facilement libres, un peu épaissies au sommet où elle sont d'un brun verdâtre. *Epithecium* brun verdâtre, *Thecium* presque incolore, *Hypothecium* brun plus ou moins foncé, quelquefois très clair.

Spermaties aciculaires, courbées.

I { Sans action sur le thalle.
Teint la gélatine hyméniale en bleu, puis en violet.
K { Jaunit le thalle.
Sans action sur l'Hymenium.
Ca, cl. Sans action.

Habit. — Espèce assez rare qui ne se rencontre que sur les mousses mortes des sommités : Fentes des rochers au sommet du *Hohneck*, également dans le *Jura* au *Colombier* (J. Mull.).

(b) Groupe de la Lecidea tenebrosa

6. **LECIDEA TENEBROSA** Fw.; Nyl., *Prod.*, 127; Th. M. Fr., *Scand.*, 540; Leight, *L. G. B.*, 283; Stitz, *L. H.* 198; Arn., *Jura*, 160.

Aspicilia tenebrosa Kœrb., *Par.*, 99.
Lecanora tenebrosa Nyl., *Flora*, 1862.

Lecidea fusco-atra β *gibba* Ach., *Syn.*, 12.
Exs. Schær., 129; Hepp, 383; Arn., 114 et 842; Flagey, 189.

Thalle tartreux, fendillé, aréolé ou granuleux, d'un noir cendré plus ou moins foncé. *Hypothalle* noir, assez distinct.

Apothécies petites, de 0,5 à 0,8 mill. de diam., nues, innées, ou enfoncées dans les verrues du thalle (ayant l'aspect aspicilioïde), d'un noir mat, à disque plan bordé par une marge mince, puis devenant convexe et immarginé. *Spores* simples, ellipsoïdales, de $0^{mm},012$ à $0^{mm},015$ de long, env. 2 1/2 à 3 f. p. l. q. l., renfermées au nombre de 8 dans des thèques subcylindriques de $0^{mm},070$ à $0^{mm},075$ de long, sur $0^{mm},011$ à $0^{mm},013$ de large. *Paraphyses* facilement libres, un peu renflées au sommet où elles sont d'un brun verdâtre. *Epithecium* brun verdâtre, *Thecium* brun sale, *Hypothecium* incolore.

Spermogonies rares. *Spermaties* courtes, bacillaires, droites, de $0^{mm},007$ sur $0^{mm},001$. (Th. M. Fr.)

I { Sans action sur le thalle.
Colore les thèques en bleu violet et les paraphyses en jaune roux.
K { Colore le thalle en jaune sale.
Sans action sur l'Hymenium.
Ca, cl. Sans action. (Teindrait en jaune roux d'après Leighton.)

Habit. — Cette espèce est très commune dans les Alpes, au dessus de la limite des sapins; elle doit certainement se rencontrer aussi dans les hautes Vosges. Elle est abondante sur les blocs cristallins du *grand Salève*, près de *Genève*..

(c) Groupe de la Lecidea lithophila

Apothécies moyennes ne dépassant pas 1 mill. subinnées.. *L. Lithophila* Arc.
Apothécies grandes atteignant 1,5 mill., sessiles, tuberculeuses................................. *L. Pilati* Kœrb.

7. **LECIDEA LITHOPHILA** Ach., *Syn.*; Nyl., *Scand.*, 226; Th. M. Fries, *Scand.*, 495; Leight., *L. G. B.*, 290; Stitz, *L. H.*, 191; Arn., *Jura*, 159.

Lecidella pruinosa Kœrb., *Syst.*, 235.

Lecidella cyanea Kœrb., *Par.*, 209.
Lecidea albo cærulescens α Fr., *L. E*, 295.

Thalle mince, tartreux, continu, ou plus souvent fendillé, aréolé, d'un blanc cendré ou ochracé. *Hypothalle* noir débordant quelquefois.

Apothécies *moyennes* atteignant 1 mill. de diam., *subinnées ou apprimées*, rarement sessiles, souvent agglomérées et presque difformes, d'un noir mat non pruineux ou recouvert d'une légère pruine bleuâtre à l'état sec, devenant d'un noir roux étant humecté, à disque plan bordé par une marge mince et flexueuse, persistante. *Spores* simples, mal formées, ellipsoïdales, de 0mm,010 à 0mm,014 de long, env. 2 fois p. l. q. l., renfermées au nombre de 8 dans des thèques élargies au sommet, de 0mm,050 à 0mm,053 de long, sur 0mm,016 à 0mm,017 de large. *Paraphyses* minces, peu cohérentes, assez renflées au sommet où elles sont d'un brun verdâtre ou bleuâtre. *Epithecium* brun roux, *Thecium* incolore, *Hypothecium* épais, incolore, ou d'un jaune clair.

Spermogonies immergées, un peu verruqueuses. *Spermaties* droites, grêles, aciculaires, de 0mm,012 env. sur 0mm,001. *Stérigmates* simples.

α Var. **cyanea** Ach., *Meth.*, 38 ; Exs. Hepp, 490. — *Thalle* blanc cendré ou un peu noirâtre.

β Var. **ochracea** Ach., *Un.*, 166; J. Mull., *Class.*, 393 ; Exs. Malb., 34. — *Thalle* ochracé, teint par l'oxyde de fer.

I { Sans action sur le thalle.
  Teint en bleu la gélatine hyméniale.
K { Sans action sur le thalle.
  Sans action sur l'Hymenium.
Ca, cl. Sans action.

Habit — Espèce silicicole dans nos régions. Elle y est rare ou peu observée. La var. α en montant de *Giromagny* au ballon d'Alsace ?? la var. β sur des pierres de blocs erratiques en allant du *Chable* au *Salève* (J. Mull.).

Obs. — Si on ne considérait que la teinte de l'*Epithecium* assez visiblement rougie par l'humidité, cette espèce devrait être placée dans les *Biatora;* mais tous les autres caractères en font bien une *Lecidella*.

8. **LECIDEA PILATI** Kœrb., *Par.*, 223 ; Th. M. Fr., *Scand.*, 498.

Lecidea chrysoteicha Nyl. in Hue., 202; Stitz., *L. H.*, 192.
Lecidea glomerulosa Kœrb. (teste Nyl.).
Lecidea botryosa Hepp (teste Nyl.).
Exs. Hepp, 261 ; Arn., 805 b.

Thalle mince, granuleux ou aréolé, blanchâtre, ordinairement nul. *Hypothalle* indistinct.

Apothécies *grandes*, atteignant 1,6 de diam., sessiles, con fluentes et tuberculeuses, très noires, à disque plan, bordé par une marge mince un peu plus pâle, flexueuse, devenant très promptement convexe et immarginé. *Spores* simples, petites, ellipsoïdales, de $0^{mm},007$ à $0^{mm},010$ de long, env. 2 fois p. l. q. l., renfermées au nombre de 8 dans des thèques presque cylindriques, de $0^{mm},050$ à $0^{mm},055$ de long, sur $0^{mm},015$ à $0^{mm},017$ de large. *Paraphyses* cohérentes, très peu épaisses au sommet où elles sont d'un brun bleuâtre ou indigo. *Epithecium* brunâtre ou bleuâtre. *Thecium* et *Hypothecium* jaune pâle ou brun clair, *Excipulum* renfermant souvent des grains chrysophaniques.

Spermogonies et *Spermaties* non aperçues.

α (**type**) *Hypothecium* presque incolore. *Excipulum* contenant des grains chrysophaniques.

β Var. **proludens** *Hypothecium* plus brunâtre. *Excipulum* ne contenant pas de grains chrysophaniques.

I { Sans action sur le thalle.
Teint la gélatine hyméniale en rose vineux.
K { Colore le thalle en jaune verdâtre.
Colore en rouge violet l'Excipulum et certaines parties du Thecium dans le type. Sans action dans la var. β.
Ca, cl. Sans action.

Habit. — Cette espèce non signalée encore dans nos limites, pourra probablement se retrouver tout au nord du Jura, sur les sommités qui avoisinent Soleure. Jusqu'à présent elle n'a été recueillie qu'au mont Pilat (Suisse) où les deux variétés sont réunies.

(d) GROUPE DE LA LECIDEA SILACEA.

Thalle tuberculeux-verruqueux épais. Apothécies grandes... *L. Silacea* Ach.
Thalle uni fendillé non teint par l'oxyde de fer. K —... *L. tessellata* Flk.
Thalle uni fendillé quelquefois teint......... K + rub. *L. Variegata* Fr.

9. **LECIDEA SILACEA** Ach., *Meth.*, 48; Fr., *Vet. Ak. N.*, 258; Th. M. Fr., *Scand.*, 488; Leight., *L. G. B.*, 288.

Lecidea lapicida v. *Silacea* Fr., *L E.*, 306; Kœrb., *Syst.*, 350; Nyl., *Scand.*, 225; Stitz., *L. H.*, 188.
Exs. Schær., 191; Lojka, 75.

Thalle épais, verruqueux, tuberculeux, très saillant, rarement d'un gris roux, plus souvent très ochracé et teint par l'oxyde de fer (v. *oxydata*). *Hypothalle* noir, très peu distinct.

Apothécies grandes, de 0,8 à 1,5 mill. de diamètre, adnées, souvent aggrégées par 2 ou 3, flexueuses et irrégulières, très noires, non pruineuses, à disque plan bordé par une marge entière, concolore et très mince, assez élevée, puis devenant mais très tard, convexe et immarginé. *Spores* simples, ovoïdo-ellipsoïdales, de $0^{mm},009$ à $0^{mm},012$ de diam., env. 1 1/2 fois seulement p. l. q. l., renfermées au nombre de 8 dans des thèques un peu ventrues, de $0^{mm},050$ à $0^{mm},052$ de long, sur $0^{mm},018$ à $0^{mm},020$ de large. *Paraphyses* assez lâchement cohérentes, un peu épaissies au sommet où elles sont d'un brun verdâtre. *Epithecium* d'un brun verdâtre, *Thecium* et *Hypothecium* rarement incolores, ordinairement brun clair ou verdâtres. *Excipulum* noir.

Spermogonies et *Spermaties* non étudiées (*Spermatia recta*, Nyl.)

I { Colore en bleu les hyphes du thalle.
Colore en bleu la gélatine hyméniale.

K { Sans action sur le thalle.
Sans action sur la gélatine hyméniale.

Ca, cl. Sans action.

Habit. — Encore une espèce peu connue dans nos limites. Le type ne peut se trouver que dans les hautes Vosges. La var. *oxydata* est rare dans les environs de *Plancher-les-Mines* en montant du côté du ballon de *Servance.*

10. **LECIDEA TESSELLATA** Flk., *De Lich.*, 64 ; Leight., *L. G. B.* ; Stitz, *L. H.*, 190 ; Arn., *Jura*, 159.

Lecidea spilota Fr., *L. E.*, 297 ; J. Mull., *Class.*, 393 ; Kœrb., *Syst.*, 237.
Lecidea lapicida v. *tessellata* Nyl., *Scand.*, 227.
Lecidea cyanea v. *tessellata* Th. Fr., *Scand.*, 489.
Exs. Hepp, 723 ; Arn., *Lich. Fr.*

Thalle mince, très égal, régulièrement fendillé, d'un blanc cendré ou un peu glauque. *Hypothalle* noir, non débordant.

Apothécies moyennes de 1 mill. environ, très nombreuses et juxtaposées par places, ce qui les rend anguleuses, noires et non pruineuses, à disque plan bordé par une marge concolore, mince, entière, élevée et anguleuse, fort longtemps persistante. *Spores* simples, ellipsoïdales ou un peu oblongues, de $0^{mm},010$ à $0^{mm},012$ de long, env. 2 1/2 à 3 fois p. l. q. l., renfermées au nombre de 8 dans des thèques renflées au sommet, de $0^{mm},045$ à $0^{mm},048$ de long, sur $0^{mm},017$ à $0^{mm},019$ de large. *Paraphyses* assez lâchement cohérentes sensiblement renflées au sommet où elles sont d'un brun légèrement bleuâtre. *Epithecium* d'un brun noir, ou plus souvent bleuâtre, *Thecium* d'un jaune pâle, *Hypothecium* incolore ou brun clair dans les vieilles apothécies. *Excipulum* noir dans la partie saillante, brun clair en dessous.

Spermogonies presque complètement immergées, à ostiole pâle. *Spermaties* brièvement oblongues. *Stérigmates* simples.

I { Teint en bleu les hyphes du thalle.
Teint en bleu ou en violet la gélatine hyméniale.

K { Teint souvent la médulle en jaune ou plus souvent encore sans action.
Sans action sur l'Hymenium.

Ca, cl. Sans action.

Habit. — Encore une espèce bien ma observée : à rechercher dans les

Vosges. Elle n'est indiquée avec certitude que par le Dr Muller au *petit Salève* près de *Genève*.

11. **LECIDEA VARIEGATA** Fr., *L. E.*, 303; Th. Fr., *Arct.*, 211 ; J. Mull., *Class.*, (sub Biatora).

Lecidea lapicida α Ach., *Syn.*, 13 (p. p.).
Lecidea ambigua Stenh. Sched., *Crid.*, 11 ; Kœrb., *Systema*, 236 (sub *Lecidella*).
Lecidea polycarpa Fr., *L. E.*, 305; Nyl. Lapp., 160; (non Kœrb., *Syst.*, 237).
Lecidea lactea Flk.; Nyl., *Scand.*, 230; Leight., *L. G. B.*, 205; Stitz., *L. H.*, 192.
Lecidea pantherina Th. M. Fr., *Scand.*, 491.
Exs. Hepp, 245; Arn., 470 et 1235.

Thalle tartreux, un peu épais, égal, aréolé à aréoles planes puis un peu convexes, d'un blanc grisâtre, tournant parfois au rouge, au moins par place (F. oxydata et pantherina). *Hypothalle* noir ordinairement non débordant, quelquefois cependant limitant assez exactement le thalle.

Apothécies de 0,6 à 1,2 mill. de diam., innées quand elles sont séparées, mais souvent très confluentes et alors plus saillantes et difformes, presque gyrosées, noires, quelquefois un peu pruineuses, à disque plan bordé par une marge mince, flexueuse, longtemps persistante. *Spores* ellipsoïdales, simples, de $0^{mm},010$ à $0^{mm},014$ de long, env. 2 à 2 1/2 fois p. l. q. l., renfermées au nombre de 8 dans des thèques presque cylindriques, de $0^{mm},050$ à $0^{mm},055$ de long, sur $0^{mm},018$ à $0^{mm},020$ de large. *Paraphyses* assez distinctes, peu agglutinées, un peu épaissies au sommet où elles sont d'un brun-verdâtre. *Epithecium* brun, *Thecium* cendré clair, *Hypothecium* ou incolore ou jaune-brun pâle ou rougeâtre. *Excipulum* noir.

Spermogonies immergées. *Spermaties* droites, cylindriques ou fusiformes d'environ $0^{mm},010$ de long.

I { Teint en bleu les hyphes du thalle.
Teint la gélatine hyméniale en bleu, puis en violet.

K { Colore le thalle en jaune, puis en rouge orangé (réaction caractéristique.
Sans action sur l'Hymenium.

Ca, cl. Sans action.

Habit. — Entre le *petit Salève* et le *Mont Gosse*, près du bois de chataigniers (J. Mull.). A rechercher dans les *Vosges*.

★★ B. EULECIDEA J. Mull.

(e) Groupe de la Lecidea fumosa

Thalle foncé	Apothécies grandes, de 1 à 2 mil. de diam	*L. fumosa* Ach.
	Apothécies petites, de 0,5 à 0,9 mil. de diam	*L. Sylvicola* Fw.
	Vit en parasite sur la *Lecanora sordida*	*L. intumescens* Nyl.
Thalle plus clair, gris cendré, brunâtre humecté..		*L. Grisella* Nyl.

12. **LECIDEA FUMOSA** Ach., *Meth.*, 41 ; Wlnb., *Lapp.*, 475 ; Nyl. in Lamy, *catal.* 123 ; Stitz, *L. H.*, 196 ; Arn., *Jura*, 160.

Lecidea fusco atra α fumosa Th. M. Fr., *Scand.*, 525 ; Leight., *L. G. B.*, 293.
Lecidea fusco atra Wnb,, *Suec.*, 900.
Lichen fusco ater Linn., *Sp.*
Exs. Hepp, 131 ; Arn., 191 ; Oliv., 433.

Thalle lisse à aréoles planes, brillant, d'un brun marron ou cuivré. *Hypothalle* un peu plus foncé, peu distinct.

Apothécies *grandes* de 1 à 2 mill. de diam., apprimées, nues ou légèrement pruineuses, éparses ou confluentes, d'un noir foncé, à disque plan, bordé par une marge mince élevée et concolore, devenant assez promptement convexe et immarginé, presque difforme. *Apothécies* oblongues ou ellipsoïdales, simples, de $0^{mm},010$ à $0^{mm},015$ de long, env. 2 fois p. l. q. l., renfermées au nombre de 8 dans des thèques subcylindriques, de $0^{mm},057$ à $0^{mm},061$ de long, sur $0^{mm},015$

à $0^{mm},017$ de large. *Paraphyses* assez légèrement agglutinées, un peu élargies au sommet où elles sont d'un brun olivâtre. *Epithecium* noirâtre, *Thecium* pâle, *Hypothecium* d'un brun noir.

Spermogonies un peu verruqueuses à ostiole peu visible. *Spermaties* cylindriques, droites, de $0^{mm},005$ sur $0^{mm},0015$.

I { Sans action sur le thalle.
Teint en bleu violet la gélatine hyméniale.

K { Sans action sur le thalle. (K + jaunit. Leight.)
Sans action sur l'Hymenium.

Ca, cl. Sans action ou rougit tout au plus l'Epithalle et assez lentement.

Habit. — Espèce peu commune sur les granites des *Vosges* : Ballons de *Giromagny* et de *Servance*, en montant de *Gérardmer* à la *Schlucht*. Nulle dans le Jura.

13. **LECIDEA GRISELLA** Nyl., *Lapp.*, p. 160 ; Stitz, *L. H.*, 196 ; Arn., *Jura*, 161.

Lecidea fusco atra v. *grisella* Nyl., *Scand.*, 230 ; Leight., *L. G. B.*, 294.
Lecidea fumosa v. *grisella* Flk. in litt.; Kœrb., *Syst.*, 253.
Lecidea fusco atra v. *pallescens* Fr., *S. V.*, 116.

Thalle presque déterminé, ou tartreux amylacé assez épais, verruqueux, ou plus mince et fendillé presque continu, d'un gris cendré ou brunâtre, devenant souvent plus foncé, humecté. *Hypothalle* peu distinct.

Apothécies de 1,5 à 2 mill. de diam., innées ou apprimées, très souvent anguleuses, saupoudrées d'une pruine bleuâtre, à disque plan bordé par une marge mince entière, flexueuse, de couleur plus pâle, ne devenant que rarement convexe et immarginé. *Spores* simples, oblongues ou ellipsoïdales, de $0^{mm},010$ à $0^{mm},015$ de long, env. 2 fois p. l. q. l., renfermées au nombre de 8 dans des thèques subcylindriques, de $0^{mm},058$ à $0^{mm},060$ de long, sur $0^{mm},015$ à $0^{mm},017$ de large. *Paraphyses* assez légèrement agglutinées, un peu renflées au sommet où elles sont d'un vert bleuâtre. *Epithecium* brun pâle, *Thecium* pâle, *Hypothecium* d'un brun noir.

Spermogonies et *Spermaties* pareilles à celles de la *Lec. fumosa.*

α Var. **polioleuca** Kœrb., *Par.*, 220; Exs. Flagey, 329. — *Thalle* épais, granuleux verruqueux.

β Var. **subcontigua** Th. Fr. Exs. Hepp, 724; Oliv., 274; Roumeg., 458. — *Thalle* plus mince et plus clair, fendillé, parfois presque régulièrement aréolé, ou d'autres fois presque continu. *Apothécies* très apprimées ou même innées.

I { Sans action sur le thalle.
Teint en bleu violet la gélatine hyméniale.

K { Jaunit à peine le thalle.
Sans action sur l'Hymenium.

Ca, cl. Colore la médulle thalline immédiatement en rouge.

Habit. — Espèce nulle dans le *Jura*, assez disséminée sur les granites. la var. α abondante à l'entrée de *la Serre* du côté d'*Amange* (Jura); la var. β dans plusieurs endroits des *Vosges* : *Remiremont, Saint-Maurice,* etc. Egalement sur les blocs erratiques du *Salève* (J. Mull.).

14. LECIDEA INTUMESCENS Nyl., *Prod.*, 127; *Scand.*, 231, Anzi, *cat.*, 81 ; Th. M. Fr., *Scand.*, 528, Leigt, *L. G. B.*, 246 ; Stitz, *L. H.*, 198 ; Arn., *Jura*, 160.

Lecidella insularis Kœrb., *Syst.*, 239.
Lecidea confervoides v. *intumescens* Schær., *En.*, 113.
Lecidea badia α *intumescens* Flw.
Exs. Hepp, 258; Arn. 942.

Thalle déterminé formant de petits îlots arrondis, ou allongés, aréolé, à aréoles verruqueuses, gonflées, disjointes, d'un brun marron, un peu cendré. *Hypothalle* plus noir, peu distinct.

Apothécies très petites, de 0,3 à 0,5 mill. de diam., innées, ou apprimées, noires, non pruineuses, à disque plan bordé par une marge mince, élevée, entière, mais flexueuse et très persistante. *Spores* simples, ellipsoïdales, de $0^{mm},010$ à $0^{mm},012$ de long, env. 2 fois p. l. q. l., renfermées au nombre de 8 dans des thèques renflées au sommet, de $0^{mm},040$ à $0^{mm}045$ de long, sur $0^{mm},011$ à $0^{mm},014$ de large. *Paraphyses*

agglutinées, renflées au sommet où elles sont d'un brun noirâtre, *Epithecium* brun noir, *Thecium* cendré. *Hypothecium* d'un brun très noir.

Spermogonies et *Spermaties* non aperçues. (Spermaties droites, Nyl. in Hue).

I { Sans action sur le thalle.
Teint la gélatine hyméniale en bleu, puis en violet.

K { Sans action sur le thalle.
Sans action sur l'Hymenium.

Ca, cl. Sans action.

Habit. — Cette espèce est parasite sur la *Lecanora sordida,* elle est par conséquent silicicole et nulle dans le Jura. Par ci par là dans les *Vosges*, mais ou très rare ou inobservée : en montant de *Gérardmer* au col de la *Schlucht*. Egalement sur les rochers erratiques du *Salève* (J. Mull.).

15. **LECIDEA SYLVICOLA** Fw., *L. Sil.*, nº 171 ; Kœrb., *Syst.*, 254 ; Nyl., *Lapp.*, 185 ; Leight., *L. G. B.*, 248 ; Th. M. Fr., *L. Scand.*, 558 ; Stitz, *L. H.*, 155.

Lecidea incincta Nyl., *Scand.*, 231.
Lecidea infidula Nyl., in *Flora,* 1868.
Lecidea propinqua Th. Fr., in *Not.,* Sllsk.
Exs. Arn., 409 a.

Thalle mince, déterminé parfois, aréolé ou sub-lépreux, d'un gris cendré ou un peu brunâtre. *Hypothalle* plus noir, assez distinct.

Apothécies petites, 0,5 à 0,9 mill. de diam., sessiles, souvent agglomérées par 3 ou 4, noires, non pruineuses à disque plan et bordé par une marge mince, puis devenant ensuite convexe et immarginé, rugueux et difforme. *Spores* simples, ellipsoïdales, de $0^{mm},007$ à $0^{mm},009$, env. 2 fois p. l. q. l., renfermées au nombre de 8 dans des thèques élargies au sommet, de $0^{mm},040$ à $0^{mm},044$ de long, sur $0^{mm},012$ à $0^{mm},053$ de large. *Paraphyses* agglutinées, peu renflées au sommet où elles sont d'un brun verdâtre pâle. *Epithecium* brun olivâtre, *Thecium* gris cendré, *Hypothecium* brun noir foncé.

Spermogonies peu rares, verruciformes. *Spermaties* grêles, droites (Nyl.) ; de 0mm,005 à 0mm,006 de long, sur 0mm,001 à 0mm,0015 de large (Th. Fr.).

I { Sans action sur le thalle. / Teint la gélatine hyméniale en rouge vineux.
K { Sans action sur le thalle. / Sans action sur l'Hymenium.
Ca, cl. Sans action.

Habit. — Espèce des plus rares, ou plutôt inobservée dans nos régions. Elle est silicicole et peut se retrouver dans les *Vosges*. Elle n'a jusqu'à présent été indiquée avec certitude que par le Dr Muller sur les blocs erratiques du *Salève*.

(f) Groupe de la Lecidea platycarpa.

Apothécies nues.	Thalle épais. Spores de 0mm 017 à 0mm,021 de long...	*L. convexa* Fr.
	Thalle mince ou nul. Spores de 0mm,018 à 0mm,025 de long	*L. platycarpa* Ach.
	Espèce calcicole. Spores ne dépassant pas 0mm,017. Apothécies planes. Paraphyses brunes..........	*L. Jurana* Schær.
	Espèce calcicole. Spores ne dépassant pas 0mm,017. Apothécies convexes. Paraphyses bleu vert.......	*L. emergens* Fw.
	Espèce silicicole. Spores ne dépassant pas 0mm,017. Apothécies adnées. Paraphyses brunes..........	*L. crustulata* Krb.
	Espèce silicicole. Spores ne dépassant pas 0mm,017. Apothécies apprimées. Paraphyses bleu vert....	*L. vorticosa* Krb.
Apothécies pruineuses	Spores ne dépassant pas 0mm,011 à 0mm,012 de long...............	*L. sarcogynoides* Krb.
	Spores atteignant 0mm,018 à 0mm, 024 de long....................	*L. albocærulescens* Schr.

16. **LECIDEA PLATYCARPA** Ach., *Un.*, 173; Kœrb., *Syst.*, 249; Stitz, *L. H.*, 186; Arn., *Jur.*, 162.

Lecidea lygœa δ *insolata* Ach., *Syn.*, 34.
Lecidea contigua v. *platycarpa* Fr., *L. E.*, 300; Nyl., *Scand.*, 224; Leight., *L. G. B.*, 299.

Thalle toujours très mince, fendillé, formant sur le rocher une simple tache blanche, le plus souvent nul. *Hypothalle* indistinct.

Apothécies grandes, de 1 à 2,5 mill. de diam., sessiles, noires, non pruineuses, à disque plan ou convexe bordé par une marge élevée, entière, de couleur un peu plus pâle et très persistante. *Spores relativement grandes*, ellipsoïdales, ou un peu oblongues, simples, oléagineuses, de 0^{mm},018 à 0^{mm},025 de long, env. 2 à 2 1/2 fois p. l. q. l., renfermées au nombre de 8 dans des thèques assez largement renflées au sommet, de 0^{mm},058 à 0^{mm},064 de long, sur 0^{mm},015 à 0^{mm},017 de large. *Paraphyses* grêles, agglutinées, très peu épaissies au sommet où elles sont d'un brun-olivâtre. *Epithecium* brun. *Thecium* très pâle, presque blanc, *Hypothecium* très noir. *Excipulum* noir épais.

Spermogonies excessivement rares. *Spermaties* bacilliformes, presque droites, d'environ 0^{mm},012 de long, sur 0^{mm},001 de large (Arn.).

α (**Type**) Ach., *Un.;* Exs. Schær., 446; Arn., 192. — *Thalle* blanchâtre, mince. *Apothécies* planes.

β Var. **steriza** Ach., *Meth.;* Exs. Schær., 228; Hepp, 265. — *Thalle* ordinairement nul. *Apothécies* devenant promptement convexes.

γ Var. **Hampeana** J. Mull., *Class.;* Exs. Hepp, 242. — *Thalle* rugueux, blanc ou jaune d'ocre, ordinairement visible. *Apothécies* agrégées, plus petites que dans la var. *steriza*.

I { Sans action sur le thalle.
Teint la gélatine hyméniale en bleu foncé.

K { Sans action sur le thalle.
Sans action sur l'Hymenium.

Ca, cl. Sans action.

Habit. — Les trois variétés sont silicicoles et absolument nulles dans tout le Jura calcaire. Le type se trouve çà et là dans les *Vosges* mélangé à la var. β, mais toujours bien plus rare. La var. *steriza* est très répandue : *Champagney, Remiremont, Gérardmer, Saint-Maurice*, etc., etc. De là elle monte sur les sommets, *Hohneck, Rotabac,* ballons d'*Alsace* et de *Servance*. Egalement à la forêt de la *Serre* et sur les blocs erratiques du *Salève*. La var. γ a été recueillie au sommet de la grande gorge du *Salève* par le docteur J. Muller.

17. LECIDEA CONVEXA Th. Fr., *Scand.*, 507.

Lecidea musiva Kœrb., *Par.*, 220.
Lecidea contigua v. *convexa* Schær., *En.*, 120; Fr., *L. E.*, 299; Nyl. in Lamy, *Cat.*, p. 117; Stitz., *L. H.*, 186.
Exs. Arn., 1054.

Thalle assez épais, tartreux, aréolé, *verruqueux, granuleux*, d'un blanc cendré bleuâtre. *Hypothalle* très peu distinct.

Apothécies grandes, 1 à 1,8 mill. de diam., apprimées, souvent agglomérées, d'un noir terne, non pruineuses, à disque plan dans le jeune âge et bordé par une marge concolore, épaisse et entière, mais devenant très promptement immarginé, globuleux et difforme. *Spores* ellipsoïdales, simples, de $0^{mm},017$ à $0^{mm},021$ de long, environ 2 1/2 à 2 3/4 fois p. l. q. l., renfermées au nombre de 8 dans des thèques élargies en massue au sommet, de $0^{mm},060$ à $0^{mm},065$ de long, sur $0^{mm},015$ à $0^{mm},017$ de large. *Paraphyses* agglutinées, peu distinctes, très peu renflées au sommet, d'un brun olivâtre. *Epithecium* brun noirâtre, *Thecium* peu coloré, *Hypothecium* et *Excipulum* noirs.

Spermogonies petites, peu saillantes. *Spermaties* droites, oblongues, d'env. $0^{mm},010$ sur $0^{mm},001$ à $0^{mm},0015$.

I { Sans action sur le thalle.
Teint en bleu la gélatine hyméniale.

K { Ou sans action sur le thalle, ou le colore.
Sans action sur l'Hymenium.

Ca, cl. Sans action.

Habit. — Espèce silicicole très rare dans nos régions : au *Salève* près *Genève* (J. Mull,). Je crois l'avoir rencontrée au *Rotabac* (Vosges); mais c'est à vérifier.

18. **LECIDEA JURANA** Schaer., *En.*, 123 ; Nyl., *Prod.*, 125 ; Kœrb., *Par.*, 225 ; Th. M. Fr., *Sc.*, 513 ; Leight, *L. G. B.*, 310 ; Stitz, *L. H.*, 183 ; Arn., *Jura*, 162.

Biatora Jurana J. Mull., *Class.*, 395.
Exs. Schær., 628 ; Arn., 10 ; Flagey, 135.

Thalle très mince, contigu, tartreux, farineux, rarement nul dans nos régions, d'un blanc cendré bleuâtre, ou un peu rosé. *Hypothalle* plus foncé, peu distinct.

Apothécies de 0,9 à 1,3 mill. de diam., rapprochées, mais non confluentes, adnées, ou *plus souvent sessiles*, très noires, quelquefois un peu pruineuses, à disque franchement concave dans le jeune âge, puis plan, bordé par une marge unie, épaisse, élevée, concolore, *persistant très longtemps*. A la fin, cependant, les apothécies deviennent convexes et immarginées. *Spores* simples, ellipsoïdales ou ovoïdales, de $0^{mm},014$ à $0^{mm},018$ de long, env. 2 fois p. l. q. l., renfermées au nombre de 8 dans des thèques longuement renflées au sommet, de $0^{mm},060$ à $0^{mm},065$ de long, sur $0^{mm},017$ à $0^{mm},019$ de large. *Paraphyses* agglutinées, indistinctes, hyalines à la base, très peu épaissies au sommet où elles sont d'un *brun rougeâtre*. *Epithecium* brun noir, *Thecium* pâle, presque incolore, *Hypothecium* non absolument noir, mais tirant un peu sur le roux. *Excipulum* presque noir.

Spermogonies rares, petites, un peu saillantes. *Spermaties* droites, oblongues, un peu aciculaires, de $0^{mm},006$ sur $0^{mm},0012$.

I { Sans action sur les hyphes du thalle.
Teint en bleu foncé la gélatine hyméniale.

K { Sans action sur le thalle.
Teint en brun pourpre l'Epithecium et l'Hypothecium.

Ca, cl. Sans action.

Habit. — Cette espèce, nulle dans les *Vosges,* est commune sur toutes les sommités jurassiques de la Dôle au Chasseral ; également au pied du *Reculet* et au *Salève.* Elle descend peu dans la plaine ; je l'ai cependant trouvée abondante derrière *Salins* en montant au fort *Belin,* sur des pierres éboulées, mais c'est une exception.

19. LECIDEA EMERGENS Fw. in Kœrb., *Par.*, 225 ; Th. M. Fr., *Scand.*, 513 ; Stitz, *L. H.*, 183.

Biatora emergens J. Mull., *Class.,* 395.
Lecidea lithyrga Fr., Arn., *Flora,* 1868.
Exs. Hepp, *F. E.,* 226.

Thalle très mince, continu, tartreux, d'un blanc cendré un peu bleuâtre, souvent nul. *Hypothalle* indistinct.

Apothécies moyennes, de 0,9 à 1,2 mill. de diam., non confluentes, adnées, *et non sessiles* (*quelques unes fovéolées*), noires, non pruineuses, à disque un peu concave, mais dans le très jeune âge, puis plan et bordé par une marge épaisse, élevée et concolore, devenant ensuite convexe et immarginé, *beaucoup plus promptement que dans la Lec. Jurana. Spores* simples, ellipsoïdales, de $0^{mm},010$ à $0^{mm},014$ de long, env. 2 fois p. l. q. l., renfermées au nombre de 8 dans des thèques élargies au sommet, de $0^{mm},050$ à $0^{mm},055$ de long, sur $0^{mm},013$ à $0^{mm},014$ de large. *Paraphyses* agglutinées, indistinctes, un peu rosées à la base et *d'un vert bleuâtre au sommet. Epithecium* brun verdâtre, *Thecium* pâle, un peu rosé, *Hypothecium* et *Excipulum* d'un noir tirant un peu sur le roux.

Spermogonies rares, petites. *Spermaties* brièvement aciculaires, droites, ou légèrement courbes, de $0^{mm},006$ à $0^{mm},007$ de long, sur $0^{mm},001$ de large. (Th. Fr.).

I { Sans action sur le thalle.
Teint en bleu la gélatine hyméniale.

K { Sans action sur le thalle.
Teint en violet l'Epithecium et en brun pourpre l'Hypothecium.

Ca, cl. Sans action.

Habit. — Paraît beaucoup plus rare que la *L. Jurana*, avec laquelle elle a souvent été confondue. Elle s'en distingue sur le terrain par les apothécies plus promptement convexes et immarginées et laissant quelques fovéoles dans la pierre quand elles disparaissent ; puis sous le microscope on la reconnait par ses spores plus petites et ses paraphyses bleuâtres et non rougeâtres. Elle existe au sommet de la Dôle (J. Muller) et au Pilat (Hepp).

20. **LECIDEA CRUSTULATA** Kœrb., *Syst.*, 249 ; Th. Fr., *Arct.*, 209 et *Scand.*, 511 ; Leight., *L. G. B.*, 249 ; Nyl. in Flora, 1873 ; Stitz, *L. H.*, 187 ; Arn., *Jur.*, 163.

Lecidea nitidula Fr., *L. E.*, 398 (pr. max. p.)
Lecidea contigua v. *meiospora* Nyl., *Scand.*, 225.
Lecidea parasema v. *crustulata* Ach., *Univ.*, 176.

Thalle mince, lépreux, fendillé ou verruqueux, d'un blanc cendré ou jaunâtre. *Hypothalle* noir ordinairement visible et souvent débordant le thalle et le limitant.

Apothécies petites, de 0,5 a 0,8 mill. de diam., adnées, noires, non pruineuses, à disque plan, bordé par une marge mince, entière, concolore et très persistante, ne devenant convexe et immarginé que par le grand âge. *Spores* simples, ellipsoïdales, ou un peu aigues aux extrémités, de $0^{mm},012$ à $0^{mm},018$ de long, env. 2 à 2 1/4 fois p. l. q. l., renfermées au nombre de 8 dans des thèques renflées au sommet, de $0^{mm},055$ à 0,060 de long, sur $0^{mm},018$ à $0^{mm},020$ de large. *Paraphyses* minces, agglomérées, peu distinctes, gélatineuses, peu ou pas renflées au sommet où elles sont *d'un brun olivâtre*. *Epithecium* brun, *Thecium* peu coloré, *Hypothecium* et *Excipulum* noirs.

Spermogonies petites, peu saillantes. *Spermaties* droites, courtes.

α **Type.** Ach. ; Exs. Hepp, *F. E.*, 264 ; Flagey, 269. — *Thalle*

ordinairement limité par un hypothalle noir. *Spores* $\frac{14\text{-}18}{7\text{-}8}$

β Var. **meiospora** Nyl.; Exs. Oliv., 190; Roumeg., 391. — *Thalle* blanc jaunâtre, limité par l'hypothalle. *Apothécies* moins brillantes. *Spores* $\frac{12\text{-}15}{6\text{-}7}$

I { Sans action sur le thalle.
  Teint en bleu intense la gélatine hyméniale.

K { Sans action sur le thalle.
  Sans action sur l'Hymenium.

Ca, cl. Sans action.

Habit. — Cette espèce n'est pas rare dans nos régions. Elle est toujours silicicole. Le type abonde sur les cailloux du corallien dans les chailles de la plaine et de moyenne montagne ; la var. β se trouve aux mêmes lieux, mais beaucoup plus rare.

21. **LECIDEA VORTICOSA** Kœrb., *Syst.*, 351 ; Th. Fr., *Sc.*, p. 515 ; Nyl. in Flora, 1876 ; Stitz, *L. H.*, 180.

Lecidea sublatypea Leight., *L. G. B.*, 271, ??
Lecidea pullulans Th. Fr., *Sp.*. 40.
Lecidea sabuletorum δ. *vorticosa* Flk.
Exs. Arn., 719, C.

Thalle mince, tartreux, fendillé ou un peu granuleux, d'un gris cendré noirâtre, parfois assez foncé, souvent nul. *Hypothalle* noir assez épais.

Apothécies moyennes, de 0,9 à 1,1 mill. de diam., *apprimées*, souvent confluentes, non pruineuses, d'un noir foncé, à disque plan, bordé par une marge mince, assez élevée, entière, souvent flexueuse et persistante, devenant cependant quelquefois à la fin convexe, gonflé et immarginé. *Spores* simples, oblongues, de $0^{mm},011$ à $0^{mm},013$ de long, env. 2 1/2 à 3 fois p. l. q. l., renfermées au nombre de 8 dans des thèques renflées au sommet, de $0^{mm},048$ à $0^{mm},052$ de long, sur $0^{mm},017$ à $0^{mm},019$ de large. *Paraphyses* indisdinctes, hyalines, agglutinées, peu renflées au sommet où elles sont d'un *bleu verdâtre intense*. *Epithecium* brun

bleuâtre, *Thecium* bleu pâle, *Hypothecium* noir foncé. *Excipulum* de même couleur que l'Epithecium.

Spermogonies et *Spermaties* non étudiées (Spermatia arcuata, raro recta, Nyl. in Flora.)

I { Sans action sur les hyphes du thalle.
Teint en bleu foncé la gélatine hyméniale.

K { Sans action sur le thalle.
Sans action sur l'hymenium.

Ca, cl. Sans action.

Habit — Espèce très rare, signalée seulement sur les roches siliceuses du *Salève* par le D[r] Muller. Elle n'est cependant pas absolument silicicole et se rencontre sur les calcaires du Tyrol (Nyl. in Hue., 182). Les échantillons publiés par M. Arnold sous le n° 719 et provenant également du Tyrol, ont été recueillis sur des mélaphyres.

22. **LECIDEA SARCOGYNOIDES** Kœrb., *Syst.*, 252 ; Nyl. in Flora, 1865, p. 148 ; Leight., *L. G. B.*, 313 ; Stitz, *L. H.*, 192.

Thalle très mince, sub-lépreux ou rugueux, d'un blanc noirâtre, le plus souvent à peu près nul. *Hypothalle* indistinct.

Apothécies atteignant 1 mill. de diam., adnées, serrées les unes contre les autres, *ce qui les rend anguleuses et difformes*, d'un noir sombre, *presque toujours pruineuses*, à disque plan, à marge mince, élevée, très flexueuse et très persistante. *Spores* simples, cylindriques, ou longuement ellipsoïdales, de $0^{mm},007$ à $0^{mm},011$ de long, env. 3 à 4 fois p. l. q. l., renfermées au nombre de 8 dans des thèques renflées au sommet, de $0^{mm},046$ à $0^{mm},050$ de long, sur $0^{mm},016$ à $0^{mm},017$ de large. *Paraphyses* minces, agglutinées, indistinctes, incolores à la base, très peu épaissies au sommet où elles sont d'un noir bleuâtre. *Epithecium* d'un noir brun, *Thecium* un peu rougeâtre, *Hypothecium* noir foncé.

Spermogonies et *Spermaties* non étudiées. (Cette espèce

d'après Nyl. in Hue, 201, appartient au groupe de la Lecidea contigua dont les Spermaties sont droites).

I { Sans action sur les hyphes du thalle.
Bleuit la gélatine hyméniale.

K { Sans action sur le thalle.
Avive souvent la couleur de l'Hymenium.

Ca, cl. Sans action.

Habit. — Espèce rare dans nos limites : çà et là dans les hautes Vosges, notamment au *Rotabac;* au *Salève* (J. Mull.) et aux *Voirons* (Rome). Absolument nulle dans le Jura calcaire.

La *Lecidea sarcogynoides* se rapproche un peu de la *Lecidea Pilati,* dont elle diffère par l'hypothecium noir carbonisé. A l'extérieur, par ses apothécies flexueuses et pruineuses, elle ressemble plus encore à *Sarcogine simplex,* mais l'étude des spores ne laisse aucun doute.

23. **LECIDEA ALBOCÆRULESCENS** Schaer, *Spic.*, 142 ; Kœrb., *Syst.*, 247 ; Th. M. Fr., *Scand.*, 508 ; Leight., *L. G. B.*, 303 ; Stitz, *L. H.*, 185.

Thalle assez épais, continu ou un peu fendillé, d'un blanc cendré ou jaunâtre, ou ocreux, teint par l'oxyde de fer. *Hypothalle* noirâtre, peu débordant.

Apothécies grandes, dépassant parfois 2 mill. de diam., *adnées*, noires, à disque toujours *plus ou moins recouvert d'une pruine bleuâtre*, presque toujours plan, bordé par une marge noire non pruineuse, élevée, assez épaisse, très longuement persistante. *Spores* simples, ellipsoïdales ou légèrement oblongues, de 0^{mm},018 à 0^{mm},024 de long, env. 2 à 2 1/2 fois p. l. q. l., rarement 3 fois, renfermées au nombre de 8 dans des thèques renflées au sommet, de 0^{mm},045 à 0^{mm},050 de long, sur 0^{mm},014 à 0^{mm},017 de large. *Paraphyses* lâchement agglutinées, très enchevêtrées, très peu renflées au sommet où elles sont d'un brun verdâtre. *Epithecium* brunâtre, *Thecium* presque incolore, *Hypothecium* brun presque complètement noir. *Excipulum* noir.

Spermogonies presque immergées, petites, noirâtres. *Spermaties* cylindriques, droites, ou très peu courbées.

α Var. **alpina** Schær.; Exs. Arn., *L. A.* in Tyrol, nº 83. — *Thalle* blanc cendré ou un peu jaunâtre. *Apothécies* grandes, élevées.

β Var. **flavocærulescens** Nyl.; Schær., *L. H.*, 186. — *Thalle* ochracé. *Apothécies* plus petites et plus apprimées.

I { Sans action sur le thalle.
Teint en bleu foncé la gélatine hyméniale.

K { Sans action sur le thalle.
Sans action sur l'Hymenium.

Ca, cl. Sans action.

Habit. — La var. α est alpestre, je ne crois pas qu'elle ait été signalée dans nos limites autre part qu'au Salève (J. Mull.). La var. β, quoique très rare, est plus fréquente : en montant de *Plancher-les-Mines* au *ballon d'Alsace;* çà et là dans la région montagneuse en Suisse. Les deux variétés sont silicicoles, par conséquent nulles dans le *Jura.*

(g) Groupe de la Lecidea confluens

Apothécies nues. Spores de $0^{mm},007$ à $0^{mm},009$ de long. *L. confluens* Fr.
Apothécies pruineuses. Spores de $0^{mm},010$ à $0^{mm},015$ de long... *L. speirea* Ach.

24. LECIDEA CONFLUENS Fr., *L. E.*, 318; Schaer, *En.*, 118; Kœrb., *Syst.*, 250; Th. Fr., *Scand.*, 384; Leight., *L. G. B.*, 303; Stitz. *L. H.*, 188.

Lecidea contigua v. *confluens.* Nyl., *Scand.*, 225.
Exs. Mougeot. *St. V.*, 463; Schær., *L. H.*, 187; Hepp, *F. E.*, 125.

Thalle assez épais, ou contigu, ou plus souvent fendillé, aréolé, rugueux, d'un gris cendré bleuâtre ou brunâtre, ordinairement limité par un *Hypothalle* noir.

Apothécies grandes, de 1 à 2,5 mill. de diam., apprimées ou adnées, noires, non pruineuses, à disque plan, bordé par une marge entière et concolore, assez élevée, puis devenant avec l'âge convexe, globuleux et immarginé. *Spores* simples, ellipsoïdales, de $0^{mm},007$ à $0^{mm},009$ de long, env. 1 1/4 à 1 1/2 fois p. l. q. l., renfermées au nombre de 8 dans des thèques

presque cylindriques, de $0^{mm},042$ à $0^{mm},048$ de long, sur $0^{mm},015$ à $0^{mm},016$ de large. *Paraphyses* minces, assez distinctes et peu cohérentes, peu renflées au sommet où elles sont d'un brun un peu verdâtre. *Epithecium* brunâtre, mince, *Thecium* incolore, *Hypothecium* et *Excipulum* noirs.

Spermogonies un peu saillantes, à ostiole globuleux ou oblong. *Spermaties* droites, courtes, de $0^{mm},006$ à $0^{mm},008$ de long, sur $0^{mm},001$ de large.

I { Teint en bleu les hyphes du thalle.
Teint la gélatine hyméniale en bleu violet, puis en rouge vineux.

K { Sans action sur le thalle.
Sans action sur l'Hymenium.

Ca, cl. Sans action.

Habit — Espèce alpine et silicicole nulle dans le *Jura ;* peu abondante sur les hauts sommets des Vosges, où elle est assez largement disséminée : *Ballon d'Alsace*, du *Hohneck* et du *Rotabac,* descend jusqu'au bas du col de la *Schlucht.*

25. LECIDEA SPEIRA Ach., *Meth.*, 52 ; Th. M. Fr., *Scand.*, 485.

Lecidea contigua v. *speirea* Nyl., *Scand.,* 225.
Porpidia trullisata Kœrb., *Syst.*, 221.

Thalle assez épais, tartreux, fendillé, aréolé, d'un blanc cendré un peu bleuâtre. *Hypothalle* indistinct.

Apothécies grandes, de 0,8 à 2 mill. de diam., apprimées ou adnées, noires, mais ordinairement pruineuses, à disque plan et bordé par une marge entière rendue blanchâtre par la pruine, puis devenant assez promptement immarginé, convexe et difforme. *Spores* simples, moyennes, oblongues, de $0^{mm},010$ à $0^{mm},015$ de long, env. 2 fois p. l. q. l., renfermées au nombre de 8 dans des thèques cylindriques, un peu claviformes, de $0^{mm},055$ à $0^{mm},060$ de long, sur $0^{mm},017$ à $0^{mm},019$ de large. *Paraphyses* minces, assez distinctes et peu cohérentes, peu renflées au sommet, où elles sont d'un

brun verdâtre ou bleuâtre. *Epithecium* brunâtre, *Thecium* incolore, *Excipulum* et *Hypothecium* noirs, ou du moins brun foncé.

Spermogonies et *Spermaties* ressemblant beaucoup à celles de la *Lecid. confluens*.

α **Type**. Exs. Schær., *L. H.*, 184. — Ordinairement silicicole. *Spores* de 0mm,010 à 0mm.012 de long.

β Var. **euspeirea** Nyl. — Ordinairement calcicole. *Spores* de 0mm,012 à 0mm,015 de long.

I { Teint en bleu les hyphes du thalle.
Teint en bleu la gélatine hyméniale.

K Sans action.

Ca, cl. Sans action.

Habit. — Le type nul dans le Jura, se trouve çà et là dans les Vosges, où il descend d'habitude plus bas que la *L. confluens* : en montant de *Gérardmer* à la *Schlucht;* près de *Saint-Maurice;* vallée de *Munster,* etc., etc. La var. β n'a pas encore été trouvée dans nos limites. Elle existe sur les calcaires de la Gemmi (Suisse) Schimp.

Genre XV. **BUELLIA** Kœrb.

Thalle crustacé (au moins dans nos régions, où nous n'avons pas la Buellia canescens, Th. Fr.), uniforme, assez souvent limité par un *Hypothalle* noir débordant. **Apothécies** lecidéines (faussement lécanorines dans la *B. ocellata*) toujours noires, presque jamais pruineuses. *Spores* bi-loculaires, *toujours brunes*, même dans le jeune âge (c'est-à-dire, dès qu'elles sont bien formées), jamais entourées d'un *halo incolore,* ordinairement ellipsoïdales et biscoctiformes, souvent cependant allongées et peu resserrées au milieu, normalement au nombre de 8 dans les thèques. *Hypothecium* ordinairement foncé. **Spermaties** courtes, droites, excepté dans la *B. coniops* où elles sont aciculaires et recourbées.

1. Hyphes du thalle non amyloïdes I —.......... 2
Hyphes du thalle amyloïdes I +.................... 3
Thalle toujours nul. Espèce parasite................. *B. athallina.*

2. Thalle ou blanc, ou cendré, mais de couleur claire. Groupe de la *B. disciformis*.
Thalle ou brun, ou noirâtre, ou cuivré, mais foncé. Groupe de la *B. moriopsis*.

3. Thalle plus ou moins visible, mais propre.. Gr. de la *B. leptocline*.

(a) Groupe de la Buellia disciformis

Apothécies sessiles. Spores 17 à 30 de long. Corticicole.............................. *B. disciformis* Br. et Rost.
Apothécies sessiles. Spores 10 à 16 de long. Corticicole.............................. *B. myriocarpa* Mudd.
Apothécies sessiles. Spores 6 à 9 de long. Corticicole.............................. *B. Schæreri* D. Not.
Apothécies sessiles. Saxicole................ *B. saxatilis* Kœrb.
Apothécies innées à aspect lécanorin. Thalle débordant l'Excipulum.................... *B. ocellata* Kœrb.
Apothécies innées à aspect lécidéin. Thalle ne recouvrant pas l'Excipulum............... *B. Stellutata* Br. et Rost.

1. BUELLIA DISCIFORMIS Br. et Rostr., *Dan.*, p. 111 ; Oliv., *L. O.*, p. 219.

Buellia parasema Kœrb., *Syst.*, 228; Th. Fr. *Scand.*, 589.
Lecidea disciformis Nyl., *Scand.*, 236; Leight., *L. G. B.*, 317; Stitz., *L. H.*, 205.
Lecidea parasema Ach. pr. p.

Thalle mince, continu, sub-membraneux, blanc ou de couleur pâle, très souvent presque nul. *Hypothalle* noir, débordant et limitant souvent le thalle assez exactement.

Apothécies de grandeur très variable, presque punctiformes, ou atteignant 2 mill. de diam., *nues*, sessiles, à disque plan très noir, bordé par une marge persistante, assez mince et concolore; ne devenant convexe et immarginé que par le grand âge. *Spores* brunes, biscoctiformes un peu allongées et souvent courbées, plus ou moins obtuses aux extrémités, *de 0^{mm},017 à 0^{mm},032 de long*, env. 3 à 4 fois p. l. q. l., renfermées au nombre de 8 dans des thèques cylindriques ou un peu renflées au sommet, de 0^{mm},053 à 0^{mm},056 de long,

sur 0^{mm},017 à 0^{mm},019 de large. *Paraphyses* filiformes, assez lâchement cohérentes, peu ou pas renflées au sommet où elles sont d'un brun roux foncé. *Epithecium* brunâtre, *Thecium* peu foncé, *Hypothecium* noir ou brun noir. *Excipulum* épais, corné, noirâtre.

Spermogonies petites, noirâtres, globuleuses. *Spermaties* droites, courtes, *Stérigmates* peu ou pas articulés.

α **F. major** Massal.; Exsic. Flagey, 193. — *Apothécies* assez grandes, 1 à 2 mill., devenant convexes à la fin.

β **F. vulgata** Th. Fries; Exs. Flagey, 192. — *Thalle* toujours brun limité par l'hypothalle. *Apothécies* petites, ou moyennes, demeurant planes et marginées presqu'à la fin.

γ Var. **insignis** Nyl. Lapp.; Exs. Hepp, *F. E.*, 39-40. — *Thalle* verruqueux, granuleux. *Apothécies* assez grandes, planes. *Spores* grandes atteignant 0^{mm},030 à 32 de long.

I { Sans action sur le thalle.
Colore en bleu, puis en violet la gélatine hyméniale.

K { Jaunit le thalle.
Sans action sur l'Hymenium.

Ca, cl. Sans action.

Habit. — Les formes α et β sont corticicoles et communes dans les bois de la plaine : α sur les hêtres surtout; β sur l'écorce lisse des jeunes chênes. Elles se rencontrent aussi sur les sapins des moyennes montagnes du *Jura* et des *Vosges*, mais y sont beaucoup plus rares. La var. γ est muscicole et ne se rencontre guère que dans les régions alpestres; M. le Dr Muller l'a recueillie au sommet du *Colombier*.

2. BUELLIA MYRIOCARPA Mudd., *Brit.*, 1861 ; Th. M. Fr., *Scand.*, 595.

Buellia punctata Kœrb., 229.

Buellia punctiformis Mass.; J. Mull., *Class.*, 404.

Lecidea myriocarpa Nyl., *Scand.*, 237; Leight., *L. G. B.*, 319; Stitz., *L. H.*, 208.

Ex. Schær., *L. H.*, 200, pr. p.; Hepp, *F. E.*, 41, 42; Flagey, 383.

Thalle très mince, inégal, granuleux ou pulvérulent, non limité, d'un blanc glauque ou cendré. *Hypothalle* blanchâtre peu distinct.

Apothécies *petites* atteignant au maximum 1 mill. de diam., nues, sessiles, à disque noir d'abord plan et à marge mince, concolore, puis devenant *très promptement convexe et immarginé*. *Spores* petites ou moyennes, brunes, obtuses, biscoctiformes, de $0^{mm},010$ à $0^{mm},016$ de long, env. 2 à 3 fois p. l. q. l., renfermées au nombre de 8 dans des thèques un peu renflées au sommet, de $0^{mm},040$ à $0^{mm},045$ de long, sur $0^{mm},010$ à $0^{mm},012$ de large. *Paraphyses* assez agglutinées, grêles, visiblement renflées au sommet où elles sont d'un brun roux. *Epithecium* brun, *Thecium* légèrement coloré, *Hypothecium* noir. *Excipulum* noir, peu épais.

Spermogonies noires, punctiformes. *Spermaties* courbées, assez longues. *Stérigmates* simples.

I { Sans action sur la médulle.
Teint en bleu, puis en violet la gélatine hyménaiale.

K { Sans action sur le thalle.
Sans action sur l'Hymenium.

Ca. cl. Sans action.

Habit. — Espèce corticicole fort rare dans la plaine, commune au contraire dans les montagnes vosgiennes et jurassiques, sur les sapins pourris et les bardeaux des chalets : le *Suchet*, le *mont d'Or*, la *Trélasse*, le sommet du *ballon d'Alsace*, etc., etc.

3. **BUELLIA SCHÆRERI** D. N., *Lich.*, 1846; Kœrb., *Par.*, 192; Th. Fr., *Scand.*, 597.

Lecidea microspora Hepp.
Lecidea nigritula Nyl., *Scand.*, 238; Leight., *L. G. B.*, 321; Stitz., *L. H.*, 208.
Exs. Schær., *L. H.*, 200, pr. p.; Hepp, *F. E.*, 43; Arn., *L. fragm.*, XIX.

Thalle mince, granuleux ou pulvérulent, d'un blanc cendré ordinairement peu foncé, souvent nul. *Hypothalle* blanchâtre, peu apparent.

Apothécies *très petites* ne dépassant pas 0,5 mill. de diam., nues, sessiles, à disque noir, dans le très jeune âge plan et légèrement marginé, ce qu'il est souvent difficile de cons-

tater, parce qu'il devient *de très bonne heure convexe et immarginé*. *Spores* très petites, d'un brun noir, étroitement biscoctiformes, un peu oblongues, de $0^{mm},006$ à $0^{mm},009$ de long, env. 3 fois p. l. q. l., renfermées au nombre de 8 dans des thèques courtes, élargies au sommet, de $0^{mm},040$ à $0^{mm},042$ de long, sur $0^{mm},010$ à $0^{mm},011$ de large. *Paraphyses* agglutinées, grêles, assez distinctement renflées au sommet, où elles sont d'un brun roux. *Epithecium* brun, *Thecium* peu coloré, *Hypothecium* brunâtre, mais rarement absolument foncé *Excipulum* ordinairement peu visible, ou du moins très mince et alors noirâtre.

Spermogonies non observées. D'après M. Nylander (in Hue, nº 1429), les *Spermaties* seraient droites et très petites.

I { Sans action sur la médulle.
Teint en bleu l'Hymenium.

K { Sans action sur le thalle.
Sans action sur l'Hymenium.

Ca, cl. Sans action.

Habit. — Très disséminée sur les sapins de la moyenne montagne des Vosges et du Jura, mais souvent négligée : au dessous du *Rotabac,* du côté de *Gérardmer,* en montant de *Jougne* au *Suchet,* et certainement dans beaucoup d'autres localités ; probablement encore à droite de la route de la *Cure à Saint-Cergues.*

4. BUELLIA SAXATILIS Kœrb., *Syst.*, p. 228 ; Th. Fr., *Scand.*, 601.

Lecidea protrusa Fr., *L. E.*, p. 324.
Lecidea saxatilis Nyl., *Scand.*, 237 ; Leight., *L. G. B.*, 315 ; Stitz., *L. H.*, 207.
Calicium saxatile Schær., *Enm.*, 166.
Exs. Schær., *L. H.*, 240 ; Hepp, *F. E.*, 145.

Thalle relativement épais quand il existe, finement aréolé, fendillé, d'un blanc jaunâtre, ou un peu glauque. *Hypothalle* concolore, peu distinct.

Apothécies très petites, de 0,2 à 0,3 mill. de diam., *très promptement sessiles*, nues, à disque plan, noir, bordé par

une marge entière, concolore, élevée, relativement épaisse et persistante, ce qui donne à l'apothécie un aspect urcéolé. *Spores* d'un brun noir, biscoctiformes, subellipsoïdales, obtuses aux extrémités, de $0^{mm},011$ à $0^{mm},013$ de long, env. 2 fois p. l. q. l., renfermées au nombre de 8 dans des thèques élargies au sommet, de $0^{mm},042$ à $0^{mm},046$ de long, sur $0^{mm},011$ à $0^{mm},013$ de large. *Paraphyses* grêles, agglutinées, presque libres cependant au sommet où elles sont renflées et d'un brun roux. *Epithecium* brun, *Thecium* peu coloré, *Hypothecium* brun noir. *Excipulum* noirâtre.

Spermogonies noires, globuleuses, punctiformes, semi-immergées. *Spermaties* droites, courtes. *Stérigmates* parfois très légèrement articulés.

I { Sans action sur les hyphes du thalle.
Teint en bleu, puis en rouge vineux la gélatine hyméniale.

K { Sans action sur le thalle.
Sans action sur l'Hymenium.

Ca, cl. Jaunit le thalle (réaction très incertaine).

Habit. — Cette espèce est ordinairement parasite sur les thalles de l'*Aspicilia calcarea* et parfois de quelques *Parmelia* ou *Psoroma*. Nous en avons cependant recueilli deux ou trois échantillons non parasites sur de petits cailloux roulés à *Montferrand*. Dans les deux cas, c'est une espèce rare pour nos régions.

5. BUELLIA OCELLATA Kœrb., *Syst.*, p. 324.

Buellia verruculosa Th. M. Fr., *Scand.*, 600 ; Mudd., *Brit.*, 215.
Lecidea verruculosa Schær., *En.*, 114 ; Leight., *L. G. B.*, 315.
Lecidea ocellata Flk. in Fw., 1831 ; Anzi Lang.; Stitz, *L. H.*, 203 ; Nyl. in Hue, 221.
Exs. Hepp, 31 (non Malb., 248).

Thalle peu épais, tartreux, fendillé, aréolé, à aréoles planes et contigues, souvent un peu verruqueux, glauque ou cendré-verdâtre. *Hypothalle* noir, non débordant, mais bien visible.

Apothécies petites, de 0,5 à 0,7 mill. de diam., nues, ***toujours très innées*** et bordées par le thalle en dehors de l'*Exci-*

pulum, ce qui leur donne une apparence lécanorine, à disque plan, immarginé, d'un noir terne. *Spores* d'un brun noir, biscoctiformes, subellipsoïdales ou un peu allongées, légèrement resserrées au milieu, de 0^{mm},013 à 0^{mm},015 de long, env. 2 fois p. l. q. l., renfermées au nombre de 8 dans des thèques courtes, élargies au sommet, de 0^{mm},050 à 0^{mm},058 de long, sur 0^{mm},018 à 0^{mm},020 de large. *Paraphyses* agglutinées, grêles, assez distinctement renflées au sommet où elles sont d'un brun roux. *Epithecium* brun, *Thecium* un peu coloré, *Hypothecium* brun noir. *Excipulum* noir, mais toujours très mince et souvent presque invisible, au moins aux bords de l'apothécie.

Spermogonies non observées. D'après M. Nylander (in Hue, n° 1386), les *Spermaties* seraient droites et petites.

I { Sans action sur la médulle.
Teint en bleu intense l'Hymenium.

K { Sans action sur le thalle.
Sans action sur l'Hymenium.

Ca, cl. Colore le thalle en rouge orangé.

Habit. — Espèce silicicole peu connue dans nos limites et par conséquent nulle dans le Jura; doit exister dans les *Vosges* où elle se retrouvera bien probablement. Le Dr Muller l'a recueillie sur les rochers siliceux du *Salève*.

6. BUELLIA STELLUTATA Br. et Rostr., *Dan.*, p. 111 ; Th. M. Fr., *Scand.*, 603.

Buellia spuria β *minutula* Kœrb., *Par.*, 183.
Buellia minutula Arn., in *Flora*, 1872, p. 292.
Lecidea minutula Nyl. in Lamy, *Cat.*, 133; Stitz., *L. H.*, 203.
Lecidea stellutata Tayl. in Mack.; Leight., *L. G. B.*, 316; Nyl. in Hue, 220.
Exs. Hepp, *F. E.*, 313.

Thalle mince, aréolé, fendillé, d'un blan cendré, souvent limité et suborbiculaire. *Hypothalle* noir débordant.

Apothécies très petites, de 0,3 à 0,5 mill. de diam. nombreuses, souvent confluentes, *immergées dans les aréoles*

thallines et ne les débordant pas, nues, à disque plan, très noir, à marge mince, entière et concolore, ne devenant qu'avec l'âge convexe et immarginé. *Spores* d'un brun noir, biscoctiformes, subellipsoïdales, obtuses aux extrémités, de 0^{mm},010 à 0^{mm},012 de long, env. 2 fois p. l. q. l., renfermées au nombre de 8 dans des thèques élargies au sommet, de 0^{mm},050 à 0^{mm},055 de long, sur 0^{mm},017 à 0^{mm},019 de large. *Paraphyses* agglutinées, grêles, moyennement renflées au sommet où elles sont d'un brun roux. *Epithecium* brun, *Thecium* peu coloré, *Hypothecium* noirâtre. *Excipulum* noir bien visible.

Spermogonies non étudiées. D'après M. Nylander (in Hue, 1382), les *Spermaties* seraient droites et courtes.

I { Sans action sur les hyphes du thalle.
Teint en bleu la gélatine hyméniale.

K { Teint le thalle en jaune pâle.
Sans action sur l'Hymenium.

Ca, cl. Sans action.

Habit. — Absolument nulle dans tout le *Jura,* cette espèce doit être assez largement disséminée sur les grès vosgiens : à *Ramonchamps* et à *Saint-Maurice* (Vosges). Les échantillons publiés par Hepp proviennent des environs de *Zurich.*

(b) Groupe de la Buellia moriopsis

Thalle noir ou gris très foncé. Spermaties droites, courtes.. *B. moriopsis* Th. Fr.
Thalle brun noirâtre ou ferrugineux. Spermaties courbes, aciculaires........................... *B. coniops* Th. Fr.
Thalle cuivré caractéristique...... .... *B. cupreola* J. Mull.

7. BUELLIA MORIOPSIS Th. M. Fr., *Scand.*, p. 606.

Catolechia moriopsis Mass., *Rich.*, 85.
Buellia coracina Th. Fr., *Arct.*, 231 ; Kœrb., *Par.*, 284.
Buellia atrata Mudd., *Man.*, 214.
Lecidea coracina Nyl., *Prod.*, 126 ; Stitz., *L. H.*, 193.
Exs. Hepp, *F. E.*, 312 ; Mougeot, *Sl. Vog.*, 462.

Thalle aréolé, fendillé, à aréoles planes, plus ou moins anguleuses, affectant souvent sur le support une forme suborbiculaire, d'un noir cendré brillant. *Hypothalle* noir plus mat.

Apothécies moyennes, de 0,8 à 1,2 mill. de diam., d'abord minces, puis apprimées et presque sessiles, nues ou parfois très légèrement pruineuses, à disque plan, très noir, bordé par une marge entière et concolore, puis devenant à la fin convexe et immarginé. *Spores* d'un brun noir, longtemps simples, puis biloculaires, ellipsoïdales, ou ovoïdes, obtuses au deux extrémités, peu ou pas resserrées au milieu, de $0^{mm},008$ à $0^{mm},014$ de long, env. 1 1/2 fois p. l. q. l., renfermées au nombre de 8 dans des thèques renflées au sommet, de $0^{mm},045$ à $0^{mm},050$ de long, sur $0^{mm},017$ à $0^{mm},019$ de large. *Paraphyses* grèles, assez lâchement agglutinées, presque libres au sommet où elles sont très distinctement renflées et d'un brun verdâtre. *Epithecium* brun olivâtre, *Thecium* peu coloré, *Hypothecium* d'un brun noir. *Excipulum* brun olivâtre.

Spermogonies noires, peu saillantes. *Spermaties* droites, courtes. *Stérigmates* simples.

I { Sans action sur les hyphes du thalle.
Teint en bleu la gélatine hyméniale.

K { Sans action sur le thalle.
Sans action sur l'Hymenium.

Ca, cl. Sans action.

Habit — Espèce silicicole très rare dans nos régions; naturellement absolument nulle dans tout le *Jura*, elle existe dans les *Vosges*, mais seulement sur quelques hautes sommités : *Hohneck* et *Rotabac.*

M. l'abbé Olivier l'indique sur des roches de grès à *Falaise,* à une altitude très faible, mais est-ce bien la même plante?

8. BUELLIA CONIOPS Th. Fr., *Arct.*, p. 231 et *Scand.*, p. 605.

Lecidea coniops Wnbg. in Ach., *Meth.;* Ach., *Un.,* 171; Leight., *L. G. B.,* 318; Stitz., *L. H.,* 208.

Lecidea disciformis v. *coniops* Nyl., *Scand.,* 237.

Thalle inégal, verruqueux ou granuleux, à petits grains crénelés, souvent suborbiculaire, d'un gris brun ou ferrugineux. *Hypothalle* noir, assez nettement débordant.

Apothécies petites, de 0,5 à 0,6 mill. de diam., adnées, nues, à disque plan, noir, bordé par une marge mince, entière, élevée et concolore, ne devenant que bien rarement convexe et immarginé. *Spores* d'un brun noir, biscoctiformes, ellipsoïdales, obtuses aux extrémités, légèrement resserrées au milieu, de $0^{mm},015$ à $0^{mm},019$ de long, env. 1 1/2 fois p. l. q. l., renfermées au nombre de 8 dans des thèques renflées au sommet et au ventre, de $0^{mm},055$ à $0^{mm},062$ de long, sur $0^{mm},019$ à $0^{mm},021$ de large. *Paraphyses* moyennement robustes, agglutinées, épaissies au sommet où elles sont d'un brun roux. *Epithecium* brun, *Thecium* presque incolore, *Hypothecium* brun. *Excipulum* brun noir.

Spermaties aciculaires, courbées, ce qui n'a lieu dans aucune autre *Buellia*. *Stérigmates* simples (Th. M. Fr., *Scand.*, 605).

I { Sans action sur les hyphes du thalle.
Teint en bleu intense la gélatine hyméniale.

K { Sans action sur le thalle.
Sans action sur l'Hymenium.

Ca, cl. Sans action.

Habit. — Espèce des plus rares dans nos régions qui jusqu'à présent n'a été signalée que sur les rochers erratiques du petit *Salève* près *Genève* par M. Rome.

9. BUELLIA CUPREOLA Müll. Arg., *Class.*, 405.

Lecidea cupreola Stitz., *L. H.*, 208.

Nous n'avons jamais vu cette rare espèce, la description qui suit est celle de M. le Dr *Muller*.

Thalle mince, tartareux, très finement aréolé-bulleux, d'un brun cuivré brillant, partout crustacé à petites aréoles convexes de 0,1 à 0,3 mill. de large.

Apothécies sessiles, très petites, de 0,2 à 0,3 mill. de diam.,

opaques, très noires, bordées par une marge concolore, disparaissant à la fin, planes, nues. Lames sporigères très étroites, hyalines, d'un brun noir au sommet. *Hypothecium* pâle, *Paraphyses* d'un brun noir au sommet où elles sont renflées, moniliformes, à 2-3 articulations ou plus. *Thèques* obovoïdes, hyalines, à 8 spores, env. 0mm,035 de long. *Spores* brunes, didymo-ellipsoïdales, env. 2 fois p. l. q. l. (0mm,008 à 0mm,013 de long).

Habit. — Recueillie par M. Muller sur des blocs cristallins à l'Est du sommet du grand *Salève,* mais fort rare.

(c) GROUPE DE LA BUELLIA LEPTOCLINE

Espèce silicole. Thalle aréolé fendillé. Apothécies sessiles.................................... *B. leptocline* Kœrb.
Espèce silicole. Thalle aréolé fendillé. Apothécies innées dans les aréoles....................... *B. æthalea* Fr.
Espèce calcicole. Thalle farineux non aérolé. Spores 2 fois p. l. q. l.......................... *B. Dubyana* Kœrb.
Espèce calcicole. Thalle farineux non aérolé. Spores 3 à 3 1/2 fois p. l. q. l.................... *B. Dubyanoides* Mull.

10. **BUELLIA LEPTOCLINE** Kœrb., *Syst.*, p. 225 ; Th. Fr., *L. Sc.*, p. 598.

Lecidea leptocline Flotw. in Bot. zeit., 1850, 555.
Lecidea leptoclinis Nyl. Pyr. Or.; in Hue, 223; Stitz, *L. H.*, 206.
Exs. Olivier, n° 39. (Hepp, exs., 311, non differt.)

Thalle un peu épais, aréolé, fendillé, d'un blanc sale. *Hypothalle* noir, débordant ordinairement le thalle d'une façon bien visible.

Apothécies moyennes, de 1 à 1,5 mill. de diam., sessiles, souvent brillantes, *nues*, à disque plan très noir, bordé par une marge flexueuse, entière ou crénelée, concolore, devenant promptement convexe et immarginé. *Spores* brunes, non resserrées au milieu, ellipsoïdales, arrondies aux extrémités, de 0mm,011 à 0mm,016 de long, env. 1 1/2 à 2 fois p. l.

q. l., renfermées au nombre de 8 dans des thèques renflées au sommet, de $0^{mm},045$ à $0^{mm},055$ de long, sur $0^{mm},017$ à $0^{mm},018$ de large. *Paraphyses* cohérentes, renflées au sommet où elles sont d'un brun verdâtre. *Epithecium* d'un brun verdâtre ou noirâtre, *Thecium* plus clair, *Hypothecium* noir.

Spermogonies petites, peu visibles. *Spermaties* courtes, droites. *Stérigmates* ou simples, ou quelquefois avec quelques articulations bien visibles.

I { Bleuit la médulle d'une façon très visible.
Colore en bleu foncé la gélatine hyméniale.

K { Jaunit légèrement le thalle.
Même réaction sur l'Excipulum.

Ca, cl. Sans action.

Habit. — Espèce silicicole absolument nulle sur les calcaires. Çà et là en montant au *Hohneck* et au *Rotabac*; près de *Brugères* (Vosges). Sur le grand *Salève* (J. Mull.). Le Dr Th. Fries a fait deux variétés de cette espèce:

α var. *Mougeottii. Apothécies* nues.

β var. *Gevrensis. Apothécies* pruineuses.

La première a seule été rencontrée dans nos limites.

11. BUELLIA ÆTHALEA Th. Fr., *L. Sc.*, p. 604 ; Arn., *Jur.*, p. 194.

Lecidea æthalea Nyl. in Hue, 219; Stitz., *L. H.*, 202.
Lecidea altroalbella Leight., *G. B.*, 324.
Gyalecta æthalea Ach., *Un.*
Exs. Hepp, 529.

Thalle mince, aréolé, fendillé, gris cendré. *Hypothalle* noir, débordant assez souvent le thalle.

Apothécies très petites, de 0,3 à 0,4 mill. de diam., *enfoncées dans les aréoles* du thalle, nues, à disque plan ou un peu concave, très noir, bordé par une marge concolore, unie, élevée et persistante. *Spores* brunes, [illegible]vent resserrées au milieu, ou biscoctiformes, ellipsoïdales, arrondies aux deux extrémités, de $0^{mm},012$ à $0^{mm},017$ de long, env. 2 fois p. l. q. l., renfermées au nombre de 8 dans des thèques élargies au sommet et au ventre, de $0^{mm},058$ à $0^{mm},065$ de long, sur

0mm,018 à 0mm,020 de large. *Paraphyses* agglutinées, un peu renflées au sommet où elles sont d'un brun noirâtre. *Epithecium* brun noir, *Thecium* brun plus clair, *Hypothecium* noirâtre.

Spermogonies très petites, presques immergées. *Spermaties* droites, courtes, ne dépassant pas 0mm,006 de long. *Stérigmates* simples.

I { Bleuit la médulle.
Colore en bleu foncé la gélatine hyméniale.

K { Colore le thalle en jaune rougeâtre.
Sans action sur l'Hymenium.

Ca, cl. Sans action.

Habit. — Espèce silicicole ou très rare dans nos régions, ou du moins peu observée. Dans les bruyères en montant de *Saint-Maurice* au ballon d'*Alsace*, dans les mêmes conditions au dessous du col de la *Schlucht* et probablement dans beaucoup d'autres localités vosgiennes.

12. **BUELLIA DUBYANA** Kœrb., *Par.*, 188; J. Müll., 404; Arn., *Jur.*, 194.

Lecidea Dubyana Schw. in exs.; Stitz., *L. A.*, 206.
Exs. Hepp, 322; Rabh., 361.

Thalle mince ou lépreux-farineux, ou souvent presque lisse, d'un blanc cendré, ou bleuâtre, *non limité par l'Hypothalle qui est blanchâtre.*

Apothécies moyennes, d'environ 1 mill. de diam., sessiles, nues ou très légèrement pruineuses, à disque noir plan, bordé par une marge concolore, mais devenant très promptement convexe et immarginé. *Spores* brunes, bien *nettement biscoctiformes*, ellipsoïdales, *très arrondies aux extrémités*, de 0mm,015 à 0mm,018 de long, env. 2 fois p. l. q. l., renfermées au nombre de 8 dans des thèques renflées au sommet, de 0mm,045 à 0mm,052 de long, sur 0mm,015 à 0mm,018 de large. *Paraphyses* agglutinées, un peu élargies au sommet où elles sont brun-verdâtre. *Epithecium* brun, *Thecium* plus clair, *Hypothecium* brun.

Spermogonies non étudiées.

I { Bleuit la médulle.
Colore en bleu foncé la gélatine hyméniale.

K { Colore le thalle en jaune.
Sans grande action sur l'Hymenium.

Ca, cl. Sans action.

Habit. — Espèce calcicole assez répandue en Suisse, notamment au grand et au petit *Salève* (J. Mull.). Doit se retrouver probablement dans une bonne partie du *Jura* où elle est confondue avec la *B. Dubyanoides*.

13. BUELLIA DUBYANOIDES J. Müll., *Class.*, 404.

Lecidea Dubyanoides Kœrb., *Par.*, 189.
Lecanora Dubyanoides Stitz., *L. H.*, 108 (sub *Rinodina*).
Exs. Hepp, 323; Flagey, 35.

Thalle mince, lépreux-farineux, non aréolé, d'un gris cendré bleuâtre, non limité par l'*Hypothalle* qui est blanchâtre.

Apothécies moyennes, d'environ 1 à 1,2 mill. de diam., sessiles, nues ou légèrement salies par le thalle, à disque noir plan ou concave, bordé par une marge concolore, obtuse, mais devenant dès le jeune âge presque globuleuses et difformes. *Spores* brunes, biloculaires, ellipsoïdales, *allongées*, peu resserrées au milieu, atténuées au milieu, de $0^{mm},018$ à $0^{mm},020$ de long, env. 3 à 3 1/2 fois p. l. q. l., renfermées au nombre de 8 dans des thèques allongées, un peu renflées au sommet, de $0^{mm},043$ à $0^{mm},048$ de long, sur $0^{mm},012$ à $0^{mm},015$ de large. *Paraphyses* agglutinées, un peu épaissies au sommet où elles sont d'un brun-verdâtre. *Epithecium* brun, *Thecium* plus clair, *Hypothecium* brun.

Spermogonies petites, semi-globuleuses. *Spermaties* courtes, droites. *Stérigmates* simples.

I { Bleuit la médulle.
Colore en bleu foncé la gélatine hyméniale.

K { Colore le thalle en jaune.
Sans action sensible sur l'hymenium.

Ca, cl. Sans action.

Habit. — Espèce calcicole très répandue dans la plaine, particulièrement aux environs de *Besançon* et dans la moyenne montagne : au bas de la grande gorge du *Salève* (J. Mull.).

(d) Groupe de la Buellia allothallina

14. BUELLIA ALLOTHALLINA.

Buellia athallina J. Mull. Arg., *Class.*, 404; Arn., *Jura*, 193.
Lecidea allothallina Nyl., 1881, p. 188.
Exs. Arn., 166.

Thalle nul, les apothécies croissant sur les thalles d'autres lichens.

Apothécies petites, de 0,3 à 0,4 mill. de diam., sessiles, nues, à disque plan, d'un noir opaque, bordé par une marge mince, concolore et longtemps persistante. *Spores* d'un brun noir, biscoctiformes, oblongues, obtuses aux extrémités, assez distinctement resserrées au milieu, de $0^{mm},009$ à $0^{mm},012$ de long, env. 2 à 2 1/2 fois p. l. q. l., renfermées au nombre de 8 dans des thèques cylindriques un peu élargies au sommet, de $0^{mm},035$ à $0^{mm},040$ de long, sur $0^{mm},011$ à $0^{mm},013$ de large. *Paraphyses* agglutinées, presque libres cependant au sommet où elles sont renflées et d'un brun roux. *Epithecium* brun, *Thecium* brun très pâle, *Hypothecium* brun.

Spermogonies non observées.

I Teint en bleu violet la gélatine hyméniale.
K Teint en brun rouge l'Epithecium, le Thecium n'étant pas modifié.
Ca, cl. Sans action.

Habit. — Parasite sur le thalle du *Bœomyces rafus*, en montant de *Saint-Cergues* aux *Voirons*. Recueillie par M. Muller. Cette espèce pourrait peut-être se retrouver dans les *Vosges* et dans les mêmes conditions.

LES
FRANC-COMTOIS EN RUSSIE
AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE

Par M. Edouard BESSON

Séance publique du 17 décembre 1891.

L'alliance Russe aujourd'hui définitivement consacrée, et qui fait à la fois la joie et la sécurité de deux grands peuples, n'a pas été l'œuvre d'un jour. Préparée de longue date par la communauté des intérêts, la similitude des caractères et des aspirations aussi bien que par une mutuelle et comme instinctive estime, elle rencontrait cependant de sérieux obstacles qui l'ont trop longtemps retardée. Avant de s'apprécier et de s'unir, les Français et les Russes ont dû apprendre à se connaître, et ce n'était pas chose facile jusqu'à une époque peu éloignée de la nôtre. Pendant combien de temps n'a-t-on pas ignoré en France non seulement l'histoire de Russie, mais ce qu'était ce vaste empire; quelles étaient son étendue, sa population, ses ressources. Au dernier siècle, par exemple, Voltaire écrivait bien l'histoire de Pierre le Grand après avoir écrit celle de son rival Charles XII; mais il se préoccupait de faire œuvre plutôt de panégyriste que d'historien, et de prodiguer à son héros des louanges analogues à celles dont il accablait en même temps la Sémiramis du Nord. Le peuple Russe était à peu près absent de ses jugements et de ses récits. Pour qu'il y eût sur ce peuple en France des notions quelque peu exactes; pour qu'on s'y fît une idée tant soit peu précise d'une nation qui fut si longtemps marquée d'un cachet oriental très prononcé, il fallait

que de nombreux français allassent en Russie, y vécussent de la vie Russe, vissent de près fonctionner les rouages d'un organisme social si nouveau pour eux. C'est là ce qui se produisit fort tard et seulement au cours du XVIIIe siècle, sous l'influence de deux femmes supérieures qui occupèrent alors le trône de Pierre le Grand. L'une, sa fille Elisabeth, devait le pouvoir à une révolution faite contre l'influence allemande et à laquelle les Français présents à la cour de Pétersbourg n'avaient pas été étrangers; l'autre, la grande Catherine, bien qu'Allemande elle-même, et n'ayant pour nous qu'une fort médiocre sympathie, avait reçu une éducation à moitié française; d'un esprit très cultivé, et avec le coup-d'œil supérieur du génie, elle sentait pour son pays d'adoption le besoin d'entrer en contact avec une civilisation plus haute que la sienne, et de se mettre, pour ainsi dire, à l'école du peuple le plus avancé de l'Europe. Elisabeth, la première, se fit un système d'attirer des Français dans son empire, et tout le monde connaît les avances de Catherine à nos philosophes et à nos écrivains : à Voltaire lui-même, à Diderot. à Buffon, à d'Alembert. Ainsi l'invasion de nos idées en Russie y précéda celle de nos armes, et il s'établit de France en ce pays un véritable courant d'émigration dont il est utile et curieux de rechercher les traces. Aujourd'hui surtout, après les récents évènements qui ont marqué notre politique extérieure, rien ne peut être d'un intérêt plus vif et plus actuel que de suivre de près ces premières relations destinées à se transformer sous nos yeux en une indestructible amitié. Le travail a du reste été déjà fait à un point de vue général (1), et de telle sorte qu'il serait aussi inutile que présomptueux d'y revenir. Je voudrais seulement appeler votre attention

---

(1) Dans le bel ouvrage de M. PINGAUD : *Les Français en Russie et les Russes en France,* qui nous a été d'une grande utilité pour notre travail. M. Pingaud a bien voulu en outre nous communiquer d'importants documents recueillis par lui aux Archives du ministère des affaires étrangères. Nous lui en témoignons ici toute notre gratitude.

d'une manière plus spéciale sur ceux de nos compatriotes qui, au XVIIIe siècle, jouèrent un rôle en Russie et se trouvèrent mêlés aux évènements qui, à la même époque, faisaient entrer ce grand pays dans le mouvement général de la civilisation européenne. Aussi bien est-il curieux d'observer qu'en dépit de leur caractère sédentaire, les Franc-Comtois ne furent pas les moins empressés à répondre aux appels adressés aux Français des bords de la Néva. Cela tint sans doute entre autres causes au mariage contracté sous le règne de Catherine II par une princesse de Montbéliard avec le tzaréwitz, qui devait être l'empereur Paul Ier. En allant remplir ses nouvelles et hautes destinées, elle fut suivie de plusieurs de ses compatriotes qui, à leur tour, en attirèrent d'autres. A la vérité, la principauté de Montbéliard n'était pas encore Française ; mais les relations que ses habitants entretenaient avec ceux de notre province étaient déjà nombreuses et cordiales, et nous devions participer aux entraînements qu'ils subissaient eux-mêmes.

Quoi qu'il en soit, le premier Franc-Comtois dont le nom se trouve mêlé à l'histoire de l'empire des tzars, fut un enfant de la ville de Baume, dont la famille compte encore de nombreux représentants aussi bien dans cette ville que dans la nôtre. Ayant embrassé la carrière de la médecine, Clerc (Nicolas-Gabriel) s'y était rapidement distingué, et avait été nommé premier médecin des armées du roi en Allemagne. Ce fut là qu'en 1759 vinrent le trouver les offres de la cour de Pétersbourg. Il s'y rendit avec l'agrément de Louis XV, et devint bientôt médecin de l'hetmann en chef des Cosaques. Le voyage qu'il fit avec ce général, en compagnie duquel il visita les principales cours de l'Europe, abrégea beaucoup son premier séjour en Russie. Rentré en France en 1762, nous le retrouvons sept ans plus tard à la cour de Catherine II, où elle l'a fait premier médecin du grand duc héritier et directeur scolaire du corps impérial des cadets. Ce dernier séjour ne devait pas durer moins de huit années, et

devait être utilisé par notre compatriote pour la composition de travaux multiples et variés. C'était, en effet, un écrivain facile et abondant, trop facile et trop abondant même, car il écrivait trop et trop vite, et, en dehors de son art habituel dont il se préoccupa toujours à un haut degré, il aimait à consacrer sa plume à des sujets dont l'abondance et la diversité l'empêchaient de les suffisamment approfondir. On lui doit un grand nombre de mémoires dont beaucoup, et ce ne sont pas les moins originaux, ni les moins curieux, ont trait à ses fonctions pédagogiques, et en particulier à l'éducation de Paul Ier à laquelle il fut quelque peu employé.

Mais son ouvrage principal, celui qui doit surtout fixer l'attention, est son histoire de Russie, une des premières et des plus considérables qui aient été faites en français. Il ne l'écrivit pas pendant qu'il résidait dans l'empire des tzars; mais il profita de son séjour en ce pays pour en rassembler les matériaux, faisant dresser à ses frais des cartes topographiques et hydrographiques, recueillant des manuscrits originaux, collectionnant des médailles. Ce fut à l'aide de ces éléments qu'il put, dès son retour en France, procéder à la composition de son grand ouvrage. Cet ouvrage, tel qu'il nous est parvenu, ne comprend pas moins de six volumes in-octavo édités avec un grand luxe. Il est vrai que la moitié seulement est, sous le nom d'histoire ancienne, consacrée à l'histoire proprement dite, les trois derniers volumes ne formant guère, sous le nom d'histoire moderne, qu'un vaste état statistique de l'empire moscovite d'alors. Cette seconde partie n'est pas d'ailleurs l'œuvre exclusive de Clerc qui s'aida pour sa composition du concours de son fils. Si maintenant on se demande quelle est la valeur de l'ouvrage lui-même, il est certain qu'il ne peut être comparé, ni au point de vue du plan suivi, ni à celui de l'exactitude des recherches et de leurs résultats, aux travaux de même nature que le progrès des méthodes historiques, l'abondance des matériaux déjà mis à la disposition des savants, la facilité d'accès

des chancelleries ou autres grands dépôts de papiers publics ont enfantés de nos jours. Mais si on le juge comme il doit l'être, c'est-à-dire en se replaçant à l'époque où il fut écrit, on y verra un précieux apport à l'ensemble des connaissances encore si vagues et si imparfaites que l'on avait alors sur le grand peuple qui en était l'objet. La publication n'en dura pas moins de douze années, de 1782 à 1794. Elle fut souvent entravée par des démarches diplomatiques venues de Pétersbourg. La cour de cette capitale, en effet, se montrait alors fort chatouilleuse sur tout ce que l'on pouvait écrire à son sujet. Déjà Lévesque, auteur d'une histoire de Russie presque contemporaine de celle qui nous occupe, s'était heurté aux mêmes obstacles. Clerc avait en vain cherché à conjurer les susceptibilités en arrêtant la sienne à la fin du règne de Pierre le Grand et en laissant de côté tout évènement voisin de l'époque où il écrivait. La censure ne lui accorda que difficilement permission d'imprimer, et, quand l'ouvrage eut paru en entier, Catherine II qui, depuis la Révolution, voyait avec défaveur tout ce qui venait de France, le fit réfuter par un écrivain de sa cour, le général Boltine.

Notre compatriote avait pourtant laissé d'excellents souvenirs à Pétersbourg, où son influence personnelle lui avait permis de rendre de véritables services tant à son propre pays qu'à la paix européenne (1). A son retour, il fut pris comme auxiliaire des négociations qui devaient aboutir au traité de 1787, le premier traité de commerce intervenu entre la France et la Russie. De là vint en 1786 la publication d'un grand ouvrage que le gouvernement, sous le titre d'Atlas du commerce, et en l'accompagnant de cartes d'une exécution remarquable, fit éditer avec un luxe typographique

(1) Notamment en 1772, lors de la révolution qui consolida en Suède le pouvoir de Gustave III. Catherine II, inquiète de ce réveil des forces de la Suède, voulait lui déclarer la guerre. L'influence de Clerc, guidé par notre représentant à Pétersbourg, ne fut pas étrangère au rejet de ce projet.

extraordinaire (1). Cet ouvrage, dû lui aussi à la collaboration de Clerc et de son fils, contenait de précieuses données sur le commerce de la Russie. Conformément aux vues du ministère, et en particulier du comte de Ségur notre brillant représentant à Pétersbourg déjà partisan énergique de l'alliance Russe et dont l'habileté diplomatique, jointe à l'influence personnelle qu'il avait sur la grande Catherine, devait aboutir à la conclusion du traité, les auteurs s'étaient attachés à faire ressortir les avantages matériels que cette alliance aurait pour les deux pays. On ne put du reste faire de ces avantages une expérience suffisante, le traité de 1787 n'ayant eu malheureusement qu'une existence éphémère.

Annobli et décoré de l'ordre de Saint-Michel, pensionné par le ministère des affaires étrangères, Clerc remplit encore en France d'importantes fonctions au point de vue médical. Mais enveloppé dans la disgrâce du ministre Montbarey, privé peu après de sa pension par la Révolution, il se retira à Versailles où il s'éteignit en 1798. Après lui, son fils continua à s'occuper des affaires de Russie au sujet desquelles nous le retrouvons en correspondance avec Talleyrand en 1807. Les riches collections qu'ils avaient rapportées de ce pays restèrent du reste longtemps entre les mains de leur famille. Tout récemment, les amateurs d'objets d'art pouvaient en acquérir à Besançon même de curieuses épaves (2).

En somme, le rôle de notre compatriote avait été surtout celui d'un savant modeste et laborieux dont les recherches et les travaux étaient de nature à servir les intérêts aussi bien de son pays d'origine que de sa patrie d'adoption. Bien autrement apparent, actif, et à vrai dire belliqueux va être celui d'un autre Franc-Comtois, Masson Charles-François-Philibert, originaire de Blamont. Sa famille était des plus

---

(1) Il parut à la fois dans le format grand in-folio et dans le format in-quarto, mais sans cartes.

(2) En particulier, de remarquables dessins à la plume représentant les principales résidences impériales de la Russie.

modestes, et lui fit d'abord apprendre l'état d'horloger qu'il n'exerça pas longtemps, s'étant immédiatement livré aux voyages et à la culture des lettres. Mais elle avait la protection de la maison régnante de Wurtemberg dont une branche possédait le comté de Montbéliard et avait contracté avec la famille impériale de Russie la brillante alliance dont nous avons parlé. Le frère aîné de Masson fut le premier attiré dans l'empire des tzars où il conquit rapidement le grade de colonel, et épousa la nièce du général Mélissino, un des premiers généraux russes de l'époque. Ses appels et son exemple entraînèrent notre compatriote en Russie où sa vive intelligence, sa rare culture d'esprit et son activité le portèrent bientôt à des charges importantes. Devenu major dans l'armée, aide de camp du comte de Soltikow ministre de la guerre, et préposé à l'éducation de ses enfants, il fut, lors du départ du fameux colonel Laharpe, attaché à la personne du grand-duc Alexandre, qui devait être tour à tour l'ami et le rival de Napoléon. On le nomma son secrétaire des commandements, le prince se trouvant marié, et n'étant plus en âge d'avoir un précepteur. Mais l'influence qu'il eut sur son esprit continua celle de Laharpe. Masson était un fervent adepte des principes nouveaux inaugurés par la Révolution française. Alexandre lui dut comme à son premier maître ces tendances libérales qui, mêlées au mysticisme dont il était si fortement imprégné, ont donné à sa physionomie ces allures compliquées qui ont si souvent dérouté ses historiens. Ce fut à ses côtés, et pour ainsi dire sous ses yeux que Masson écrivit une de ses principales œuvres littéraires, son poème *des Helvétiens* célébrant la victoire des Suisses sur Charles le Téméraire, et que François de Neuchâteau, en le présentant plus tard à l'Institut, devait traiter de phénomène littéraire, parce qu'au lieu d'un homme il prenait un peuple pour héros.

Si toutefois un tel esprit et de telles œuvres étaient de nature à charmer le petit-fils de la grande Catherine, ils ne

devaient pas produire le même effet sur le tzaréwitz Paul, le futur successeur de l'impératrice, dont on connaît l'humeur atrabilaire et le caractère bizarre. Ce prince professait en particulier une haine implacable contre tout ce qui ressemblait à un principe libéral, et était résolu bien avant son avènement au trône, non pas à restaurer l'autorité impériale qui n'avait jamais périclité entre les mains de sa mère, mais à en exagérer encore la portée et les principes. Avec des sentiments semblables, on comprend que les deux frères Masson qui partageaient les mêmes tendances politiques devaient lui inspirer une médiocre sympathie. Il les tenait pour des jacobins, et cela n'a rien d'étonnant quand on songe à l'extension qu'il donnait à ce mot, l'appliquant même à tous ceux qui portaient des chapeaux ronds. Il n'avait pas d'autre part la largeur d'esprit de Catherine II qui, bien que détestant elle aussi les principes de notre Révolution, maintenait le frère de Marat au poste qu'il occupait à Pétersbourg, sous la seule condition d'un changement de nom. Aussi donna-t-il aux deux frères maintes preuves de son mauvais vouloir, n'étant encore qu'héritier présomptif, et se hâta-t-il de les frapper sitôt arrivé au pouvoir.

Leur disgrâce toutefois n'eut-elle pas de cause plus sérieuse que les sentiments de vague antipathie dont ils se sentaient l'objet de la part de Paul Ier, et le prétexte futile qui lui fut donné ? Si l'on en croit celui qui nous occupe plus spécialement, ce prétexte fut la joie qu'ils auraient publiquement témoignée lors des défaites que les Autrichiens éprouvaient dans leur guerre contre la France, et l'éloge qu'ils auraient fait du génie militaire de Bonaparte dont l'étoile commençait à se lever sur le ciel d'Italie. Tout porte à croire cependant que la haine du nouvel empereur avait un motif plus grave et plus avouable. On sait qu'à la fin de sa vie la grande Catherine, de plus en plus inquiète et irritée des étrangetés de caractère que montrait son fils, avait formé le projet d'intervertir l'ordre de succession au trône alors du reste fort

mal réglé en Russie, et d'appeler à règner après elle son petit-fils Alexandre qui donnait déjà les plus brillantes espérances. L'entourage du jeune prince s'était plus ou moins associé à ces projets que la mort de l'impératrice vint brusquement interrompre, et voilà qui explique beaucoup mieux la disgrâce des deux frères Masson déjà suspects de jacobinisme aux yeux de Paul I[er]. Toujours est-il que, saisis à leur domicile dans une nuit de décembre, ils furent reconduits à la frontière, sans que les démarches de leurs amis, même celles de la nouvelle impératrice, et les supplications plus pressantes de leurs femmes adressées directement au tzar puissent modifier ou adoucir leur sort. C'est à cet événement qu'est due la publication des *Mémoires secrets sur la Russie* que le plus jeune des deux frères commença à rédiger, sitôt arrivé en Pologne. Cet ouvrage, écrit avec un remarquable talent littéraire et une rare vigueur de style, mais affectant un peu les allures du pamphlet, ne peut être apprécié soit en lui-même, soit au point de vue des révélations qu'il contient, sans avoir égard aux circonstances où il fut écrit. L'auteur établi depuis plus de dix ans en Russie, et qui venait d'y contracter une grande alliance, ayant épousé la fille du baron de Rosen général livonien, se voyait brusquement expulsé de son pays d'adoption, privé des brillantes espérances qu'il était en droit de former, ne pouvant rentrer en France où il passait pour émigré par suite de son long séjour en Russie, et n'espérant pas un meilleur accueil des petites cours d'Allemagne où se faisait sentir l'influence toute puissante du tzar. Ces circonstances toutefois ne modifièrent guère que la forme des *Mémoires*, l'auteur en ayant rassemblé les éléments longtemps avant la disgrâce dont il fut victime et qu'il était loin de prévoir. Ce qui le prouve encore, c'est que les écrivains russes ont reconnu l'exactitude matérielle des faits qui s'y trouvent rapportés (1), et

---

(1) V. Pingaud, *opere citato,* p. 98.

qu'en ce qui touche notamment l'empereur Paul Ier, l'objet principal des rancunes de l'écrivain Franc-Comtois, celui-ci ne se montre pas plus sévère à son égard que les auteurs de mémoires auxquels leur séjour en Russie avait laissé, comme à la célèbre artiste madame Vigéa-Lebrun, les plus sympathiques souvenirs. Le malheureux prince en effet avait beaucoup changé depuis le voyage qu'il avait fait en France avec sa jeune femme sous le nom de comte du Nord, et où il avait séduit aussi bien la brillante cour de Versailles que celle beaucoup plus modeste de Montbéliard (1). Avec un esprit très cultivé, une grande honnêteté native, et une indiscutable droiture d'intentions que notre compatriote est d'ailleurs le premier à reconnaître, ses bizarreries de caractère poussées parfois jusqu'à l'égarement l'entraînaient de plus en plus aux excès qui précipitèrent la terrible catastrophe où il laissa la vie. En rapportant ces excès, en exprimant à leur égard des critiques vives et souvent amères, l'auteur était donc dans la vérité des faits. Mais, si le fond de son ouvrage était exact, la forme trahissait d'une manière beaucoup trop accentuée la violence de ses rancunes, et donnait aux *Mémoires* l'apparence d'un pamphlet qu'il n'avait pas voulu faire. Il n'avait pas voulu en particulier attaquer une nation dont il avait été l'hôte si longtemps, et dont il avait pu apprécier les fortes vertus et le grand cœur. « Peuple Russe, s'écriait-il, dans une prosopopée en style de l'époque, peuple brave et puissant, aimable et hospitalier, chez qui je trouvai des protecteurs et des amis ! pardonne à la franchise d'un étranger qui ose te peindre comme il t'a vu, et qui, s'il eût parlé de ses compatriotes mêmes, n'aurait pu en dire plus de bien. En peignant tes bonnes qualités, j'ai montré ton cœur ; en peignant tes vices, je n'ai montré

---

(1) En quittant cette ville, le couple princier avait passé à Besançon e ne s'y était arrêté que pour visiter l'hopital Saint-Jacques, où il avait lai s des traces d'une magnifique libéralité.

que l'empreinte de tes fers, puisse la liberté l'effacer un jour ! »

Le servage, en effet, voilà la plaie sociale qui rongeait la nation russe, et qui la rongea longtemps encore jusqu'à ce qu'il fût aboli par un prince magnanime qui, d'un trait de plume, donnait naguère la liberté à trente millions d'hommes. Il s'étendait en effet à la classe populaire tout entière (1), les conséquences, comme celles de l'esclavage antique en étaient odieuses, souvent même atroces, et on n'avait pas besoin d'employer le style du pamphlet pour les flétrir. L'écrivain Franc-Comtois n'a pu noircir un tableau déjà suffisamment sombre par lui-même, et qui, comme il le souhaitait généreusement, ne s'est éclairci que bien après lui par l'affranchissement général des serfs.

Son ouvrage du reste a trait surtout à la cour de Russie, qui lui fournit des motifs d'études traités avec un indiscutable talent. Quand il parle de Catherine II par exemple, il rend justice à son génie politique, à son dévouement aux intérêts de sa patrie d'adoption, à sa virile énergie. Volontiers l'appellerait-il, avec le Prince de Ligne, Catherine *le grand*. Voici par exemple un portrait de l'impératrice pris sur le vif, et qui ne manque ni d'habileté ni de ressemblance :

« A soixante-sept ans, Catherine avait encore des restes de beauté. Ses cheveux étaient toujours arrangés avec une simplicité antique et un goût particulier : jamais couronne ne coiffa mieux une tête que la sienne. Elle était d'une taille moyenne, mais épaisse, et toute autre femme de sa corpulence n'aurait pu se mettre d'une manière si riante et si gracieuse. Dans son particulier, la gaîté, la confiance qu'elle

---

(1) « Un voyageur qui arrive à Saint-Pétersbourg, écrivait, un peu après le temps qui nous occupe, Savary, alors en mission en Russie pour y négocier le mariage de Napoléon avec une sœur d'Alexandre Ier, y remarque quatre choses bien distinctes, savoir : la cour, la noblesse, le corps des négociants, et le peuple qui est esclave. » (Voir VANDAL, ***Napoléon et Alexandre Ier***, p. 132.

inspirait semblaient éterniser auprès d'elle la jeunesse, le badinage et les jeux. Ses propos engageants et sa familiarité mettaient à l'aise tous ceux qui avaient les entrées chez elle, et qui assistaient à sa toitette ; mais aussitôt qu'elle avait mis ses gants pour sortir et se présenter dans les appartements voisins elle se composait une démarche et un visage tout à fait différents. De femme aimable et badine, elle paraissait tout à coup impératrice majestueuse et réservée. Celui qui la voyait alors pour la première fois ne la trouvait point au dessous de l'idée qu'il s'en était faite, et disait : C'est bien elle, c'est bien la Sémiramis du Nord ! On ne pouvait non plus qu'à Frédéric le Grand, lui appliquer cette maxime : *Presentia minuit famam*. Je l'ai vue pendant dix ans, une ou deux fois la semaine, et toujours avec un nouvel intérêt. L'attention que j'avais à l'examiner, me faisait négliger de me prosterner avec la foule devant elle : l'hommage que je lui rendais en la regardant était sans doute plus flatteur. »

A la vérité, il y a des ombres dans ce tableau et l'auteur, en parlant de la grande impératrice, s'appesantit un peu trop sur un ordre de faits qui tiennent plus de la chronique scandaleuse que de l'histoire. On lui doit toutefois à cet égard de curieux portraits des favoris de Catherine, et en particulier du plus célèbre de tous, le général Potemkin qui joua un rôle si considérable sous son règne, qui lui procura notamment les fériques illusions de son fameux voyage de Crimée, et qui, malgré ses origines modestes, avait l'âme à la hauteur de son brillant destin. Un autre général sur le compte duquel les Mémoires abondent en renseignements précieux est le vainqueur des Turcs, le conquérant d'Ismaël et l'adversaire de Masséna, Souwarow que ses excentricités ont rendu aussi célèbre que ses grandes et incontestables qualités militaires. Masson raconte en particulier et avec grands détails son expédition d'Italie et sa campagne de Suisse (1) où le soldat

(1) Cette narration occupe presque tout le tome III des *Mémoires* dont

russe, en luttant dans des conditions particulièrement difficiles contre des armées régulières européennes, se révéla par sa force d'endurance et son courage au feu comme un des premiers soldats du monde.

On comprend que dans la série de ses révélations et de ses peintures, l'écrivain franc-comtois n'oublie point l'impératrice qui avait protégé sa famille, et s'était jusqu'au dernier moment efforcé en vain de la sauver de la disgrâce. Le portrait qu'il fait de la femme de Paul Ier, et les anecdotes qu'il rapporte à son occasion pourraient servir de complément aux si curieux mémoires où la baronne d'Oberkirch a peint son amie dans l'épanouissement de sa beauté et de son bonheur. L'empereur en effet qui, dans sa jeunesse, et en particulier durant son voyage en France, avait entouré sa femme des témoignages d'une affection passionnée, avait fini par la rendre la première victime de ses bizarreries. Mais ces persécutions n'ôtaient rien au sentiment qu'elle avait de ses devoirs, et si Paul Ier dont le caractère présentait tant d'analogies avec celui de son père eut aussi la même fin que lui, il ne risquait pas, et les *Mémoires secrets* le lui prédisaient déjà, de trouver sa femme parmi ses meurtriers. « Sa douceur, écrivait Masson, sa patience, sa modestie ont été à l'épreuve des traitements les plus durs et les plus bizarres, et peut-être en triompheront à la fin. » Elle se renfermait dans les soins de son intérieur, et s'occupait surtout de l'éducation de ses enfants dont l'un au moins, le grand-duc Alexandre avait comblé toutes ses espérances. Les *Mémoires* en font un portrait d'autant plus exact que l'auteur avait été plus spécialement attaché à sa personne, et qui peut être rapproché sans désavantage de ceux qu'ont tracé du célèbre autocrate nos meilleurs historiens. « Il a de Catherine une grandeur de sentiment et une égalité d'humeur inaltérable, un esprit juste et pénétrant, et

---

la mort tragique de Paul Ier avait entièrement changé le caractère et l'esprit.

une discrétion rare ; mais une retenue, une circonspection qui n'est point de son âge, et qui serait de la dissimulation, si l'on ne devait point l'attribuer à la position gênée où il s'est trouvé entre son père et sa grand-mère, plutôt qu'à son cœur franc et ingénu. Il a de sa mère la taille, la beauté, la douceur et la bienfaisance ; mais aucun trait extérieur ne le rapproche de son père, et il doit d'ailleurs le craindre plus que l'aimer. » L'écrivain franc-comtois adresse cependant quelques critiques à son héros. Il lui reproche notamment d'avoir le caractère trop passif et de subir trop aisément l'impulsion d'autrui. L'avenir ne devait-il pas justifier une telle appréciation lorsque l'influence de madame de Krudner eut remplacé dans l'esprit du chef de la Sainte Alliance celle de Laharpe et de ses premiers précepteurs.

Quoi qu'il en soit, et en dépit des notes élogieuses faisant contraste avec les critiques acerbes qui formaient le fond des *Mémoires secrets*, il est certain que la cour de Pétersbourg ne pouvait voir d'un œil favorable une telle publication que sa nature même appelait au retentissement le plus considérable. L'ouvrage avait paru sous le Consulat qui avait rouvert à son auteur les portes de la France. Il n'y eut cependant que de timides observations faites à notre chancellerie, Paul Ier ayant brusquement passé à l'égard du premier consul d'une haine aveugle à l'enthousiasme le plus passionné. On essaya aussi, mais vainement de faire supprimer les Mémoires dans les petits Etats d'Allemagne où l'influence russe était toujours prépondérante. Enfin on en provoqua plusieurs réfutations dont la principale fut due à la plume d'un écrivain allemand, et, chose étrange, parut à la suite d'un ouvrage de même nature que celui qu'elle combattait. L'auteur était le célèbre Kotzebue, celui-là même qui devait tomber plus tard sous le poignard de Karl Sand. Originaire de Weimar qui était alors l'Athènes de l'Allemagne, la variété de ses aptitudes, sa plume facile, et ses nombreuses compositions théâtrales ou autres, lui avaient ménagé un accueil favorable dans

plusieurs grandes cours de l'Europe. Après un séjour à celle de Vienne, il était venu en Russie, avait vécu quelque temps à Pétersbourg où il avait été très en faveur, et avait fini par s'établir à Réval petite ville d'Esthonie où il cumulait les fonctions de directeur de théâtre, de régisseur, d'impresario et de président du tribunal. Il se croyait toujours fort bien en cour, lorsqu'au retour d'un voyage à son pays natal, un brusque caprice de Paul Ier l'envoya en Sibérie méditer sur la vanité des grandeurs humaines. Cette proscription venue de l'antipathie instinctive que le tzar avait pour tout écrivain ne fut que de courte durée, la lecture de quelques-uns de ses ouvrages ayant prouvé à Paul Ier que la future victime du Tugenbur n'était pas dangereuse pour la sécurité intérieure de ses états. Kotzebue reçut même à son retour des compensations fort appréciables, notamment sous la forme d'une belle tabatière en or enrichie de diamants dont il ne parle jamais dans ses écrits sans une vive émotion.

Malgré tout, cependant, il éprouva le besoin de rendre le public confident de ses malheurs et de ses souffrances et ne tarda pas à en donner une relation détaillée dans un livre intitulé : *Une année mémorable de ma vie*. Ce livre, paru après la mort de Paul Ier, et dont l'objet manifeste était la critique d'une injustice de ce prince, ne semblait pas destiné à réfuter les *Mémoires secrets* inspirés par la même pensée. Mais en plaçant cette réfutation à la suite de son livre, ce n'était pas la mémoire du tzar défunt que l'écrivain allemand songeait à défendre. Masson, en effet, ne s'était pas borné à critiquer Paul Ier, il s'était, chose plus grave, permis de se moquer des Allemands établis déjà en grand nombre en Russie raillant leurs habitudes de gloutonnerie, leurs allures envahissantes dont les fonctions si diverses et si multiples du président de Kotzebue était un exemple assurément curieux, traitant enfin ceux qui se mêlaient d'écrire de *flagorneurs*. Voilà qui explique beaucoup mieux que le souci des intérêts de la cour de Pétersbourg le caractère acerbe de la

réponse opposée aux *Mémoires*. Elle était du reste lourde et sans portée, l'auteur étant obligé de reconnaître le bien fondé de la plupart des critiques contre l'ensemble desquelles il prétendait s'élever, principalement au point de vue du servage.

Ainsi pris à partie, notre compatriote dut songer à se défendre, et il le fit avec une vivacité d'allures et une verdeur de style dont son adversaire n'eut pas à se féliciter. A la vérité, le sujet prêtait beaucoup par lui-même. L'existence mouvementée de Kotzebue plus semblable à celle d'un aventurier de lettres qu'à celle d'un écrivain sérieux, le nombre et la variété de ses fonctions supposant une invraisemblable diversité d'aptitudes, la nature de l'écrit qui accompagnait la réfutation des Mémoires, et où la personnalité de l'auteur s'étalait avec une complaisance par trop naïve, tout cela offrait à la satyre un champ vaste et facile à exploiter. Notre compatriote ne s'en fit pas faute, et en répondant à des attaques violentes et amères, il n'hésita pas à se montrer violent et amer lui-même. Sa réplique parut d'abord en allemand sous forme de lettres bientôt traduites en français comme l'avait été l'ouvrage auquel elles répondaient. La biographie de son adversaire, et la critique de son *Année mémorable* dont il allait jusqu'à contester la bonne foi au point de vue de l'exactitude matérielle des faits en occupe une partie notable. Il reconnaissait d'ailleurs s'être parfois laissé emporter dans ses appréciations sur la cour de Russie ou plutôt dans l'expression qu'il leur avait donnée par la vivacité de son ressentiment, mais il s'étonnait de se voir réfuter par un homme partageant avec lui les mêmes griefs et leur ayant parfois donné une expression tout aussi vive au fond, quoique plus dissimulée dans la forme. « Pour ce qui concerne Paul Ier et la Russie, disait-il, si l'on vient à comparer ce que la juste indignation d'une persécution non méritée a fait dire à l'auteur des Mémoires à ce que la reconnaissance de bienfaits moins mérités encore a inspiré à

M. de Kotzebue, on sera étonné de voir que l'austère vérité de l'un est plus avantageuse à la mémoire du prince et surtout à la nation que l'adulation grimacière de l'autre : on sera étonné surtout de l'impudence d'un écrivain qui termine chaque trait de tyrannie ou d'injustice qu'il rapporte par une exclamation hypocrite qui doit excuser ces actes odieux. Au lieu d'ériger un monument à l'ombre errante de Paul Ier, son panégyriste semble lui dresser un échafaud. »

Et ailleurs : « Lorsque l'on voulut engager le grand Corneille à faire l'éloge du cardinal de Richelieu il répondit :

Il m'a fait trop de mal pour en dire du bien ;
Il m'a fait trop de bien pour en dire du mal.

Et Corneille se tut. Mais qu'est-ce que l'exemple de Corneille, qui n'a fait qu'une douzaine de tragédies, pour un homme qui en est à son centième drame, et qui menace d'en faire autant qu'il y a de nuits Arabes ! »

Le nouvel écrit de notre compatriote qui ne forme pas moins d'un volume (1) est tout entier sur ce ton. Il revient naturellement sur les *Mémoires secrets* dont il discute à nouveau les révélations et les critiques, il en atténue toutefois la portée dans la limite du possible, et s'étend avec complaisance sur l'éloge qu'il a fait de l'impératrice Marie et de son fils le nouvel empereur Alexandre. Très vif à l'égard de l'écrivain allemand qui, sans provocation, s'est fait son adversaire aussi violent que maladroit, il se montre relativement modéré et conciliant envers le peuple russe et même la cour de Pétersbourg.

Il était cependant rentré en France où on ne tarda pas à mettre à contribution la connaissance qu'il avait acquise de l'empire Moscovite. Nous le retrouvons bientôt rédigeant pour Talleyrand une correspondance sur la Russie. Il fut ainsi rapproché du nouveau pouvoir, et l'empereur Napo-

(1) Ce volume est aujourd'hu ile 4e des *Mémoires secrets*.

[illegible] ecte son esprit,
[illegible] na secrétaire gé-
[illegible] dont le chef-lieu
[illegible] s et ses malheurs
[illegible] aigrissaient son
[illegible] te ville en 1807.
[illegible] aire, et qu'il fût
[illegible] e celui de Milan,
[illegible] s connaissances
[illegible] donner beaucoup
[illegible] oublèrent sa vie.
[illegible] patriotes dont le
[illegible] son époque. Un
[illegible] aussi, mais en
[illegible] ment Carteaux le
[illegible] chef de bataillon
[illegible] ulon aux Anglais
[illegible] e la physionomie
[illegible] ule. S'il était un
[illegible] raphe une guerre
[illegible] de valeur comme
[illegible] nail. Il avait été
[illegible], et ce fut en la
[illegible] ersbourg dans un
[illegible] (2). L'émigration
[illegible] is dont la plupart
[illegible] *chitel* ou précep-
[illegible] avait été jusque-
[illegible] remplie surtout

[illegible] *ançais* (année 1876,
[illegible] he originale, et dans
[illegible] Carteaux, peintre en

[illegible] é pour des travaux à
[illegible] *Russie.*)

par des Français, et l'esprit russe subit de la sorte une influence des plus favorables à notre pays. Parmi ceux qui l'exercèrent alors, notre province fournit entre autres l'abbé de Billy, littérateur distingué, ancien grand vicaire du cardinal La Luzerne, qui avait été d'abord fervent adepte des principes inaugurés en 89, et que les premiers orages de la Révolution chassèrent de France, le séminariste Magnin qui s'établit définitivement en Russie, pour y remplir d'importantes fonctions scolaires, le prêtre de Grivel.

Il me serait facile de poursuivre et de continuer longuement cette énumération en étendant mon travail au siècle présent. Mais je ne veux pas abuser de votre attention non plus qu'assumer la lourde mission d'apprécier le rôle et les écrits de personnes vivantes. Et cependant, au point de vue qui nous occupe, l'époque contemporaine serait féconde en sujets d'étude. Montbéliard n'a pas cessé d'envoyer à la Russie des émigrés volontaires, et notre ville même donne aujourd'hui à ce pays des historiens vraiment classiques. A la vérité, le rôle de ces écrivains a été singulièrement facilité depuis le dernier siècle. Aujourd'hui, l'empire Moscovite est aussi bien connu qu'un département français, et les papiers publics qui peuvent éclaircir son histoire sont livrés aux savants avec une libéralité sans limites. Et puis la critique du passé devient facile quand le présent en a guéri les plaies. De notre temps, le trône des tzars ne connaît plus de Pierre III ou de Paul Ier, et la famille des Romanow a repris les meilleures traditions de ses grands princes. Le servage a été aboli, les idées, les institutions et les mœurs ont subi en Russie des modifications aussi profondes que salutaires, et rarement on a vu une nation parcourir en un délai aussi court une plus longue étape dans la voie du progrès. Il a passé sur l'esprit slave un grand souffle de liberté auquel les écrivains russes, le Gogol, les Tourgueneff, les Tolstoï, les Dostoiewski ont donné une expression parfois sublime. Jamais n'ont mieux éclaté à tous les regards les affinités

multiples de caractère et de tendances que Masson signalait déjà entre les peuples Français et Russe. Ce sont ces affinités qui, bien plus que les travaux de la diplomatie ont établi entre les deux peuples une alliance plus solide que celle que leurs souverains concluaient au début du siècle sur le radeau de Tilsit ou au théâtre d'Erfurt, et qui, au jour des revanches futures, fondront le sombre éclat de l'Aigle russe dans le flamboiement du drapeau tricolore.

LE DOCTEUR GIRAUD

POÈTE-MÉDECIN

Etude par M. LIEFFROY

Séance du 13 février 1892

Claude-Marie Giraud naquit en 1711 à Lons-le-Saunier. Il fit ses études à Besançon et après avoir pris ses grades à l'université de cette ville, il se rendit à Paris où il fut attaché pendant quelque temps à l'Hôtel-Dieu. Nous savons bien peu de choses sur sa vie. Dès son enfance, paraît-il, il avait annoncé un goût très vif pour la poésie : son peu de fortune l'obligea à chercher des ressources dans l'exercice d'une profession lucrative : néanmoins il continua toujours à consacrer une partie de ses loisirs à la lecture des livres anciens. Son séjour à Paris accrut encore son goût pour la littérature et il semble qu'alors l'exercice de sa profession de médecin n'absorbait pas complètement tous ses instants : il put en effet se livrer à son amour pour les lettres, ce qui lui attira la réputation d'homme d'esprit et puis, profitant du répit que lui donnait ses malades, ou bien en en donnant lui-même à ceux qu'il avait à soigner, il s'éloigna momentanément de la capitale pour visiter l'Italie et les provinces méridionales de la France. A son retour, le médecin littérateur ne fut que plus empressé à se livrer à ses occupations habituelles. Différents passages de ses œuvres nous font voir que Giraud fut toujours fortement attaché aux sentiments religieux : il prit souvent la plume pour leur défense, le faisant avec la bonne humeur qui faisait le fond de son caractère, la franchise et l'indépendance qu'il montra dans tous ses écrits. A la différence de tant d'autres auteurs de la même

époque, jamais l'ombre d'un calcul politique n'entra dans son esprit. Il n'a jamais cherché ni fortune ni réputation. Il écrivait sans se faire aucune illusion sur la portée littéraire de ses ouvrages, auxquels il n'attachait même pas son nom. Jamais il ne se fit de ses livres un marche-pied pour arriver à quoi que ce soit. Tout ce que son ambition lui fit rechercher, ce fut le titre modeste de censeur royal. Il ne l'obtint même pas, et sa philosophie l'en consola facilement. Ses vers, s'il avait voulu, ses ouvrages en prose, s'il avait tenu à leur donner des titres moins singuliers et une tournure plus classique, auraient pu sans doute le faire entrer, comme tant d'autres, dans une académie quelconque. Jamais il ne brigua ni titre ni faveur. Aussi, s'il avait eu quelques illusions littéraires, s'il avait compté sur son talent d'écrivain pour sortir de l'oubli, dut-il être bien désabusé et bien convaincu de la fragilité de cette réputation, car il est mort presque ignoré à Paris en 1780.

Voici quels sont les principaux ouvrages du docteur Giraud :

1° Le Diabotanus ou l'Orviétan de Salins, poème en prose traduit du languedocien. Paris 1749 in-12. Cet ouvrage a reparu sous le titre de La Thériacade ou l'Orviétan de Léodon (nom latin de Lons-le-Saunier), poème en prose héroï-comique, suivi de la Diabotanogamie ou les Noces de Diabotanus. Genève. (Paris) 1769 2 vol. in-12.

2° La Peyronie aux Enfers.

3° La Procopade ou l'Apothéose du docteur Procope.

4° Epitre en vers pour les ecclésiastiques, adressée à l'abbé Lambert.

5° Epitre du Diable à M. de Voltaire.

6° Le temple de Mémoire, ouvrage mêlé de prose et de poésie publié sous le titre de Visions de Sylvius Graphalèties.

7° Hymne pour le jour de la Pentecôte.

8° Une traduction de l'ouvrage latin de Meilleur, sur le scorbut. (Paris 1773 in-12).

9° Des poésies fugitives, lettres, fables, etc., publiées dans

l'Almanach des Muses ou autres recueils du même genre. On lui attribue encore la préface de l'ouvrage l'Esprit de l'abbé Desfontaines. Il avait aussi commencé une traduction de Plaute et l'on ignore ce qu'est devenu son manuscrit.

Comme nous l'avons dit tout à l'heure, ce qui frappe surtout dans les ouvrages de Giraud, c'est une incontestable et invariable bonne humeur. Il n'est nullement méchant : il est quelquefois caustique, mais le plus souvent, il est bienveillant et affable. Sans doute, dans sa double carrière de médecin et de littérateur, il a pu froisser bien des susceptibilités et exciter des ressentiments, mais lui, n'éprouve jamais aucune colère. Il dit ce qu'il sent, aimant à faire des descriptions où il emprunte à Callot ses pinceaux, comme il le dit lui-même, peignant le bouffon et le ridicule avec une complaisance outrée, entassant les épithètes les plus étranges pour nous représenter une jeune fille laide et repoussante, comme Cloporte dans la Diabotanogamie, par exemple. Certes, il ne faut pas demander à ce gai vivant, trivial parfois, grossier souvent, cherchant ses effets dans le surnaturel aussi bien que dans la médecine et la pharmacie de Diafoirus et de Purgon, une grande portée philosophique. Il écrit pour s'amuser, s'il m'est permis de me servir de cette expression, pour divertir quelques amis et pour montrer qu'il ne se fait aucune illusion sur son talent, pour avertir aussi les lecteurs, il a soin de se peindre dans sa préface de la Thériacade, d'y analyser plaisamment son ouvrage, son grand poème de Diabotanus, auquel en se jouant et en se raillant de lui-même, il donne la première place sur tous les poèmes tant anciens que modernes, sur toutes les épopées écrites soit en français soit en langues étrangères, mortes ou vivantes.

Il y a sans doute de la vie dans les productions de Giraud. Ses poèmes en prose surtout sont généralement bien conduits ; il se sert agréablement de la mythologie et de ses fables ; il y a un certain merveilleux dont il sait aussi tirer parti ; mais on peut reprocher à son œuvre le manque d'ima-

gination et la monotonie. Il est ingénieux et instruit mais à côté de cela que faut-il dire du titre même de ses livres? Et puis si les divinités infernales jouent chez lui un certain rôle, que penser de ces scènes pharmaceutiques que l'on peut à peine analyser?

Parmi les ouvrages de Giraud, il y en a qui ne méritent pas d'attirer l'attention et de retenir les instants du lecteur : Je veux parler de la descente de la Peyronie aux Enfers, de la Procopade, satyres assez malignes dirigées contre les chirurgiens qui sont reçus dans les Enfers avec la bienveillance que ceux qui ont peuplé les sombres bords peuvent attendre de Pluton, je veux parler de l'épître en vers adressée à l'abbé Lambert pour les ecclésiastiques oublieux de leurs devoirs et surtout le Temple de Mémoire, ouvrage mêlé de prose et de poésie, pâle et froide imitation du Temple du goût de Voltaire, qui n'est qu'une longue énumération des habitants des Champs-Elysées et des Enfers, entremêlée quelquefois de vers passables, mais ne présentant aucune espèce d'intérêt.

L'œuvre poétique du médecin de Lons-le-Saunier qui lui a donné le plus de réputation est son Epître du Diable à M. de Voltaire. L'abbé Sabatier, auquel on peut reprocher une trop grande partialité en faveur de notre poète prétend que dans son Epître du Diable, Satan n'avait pas mal choisi son secrétaire. En effet le sujet étant parfaitement d'accord avec les opinions religieuses de Giraud, lui permettait de s'élever à une certaine hauteur et de trouver des accents qui ailleurs lui faisaient complètement défaut. Il est à remarquer que Satan tient particulièrement à l'impénitence finale de Voltaire. Permettez-moi de citer ces quelques vers qui ont un certain mérite et qui, choisis entre tous vous donneront une idée de la verve poétique de notre compatriote :

Un savant épuré de crainte d'espérance
Comme Epicure au Lucien
Tient son rang jusqu'au bout et doit par bienséance
Vivre en athée et mourir comme un chien.

Il est beau d'affronter le péril à ton âge
Tel qu'un nocher audacieux
Que la foudre environne et qui brave les Dieux,
Les blasphèmant dans le naufrage.

Dans ses deux poèmes en prose qu'il appelle pompeusement son Iliade et son Odyssée, Giraud a bien pu écrire sa propre histoire : La Thériacade ou Diabotanus est l'histoire du jeune étudiant en médecine qui, après avoir fait ses études à Besançon d'abord, puis à Montpellier, trouve la gloire à Salins sa ville natale, en employant la thériaque qui est un spécifique contre toutes les maladies. La Diabotanogamie ou le mariage de Diabotanus est le récit des voyages que Diabotanus est obligé de faire pour se soustraire à l'envie de ses rivaux, rivaux aussi bien en médecine qu'en amour. Le poème se termine par le mariage du héros, mariage auquel assistent tous les Dieux de l'Olympe, ce qui par parenthèse a bien pu donner l'idée des librettos de la belle Hélène ou de la descente d'Orphée aux Enfers. Là comme ici les Dieux se conduisent avec la même désinvolture et le même sans gêne.

Avant d'entrer en matière, la Thériacade est précédée d'une préface humoristique, très plaisante, dans laquelle l'auteur fait connaître et lui même et ses ouvrages. Il débute ainsi : « On met ordinairement une préface au commencement d'un livre, soit pour servir d'introduction, soit pour capter la bienveillance du public, soit enfin pour grossir le volume. Je suis d'avis qu'à la lecture de mes ouvrages, il faut s'extasier et applaudir à tout rompre, si l'on veut me rendre justice. Je soutiens que la Thériacade est un poème excellent en son genre et qu'elle peut risquer le parallèle avec tout ce que l'épopée offre de plus solide et de plus brillant parmi les anciens et les modernes, à compter depuis Homère jusqu'à Chapelain. Il a au moins le mérite d'avoir élevé à la majesté épique un sujet qui ne l'est pas d'ordinaire. Un pot de thériaque vaut mieux qu'un seau vide ou qu'un lutrin vermoulu, qu'une femme sans pudeur qui cause des massacres horribles

et la désolation d'un beau royaume pour s'être laissée enlever et qu'on n'eut réclamée à Paris que pour l'enfermer à Sainte-Pélagie ou aux Madelonnettes. »

Puis Giraud passe successivement en revue différents poèmes tels que la Jérusalem délivrée, la Lusiade, le Paradis perdu « dont les principaux acteurs sont trop beaux pour des Diables », la Margante de Pulci, la Secchia rapita de Tassoni, l'Orlando furioso de l'Arioste « que quelques critiques préfèrent à la Jérusalem délivrée ». — Sans prétendre, continue Giraud, m'établir sur la ruine des autres, j'ai voulu prouver que le mien était un chef-d'œuvre. En effet, on considère quatre choses dans l'épopée, l'action, les épisodes, le nœud et le dénouement. L'action doit être une, simple, grande, intéressante, entière et d'une certaine durée.

L'action de la Thériacade est une et simple, comme il est clair qu'un et un font deux. Elle est grande et intéressante, puisque le remède qui en est l'objet est grand par son utilité, par son efficacité, par l'étendue de ses usages, par la prodigieuse quantité des différentes matières qui le composent et qu'il intéresse une multitude innombrable de malades qui croient en avoir besoin : en effet, c'est le plus grand de tous les remèdes et le plus grand pot qui fut dans la boutique du héros. L'action est entière, puisque le composition est complète et que rien n'y a été oublié. Quant à la durée, elle est comme dans Virgile, d'un an tout au plus, sauf erreur de calcul. »

« Il faut voir dans la Thériacade ou Diabotanus l'Iliade et dans la Diabotanogamie l'Odyssée (Giraud est bien modeste). Même plan régulier, même grâce dans la forme, même sagesse dans la marche et la conduite. » L'auteur a été obligé de suivre le plan des anciens et soumettre Diabotanus à l'amour « la plus sotte passion des grands hommes ». Ventousiane est une Didon et si dans le désespoir de se voir abandonnée, elle ne se tue pas comme la reine de Carthage, c'est qu'elle a de meilleurs principes et qu'elle abhorre le

suicide, mais elle perd l'esprit et cela est beaucoup plus dans nos meurs que de se donner un coup de poignard. L'incendie d'Orgelet pourrait être comparé à celui de Troie : ces deux évènements ne diffèrent que par quelques circonstances. Quand Orgelet brûlait, on n'y massacrait pas les gens comme dans Troie, mais il s'y trouvait des Grecs qui pillaient tout aussi bien. (Il se trouve toujours des Grecs partout.) Un jeune citoyen, imitant le rôle d'Enée sauva du milieu des flammes un vieux oncle paralytique.

Giraud se rend bien compte que souvent il est trivial et grossier dans certains détails, mais il a la réponse toute prête : « Ces détails peut-être un peu obscènes, ne sauraient être imputés à mal à l'artiste, parce qu'il n'appartient qu'au génie de bien peindre la nature. » Puis il va au devant du reproche qu'on peut lui faire d'avoir créé un poème en prose et par conséquent de n'être pas véritablement poète : « Mais, dit-il, la poésie ne consiste pas dans l'arrangement d'un certain nombre de syllabes enfilées méthodiquement et terminées par une rime. Nos entraves poétiques et la monotonie de ces sons répétés à chaque ligne répugnent au vrai génie. »

Voyons maintenant ce qu'est ce fameux poème si pompeusement annoncé et dès l'abord, défendu par son auteur contre toutes les attaques.

Exorde : « Je chante ce laborieux enfant d'Esculape, qui dans sa première jeunesse, en voyageant presque autant qu'Ulysse sut trouver un infaillible remède, un spécifique universel contre toutes les maladies sans exception et après tant de travaux et de courses, donna enfin au public un pot d'orviétan. »

Giraud commence par décrire Salins. C'est dans cette ville, faite pour l'amour presque autant que Dijon (je n'ai pas pu vérifier la chose), que Galbane, éprise du mérite et de la bonne mine de Nécanthrope, signala pour la première fois sa fécondité en donnant le jour au grand Diabotanus. Diabotanus pour acquérir de la science alla étudier à Montpellier. Son

ardeur à l'étude était merveilleuse, aussi ses progrès furent-ils rapides. Il s'attira bientôt le courroux d'Alecton, affreuse fille de la nuit, pourvoyeuse des Enfers, qui craignant de voir diminuer le nombre de ses victimes, grâce aux soins de Diabotanus, va trouver Vénus et la prie de la venger de l'apprenti médecin. Vénus n'a jamais que des idées subversives : elle ne manque pas d'écouter la mégère et elle expédie l'Amour, en vrai mauvais sujet, à Montpellier, chez le docteur, qui est l'hôte de Diabotanus. A la suite d'une fatigue contractée auprès d'un malade, Diabotanus a besoin de s'aliter et de prendre un remède. L'amour, qui pour pénétrer chez le docteur avait pris la figure et l'emploi de son petit domestique, Canulin, demande à le soigner lui-même. Il le soigne en effet, mais au lieu de lui donner un médicament qui rafraîchit le sang et éclaircit le teint, il lui administre un de ces liquides corrosifs qui le fait brûler subitement pour la fille du médecin, son hôte. Voilà mon homme tout changé. Il ferme ses livres, déserte ses occupations habituelles, il ne pense plus qu'à la belle Ventousiane, il ne cherche plus qu'à lui témoigner les sentiments qu'elle lui inspire, et à les lui faire partager. Le madrigal a remplacé l'ordonnance, le médecin a cédé le pas au petit muguet. Ses entrevues avec Ventousiane se succèdent rapidement. « Les femmes sont naturellement curieuses et crédules. — A force de leur vanter ce que nous valons, on vient à leur persuader que nous valons en effet beaucoup. » Pendant ses entrevues, Diabotanus raconte à Ventousiane son histoire. Cette véridique histoire ne devait-elle pas être la plus grande des séductions ?

Il avait fait ses études à Besançon. Il lui parle d'abord de cette ville : « C'est une grande ville, bâtie sur le Doubs, plus ancienne que Rome et de tous temps féconde en héros. Elle arrêta longtemps devant ses murs le premier des Césars. Fière d'un roc inaccessible, dont la cime s'élève jusqu'aux nues, elle tient dans un repos majestueux ses foudres tou-

jours prêts à éclater sur la tête des téméraires qui oseraient en tenter la conquête. » Et plus loin : « Là une célèbre Académie, rivale des plus célèbres de l'Europe, et glorieuse de sa triple fécondité, répand au loin sa lumière. »

Diabotanus, reçu à Besançon chez le docteur Abroton, eut diverses aventures. Une entre autres montre bien que l'amour de la science était sa principale préoccupation. Ayant appris qu'on avait enterré une fille de mince extraction, il résolut d'ouvrir son tombeau, de lui couper la tête et de faire servir cette tête à ses études anatomiques. C'est ce qu'il fit non sans peine. Aussi cette tête ne l'abandonnait-elle jamais. Il la portait toujours dans ses bagages et nous la retrouverons plus tard dans un moment terrible pour lui où cette tête faillit jouer un rôle prépondérant dans sa destinée.

Chez Abroton, Diabotanus était chargé d'espionner la femme et la belle-sœur du docteur qui ne se conduisaient pas trop bien. Aussi furent-elles bientôt furieuses de cette surveillance intempestive et résolurent-elles de perdre leur jeune Argus. Abroton avait comme malades un vieillard septuagénaire et un jeune père de l'Etroite Observance. Les drôlesses mêlèrent les deux ordonnances chez le docteur. Le père de l'Etroite Observance eut la potion réconfortante dont il n'avait nul besoin, au contraire, et le vieillard cacochyme, quoique jeune marié, avala une purgation qui l'affaiblit au point de le mettre à deux doigts du tombeau. Cette aventure malencontreuse fit chasser Diabotanus ; les deux dames furent plus tranquilles, Abroton plus heureux, de sorte que tout le monde gagna au départ de l'indiscret et maladroit apprenti.

On peut bien se figurer que de tels récits étaient bien faits pour exciter l'imagination poétique de la belle Ventousiane. Elle s'éprend de lui subitement et elle feint d'être malade, espérant que son père, Hémicrane, choisirait son amant pour la soigner. Ce stratagème réussit pleinement. Après une première visite pendant laquelle il lui ordonna la casse et le

sené, il revint quelques heures après pour s'enquérir de l'effet des remèdes.

Dans le *Monde où l'on s'ennuie*, de Pailleron, la duchesse de Réville, écoutant le galimatias philosophique de Bellac et de Miss Lucy, ne peut retenir cette exclamation : « J'ai bien souvent entendu parler d'amour, mais jamais comme cela. » Qu'aurait-elle dit, l'excellente duchesse, si elle avait entendu les déclarations d'amour de notre docteur et de sa belle ? Il questionna la malade sur les tranchées qu'elle avait ressenties, sur le nombre des évacuations qui s'en est suivi : ensuite il lui prend la main, et sous prétexte d'interroger son artère, il lui imprime galamment deux ou trois baisers. Il lui raconte des histoires, entre autres celle de la nymphe Coronis et du Dieu du jour. La pauvre Ventousiane interrompt quelquefois en grinçant des dents et en faisant des grimaces aussi expressives qu'involontaires ; tant et si bien qu'à la fin, à la fin.... non, je n'irai pas plus loin !

Enfin les deux amants sont tout l'un à l'autre et Alecton triomphe de la faiblesse de Diabotanus. Heureusement pour la gloire de notre ami, le Dieu de la médecine voit son élève dans les fers et l'humiliation et comprend qu'un nom pareil ne doit pas être le jouet d'Alecton. Il va trouver Minerve pour lui demander d'arracher le jeune homme aux liens qui l'asservissent. Minerve, sous la figure d'Alkermès, le plus triste des médecins de Montpellier, va trouver Diabotanus et lui fait un doigt de morale. Son intervention est favorablement accueillie et le jeune médecin se dispose à quitter Ventousiane. Alors Alecton, voyant sa proie lui échapper, lui dépêche un autre amant de Ventousiane, nommé Rasillac, qui rencontre son rival chez un apothicaire. Rasillac était armé d'une épée trempée dans l'Arverne. Un duel, un duel comme il est rarement donné d'en voir, s'engage entre eux, l'un soutenu par Minerve, l'autre par Alecton. Ainsi les Dieux, pendant le siège de Troie, prenant parti, les uns pour les Grecs, les autres pour les Troyens, grandissaient et immor-

talisaient la lutte entre les deux peuples : « Ainsi s'entre-battent deux dogues à la vue d'une braque qui doit être le prix du vainqueur. » Leurs épées s'étant brisées, Minerve arme Diabotanus d'un pilon, Alecton offre à Rasillac une seringue armée de sa canule. La lutte n'en devint que plus épique et plus furieuse. Enfin après s'être donné force horions, Diabotanus a le dessus : mais les combattants ont tout brisé chez l'apothicaire et le duel se termine par la chute des deux rivaux qui glissent dans un horrible mélange de sirops, de juleps, etc., qui s'échappe à flots des amphores brisées.

Un des traits caractéristiques de l'esprit de Diabotanus, c'est une incroyable défiance. Il ne croit qu'à ce qu'il voit et comme il ne peut matériellement constater la fidélité de Ventousiane, il finit par en douter complètement. Par bonheur pour lui, une lettre de son père le rappelle à Salins. Ventousiane cherche bien à le retenir, mais Diabotanus est inflexible ; il enfourche sa mule, et Ventousiane devient folle, ce qui prouve bien qu'elle est supérieure à Didon quant aux sentiments religieux : pas une seule minute, elle n'a pensé à se servir du poignard.

Diabotanus parti voit en rêve Esculape qui le conduit aux Enfers dont les bords sont peuplés des victimes des médecins ignorants et présomptueux, puis aux Champs-Elysées où il voit tous les illustres savants et docteurs qui ont brillé dans cet art difficile. Il rentre en triomphe en Salins, le front ceint d'une couronne composée de chicorée sauvage, de branche ursine, d'euphraise et de sureau : « Les chiens mêmes se mirent de la partie et semblaient par leurs accents (dont pourtant aucun art n'avait réglé la mesure) concourir au triomphe de leur compatriote ».

Diabotanus ne voulant pas rester inactif, prépare son grand remède et émerveille le public par la science qu'il révèle. Alecton, toujours implacable, lui suscite encore des ennemis pour traverser ses projets. Elle publie et fait imprimer des

listes complètement imaginaires de malades que Diabotanus aurait fait passer de vie à trépas. Elle veut troubler cette raison, dont à bon droit il était si fier, et cela au moyen de la fameuse tête de Besançon qui l'avait suivi dans tous ses voyages. Un soir sa lampe s'éteignit et l'appartement ne fut plus éclairé que d'une lumière affreuse partant des yeux et de la bouche de la fatale tête. La tête reproche à Diabotanus en termes véhéments d'avoir violé sa sépulture, le couvre d'injures, puis s'échappe tout à coup en sautant par la fenêtre ouverte. Il y avait vraiment de quoi faire perdre la raison. Heureusement Esculape, dans un rêve, calme son favori : il lui apparaît, ayant sur la tête, en guise de casque, un mortier dont l'éclat éblouissait les yeux et ayant à la main une seringue d'argent. Il donne à Diabotanus un mortier de vermeil et un cylindre de même métal. Ce cylindre entre les mains de Diabotanus deviendra une source inépuisable de biens : « C'est la fontaine de Jouvence où les belles pourront puiser leurs attraits les plus innocents. » Diabotanus trouve chez lui les merveilleux instruments, entre autres la seringue sur le dos de laquelle sont inscrits en relief son histoire tout entière, les principaux événements de sa vie, les traits de l'incomparable Ventousiane. Dans le mortier, se lisait l'avenir, les prodiges opérés par l'art de Diabotanus. Ce dernier avait ramené l'âge d'or avec le bonheur pour tous et l'exemption de tous chagrins et de toutes maladies.

En voyant ce résultat extraordinaire, Alecton veut tenter un dernier effort. Elle va trouver Jupiter pour se plaindre encore de Diabotanus. Jupiter n'écoute pas ses prières, ni ses objurgations : « Qu'importe, dit-il philosophiquement, qu'un médecin retarde le moment fatal, s'il doit toujours arriver ? » Alecton comprend qu'elle est perdue ; confuse et remplie de rage, elle pousse un cri horrible et se replonge en mugissant dans les ténèbres du Tartare.

Ici finit le Diabotanus ou la Thériacade, l'Iliade du médecin de Lons-le-Saunier.

La Diabotanogamie, ou noces de Diabotanus, débute par une invocation aux Muses, à Junon, enfin au marquis de Marnésia qui était probablement le Mécène de notre poète.

Diabotanus est à Léodon, sa patrie, où il commence à se faire connaître et à s'enrichir par le débit prodigieux de la fameuse Thériaque, lorsque la jalousie et la haine le forcent à quitter sa patrie pour se lancer dans des voyages, où nous ne le suivrons pas. Nous retrouvons dans le récit des pérégrinations de Diabotanus la monotonie et la froideur que nous avons déjà signalées dans ses autres ouvrages. Ayant parcouru toute la Suisse où il établit sa réputation, il revint enfin à Lons-le-Saunier. Après diverses aventures son mariage avec Mirabella est décidé et c'est ce mariage, ainsi que nous l'avons dit plus haut, que les Dieux décident d'honorer de leur présence.

Comme les Dieux ne savaient que faire et s'ennuyaient dans l'Olympe, Esculape les engage à se déguiser pour aller assister au mariage de Diabotanus à Léodon. Les noces se font. Les Dieux qui voulaient assiter au mariage, devaient descendre sur la terre pour prendre place au festin. Pour être plus tranquille, Jupiter ordonna au Dieu du sommeil de répandre ses pavots les plus puissants sur toute la ville, excepté sur la maison de Diabotanus. Jupiter et Neptune prirent chacun la figure d'un magistrat, Apollon emprunta celle de l'aveugle Dyonisius, Bacchus se masqua du visage enluminé d'un chantre, Cupidon se cacha sous les traits d'une jeune hospitalière, Esculape se coupa la barbe et s'affubla de la perruque d'un médecin, Mercure se changea en marchand, Hercule en prévôt de maréchaussée, Vulcain prit la forme du père de Mirabella et Momus, celle d'un avocat. Mars ne fut pas de la partie, parce qu'il était occupé à allumer la guerre dans les régions du Nord. Quant aux déesses, Junon se déguisa sous la figure d'une dame aux grands airs et des plus considérables de la ville ; Minerve prit celle d'une marchande de mode, fille d'esprit, amie de l'épousée et

consommée dans l'art de la parure : « Pour Vénus, elle choisit vos traits, jeune de R... et elle ne pouvait faire mieux, car elle ne perdit rien au change : elle y gagna au contraire en prenant cet air modeste qui pare si bien vos grâces. Vénus a comme vous l'avantage de la beauté : mais vous y joignez celui de la sagesse ». Cérès ne put être de la fête : elle était alors aux enfers pour soigner sa fille Proserpine, qui avait fait une fausse couche ; et la lunatique Diane, d'ailleurs ennemie de l'Hymen, s'excusa parce qu'elle avait la migraine. Il est à remarquer que la migraine est de toutes les maladies, celle qui a le plus souvent caché des escapades : aussi de méchantes langues prétendirent qu'elle avait un rendez-vous avec Endymion.

Les Dieux arrivèrent au festin apportant chacun quelque chose, comme dans un pique-nique. Jupiter apportait des glands de la forêt de Dodone qui valaient mieux que des chataignes et Junon un plat de langues de paons, Neptune des huîtres, des anchois et une morue cuite au court-bouillon, Minerve des chats-huants à la sauce Robert, Hercule une hure de sanglier et Vénus des pigeons à la crapaudine ; Apollon fournit une botte de laurier pour assaisonner les entremets, Mercure des dindons dérobés chez les Pères Bénédictins et Bacchus deux corbeilles de vin muscat avec des raisins aussi frais qu'ils auraient pu l'être en automne. Cupidon apporta des asperges, du céleri, des œufs, des truffes noires et des artichauts avec quantité de poivre et de gingembre, et Vulcain, un cochon de lait rôti par les Cyclopes à la braise du mont Etna. Quant à Momus, il fit mettre à part une salade de cornichons, un corbillon d'anis couverts, des gauffres et toutes sortes de confitures pour les desserts. On se mit à table. Les Dieux et les Déesses, ainsi que les époux, mangèrent de fort bon appétit.

Ayant terminé ce repas pantagruélique, les Dieux remontèrent dans l'Olympe.

Et avec ce repas se termine aussi la Diabotanogamie.

Nous avons à peu près passé en revue l'œuvre complète de Giraud. Le reste consiste dans quelques épîtres en prose mélangée de vers ; il a fait aussi des odes, des chansons, des bouquets, des cantates, des épigrammes dont quelques-unes sont imitées de Martial. Tout cela a été publié dans les recueils poétiques du temps, entre autres dans les Almanachs des Muses. Ses petites poésies n'ont rien de bien transcendant : elles ne valent ni beaucoup plus, ni beaucoup moins que les productions du même genre, dues à la plume des poètes secondaires d'une époque où chacun faisait parade de bel esprit et d'érudition. Voici par exemple un impromptu sur un hôpital qu'on bàtissait près du palais de justice : cet impromptu montre que les frais de justice étaient déjà bien considérables à cette époque :

C'est bien penser, maître Clément,
De bâtir l'hôpital si près du parlement
Ce voisinage est nécessaire.
Les plaideurs dépouillés pour trouver logement,
Auront moins de chemin à faire.

Giraud, en gai compagnon, en joyeux vivant, en homme aimable, amusant, de bonne humeur qu'il était toujours, aimait beaucoup la table. Aussi fit-il plusieurs chansons à boire. Pour terminer cette longue étude sur le médecin de Lons-le-Saunier, nous ne croyons pas pouvoir mieux faire que de citer la chanson suivante, où d'abord il fait connaître ses goûts, ses désirs et son caractère, puis où il prône nos vins, notre vin d'Arbois surtout, ce roi des vins du Jura, qui étaient si bons autrefois et qui hélas ! aujourd'hui ont tant de peine à mûrir et à mousser joyeusement dans nos verres :

Bon nombre d'amis,
Mais vrais et constants, toujours unis,
Bois, jardins, et maison de campagne
Du Champagne,
Du franc Beaunois,
Et l'élite des tonnes d'Arbois,

La paix, l'allégresse,
Des vers faciles et badins,
L'éternelle tendresse,
Doux propos et petits festins
Sans intrigue, sans chimère
Sans autre soin que de plaire,
Des cœurs à discrétion :
Je borne là mon ambition,
Voyez quelle est ma modération !

LA FRANCHE-COMTÉ ET LE ROYAUME D'ARLES

D'APRÈS UN OUVRAGE DE M. FOURNIER

Rapport de M. Edouard BESSON

Séance du 16 janvier 1892.

Il y a près d'un an, j'avais l'honneur de rendre compte à la Société d'Emulation de l'ouvrage de notre compatriote M. Ulysse Robert sur le pape Franc-Comtois Calixte II. Cet ouvrage venait d'obtenir de l'Académie des Inscriptions le second prix Gobert. Le premier avait été attribué à un autre travail dû à la plume de M. Paul Fournier, professeur à la Faculté de droit de Grenoble, et qui n'intéressait pas notre province à un moindre degré. *Le royaume d'Arles et de Vienne (1138-1378), Etude sur la formation territoriale de la France dans l'Est et le Sud-Est :* tel était le titre de ce travail dont je voudrais vous présenter aujourd'hui une rapide analyse. Nous ne saurions en effet laisser passer inaperçu un livre remarquable retraçant avec un soin minutieux et des détails nombreux et le plus souvent nouveaux, la phase peut-être la plus importante de l'histoire de la Franche-Comté, comme du reste d'un grand nombre d'autres provinces comprises sous la dénomination générale de *royaume d'Arles*. On sait en effet que ce royaume, une des créations les plus factices des débuts du moyen âge, unissait par un lien souvent fort lâche des éléments très disparates et des populations de nature très diverse, dispersées sur une bande de territoire beaucoup plus longue que large et à peu près limitée par le Rhône, la Saône et les Alpes. Je ne parle pas du Jura, car il était compris lui-même dans le vaste territoire en question, qui embrassait une part notable

de la Suisse actuelle. C'est dire qu'avec la Provence, le Dauphiné, la Savoie, le Lyonnais, une partie de la Bourgogne, la Franche-Comté formait un de ses éléments importants et que, par sa situation comme par ses ressources, elle devait jouer dans ses destinées un rôle considérable. Ce rôle, M. Fournier a su le dégager, comme du reste celui de toutes les autres provinces du royaume d'Arles, des obscurités qui l'enveloppaient, et l'on comprend que nous nous y attachions d'une manière spéciale dans le compte rendu forcément restreint que nous vous apportons d'une œuvre considérable et très chargée, où l'abondance et la variété des sujets traités par l'auteur ont forcément engendré quelque complication.

Le royaume d'Arles avait été formé par la réunion de celui de Haute Bourgogne et de celui de Provence, ancien patrimoine de Boson. Son dernier souverain, Rodolphe III, dit *le Fainéant*, la céda en mourant à Conrad II, roi de Germanie, prince habile et remuant, dont l'ambition toujours en éveil poursuivait la reconstitution de l'empire de Charlemagne. Cette ambition, qui devait être celle de beaucoup de ses successeurs, ne pouvait manquer de porter en particulier sur la région qui nous occupe, et dont la situation, l'étendue et les ressources font à première vue comprendre l'importance. Sans doute, il était difficile aux Césars allemands d'asseoir à distance, sur les éléments si disparates qui la formaient, une autorité bien sérieuse. Mais ce qui leur importait avant tout, c'était de la soustraire à l'influence de la monarchie française, dont la puissance poursuivait déjà le cours de son développement historique et nécessaire, et devait fatalement chercher à englober des peuples placés d'une manière aussi évidente dans le cercle naturel de son action. C'est pour l'empêcher d'atteindre ce but que l'Allemagne lutta pendant plus de deux siècles contre l'influence des rois de France dans la vallée du Rhône et les pays voisins, et, si elle finit par succomber, c'est qu'elle était con-

damnée par la nature même des choses, dont l'habile politique des derniers Capétiens et des premiers Valois sut d'ailleurs tirer un merveilleux parti.

Pour nous en tenir au point de vue spécial qui nous occupe, au moment où s'ouvre le récit de M. Fournier, la Franche-Comté était soumise au pouvoir de ses comtes héréditaires dont l'autorité était loin de s'imposer à la nombreuse aristocratie tant ecclésiastique que laïque qui dominait dans le pays. Et cependant, dès 1127, l'empereur Lothaire II se préoccupa de placer à la tête de notre province une famille dont la fidélité lui fût assurée ; il déclara le comte Renaud de Bourgogne déchu de ses Etats, et les transféra à Conrad de Jahringein. Mais un tel changement dépassait la puissance du souverain allemand ; ses décisions ne furent pas suivies d'effet. Plus modeste, son successeur Conrad III inaugura la politique habile qui consistait pour l'empire à se faire du clergé un allié contre les seigneurs laïques, à intervenir dans les querelles locales, et à multiplier ainsi les occasions d'accroître son influence. Cette politique subit forcément des retours au cours des luttes soutenues par Frédéric Barberousse contre la papauté ; mais ce fut ce prince qui, par son mariage avec Béatrix l'héritière de nos comtes, assit le plus fortement l'influence allemande dans nos régions. Il fondait ainsi en effet une véritable dynastie qui allait pendant quelque temps former à la tête de la Comté une branche cadette de la maison impériale. Le château de Dole devint une de ses résidences favorites. Il fit de notre province le centre et le pivot de son action sur le royaume d'Arles. L'influence prépondérante qu'il y exerçait se manifesta surtout à la diète de Besançon, où il vint de tous les points de cette vaste région un grand nombre de dignitaires ecclésiastiques ou laïques. Plus tard, lorsque la paix de Venise eut mis un terme à sa lutte avec la papauté, l'empereur alla se faire couronner solennellement à Arles même. La splendeur de cette cérémonie et le voyage que Frédéric fit

lentement avec un appareil extraordinaire en suivant les bords du Rhône étaient bien de nature à frapper l'esprit des peuples, et dévoiler à tous les yeux la nature et la vivacité des ambitions allemandes.

L'impératrice Béatrix mourut en 1185, et son héritage de Franche-Comté fut dévolu à l'avant-dernier de ses fils, le comte palatin Othon Ier. La situation de ce nouveau souverain, fils et frère d'empereurs, ne rendit pas son gouvernement plus paisible. La famille de nos comtes avait en effet une branche cadette animée de l'esprit le plus guerrier, le plus turbulent et le plus querelleur, et qui, pendant longtemps, ne devait pas cesser d'être en lutte avec son chef, quel qu'il fût. Cette situation, jointe à l'incapacité et à l'imprudence d'Othon qui provoquèrent contre lui de dangereuses coalitions, l'empêcha de servir en Comté les intérêts de son frère Henri VI. Celui-ci, du reste, ne semble pas avoir suivi bien énergiquement les projets de ses prédécesseurs sur le royaume d'Arles. Il eut toutefois à un certain moment l'idée singulière d'en transférer la souveraineté au roi d'Angleterre Richard Cœur de Lion. Cette idée n'eut pas de suite, mais elle indique bien chez les Césars germains la préoccupation constante de soustraire à tout prix la rive gauche du Rhône à l'influence de la France.

La rivalité des maisons de Souabe et de Brunswick qui suivit la mort de Henri VI relâcha quelque peu les liens rattachant entre elles les diverses fractions de l'Empire. Mais ils furent resserrés à l'avènement de Frédéric II, le plus illustre des Hœnstaufen qui, mieux que tout autre prince de sa race, personnifia l'idée de la reconstitution de l'empire de Charlemagne et de l'hégémonie universelle exercée par les souverains allemands. Il ne pouvait donc négliger le royaume d'Arles qui devait être un des éléments principaux de la puissance qu'il rêvait. Mais ses préoccupations se portèrent plutôt sur la Provence qui était alors le théâtre d'évènements importants, et où la politique de saint Louis, aussi

habile qu'honnête et digne, devait finir par prévaloir comme dans tout le Midi de la France actuelle. A ce moment, d'ailleurs, la Franche-Comté continuait à être divisée par les luttes que soutenait la branche cadette des anciens comtes contre les descendants de Barberousse, puis contre les ducs de Méranie qui se substituèrent à ces derniers comme possesseurs de la province, mais ne purent jamais y asseoir sérieusement leur autorité. En vain Jean de Chalon l'*Antique* confondit les droits de la branche ainée et ceux de la branche cadette en unissant Hugues son fils à l'héritière du dernier comte de Méranie, la guerre civile était tellement entrée dans les mœurs de l'aristocratie comtoise que le père lui-même ne tarda pas à devenir le chef d'une coalition contre son fils une fois investi du pouvoir souverain.

La mort de Frédéric II marque le commencement du grand interrègne qui fut pour l'Allemagne une période de division et de faiblesse, durant laquelle l'influence française ne pouvait que progresser et s'étendre dans le royaume d'Arles.

Le restaurateur de l'empire, Rodolphe de Habsbourg, dut songer à reprendre les projets de ses prédécesseurs; il intervint fréquemment dans les affaires intéressant la région qui nous occupe, et en particulier dans celles de notre province. Nous le voyons successivement en guerre avec le comte de Montbéliard, frère du comte de Bourgogne, et avec celui-ci même. C'est alors que se place le siège qu'il fit en personne de Besançon, suivi du blocus que dirigea son allié Jean de Chalon-Arlay, et dont M. Castan a donné dans nos *Mémoires* l'histoire détaillée.

Et toutefois l'influence allemande dans le royaume d'Arles et surtout en Franche-Comté était loin de répondre aux efforts du nouvel empereur. C'est précisément dans la dernière année de son règne que le comte Othon IV, accablé de dettes, enveloppé dans les trames de l'habile politique de Philippe le Bel, livra son pays à ce souverain, et, par le traité d'Evreux, promit la main de sa fille et héritière Jeanne

à l'un des fils du roi. L'importance d'un tel évènement, aussi bien que des agissements du roi de France qui l'avaient préparé, n'a pas échappé à M. Fournier. « Il y a longtemps, dit-il, que Philippe le Bel attendait ce moment décisif dans l'histoire de la Comté : toute la politique royale avait été dirigée avec une habileté suprême pour le préparer et le hâter. Rien n'avait été épargné pour flatter les goûts du palatin, pour l'attirer à la cour de France ; mais en même temps qu'il se faisait l'ami d'Othon, le roi s'en rendait aussi le créancier. Quand Othon est menacé par Rodolphe, la chevalerie française s'arme pour son secours, mais de son côté le roi ne le soutient pas, craignant sans doute autant qu'une défaite de son protégé une victoire qui relèverait son prestige. Ainsi peu à peu la situation d'Othon est minée de toutes parts : il ne faut plus pour affoler le palatin que le rétablissement entre les Habsbourg et la maison d'Anjou d'une ligue puissante qui va en finir avec la Savoie et probablement aussi avec la Comté. »

Telle était la situation peu de temps après qu'Othon, vaincu par les armes de Rodolphe, avait dû se soumettre à lui sur les conseils mêmes du roi de France et lui rendre à Bâle un hommage solennel. Déjà il ne subsistait plus entre notre province et l'empire qu'un lien féodal, et le comte palatin s'était engagé à ne négliger aucun effort pour le rompre. A la vérité la noblesse comtoise, dirigée par Jean de Chalon, était très hostile à la France ; mais l'or et l'habileté de Philippe le Bel ne tardèrent pas à triompher de cette coalition. Aussi fut-ce en vain qu'Othon se vit encore contraint d'aller à Colmar rendre hommage au successeur de Rodolphe, il n'en renouvela pas moins à Vincennes, en les rendant plus étroites, les clauses du traité d'Evreux. Ce nouveau traité équivalait à une véritable vente de la Franche-Comté à la France, et, à partir de ce moment, l'empire put la considérer comme virtuellement perdue pour lui. L'avènement d'Albert d'Autriche, ami de Philippe le Bel, avait grandement facilité

le jeu de sa politique. Sa lutte avec la noblesse comtoise ne pouvait avoir qu'une heureuse issue, et tel fut en effet son triomphe qu'il put confier la garde de la province au baron d'Arlay lui-même, le chef de la coalition formée par la noblesse hostile à la France.

A la mort d'Othon tué à Cassel dans les rangs de l'armée française, sa fille mariée au fils de Philippe le Bel lui succéda à la tête de la Franche-Comté. En fait, cette province était soumise au roi de France, et l'on se préoccupa de régulariser cette situation lors des négociations longues et compliquées qui entervinrent en 1310 entre les représentants de ce prince et ceux de l'empereur Henri VII. Celui-ci avait repris les vues de ses prédécesseurs sur le royaume d'Arles, et avait à cœur d'écarter les causes de conflit qui pouvaient naître du voisinage de la France. Pour atteindre ce but, ses plénipotentiaires offrirent à ceux du roi, entre autres avantages, l'abandon de la Franche-Comté à son fils, sous réserve de l'hommage dont il serait tenu envers l'empire. Mais le projet de traité n'aboutit pas, non plus que les tentatives de Philippe le Bel pour reconstituer le royaume d'Arles, soit à son profit, soit à celui de ses enfants. Philippe de Valois, au temps de l'empereur Louis de Bavière, faillit être plus heureux. L'aventureux Jean de Bohême voulait acheter, par l'abandon du royaume d'Arles à la France, le droit d'élever à l'empire son gendre Henri de Basse-Bavière. Cette combinaison échoua malgré l'appui du pape Jean XXII; mais le roi de France trouva une compensation de l'échec de ses projets dans l'acquisition définitive du Dauphiné.

Cependant la fille de la comtesse-reine Jeanne, par son mariage avec Eudes IV duc de Bourgogne, avait fait de notre province le domaine d'une nouvelle famille. Son petit-fils Philippe de Rouvre, qui lui succéda, dut encore faire hommage de la Comté au comte de Montbéliard, institué vicaire de l'empire par l'empereur Charles IV. Celui-ci avait lui aussi des vues sur le royaume d'Arles. Mais sa politique

subissait à cet égard de singulières fluctuations. Ainsi, à la mort de Philippe de Rouvre, en qui s'éteignait la première race des comtes de Bourgogne aussi bien que l'ancienne famille des ducs, nous le voyons inféoder la Comté au fils du roi Jean, Philippe le Hardi, donnant ainsi une preuve de son attachement aux intérêts français, puis instituer à nouveau comme son vicaire en ce pays le comte de Montbéliard, chef de la noblesse alliée des Anglais et des Navarais et hostile à la France, libérer enfin la commune de Besançon de la tutelle onéreuse de Jean II de Chalon, lui aussi hostile à l'influence française.

Et toutefois c'est ce même Charles IV, le dernier empereur dont la ville d'Arles ait vu le couronnement, qui mit un terme définitif aux entreprises des souverains allemands sur le royaume auquel cette ville avait donné son nom. Dans un voyage qu'il fit à Paris en 1378, et par une bulle libellée de concert avec le roi Charles V, il transféra au dauphin de France, qui devait être notre infortuné Charles VI, le titre et la qualité de vicaire impérial dans ce royaume. M. Fournier donne au sujet de cette bulle, des droits qu'elle conférait et des limites dans lesquelles ces droits pourraient être exercés d'intéressants détails qu'il est utile de reproduire. « L'acte de concession, dit-il, détermine avec une certaine prècision les régions où les pouvoirs du dauphin devaient s'étendre ; c'était non seulement la vallée du Rhône avec les contrées avoisinantes, mais encore d'une part le Comté de Bourgogne, d'autre part les comtés de Provence et de Forcalquier, ainsi que les terres du Piémont qui en dépendaient; le comté de Savoie, formellement excepté, demeurait sous la suzeraineté immédiate de l'Empire. Dans ces limites, le fils de Charles V était investi de la plupart des attributs de la puissance souveraine. A lui devait appartenir désormais la juridiction suprême, gracieuse ou contentieuse, criminelle ou civile, à laquelle était expressément joint le droit de grâce et d'amnistie; à lui le droit de déclarer la guerre, de saisir

les fiefs vacants (à la réserve des plus importants), d'en accorder l'investiture et d'en recevoir l'hommage, de prononcer la confiscation des fiefs, d'exercer les droits de patronage en matière ecclésiastique, de concéder le droit de battre monnaie, d'instituer des péages en tous lieux, des foires et marchés, de lever toutes les redevances dues à l'empire, à fixer enfin d'une manière générale les droits connus sous le nom de droits régaliens. Bien plus, comme s'il voulait abattre tous les obstacles devant le pouvoir nouveau qu'il créait, Charles IV révoquait toutes les concessions antérieures, émanant de lui ou de ses prédécesseurs, qui eussent pu être en contradiction avec le diplôme constituant le vicariat : ainsi étaient mis à néant les innombrables privilèges rendus en faveur de seigneurs laïques et surtout de seigneurs ecclésiastiques. En outre, par un surcroît de faveur, le vicariat nouveau était conféré au jeune dauphin pour sa vie durant, et l'empereur s'enlevait à l'avance le droit de le révoquer. »

C'était là un acte grave et d'une grande portée, non pas tant à cause des droits souvent fictifs et purement théoriques qu'il conférait au dauphin que comme indice de l'abdication absolue que l'empire manifestait de ses vieilles ambitions sur le Sud-Est de l'ancienne Gaule. A la vérité ces ambitions étaient condamnées depuis bien longtemps. Sans doute la Savoie avait échappé à l'absorption française, mais le Dauphiné avait été définitivement acquis par le premier des Valois ; Lyon était devenu Français sous Philippe le Bel; l'annexion du Valentinois et de la Provence n'était plus qu'une affaire de patience et de temps. Quant à la Franche-Comté qui nous intéresse d'une manière spéciale, elle avait été portée par Marguerite, l'héritière de Philippe de Rouvre, dans le patrimoine de son mari, le fils du roi Jean, Philippe le Hardi, que son père chérissait pour l'héroïsme dont il avait fait preuve à ses côtés sur le champ de bataille de Poitiers et qui coûta si cher à la France. Ce fut en effet l'origine

de la puissance de cette seconde maison de Bourgogne à laquelle nous fûmes rattachés dès ses débuts, et qui devint un péril si grave pour la royauté capétienne, que toute l'habileté d'un Louis XI suffit à peine à la conjurer. Lors de la dispersion de ses éléments, l'Allemagne reprit sur nous un empire qu'elle croyait avoir perdu pour jamais, et nous dûmes attendre jusqu'à Louis XIV pour être rendus à nos destinées véritables. Mais ce retard n'était imputable qu'à la faiblesse coupable du roi Jean. Comme les pays dont nous venons de parler, la Franche-Comté appartenait virtuellement à la France dès l'année 1378, date de la bulle de Charles IV.

Cette année 1378 marque le terme du travail de M. Fournier dont je n'ai pu vous donner qu'une idée très sommaire et surtout très partielle dans la courte étude que je lui ai consacrée. En dehors de la Franche-Comté, en effet, des provinces non moins importantes jouèrent dans le royaume d'Arles un rôle essentiel. Pour s'en faire une idée, il suffit de se rappeler l'installation en Provence de Charles d'Anjou et de sa dynastie qui tenta elle aussi de saisir l'hégémonie de la région qui nous occupe, les luttes municipales de Marseille, la vente du Dauphiné à la France, l'annexion de Lyon, les intrigues et l'habileté politiques de la maison de Savoie. J'ai cru qu'il était utile, en un sujet aussi compliqué, de restreindre mon analyse et d'éliminer autant que possible tout ce qui était étranger à la région dont le passé a pour nous un intérêt majeur. Je ne crois pourtant pas superflu d'insister sur les mérites généraux de l'œuvre que je vous présente en ce moment. L'Académie des Inscriptions, en l'honorant de sa plus haute distinction, a rendu pleine justice à l'énorme travail de recherches, au luxe infini de détails d'histoire locale que son auteur a prodigués dans l'étude d'un sujet d'un intérêt général si considérable. Ce sujet, en effet, touche à la grave question de l'origine de la souveraineté que notre pays exerce sur une de ses régions les plus importantes. Question de même nature que celles que les

Allemands ont souvent traitées au gré de leurs ambitions avec un sans-gêne tout-à-fait fantaisiste. On ne pouvait donc apporter trop de soin à l'éclairer d'une lumière complète, et nous estimons que M. Fournier n'en a pas laissé dans l'ombre un côté ou un détail, si minimes qu'ils fussent. Peut-être pourrait-on lui reprocher certaines négligences de style, un peu d'obscurité dans l'exposé, et quelque complication dans la trame du récit, obscurité et complication qu'il était du reste difficile d'éviter en une matière aussi touffue. Mais, en dépit de ces légères réserves, nous n'en devons pas moins une grande gratitude à l'auteur d'une œuvre qui présente au plus haut degré l'intérêt scientifique doublé de celui du patriotisme aussi bien local que national.

PERSISTANCE DE LA VIE

DANS LES SOUCHES DE SAPINS

(*ABIES PECTINATA* DC) (1)

APRÈS L'ABATTAGE DE LA TIGE

Par M Vital BAVOUX

Séance du 14 mai 1892.

Lorsqu'un arbre a été abattu, sa souche et ses racines ne tardent pas à périr, à moins qu'il se reproduise immédiatement sur cette souche des rameaux et des feuilles. C'est une loi naturelle qu'on peut regarder comme absolue.

Cependant Dutrochet (2) avait cru voir une exception à cette règle dans la souche des sapins (*Abies pectinata* DC), après l'abattage de l'arbre par les bûcherons. L'intérieur de ces souches était morte, alors que la circonférence produisait, pendant nombre d'années et sans la moindre apparence de feuilles, une couche d'aubier et une couche d'écorce. Ces couches annuelles finissaient par former un bourrelet se reversant sur la section produite par la hache.

Dutrochet expliquait le fait de la manière suivante :

« ..... Il paraît que, chez cet arbre, les racines possèdent

---

(1) Conformément à l'usage de la Franche-Comté, je réserve le nom de *sapin* proprement dit à l'espèce qui fait l'objet principal de cette note et qu'on nomme aussi *sapin blanc, sapin pectiné.*

Comment Linné a-t-il pu donner à ce sapin le nom de ***Pinus Picea,*** alors que les anciens auteurs, Bauhin, Lobel, Vaillant, etc., avaient appliqué à l'autre espèce (*Pinus Abies* L., *Abies excelsa* DC., *Epicéa, Fue, Pesse*, (*Sapin rouge*) le nom spécifique *Picea,* ainsi que ses correspondants en français d'*Epicia,* de *Pèce,* de *Pesse,* et en italien de *Pezzo?*

(2) Mémoires pour servir à l'histoire anatomique et physiologique des animaux et des végétaux ; 1837, p. 231 et suiv.

» la faculté d'élaborer une petite quantité de sève brute ou » crue, et de la transformer en sève nourricière, ce qui en» tretient la vie des racines et de la souche, et fournit à leur » accroissement exigu pendant un grand nombre d'années. » Cette faculté manque au *Pinus Abies* et au *Pinus sylves-* » *tris* dont les souches et les racines meurent peu après que » l'arbre a été abattu. D'où provient cette différence? C'est » ce qui ne paraît pas facile à déterminer. »

L'explication donnée par Dutrochet était erronée, et ce n'est que quelques années plus tard qu'a été indiquée la vraie cause du phénomène. En effet, Gœppert (1) a établi que si les souches de sapin (*Abies pectinata* DC) continuent à vivre après l'abattage de la tige, c'est parce qu'elles sont nourries par les arbres de même espèce restés sur pied, auxquels arbres ces souches sont greffées par les racines. Il ajoutait que, lorsqu'il n'existe pas de ces greffes, les souches périssent immédiatement après la coupe, à moins qu'elles soient elles-mêmes pourvues de branches feuillées.

On aurait pu croire que, après la publication d'un mémoire qui réduisait à un phénomène très naturel une prétendue anomalie, la question se trouvait définitivement tranchée. Cependant elle vient d'être remise sur le tapis au sein de la Société botanique de France (2), à propos de communications faites par MM. Niel et Vallot. On en est même venu à exprimer des doutes sur l'exactitude des observations faites par Gœppert.

M'étant autrefois occupé de ce sujet, je ne crois pas inutile de communiquer à notre Société les observations que j'ai recueillies et qui confirment de tous points les idées émises par Gœppert.

Mes premières études ont été faites, au mois de septembre

---

(1) *Annales des sciences naturelles*, XIX. Je regrette de ne pouvoir citer ce mémoire que d'après une note, fort écourtée, rédigée en 1857.

(2) Bulletin, 1889, p. 256, et 1891, p. 112.

1857, dans la belle forêt des Usiers, près de Pontarlier, forêt entièrement composée d'*Abies pectinata* et soumise à l'exploitation par jardinage.

Je dois, à cette occasion, donner un souvenir à mon excellent ami et collaborateur, M. Renaud, docteur en médecine à Goux-les-Usiers, qui, depuis nombre d'années, étudiait la forêt voisine au point de vue de l'exploitation et du repeuplement, et qui a pu me renseigner de la manière la plus exacte sur les époques d'abattage des arbres dont nous examinions les souches (1).

Les renseignements que je vais donner sont la reproduction presque textuelle de notes rédigées de 1857 à 1863.

Les racines du sapin pectiné sont de deux sortes : les unes s'enfoncent directement dans le sol, les autres rampent près de sa surface. Ce sont ces dernières, habituellement d'un fort diamétre (10, 20 centimètres et plus), qui donnent lieu aux greffes signalées par Gœppert. Un simple marteau de géologue nous a toujours suffi pour mettre à découvert ces racines, quand elles n'avaient pas été précédemment dénudées par les eaux.

Dans les parties de la forêt où les arbres sont très rapprochés, le sol est parcouru par un réseau de racines qui se greffent entre elles dans tous les sens et rappellent en grand les anastomoses des nervures de certaines feuilles. On peut dire, d'une manière presque absolue, que, dans ces lieux, il n'existe aucun arbre tout-à-fait séparé de ses voisins. Aussi nous a-t-il été impossible d'y trouver des souches n'ayant pas végété après la coupe de leur tige.

Les soudures que nous avons étudiées sont si intimes que, souvent, il nous a été impossible de déterminer le point de

(1) C'est M. Renaud qui, avant 1843, avait découvert, en reconnaissant leur origine, les hybrides entre *Narcissus poeticus* et *N. Pseudo-narcissus,* hybrides dont j'ai, en 1850, communiqué des échantillons à M. Grenier, qui ne les connaissait pas encore. (Voir *Mém. de la Soc. d'Emul. du Doubs,* 1853, p. 113.)

démarcation entre les racines appartenant à deux arbres différents.

Ce n'est que dans les clairières et vers les bords de la forêt que nous avons rencontré des souches mortes aussitôt après le recépage, et, dans ces cas-là, il nous a été impossible de trouver la moindre trace de soudure de leurs racines avec celles d'autres arbres.

Il n'est pas inutile de dire que nous avons trouvé des greffes entre des sujets éloignés les uns des autres de 10 à 15 mètres.

Voici maintenant les particularités offertes par les arbres recépés.

Quand les greffes sont réparties, d'une manière à peu près égale, sur le pourtour de la souche, les nouvelles couches de bois déposées ont ordinairement, sur toute la circonférence, une égale épaisseur.

Si, au contraire, il n'y a qu'une seule racine greffée, les couches formant bourrelet sont plus épaisses vers l'insertion de cette racine et manquent parfois sur le côté opposé. Ce caractère est si saillant qu'il nous guidait, d'une manière infaillible, sur la direction où nous devions chercher les points d'adhérence.

Si les greffes n'avaient lieu que par un petit nombre de racines faibles, nous trouvions autant de bourrelets tout à fait isolés et séparés les uns des autres par des parties où le bois et l'écorce étaient complètement morts.

Dans les lieux où les arbres nourriciers avaient été coupés au printemps de 1857, les souches parasites n'avaient, à la fin du mois de septembre suivant, pas formé de couche nouvelle et, bien que la souche nourricière et la souche parasite, si elles étaient dans un lieu ombragé ou humide, ne fussent pas encore mortes, on pouvait remarquer, à l'absence presque complète de sève, que la vie s'en retirait. Si, au contraire, les deux souches étaient dans un lieu sec et découvert, on les voyait déjà tout à fait mortes. Cette in-

fluence de la sécheresse et de l'humidité se remarquait d'ailleurs sur les troncs abattus et laissés sur le sol pendant toute la saison d'été. Les uns étaient morts, tandis que d'autres avaient développé leurs bourgeons et étaient encore aussi verts que leurs voisins épargnés par la hache. Mais cette vie exceptionnelle, analogue à celle d'un bouquet placé dans l'eau, s'était éteinte avant l'année 1858.

D'une manière générale et grâce aux études antérieures de M. Renaud, nous avons pu nous convaincre, par l'état relatif de décomposition, que la vie avait toujours quitté les souches parasites dans l'année même de la coupe de leurs nourricières.

Nous avons eu, d'un autre côté, la preuve que les souches parasites continuent à vivre indéfinimént tant que les plantes dont elles absorbent la sève restent sur pied. On peut en voir dont l'intérieur est entièrement détruit, tandis que le pourtour forme une sorte de cuve constituée par une zone plus ou moins épaisse de bois et d'écorce vivants, zone dont les couches concentriques indiquent un âge fort avancé.

Comme je l'ai dit plus haut, je n'ai pas un souvenir suffisant du travail de Gœppert, mais si quelques-unes de mes observations ont déjà été faites par cet auteur, ma note aura au moins le mérite de corroborer son mémoire et ses conclusions.

Quant à l'explication théorique du phénomène, elle me paraît fort simple.

La souche d'un sapin abattu, continuant à vivre de la vie d'un arbre voisin, joue un rôle identique à celui du moignon laissé sur un arbre quelconque par l'abattage d'une grosse branche. Dans l'un comme dans l'autre cas, le bois ancien périt, pendant qu'il se forme, au pourtour, un bourrelet de bois et d'écorce tendant à recouvrir la cicatrice.

D'un autre côté, au point de vue pratique, on doit conclure des faits consignés dans cette note, sinon à l'extraction complète des souches de sapin, tout au moins à la section de

leurs racines, afin d'empêcher ces souches de prendre la nourriture des arbres sur pied. Ce serait, eu égard à l'allure traçante des racines, un travail peu dispendieux mais incontestablement profitable.

Avant de terminer, je dirai que je me suis demandé, avec Dutrochet, pourquoi les souches et les racines des *Pinus Abies* (Pesse) et *Pinus sylvestris* (Pin) ne jouissent pas de la même faculté que celles du sapin et meurent peu de temps après l'abattage de l'arbre.

Je n'ai pas eu occasion d'étudier des forêts de pins, mais, en ce qui concerne la pesse, il ne m'a pas été difficile de trouver la réponse.

En effet, au lieu de produire, comme le sapin, un réseau de racines courant parallèlement à la surface du sol, la pesse n'a que des racines pivotantes, à l'exception de quelques radicelles généralement peu volumineuses.

Aussi, malgré des recherches poursuivies pendant nombre d'années, m'a-t-il été impossible de trouver la moindre trace de greffe par racine entre les pesses ou épicéas. Ayant eu le même insuccès à l'égard des autres essences forestières, il est permis d'en conclure que le phénomène signalé par Dutrochet et expliqué par Gœppert est limité dans notre pays, au seul sapin pectiné.

Après avoir entendu la communication qui précède, notre savant confrère, M. Ant. Magnin, m'a fait connaître que les racines du pin sylvestre sont dans les mêmes conditions que celles de la pesse.

CHANSONS POPULAIRES

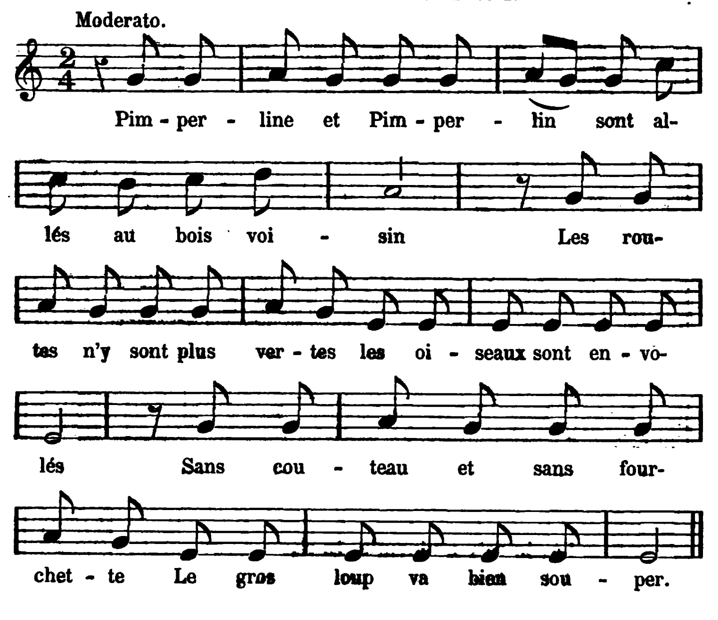
RECUEILLIES

EN FRANCHE-COMTÉ

Par M. Charles BEAUQUIER
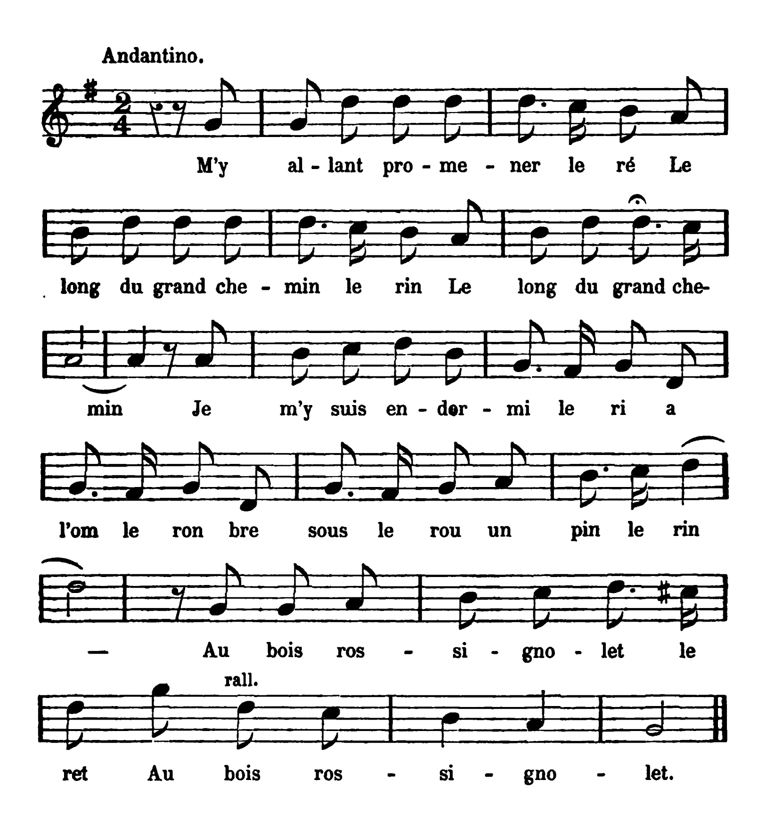
(*Suite et fin*)

PIMPERLINE ET PIMPERLIN.



(Incomplète.)

AH ! QU'IL EST DOUX D'AIMER LE FILS DE SON VOISIN.



Là, je m'y endormis, le ri,
A l'ombre sous un pin, le rin,
A l'ombre sous un pin.
Quand je me réveillis, le ri,
Le pin, le rin, était, le ret, fleuri, le ri,
Au bois rossignolet, le ret,
Au bois rossignolet.

Quand je me réveillis, le ri,
Le pin était fleuri, le ri,
Le pin était fleuri,
Vit' je pris mon coutiau, le riau,
Un' bran, le ran, che j'en, le ran, coupis, le ri,
Au bois rossignolet, le ret,
Au bois rossignolet.

Vit' je pris mon coutiau, le riau,
Un' branche j'en coupis, le ri,
Un' branche j'en coupis,
Et j'en fis un flutiau, le riau,
Un fla, le ra, geolet, le ret, aussi, le ri,
Au bois rossignolet, le ret,
Au bois rossignolet.

Et j'en fis un flutiau, le riau,
Un flageolet aussi, le ri,
Un flageolet aussi.
Et m'en allai chantant le ran,
Le long, le ron, du grand, le ran, chemin, le rin,
Au bois rossignolet, le ret.
Au bois rossignolet.

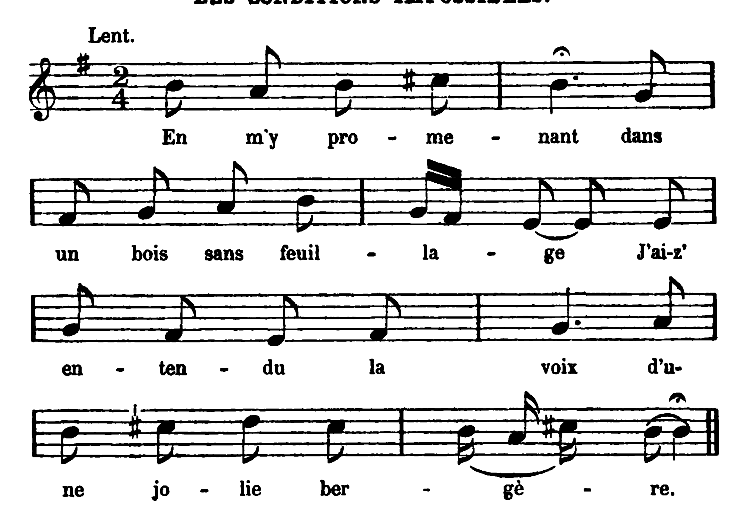
Et m'en allai chantant, le ran,
Le long du grand chemin, le rin,
Le long du grand chemin.
Ah ! savez-vous Messieurs, le rieu,
Ce que, le re, ma flû, le ru, t' a dit, le ri ?
Au bois rossignolet, le ret,
Au bois rossignolet.

Ah ! savez-vous Messieurs, le rieu,
Ce que ma flûte a dit, le ri,
Ce que ma flûte a dit ?
Ah ! qu'il est doux d'aimer, le ré,
Le fis, le ri, de son, le ron, voisin, le rin,
Au bois rossignolet, le ret.
Au bois rossignolet.

Ah! qu'il est doux d'aimer, le ré,
Le fils de son voisin, le rin,
Le fils de son voisin.
Quand on l'a vu le soir, le roir,
On le, le re, voit le, le re, matin, le rin,
Au bois rossignolet, le ret,
Au bois rossignolet.

Quand on l'a vu le soir, le roir,
On le r'voit le matin, le rin,
On le r'voit le matin.
Quand on n'peut lui parler, le ré,
On lui, le ri, jette un, le run, souris, le ri,
Au bois rossignolet, le ret,
Au bois rossignolet.

LES CONDITIONS IMPOSSIBLES.



— Bergère, dis-moi,
Veux-tu z'être ma mie!
— Oh! mon beau monsieur,
Vaut autant vous qu'un autre.

— Bergère, dis-moi,
Quel état sais-tu faire?
— J'sais coudre et broder,
Comme en la miniature.

— Couds-moi z'un' chemise
Sans fil et sans aiguille.
— Oh! mon beau monsieur,
Cela m'est impossible.

Et vous mon beau monsieur,
Que savez-vous bien faire?
— Charmante bergère,
J' sais bien lire et écrire.

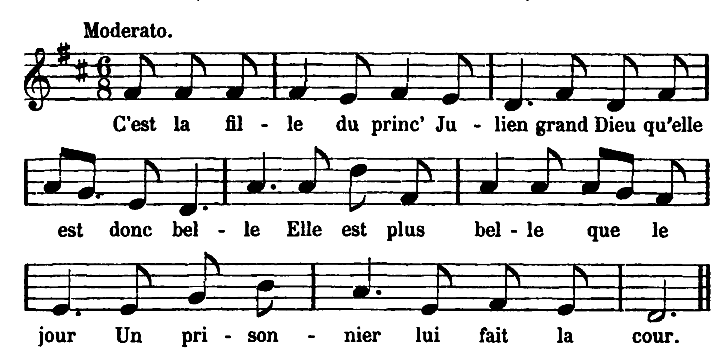
— Eh bien mon beau monsieur
Ecrivez une lettre.
Ecrivez-la-moi
Sans plume et sans papier.

— Bergère, dis-moi,
Qui t'apprit à répondre?
— Oh! mon beau monsieur,
C'est mon père et ma mère.

— Et quel est donc ton père?
— C'est le roi d'Angleterre.
— Et quelle est donc ta mère?
— C'est la grande princesse.

LA FILLE DU PRINCE JULIEN

(AMOUREUSE D'UN PRISONNIER).



Elle s'en fut tout en chantant,
Ell' s'en fut près de son père,
— O père donnez-moi les clés
Que j'aille ouvrir au prisonnier.

— Les clés tu ne les auras pas
Fanchon aimable Fanchette,
Les clés tu ne les auras pas,
Pour ouvrir au beau prisonnier.

Elle s'en fut tout en pleurant,
Ell' monte dedans sa chambre,
Ell' regarda dessous son lit,
Trouva les clés ; elle les prit.

Elle s'en fut tout en chantant,
S'en fut ouvrir à Pierre,
— O Pierre, ô mon ami sortez,
Vous avez tout en liberté.

— La liberté, je ne l'ai pas,
Fanchon aimable Fanchette,
Tout homm' qui a les fers aux pieds,
Il n'a pas tout en liberté.

Ils s'assirent dessus un banc,
Ils causaient d'amour ensemble.
Ils se tournèrent de côté,
Ils vir'nt le bourreau arriver.

— Mourir ici, mourir ailleurs,
Fanchon aimable Fanchette,
Mourir ici, mourir ailleurs,
Toujours est-il qu'il faut mourir.

Quand il fut dessus l'échafaud,
Il s'écrie d'un' voix tremblante,
Couvrez ma mie de mon manteau,
Afin qu'ell' ne m'voit pas mourir.

(Autre version pouvant se chanter sur le même air.)

LA FILLE DU GEOLIER.

C'est la fille d'un geolier,
Grand Dieu ! qu'elle est donc belle !
Elle est belle comme le jour,
Un prisonnier lui fait la cour.

De bon matin ell' s'est levée,
Plus matin que son père,
A ses genoux ell' s'est jetée :
— Donnez la grâce au prisonnier !

Sa grâc' je n'lui donnerai pas,
François', belle Françoise,
Sa grâce je n'lui donnerai pas.
Il est jugé — il en mourra.

De bon matin la bell' s'est l'vée,
Plus matin que la lune,
Ell' met la main sous l'oreiller,
Et prend la clé du prisonnier.

— Sortez vite de la prison,
Pierre, mon ami Pierre,
Sortez vite de la prison,
Les portes sont à l'abandon.

De la prison je n'sortirai,
François', belle Françoise
De la prison je n'sortirai,
Que mon procès ne soit jugé.

Se sont assis dessus un banc,
Riant, causant ensemble,
Pierr' tourn' la tête derrière lui,
Il aperçoit l'bourreau veni.

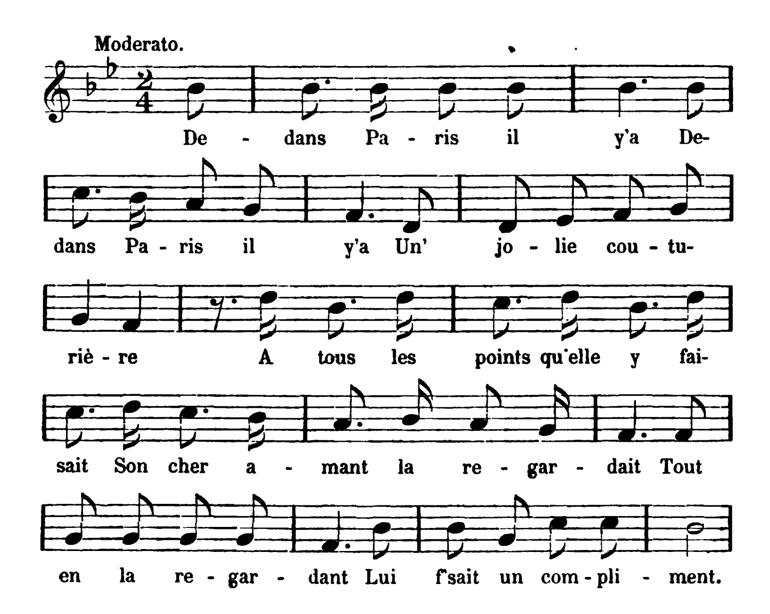
— Ah ! puisqu'ici il faut mourir,
François', belle Françoise
Prends l'anneau d'or que j'ai z'au doigt
Et fais un autre amant que moi.

— Un autre amant je n'y ferai,
Pierre, mon ami Pierre,
Un autre amant je n'ferai pas,
Je veux mourir entre tes bras.

Quand ils furent sur l'échafaud,
Quand on allait les pendre,
Pierre cria : Monsieur l'bourreau,
Couvrez ma mie de mon manteau.

Quand le bourreau entendit ça...
Des amoureux aussi tendres,
Qu'on aille donc les marier,
Et qu'il n'en soit jamais parlé.

LA COUTURIÈRE RUSÉE.



La bell' si j't'y tenais,
La bell' si j't'y tenais,
Dedans le bois seulette,
Je t'y ferais changer d'couleur,
De couleur ma brunette.
— Dedans le bois j'irai,
Sag' je m'en r'tournerai.

Quand ils furent là-haut,
Commenc' par lui r'lever
Sa jolie chemisette,
Sa chemisette, son blanc jupon,
Son cotillon brodé au fond;
Tout en lui découvrant
Ses jolis genoux blancs.
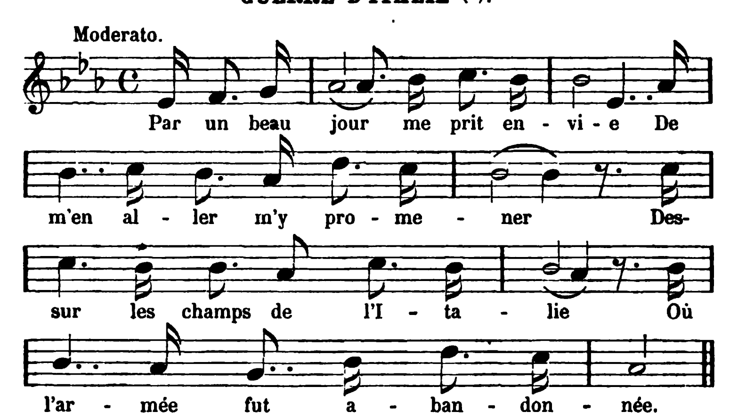
Quand la belle se vit
A moitié découverte
Se mit à lui crier :
— Mon père a trois chevaux,
Le roi n'en a pas de plus beaux.
Si tu veux me laisser,
Je te les donnerai.

Quand l'galant entendit
Un' si belle promesse,
Le voilà qui lui r'baisse
Sa chemisett', son blanc jupon,
Son cotillon brodé au fond,
Tout en lui recouvrant
Ses jolis genoux blancs.

Quand ils fur'nt chez son père,
Commenc' par lui fair' voir
Trois chevaux en peinture.
— Bien de mon pèr' n'est pas le mien,
Mon pucelage m'appartient.
Retire-toi faquin,
De moi tu n'auras rien.

Et vous jeunes garçons,
N'aimez pas tant les fill's,
Elles sont bien trop fines,
Et ne faites pas comme moi,
Quand je tenais le lièvre au bois.
Mais au lieu de l'avoir pris,
Je l'ai laissé couri.

GUERRE D'ITALIE (1).



Mais tout en poursuivant ma route,
Quand j'ai voulu m'y reposer,
Trois grenadiers qui m'aperçurent,
Ils s'en viennent pour m'arrêter.

Ah ! vous aurez bien de la peine
A m'y fair' rendre prisonnier :
Nous somm's ici pour nous défendre,
Pour combattre en vaillants guerriers.
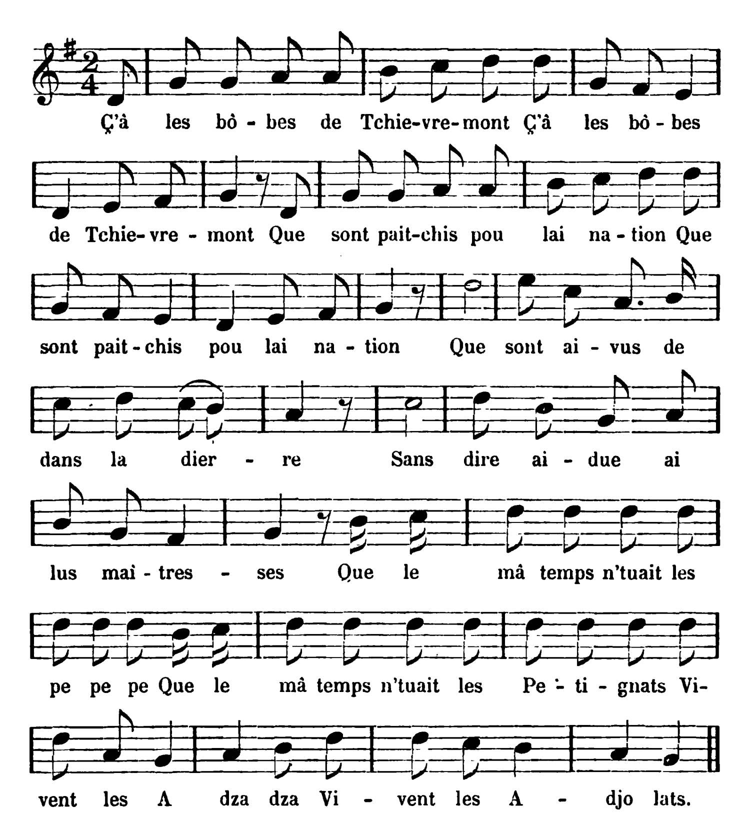
D'une main je pris mon grand sabre,
D'un seul coup j'en mis deux à mort,
Le troisième fut sans courage,
Fut trouver son Etat-major.

L'Etat-major fondit en larmes
En apprenant ce grand danger.
Hélas grands dieux ! quelle dommage
D'avoir perdu ces deux guerriers !

---

(1) Cette chanson est un spécimen curieux de l'incohérence de certaines chansons populaires et des déformations ridicules que peut subir un texte peut-être primitivement sensé.

LES GALANTS DE CHÈVREMONT (1).



Quand et fut loin de son pays (*bis*)
Lou pu djeune s'en repentit (*bis*)
Et s'en revint drait tchi sai tante
Lai vou sai belle z'y fréquente.
Que le mà temps etc...

---

(1) Patois de Montbéliard.

Eh don bon djou mai tante Ali (*bis*)
At c'que mai mie n'ât point pôchi? (*bis*)
Elle ât li hât dedans sai tchambre
Qu'elle y puere et que sy lamente.
Que le mâ temps etc...

Lou bé galant montit y hât (*bis*)
Lai belle tirit ses ridias (*bis*)
— Retirie vos y vos en prie
De vos mon tieur ne pu d'envie.
Que le mâ temps etc...

Mai mie faites me z'in boutiet (*bis*)
Que feut de roses et de midiet (*bis*)
Qu'et feutch'loyie d'in riban djâne
Y ais fait l'amour ç'at pou in âtre.
Que le mâ temps etc...

Mai mie baillie me z'in moëtchu (*bis*)
Baillie me lou pu bé moëtchu (*bis*)
Faites lou long, faites lou lairdge
Çot pou bin essuc mon visaidge.
Que le mâ temps etc...

— Ollais vos en, y vos lou dis (*bis*)
— Mai mie y vos aipoutche ci (*bis*)
In bé riban de demoiselle.....
— Demeure ci li dit lai belle.
Que le mâ temps etc...

TRADUCTION.

Ce sont les gars de Chèvremont (1)
Qui sont partis pour la nation.
Ils sont allés dedans la guerre
Sans dire adieu à leurs maîtresses.
Que le tonnerre ne tue pas les Petignats
Vivent les Adjoulas.

(1) Commune du Haut-Rhin, arrondissement de Belfort.

Quand il fut loin de son pays
Le plus jeune s'en repentit.
Il s'en revint droit chez sa tante
Là où il fréquente sa belle.

Eh donc bonjours ma tante Alice
Est-ce que ma mie n'est point par ici?
— Elle est là-haut dedans sa chambre
Où elle pleure et se lamente.

Le beau galant monta en haut
La belle tira ses rideaux.
— Retirez-vous je vous en prie
De vous mon cœur n'a plus envie.

— Ma mie faites-moi z'un bouquet
Qu'il soit de roses et de muguets;
Qu'il soit lié d'un ruban jaune
J'ai fait l'amour, c'est pour un autre.

Ma mie donnez-moi z'un mouchoir
Donnez-moi le plus beau mouchoir
Faites le long, faites le large,
Pour bien essuyer mon visage.

— Allez-vous-en je vous le dis....
— Ma mie je vous apporte ici
Uu beau ruban de demoiselle...
— Demeure ici, lui dit la belle.

Le refrain bizarre des *Galants de Chèvremont* est emprunté à une chanson plus ancienne encore très répandue aujourd'hui dans le pays de Montbéliard et qui fait allusion à un évènement historique peu connu. Il s'agit d'une espèce de révolution suscitée par les Petignats, des paysans de Courgenay, qui eurent l'audace en 1740 de soulever les habitants de l'Ajoie contre le Prince-évêque de Montbéliard. Pierre Petignat, d'après M. Coutejean alla demander du se-

cours à l'Etat de Berne pour pouvoir résister à son suzerain qui, lui, s'était adressé à son voisin le roi de France. Mais il succomba dans la lutte et fut exécuté à Porrentruy.

Les *Aidjoulats* sont les habitants de l'Ajoie, jadis l'Elsgau, qui comprenait ce qui fut plus tard le pays de Montbéliard et l'Evêché de Bâle.

Voici cette chanson qu'on chante sur le même air que la précédente. Elle se chante en patois de Montbéliard ou de Porrentruy :

LES PETIGNATS (1).

S'vôs v'iai saivoi qu'ment qu'en moinait (*bis*)
savoir *menait*
Lou paysain de Courdgenay (*bis*)
Et bin botai vos vite ai boire
mettez
Y vo raicontrai son hischtoire.

REFRAIN.

Que le mâ temps (2) n'tuait les pepepe
Que le ma temps ne tue pas
Que le mâ temps n'tuait les Petignats.
Vivent les A dza, dza
Vivent les Adjoulats.

Aidjoulats donc aimusans nos (*bis*)
Tot en boyant tus in bon côt (*bis*)
buvant
Petignat de digne mémoire
Ne s'en tirait pe mâ pou boire.
Que le mâ temps, etc.

---

(1) On dit aussi les *Pequignats*, même nom de famille que *Pequignot*, nom très commun en Franche-Comté.

(2) Le mâ temps, le mauvais temps, (le *mau temps*, la foudre). C'est une imprécation populaire : que le *mâ temps m'tuait*, que la foudre m'écrase ! Ici c'est le contraire, que la foudre épargne les Petignats !

Y vôs dirai tot en boiyant (*bis*)
buvant
Que c'n'était ran qu'in paysain (*bis*)
C'était tout boennement de lai clique
D'lai societé pauvriotique (1).
Que le mâ temps, etc.

Lou prince et tous ses courtisains (*bis*)
Ecraisint les poueres paysains (*bis*)
Petignat d'lai pait d'lai province
part
S'en vai poutchai ses piaintes à Prince.
porter
Que le mâ temps, etc.

Et yo det : Chire, lou paysain (*bis*)
Sire
Et droit qu'ment vôs d'aivoi di pain (*bis*)
A *comme*
L'paysain n'à pe in éschclave
n'est pas
Que n'deuchint ran boir' que de l'âve
Qui ne doive *l'eau*
Que le mâ temps, etc.

Nos tchaimps pai vos tch'vas sont tripais (*bis*)
champs *chevaux* *foulés*
Vos poues-saiyais les vint bâchai (*bis*)
sangliers *bêcher*
Et fâ que tout çoli râteuche
Il faut que tout cela finisse
Qu'ment vos que le paysain boyeuche
Comment voulez-vous *boive*
Que le mâ temps, etc.

Achi lou prince et tus ses gros (*bis*)
Aussi
Le ravoëtint tus qu'ment in fô (*bis*)
Le regardaient *fou*
Djus'tiain qu'ei yos motret qu'po boire
Jusqu'à ce que
L'paysain vô aivoi son voire.
verre
Que le mâ temps, etc.

---

(1) Ce couplet est peut-être une interpolation datant de 1848. A cette époque il y avait à Porrentruy une société qui portait ce nom.

Le prince fesit en repondjaint (*bis*)
répondant
Qu'â c'que m'baidjeule ci maitin ? (*bis*)
braille
Di diaile s'y les veux léchie boire
Du diable
Y aimerô meu aivoi lai foire.
Que le mâ temps, etc.

Di temps d'çoli in officie (*bis*)
Pendant ce temps-là
Diet à prince : y cognat l'métie (*bis*)
au prince
Y ai cinquante Kaiseurliques
Pou penre Petignat et sai clique.
Pour prendre
Que le mâ temps, etc.

Lou prince dit qu'ô et les sudais (*bis*)
qu'oui
Paitchennent tretus pou Courdgenay (*bis*)
Partirent
Lou prince yos det : si vos y en fôtes
si vous lui en foutez
Y vos beillrai po boire lai gotte.
Que le mâ temps, etc.

Les bogres allint qu'ment des mâtans (*bis*)
Sains qu'Petignat s'doteuche de ran (*bis*)
En s'diaint : nos f'rains rôlai les voires
se disant
Ç'â lou prince que paye ai boire.
Que le mâ temps, etc.

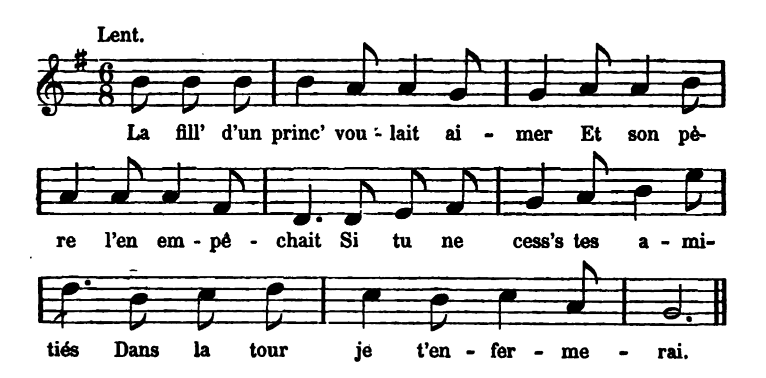
Chitot qu'è feunn't devant l'hôta (*bis*)
la maison
Eis breuyennent tretus : « Petignat ! (*bis*)
Vin vôr ci d'vaint qu'en t'en foteuche
qu'on t'en foute
Pou qu'in tchetiun de nôs boyeuche. »
que chacun *boive.*
Que le mâ temps, etc.

Petignat qu oueyet ces railâs (*bis*)
qui entendait cris (râles)
Yos diet : « Dé ail, y seu tôt prât. (*bis*)
bien oui
Bouebes ! euvrit lai pôetche à lairdge
Garçons porte
Pou qu'el euchint libre péssaidge. »
ils aient
Que le mâ temps, etc.

Eis les lécheunn't tus bin entrai (*bis*)
Ataint d'entrai taint d'empallai (*bis*)
Chi bin qu'ei n'y d'mouerit d'lai rotte
de la troupe
Que l'officie po boire lai gotte.
Que le mâ temps, etc.

Voili q'ment qu'ei fâ fare tus (*bis*)
comment il faut faire tous
Fotre à tyrans lai pâle à tiu (*bis*)
pelle au c. ..
Tiaint c'â q'nôs airains lai victoire
Quand
Qu'ment Petignat nôs poerains boire.
Comme Petignat nous pourrons boire.
Que le mâ temps n'tuait les pepepe
Que le mâ temps n'tuait les Petignats.
Vivent les A zâ zâ
Vivent les Adjolats.

LE PRINCE QUI TORTURE SA FILLE.



— J'aime mieux mourir dans la tour
Que d'abandonner mes amours.
— Dedans la tour tu mourreras
Ou tes amours tu quitteras.

Elle a bien demeuré sept ans
Sans voir personn' de ses parents
Au bout de la septième année
Son pèr' s'en vint la visiter.

Bonjour ma fill' comment qu'ça va ?
— Ma foi mon pèr' ça va comme ça.
J'ai z'un pied pourri dans les fers
Et un coté rongé des vers.

N'auriez-vous pas dans vot' gousset
Quelques vingts francs à me prêter
Pour les donner au geolier
Qu'il me desserre un peu les pieds ?

— Et bien ma fill' si vous voulez
De cette tour vous sortirez,
Et tout mon argent vous aurez
Si vous quittez vos amitiés.

— Oh ! non papa, oh pour cela
Mes amours ne quitterai pas.
— Eh bien tu mourras dans la tour
Si tu n'veux quitter tes amours.

Le fils du roi passant par là (1)
Trois mots d'écrit il lui jeta :
« La bell' fait's semblant de mourir
Et laissez-vous ensevelir. »

La bell' fit semblant de mourir
Et se laissa ensevelir.
Quatre-vingts prêtr's autant d'abbés
Sont venus la bell' enterrer.

Le fils du roi passant par là
Dit aux abbés : « Arrêtez là !
Vous portez ma mie enterrer
Laissez-moi z'au moins l'embrasser.

Qu'on m'apporte des ciseaux fins
Pour découdre le drap de lin ! »
Et quand le drap fut décousu
La belle l'a bien reconnu.

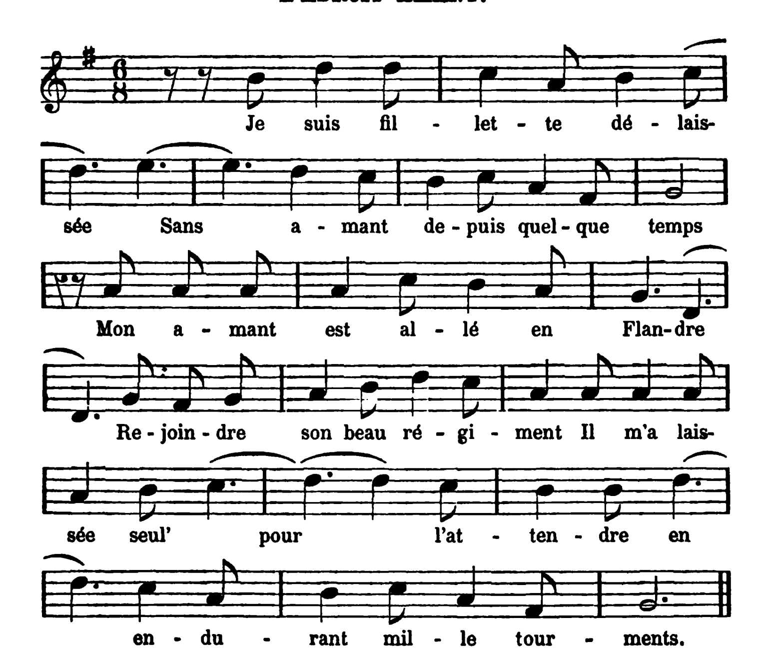
— Oh la bell' chose que d'aimer !
S'écri' le plus jeun' des abbés,
Il nous faudra les marier
Avant que de nous en aller.

---

(1) Nous avons entendu dire aussi :

Le beau Guyon passait par là,
Un mot d'écrit il lui jeta,
De fair' la morte et enterrer,
A Saint-Denis se fair' porter.

L'ADROIT AMANT.



Le voyant si longtemps t'absent
Je m'suis rendue dans un couvent;
Dans un couvent de religieuses
Où l'on ne vit que languissant
Menant une vie douloureuse ;
C'est pour le restant de mes ans.

Au bout de six ans tout au plus
Le cher amant est revenu.
Tout droit au logis de son père
Va lui présenter son salut :
— « Où est ma mie, où est ma chère,
Celle que mon cœur aim' le plus ?

— Vous croyant pour longtemps t'absent
Ell' s'est rendue dans un couvent
Dans un couvent des Ursulines
Où l'on ne vit que languissant,
Elle y mène un' vie bien chagrine
Toujours pensant à son amant.

Le pauvre amant tout désolé,
Droit au couvent s'en est allé.
Ne trouva que la mère abbesse
Qui lui dit : « Bonjour mon enfant ! »
— Où est ma mie, où est ma chère
Celle que mon cœur aime tant?

— Vous voyant si longtemps t'absent
Ell' s'est rendue dans ce couvent.
Dans ce couvent de religieuses
Où l'on ne vit que languissant
Menant une vie malheureuse,
C'est pour le restant de ses ans.

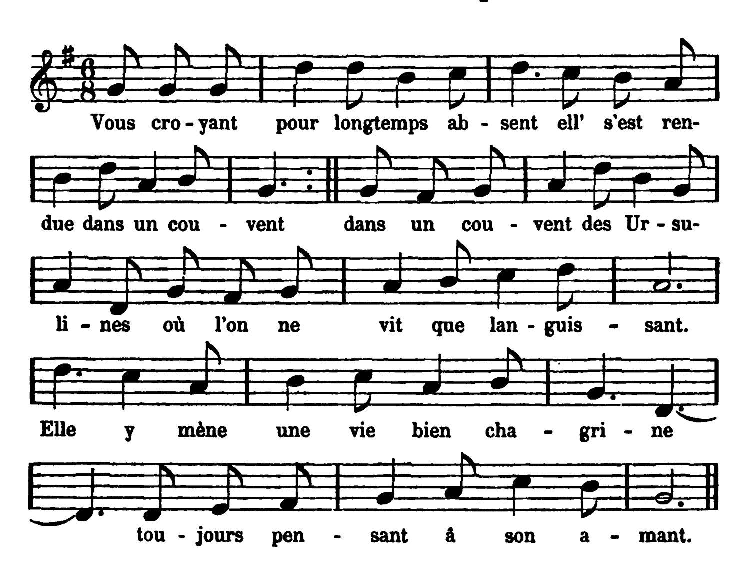
En voyant l'amant fondre en pleurs
On fit venir la jeune sœur.
Baissant les yeux, versant des larmes
Très humblement ell' le salue
En disant : « Si j'suis retenue
C'est vous seul qu'en êtes l'auteur !

« Vous croyant pour longtemps t'absent
Je m'suis rendue dans ce couvent,
Dans ce couvent des Ursulines
Où je ne vis que languissant
Menant une vie bien chagrine
Toujours pensant à mon amant. »
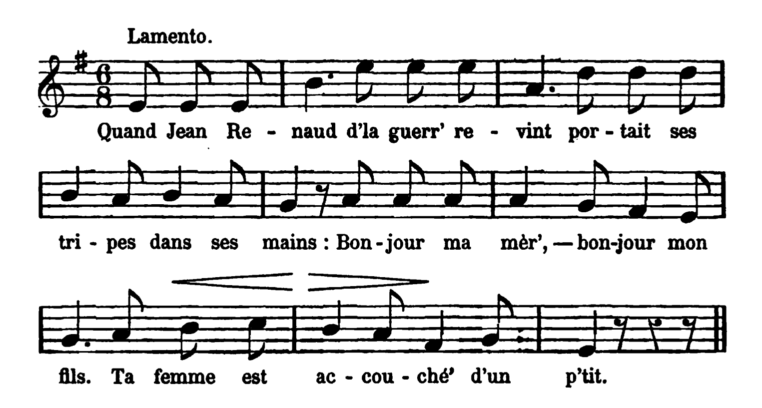
— La bell' mettez à votre doigt,
Cet anneau d'or, je vous le dois.
Cet anneau d'or que je vous donne
C'est une marque de ma foi
Jamais je n'en aimerai d'autre
La bell' souvenez-vous de moi.

Quand au doigt fut cet anneau d'or,
Le pauvre amant est tombé mort.
— Qu'on l'emporte dedans ma chambre
Je veux l'arroser de mes pleurs ! »
Aussitôt l'amant se relève.
Il enleva la jeune sœur.

Autre air sur les mêmes paroles.



LA MORT DE JEAN RENAUD.



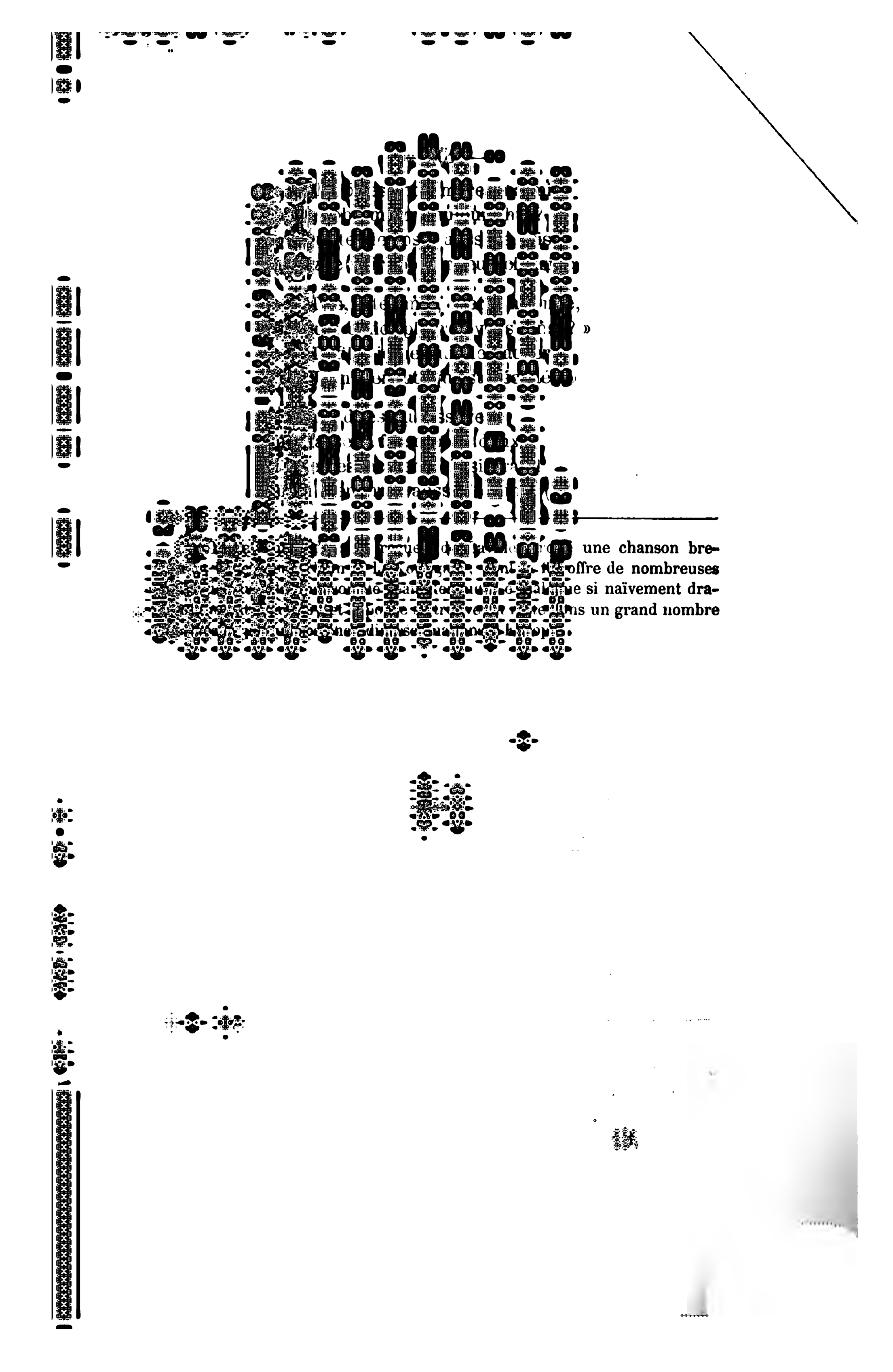
— « Allez, ma mère, allez devant,
Fait's-moi dresser un beau lit blanc ;
Mais faites-le dresser si bas
Que ma femm' ne l'entende pas ! »

Un beau lit blanc fut préparé
Pour reposer ce fatigué,
Et, quand ce fut vers la minuit,
Jean Renaud a rendu l'esprit.

— « Ah ! dites-moi, mère, ma mie,
Ce que j'entends pleurer ici ? »
— « Ma fille, ce sont les enfants
Qui se plaignent du mal de dents. »

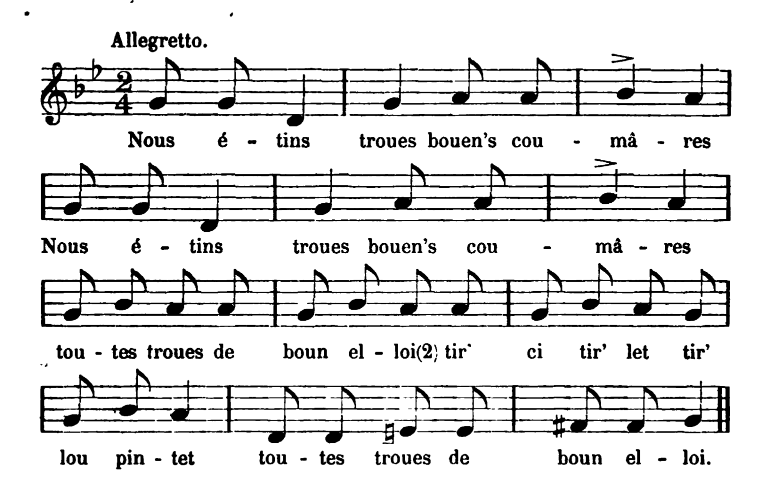
« Ah ! dites-moi, mêre, ma mie,
Ce que j'entends clouer ici ? »
— « Ma fille, c'est le charpentier
Qui raccomode le planchier. »

— « Ah ! dites-moi, mère, ma mie,
Ce que j'entends chanter ici ? »
— « Ma fille, c'est la procession
Qui fait le tour de la maison. »



une chanson bre-
offre de nombreuses
e si naïvement dra-
ns un grand nombre

LES TROIS BONNES COMMÈRES (1).



Nous nous disins l'eune ai l'autre (*bis*)
Coumâre n'ai vous ran soi ?
Tir'-ci
Tir'-let
Tire lou pintet
Coumâre n'ai vous ran soi ?

Oh ! se disait lai pus djune (*bis*)
I boiros bin mon pintet
Tir'-ci etc...
I lou boiros bin troues fois.

Y a louvau una taverno (*bis*)
Allons y boire un pintet
Tir'-ci etc...

---

(1) Cette chanson a une certaine analogie avec celle des Filles de Chantrans (page 227).

(2) Une autre variante dans un patois différent donne :
Qu'etint totes de même aquoi (accord).

All's burient bin quinza pintas (*bis*)
Quinza pintas et un pintet
Tir'-ci etc...

All's mendzirient una dinde (*bis*)
Apo un cayon d'neuf mois
Tir'-ci etc...

All's mendzirient una tchèvre (*bis*)
Tutta crute avet li pois
Tir'-ci etc...

Et quand le fun'nt in pô ivres (*bis*)
Le palient toutes ai lai fois
Tir'-ci etc...

Quand le fun'nt in pô pus ivres (*bis*)
Le se tirient pa lou pois
Tir'-ci etc...

Quand le fun'nt encou pu ivres (*bis*) (1)
Leur dacirient liaux pantets
Tir'-ci etc...

Eun' tcheussi conté la troble (*bis*)
Eune aut' contre la paroi
Tir'-ci etc...

Eune tcheussi dans les cindres (*bis*)
Alle s'est brulé les dets
Tir'-ci etc...

Ah! que dirient notes hommes (*bis*)
De nous voir dans cet iétet
Tir'-ci etc...

---

(1) Variante dans un autre patois :
Quand i furent totéfa ivres (tout à fait ivres)
Ell's cherient dans la goillats (elles tombaient dans les gouillats [(flaques d'eau)].

Y dirient que nous sins soules (*bis*)
Si z'y disient y est ben oué
Tir'-ci etc...

On aivatchit lou curie (*bis*)
Que lieu fut baillie lou fouet
Tir'-ci
Tir'-let
Tir' lou pintet
Que lou fut baillie lou fouet.

TRADUCTION.

Nous étions trois bonnes commères
Toutes trois de bon aloi.

Nous nous disions l'une à l'autre
Commère n'avez-vous pas soif?

— Oh ! si, disait la plus jeune
Je boirais bien un pintet.

Il y a là bas une auberge
Allons-y boire un pintet.

Elles burent bien quinze pintes
Quinze pintes et un pintet.

Elles mangèrent une dinde
Et puis un cochon de neuf mois.

Elles mangèrent une chèvre
Toute crue avec ses poils.

Quand elles furent un peu ivres
Elles parlèrent toutes à la fois.

Quand elles furent un peu plus ivres
Elles se tirèrent par les cheveux.

Quand elles furent encore plus ivres
Elles déchirèrent leurs pantets (1)

(1) Chemises.

Il y en a une qui tomba sur la table
Une autre contre le mur.

Il y en a une qui tomba dans les cendres
Elle s'y brûla tous les doigts.

— Ah ? que diront nos hommes
De nous voir dans cet état ?

Ils diront que nous sommes saoûles
S'ils le disent ce sera bien vrai.

On avertit le curé
Qui leur fit donner le fouet.

Autre variante dans un patois différent.

Nous irons (étions) trois quemâres
Lautirelire
Trois quemâres di Rosset (1)
Lautirlire lautourlet.

Nos allerons à la foire
Lautirelire
A la foire à Lontsamais (Longchaumois)
Lautirlire lautourlet.

Nos digerons (nous disions) l'eune à l'otra
Lautirelire
Quemâres nos an grand soi (soif)
Lautirlire lautourlet.

Nos medzarons tote euna vatche
Lautirelire
Et on cayon de nu mois
Lautirlire lautourlet.

(1) Nom d'un hameau près Longchaumois (Jura).

Nos béverons quatogés (quatorze) pintes
Lautirelire
Quatogés pintes et on tsavé (chauveau)
Lautirlire lautourlet.

Que vant diré noutros houmes
Lautirelire
De nous voi soulés les trais?
Lautirlire lautourlet.

Y z'y avait la Marietta
Lautirelire
La fenna à Piron Maret
Lautirlire lautourlet.

Et pois la Barbe Crutzet (Cruchet)
Lautirlire lautourlet.

Voici une autre chanson qui a certaine analogie avec les précédentes. Elle se chante sur le même air.

LES TROIS COMMÈRES ET LE CURÉ.

Nous étins trois bounes coumâres (*bis*)
Qu'amarost bin lou pintet
Tire-ci, tire-lai
Tire lou pintet
Qu'amarost bin lou pintet.

Nous allirost quéri lou prêtre (*bis*)
Pou aivoue nous boire lou pintet
Tire-ci etc...

— Ai vous salu, monsieur lou prêtre (*bis*)
Vouillez-vous boire lou pintet ?
Tire-ci etc...

— Que nennie mas bounes coumâres (*bis*)
N'ensous pas boire lou pintet.
Tire-ci etc...

Nous bousculerost lou prêtre (*bis*)
Nous li tireimes bin lou pois.
Tire-ci etc...

TRADUCTION.

Nous étions trois bonnes commères
Qui aimions bien boire la pinte

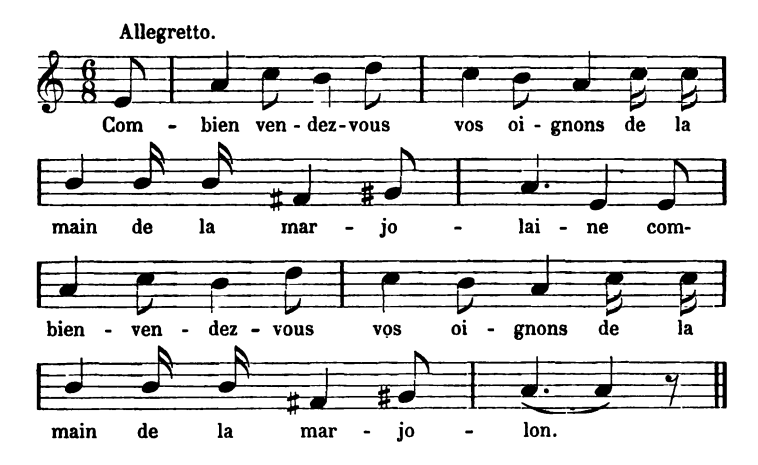
Nous allâmes quérir le prêtre
Pour boire la pinte avec nous.

— Je vous salue, monsieur le prêtre
Voulez vous boire la pinte avec nous?

— Que nenni mes bonnes commères
Je n'ose boire la pinte avec vous.

Nous avons bousculé le prêtre,
Nous lui avons bien tiré le poil.

COMBIEN VENDEZ-VOUS VOS OIGNONS ?
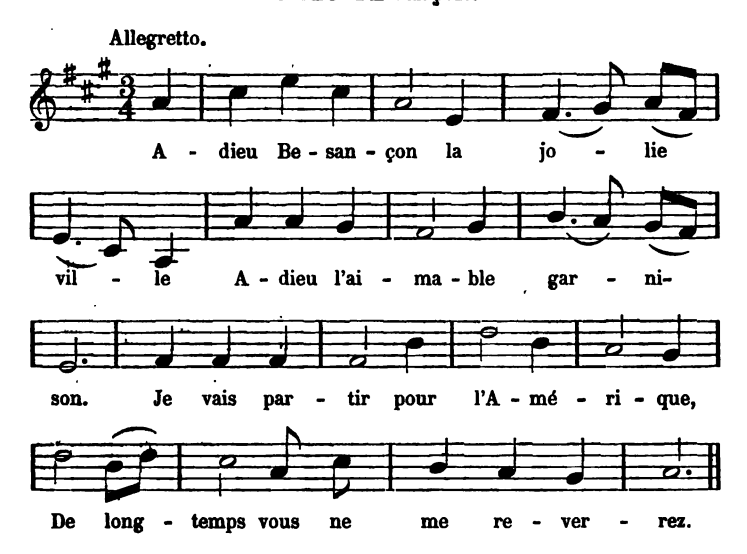


Nous les vendons six sous, six blancs
De la main etc...

Nous les trouvons beaucoup trop chers
De la main etc...

C'n'est pas trop cher quand ils sont bons
De la main de la Marjolaine
C'n'est pas trop cher quand ils sont bons
De la main de la Marjolon.

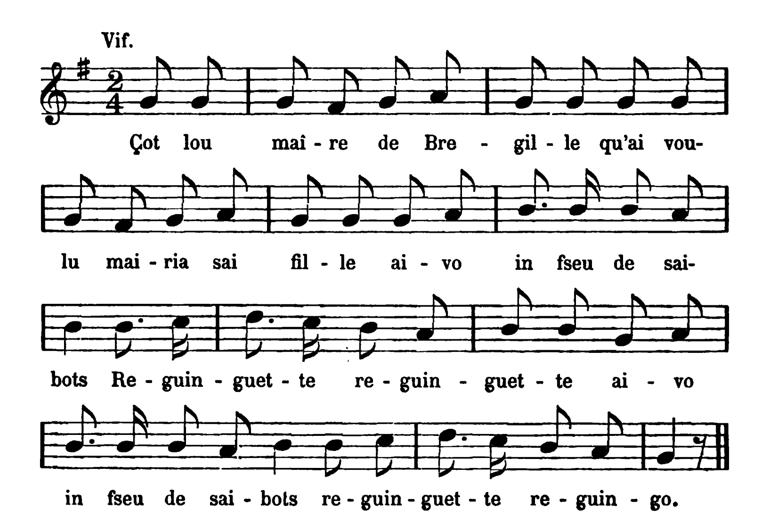
ADIEU BESANÇON.



— Quand tú seras en Amérique,
Tu ne penseras plus à moi !
Tu trouveras des jolies filles
Bien des fois plus belles que moi.

— Je ferai faire une peinture
Semblable à ton joli portrait.
Je la mettrai dans ma ceinture,
Cent fois le jour je l'embrasserai.

LES NOCES DE LA FILLE DU MAIRE DE BREGILLE (1).



I s'en vint tous ai lai messe
Quait' et quait' su in ânesse
Lou fiancé su in boucot (bouc)
Reguinguette etc.

Lai future ot un' beautâ
L'nez carlin, das p'tetes oureilles
Lou na fâ c'ment in saibot.
Reguinguette etc.

Il aivâ in bé chaipé
Tout en pé de cérisé
L'éta fâ ai coups d'raibot.
Reguinguette etc.

---

(1) Hameau faisant partie de la commune de Besançon et où il n'y a jamais eu de maire. A Montbéliard c'est la chanson du *Berger* de Bregille.

Il aivâ das belles serviettes
Las poux y courint quaitre ai quaitre
Et las puces en châtelot (en tas).
Reguinguette etc.

Su lai toble y ait rangie
(Sur la table sont rangés)
Tous las gros raits di quatie
C'étâ lou moillou fricot
C'était le meilleur fricot)
Reguinguette etc.

Ils aivint pour lieut (leur) dinâ
Eune tête de chin crevâ
Y ait bin dix ans qu'étâ mô (mort).
Reguinguette etc.

Ils aivint di bon toutié (gâteau)
Freilla d'aivô de lai crô
(Recouvert d'une couche dc craie)
D'aivô lai coue d'in margot (chat)
Reguinguette etc.

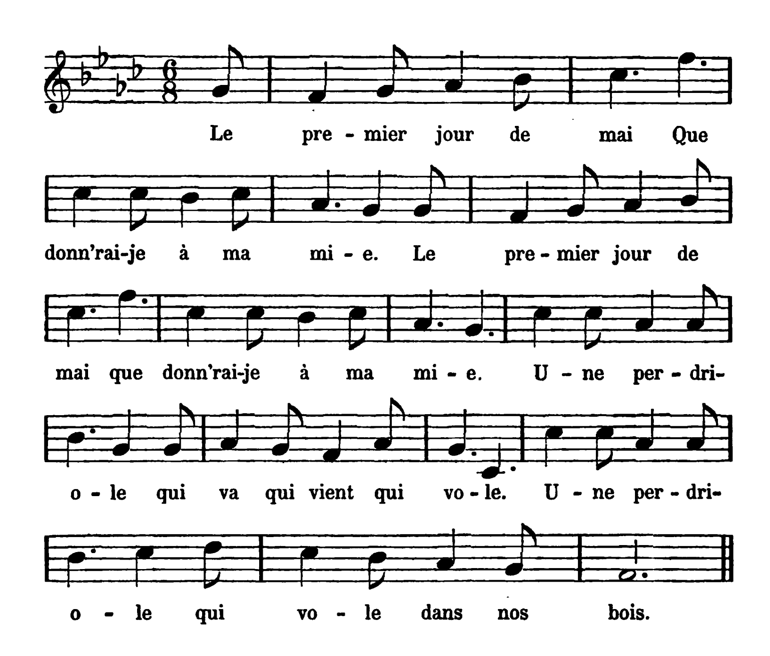
Dans eun' s'ringue il ait bouta
Tout' las iaux qu'on ait r'laiva
Chaicun buva au goulot.
Reguinguette etc.

Ai lai fin de lieut (leur) dinâ
Lai juen' fenne ai tout r'naidâ (rendu)
D'quoi remplir un gros soillot (seau).
Reguinguette etc.
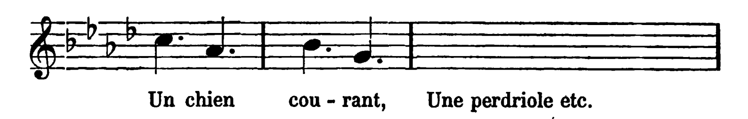
Quand faillu s'ola couchie
L'épouse aivan fan (faim) de ch...
Elle ch... dans son saibot.
Reguinguette etc.

Lou mairié fut pus hounête
Y ch... pa lai fenêtre
Su lai tête de son onquiot (oncle).
Reguinguette etc.

LE PREMIER JOUR DE MAI.



Aux autres couplets, les vers supplémentaires s'ajoutent sur ces notes de la dernière portée.
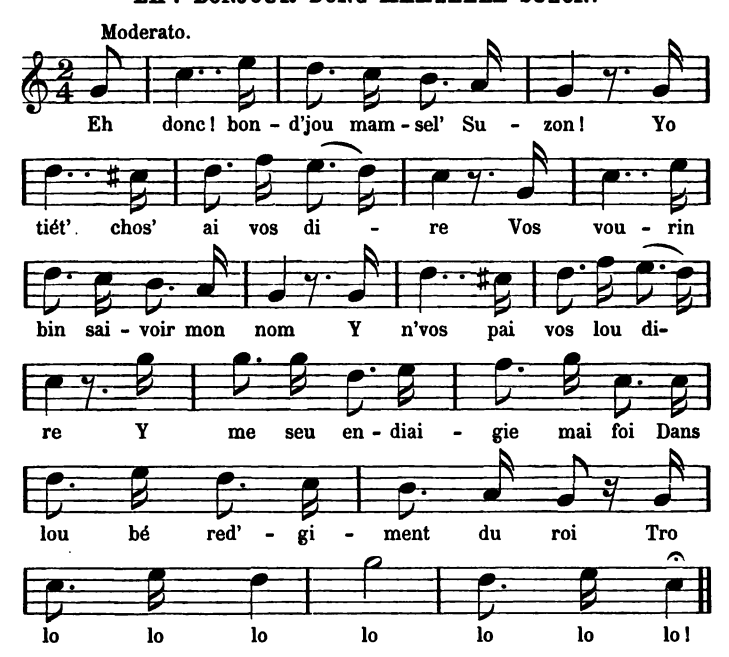


Le second jour de mai } *bis*
Que donn'rai-je à ma mie ? }
Un chien courant
Une perdriole
Qui va etc...

Le troisième jour de mai } *bis*
Que donn'rai-je à ma mie ? }
Des lapins grattant la terre
Un chien courant
Une perdriole
Qui va etc...

L' quatrièm' jour de mai } *bis*
Que donn'rai-je à ma mie ? }
Deux pigeons volant en l'air
Des lapins grattant la terre
Un chien courant
Une perdriole
Qui va etc...

La suite manque.

EH ! BONJOUR DONC MAMZELLE SUZON.



Ai m'ant boutai en garnison
Daivost les camarades.
Les uns étant punis d'prison,
Moi, y fs'o lou malade.
Spoutchant lou tchirurgien m'ai dit
Qu'y n'iévot qu'lou torticolis.
Tro lo etc.

Ai m'ant boutai ai l'hôpito
Daivo mai maladie.
J'éto tiet' de pout'chai l'fiengo
Dairie lai compaignie ;
I d'mouero tous les djou à lé
I engraisso c'ment in touré.
Tro lo etc.

Quand lou tchirurdgien constata
Qu'i n'iéto plus malade,
Ai m'ai feyu mindjie l'rata,
Daivost les camarades.
M'en so foutu ne telle muffâ
Qu'crayo qu'mon ventr' en vio topâ.
Tro lo etc.

Ai m'ant boutaî en faction,
Dairie lai citadelle,
Tous ceux que n'saivaient pai mon nom
M'aipelaint sentinelle.
Ai n'iérai pai paisai in t'chai
Qui n'ieuche criai : Tiusque vai lai !
Tro lo etc.

I'ai vu paisai das d'généraux
Davost das bel' coucâdjes,
Que m'ant bayie das berlingos
Tou pien mai djibeciare
Das bel' coucaidje ai mon tchaipé
Tonner' mon bren ! c'ment qu'iéto bé !
Tro lo etc.
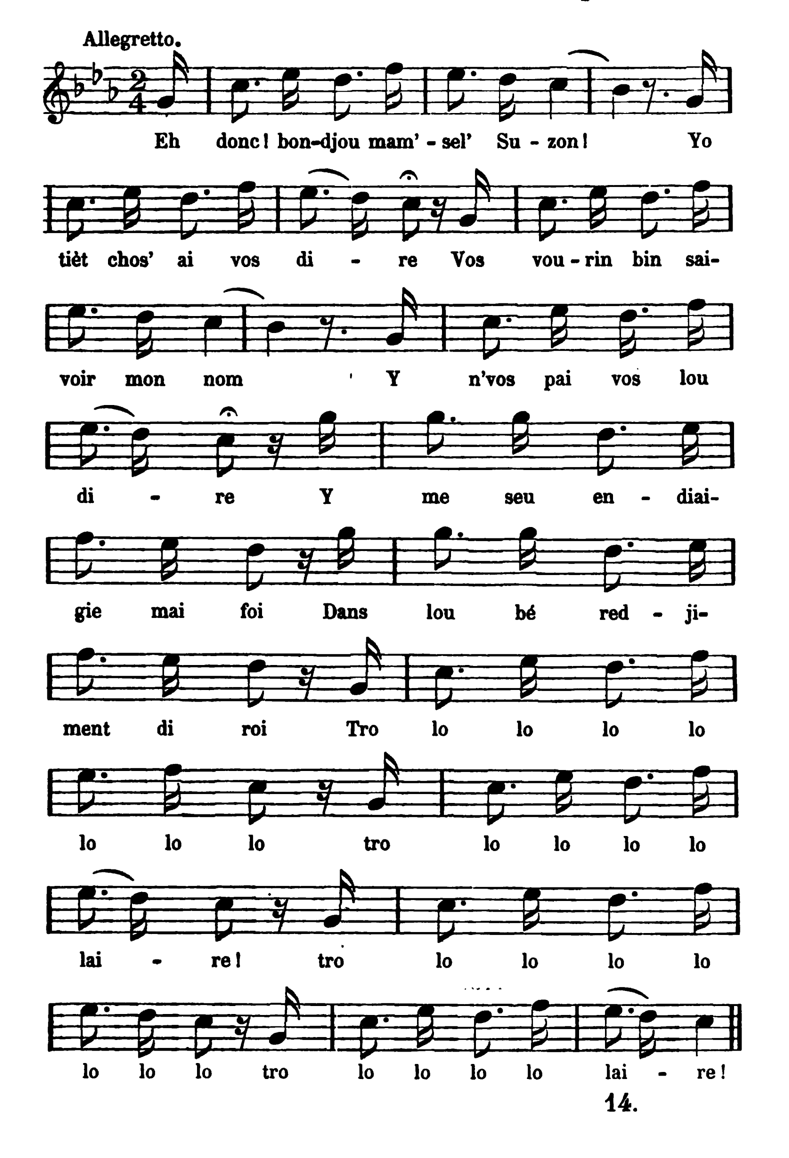
Quand lai dière fut déclarie,
Ai ieu feyu se baittre.
Devant in redjiment d'prussiens
Croisie lai baiyonnette.
Y tiro touj' au pu épo,
Ai tchouéllin tout c'ment das crapaux.
Tro lo etc.

Y m'en seu r'venu â pays
Pou vor lai Marie Djeanne,
Quand io épris qu'léto mairiai
Daivo in ât d'jun' homme,
— Tous las serments qu'te m'aivo fa,
Sacrée p..... ! t'las ai vioula !
Tro lo etc.

Io rencontrai lai Marie D'jeanne
Daivo sai min' joufflue,
In p'te poupon dessus sa bras
Que r'mue tout c'ment n'sangsue,
— Coument qu'té fai pou èvouet c'qui
Pendant qu'iéto bin loin d'ici?
Tro lo etc.

— Coument qu'ié fait pou aivoi c'qu'i?
Lai tchose en â bin nette.
Crayo qu'té vio d'mourai soudâ
Djusqu'ai lai saint Sylvestre.
Ça pou souqui qu'iâi pris Batis,
Lou pu bê djûne homm' di pays.
Tro lo etc.

Variante sur le même air et les mêmes paroles.



TRADUCTION.

Eh donc ! bonjour, mamsell' Suzon !
J'ai quéqu' chose à vous dire.
Vous voudriez bien savoir mon nom,
Je ne veux pas vous le dire.
Je me suis engagé ma foi,
Dans le beau régiment du roi.
Tro lo etc.

Ils m'ont mis en garnison
Avec les camarades ;
Les uns étant punis de prison,
Moi, je faisais le malade.
Pourtant le chirurgien m'a dit
Que je n'avais que le torticolis.
Tro lo etc.

Ils m'ont mis à l'hôpital
Avec ma maladie.
J'étais quitte de porter le flingot
Derrière la compagnie.
Je demeurais tous les jours au lit ;
J'engraissais comme un taureau.
Tro lo etc.

Quand le chirurgien constata
Que je n'étais plus malade,
Il m'a fallu manger le rata
Avec les camarades.
Je m'en suis f.... une telle *muffée* (1)
Que je croyais que mon ventre en voulait taper.
Tro lo etc.

(1) Ce que l'on mangerait avec un muffle.

Ils m'ont mis en faction
Derrière la citadelle.
Tous ceux qui ne savaient pas mon nom
M'appelaient sentinelle.
Il n'y aurait pas passé un chat
Que je ne lui aie crié : Qui est-ce qui va là ?
Tro lo etc.

J'ai vu passer des généraux,
Avec des belles cocardes,
Qui m'ont donné des *berlingots* (des balles)
Tout plein ma gibecière,
Des belles cocardes à mon chapeau.
Tonnerre mon Dieu ! comme j'étais beau !
Tro lo etc.

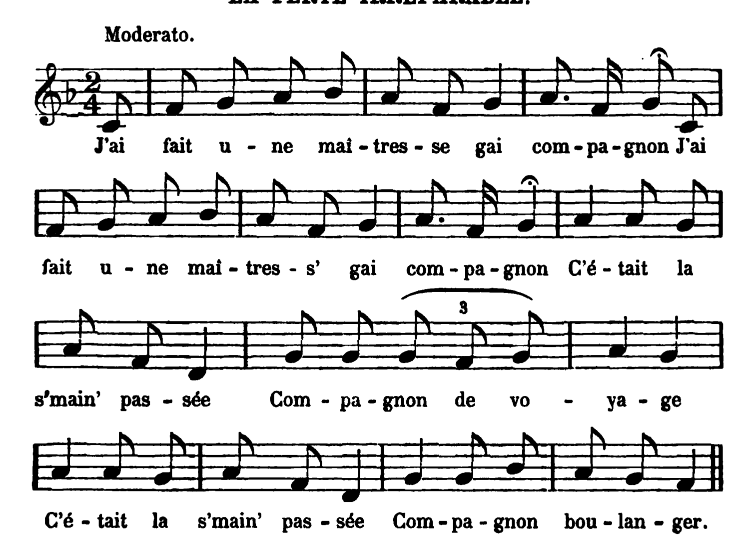
Quand la guerre fut déclarée,
Il a fallu se battre ;
Devant un régiment de Prussiens
Croiser la bayonnette ;
Je tirais toujours au plus épais ;
Ils tombaient tous comme des crapeaux.
Tro lo etc.

Je m'en suis revenu au pays
Pour voir la Marie-Jeanne,
Quand j'ai appris qu'elle était mariée
Avec un autre jeune homme.
— Tous les serments que tu m'avais faits,
Sacrée p.....! tu les as violés !
Tro lo etc.

J'ai rencontré la Marie-Jeanne
Avec sa mine joufflue,
Un petit poupon dessus ses bras,
Qui remuait tout comme une sangsue,
— Comment que tu as fait pour avoir ceci
Pendant que j'étais bien loin d'ici ?
Tro lo etc.

— Comment que j'ai fait pour avoir ceci ?
La chose en est bien nette.
Je croyais que tu voulais demeurer soldat
Jusqu'à la saint Sylvestre
C'est pour cela que j'ai pris Baptiste
Le plus beau jeune homme du pays.
Tro o etc.

LA PERTE IRRÉPARABLE.



Je fus la voir dimanche } *bis*
Gai compagnon
C'était pour l'embrasser
Compagnon de voyage
C'était pour l'embrasser
Compagnon boulanger.

Je la trouvai seulette } *bis*
Gai compagnon
Dans sa chambre à pleurer
Compagnon de voyage
Dans sa chambre à pleurer
Compagnon boulanger.
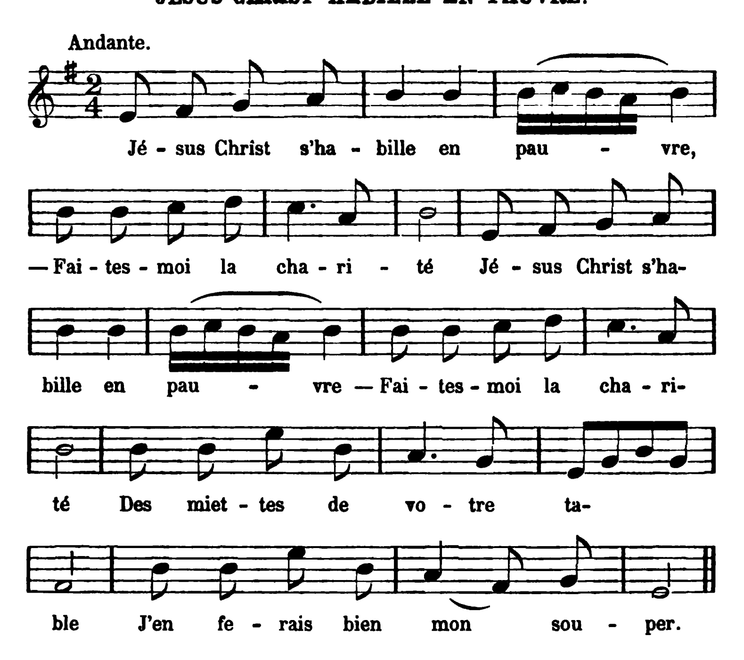
Qu'avez-vous donc la belle? } *bis*
Gai compagnon
Qu'avez-vous à pleurer
Compagnon de voyage etc...

Je pleur' mon pucelage } *bis*
Gai compagnon }
Que je vous ai donné
Compagnon de voyage etc...

Ne pleurez plus la belle } *bis*
Gai compagnon }
Je vous le renderai
Compagnon de voyage etc...

Ça ne peut pas se rendre } *bis*
Gai compagnon }
Comm' de l'argent prêté
Compagnon de voyage
Comm' de l'argent prêté
Compagnon boulanger.

JÉSUS-CHRIST HABILLÉ EN PAUVRE.



— Les miettes de notre table
Les chiens les mangeront bien } *bis.*
Ils m'apportent des lièvres,
Toi tu ne m'apportes rien.

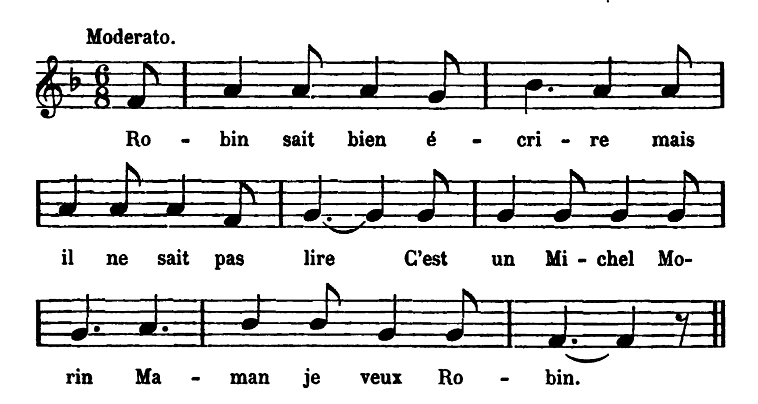
— Madame qu'êt's en fenêtre,
Faites-moi la charité ! } *bis.*
— Ah ! montez, montez bon pauvre,
Avec moi vous souperez !

Quand ils eurent bien soupé,
Il demande à se coucher, } *bis.*
— Ah ! montez, montez bon pauvre,
Un lit frais vous trouverez.

Quand ils montaient les degrés, } *bis.*
Trois anges les éclairaient.
— Ah! n'ayez pas peur, Madame,
C'est la lune qui paraît.

Dans trois jours vous mourerez, } *bis.*
En Paradis vous irez.
Mais votre mari, Madame,
En enfer ira brûler.

MAMAN, JE VEUX ROBIN.



Robin a une vache
Qui danse sur la glace
Au son du tambourin.
Maman, je veux Robin.

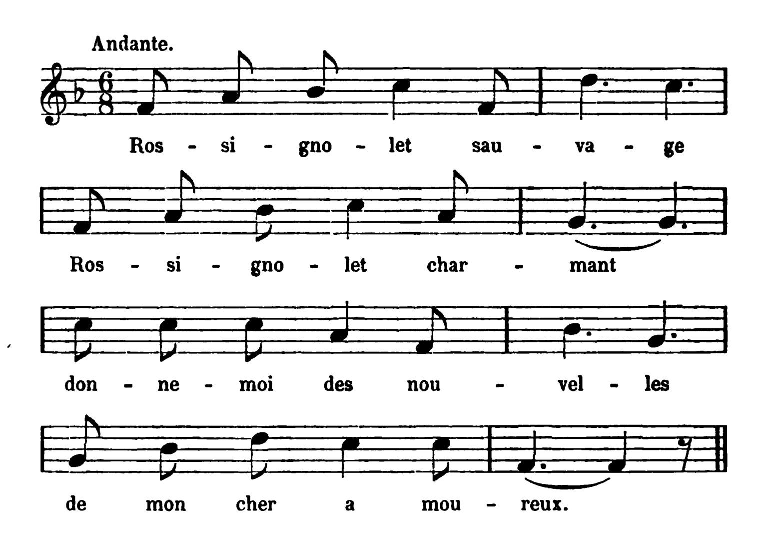
Quand il chante un air tendre,
Chacun croirait entendre
La voix d'un marcassin.
Maman, j'aime Robin.

Il porte dans sa poche
Un morceau de brioche
Du temps de Charles-Quint.
Maman, j'aime Robin.

Il enfile des merles
Et déniche des perles.
C'est un garçon divin.
Maman, je veux Robin.

Robin a des sabots
Qui font et *clic* et *cloc*.
Il fait caca dessus.
Maman, je n'en veux plus.

ROSSIGNOLET SAUVAGE.



Il m'a dit de l'attendre
Là-haut dans ces grands bois.
Hélas ! j'ai beau l'attendre,
L'ingrat ne revient pas.

— Votre amoureux, la belle,
La mer il a passé.
Je suis son capitaine,
Je puis vous l'assurer.

Prends tes habits, la belle,
Habill'-toi z'en guerrier,
Tu marcheras sans doute
Quarante jours entiers.

Quarante jours de marche,
Quarante jours et nuits ;
Quarante jours de marche
Tu seras au pays.

En entrant dans la ville,
Elle voit son amant
Qui faisait l'exercice
Sous un drapeau volant.

— Si j'avais su, la belle,
Que tu viendrais ici,
J'aurais passé la mer
Tu n'm'aurais pas revu.

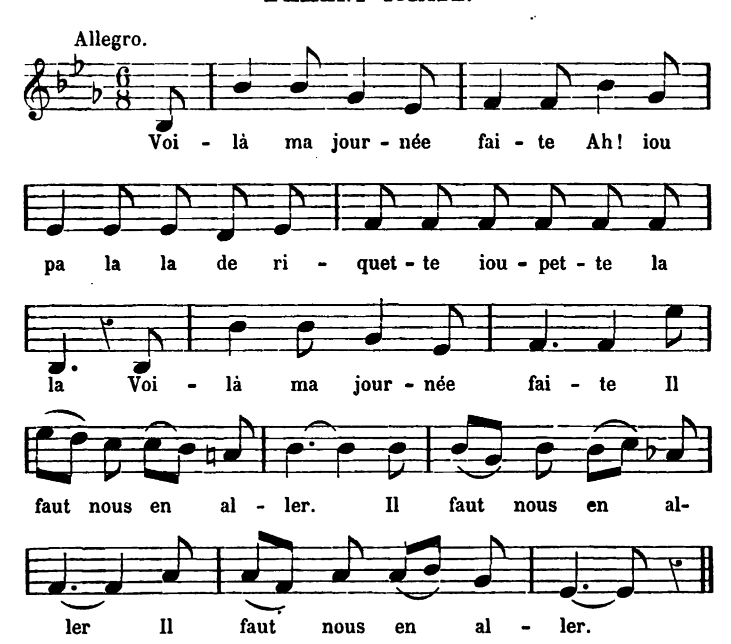
— Mon Dieu est-il possible
Que j'aie fait tant de pas
Pour un amant que j'aime
Et qui ne m'aime pas !

Rossignolet sauvage,
Messager langoureux,
Donne-moi des nouvelles
Des mes aut's amoureux.

Tes amoureux, la belle,
Ils sont tous mariés,
Et ils ont pris pour femmes
Des fill's de la Comté.

Et ils ont pris pour femmes
Des fill's de la Comté.
Et toi, pauvre fillette,
Te voilà délaissée.

L'AMANT TIMIDE.



En mon chemin rencontre
Ah ! iou pa etc.
La fille du meunier (*ter*).

La pris par sa main blanche
Ah ! iou pa etc.
Au bois je la menai (*ter*).

Quand ell' fut dans le bois
Ah ! iou pa etc.
Ell' se mit à pleurer (*ter*)

— Qu'avez-vous donc la belle
Ah ! iou pa etc.
Qu'avez-vous à pleurer (*ter*)

— Je pleur' que je suis jeune
Ah ! iou pa etc.
Exposée au danger (*ter*).

— Ne pleurez plus la belle
Ah ! iou pa etc.
Je vous reconduirai (*ter*)

Quand ell' fut hors du bois
Ah ! iou pa etc.
Ell' se mit à chanter (*ter*).
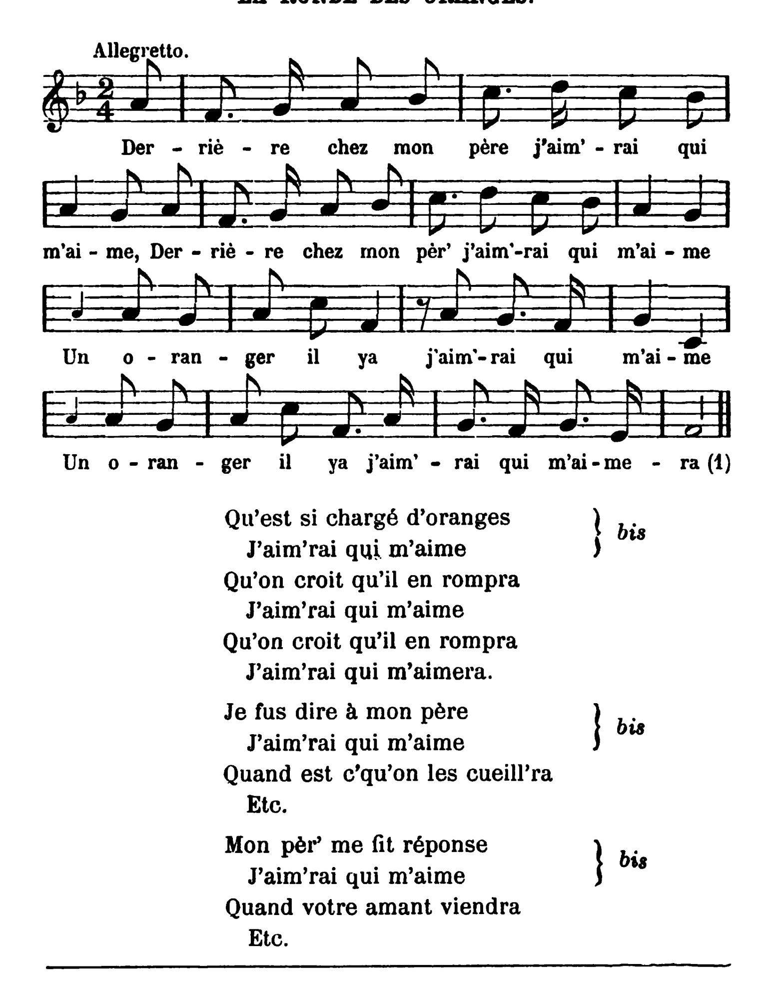
— Qu'avez-vous donc la belle
Ah ! iou pa etc.
Qu'avez-vous à chanter ? (*ter*).

Je ris de ce gros bête
Ah ! iou pa etc.
Qui n'a su m'embrasser (*ter*).

— Rentrons au bois la belle
Ah ! iou pa etc.
Je vous embrasserai (*ter*).

Quand tu tenais la caille
Ah ! iou pa la la de riquette
Ioupette la la
Quand tu tenais la caille
Il fallait la plumer (*ter*).

LA RONDE DES ORANGES.



Qu'est si chargé d'oranges } *bis*
J'aim'rai qui m'aime
Qu'on croit qu'il en rompra
J'aim'rai qui m'aime
Qu'on croit qu'il en rompra
J'aim'rai qui m'aimera.

Je fus dire à mon père } *bis*
J'aim'rai qui m'aime
Quand est c'qu'on les cueill'ra
Etc.

Mon pèr' me fit réponse } *bis*
J'aim'rai qui m'aime
Quand votre amant viendra
Etc.

---

(1) Une variante du refrain dit : Mignonne je vous aime,
Et vous ne m'aimez pas.
Et une autre : Vive l'amour,
Vivent l'amour et le lilas.

Les oranges sont mûres } *bis*
J'aim'rai qui m'aime
Et l'amant ne vient pas
Etc.

Je pris mon échelette } *bis*
J'aim'rai qui m'aime
Mon panier à mon bras
Etc.

Je cueillis les plus mûres } *bis*
J'aim'rai qui m'aime
Les vertes je laissas
Etc.

J'les fus porter à vendre } *bis*
J'aim'rai qui m'aime
A la foire à Moka (1)
Etc.

En mon chemin rencontre } *bis*
J'aim'rai qui m'aime
Le fils d'un avocat
Etc.

— Que portez-vous la belle } *bis*
J'aim'rai qui m'aime
Dedans ce panier-là?
Etc.

— Monsieur, c'est des oranges } *bis*
J'aim'rai qui m'aime
Ne vous en plaît-il pas?
Etc.

Il m'en a pris deux couples } *bis*
J'aim'rai qui m'aime
Point ne me les paya
Etc.

---

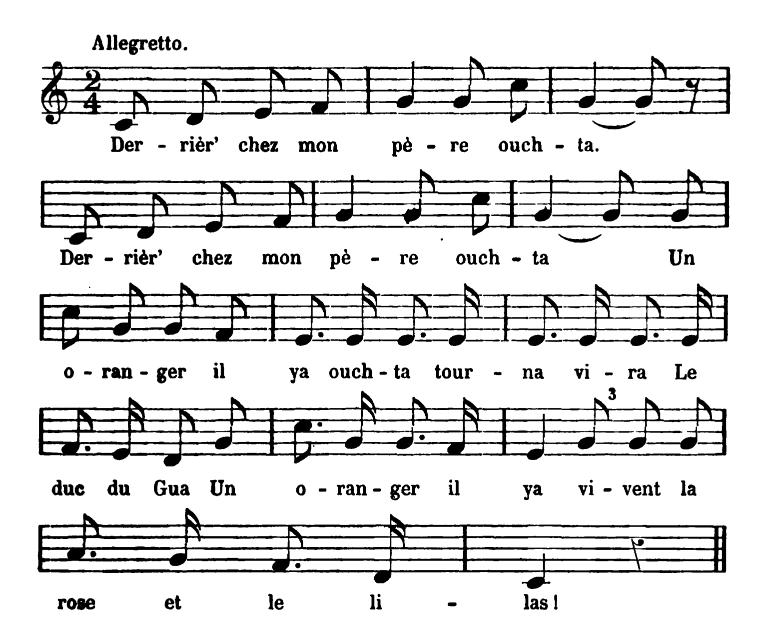
(1) On dit aussi à Lava (?)

— Portez-les chez mon père } *bis*
J'aim'rai qui m'aime
Et il vous les paiera
Etc.

J'les portis chez son père } *bis*
J'aim'rai qui m'aime
Personn' je ne trouvas
Etc.

Au diable les oranges } *bis*
J'aim'rai qui m'aime
Et l'fils de l'avocat
J'aim'rai qui m'aimera.

Variante de la même chanson sur un autre air.



Le reste comme dans la chanson précédente, jusqu'aux couplets suivants :
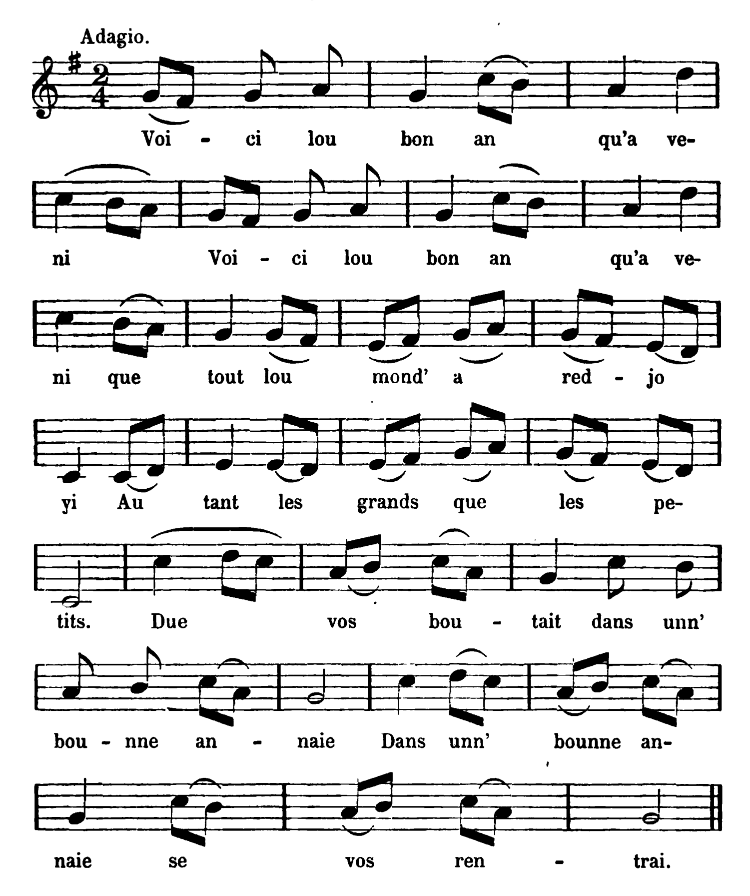
Portez-les dans ma chambre (les oranges) } *bis*
Ouchta
Et on les comptera
Ouchta, tourna, vira
Le duc du Gua
Et on les comptera
Vivent la rose et le lilas.

Je compte et je recompte } *bis*
Ouchta
Le compte n'y est pas
Ouchta, etc.

Mettez-vous-y la belle
Ouchta } *bis*
Et le compte y sera
Ouchta, etc.

Quand la bell' s'y fut mise
Ouchta } *bis*
Le compte s'y trouva
Ouchta, tourna, vira
Le duc du Gua
Le compte s'y trouva
Vivent la rose et le lilas.

LA BONNE ANNÉE.



Ah ! beillez-nos de vos échaulons (noix)
Que sont petdedans vos mausons
Due vos boutait etc.

Ah ! beillez-nos de vos côtis (côtes de porcs)
Que sont podus (pendus) ès vos pianchiers (plafonds)
Due vos boutait etc.

Ah ! beillez-nos de vos chambons (jambons)
Que sont podus à ces bautons (bâtons)
Due vos boutait etc.

Copa au lâ (lard) sans reguediâ
Ne poignie d'argent sans contâ
Due vos boutait etc.

Beillez-nos de vot' bon toutché (gâteau)
Qu'a dans l'airtcha (le coffre) a pie d'vot' lé
Que Due vos boutait etc.

L'effenot qu'a i bré (berceau) coutchi
De let main de Due sot soignie
Que Due vos boutait etc.

Due bénisse cette mauson
Tant par en mé tant par en rond
Que Due vos boutait etc.

Et lou maître de let mauson
Due li denne bouene foion
Que Due vos boutait etc.

Et lai maîtresse de cions
Due en ait grand' compassion
Que Due vos boutait etc.

Ne nos faites pet tant demora
Nos ans les pies (pieds) tout égeolâs
Et let barbe toute gièvra.
Due vos boutait etc.

En vos beillant bin lou bon sâ (bonsoir)
Au père et à let mère
Et tous les ofans
Due vos boutait dans eunn' boune an-naie.
Dans eunn' boune an-naie
Se vos rentrai (1).

---

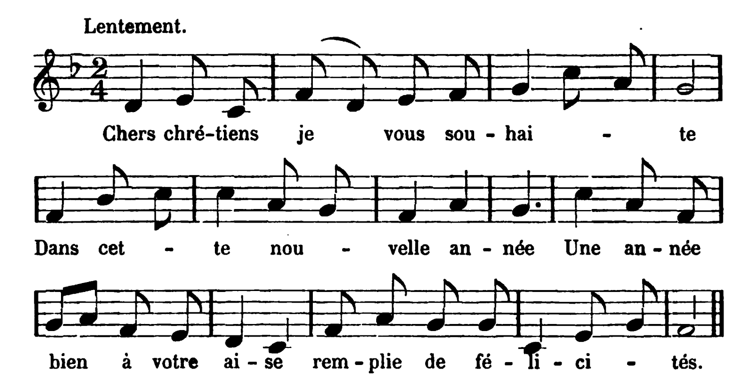
(1) Nous n'avons pas pu trouver le sens de ces mots. Une autre variante plus compréhensible dit :

Que Due vous boute eunn' boune an-naie
Moillou (meilleure) que c'te qu'a passaie.

Quand les habitants de la maison ne donnent rien, les chanteurs terminent par le couplet suivant :

Due vos denne des raittes assai
Ne tchin, ne tchat pou les aittropai
Point de bâton pou les tuiai.

Autre chanson du bon an qu'on chantait jadis dans le canton de Clerval :



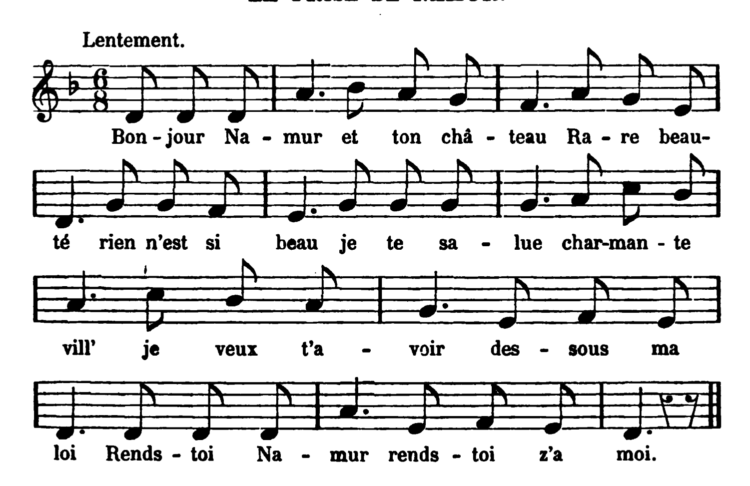
Nous avons vu nos voisinages
Qui ont été presque ruinés
L'Allemagne et l'Alsace
Aussi la Franche-Comté (1).

Chers chrétiens, ne soyez pas chiches
De vos biens à nous donner,
Nous en deviendrons plus riches,
Nous boirons à vos santés.

(1) Cette chanson daterait du xviii[e] siècle, de l'époque à laquelle les Allemands envahirent ces deux pays.

C'est aujourd'hui le dernier jour
Le dernier jour de cette année.
En vous donnant le bonsoir
Que le bonsoir vous soit donné.

LA PRISE DE NAMUR.



— Qui êtes-vous qui me parlez,
Et de si près me caressez?
— Je suis le général de France
Qui veut t'avoir dessous sa loi.
Rends-toi, Namur, rends-toi z'à moi!

— Général, sois moins fanfaron,
J'ai de la poudre et du canon (1).
Tu n'auras pas ma citadelle,
Le roi de Prusse est mon ami,
Il va venir me secouri.

— Puisque c'est là ton dernier mot,
Sonnez trompettes, à l'assaut.
Sans fascines et sans échelles,
Le sabre aux dents, mes grenadiers!
Rira bien qui rira l'dernier.

---

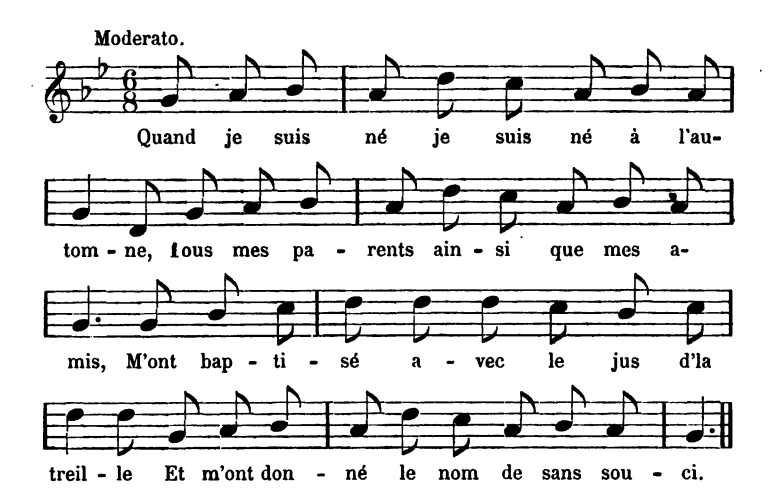
(1) Variante : Ah! je vois bien à ton dessein
Tu voudrais découvrir mon sein.

— O roi de Prusse, où êtes-vous?
Hélas! hélas secourez-nous!
Les Français sont aux palissades,
Les grenadiers dans les fossés
Sont comme des lions déchaînés!

Quand le roi d'Prusse vit son château
Tomber par pièces et par morceaux,
S'en fut trouver les Kinserlicks.
— Il nous faut mett' pavillons blancs,
Il faut nous rendre sur le champ.

Français, Français, puisqu'il le faut!
Vaillants Français, cessez l'assaut!
Grâce! nous vous demandons grâce,
Dès cet instant nous nous rendons
Au pouvoir de la Nation.

LE BUVEUR.



Quand j'eus cinq ans on m'envoie à l'école,
Pour y apprendre à lire et à écrire.
Je n'appris qu'à vider la bouteille
Et n'y pas mettre d'eau dedans mon verre.

Vers les quinze ans j'ai fait une maîtresse
Qui s'appelait la charmante Isabeau,
Ell' me disait que j'avais la rougeole
Et ce n'était que le jus du tonneau.
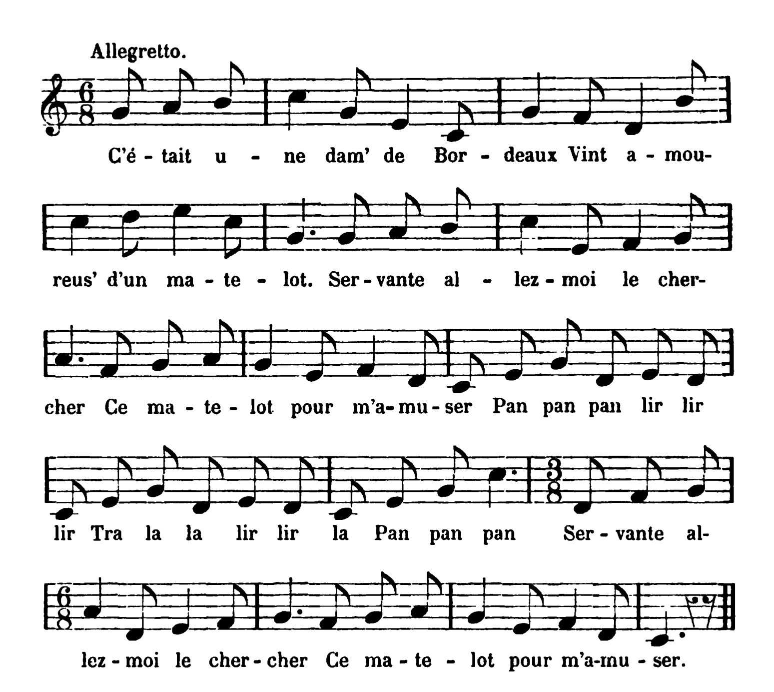
Quand j'eus vingt ans, je perdis ma maîtresse.
J'ai beau chercher, je n'peux la retrouver.
Quoique ce n'était qu'une simple bergère,
Nos amitiés étaient bien partagées.

A quarante ans mes parents me demandent
Pour partager mes biens avec les leurs.
Moi je n'ai pas de partage à leur faire,
Les cabartiers seront mes créanciers.

A cinquante ans j'ai vidé cent bouteilles
Avec mes parents ainsi qu'mes amis ;
Sans oublier les enfants de la treille,
Sans oublier les enfants sans souci.

A soixante ans, sur le bord de la fosse,
J'ai bien vécu, j'ai bien passé mon temps.
Après ma mort qu'l'on me roule en carosse,
Durant ma vie je n'en ai pas eu l'temps.

LA DAME DE BORDEAUX.



La servante n'a pas manqué
Le matelot est arrivé.
Tout en entrant dans la maison
Madam' salua le garçon
Pan pan etc.

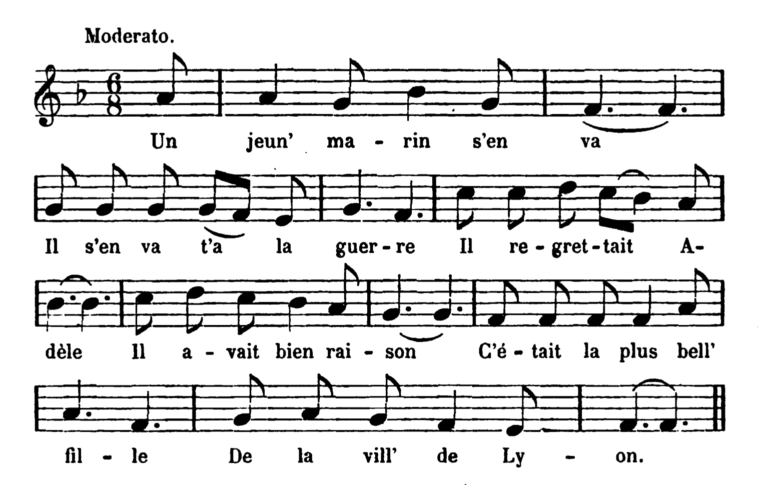
Entrez, entrez beau matelot,
Collation nous prenderons.
Collation nous avons pris
Pendant trois jours, pendant trois nuits
Pan pan etc.

Le matelot qui s'ennuyait,
Par la fenêtre regardait.
Madam' lui dit : « Il fait bon vent
Pour s'embarquer présentement.
    Pan pan etc. »

Tout en descendant l'escalier,
Il fit rencontr' du Président.
— Président, mon beau Président,
J'ai eu ta femme et ton argent,
    Pan pan etc.

Quand il fut dedans son bateau,
Il se mit à chanter tout haut :
Vivent les dames de Bordeaux,
Elles payent bien les matelots.
    Pan pan lir lir lir
    Tra la la lir lir la
    Pan pan pan.
Vivent les dames de Bordeaux
Qui payent à boire aux matelots.

LE DÉSESPOIR DU JEUNE MARIN.



Le jeun' marin s'en va
Trouver son capitaine
— Bonjour mon capitaine
Signez-moi mon congé
Pour aller voir Adèle
Que mon cœur aime tant.

Le capitaine répond
Comme un brave homme de guerre
— Prends ta cocarde blanche
Ton joli passeport
Va t'en voir ta maitresse
Et reviens t'en au port.

Le jeun' marin s'en va
Au château de la belle.
— Bonjoure père et mère
Frères, sœurs et parents
Où est-ell' donc Adèle
Que je n'la revois pas?
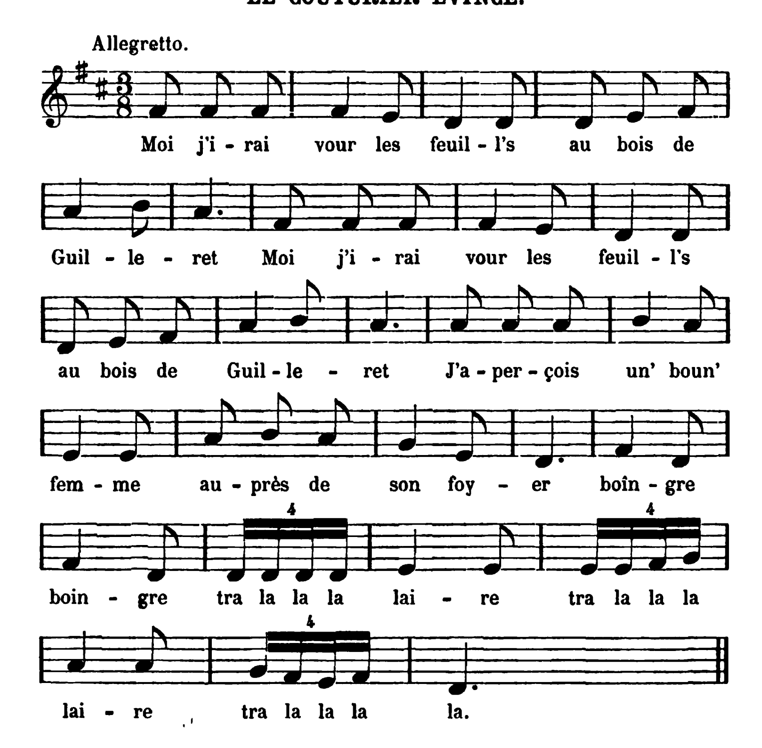
Le père lui répond
Comme bon père doit faire :
— Ne parlons plus d'Adèle
Puisqu'ell' n'est plus ici.
Son corps repose en terre
Son âme en Paradis.

Le jeun' marin s'en va
Sur la tombe d'Adèle
— Parle-moi donc Adèle
Une dernière fois
Je suis au désespoir
Je vais mourir pour toi.

Le jeun' marin s'en va
Trouver son capitaine
— Bonjour mon capitaine
M'y voici de retour
Ma chère Adèle est morte
J'y servirai toujours.

Le capitaine répond
Comme un brave homme de guerre
— Va t'en au corps de garde
Va t'en t'y reposer
Tu reprendras les armes
Tu pass'ras officier.

LE COUTURIER ÉVINCÉ.
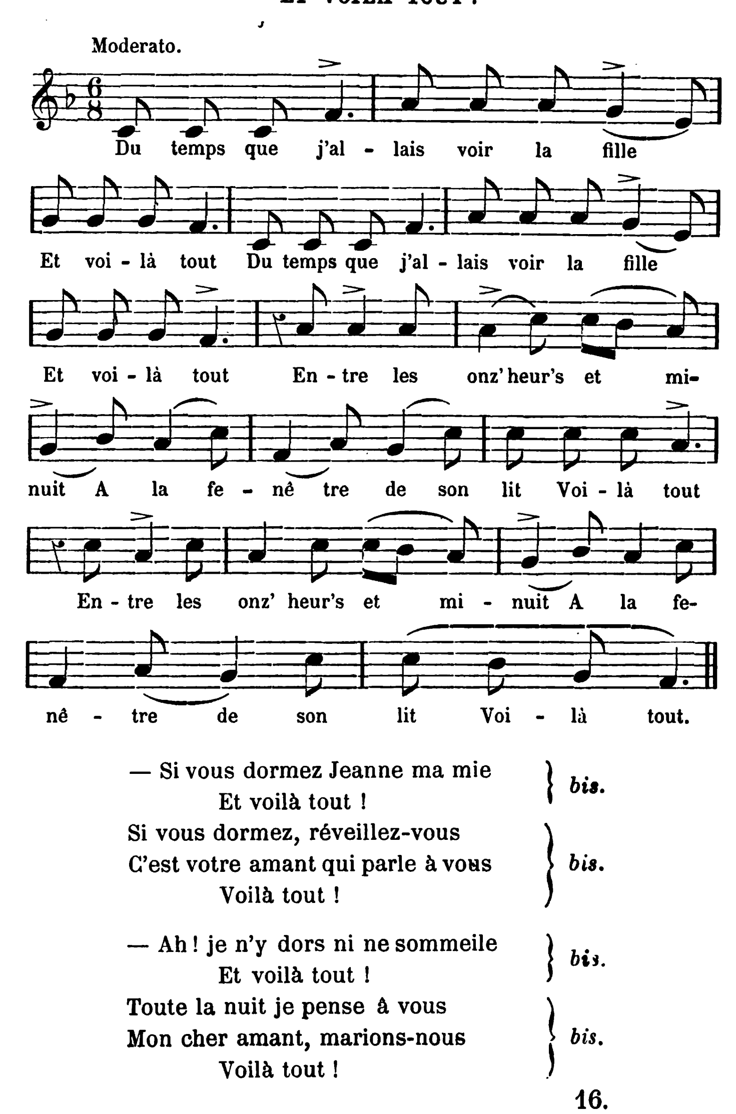


Ell' me dit mon jeune homme } *bis.*
Approchez vous chauffer
Ce n'est pas ton feu bonn' femme
Qui m'a mené iqui.
Boingre, boingre,etc.

— Ce n'est pas ton feu bonn' fenmme } *bis.*
Qui m'a mené iqui,
Mais c'est ta fille ainée
Si tu veux m'la baillie.
Boingre, boingre, etc.

— Ma fille n'est pas faite
Pour un bas couturier } *bis.*
Ma bell' Louise est faite
Pour un beau cordonnier.
Boingre, boingre, etc...

ET VOILA TOUT !



— Si vous dormez Jeanne ma mie
Et voilà tout ! } *bis.*
Si vous dormez, réveillez-vous
C'est votre amant qui parle à vous
Voilà tout ! } *bis.*

— Ah ! je n'y dors ni ne sommeile
Et voilà tout ! } *bis.*
Toute la nuit je pense à vous
Mon cher amant, marions-nous
Voilà tout ! } *bis.*

Il faut en parler à mon père
Et voilà tout ! } *bis*
Et à ma mère, si elle veut
Nous nous marierons tous les deux
Voilà tout ! } *bis.*

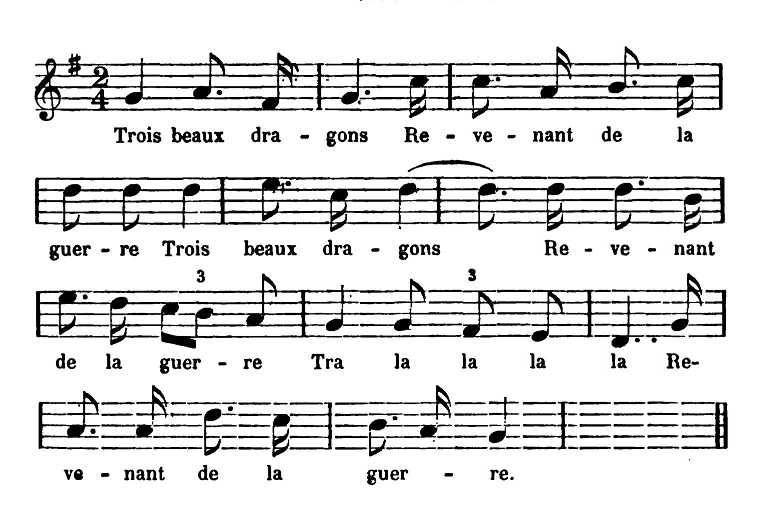
— Paysan, donne-moi ta fille
Et voilà tout ! } *bis.*
Donne-la moi, en te priant
Tu nous rendra le cœur content
Voilà tout ! } *bis.*

— Ma fille est encore trop jeunette
Et voilà tout ! } *bis.*
Elle est trop jeune encore d'un an
Faites l'amour en attendant
Voilà tout ! } *bis*

— L'amour je ne la veux plus faire
Et voilà tout ! } *bis.*
Garçon qui fait l'amour longtemps
Risque bien d'y perdre son temps
Voilà tout ! } *bis.*

Je m'en irai dessus nos côtes
Et voilà tout ! } *bis.*
Sur les côtes j'irai pleurer
En regrettant le temps passé
Voilà tout ! } *bis.*

LA PRINCESSE REFUSÉE.



Ils ont passé } *bis*
Au jardin de la Reine
Tra la, etc.

L' plus jeun' des trois } *bis*
Sa main tient une rose
Tra la, etc.

La fill' du Roi } *bis*
Qui est à sa fenêtre
Tra la, etc.

— Joli dragon } *bis*
Donnez-moi votre rose
Tra la, etc.

— Si je vous la donne } *bis*
Vous en serez ma mie
Tra la, etc.

— Ah ! pour cela } *bis*
Parlez-en à mon père
Tra la, etc.

— Sire le roi, } *bis*
Donnez-moi votre fille
Tra la, etc.

— Joli dragon, } *bis*
Comment oses-tu dire ?
Tra la, etc.

T'as pas vaillant } *bis*
La jupe de ma fille (1)
Tra la, etc.

J'ai plus vaillant } *bis*
Que vous et votre fille
Tra la, etc.

J'ai trois vaisseaux, } *bis*
Dessus la mer qui brille (2)
Tra la, etc.

L'un est plein d'or } *bis*
L'autre d'argenterie (3)
Tra la, etc.

---

(1) Ou : La coiffure de ma fille.

(2) Variante :

Sur la mere jolie.

(3) Les variantes de cette énumération sont très nombreuses :

J'ai trois moulins
Sur la mere jolie

Un qui moud l'or
Et l'autre la farine

L'autre qui moud
Les amours de ma mie

Ou bien

L'un qui moud l'or
L'autre l'argenterie.

Et le troisième
C'est pour prom'ner ma mie } *bis*
Tra la, etc.

— Joli dragon
Je te donne ma fille } *bis*
Tra la, etc.

— Sire le roi
Je vous en remercie } *bis*
Tra la, etc.

Dans mon pays
Y en a de plus jolies } *bis*
Tra la la la la
Y en a de plus jolies.

Autre variante relative aux trois vaisseaux :

L'un est plein d'or,
L'autre de perles fines

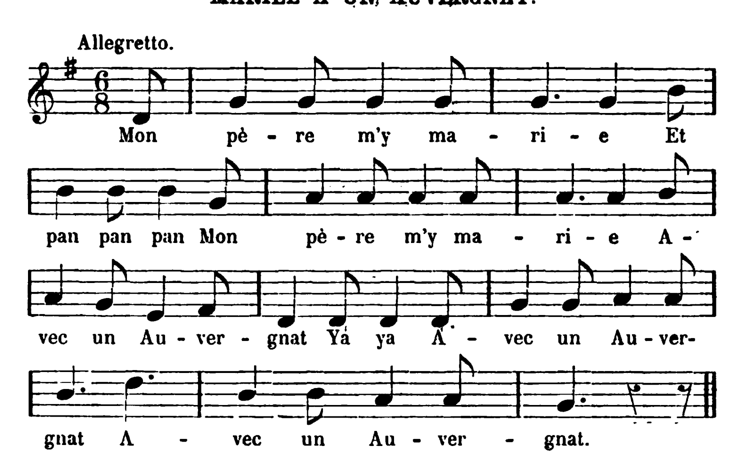
Ou bien :

L'autre de marchandises.

On dit encore :

J'ai trois cents ch'vaux
Dedans mon écurie
Trois cents moutons
Dedans ma bergerie.

MARIÉE A UN AUVERGNAT.



Le premier jour des noces
Et pan pan pan
Le premier jour des noces
Avec lui je couchas
Ya ya
Avec lui je couchas (*bis*)

Il me tourna l'épaule
Et pan pan pan
Il me tourna l'épaule
Et puis il s'endorma
Ya ya
Et puis il s'endorma (*bis*)

Moi je pris une épingle
Et pan pan pan
Moi je pris une épingle
Avec quoi j'le piquas
Ya ya
Avec quoi j'le piquas (*bis*)

— Laisse-moi donc dormir
Et pan pan pan
Laisse-moi donc dormir
J'ai mal à l'estomac
Ya ya
J'ai mal à l'estomac (*bis*)

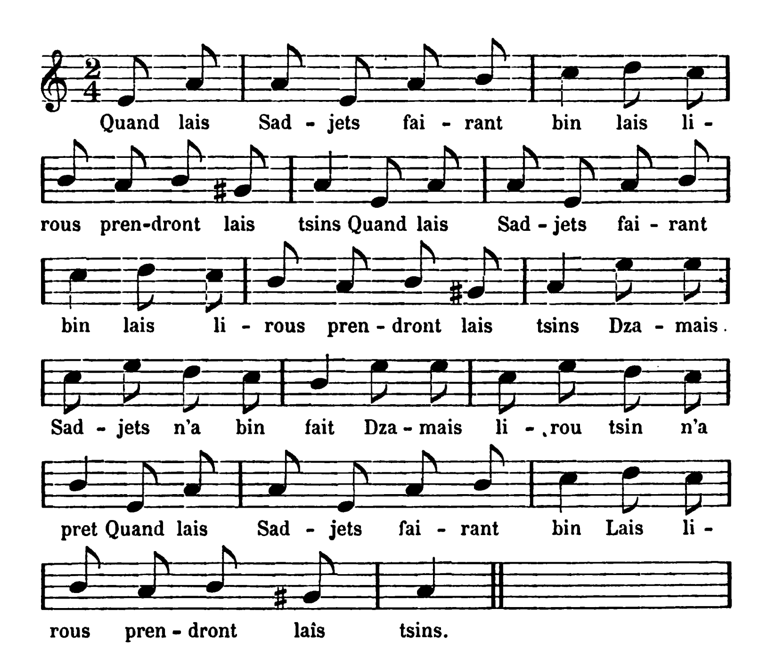
Je m'en fus chez mon père
Et pan pan pan
Je m'en fus chez mon père
Avant qu'il s'éveillat
Ya ya
Avant qu'il s'éveillat (*bis*)

J'lui dis bonjour mon père
Et pan pan pan
J'lui dis bonjour mon père
Je quitte l'Auvergnat
Ya ya
Je quitte l'Auvergnat (*bis*)

Prends courage ma fille
Et pan pan pan
Prends courage ma fille
C'est un riche Auvergnat
Ya ya
C'est un riche Auvergnat (*bis*)

Au diable la fortune
Et pan pan pan
Au diable la fortune
Quand le plaisir n'y est pas
Ya ya
Quand le plaisir n'y est pas (*b.*)

LES SAUGETS.



TRADUCTION.

Quand les Saugets (1) feront bien } *bis*
Les lièvres prendront les chiens }
Jamais Sauget n'a fait bien
Jamais lièvre n'a pris chien
Quand les Saugets feront bien
Les lièvres prendront les chiens.

---

(1) Habitants du Sauget, canton de Montbenoît.

NOTICE

SUR

LES TRAVAUX GÉOLOGIQUES

DE M. GEORGES BOYER

Par M. Albert GIRARDOT

Séance du 14 mai 1892

MESSIEURS,

Le 15 avril dernier, la mort frappait, à Moutiers en Savoie, où il était Receveur des finances, M. Georges Boyer notre confrère, je dirais même plus volontiers notre ami commun, tant le charme de son caractère et la cordialité de ses relations avaient su lui gagner l'affection de tous ceux qui le connaissaient. M. le Secrétaire de notre Compagnie a déjà exposé, avec une éloquence à laquelle je ne saurais atteindre, les qualités de l'homme privé et de l'administrateur ; mon intention est de vous entretenir de l'œuvre et des mérites du savant qui laisse parmi nous d'unanimes regrets.

La vocation scientifique de M. Georges Boyer se dessina aux Rousses, où il résida pendant quelque temps, comme percepteur, au début de sa carrière. La vue des hautes montagnes du Jura, la connaissance intime qu'il en acquit bientôt, lui inspirèrent le désir de pénétrer le mystère de leur origine et d'approfondir, pour cela, les notions de géologie qu'il avait reçues au collège. Il ne put tout d'abord mettre son projet à exécution, les ouvrages spéciaux lui manquaient ; mais appelé peu après à Salins, par la nature de ses fonctions, il rencontra dans cette ville, avec les écrits des maîtres de la science, ce qui lui fut peut-être plus pré-

cieux encore, l'amitié et les conseils de deux géologues éminents, M. Choffat qui recueillait alors les matériaux de son étude sur le Callovien et l'Oxfordien, puis M. Marcou qui venait de traverser l'Atlantique pour revoir sa chère Franche-Comté. Tous deux le prirent pour compagnon de leurs excursions, l'initièrent aux observations sur le terrain, et guidèrent ses premières recherches.

Le mont Poupet, par l'allure bizarre de ses strates, les dislocations et les accidents orographiques de tous genres qu'il présente pour ainsi dire à chaque pas, avait rebuté les premiers investigateurs. M. Boyer entreprit son étude minutieuse, il reconnut les couches qui le constituent, les failles principales qui le circonscrivent, les failles secondaires qui le pénètrent, suivit dans toute leur étendue les unes et les autres, et se rendit un compte exact non seulement de la structure de la montagne, mais aussi du mécanisme de son soulèvement. Ce fut son premier travail; il s'y révéla observateur attentif et judicieux interprète des faits constatés. Les mêmes qualités se retrouvent dans quelques pages qu'il écrivit en 1881 sur les anciennes alluvions du Rhône, et surtout dans sa « description des environs de Brenod », publiée en 1885 par la Société géologique de France, où il énumère et décrit sommairement les assises jurassiques qui affleurent dans cette localité, et étudie plus complètement les dépôts glaciaires que l'on y rencontre. Ces dépôts étaient alors considérés comme un amoncellement de débris calcaires accumulés par des glaciers exclusivement locaux, M. Boyer montra qu'ils renferment aussi des roches quartzeuses convoyées jusque là par des glaciers partis des Alpes. Cette étude des formations quaternaires l'intéressa vivement et dès son retour à Besançon, survenu vers ce moment, il résolut de reconnaître toutes les traces que cette époque à laissées dans nos environs. Ces recherches valurent à nos Mémoires différents travaux d'un grand intérêt. En 1885 il leur donnait une note sur « la provenance des

galets silicatés et quartzeux dans l'intérieur et sur le pourtour des Monts Jura », dans laquelle il établit que les cailloux roulés des moraines proviennent du remaniement, par les glaciers, d'alluvions antérieures à leur plus grande extension; et comme preuve de cette assertion, il montre, presque au sommet de la citadelle, à cent mètres au-dessus du niveau actuel de la rivière, les vestiges, découverts par lui, du cours d'eau qui avait commencé à creuser la vallée du Doubs, bien avant l'invasion des glaciers. Dans son « épisode de l'histoire géologique des Monts-Jura », il trace un tableau rapide mais complet de l'ère quaternaire, et fait assister le lecteur à la succession des phénomènes dont notre région fut alors le théâtre : abaissement de la température à la fin des temps tertiaires, pluies diluviennes qui en furent la conséquence, premières chutes de neige sur les cimes des Alpes ; formation des glaciers qui s'accroissent peu à peu, descendent des montagnes, couvrent la plaine Suisse, montent à l'assaut de la falaise jurassienne qui la domine à l'ouest, s'insinuent à travers ses brèches, s'étalent sur nos plateaux et viennent apporter jusque sur les bords de la Loue, les granites et les gneiss arrachés aux sommets alpins.

L'orographie du Jura attira aussi son attention et lui inspira divers travaux. Dans le plus important, intitulé « Remarques sur l'orographie des Monts-Jura », il s'occupe des relations qui existent entre la Géographie et la Géologie, et montre que la forme générale du Jura, son relief, ses accidents topographiques si remarquables, la direction de ses éléments parallèles, sont la conséquence de sa constitution géologique et des conditions de son soulèvement. Ce dernier phénomène reconnaît lui-même pour cause la surrection des Alpes, dont le Jura n'est qu'une dépendance, M. Boyer le prouve par des exemples nombreux que lui a révélés une étude minutieuse des deux massifs ; il établit en outre, que si la plus grande part dans la configuration de la chaîne ju-

rassienne revient aux Alpes, les montagnes, formées de roches primitives, du Beaujolais, du Morvan, de la Côte-d'Or, des Vosges et de la Forêt-Noire, situées à proximité et soulevées avant lui, ont contribué dans une certaine mesure à lui donner sa configuration en croissant, à convexité tournée vers le nord-ouest, par la résistance qu'elles opposaient à l'impulsion partie des Alpes.

En poursuivant ses études sur l'orographie de notre région, M. Boyer cherchait, pour en faire mieux comprendre les traits principaux, le moyen de rendre les accidents du sol sensibles à l'œil, sur une carte plane, et de montrer en même temps la part qui revient à chacun des différents étages dans le modelé du terrain. Les cartes géologiques sont en général d'une lecture difficile ; la superposition des teintes et le bariolage résultant de la subdivision des formations en zones plus ou moins nombreuses, rendent les indications topographiques insensibles sous l'enduit coloré qui les recouvre. M. Boyer voulut remédier à ces inconvénients et imagina, ce à quoi nul n'avait songé avant lui, d'employer pour atteindre ce but la photographie d'un plan en relief. Il traça sur le cliché que lui fournit cette première opération, les contours géologiques en les adaptant à la topographie, puis il obtint au moyen de ce document, calqué et reporté sur zinc, une planche reproduisant la planimétrie de la région photographiée. Cette planche fut ensuite soumise à des tirages en couleurs par application de teintes conventionnelles, destinées à faire connaître au premier coup d'œil l'âge relatif des étages ; le relief enfin fut indiqué en dernier lieu, à l'encre noire par la phototypie, et la planche ainsi préparée put être imprimée mécaniquement et tirée à un grand nombre d'exemplaires. Cette méthode dont M. Boyer fut l'inventeur lui donna de suite d'excellents résultats qui l'encouragèrent à l'utiliser pour vulgariser, au moyen de cartes, les connaissances géologiques. Le succès de ces cartes fut considérable et l'Académie des sciences, jugeant

sans distinction
put lui décerner
ment moins pré-

prononça comme
nce publique du
qu'il fit dans nos
tion de la Société
e MM. de la Noë
différents points
c le même soin,
u'il apportait en
t précis, à la fois
té comme d'em-
avec ses qualités
n qui lui avaient

r, œuvre sérieuse
en même temps
du jugement, une
une grande puis-
r, jamais ses re-
même un seul ins-

ttendre beaucoup
nous avait déjà
r lui un brillant
s succès au profit
ndément attaché.
qui semblaient
rvivra ; son nom
inventa, et figu-
ogues qui ont le
hie du Jura, et la
ans cette région.

Pour nous, Messieurs, nous garderons toujours, dans nos cœurs, le souvenir du savant qui contribua par ses travaux à l'éclat de notre Société, et qui fut l'un de nos confrères les meilleurs et les plus affectionnés.

PRINCIPAUX TRAVAUX DE M. GEORGES BOYER.

1878. Le Mont Poupet. (*Annuaire du Club Alpin français*, quatrième année, 1877.)

1881. Note sur la présence de blocs calcaires volumineux dans les alluvions anciennes du Rhône. (*Annuaire de la Section du Jura du Club Alpin français*, quatrième année, 1881.)

1885 Note sur les environs de Brenod (Jura méridional). (*Bulletin de la Société géologique de France*, séance du 29 mars 1885, 3me série, tome XVI.)

1885. Sur la provenance et la dispersion des galets silicatés et quartzeux dans l'intérieur et sur le pourtour des Monts-Jura. (*Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 1885.)

1886. Un épisode de l'histoire géologique des Monts-Jura. (*Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 1886.)

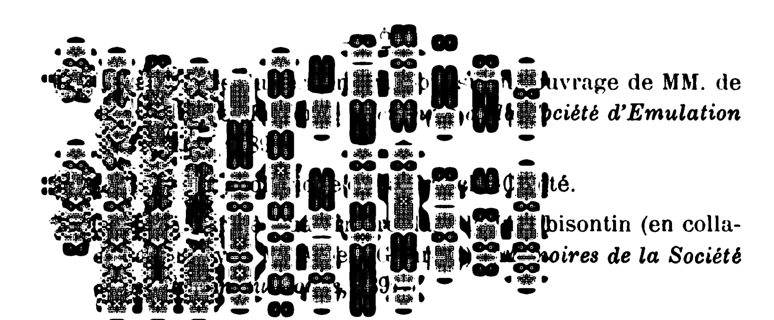
1886. Orographie du territoire de Besançon. (*Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 1886.)

1887. Remarques sur l'orographie des Monts-Jura. (*Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 1887.)

1888. La Société d'Emulation du Doubs : discours d'ouverture de la séance publique du 13 décembre. (*Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 1888.)

1888. Rapport sur la séance publique de la Société d'Emulation de Montbéliard. (*Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 1888.)

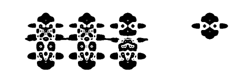
1888. Atlas oro-géologique du département du Doubs, accompagné d'une notice sur l'orographie des Monts-Jura.



…uvrage de MM. de
…ciété *d'Emulation*

…té.

…bisontin (en colla-
…*oires de la Société*





LE SIXIÈME VOLUME
DE
L'HISTOIRE DES PRINCES DE CONDÉ
PAR M. LE DUC D'AUMALE

Compte-rendu par M. Edouard BESSON

Séance du 9 avril 1892

MESSIEURS,

M. le duc d'Aumale a bien voulu, suivant son habitude, nous adresser le dernier volume qui vient de paraître de sa grande histoire des princes de Condé. Ce volume devait être le dernier de l'ouvrage ; mais l'importance du sujet et l'abondance des matières qu'il embrasse ont forcé l'auteur à ne pas l'épuiser, et à réserver pour un septième tome la fin de la vie du héros dont il raconte les fautes et les erreurs.

Histoire difficile à coup sûr, et demandant de la part de son auteur une délicatesse et une sûreté de jugement toutes particulières. Faire la part des préjugés du temps, des circonstances, des passions qui amenèrent le grand Condé à tourner contre la France des armes jusque-là victorieuses de ses ennemis, à mettre au service de l'Espagne l'épée triomphante de Rocroy, le montrer dans cette attitude nouvelle en proie à toutes les difficultés et à tous les périls, suites nécessaires d'une situation aussi fausse, et cependant d'un génie plus actif que jamais et plus fécond en merveilleuses ressources, n'était pas à coup sûr une tâche facile. M. le duc d'Aumale y a néanmoins pleinement réussi, et c'est là sans doute ce qui donne à son livre nouveau un

attrait peut-être supérieur à celui des volumes qui l'avaient précédé.

Aussi bien les événements qu'il raconte offrent par eux-mêmes un intérêt considérable qu'il renouvelle en quelque sorte par la manière vive, originale et neuve dont il les présente.

C'est d'abord la captivité des princes commencée par un véritable coup d'état de Mazarin en janvier 1650, qui se prolonge, non sans qu'ils aient à subir bien des déplacements et bien des rigueurs, jusqu'en février de l'année suivante, et à laquelle le rusé cardinal, sous la pression des événements par lesquels il craint de se voir débordé, est obligé d'aller au Havre mettre lui-même un terme, puis la rentrée de Condé à Paris qui entraîne avec elle la reprise de la guerre civile.

Cette seconde Fronde, encore plus mesquine que la première, et ne cherchant même pas comme elle à se couvrir du prétexte de l'intérêt public, est peinte par notre historien en traits énergiques et peu flatteurs. Elle lui fournit notamment le sujet de tableaux qui en disent plus sur une époque que les plus savantes dissertations; celui par exemple qui se place au lendemain de la séance orageuse du Parlement où Larochefoucauld tint un moment la tête de Gondi serrée entre les battants d'une porte, et qui nous montre M. le Prince rencontrant l'archevêque de Corinthe qui conduit à travers le Pont-Neuf la procession des Grands Cordeliers, tombant à genoux sur le pavé et recevant avec componction la bénédiction qui lui est gravement octroyée, puis les deux incrédules échangeant un profond salut.

Mais les nouveaux événements devaient avoir pour le grand Condé des conséquences plus graves que d'aussi misérables pasquinades. Il devait être amené non seulement à rompre avec l'autorité royale, mais, ne pouvant se soutenir contre elle avec les forces d'un parti divisé et dont les chefs principaux étaient ou ses ennemis déclarés, ou ses rivaux latents, à conclure avec l'Espagne ce traité fatal dont

il porte neuf ans le poids comme celui d'une robe de Nessus.

On connaît son mot fameux répété par Bossuet dans cette immortelle oraison funèbre qui est dans toutes les mémoires : « Je suis entré en prison innocent ; j'en suis sorti le plus coupable des hommes. » Son nouvel historien démontre qu'il exagérait ainsi sa culpabilité, et que l'idée de la révolte ouverte, surtout de l'alliance avec l'étranger, fut beaucoup plus longue à naître et à mourir dans son esprit. Ce qui le prouve, c'est que mis en liberté en février, il ne tira franchement l'épée qu'en septembre, et que, s'il le fit malgré des répugnances non douteuses et souvent exprimées, après avoir même réconcilié avec la France Turenne que la duchesse de Longueville avait décidé à faire cause commune avec l'Espagne, il y fut entraîné par les difficultés d'une situation sans issue, par les périls qu'elle lui créait, surtout par les conseils et les excitations de ses amis et en particulier de son frère et de sa sœur. « Vous me forcez à tirer l'épée, leur dit-il, eh bien, soit ! souvenez-vous que je serai le dernier à la remettre dans le fourreau. » Il devait malheureusement tenir parole.

Nous regrettons de ne pouvoir suivre M. le duc d'Aumale dans le détail des luttes soutenues par Condé contre l'autorité royale, et à la narration desquelles il apporte, jointes à une indiscutable compétence, des allures de style aussi guerrières que le sujet qu'il traite. Nous voudrions l'accompagner à Bordeaux où il nous montre le prince révolté, mêlé aux troubles de l'armée, se compromettant au contact des meneurs de cette odieuse faction, et ayant pour principal intermédiaire de ses relations avec l'Espagne le célèbre Franc-Comtois Watteville, représentant de Philippe IV en Guyenne ; sur les bords de la Loire, où Condé trouve en Turenne un rival digne de lui, et où l'intérêt de campagnes militaires magistralement décrites, de combats comme ceux de Bléneau ou du pont de Jargeau qui sont, de la part des deux grands adversaires, l'occasion d'une merveilleuse dé-

pense de trésors de tactique et de stratégie, fait quelque peu oublier que ces luttes ont lieu entre Français, sous le regard et avec la complicité de l'étranger ; à Paris enfin où, sans profit pour sa cause, le grand rebelle se consume en luttes stériles, mêlé à des intrigues qu'il ne comprend pas et dont la princesse Palatine, la duchesse de Chevreuse, le cardinal de Retz, l'abbé Fouquet tiennent les fils embrouillés, où il se voit trahi par ceux, comme le duc de Lorraine, sur lesquels il se croyait le plus en droit de compter, où il achève de se compromettre dans un milieu qui n'est pas le sien et dans les louches hasards de la guerre des rues pour laquelle il ne se sent pas fait, qu'il méprise, et qu'il a dès longtemps qualifiée de guerre de pots de chambre.

Nous ne pouvons cependant laisser passer inaperçu un épisode de cette dernière phase de sa révolte que son historien a marqué d'une empreinte particulièrement originale et brillante, et dont la principale de nos Revues a déjà reproduit la narration. Il s'agit de la rencontre du faubourg Saint-Antoine déjà souvent commentée par nos historiens militaires, mais qui ne l'avait pas encore été avec ce degré de précision et d'exactitude.

On connaît le sujet. Condé est sorti de Paris pour se mettre à la tête de ses troupes. Ses ennemis latents ou avoués dont le cardinal de Retz et Gaston d'Orléans sont les principaux, en lui imputant un traité secret d'alliance passé avec Mazarin, ont obtenu des bourgeois qu'on fermât sur lui les portes de la capitale. C'est dans cette situation qu'il est surpris par l'armée royale près de la porte Saint-Antoine, placé entre les murailles d'une ville hostile et des forces bien supérieures aux siennes. Ces forces sont conduites par Turenne, et, telle est la certitude générale sur l'issue de la lutte que Mazarin, le jeune Louis XIV et sa cour, établis dans les jardins qu'a remplacés de nos jours le cimetière du Père Lachaise, attendent qu'on leur amène le prince rebelle pour en faire bonne et prompte justice.

Mais c'est précisément dans ces situations désespérées que brille avec le plus d'éclat le génie guerrier du héros. Il sait si bien profiter des défenses que lui offre un terrain déjà coupé de rues et de constructions ; il soutient les siens avec tant d'ardeur, en se montrant maintes fois sur tous les points de la lutte, qu'après huit heures de combat, l'armée royale, de l'aveu même de Turenne, « n'a pu passer outre en aucun endroit ».

C'est alors que la grande Mademoiselle, profitant d'un revirement d'opinion causé par l'entrée à Paris de blessés de l'armée de Condé dont l'aspect lamentable et sanglant, si bien décrit par cette princesse dans ses Mémoires, démontre suffisamment la fausseté du prétendu traité passé avec Mazarin, décide son frère et l'assemblée de l'Hôtel de Ville à laisser ouvrir la porte Saint-Antoine, et fait tirer elle-même ce canon de la Bastille qui tua peut-être son mari, suivant un mot célèbre, mais rendit sûrement à son cousin un signalé service. Peu auparavant, elle a eu avec ce dernier une entrevue dont notre auteur donne une saisissante et bien vivante peinture.

« Elle descendit tout près de la Bastille, dans la maison de M. de La Croix, maître des Comptes, et fit appeler M. le Prince. C'était le moment où Turenne repoussé suspendait le mouvement offensif pour préparer un assaut général et définitif. Les troupes du roi manœuvraient en arrière du front de combat, occupant par des grand'gardes les positions qu'elles avaient gagnées. L'infanterie de M. le Prince se fortifiait dans les maisons qu'elle avait reconquises ou conservées ; les cavaliers, pied à terre, se défilaient de leur mieux derrière les murailles des cours ou des jardins, l'artillerie assurait à ses pièces des plate-formes et des abris improvisés. Un morne silence régnait dans les rues désertes du faubourg, à peine interrompu par de rares coups de feu échangés aux points de contact. Condé pouvait se rendre au pressant appel qui venait de lui être adressé.

[illegible] le, l'épée nue à la
[illegible] asse martelée de
[illegible] veux tout mêlés,
[illegible] de sueur et de
[illegible] ible et sublime !
[illegible] e que les larmes
[illegible] pleurant sur un
[illegible] perdu mes amis,
[illegible] dise qu'il n'aime
[illegible] re sur le sort de
[illegible] ouvert. Condé se
[illegible] es soldats, ajoute
[illegible] en hâte au fau-
[illegible]

[illegible] ue de l'événement
[illegible] tion qu'il a pour
[illegible] le sentiment des
[illegible] devant sa con-
[illegible] provocation auda-
[illegible] début et la liaison
[illegible] diverses colonnes
[illegible] e. A mesure qu'il
[illegible] partout on l'a vu.
[illegible] disputé le temps
[illegible] res ; sera-ce suffi-
[illegible] accompli.

[illegible] astille, voilà l'élé-
[illegible] e restant muette,
[illegible] rison, l'échafaud
[illegible] armes à la main.
[illegible] a barrière fermée
[illegible] devant l'épée qui
[illegible] ier avait sauvé le
[illegible] pour soutenir une
[illegible] que de courage

jeté au vent sous les yeux d'un ennemi, étranger au pays qu'il domine, et qui guette l'occasion de démembrer la France, d'arrêter son développement naturel ! Si au moins ce cruel sacrifice de vies humaines avait été comme un holocauste suprême offert aux dieux pacificateurs ! Les gens de bien l'espéraient ; jamais l'occasion ne fut plus propice. »

Cette occasion fut malheureusement manquée, et elle ne devait pas de sitôt revenir. Bientôt la présence du prince rebelle devient absolument impossible dans la capitale troublée par des émeutes sanglantes, et où ses propres partisans comme Beaufort et Nemours s'égorgent entre eux. Il quitte définitivement Paris pour aller continuer la lutte sur la frontière, cette fois avec l'aide directe des Espagnols auxquels il prodigue, mais souvent en vain, les ressources de son génie militaire. Et cependant ses affaires se gâtent de plus en plus. Bordeaux qui, une fois Paris rentré dans l'ordre, restait le principal centre de la résistance à l'autorité royale, se soumet à son tour. Condé lui-même se réfugie en Belgique où commence pour lui l'amère existence du proscrit sous la protection, pour ne pas dire à la solde de l'étranger. Cette existence lui est particulièrement dure, faite qu'elle est de luxe et de misère, d'orgueil et d'humiliation. Sa famille manque de pain et il est obligé à de multiples et considérables dépenses. Sans parler de ses compagnons d'armes, il entretient de nombreux agents à l'étranger, car il veut rester en rapport avec les grandes puissances comme avec Cromwell et avec le pape. Il est de plus tenu à une représentation en rapport avec son rang qu'il tient, comme le remarquait déjà Bossuet, avant tout à sauvegarder. Même à l'étranger et dans sa fausse situation il n'oublie pas, et le fait sentir au besoin, qu'il est le premier prince du sang de la Maison de France. Il refuse de voir officiellement la célèbre Christine de Suède qui éprouve à son égard un enthousiasme passionné, parce qu'elle ne veut pas le traiter sur le même pied que l'archiduc.

Aussi bien cet enthousiasme était-il alors général dans les Pays-Bas. Il s'étendait à la noblesse, à la bourgeoisie, au peuple lui-même, et s'expliquait non seulement par les hauts faits du prince qui étaient encore dans toutes les mémoires, mais par sa jeunesse, son grand air et l'affabilité qu'il mettait dans ses rapports avec tous, même avec les plus humbles. C'est là ce qui explique le grand nombre de portraits qu'on en fit alors, notamment celui qui figure en tête du volume dont nous parlons, qui fut commandé par l'archiduc, et qui est dû au pinceau d'un artiste plus habitué à la représentation des scènes populaires qu'à celle d'actions ou de visages héroïques. « Avec un pinceau précieux, dit M. le duc d'Aumale, et une touche exquise de finesse, Téniers a fixé sur le cuivre ces traits séduisants dans leur étrangeté ; les contours semblent plus anguleux, l'œil paraît agrandi, le regard plus perçant encore, au milieu de ce visage pâli, amaigri, allongé par la fièvre, toujours encadré par une abondante et soyeuse chevelure au ton châtain doré ».

Condé toutefois ne pouvait jouir en paix de tous ces hommages. Sans parler de ses embarras matériels, c'était le moment où il se voyait condamné à mort par arrêt solennel du Parlement de Paris, et cela pendant que son frère le prince de Conti, qui l'avait le plus énergiquement poussé à la révolte, achetait sa grâce en conduisant à l'autel la nièce de son mortel ennemi Mazarin qui, après sa rentrée triomphale dans la capitale, avait repris la direction des affaires, bien plus, s'enrichissait de ses dépouilles et de ses biens confisqués. D'ailleurs, il lui fallait payer la protection de l'Espagne par des services qui, pour éclatants qu'ils fussent, n'en étaient pas moins rendus contre son pays. Et certes, il ne les marchandait pas à ses nouveaux alliés. Nous trouvons dans l'ouvrage qui nous occupe d'admirables pages d'histoire militaire sur la retraite d'Arras où il sauva d'un désastre certain l'armée espagnole surprise par Turenne,

sur le secours de Valenciennes par lequel il força son grand adversaire à lever le siège de cette place importante, enfin sur la même opération faite sous les murs de Cambrai, qui dégagea pareillement cette place et produisit dans toute la région une impression profonde.

« Que ne peut-on, s'écrie à ce sujet notre historien, oublier la cause, l'injuste cause, pour ne considérer que le caractère et l'art ! »

Et toutefois le moment approche où, comme dans le tableau de Chantilly, le héros va déchirer de sa propre main ces tristes pages de son histoire, où il cessera de combattre ses anciens frères d'armes qu'il a si souvent menés à la victoire, où l'orgueil et l'ambitiom n'étoufferont plus dans son cœur ulcéré la voix de la patrie perdue qu'il n'aspirera plus qu'à recouvrer. A compter de ce moment, il y aura encore pour lui des journées vraiment et complètement glorieuses, et son historien, comme son grand panégyriste de la chaire, pourra ne plus lui marchander ses éloges. C'est cette nouvelle et encore fort intéressante phase de sa vie que racontera le dernier volume du grand ouvrage consacré à sa famille par M. le duc d'Aumale, et la lecture de ceux qui ont déjà paru en fera attendre avec impatience la publication par tous les amateurs d'histoire sincère et sérieuse, écrite avec la plume d'un artiste et le cœur d'un vrai français.



0^m, 229

[illegible] MÉ

[illegible] n.

ÉTUDE

SUR LES

STATUETTES DE JUPITER COSTUMÉES A LA GAULOISE

DANS LA RÉGION DE L'EST DE LA FRANCE

Par M. Alfred VAISSIER

Séance du 14 mars 1891

I.

Dans son avant-dernière et mémorable campagne en Gaule, César, retenu devant Avaricum par les ingénieux moyens de défense que la place opposait à la constance éprouvée de ses soldats, reconnaît que « la race gauloise est douée d'une adresse extrême et d'une aptitude supérieure pour imiter et pour faire tout ce que les autres peuvent inventer [1] ».

Les centaines de peuplades qui étaient appelées à former une grande nation commençaient, malgré leurs luttes intestines, à prendre l'empreinte de la contrée, aussi diverse qu'elles-mêmes, où elles s'étaient définitivement fixées. La plupart avaient débuté comme pasteurs de grands troupeaux et se signalaient par un goût passionné pour l'élevage des chevaux de belle race. Chez un grand nombre, les aptitudes industrielles se révélaient par des talents appréciés au loin pour la préparation des salaisons, le corroyage des peaux,

---

(1) Singulari militum nostrorum virtuti consilio cujusque modi Gallorum occurrebant, ut est summæ genus solertiæ, atque ad omnia imitanda atque efficienda, quæ ab quoque tradantur, aptissimum. (CŒSAR, *De bello gallico*, ch. VII, 22.)

le tissage et la teinture des laines. Quand les marchands du midi étaient venus les trouver dans leurs cités perdues au milieu des forêts, ces populations actives n'avaient pas tardé à utiliser leurs côtes et leurs rivières pour trafiquer elles-mêmes de leurs propres denrées.

Tandis que les mineurs et les forgerons fabriquaient les outils, les armes et les brillantes parures, on voit de très bonne heure se produire, chez toutes les peuplades, une manifestation encore plus remarquable parce qu'elle touche aussi bien à l'art qu'à l'industrie et justifie l'opinion favorable que César avait conçu de l'intelligence de ses adversaires.

Pendant une période de près de trois siècles, avant la prise de possession romaine, il circulait en Gaule une série étonnemment variée de pièces de monnaies d'origine bien gauloise. En or bien titré et d'un aspect parfois satisfaisant, ce numéraire, propre à faciliter les relations commerciales, favorisait aussi bien les distributions fastueuses des grands qu'il flattait l'amour-propre des tribus rivales.

Dans la pénurie des monuments figurés que l'on puisse, avec certitude, attribuer à la Gaule indépendante, on a recherché avec une ardente curiosité, parmi les décors variés de ces monnaies, des scènes, des figures ou des emblèmes susceptibles de jeter quelque lumière sur un vieux fond de traditions qui nous échappe, en particulier, sur les croyances religieuses.

Malheureusement ces œuvres assez habilement copiées, dans le principe, d'après des modèles empruntés à la Grèce ou aux provinces méridionales, ont le défaut des produits d'imitation. Aux procédés d'exécution sommaires et faciles se mêle la trop libre fantaisie des graveurs, plus disposés à exagérer les nobles expressions des beaux modèles qui les avaient séduits, qu'à laisser des témoignages très intelligibles de leur propre foi. En même temps que certains emblêmes paraissent constituer des armoiries dictinctives des peuplades, la scène préférée exprime la furie belliqueuse

[illegible] ges, soulignent
[illegible] mission figurée
[illegible] entr'ouvertes.
[illegible] plications de la
[illegible]

[illegible] après une série
[illegible] ans les derniers
[illegible] bitieux viennent
[illegible] ne place qu'au-
[illegible] tionales.

[illegible] il faut recon-
[illegible] s n'ont pas peu
[illegible] fort obscure et
[illegible] s'en est occupé
[illegible] aulois aux dieux
[illegible] ce de dénomina-
[illegible] connaître.

[illegible] *maxime Mercu-*
[illegible] ne place, et c'est
[illegible]

[illegible] dois se vantaient
[illegible] es druides, n'est
[illegible] dente : *Galli se*
[illegible] DIS PATER est
[illegible] l'*Hadès-Pluton*
[illegible] t d'un caractère
[illegible] sion trompeuse,
[illegible] d'inférieure.

[illegible] ns un indice, et
[illegible] à savoir : « que
[illegible] superstitieuse »
[illegible] *dedita religio-*
[illegible]

[illegible] pauvre, livré en
[illegible] e que la posses-

sion des biens et la culture intellectuelle rendaient très autoritaire, aimât l'or pour acquérir un peu de liberté, et conçut une dévotion fort intéressée pour la puissance souveraine en matière de gain et de commerce : *hunc ad quœstus pecuniæ mercaturasque habere vim maximam arbitrantur.*

Le Mercure gaulois, *Teutatès,* était une divinité redoutable, aussi bien que son archétype le *Thot* des Egyptiens. S'il était le guide des voyageurs en ce monde, il était également celui des voyageurs qui passaient dans l'autre. La suprématie de son culte terrorisant est encore mieux soulignée par César quand il ajoute ces mots : « *Hujus sunt plurima simulacra* ». Dans le paragraphe précédent il vient d'employer cette même expression pour désigner ces immenses mannequins d'osier où l'en enfermait les malheureux, criminels ou victimes innocentes, pour y être brûlés afin d'apaiser la divinité. On peut hésiter à accepter cette traduction banale que l'on a donné à ce passage : *On lui élève un grand nombre de statues.* Il n'existe nulle trace de ces *simulacra.* Etaient-ils de bois soulpté ou d'une fabrication encore plus élémentaire ?

Quand les archéologues se proposent la tâche difficile de reconstituer l'iconographie du Panthéon gaulois, leur unique ressource est d'interroger des œuvres postérieures à la conquête romaine.

II.

L'introduction progressive des coutumes, des arts et des dieux romains familiarisa les populations colonisées les premières avec une figuration nouvelle de la divinité. Les modèles importés durent exercer une sorte de fascination snr des spectateurs ingénus. Les imitations grossières, auxquelles s'essayèrent de simples praticiens, multiplièrent les exemples de confusions dans les attributs classiques. Aussi bien la décadence religieuse était-elle déjà un fait accompli. Les germes de la décadence artistique ne pouvaient que se

développer davantage à cette collaboration servile d'artistes, doués de facultés natives pour l'imitation, mais d'une éducation insuffisante, et trop enclins à la liberté d'interprétation des graveurs de monnaies, leurs prédécesseurs.

Ce n'est pas toutefois dans les grandes œuvres officielles que l'on peut espérer retrouver la trace des croyances traditionnelles : le vainqueur n'avait aucun intérêt à les perpétuer. Elles doivent apparaître plus assurément parmi les modestes productions dues à l'initiative privée, ou offertes, par la spéculation, aux désirs de la clientèle. Comme l'a dit excellemment le regretté M. Flouest, dans une de ses dernières *Etudes*, si curieusement fouillées, *sur l'archéologie et la mythologie gauloise :* « Partout et de tout temps, c'est dans les monuments de la dévotion populaire que les sentiments religieux se sont traduits avec l'ingénuité la plus franche et sous leur physionomie la plus démonstrative ».

Les fouilles dans la région de l'Est de la France, la vallée du Rhône comprise, ont fourni souvent l'occasion d'étudier des petites statuettes d'un caractère bien défini, et qui rentrent absolument dans la catégorie des objets de piété, à l'époque gallo-romaine.

Des découvertes récentes nous autorisent à appeler l'attention sur les particularités nouvelles que présentent ces figures, de les rapprocher de celles que l'on connaît déjà, et, en interrogeant avec plus de soin ces monuments muets, d'essayer d'en tirer une réponse, sinon importante, du moins assez curieuse.

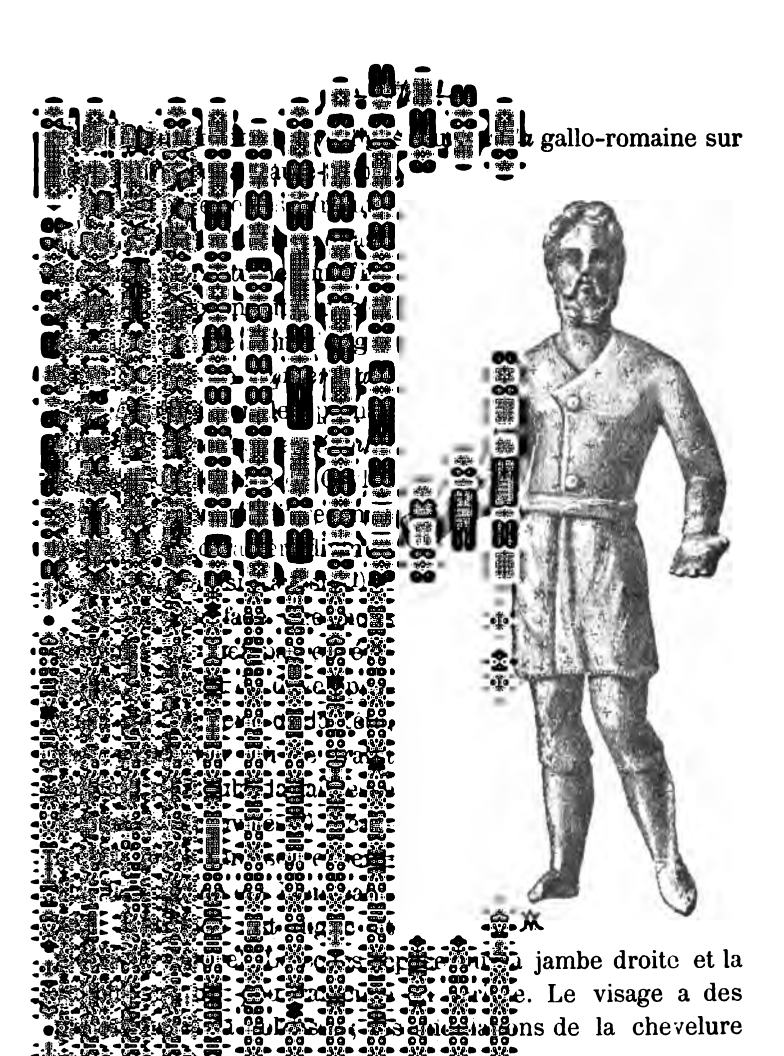
III

La figurine ici reproduite en vraie grandeur (1) a été re-

---

(1) Notre dessin a été présenté au Congrès de la Société française d'archéologie à Besançon en 1891. Nous regrettons que l'on en ait reproduit une sorte de décalque, sans notre assentiment, et avant sa publication dans les *Mémoires de la Société d'Emulation du Jura.*

gallo-romaine sur



jambe droite et la

. Le visage a des

ns de la chevelure

1. — Bernard de Mon-

Don Martin, *Religion*

é aux bains de Luxeuil

croix, montre cet allon-

torque. Ce morceau est

mes *ex voto*, statuettes

au musée de Dijon.

l'encadrent, ainsi que la barbe entière élégamment contenue. Les bras sont coudés à la même hauteur, et les deux mains s'avancent au même niveau : la gauche, ouverte, conserve encore la trace de l'objet qu'elle présentait ; la droite, fermée, avec un évidement intérieur légérement incliné.

Le costume consiste en une tunique à manches, fendue par devant et fermée au moyen de deux gros boutons se boutonnant à droite, suivant l'usage masculin. Une ceinture qui paraît être d'étoffe, serre le corps à la taille. L'ajustement des manches et du corsage est si parfait qu'il donne à supposer l'emploı d'un tissu de laine très souple et moulant bien les formes du corps ; les plis n'apparaissent que dans les pans qui descendent à mi-cuisses. C'est une redingote, dirait-on, à laquelle il ne manque qu'un col rabattu et des revers.

Une culotte collante recouvre les genoux et s'arrête aux mollets. La chaussure fine et pointue vient compléter cet ensemble d'une simplicité distinguée.

Ajoutons qu'un semis assez serré de petites croix ciselées constellè l'étoffe des deux vêtements. A la partie inférieure des pans de la tuniqne, de fines stries verticales indiqueraient une frange plutôt qu'un galon.

La principale pièce de ce costume est ce qu'on appelait en Gaule la *caracalle*, sorte de casaque qui n'avait pas le don de plaire aux Romains ; ils plaisantaient volontiers sur son écourtement qu'ils trouvaient ridicule.

En combinant le récit de divers historiens on voit que l'empereur Antoinin Bassien, fils de Septime Sévère, après avoir rapporté de la Gaule une collection de costumes dont il avait apprécié les avantages en campagne, imagina la coupe d'une robe faite de morceaux ajustés et cousus, et qui, par une mode toute nouvelle, descendait jusqu'aux talons. Très satisfait de son invention, l'empereur, d'odieuse mémoire, se présenta un jour aux hommages publics, entouré de courtisans .qu'il avait fait accoutrer de la même

façon. Une largesse impériale de ce même costume, mais court et dégagé, popularisa l'importation dont l'armée bénéficia. L'adoption de la *caracalla minor* fut, pour le costume militaire, une importante mesure prise dans le sens moderne, surtout si on y ajoute l'usage des braies gauloises ou du pantalon, quelques années après, sous Alexandre Sévère. En même temps, l'institution d'un collège de prêtres, revêtus de la *caracalla major*, inaugura vraisemblablement la coupe du costume sacerdotal actuel. Cette *sottana* reçut le nom d'*antoninienne*, et l'empereur, le surnom de *Caracalla* que l'histoire lui a conservé.

On rechercherait vainement une reproduction plus exacte de ce vêtement populaire en Gaule dans des monuments autres que ceux qui font partie du groupe auquel appartient notre petite statuette et dont les collections de l'Est de la France nous offrent de si nombreux exemplaires.

Sans s'arrêter aux nuances de détail, on peut induire de certaines variantes, bien caractérisées, dans l'attitude de ces figurines, que nous avons sous les yeux des répliques, destinées aux laraires privés, de plus grandes statues vénérées dans des sanctuaires renommés.

Nous venons de décrire un exemplaire du type où les deux mains se présentent à la hauteur de la taille. La main gauche a dû tenir le vase, tantôt conique, tantôt sphérique, symbole de l'eau, de la fécondité, mais plus généralement de l'abondance des biens; la droite, serrer un autre objet propre à constituer un autre emblème.

Dans le type le plus répandu, c'est le bras gauche qui prend un mouvement ascensionnel, conformément à l'usage antique, pour s'appuyer sur le grand sceptre, symbole de la souveraine puissance. Une seule de ces figures, trouvée à Pernaud (Côte-d'Or), a conservé l'attribut complet qui faisait pendant au vase. Cet attribut consiste en une haute tige surmontée d'une section de cylindre creux, sorte d'énorme tambour, placé transversalement. Si l'on groupe, autour de

cette image, les autels, stèles funéraires ou autres qui donnent une représentation du *Dieu* dit *au marteau*, ayant souvent un chien à ses pieds, le caractère plutonien de la divinité paraît indiscutable. Mais, d'après un exemplaire unique, faudrait-il restituer le marteau ou le maillet de la statuette de Pernaud à toutes les figurines qui n'ont pas retenu ce mystérieux accessoire. Ce serait trop se hâter que de généraliser ainsi.

Deux petits bronzes, trouvés en Franche-Comté, peuvent nous renseigner à cet égard.

Le premier de ces bronzes provient des dragages de la riviere du Doubs, à Besançon. C'est une petite statuette, haute de 0, 08 c. d'un art assez grossier, qui présente ces deux particularités que les pieds ne sont point chaussés et que toutes les pièces du vêtement : tunique, ceinture et culotte sont ornés de petits ronds. L'allure du personnage serait assez bien celle d'un homme qui marche en s'appuyant sur un bâton. Aussi un auteur franc-comtois (1), dans le dessin qu'il en a publié, n'a-t-il pas hésité à lui mettre à la main une canne inclinée, comme il convient pour la marche, et à lui conserver le vocable de *Jupiter viator*, sous lequel avaient été mentionnées deux figurines de Jupiter trouvées antérieurement dans le Jura (2). Le maître de l'Olympe n'a jamais été pris pour le patron des voyageurs. Il n'est guère non plus admissible qu'une majesté aussi auguste ait pu être représentée nu-pieds et promenant son pot

---

(1) Ed. CLERC, *Essai sur l'histoire de la Franche-Comté*, 1re édition; le dessin lithographique a retourné cette figure. Voir une reproduction de l'original, un peu réduit mais exact, au centre de la phototypie ci-jointe.

(2) Voir une gravure au trait (*Annuaire du Jura*, 1849) qui ne diffère de notre dessin que par l'absence de croix ciselées et les extrémités libres et pendantes de la ceinture. Une autre figurine du musée de Lons-le-Saunier (*Annuaire du Jura* (1844), p. 122 et 126) a donné lieu a une très absurde méprise où l'on a cru voir, dans les extrémités de la ceinture soigneusement repassées en dessous et symétriquement, la paire de chaussons du dieu.

à eau dans un équipage aussi mince que peu solennel. L'antiquité n'est pas arrivée à cette hauteur de concevoir la divinité se faisant humble pour se rapprocher de l'humanité.

On préjugerait plus volontiers, de la part d'artistes de médiocre culture, une disposition à exagérer la solennité dans la pose et dans les ajustements.

C'est précisément un exemple de cette tendance naturelle qui nous est offert dans un nouveau petit bronze d'où nous avons à tirer un enseignement fort utile. Cette curieuse figurine, conservée au musée de Saint-Germain, a été découverte par M. l'abbé Guichard, dans la fouille d'une habitation gallo-romaine à Pupillin, près d'Arbois (1). Il est facile d'y reconnaître un Jupiter gaulois, car la main gauche a retenu le vase caractéristique. A quoi il faut ajouter : l'exagération de la chevelure et de la barbe qui enveloppent la tête comme d'une crinière. Le vêtement est une ample blouse à manches très courtes, laissant les bras nus ainsi que les jambes, à mi-cuisses. Le cordon de ceinture est dissimulé sous les plis retombants. Les nombreuses rayures obliques, interrompues par des bandes verticales, qui se remarquent sur l'étoffe, nous paraissent être, non pas des plis, mais un intéressant exemple du rendu de ces lainages rayés dont la Gaule avait le monopole. Afin de parer noblement son personnage, l'artiste a imaginé de le draper d'un très long *sagum*, étroite pièce d'étoffe, fixée par derrière, que les élégants du temps passaient avec de beaux plis sur le haut la poitrine, d'une épaule à l'autre, ramenaient obliquement derrière le dos, pour gagner le dessous du bras gauche où le surplus venait s'enrouler pour retomber encore d'une bonne longueur. Une paire de hautes bottines ajoute un dernier trait à la recherche de l'élégance.

---

(1) *Etude sur le Jupiter Gaulois de Pupillin,* par M. l'abbé GUICHARD, dans les *Mémoires de la Société d'Emulation du Jura,* 1891. — *Société des Antiquaires de France, Bulletin* (1890), p. 335.

Ce n'est pas toutefois par ce côté un peu prétentieux et même grotesque que cette statuette nous intéresse ici. Un menu détail doit nous servir à déterminer l'attribut qu'elle tenait de la main droite. Celle-ci, très abaissée, a du serrer à pleine poignée, un objet qui, en raison du vide assez large, évasé et fortement incliné, resté comme témoin, ne peut être que de courte dimension. C'est ordinairement ainsi que les figures classiques de Jupiter tiennent le *foudre,* ce faisceau de traits dardants, en sens opposés, ou deux jets de flammes roulées en spirale. Si, d'après un seul spécimen, on est, jusqu'à un certain point, autorisé à couronner du *tau* ou du *maillet* le sceptre vertical des Jupiter gaulois au bras levé, on ne l'est pas encore pour substituer à l'emblème classique du tonnerre un court marteau dans la main droite abaissée de nos statuettes.

Quoi qu'il en arrive, à cet égard, des découvertes futures, on constate, sur une vaste portion du territoire de la Gaule, et dès les premiers contacts avec la civilisation romaine, une tendance à la fusion des trois divinités gauloises Teutates, Taranis et Dis Pater. Les natures simples, aussi bien que les esprits cultivés, pouvaient reconnaître dans une figure empruntée, mais nationalisée par le vêtement, la personnification de l'Être qui présidait à toute création comme à toute destruction terrestre, la justice et la bonté présentant les attributs caractéristiques dans une balance égale.

Si un reste de terreur superstitieuse pouvait encore hanter l'imagination du peuple, une telle figuration de l'Αγαθος δαίμονος : *le bon Dieu* (1), dut contribuer à en effacer le souvenir. En revêtissant de leur propre costume des statues qu'ils n'eussent jamais pu concevoir plus belles, les *enfants* rendaient un juste et touchant hommage à leur Dis *Pater*.

(1) Διὸς Κτησίου (dispensateur des richesses), Διὸς Καπετωλίου Ῥώμης, Αγαθοῦ δαίμονος (C. I. Gr. nº 3074).

IV.

Afin de donner un exemple saisissant de la double inspiration à laquelle obéissaient les modeleurs gallo-romains du Ier au IIIe siècle, dans l'interprétation de cette image populaire, étudions parallèlement deux bronzes assez remarquables du musée de Besançon. L'un, véritable objet d'art, malgré la perte de toutes ses extrémités et par suite de tous ses attributs; l'autre, d'une exécution bien inférieure, mais qui rachète ce défaut par une grande sincérité d'expression. Cette dernière figure faisait partie, au siècle dernier, du cabinet du président Boisot. Bernard de Monfaucon, qui en donne une infidèle gravure dans son *Antiquité expliquée,* n'y avait vu qu'un simple gaulois, bien que le vase, en forme de gourde ou de grenade, soit intact dans la main gauche. C'est, en effet, un type de gaulois aux traits les mieux caractérisés, mais, en même temps, une personnification de Dis Pater. Le bras droit, élevé avec fermeté, pourrait bien s'appuyer sur un long et solide maillet, car le symbole est tenu de la bonne main, la main de l'action.

L'allure est tout à la fois simple et hardie; la tête fièrement relevée suit l'axe du corps, le regard très ouvert porte en haut, un léger pli horizontal du front suffit à détourner l'expression de dureté ou d'indifférence. La chevelure descend, sans aucun apprêt, jusqu'aux épaules, les frisures incultes et peu fournies de la barbe découvrent la bouche entr'ouverte et comme parlante.

Le vêtement consiste en un simple fourreau, couvrant le corps jusqu'aux genoux, et serré à la taille par un cordon dissimulé sous l'ampleur de l'étoffe. Deux agrafes, en forme de fleurettes, le fixent aux épaules et déterminent ainsi trois ouvertures pour le passage du cou et des bras nus. Un court et étroit sagum pend derrière le dos. Les

rustiques braies gauloises s'engagent dans une paire de gros souliers à semelles très épaisses.

Rapprochons cette figure d'une rudesse altière du pendant que le hasard lui a donné. Ici, rien de gaulois dans l'expression. Légèrement inclinée en avant et de côté, la tête du dieu est calme et froide, la bouche fermée, les yeux regardant dans le vide avec une indifférente grandeur. Une opulente chevelure, artistement disposée, surplombe le visage en l'encadrant d'une double rangée de frisures, à la façon d'un masque de théâtre. Cinq longues mèches, roulées en hélices, s'étalent sur la nuque, mais sans conserver la raideur archaïque de leurs analogues sur les monnaies consulaires du premier siècle. La barbe puissante est frisée. L'attitude sinueuse du corps est en tout conforme à la donnée classique qui comprend surtout le mouvement ascensionnel du bras gauche.

Et c'est cependant ce corps, à la pose solennelle et savamment équilibrée, que le modeleur romain, ou très romanisé, a revêtu du costume gaulois le plus exactement rendu qui se puisse voir.

La caracalle et les braïes à demi-ajustées forment des plis sobres et étudiés avec esprit. Les extrémités de la ceinture, repassées en dessous, forment deux boucles symétriques, comme on en voit plusieurs exemples dans l'ajustement des chefs militaires sur la colonne Trajane. Tout révèle, chez l'artiste, un dessein très marqué d'opposer à la formule classique de la figure le réalisme d'un costume étrange pour l'antiquité. Dans l'école, on use de la draperie pour faire valoir la beauté des formes humaines et non pour l'amoindrir. Ici, sous le vêtement écourté du barbare, transparaissent les lignes pures et consacrées.

On voit par quels côtés nos deux statuettes s'éloignent ou se rapprochent l'une de l'autre. On dirait, de la première, qu'elle est une œuvre de foi, et de la seconde, un travail de calcul et de savoir. Et, néanmoins, c'est la moins gauloise

d'expression qui est la plus fidèle à reproduire le costume national.

Toutes les deux, faites en Gaule ou pour la Gaule, s'accordent à nous montrer que cette grande figure, si respectée, était accueillie par le populaire avec plus de faveur vêtue que sous la forme nue.

V.

Il n'est pas indifférent d'attirer l'attention sur la décoration de quelques unes des images de Jupiter gaulois.

Les applications de bandes découpées diversement indiquent des oppositions vives de coloration d'étoffe. C'est, à n'en pas douter, un rappel de ces chamarures voyantes dont les Gaulois aimaient à couvrir leurs vêtements. Quant aux ronds, accompagnés quelquefois de quatre rayons, et aux petites croix, semés sans nombre, ne pourrait-on pas y trouver un rappel symbolique du ciel étoilé, allusion au caractère mystérieux de la divinité dont les disciples des druides entendaient la voix, au fond des bois, pendant les orages de la nuit?

L'ornementation peinte est d'un facile emploi. Les Romains, préoccupés surtout de l'expression de la force et de la grandeur, ont généralement négligé cet artifice dont les Grecs, dès leurs premières ébauches, avaient donné l'exemple. La sculpture peinte, qui compte aujourd'hui de fervents défenseurs, est aussi bien la ressource d'un art raffiné qu'une satisfaction accordée aux goûts populaires. Mais pour se rendre compte du véritable aspect sous lequel les images devaient se présenter dans les lieux consacrés de la Gaule, et en particulier pour avoir raison de la création singulière du type costumé de nos statuettes, ce n'est point assez de faire intervenir la seule application de la couleur.

Dans les pays où la foi religieuse a jeté les plus profondes racines, on remarque, même de nos jours, des images

pieuses naïvement habillées de costumes en étoffe réelle. C'est en ivoire, en métal fondu ou ciselé, que se sont multipliées les reproductions, réduites en dimension, de ces *Vierges noires* des grands pélerinages, caractérisées par leurs immenses chapes brochées de soie et d'or. Assurément, sous ce costume d'apparat, les originaux en bois sculpté étaient déjà vêtus par le travail du tailleur d'images.

Ici, il ne saurait être question de la superposition de deux vêtements. La nudité complète des statues classiques de Jupiter, envois officiels de la métropole, se prêtait au complément très réaliste au moyen duquel tout s'explique : en particulier, les variantes à costume plus sommaire qui précédèrent l'établissement du type définitif. On y surprend des détails qui se rattachent à des époques beaucoup plus anciennes. Tel l'emploi de la large ceinture en bronze estampé, souvenir de la période belliqueuse, qui se remarque sur le petit bronze du Jupiter de Saint-Vuilbas (Ain), conservé au musée de Saint-Germain, où le simple jupon du dieu est retenu par une haute bande, galonnée dans la partie supérieure et ornée de trois rangées de petits ronds ponctués. A une date postérieure, on a du mettre à profit les tissus brochés d'or et de soie que fabriquaient les *barbaricaires* de Lugdunum.

Le costume incomplet des figurines aux pieds nus, les raffinements de la coiffure ainsi que les variantes dues aux caprices de la mode ne viennent-ils pas à l'appui de notre hypothèse ?

Ajoutons qu'une formule d'inspiration si humble aurait été si favorablement accueillie que des artistes de talent trouvèrent leur compte à l'interpréter avec finesse et distinction.

Tandis que les images changent avec les croyances et que les expressions de l'art se succèdent sans se ressembler, même dans leurs renaissances, au contraire, les manifestations des goûts populaires demeurent toujours les mêmes.

Les deux ou trois siècles qui suivirent la conquête romaine créèrent en Gaule une situation singulièrement propice à ces naïves manifestations.

Mises à l'abri des convoitises qui surgissaient de la souche barbare dont elles avaient été détachées, les peuplades ignorantes et pauvres de la Gaule, associées à la défense de l'empire, passèrent de leur état d'anarchie sous la tutelle de la puissance la plus savamment organisatrice du monde ancien. Les difficultés de l'agglomération dans un moule nouveau s'aplanirent, grâce, aussi bien à la nature complaisante du sujet, qu'à l'habileté et à la tolérance du maître. La race gauloise, puissamment éduquée dans cette prolongation d'enfance, en conserva, comme un ineffaçable souvenir, ce mélange de docilité et d'indépendance, dont l'inoffensive protestation des statuettes costumées de Dis Pater fut un curieux exemple.

Les invasions barbares, avec leurs apports nouveaux, retardèrent encore la pénible formation de la grande nation, qui ne donna que six ou sept siècles après la mesure de son génie propre, en transformant enfin son premier fond de facultés natives pour l'imitation, remarqué par César, en cette faculté éminemment supérieure d'assimilation où elle se renouvelle sans cesse, toujours alerte et toujours jeune.

ESSAI HISTORIQUE SUR ORNANS

Par M. le docteur J. MEYNIER

Séance du 16 janvier 1892

CHAPITRE SEPTIÈME

Philippe IV (1645-1665). — Pauvreté de la ville. — Deuxième réforme du magistrat (1647). — Traités de Westphalie (1648). — Traité de surséance (1651). — Surprise du château par Listenois (1651). — Ses insolences. — Reprise du château. — Fureur de Listenois. — Ses violences. — Invasion. — Combat du Pont-Dessous et mort de Listenois. — Construction d'une demi-lune au château. — Diète de Ratisbonne (1654). — Troisième réforme du magistrat (1657). — Paix des Pyrénées (1659). - Démembrement du ressort (1664). — Mort de Philippe IV (1665).

La pauvre ville d'Ornans était à bout de ressources : dans une requête à la cour, en vue d'obtenir l'autorisation de s'imposer à l'extraordinaire, ses habitants « remontrent » humblement » qu'ils sont « tellement exténuez et débilitez » leurs forces qu'il leur auroit resté seulement le couvert de » leurs maisons destituées de tous meubles. » Ils exposent qu'ils ont été « obligez de contracter beaucoup de debts » passifs pour « rédimer leur ville de l'embrasement dont » elle a esté menacée par diverses et réitérées fois, comme » aussy pour satisfaire à plusieurs ordres de Messeigneurs » les Commis au Gouvernement de ceste Province portans » de fournir des sommes assez considérables pour le service » de Sa Majesté, auxquels ordres ils ont toujours satisfaict » fort ponctuellement. » Les malheureux se trouvent « par » ainsy chargez d'envyron quarante mille francs de debts..., » réduitz qu'ils sont dans l'impuissance de satisfaire non » seulement au capital, mais encore aux intérests des » sommes empruntées..., pour lesquels ils sont journelle-

» ment molestés par leurs créanciers. » Cependant ils n'ont pu depuis qu'ils sont entrés dans la dite ville, faire autre chose « que d'acquérir par leur labeur et mesnagerie quelque » peu duquel jusques à présent ils ont subsisté (1) ». Ils supplient, en conséquence, la cour de vouloir bien les autoriser « en quelques impositions qu'ils désirent faire à » l'advenir sur les denrées qui se vendront et se débiteront » dans leur ville, affin d'estre soulagez en quelque chose » dans leurs misère et pauvreté ».

Quel contraste entre cette humble requête et les « remontrances » d'antan qui ressemblaient si fort à des mises en demeure. C'est que la situation des villes à mairie avait bien changé, depuis que le parlement partageait le pouvoir avec le gouverneur et les états. A la faveur des événements, la cour avait entrepris beaucoup sur elles comme sur tous les autres dépositaires de l'action publique. En ce moment même, elle s'apprêtait à restreindre encore ces libertés municipales qui répugnaient si fort à ses légistes imbus des pires principes de la centralisation romaine. Sollicitée, d'une part, par les fiscaux et, de l'autre, par les notables de la province, qui partageaient les idées césariennes de ses membres, elle édicta, le 2 décembre 1647, un « réglement général et ordonnance de l'élection du magistrat des villes », qui aurait fait partir les mousquets et arquebuses tout seuls quelques trente ans auparavant. De sa seule autorité, elle réduisit à douze le nombre des conseillers ou jurés dans les villes qui en avaient plus. L'élection par l'assemblée générale du peuple fut partout abolie et à perpétuité sous prétexte de désordre et de confusion. Les villes à mairie furent sectionnées, si elles ne l'étaient « d'ancienneté » en quatre quartiers principaux, aussi égaux que possible, où les mayeur, échevins et conseil devaient choisir nombre égal

(1) *Archives d'Ornans, Requeste à la Cour.* — Cette pièce est sans date; mais on peut la rapporter aux années 1644 ou 1645.

de notables jusqu'à concurrence du « double du nombre des dits mayeur, échevins et conseil ». Les noms de ces notables devaient être ensuite inscrits sur des bulletins et répartis entre quatre boîtes « destinées pour chacun des dits quartiers ». Puis, le mayeur, avec deux commis du conseil, devait tirer au sort « dans touttes les dites boëttes et esga» lement de chascune d'icelle autant de billets de notables » que porteroit le nombre d'iceulx mayeur, eschevins et » conseil ». Enfin, les anciens mayeur, échevins et conseil, réunis aux nouveaux notables, devaient procéder à la nomination des nouveaux mayeur, échevins et conseil pour l'année suivante. L'ancien mayeur devait se retirer immédiatement après la nomination de son successeur qui prenait aussitôt séance. Ce règlement général ne visait guère Ornans, où nous avons vu que l'assemblée générale pour l'élection du magistrat n'était plus de droit depuis l'année 1628. La ville y gagna la suppression des classes établies alors dans sa population et qui lui faisaient perdre son caractère démocratique. « En suitte et conformité duquel édict », elle fut répartie en quatre quartiers : *Saint-Christophe, Saint-Claude, Sainte-Anne et Saint-Laurent* (1).

(1) « Premier le *quartier de Saint-Christophle* se prend dois le dessus de lad. Ville du costé de la chappelle dud. Saint-Christophle jusque à la rue qui donne entrée en lad. Ville qui est sous la Garenne, toutes les maisons de lad. rue, du costé du couvent des révérends Pères Minimes incluses et celles dud. costé touchant la ruelle que l'on entre dans les Islottes. Comprend encore led. quartier, le voisiné de Nahin qu'est de l'autre costé de la rivière avec la rue tirant dois led. Nahin à l'église jusque à la maison du sieur docteur Mercier incluse et jusque à la ruelle qui descend à la rivière joignant le four bannal.

Le second *quartier de Saint-Claude* se prend dois la petite ruelle qu'est dessous ladite Garenne du costé de ladite Garenne tirant le contre-bas de ladite Ville, prenant dois la maison de M. Edme Roussel jusqu'à celle de M. François Gonzel appoticaire qu'est à l'oppositte de la ruelle qui descend à la rivière.

Le troisième *quartier de Sainte-Anne* se prend dois la maison du sieur Gonzel jusques à l'extrémité de ladite Ville du costé du Chasteau.

Et le quatrième *quartier de Saint-Laurent* se prend dois la maison du

Cette division a subsisté jusqu'à nos jours. Le quartier de *Saint-Claude* perdit de bonne heure son nom primitif pour prendre celui de quartier de *la Croix*.

Cette nouvelle réforme du magistrat fut acceptée sans difficulté : Les esprits étaient bien ailleurs qu'à la commune! En ce moment, la diplomatie travaillait à la pacification de l'Europe, et notre pays avait tant souffert de la guerre de dix ans qu'il était tout entier aux délibérations de Münster et d'Osnabrüch. Le 18 juillet 1648, le conseil d'Ornans ordonnait une procession générale de Notre-Dame pour le succès des négociations (1). La Franche-Comté était représentée au premier congrès européen par Antoine Brun, procureur-général près du parlement de Dole, habile diplomate, digne continuateur des Gattinara et des Granvelle, qui avait déjà donné la mesure de son talent, en 1641, à la diète de Ratisbonne. Le traité de Westphalie, signé le 24 octobre, fut publié à son de caisse dans toute la province. Partout, on chanta le *Te Deum* et l'on fit des feux de joie. On était tout au bonheur d'avoir la paix et d'échapper à un démembrement (2) ; les esprits clairvoyants étaient seuls à se préoccuper de l'isolement dans lequel l'annexion de l'Alsace à la France, après celle de la Bresse et du Bugey, allait mettre la Franche-Comté. L'Espagne, à laquelle on venait de fermer la voie la plus ordinaire pour y faire passer des renforts, n'était plus à même de la secourir désormais.

Les bonnes relations d'autrefois ne tardèrent pas à se rétablir entre les deux Bourgognes, quoique avec beaucoup de circonspection de part et d'autre. On put même croire

---

sieur docteur Mercier avec tout le voisiné de dessus le Sent et celui de Champlimand. » (Stat. f° 118 et 119.)

La maison du docteur Mercier et celle de François Gonzel appartiennent actuellement aux familles Meynier et Teste de Sagey.

(1) *Délib. du Cons.* de 1648.

(2) La France avait émis d'abord la prétention de conserver Saint-Amour, Bletterans, Courlaoux, Lons-le-Saunier, Poligny et le château de Joux.

un moment qu'elles allaient être de nouveau réunies sous le même sceptre. La surintendance des mers ayant été refusée au grand Condé, après la mort de son père, il demanda, à titre de dédommagement, une armée pour conquérir la Franche-Comté et le titre de prince souverain de cette province. Mazarin aima mieux lui laisser échanger son gouvernement du duché de Bourgogne contre celui de la Guyenne (1649). La Fronde ne tarda pas à occuper Monsieur le Prince de toute autre chose. Notre pays eut le bon esprit de ne pas se mêler de cette crise, malgré les sollicitations des cours de Madrid et de Bruxelles, qui cherchaient à le jeter dans le parti des princes. L'apaisement qui avait suivi les traités de Westphalie, bien que la paix ne fut point faite entre la France et l'Espagne, fut consacrée par le *traité de Surséance* qui fut conclu, le 25 septembre 1651, entre les deux Bourgognes, y compris Besançon. Les clauses de ce traité, arrêtées entre le comte de Brienne, conseiller du roi de France, et Jean de Mairet (1), citoyen de Besançon, qui représentait à Paris le parlement de Dole, étaient les suivantes : Le roi de France s'engageait à s'abstenir de tout acte d'hostilité contre la Franche-Comté, soit par lui, soit par ses alliés ; la province devait en retour payer au roi une contribution annuelle de cent mille livres tournois et fournir trois cents livres par mois pour l'entretien de la garnison française de Courlaoux. On devait, de part et d'autre, respecter les frontières du voisin et ne point intervenir dans ses affaires intérieures. Les relations les plus courtoises, sinon les plus cordiales, s'établirent dès lors entre les gouvernements de Dole et de Dijon.

L'année 1651, qui vit le rétablissement de la paix extérieure, fut troublée par des désordres intérieurs, auxquels le défaut d'entente entre les pouvoirs publics ne fut pas étranger. L'ingérence fâcheuse du parlement de Dole dans les

(1) L'auteur de *Sophonisbe.*

affaires militaires portait depuis longtemps ombrage à la noblesse d'épée. Parmi les gentilshommes qui la supportaient le plus impatiemment, se distinguait le jeune marquis de Listenois (1), que la cour avait autorisé à lever un terce d'infanterie, dans les premiers mois de cette année, et à occuper la vallée de la Loue (2). Le marquis ne se borna pas à y installer ses compagnies ; il voulut s'y établir en maître et y vivre comme en pays conquis. Après avoir imposé une garnison à Ornans, au mépris des privilèges de la ville, dans le courant du mois de mai, il surprit le château royal, le 4 juin au matin (3), et le château de la Garenne, appartenant au prince de Cantecroix, dans l'après-midi du même jour. Pendant quatre jours, la ville et surtout le château (4) furent à la merci de ce conquérant d'un nouveau genre, et ses soldats s'y livrèrent à toute sorte d'excès. Le conseil les employa à informer la cour et les commis au gouvernement de ce qui se passait, supportant patiemment les vivacités de Listenois, mais opposant un refus aussi ferme que respectueux à ses exigences et particulièrement à celle qui concernait un canon confié à la ville et qu'il voulait se faire livrer.

Ce canon fut « le premier subject apparent de la hayne que conceut led. seigneur marquis contre lad. ville ». Il ne

(1) Claude-Charles de Vienne, dit de Bauffremont. Il était seigneur de Durnes et de Châteauneuf de Vuillafans près d'Ornans.

(2) On craignait en ce moment un retour offensif de Rosen en Alsace, et la vallée avait été prise de nouveau comme place d'armes.

(3) Il se fit donner les clefs de la forteresse « après avoir griefment baptu et oultragé Claude Dubief Vendale (le concierge) sur le refus qu'il faisoit de luy livrer lesd. clefs ». (*Arch. d'Ornans. Remontrances faictes à la cour par les habitants d'Ornans touchant la mort du marquis de Listenois le 9 juin 1655.*)

(4) « L'authorité de laquelle usa en ceste place led. seigneur marquis fut telle que dèslors les soldats y vesquèrent à discrétion, oultrageant leurs hotes ; descendirent Nicolas Rigoulier co-prodhomme aud. chasteau dans une cisterne, d'ou il ne feust retiré que par les prières et instances que les sieurs officiers de Sa Majesté au siège d'Ornans feirent aud. seigneur. » (*Ibid.*)

cessa, après le refus qu'on fit de le lui livrer, « de menacer lad. ville d'embrasement et de la faire piller par ses soldats, lorsqu'ils seroient en plus grand nombre et assez forts pour désarmer les bourgeois (1) ». Cette situation tendue dura jusqu'au 8 juin, jour de la Fête-Dieu. Ce jour-là, le marquis, qu'on n'avait pas vu depuis l'avant-veille, revint à Ornans pendant qu'on chantait vêpres, et profita de l'absence d'habitants dans les rues pour placer deux corps de garde, un près de la croix du Pont-Dessous et l'autre dans les halles. « Ce qui donna subject à quelques servantes de courir à l'église dans laquelle se sema un bruit confus qu'il y avoit des soldats dans la ville ; mesme quelqu'ung disoit que le feug estoit en la maison du sieur lieutenant Martin (2). Et quoy que ce dernier discours ne feust pas véritable, ainsy qu'il se recogneut par après ; néantmoins sur ceste nouvelle et celle qu'il y avoit corps de garde, une partie du peuple sortit hors de l'église, à desseing de courir en leurs maisons. Mais comme ceulx dont le chemin s'adressoit au pont y rencontrèrent la sentinelle dud. seigneur marquis qui leur interdict le passage, ils rebroussèrent chemin contre l'église et, dans l'appréhension, firent sonner deux ou trois coups de tocsin. La confusion et la crainte augmentées par ce bruict fist sortir tout ce qui estoit de reste de monde dans l'église ; il feust néantmoins tost arresté par led. sieur lieutenant Martin qui vint dire que l'on ne doublast point le tocsin, et que l'on debvoit estre hors d'appréhension, parce que ce n'estoit aultre que led. seigneur marquis de Listenois qui venoit d'arriver avec plusieurs de ses gens.

» Ceste déclaration appaisa toutes choses, sauf led. seigneur : lequel estant descendu de cheval en rue publique oultragea les huissier et archer Marrandet qu'il avoit faict appeller ; et après plusieurs paroles profferées contre la

---

(1) *Ibid.*
(2) Lieutenant local au siège d'Ornans.

cour il les battit et maltraicta en présence des sieurs officiers dud. siège... jusques-là mesme qu'il dict à ses soldats que chascun deust mettre le feug en son logis. Peu de temps après, led. seigneur ayant apperceu Pierre-François Colard dud. Ornans, il luy commanda d'aller dire au sieur mayeur que, sans excuse, il vouloit avoir le canon qu'il avoit auparavant demandé ; et que, sans aultre délai, il feist assembler le conseil pour y mettre ordre. Le conseil assemblé à la mesme heure, feust résolu qu'on escriproit de rechef, par messager exprès aux seigneurs commis au gouvernement et qu'on satisferoit aux désirs dud. seigneur marquis si lesd. seigneurs l'aggréoient. Cette résolution quoyque déférante et raisonnable aigrit led. seigneur sur le rapport qu'on luy en feist ; il déclaira tout hault qu'il vouloit bien que l'on escripvit à son excellence (1), mais que si l'on escripvoit à la cour il brusleroit la ville, adjoustant que de quelle façon qu'il en réussist, s'il ne trouvoit le canon au milieu des halles à son retour, il mettroit tout à feug et à sang. Le magistrat intimidé de ses menaces, pour luy oster tout subject de mécontentement escripvit à son excellence, et affin de ne pas manquer à son debvoir envers la cour, comme il luy estoit deffendu d'y escripre, il envoya un homme exprès à honoré sieur M. le Procureur général qu'il scavoit lors estre à Besançon pour informer de ce qui se passoit et ensuytte apprendre ses intentions et comme il se debvoit conduire.

» Sur ces entrefaictes, led. seigneur marquis sortist d'Ornans encor led. jour 8 de juing, et le lendemain 9, environ la minuict, arriva le sieur de Champagne (2), lequel estoit muny de divers ordres, entr'aultres de celluy de se rendre dans le chasteau pour y faire son debvoir en tout ce qui concernoit le royal service et bien de la province. Lequel sur l'assistance qu'ensuytte dud. ordre luy offrirent lesd.

(1) Le gouverneur Claude de Bauffremont, baron de Scey-sur-Saône.
(2) Henri de Champagne, capitaine-châtelain d'Ornans.

sieurs du magistrat monta au chasteau suivy de deux bourgeois et de son serviteur, ayant donné charge auxd. sieurs de tenir certain nombre de bourgeois en armes pour s'en servir aux occasions, une partie ayant esté mise en garde à la *porte de St. Christophle* et l'aultre à la *porte de l'Isle* (1), affin d'assister l'entreprise et de favoriser une retraicte. Cependant led. sieur de Champagne arrivé au château y entra avec son serviteur sur les ordres qu'il feit tenir à ceulx qui y commandoient, auxquels il les invita à se conformer et de luy quitter la place. Mais comme ils respondirent qu'ils ne recognoissoient aultre que led. seigneur marquis qui les avoit mis dans la place et leur avoit deffendu d'en sortir que par son commandement, led. sieur de Champagne en advertist le sieur mayeur de lad. ville et luy commanda qu'il eust à luy envoyer promptement environ trente bourgeois des mieulx armés et aguerris qui attendroient à une porte secrette dud. chasteau nommée communément *la Poterne* (2), s'assurant de, par leur ayde, se rendre maistre de lad. place. Ainsy qu'il arriva effectivement, s'estant emparé du chasteau.

» Ayant les bourgeois, qui estoient montés, demeuré quelque temps dans la place, attendant que les soldats dud. seigneur marquis en fussent partis et que tout feut remis en son estat et asseurance. Mesmes, avant qu'ils fussent descendus, on vinct advertir que l'on voyoit venir des chevaulx contre la ville. Le sieur mayeur jugea que apparemment c'estoit led. seigneur marquis dont la mauvoise humeur seroit augmentée par la nouvelle de la prinse du chasteau et par la rencontre qu'il auroit du corps de garde qui estoit à la porte St. Christophle. En sorte que, pour l'adoulcir, il desputa les sieurs Chaillot et Darc pour luy représenter que ce

---

(1) Portes qui fermaient la ville à l'est et à l'ouest. La *porte de l'Isle* ou *des Isles* existe encore.

(2) Elle existe encore.

n'estoit pas contre luy qu'on avoit prins les armes et pour l'en esclairer avec toutes les soubmissions capables de fléchir sa colère. Mais elle avoit jà esclattée avant leur arrivée ; car, après avoir détaché un de ses cavaliers pour faire haster l'infanterie qui suyvoit, il désarma le corps de garde qui estoit à la porte, et parlant à ceulx qui composoient le corps de garde, il leur commanda de luy apporter du feug pour embraser la première maison, mais sur le refus qu'on en feit, il battit et oultragea plusieurs de sa propre main.

» Lequel passant plus oultre, s'adressa à Pierre Roland dud. Ornans, auquel il présenta son pistolet à brusle pourpoinct ; et le déticla sans néantmoins faire feug ; estant certain qu'il l'eust tué de son espée qu'il tenoit nue de l'aultre main, si led. Roland n'eust saulté dans ung jardin et ne se feust mis à couvert d'une muraille. M. Jean Bocquin, prestre, eagé de plus de quatre-vingts ans, s'estant tenu à son passage, devoit estre mis à mort par l'un de ses soldats auquel il commanda de le tuer ; et quoyque ce soldat luy eust dict que c'estoit ung pauvre prestre, led. seigneur répartist que c'estoit par luy qu'il fallait commencer le carnage. Le père Oudey, correcteur des Minimes, voyant ce funeste commencement, alla à luy pour le supplier de se désister d'une entreprinse qu'il prévoyoit debvoir estre tragique à la ville ; mais il n'en receut que des rebuts et ne peut empescher qu'il ne suyvist les mouvements de son hayne ; selon que déjà un peu auparavant il auroit faict à R. Dorey de l'ordre des Minimes, leur ayant dict à l'ung et à l'aultre qu'il ne leur appartenoit pas de luy donner conseil et qu'ils deussent se retirer. Lesd. sieurs Chaillot et Christophe Darc, députés du magistrat, arrivèrent à mesme temps au rencontre dud. seigneur auprès duquel n'osant s'approcher ils lui feirent seavoir ce qu'estoit de leur commission. Mais luy leur ayant dict qu'ils pouvoient s'advancer, les feit saisir au lieu de les entendre, les despouilla de leurs espées, blessa led. Chaillot à la main et à la teste avec effusion de sang, et après avoir

maltraicté led. Darc son consort, il les feit mettre au premier rang de la seconde trouppe d'infanterie. Laquelle composée d'environ trente hommes qui venoient de se joindre avoit esté divisée en deux trouppes, la cavalerie placée au milieu, avec commandement de mettre l'espée et le pistolet à la main, disant qu'il falloit entrer dans la ville comme dans une ville ennemye.

» Il marcha rangé de ceste sorte et continua le long de la rue. Lorsqu'il fust devant la maison de Clément Gonzel, il ordonna à quelqu'un de ses soldats d'y entrer et de s'emparer du dessus : ce que n'ayant pu faire à cause que les portes estoient fermées, il leur donna en charge lesd. sieurs Chaillot et Darc avec déclaration qu'au premier coup qu'on tireroit on les deust faire mourir sans réplicquer et à peine d'en respondre : ordonnant de plus auxd. soldats qu'en cas où on ne feit ouverture de lad. porte, de l'enfoncer et y mettre le feug et en oultre de faire main basse. Jusques icy il n'y eut aucune résistance, et quoy que dans la ville, on feut adverty de ses excès et des dispositions qu'il avoit au désordre, on creut qu'il ne falloit point se roidir qu'à toute extrémité, et que la passion dud. seigneur s'appaiseroit, possible, ne voyant point de marques de mauvoises intentions de la part des bourgeois. Néantmoins led. seigneur qui ne peut se despouiller de la chaleur qui le poussoit, chercha son malheur plus avant, et estant venu l'espée nue en une main, et en l'aultre le pistolet avec le coq rabattu, proche de la croix qui est au milieu de lad. ville, il y rangea une partie de son infanterie du costel du logis où pend l'enseigne du *Soleil-d'Or* et de la maison où demeure Jean Midoz.

» Les soldats meirent leurs armes en estat, compassèrent la mesche sur le serpentin et ceulx qui portoient des arquebuzes couchèrent le coq sur le bassinet et meirent en joue avec démonstration d'un désir de faire descharge et de commettre violences, en mesme temps que les habitans qui estoient montés au chasteau pour le reprendre venoient de

descendre et n'avoient pas encore mis bas leurs armes. Ce rencontre inopiné et qui a composé la meilleure partie de la disgrâce, n'en eust pas encore esté la cause si led. feut seigneur marquis ne se feut mis en estat d'aller contre le sieur Saulnier (1), mayeur de la ville, l'espée nue et le pistolet en main, d'abord qu'il le veit. L'animosité qu'il avoit contre luy estoit notoire et l'action dud. seigneur apparente qu'il en vouloit à sa personne, comme il en feut mesme quelques discours. Aussi n'avoit-on jusques alors faict paroistre aulcune disposition de se deffendre. Mais quand on se print garde que led. seigneur faisoit démonstration de se pousser contre led. sieur mayeur, un particulier bourgeois voulant pourveoir à son salut s'advancea pour le mettre à couvert. Son opération attira le courroux dud. seigneur marquis sur cest habitant auquel il dict de mettre bas les armes et déticla son pistolet contre luy en mesme temps. Cette action feut suyvie de quelques coups du party dud. seigneur ; et après, une descharge universelle, en sorte que sa mort a peu provenir de ceulx qu'il conduisoit puisqu'il estoit à la teste. Sa mort ne feut pas plus tost recongneue que l'on veid une consternation générale parmy les habitans et une vraie douleur, bien loing d'exercer aulcune action qui tesmoignast que la fureur ou la haine avoient esté les autheurs de cest accident. Tout feut en paix. On eut soing du corps ; on le porta au couvent des pères Minimes assisté du clergé, et le garda on jusques à ce qu'il feut tiré. Jean-Baptiste Mercier, fils du sieur docteur, Jean-Baptiste Pouloing et le valet de Claude Ecarnot mareschal feurent trouvez parmy les morts. Le sieur Saulnier, mayeur de la ville, eut la cuisse percée d'un coup de basle ; Etienne Monnier, secrétaire et syndic, receut une playe à la jambe ; Jean-Baptiste Clément à la teste ;

(1) Quentin Saulnier, frère de Joseph Saulnier, abbé de Saint-Vincent et évêque *in partibus* d'Andreville, suffragant de l'archevêque de Besançon, dont nous avons déjà parlé.

Claude Peletier une au flan gauche ; Claude Estin au bras ; un particulier nommé Poussard eut un coup dans le col. Le père correcteur des pères Minimes se trouva blessé à la teste et plusieurs endroicts de son corps (1). »

La mort tragique du marquis de Listenois eut, dans tout le pays, un immense retentissement, et la situation d'Ornans parut un moment bien critique. Tandis que le parti de la noblesse demandait à grands cris qu'on fit un exemple de ces gens du tiers qui avaient osé se défendre contre un membre d'une des grandes familles de la province, la cour paraissait craindre de les excuser et s'empressait d'informer contre eux. Listenois avait été tué le 9 ; le 14, le procureur général était déjà à Ornans, où il resta huit jours (2). Les habitants firent face au danger de tous les côtés : pendant qu'ils députaient à Dole leur curé, Messire Jean Chandeleuze (3), pour éclairer les parlementaires et leur faire voir les faits sous leur véritable jour, et que deux de leurs échevins, les sieurs Mercier (4) et Pélerin, docteurs-ès-droits, rédigeaient les éloquentes « remontrances » auxquelles nous avons emprunté ce récit (5), ils vouaient leur ville « à l'Immaculée Vierge Libératrice (6) » et organisèrent sa défense sous la direction d'Henri de Champagne. Le conseil fit appel aux bras et à la bourse des habitants pour réparer le château qui était en mauvais état. Il obtint même de la chambre des comptes un mandement de cent écus sur les amodiations du domaine royal pour concourir à la dépense. C'est de cette époque que date la demi-lune qui défendait, en dernier lieu, les abords de la grande porte du château. La facile conquête de Listenois avait été une leçon qu'on

(1) *Arch. d'Ornans, Remontrances, etc.*
(2) V. *Délib. du Cons.* de 1651, 14 et 25 juin.
(3) V. *ibid.* 26 juin.
(4) Père d'une des victimes.
(5) V. *Délib. du Cons.* de 1651, 26 juin.
(6) V. *ibid.*, 9 juillet.

mettait à profit. L'affaire n'eût pas de suite : après quelques mois d'angoisses, les bruits d'exécution militaire, les menaces de sac et d'incendie prirent fin, et les habitants d'Ornans purent jouir de la paix qu'avait assurée à la province le traité de surséance.

Trois ans après, la diète de Ratisbonne compléta l'œuvre de pacification commencée par la paix de Westphalie et le traité de surséance. On sait que c'est là que fut conclu l'échange entre le protectorat de Besançon qui appartenait à l'Empire, et la ville de Frankenthal que détenait l'Espagne et qui fut restituée à l'électeur palatin. Pour Besançon, c'était la perte de son autonomie et son annexion à la province. Aussi, ses citoyens opposèrent-ils, à l'exécution de ces stipulations, une résistance qui dura dix ans. Ce fut en vain que le roi d'Espagne leur consentit le droit de se choisir un protecteur, comme celui de conserver l'ancienne forme de leur gouvernement. Sourds aux promesses comme aux menaces, ils préférèrent renoncer au bénéfice des premières et se préparèrent à répondre aux secondes. Dole et le parlement étaient aussi fort mécontents. Il leur semblait que Besançon « ne devant plus reconnoître autre maître que le roi, comte de Bourgogne..., Dole auroit à combattre en matière de préséance et de capitalité (1) ». Ces craintes s'étaient déjà manifestées dans l'avis qui fut demandé à la cour par le roi ; « car le parlement ayant conseillé précédemment de ne point toucher cette corde, pensant que tout cela se réduiroit en fumée, le rendit enfin comme si le parlement n'eût pas été le conseil du roi, mais le magistrat même de la ville de Dole (2) ». Quoi qu'il en soit, Philippe IV, qui aurait pu contraindre les Bisontins par les armes, aima mieux attendre que le temps et la réflexion eussent raison

(1) *Mémoires* de Jules Chifflet, abbé de Balerne, in *Doc. inéd.,* t. V, p. 43.

(2) *Ibid.,* p. 41. — Il ne faut pas oublier que Jules Chifflet, assez mauvaise langue au demeurant, était citoyen de Besançon.

de leurs répugnances. Les conseils de sa prudence ordinaire, pour cette fois, ne le trompèrent pas, ainsi que nous aurons bientôt l'occasion de le voir.

En 1657, le parlement édicta un nouveau règlement pour les magistrats des villes du comté de Bourgogne. Il devait être définitif, en ce sens qu'il ne fut plus modifié dans la suite qu'en ce qui concernait l'élection des notables (1). Les fiscaux remontraient que les règlements antérieurs n'avaient fait cesser aucun des abus qu'ils visaient et que les brigues et artifices de ceux qui aspiraient aux emplois municipaux « n'avoient encore pu estre aboliz ny modérez » par eux (2). De son côté, la chambre du Tiers se plaignait des désordres financiers qui en étaient la conséquence (3). Le nombre des suppôts des magistrats fut réduit à douze, qui devaient être : un mayeur, trois échevins et huit conseillers, plus un secrétaire et un syndic, qui n'auraient voix délibérative que dans les cas où ils seraient en même temps conseillers (4). Il en fut de même du nombre des notables (5). L'ancien mode d'élection était maintenu : de nouveaux notables étaient nommés par l'ancien conseil et formaient avec ses membres l'assemblée électorale chargée de choisir les nouveaux mayeur, échevins et conseillers (6). Le nouveau mayeur, nommé d'abord, prenait immédiatement séance et concourrait à l'élection des nouveaux échevins et des nouveaux conseillers (7). Le mandat municipal devenait obligatoire et nul ne pouvait s'y soustraire sans excuse légitime (8). Le conseil était tenu de se réunir au moins une fois par semaine, à

(1) A partir de 1665, les noms des notables furent tirés au sort d'après une liste d'aptitude consignée tous les ans sur un registre *ad hoc.*

(2) Art. 2.

(3) Art. 1.

(4) Art. 3.

(5) Art. 4.

(6) Art. 6.

(7) Art. 9.

(8) Art. 11.

jour fixe ; et ses séances, ordinaires ou extraordinaires, étaient annoncées à son de cloche ; les conseillers ou notables absents sans raison valable devaient être frappés d'une amende arbitraire (1). Les membres du magistrat devenaient solidairement responsables de la bonne administration des finances de la ville ; la location de ses immeubles ou de ses fonds et l'adjudication de ses fermes et de ses travaux ne pouvaient avoir lieu que par devant leurs délégués et ceux des notables (2). Il leur était formellement interdit de prendre part aux adjudications ; il leur était interdit aussi, même avec l'assentiment des notables, d'employer les deniers provenant des impositions à d'autres fins que celles pour lesquelles elles étaient autorisées (3). Les pots de vin n'étaient pas permis non plus que les jetons de présence (4). Les gratifications extraordinaires aux officiers ou employés de la ville étaient tout aussi défendues (5). Enfin, le mayeur ou son délégué ne pouvait ordonnancer une dépense « qu'ensuite de délibération du conseil couchée dans le livre des délibérations », si elle devait excéder la somme de cent sols (6).

Le *traité des Pyrénées*, qui mit fin à la guerre qui durait depuis près de vingt-cinq ans entre la France et l'Espagne, vint donner à l'ère de paix inaugurée par les traités de Westphalie une garantie qui devait sembler durable. En effet, cet instrument, qui prononçait l'annexion définitive de l'Artois à la première de ces puissances, rendait la Franche-Comté à la seconde et, avec elle, les places encore occupées par des garnisons françaises : Bletterans, Saint-Amour et

---

(1) Art. 17.
(2) Art. 19.
(3) Art. 20.
(4) La cour interdisait « de mettre sur semblables délivrances (adjudications) aulcuns vins, faire beuvettes ou prendre journées ». Art. 21.
(5) Art. 22.
(6) Art. 23.

le château de Joux. Négocié d'abord par Hugues de Lyonne et don Antonio Pimentel, il fut signé le 7 novembre 1659, dans l'île des Faisans, sur la Bidassoa, par Mazarin et Louis de Haro, ministres de Louis XIV et de Philippe IV. Par ce traité, le jeune roi de France devenait le gendre du vieux roi d'Espagne, et nous ne tarderons pas à le voir s'en porter l'héritier pour les Pays-Bas et la Franche-Comté. A l'appui de ses prétentions, il invoqua la loi civile des Pays-Bas, qui appelle à la succession des immeubles les enfants d'un premier lit, à l'exclusion des autres. Il faut dire que l'infante Marie-Thérèse avait renoncé pour elle et ses descendants à toute prétention à la succession de son père ; mais la validité de cette renonciation était formellement subordonnée au paiement de sa dot. Celui-ci ne fut jamais effectué et nous verrons quel usage Louis XIV fera, en 1668, de ce prétexte de guerre. Mais on ne voyait pas si loin alors, et la nouvelle de la conclusion de la paix fut accueillie en Franche-Comté par une joie universelle. Des fêtes eurent lieu partout à cette occasion, sur la fin d'avril 1660. Le conseil d'Ornans résolut, pour la circonstance, que l'on dresserait, au-devant de la maison de ville, une fontaine d'où s'écoulerait du vin (1).

Quatre ans plus tard, la pauvre ville n'avait pas lieu de se réjouir. Le gouverneur des Pays-Bas, marquis de Castel-Rodrigo, à l'initiative duquel avait eu lieu, en 1654, l'échange de Frankenthal et de Besançon, vint recevoir dans cette dernière ville, le serment de fidélité de ses habitants (18 septembre 1664). L'ancienne ville impériale dut renoncer au droit de contracter des alliances et de se choisir un protecteur; mais elle reçut de sérieuses compensations aux pertes qu'elle fit alors. Un district de cent villages fut ajouté à son territoire; et placé sous la totale juridiction de son magistrat à la seule réserve de la justice des vassaux du roi; une chambre supérieure de justice com-

(1) *Délib. du Cons.* de 1660, 22 avril.

posée de cinq membres, tous citoyens résidants, et égale en autorité au parlement de Dole y fut établie; enfin on lui promit une Université entretenue par le trésor royal. La création du district de Besançon, dont on fit plus tard un bailliage, fut un vrai désastre pour Ornans : son ressort fut démembré au profit de celui de sa voisine. Sur les cent-dix localités qui le composaient, trente-quatre (1) en furent distraites et, parmi elles, des membres de sa châtellenie, Foucherans, les Granges-Vienney, l'Hôpital-du-Grosbois, Naisey, Tarcenay et Trepot. Il perdit complétement les grandes châtellenies de Montfaucon et de Montrond et une partie de celles de Scey-le-Châtel et de Fertans. Le district de Besançon vint toucher le territoire d'Ornans par Maisières et par Foucherans. Le parlement de Dole, qui se sentait diminué par le démembrement des ressorts de Vesoul, de Baume, d'Ornans et de Quingey, puisque les villages du nouveau district ne devaient plus ressortir qu'au magistrat de Besançon et à sa chambre de justice, avait fait de grands efforts pour qu'on ne sacrifiât que le ressort de Quingey qui était le moindre de la province (2). La diminution du ressort d'Ornans fut la première atteinte que reçut l'importance de son chef-lieu. Elle ne devait pas être la dernière : le voisinage de Besançon n'a pas cessé depuis de lui être préjudiciable.

Ce triste évènement fut suivi, à bref délai, de la mort du roi Philippe IV. Il laissait un fils, âgé de deux ans à peine, sous la tutelle de sa mère Marie-Anne d'Autriche. « Cette » princesse étoit fort sage, dit l'abbé de Balerne (3), et

(1) Amagney, Amondans, Arcier, Cademène, Chalèze, Chalezeule, Cléron, Epeugney, Fertans, Foucherans, Gennes, la Grange-du-Sçay, les Granges-Vienney, l'Hopital-du-Grosbois, Maisières, Malbrans, Mamirolle, Mérey-sous-Montrond, Montfaucon, Montrond, Morre, Naisey, Nancray, Novillars, Roche, Rurey, Scey-en-Varais, Saône-le-Grand, Saône-le-Petit, Tarcenay, Thise, Trepot, Vaire, Villers-sous-Montrond.

(2) V. J. Chifflet, *loc. cit.*, t. V, p. 4, 31 et 32.

(3) Id., *ibid.*, t. V, p. 75.

» comme j'ai eu l'honneur de la servir assez longtemps, je » puis dire que Dieu la préparoit de bonne heure à beaucoup » souffrir : car au temps qu'elle n'avoit point de fils, l'in» fante Marie-Thérèse, sa belle-fille, qui étoit toujours héri» tière apparente du roi son père, avoit son parti au dedans » du Palais; et la reine, sa belle-mère dont je parle, enduroit » beaucoup : mais cela n'étoit que les avant-coureurs de ses » grands maux qui suivirent le trépas du roi son époux, » après l'avoir nommée régente et gouvernante de tous ses » états, pendant la minorité du roi Charles II son fils ». La reine Marie-Anne ayant informé le parlement de Dole de la mort de son royal époux, par lettre du 23 septembre 1665, on rendit au défunt les derniers honneurs dans l'église collégiale de Notre-Dame « avec autant d'appareil que de douleur (1) ».

(1) Id., *ibid.*, p. 84.

CHAPITRE HUITIÈME

Charles II (1665-74). — Invasion des Pays-Bas (1667). — Négociations avec les Suisses. — Première conquête (1668). — Mauvais état du château. — Préparatifs de défense. — Intervention de Watteville et capitulation. — Traité d'Aix-la-Chapelle. — Le prince d'Aremberg (1668-71). — Abus de pouvoir. — Quiñones (1671-73). — Coalition des villes (1672). — Arrestation du mayeur Jean Martin. — Les troupes étrangères. — Manifeste de Listenois (1673). — Ses lettres aux villes. — Alveyda (1673-74). — Deuxième conquête (1674). — Prise du château par Luxembourg.

Dès que Philippe IV fut mort, « on jugea en France qu'il étoit temps de remuer les droits de la reine sur le duché de Brabant et autres pièces aux Pays-Bas (1) ». Le feu roi d'Espagne avait négligé de faire renoncer Marie-Thérèse à ses prétentions sur le Brabant. Il avait, d'autre part, complètement oublié de lui payer sa dot. Louis XIV somma la régente d'assurer à la reine de France, outre sa part de l'héritage paternel, une concession territoriale, telle que celle de la Franche-Comté et d'une partie des Pays-Bas espagnols. Dans l'émotion que lui causa cette mise en demeure, le cabinet de Madrid parut d'abord vouloir recourir à une cote mal taillée et sacrifier, à l'intégrité de la Belgique, une province dont elle était séparée par les dernières acquisitions de l'ennemi et, par elle-même, difficile à garder. Du moins, les Franc-Comtois purent-ils l'en accuser, avec quelque apparence de raison, puisqu'il ne prit aucune disposition pour les aider à se défendre. Les circonstances parurent assez graves pour motiver la réunion des états, qui s'assemblèrent, en janvier 1666, sous la présidence du marquis d'Yenne. En retour de leur serment de fidélité au roi d'Espagne, les membres des trois ordres reçurent l'assurance du maintien du pays en ses droits, libertés et fran-

(1) J. Chifflet, *loc. cit.*, t. V, p. 81.

chises ; et ce fut tout ! « L'hiver de 1666-67, qui précéda la rupture entre les deux couronnes, fut tout de discours sur les desseins que les princes formoient et sur le remuement de leurs armes (1) ». Enfin, le 8 mai 1667, Louis XIV signifia à la régente d'Espagne sa résolution d'envahir les Pays-Bas. Le même jour, son ministre Lionne remettait à son ambassadeur, sous le nom de *traité des droits de la reine*, un manifeste aux puissances européennes, qui revendiquait, avec la souveraineté du Brabant, de Malines, d'Anvers, de la haute Gueldre, de Namur, du Limbourg, du Hainaut, de l'Artois, du Cambrésis et du Luxembourg, « le tiers du comté de Bourgogne, régi par une loi qui admettait le partage entre les enfants ». Le roi de France ne tarda pas à entrer dans les Pays-Bas avec de grandes forces et à y conquérir « en cinq mois au plus de belles et bonnes villes, dont les plus importantes se rendirent, persuadées que ce seroit pour toujours et qu'elles ne seroient plus le jouet et le théâtre des campagnes entre l'Espagne et la France (2) ».

Pendant ce temps, Louis XIV avait recours à tous les moyens pour amuser le gouvernement de Dole. Son résident en Suisse, le sieur Moulier, réussit à faire croire aux parlementaires qu'il était en son pouvoir de leur faciliter un

(1) Id., *ibid.*, p. 84.

(2) Id., *ibid.*, p. 88. — « Le maréchal d'Aumont, avec un corps séparé, se coula le long de la rivière de la Lise et passa au fond de la comté de Flandres, où il prit en moins de rien les villes de Berghes, Saint-Vinoc et Furnes, et le fort Saint-François qui est entre deux, à même temps que le roi de France ayant laissé le Brabant et la frontière rebroussa pour aller investir Tournay... Cette ville dura peu et les bourgeois se rendirent aussi bien que ceux de Douay, et la riche ville de Lille qui fut plus fortement attaquée, mais qui obligea aussi le comte de Brouay, son gouverneur, de capituler au bout de quelques jours. Le fort de Scarpes, voisin de là, fut aussi pris : de même facilité l'ennemi prit Courtrai et sa citadelle ; puis enfin Audenarde, et Alost, cette-ci éloignée seulement de cinq lieues de Bruxelles. La seule ville de Terremonde fut celle qui résista honorablement et qui fut cause que le roi de France alla s'engager devant Lille. » (Id., *ibid.*, p. 87 et 88).

accommodement avec la France et à leur faire abandonner les négociations que don Jean de Watteville (1), délégué du marquis d'Yenne, avec l'approbation du conseil d'état, était en train de poursuivre auprès des treize cantons. L'abbé de Baume avait le projet de faire de la Franche-Comté un quatorzième canton, et il y serait arrivé, s'il avait pu compter aux magnifiques seigneurs une somme de quatre cent mille francs. Mais ses ennemis dans le parlement, et ils étaient nombreux, mettant à profit sa fâcheuse réputation, firent malheureusement prévaloir l'idée que tout ce qu'il avait négocié était « invention d'avoir argent (2) ». Ce fut en vain que quelques bons esprits s'efforcèrent d'établir qu'on regretterait de n'avoir pas donné la somme demandée, si les Français venaient à surprendre la province, parce qu'alors « au lieu de quatre cent mille francs, il faudroit trouver quatre millions (3) ». Le roi de France ne se contenta pas de tromper la Franche-Comté et de l'entretenir dans une fausse sécurité : il résolut de l'attaquer en plein hiver, comptant sur les difficultés que la neige apporterait à la réunion des troupes et des milices du pays, ainsi qu'à ses communications avec la Suisse, dont il craignait toujours un retour, avec l'Allemagne et l'Italie qui auraient pu lui envoyer des secours. Si grand était le souvenir que la valeur des habitants, leur fidélité à leurs souverains et leur attachement à la maison d'Autriche-Bourgogne avait laissé dans l'esprit des Français depuis la guerre de Trente-Ans !

Le premier avis que les parlementaires de Dole eurent du danger qui menaçait le pays, leur vint de Besançon. Le magistrat de la cité avait été informé de Paris, par lettres datées du 20 janvier 1668, « qu'on s'amusoit à tort à écouter les

(1) Jean-Chrétien de Watteville, né à Besançon vers 1613, appartenait à une famille bernoise réfugiée dans cette ville à l'époque de la Réforme. Il avait conservé des relations au delà du Jura.

(2) J. Chifflet, *loc. cit.*, p. 97.

(3) Id., *ibid.*, p. 98.

François, que déjà vint-six pièces de canon tiroient par la Seine sur Auxerre, que le dessein étoit sur Besançon et Salins, qu'il n'y avoit qu'à essuyer la furie françoise, car on ne s'y arrêteroit pas longtemps (1) ». En effet, la première conquête de la Franche-Comté ne dura que quatorze jours. L'état d'abandon dans lequel le conseil d'Espagne avait laissé les défenses de la province, et les divisions qui annulaient à l'avance ses moyens de résistance, avaient plus fait pour Louis XIV que les armes de ses soldats. Parti de Saint-Germain le 2 février, il devait y rentrer le 24, besogne faite. Pesmes, Rochefort et Bletterans avaient été enlevés le 3 et le 4; Salins avait été surpris, le 6, par le duc de Luxembourg (2); Besançon avait ouvert ses portes, le 7, au prince de Condé; Dole, investi, le 8, par le prince, s'était rendu le 13 au soir. Que pouvaient faire après cela les autres places? Nozeroy et Pontarlier avaient été pris d'assaut. Pendant que le roi de France se rendait de Dole à Gray, qui devait capituler le 19, il apprenait la reddition des châteaux de Joux, de Sainte-Anne et d'Ornans.

Le château d'Ornans était commandé par Charles de Champagne (3). La place était difficile à défendre. Elle n'avait d'autre dehors « qu'une demy-lune devant la porte principale, qui n'estoit ny achevée, ny fermée, ny remplie et mesme désavantageuse en cest estat ». Devant cet ouvrage, « il y avoit plusieurs jardins fermés de murs secs, où les ennemys se pouvoient loger;... le fossé estoit presque tout rempli, particulièrement à l'endroict du pont, et ce

---

(1) Id., *ibid.*, p. 99.

(2) Le marquis d'Yenne avait avis du danger que courait Salins, autour duquel il n'y avait pas assez de troupes pour empêcher l'ennemi d'y entrer. Aussi avait-il donné à M. de Chassagne d'Ornans (Nicolas de Chassagne, mayeur en 1669) l'ordre d'y marcher sans retard et de nuit s'il le fallait, (*Arch. d'Ornans.*)

(3) Seigneur du dit lieu, de Nenon, etc., capitaine-châtelain de 1660 à 1668.

tant des ruynes de la muraille,... que du bois et ronces qui y avoient crus;... le pont levis ne pouvoit se fermer;... on ne pouvoit abaisser la grille (herse), parce qu'elle ne valoit plus rien et estoit embarrassée dans du beston. La muraille qui faisoit le front de la place n'estoit point terrassée,... tout le circuit du roc estoit sans parapet, quoi qu'il soit commandé à portée de mousquets ». Enfin, « les fontaines estant dehors de la place et assez éloingnées, il n'y avait pas une cisterne en estat, ni aulcun moulin à bras ». Le pauvre châtelain et le magistrat d'Ornans avaient vainement fait « toutes les poursuittes » auprès du marquis d'Yenne et de la cour « pour procurer qne le chasteau fut mis en estat de quelque deffence ». Ils n'avaient à leur disposition qu'une seule pièce de canon « appartenante à la ville, laquelle pouvoit porter cinq ou six livres de balles, tout absolument desmontée et à terre,... seulement, envyron vingt libvres de poudre ». Les défenseurs manquaient aussi : « aulcun soldat, seulement les habitans du chasteau, quelques bourgeois de la ville, très-peu de retrahans, mal armez et mal muniz, nonobstant les diligences et contraintes (1) ». Le 11 février, le marquis d'Yenne écrivait à Charles de Champagne : « Si vous êtes attaqué aussitôt que vous le dictes, je n'ai aucun moyen de vous secourir. Gardez à tout événement vostre bon zèle pour le service du roi. Ni Joux, ni Sainte-Anne ne sont encore attaqués. Si l'on y vient, nous sommes en estat de nous y bien défendre (2) ». On sait comment Yenne défendit Joux !

Abandonné à ses seules ressources, Charles de Champagne s'était multiplié. Il avait fait, « en toute diligence et par corvées, un peu curer le fossé, plafonner la tour en haut..., fermer le pont-levis », abattre des noyers pour masquer,

(1) *Arch. d'Ornans, Response briefve du s^r de Champaigne aux articles contenus dans la lettre à luy escripte par MM. de Simon, de Coxie et de Vaes.*

(2) *Arch. d'Ornans.*

des accès, l'intérieur de la place, « commencer des ouvrages... pour fermer et deffendre la demye-lune ». Il était aidé, dans ces travaux, par le père Laurent Perrinot, « prédicateur de la ville d'Ornans », qui « estoit resté dans la place par ordre du marquis d'Yenne à ce subject ». Puis il avança deux cents francs à la ville pour acheter de la poudre en Suisse, d'où l'on en rapporta environ « six-vingt libvres ». Mais il échoua dans ses efforts pour augmenter le nombre des défenseurs. Pourvu d'une commission d'Yenne (1) pour lever, à ses frais, une compagnie de cinquante hommes, il ne put les réunir « à cause de la briefveté du temps et que peu de gens vouloient s'engager, le peuple demourant chez luy à la garde de son bestail, persuadé qu'il estoit assuré de la vie et de n'estre point prisonnier ny pillé en ne fesant point de deffense (2); d'aultres se retiroient dans des roches et d'aultres dans des lieux où on disoit y avoir saulvegarde de France (3) ». C'est dans cette triste situation qu'il eut à se défendre des intrigues de Jean de Watteville qui, ayant échoué dans ses négociations auprès des cantons suisses, commençait, comme le marquis de Laubespin et d'autres, à prêcher l'impossibilité de la résistance.

Cet audacieux aventurier venait d'obtenir du sieur de Fallerans (4), capitaine de Sainte-Anne, jeune homme sans expérience, la reddition de la place importante dont on lui avait confié la défense. « De là, dit J. Chifflet, il passa à Ornans, le 16 du mois de février, et il trouva que le sieur de Champagne, capitaine du chasteau, estoit fortement sollicité par une troupe de François de leur livrer la place. Ce gentilhomme remit tous les intérêts entre ses mains, tellement que le père Laurent Perrinot, carme déchaussé, homme d'esprit, qui y étoit, alla et vînt, voire coucha la

(1) Quand il passa par Ornans pour se rendre au château de Joux.

(2) Le peuple des campagnes a été le même à toutes les époques.

(3) *Arch. d'Ornans, Responsc briefve, etc.*

(4) Ferdinand de Fallerans, dit de Visemal, seigneur de Frontenay.

capitulation (1) ». La vérité est que le magistrat avait, à l'insu du capitaine-châtelain, donné « procuration à deux commis (le père Laurent Perrinot et Jean Martin, docteur-ès-droits) (2), pour aller traitter et capituler avec l'ennemi, ce que les dits commis exécutèrent à l'entrée de la ville tant pour icelle que pour les personnes et bien qu'elle avoit aud. chasteau, ensuitte de quoy les ennemys furent receus et logés en lad. ville (3) ». Les Français, sous les ordres de M. de Castelgelon, vinrent alors sommer le château et menacer ses défenseurs « qui ne se retireroient pas chez eux de brusler leurs maisons et confisquer leurs biens ». Les défenseurs « résolurent de ne pas s'opiniâtrer dans un lieu où (tout estant perdu dans la province) l'on ne pouvoit faire qu'une très faible résistance (4) ». Charles de Champagne, contraint de se retirer, céda la place à M. de Ferroz, qui commanda dès lors au nom du roi de France.

Trois mois après, le traité d'Aix-la-Chapelle restitua la Franche-Comté à l'Espagne. Aux termes de l'article 5e, le roi de France devait, aussitôt après la publication de la paix, retirer ses troupes des garnisons de toutes les places, villes, châteaux et forts du comté de Bourgogne, et restituer réellement, effectivement, et de bonne foi à Sa Majesté Catholique toute la dite Comté, sans y rien réserver, ni retenir. « Cette publication de la paix fut adroitement cachée par les François en ce pays, et studieusement différée à Paris jusques au 29 du mois de mai, tellement qu'ajoutant trois ou quatre jours, le roi de France eut par deçà un mois tout entier d'entreprendre encore beaucoup de choses désagréables (5) ». Les places de guerre furent démantelées et tout le

(1) J. Chifflet, *loc. cit.*, p. 175 et 176.

(2) Mayeur en 1658, 1662 et 1672.

(3) *Arch. d'Ornans, Response briefve, etc.*

(4) *Archives d'Ornans, Remontrances de Charles de Champagne à Son Excellence* (*le prince d'Aremberg*), 1669.

(5) J. Chifflet, *loc. it.*, p. 273.

canon dirigé sur la France. C'était une violation manifeste des capitulations de la plupart d'entre elles. On ne se contenta pas de prendre notre artillerie et l'on y ajouta toutes les armes défensives qui se rencontrèrent dans les arsenaux (1). Par un véritable raffinement de méchanceté, le gouverneur de Gadagne, le marquis de Noisy, et l'intendant Le Pelletier entreprirent même de perdre les sources salées de Salins, qui sont une des plus grandes richesses naturelles du pays ; mais ils échouèrent dans leurs tentatives (2). Aux premiers bruits de guerre, le magistrat d'Ornans avait fait transporter à Besançon le trésor de l'église, les titres de la ville et la châsse de Notre-Dame des Malades, qui furent dèposés à l'abbaye de Saint-Vincent. Après le départ des Français, qu'ils fêtèrent, d'ailleurs, par des réjouissances publiques, les habitants pensèrent à les ramener dans leur ville. Le 13 juin, le conseil décida qu'on ferait une procession générale à Besançon pour en rapporter les reliquaires et la châsse de Notre-Dame et députa un des échevins à l'archevêque Antoine-Pierre de Grammont qui approuva ce dessein. « Dans la journée du 21 juin 1668, la procession composée des habitants d'Ornans et de onze villages voisins (3) se mit en marche pour la ville métropolitaine. Tous les bourgeois avaient reçu l'ordre d'y envoyer au moins une personne de chaque maison, « particulièrement le chef d'hostel de chascune ». Arrivé à Besançon, le cortège fut reçu par les délégués de la ville. Le vin d'honneur fut envoyé au mayeur d'Ornans par le sieur de Septfontaines. Le lendemain, dès le matin, la procession s'organisa dans

---

(1) J. Chifflet, *ibid.*, p. 275-81.

(2) V. Id., *ibid.*, p. 202 et suiv.

(3) Mongesoye, Vuillafans, Scey, Cléron, Vésigneux, Chantrans, Villers, Tarcenay, Trepot. Les villages de Mouthier, Lods et Saint-Hippolyte se sont excusés. Le magistrat d'Ornans, dans ses lettres d'invitation, s'engageait à payer un quart d'écu par tête pour faire « diner honorablement les ecclésiastiques étrangers qui viendront à la procession ».

l'église des bénédictins de Saint-Vincent, où se trouvaient les reliquaires. Le *confanon* était porté par Georges Jobard, et la croix par frère Antoine, ermite de Saint-Roch. On voyait figurer « les sergents en manteaux ornés de rubans ». Le clergé paroissial et les familiers portaient les chapes et grands manteaux fournis par les bénédictins de Saint-Vincent. Les musiciens de Besançon accompagnaient le cortège (1), qui se rendit en grande pompe à l'église Saint-Etienne. Grâce à l'intervention du chanoine Perrinot, on avait obtenu la permission de célébrer la messe solennelle dans la chapelle du Saint-Suaire, « pour donner à tout le peuple une entière consolation et satisfaction ». L'image miraculeuse de Notre-Dame de Montaigu fut déposée sur l'autel pendant le saint Sacrifice, et entourée de « huit flambeaux de cire blanche. »... Après la messe, la procession se remit en route pour Ornans (2) ».

Le départ des Français fut suivi de la retraite du marquis d'Yenne, de Jean de Watteville et du maître des requêtes Augustin Nicolas à la cour de France et de celle du comte de Saint-Amour à Lyon (3). Le marquis de Laubespin et ceux qui avaient suivi son exemple furent expulsés comme traîtres à leur pays. Le peuple de Dole, que la faiblesse du parlement avait indigné, se souleva contre lui et pilla les maisons de plusieurs conseillers (4). Des chansons, des libelles diffamatoires et des manifestes furent publiés contre la cour (5). Des séditions éclatèrent dans les villes de Salins et de Gray et le sang y coula (6). Il était temps de mettre un terme à ces désordres; mais le marquis de Castel-Rodrigo

(1) On donna 35 francs aux musiciens qui avaient joué pendant la procession., et 4 fr. et demi à l'organiste de Saint-Etienne.

(2) V. J. M. Suchet, *Notre-Dame des Malades*, p. 28 et 29; — et *Dél. du Cons.* de 1668, 13, 18 et 25 juin.

(3) V. J. Chifflet, *loc. cit.*, p. 202 et suiv.

(4) V. Id., *ibid.*, liv. III, ch. I.

(5) V. Id., *ibid.*, liv. III, ch. III.

(6) V. Id., *ibid.*, liv. III, ch. V,

y pourvut par une faute en confiant le gouvernement à un étranger, le prince d'Aremberg (1). Originaire des Pays-Bas, mais possédant de grands biens dans nos montagnes comme héritier de la maison de Châlon, le prince avait été naturalisé franc-comtois, mais cela ne suffisait pas. La noblesse avait, à l'avance, protesté contre ce choix dans une requête en espagnol adressée à la reine par les marquis de Meximieux et de Conflans. Il fut, néanmoins, bien reçu, et son entrée à Besançon, le 5 août 1668, fut une véritable ovation. On devait bientôt en être aux regrets. Il arrivait accompagné du baron de Lisola, libelliste virulent et politique brouillon, dont l'influence sur lui fut déplorable. La première nouvelle de l'écroulement subit d'une souveraineté que l'on croyait protégée par ses alliances, avait été un coup de foudre pour la cour de Madrid. La consternation qu'elle avait causée fit bientôt place à un sentiment plus funeste encore et que la province n'avait pas mérité ; on accusa la noblesse de trahison, le parlement de timidité et le clergé d'indifférence. La Franche-Comté était devenue suspecte à l'Espagne et aux Pays-Bas, et le prince d'Aremberg y apportait les préventions les plus défavorables.

Son premier soin fut de suspendre le parlement de Dole et de le remplacer par une chambre souveraine de justice provisionnelle, composée de six magistrats venus des Pays-Bas, qu'il installa dans l'hôtel consistorial de Besançon, en attendant qu'il y logeât le parlement tout entier. Il demanda, en même temps, à la province trois mille francs par jour pour l'entretien des troupes étrangères, et continua, à ses frais, les travaux militaires commencés par Vauban. Les commis des états souscrivirent d'abord, par patriotisme, à ces exigences financières, mais ne tardèrent pas à leur faire une opposition systématique que rien ne put vaincre. La si-

(1) Philippe-François, prince et duc d'Aremberg, d'Arschot et de Croy, prince du Saint-Empire, grand d'Espagne, chevalier de la Toison d'Or.

tuation fut aggravée par l'arrivée de trois commissaires des Pays-Bas qui venaient instruire contre les prétendues trahisons de la cour et des magistrats des villes. C'étaient Ignace Simon, président du conseil provincial d'Artois, Albert de Coxie, conseiller et maître des requêtes au grand conseil de Malines, et Jean-Libert Vaes, fiscal du conseil provincial de Flandres. Leurs investigations, qui s'accompagnaient d'atteintes sans nombre aux franchises générales de la province et aux libertés particulières des villes et des bourgs, aboutirent après trois ans (le 2 mai 1671) à la condamnation du marquis d'Yenne et de Jean de Watteville. Les terres de l'un et de l'autre furent mises sous le séquestre (1) et leurs revenus attribués au domaine. La conduite de l'ancien gouverneur au château de Joux et celle de l'abbé de Baume à Ornans n'admettaient aucune excuse. En était-il de même de celle des capitaines-châtelains et des malheureux bourgeois des villes et bourgs que la couronne avait abandonnés à leurs seules ressources ? Plus d'un fut molesté et eut à souffrir dans sa personne et dans ses biens : le pauvre Charles de Champagne fut du nombre des châtelains disgraciés, et cependant il n'avait pas, ce semble, grand peine à se justifier : les moyens lui avaient manqué encore plus que les hommes. La conduite des Espagnols et des Flamands à l'égard des Franc-Comtois fut non seulement fort injuste, mais encore d'une maladresse insigne : une désaffection à peu près universelle ne tarda pas à s'ensuivre et nous en verrons bientôt les effets.

Pendant trois mois, la *commission des dix-huit de l'état*

---

(1) Les biens du premier « consistoient en plusieurs belles terres, dont deux à savoir : Baujeu et Saint-Loup venoient de son partage avec le comte de Saint-Amour, son frère, et ses sœurs, et en d'autres, comme La Chaux, Crèvecœur, et en un mot en tous les biens de la maison de Poupet. Pour Don Jean de Watteville, il n'avoit que son abbaye de Baume et la terre d'Usie, qui étoit son patrimoine ». (J. CHIFFLET, *loc. cit.*, p. 514 et 515. — Voir encore le ch. XXIV du liv. IV.)

avait lutté contre la tyrannie de d'Aremberg. Vers le milieu d'octobre, la mesure était comble : elle députa trois de ses membres au conseil de la régente pour lui exposer les griefs de la province et lui suggérer les mesures qu'il aurait été convenable de prendre. Ces délégués étaient : Edme de Marenches, chanoine de la métropole, pour le clergé; Claude de Vaudrey, sieur de Béveuges, pour la noblesse; et Jean Bonnefoy, avocat, pour le tiers-état. La requête qu'ils présentèrent, en novembre 1668, à la mère de Charles II, aussi noble de style que généreuse de sentiments (1), ne reçut qu'une réponse évasive. Les procédés arbitraires du prince d'Aremberg continuèrent. Aux refus de concours des représentants légitimes du pays, vinrent se joindre ceux des municipalités, en matière de contributions, et les poursuites dirigées contre leurs premiers magistrats ne les firent pas céder. La situation était tellement tendue, au commencement de l'année 1671, que la régente crut ne pouvoir apaiser les esprits qu'en relevant le gouverneur flamand de ses fonctions et en rétablissant le parlement de Dole (15 mars). Le gouvernement de la Franche-Comté fut commis par elle à don Jeronimo Quiñones, vétéran des armées espagnoles (2). Le premier en date des gouverneurs espagnols de la province avait été commissionné le 4 février 1671. Il fut nommé, le 20 avril, mestre de camp général des gens de guerre au comté de Bourgogne pour deux ans. Ces gens de guerre étaient des forces étrangères levées en Allemagne et en Italie qu'en violation des privilèges du pays, la cour de Madrid y introduisait pour les y faire subsister à ses dépens.

Quiñones s'efforça d'abord de gouverner avec le concours de la commission permanente des états; mais le gouverneur

---

(1) On peut la lire dans J. Chifflet, *loc. cit.*, p. 427 et 434.

(2) Jeronimo Benaventa de Quiñones, gentilhomme castillan, chevalier de Saint-Jacques, du conseil suprême de guerre.

général, comte de Monterey (1), blâma ses ménagements et le contraignit à s'associer à une politique néfaste, dont l'objet était de réduire la Franche-Comté à la misérable situation du royaume de Naples, du Milanais et des Flandres. Bientôt effrayés par l'énormité des taxes perçues pour l'entretien d'odieux mercenaires, les « dix-huit députés de l'état » refusèrent la contribution de trois mille francs par jour que l'on exigeait de ce chef. « Ils justifièrent leur sentiment par celui des villes auquelles il (le gouverneur) leur permit d'écrire à ce sujet. La forme de leur réponse fut différente ; car toutes ayant désir de s'assembler, elles ne convinrent pas en la manière de la satisfaction qu'on prétendoit d'elles. C'est pourquoi Dole écrivit qu'elle envoyeroit commis si l'on faisoit assemblée des autres villes. Ornans envoya déclaration des villages mêmes de son ressort sur l'impossibilité de faire plus que ce qui étoit proposé par l'état ; d'autres envoyèrent les députés pour faire leurs commissions de bouche. Tellement que la résolution même de la somme de 2,000 francs par jour demeura sans être conclue, selon l'intention couverte des villes, qui étoit qu'on les assemblât (2) ». Les Dix-huit finirent par obtenir la convocation de leurs mayeurs pour le 1er mai 1672. L'assemblée les confirma dans la résolution qu'ils avaient déjà prise de refuser de contribuer pour plus de deux mille francs par jour, pendant le reste de l'année. Cette résolution, signifiée, le 3 mai, au gouverneur, fut renouvelée le 28 du même mois.

Elle ne tarda pas à provoquer, de la part de Quiñones, une série de violences qui ne put faire fléchir ni « l'état », ni les villes. Besançon s'étant distingué par l'opiniâtreté de la résistance, le gouverneur rétablit sa résidence à Gray. Les villes « s'étant engagées par serment à ne rien contri-

(1) Domingo de Zuniga y Fonseca, comte de Monterey y Fuentes, marquis de Tarracona, membre du conseil d'état, gentilhomme de la chambre.
(2) J. Chifflet, *loc. cit.*, t. VI, p. 59 et 60.

buer désormais » et ayant reçu, à cet égard, l'assentiment des autres localités importantes et des prévôtés, il fit forcer d'autorité la maison du mayeur de Vesoul, dont les énergiques protestations lui avaient déplu, et conduire, à la citadelle de Besançon, le mayeur d'Ornans, Jean Martin (1), et l'autre député de la ville, Jean-Baptiste Clément (2), qui se rendaient à la cité, sur l'invitation des Dix-huit. Jean Martin était accusé d'avoir tenu divers discours « tant en plusieurs villes de la province que dans les villages de son ressort, où il avoit été pour les divertir de payer leurs quottes pour la subsistance des trouppes, ce qui remuoit fort à un soulèvement des peuples (3) ». « On délivra d'abord Clément, beau-frère de Martin, mais ce fut pour rendre l'action plus odieuse, car il raconta comme quoi le mayeur n'ayant pas été proposé pour venir à Besançon, le comte de Grammont l'avoit fort sollicité d'y venir (4), et de faire changer la résolution, afin de le faire tomber dans les pièges, et le faire saisir en chemin (5), le mayeur l'avoit fait, mais non sans défiance, disant que sans doute on le vouloit prendre, et qu'il valoit mieux qu'on le saisit hors de la ville d'Ornans pour éviter toute émotion (6) ». Le conseil d'Ornans adressa à Quiñones une requête, où il relatait les méfaits du terce de Grammont; « la cité de Besançon envoya visiter dans la citadelle même le maire d'Ornans, et les dix-huit députés de l'état ne voulurent traiter de rien qu'on ne l'eut mis en liberté. Le gouverneur promit qu'il le feroit de là à peu de jours. Le maire fit difficulté de sortir, désirant savoir pourquoi on l'avoit saisi, car, si c'étoit, disoit-il, pour n'avoir pas voulu payer sur les ordres du gouverneur, il feroit comme devant, ne

(1) Docteur-ès-droits, mayeur en 1658, 62 et 72.
(2) Docteur-ès-droits, lors conseiller-juré, qui fut mayeur en 1674.
(3) Arch. du Doubs, *Recès des Etats*.
(4) Il était cantonné à Ornans, où ses soldats se conduisaient fort mal.
(5) Par son sergent-major, espagnol de nation ; ce qui fut fait.
(6) J. Chifflet, *loc. cit.*, t. VI, p. 176.

pouvant préjudicier à toute la province [1] ». Belles et nobles paroles qui n'empêchèrent pas qu'on le relâchât !

Cependant, les affaires allaient de mal en pire : les soldats, répartis dans les bailliages, y vivaient aux dépens des habitants. A Gray, ils sont « logés à discrétion chez ceux du magistrat [2] ». Les députés des villes s'assemblent à Besançon, le gouverneur veut s'y opposer, mais la cité leur accorde sa protection malgré lui (22 novembre 1672) [3]. Quiñones, qui est revenu à Besançon, ne s'y croit plus en sûreté et parle de se retirer à Ornans [4] avec les soldats du roi qui occupent la cité. « Les quatre compagnies du magistrat » lui souhaitent bon voyage (24). Il se décide à rester pour maintenir l'ordre et finit par composer avec les gouverneurs, que sa douceur a gagnés (25). La province ne fut délivrée des troupes étrangères que par leur rappel sur le Rhin, lors de la rupture entre l'Empire et la France en 1673. Maladroit avec la bourgeoisie, Quiñones le fut plus encore avec la noblesse que sa morgue castillane indisposait contre lui. Un partisan secret de la France, le marquis de Listenois, crut pouvoir mettre à profit le mauvais vouloir général et leva, contre le gouverneur espagnol, l'étendard de la révolte. Il ne devait pas tarder à apprendre que si les maximes et les intérêts de la cour de France avaient fait des prosélytes dans les trois ordres, la grande masse de la population était restée fidèle aux traditions de ses pères.

Le 13 février 1673, Listenois publiait, tant en son nom qu'au nom de la noblesse du bailliage d'Aval, un manifeste où il cherchait à justifier une prise d'armes de ses gentilshommes, en invoquant l'intérêt de la province. Deux jours après, il adressait, aux communautés de son bailliage, un ordre de prendre les armes, de se tenir sur leurs gardes et

(1) J. Chifflet, *ibid.*, p. 177.
(2) Id., *ibid.*, p. 209.
(3) V. Id., *ibid.*
(4) Il fallait qu'il fût bien aux abois !

de charger les troupes étrangères, cause première des injustes impositions du pays, déclarant traîtres à la patrie ceux qui ne se conformeraient pas à son ordre et promettant aux autres la garantie des villes et celle des quatre mille hommes à la tête desquels il se trouvait (1). Dès le lendemain, Quiñones sommait, au nom du roi d'Espagne, Listenois et ses complices de se séparer sous peine d'être tenus pour séditieux et poursuivis comme tels. La confrérie de Saint-Georges se réunissait, le 25, pour protester contre leur trahison et essayer de les ramener dans la voie du devoir (2). Enfin, les Dix-huit de l'état et les députés des villes, assemblés à Besançon, jurèrent de tenter tous leurs efforts pour conserver la province à la couronne d'Espagne. Cette levée de boucliers se termina misérablement à Saint-Lothain, où le marquis se laissa surprendre par Lacuzon et le colonel Massiet. Sur 300 hommes qu'il commandait ce jour-là, 200 furent tués presque sans s'être défendus ; une centaine de paysans furent graciés à la condition de servir le roi d'Espagne sous les ordres de Lacuzon. Listenois se retira en déroute, avec 25 chevaux, sur le château de la Chaux-de-Crotenay, propriété du marquis d'Yenne (3).

Retiré en France et ne pouvant se résigner à l'abandon de sa folle entreprise, Listenois adressa encore aux villes des lettres qui n'eurent pas plus d'effet que son manifeste (4). On peut lire, dans les *Mémoires* de J. Chifflet, l'accueil que reçut la lettre adressée à Salins : elle fut envoyée, par le magistrat, au gouverneur, avec une protestation de fidélité (5). Le 11 avril, Étienne Perrinot et Jean Martin apportaient à Quiñones l'original de celle qu'avait reçue Ornans, qu'ils représentaient à l'assemblée des villes. Par

---

(1) V. J. Chifflet, *loc. cit.*, t. VI, p. 263 à 265 et 267.
(2) V. Id., *ibid.*, p. 271 à 278.
(3) V. Id., *ibid.*, p. 269 à 278.
(4) V. Id., *ibid.*, p. 294 à 301.
(5) V. Id., *ibid.*, p. 297-98.

cette lettre, Listenois voulait faire entendre qu'Ornans « avoit été de concert avec lui sur ce qu'il avoit entrepris, et qu'il ne tenoit qu'à lui d'entrer en la province avec des troupes françoises, mais qu'il ne l'avoit pas voulu, et qu'il avoit neuf cents chevaux de ses parents et amis. Cette ville en fit si peu de cas qu'au contraire elle s'en offensa, car elle affirma ne lui avoir jamais rien promis (1) ». On se demande, d'ailleurs, comment le champion avéré du féodalisme franc-comtois a pu se faire un instant l'illusion qu'il obtiendrait, contre son pays et ses institutions, le concours des villes, et particulièrement de celle d'Ornans, sa voisine, payée depuis longtemps pour connaître les pensées secrètes du seigneur de Vuillafans-le-Neuf.

Sur ces entrefaites, Quiñones était remplacé par don Francisco Gonzalez d'Alveyda (2). C'était un choix encore plus déplorable que le précédent. « Ce nouveau gouverneur étoit en effet un vieillard d'environ quatre-vingts ans, homme maigre, la barbe pointue, et à qui la perruque étoit avantageuse, pour ne paroître pas du tout décrépit, attendu que plusieurs dents lui manquoient déjà. Sa mémoire fut reconnue pour débile incontinent après, et si le choix et ensuite l'envoi de sa personne furent trouvés étranges, pour la même raison, on approuva la maxime de lui avoir donné des conseillers, qui étoient des ministres venus des Flandres, parmi lesquels il y en avoit de jeunes (3) ». Ce malheureux vieillard semblait n'être venu en Franche-Comté que pour voir les Français conquérir le pays pour la deuxième fois. Il déploya, dès son arrivée, une activité peu en rapport avec son grand âge. Après avoir député chez les Suisses, pour obtenir des troupes auxiliaires, et en Italie « pour moyenner le transmarchement des Italiens », il entreprit de

(1) V. J. Chifflet, *ibid.*, p. 317.

(2) Membre du conseil de guerre de Sa Majesté Catholique, sergent-général de bataille, grand-bailli des villes, château et pays de Terremonde.

(3) V. J. Chifflet, *loc. cit.*, t. VI, p. 333 et 334.

visiter les villes de la province. Mais, servile exécuteur des volontés du gouverneur-général Monterey, il aurait achevé d'aliéner le pays franc-comtois à l'Espagne, si les Français lui en avaient donné le temps. .

Vers la fin de septembre 1673, il était manifeste pour tout le monde que Louis XIV méditait une nouvelle invasion de la Franche-Comté. Les troupes l'enserraient de toutes parts, du Bugey à l'Alsace, semblant n'attendre qu'un signal pour franchir les limites. Le 20, Alveyda convoqua les milices et, le 18 octobre, lança une proclamation annonçant la rupture entre la France et l'Espagne. Les Franc-Comtois se préparaient à la lutte suprême, avec plus de loyauté que d'espoir, lorsque la nouvelle de l'odieux massacre d'Arcey vint soulever l'indignation publique et redonner à nos paysans un peu de cette haine qui les avait rendus héroïques pendant la guerre de Dix-Ans. Ceux du Lomont descendirent comme un torrent, sur le pays de Montbéliard, dont les habitants, religionnaires fanatiques, n'avaient cessé d'être les complices des Français fauteurs de l'hérésie. Mais les jours de la domination espagnole étaient désormais comptés. Le duc de Navailles, parti de Dijon le 11 février 1674, était le 12 à Pontailler et, le 13, passait la Saône à Broye-les-Pesmes, en face du colonel Massiet. Pesmes pris le 14, il se dirigea sur Gray, qui se défendit vigoureusement pendant cinq jours et capitula le 28. Vesoul, selon son habitude, se rendit sans résistance le 6 mars ; mais Luxeuil tint bon, et Listenois, qui s'en était imprudemment approché, ne put qu'en incendier les faubourgs. Vers le milieu de mars, la guerre fut transportée dans le bailliage d'Aval, et Lons-le-Saulnier, Orgelet, Poligny et Arbois tombèrent successivement au pouvoir des Français. Il ne leur resta bientôt plus à prendre que Besançon, Dole et Salins. Le siège de Besançon dura vingt-sept jours et celui de Dole onze ; il fallut dix-sept jours de siège et plus de 500 volées de canon pour réduire Salins, et Louis XIV y perdit un millier de soldats. L'héroïque ré-

sistance de Faucogney fut le dernier soupir de l'indépendance franc-comtoise expirante.

C'est pendant le siège de Besançon que le duc de Luxembourg s'empara du château d'Ornans, voulant faire de la ville un centre de ravitaillement pour ses opérations dans les montagnes. Dès le 27 avril, Listenois, qui s'était jeté, avec ses partisans, dans la vallée de la Loue, était entré dans la ville dont la population s'était, en grande partie, réfugiée dans la forteresse ; mais il n'avait pu s'y maintenir. Le 4 mai, Luxembourg, quittant le camp devant Besançon, où Louis XIV était arrivé l'avant-veille, vint assiéger le château avec 800 maîtres, 600 dragons, 1,500 mousquetaires et du canon. Il s'en empara le lendemain, malgré l'énergique résistance de ses défenseurs qui obtinrent les honneurs de la guerre. Le mayeur et les bourgeois sortirent casque en tête (1) et l'épée au côté, suivis des paysans du domaine et des rétrahans en armes. La capitulation portait expressément que les fortifications seraient maintenues ; mais à peine le vainqueur était-il dans la place qu'il en ordonna le démantèlement. La demi-lune, à peine achevée, et les vieilles tours furent rasées, et la courtine renversée dans le fossé. Ainsi disparurent les murailles historiques, à l'abri desquelles avaient vécu les comtes palatins des XIIe, XIIIe et XIVe siècles. Il ne resta que le vieux bourg assis sur sa terrasse rocheuse, d'où il domine encore le beau vallon qu'il a si longtemps défendu (2).

---

(1) Ce casque des bourgeois était un objet d'envie pour les paysans des faubourgs, ceux de la Ville-Haute en particulier. Ils affectaient de le comparer à une casserole ou *coquelle*, et, par dérision, appelaient les bourgeois les *Coquelés*. Par réciprocité, les bourgeois donnaient aux paysans le nom de *Velais* (villains), bien qu'ils fussent, comme eux, de condition franche. Ces deux injures étaient, il y a peu de temps encore, une cause fréquente de bataille entre les gamins de la ville.

(2) Avec les murailles du château disparut l'office de capitaine-châtelain. Cet office avait été occupé successivement, depuis Pierre de Thoisy (1387), le premier des capitaines connus, par Euvrard Deniset, écuyer, gruyer de

la Comté (1399); Thierry de Saint-Seine (1407); Aymé Darbo (1412); Estienne de Vaultravers (1426); Estienne de Chantrans (1449); Guillaume d'Espenoy (1464); Guillaume Alasse ou Aletz (1467); Besançon Philibert (1470); Othenin de Chassagne (1492); Henry de Saint-Mauris (1495); Jean de Chassagne (1499); Othenin de Chassagne (1507, 1508, 1513); Hugon de Chassagne (1526); Pierre Perrenot (1535); Jean d'Orsans, seigneur de Roset (1578-1592); Frédéric Perrenot de Champagney (1595); Maillet (1614); Jean d'Amondans (1615); Pierre Vernier (1622-1637); Renobert Chevroton (1646-1647); Henri de Champagne (1648-1660); Charles de Champagne (1660-1668); de Ferroz, capitaine français (1668); de Lassaux (1662); Lipanse (1673-1674).

CHAPITRE NEUVIÈME

Ornans sous la domination espagnole. — Eglise Saint-Laurent. — Nouvelles chapelles extérieures. — Saint-Roch. — Eglise des Minimes. — Fondation des Ursulines. — Statuts du clergé paroissial. — Clergé et magistrat. — Droits et revenus curiaux. — Fabrique et luminaire. — Sonnerie.

A la fin de la période espagnole, l'église paroissiale d'Ornans n'avait pas tout à fait l'aspect qu'elle présente aujourd'hui. Nous savons déjà que la tour du clocher n'avait alors que deux étages. Une des basses nefs, celle de gauche ou du Rosaire, était plus courte que celle de droite, dite de Granvelle, parce que sa dernière travée était occupée par une sacristie qui a été remplacée depuis par un petit bâtiment hors d'œuvre (1). La reconstruction de cette église avait tellement appauvri la ville, malgré l'assistance pécuniaire de la couronne et celle de la famille de Granvelle, qu'elle n'était même point pavée trente ans après son achèvement. Au mois de mai 1685, le procureur de l'officialité de Besançon enjoignait aux habitants d'Ornans d'avoir à paver leur église « dans six mois à peine d'excommunication ». Ils se mirent immédiatement en mesure de s'exécuter. On pava d'abord la grande nef et on la garnit de bancs « pour asseoir les femmes (2) ». Le cimetière, qui entourait l'église, ne fut clos qu'en 1614, à la suite d'une visite de l'archevêque Ferdinand de Rye, qui trouva malséant que les chariots et les bestiaux passassent sur la terre sainte. Les chapelles avaient encore leurs anciens autels. Depuis quelques années seulement, le chœur avait reçu une partie de son ornementation actuelle. Le 5 août 1665, un sculp-

---

(1) Nous verrons plus loin que la porte de cette sacristie faisait face à une porte semblable qui conduisait à la chapelle de Granvelle.

(2) *Délib. du Cons.* de 1685, 6 et 20 mai et 20 juillet.

teur, du nom de Gauthier, s'était engagé, vis-à-vis du magistrat, « à faire et parfaire », en trois ans, le maître-autel, le retable, le tabernacle, les boiseries du chœur et les « formes » (stalles) « avec les images et ornemenz et à fournir à cest effect tous bois, ferremenz et ornemenz en despendans jusques aux sièges destinés pour les ecclésiastiques mesme la *verniture* du retable avec les figures, comme encore de dorer de fin or et poser tous ouvrages à ses fraiz (1) ». Le tout coûta cinq mille francs (2). Primitivement, les stalles devaient être au nombre de douze seulement, six de chaque côté. Gauthier en a réellement livré dix-huit, et le nombre en a été encore doublé plus tard (3). Les premières stalles n'occupèrent pas tout d'abord la place qu'elles ont aujourd'hui : elles s'arrêtèrent, comme les boiseries, « aux portes de la sacristie d'un costé et de la chapelle Granvelle d'autre ». Lorsqu'au commencement du siècle dernier, on voulut percer les portes des sacristies actuelles, il fallut déplacer ces stalles dans le sens de la nef. Tout, dans cette ornementation, est vraiment très remarquable, tant au point de vue du style qu'à celui de l'exécution artistique ; mais le retable et les stalles se recommandent plus particulièrement à l'attention des gens de goût. Le retable fut orné d'une belle copie du *Martyre de Saint-Laurent* du Titien due au pinceau du peintre bisontin Dangin (1667). D'autres beaux tableaux de l'époque sont : une *Notre-Dame de Lépante* ; une charmante *Nativité de la Vierge*, dans un joli cadre Louis XIV ; et un très beau *Christ sur la Croix*.

---

(1) *Arch. d'Ornans.*

(2) « Sur les 5000 francs convenus, 500 seront payés comptant, 500 jour de feste Saint-Michel et le reste proportionnellement. Le retable avec la corniche, l'autel, le marchepied, fermenz et vernis 2000 francs. Le tabernacle avec sa dorure, etc. 1000 francs ; les figures à garnitures à côté dud. retable, 540 francs ; les deux bancs propres à siéger les prestres célébrans, 260 francs ; les 12 formes avec les bancs, 1200 = 5000. »

(3) Jean Gauthier est aussi l'auteur d'une « chaire à bras... pour servir au curé en son prône. » (V. *Délib. du Cons.* de 1666, 5 juin.)

Le nombre des chapelles extérieures avait augmenté de trois : la chapelle *Saint-Claude* fondée, en 1590, par « Maistre Clément Gonzel » ; celle de *Sainte-Anne* fondée, en 1624, par « Madame de Traves (1) » ; et celle de *Saint-Roch* érigée par les habitants d'Ornans, en 1636 « ensuite des vœux à cause de la peste (de 1629) ». On lit, dans le livre des délibérations du conseil de 1591, qu'il autorisa, le 28 avril de cette année, l'érection de la chapelle de *Saint-Claude* « à la réquisition de M. Clément Gonzel, eschevin, désirant accomplir la pieuse voulenté de feust M. Clément Gonzel, son oncle, pour l'érection d'une chapelle en l'honneur de Dieu et de Monsieur Sainct Claude devant la maison dud. Gonzel en la *place dicte de la Planchotte* (2) ». Un de ses descendants présentait, le 6 juillet 1679, au diocésain la requête suivante : « Remonstre Nicolas Gonzel, procureur au siège » d'Ornans, que ses prédécesseurs ont fondé une cha» pelle au devant de sa maison, en l'honneur de Saint » Claude, de laquelle il est patron : que pour augmenter la » dévotion que le peuple y a, il supplie Vostre Grandeur de « vouloir accorder indulgence à ceux qui la fréquente» ront (3) ». Nous verrons que cette chapelle est devenue la chapelle de la confrérie de la Croix. La chapelle *Sainte-Anne* a été certainement construite en deux fois et à intervalle assez éloigné ; tout porte à croire qu'Elisabeth de Grospain n'a fait que la réparer et l'agrandir. En effet, le chœur à chevet carré, qui existe encore, appartient, comme architecture, au milieu du XVIe siècle, tandis que le portail et la nef, qu'on voyait encore, il y a vingt-cinq ans, étaient de style Louis XIII. Cet édifice, situé entre deux maisons de la

---

(1) Anne-Elisabeth de Grospain, femme de généreux seigneur Claude de Poligny, baron de Traves.

(2) Plus tard *place de la Croix*. L'ancien nom de cette place venait d'un petit pont ou planche sur laquelle on traversait un petit bras de la Loue qui la séparait des *Islottes*.

(3) J.-J. TROUILLET, *Mém. contre les confrères de la Croix*, 1781.

place des Isles, n'était éclairé que par ses deux extrémités, du côté du portail par une fenêtre à cintre légèrement surbaissé placée au-dessus de la porte, et, du côté du chœur, par deux fenêtres ogivales. La voûte du chœur, ogivale et d'arête, est supportée par de jolis arcs-doubleaux et quatre culs de lampe ; la nef était simplement plafonnée.

La première pierre de *Saint-Roch* avait été posée le 29 juin 1637 ; les événements qui suivirent en arrêtèrent la construction pendant une dizaine d'années. Hugues et Bonaventure Boutte n'avaient pu que réunir les matériaux nécessaires et remettre à des temps meilleurs l'exécution du marché qu'ils avaient fait avec la ville. Le 24 juillet 1647, les échevins exposent au conseil qu'ils ont « marchandé et convenu avec Bonaventure Boutte, maçon, la construction et érection de la chapelle Saint-Roch destinée à la *Chenevière Germain* pour et moyennant le prix et somme de deux cent dix francs » sans préjudice des sommes antérieurement versées entre ses mains et celles de Hugues « son consort ». La chapelle « doit être de même largeur, hauteur et longueur que celle de Chassaigne (1), sauf que la voulte sera plus haulte au moins d'une coudée ». Les travaux sont poussés avec une grande activité, puisque, le 18 octobre, le conseil décide que « tous ceulx qui ont chariots et chevaulx, tant de la ville que du chasteau, sont commandés pour faire chascun une journée pour conduire la lave qui est destinée pour la construction de lad. chapelle ». Celle-ci n'était pas terminée que déjà un ermite se présentait pour en demander la garde (2). Le conseil, qui n'a pas pu oublier les exploits d'Antoine Broichot, ermite de Notre-Dame, en 1619, ne permet à Antoine Prévost, de Gonsans, de construire un ermi-

(1) L'église de Chassagne existant encore, il est facile de se rendre un compte très exact de ce qu'était la chapelle Saint-Roch : un édifice à voûte d'arête sans arcs-doubleaux et à fenêtres cintrées, composé d'une nef de deux travées, d'un transept et d'une abside octogonale.

(2) *Délib. du Cons.* de 1647, 13 octobre.

tage, auprès de la nouvelle chapelle, qu'à des conditions assez dures (1), réserve faite de « l'agrément et bon plaisir de Mgr. l'Archevêque de qui l'ermite se procurera l'approbation (2) ». Dès le 3 novembre, le conseil était informé, par lettres missives de M. Chifflet, vicaire-général et official de Besançon, de cette approbation (3). Le nouvel ermitage fut entouré, en 1654, d'un cimetière clos d'un mur en pierres sèches (4). En 1658, on pria l'évêque d'Andreville de venir bénir la chapelle et le cimetière (5), ce qu'il ne put faire que le 23 juin de l'année suivante. Pendant son séjour à Ornans, dom Joseph Saulnier logea chez son frère, Quantin Saulnier, membre du conseil. La ville témoigna de sa reconnaissance au suffragant en lui offrant « un plat bassin d'argent en ovale coustant cent francs trois gros », que l'avocat Vieille fut chargé de lui présenter avec les hommages du conseil. Saint-Roch avait été préalablement doté « de la somme annuelle et perpétuelle de douze francs racheptables pour douze cents », à charge et condition que le magistrat en aurait le patronage. Le chapelain était tenu de célébrer la sainte messe : « un chascun jour auquel lad.

(1) Ant. Prévost devait se comporter en véritable ermite : n'avoir avec lui qu'un serviteur jeune homme, sans y pouvoir entretenir aucune femme, ni fille, ni donner entrée à des femmes dans son ermitage ; ne quitter l'ermitage, ni y introduire un autre ermite sans le consentement du magistrat. On devait lui indiquer un endroit du communal proche de la chapelle, où il pourrait construire son ermitage et faire un jardin avec verger, mais le tout à ses frais ; et tous les biens, meubles et immeubles qu'il pourrait acquérir d'une manière quelconque devaient rester à la ville. Celle-ci se réservait de le faire expulser sans procès, si sa conduite donnait lieu à des plaintes fondées. Il lui était permis de chercher des aumônes en ville une fois par semaine ; mais il ne pouvait établir aucun droit sur la chapelle. Enfin, il avait la garde de celle-ci et pouvait y entrer à toute heure, et devait servir le chapelain et les autres ecclésiastiques pendant la célébration de la messe. (*Ibid.*, 18 octobre.)

(2) *Ibid., ibid.*

(3) *Ibid.,* 3 novembre.

(4) *Délib. du Cons.* de 1656, 22 août.

(5) *Délib. du Cons.* de 1658, 28 août.

chapelle sera sacrée ; le jour de feste Monsieur Sainct Roch ; le jour de feste Conception Nostre-Dame ; le jour de Sainct Sébastien ; le jour de Saincte Anne ; le dimanche dans l'octave Monsieur Sainct Laurent ; lesd. messes à dire au jour propre ; puis six aultres messes *pro defunctis*, qui seront dictes un chascun premier vendredy des mois de mars, apvril, may, septembre, octobre et novembre et à heure dehiie, sans que led. sieur chapelain puisse anticiper ny changer les jours ». Le chapelain de Saint-Roch n'était, d'ailleurs, point astreint à la résidence actuelle (1). Le premier titulaire du nouveau bénéfice fut Messire Claude Darc, prêtre, familier de l'église d'Ornans. L'ermite Antoine Prévost ayant été expulsé, en 1672, à cause du désordre de sa vie, fut remplacé par un des familiers de l'église, Messire Jean-Baptiste Maistry (2), qui devint chapelain résident et fit agréer, deux ans plus tard, un autre ermite, le frère Antoine Thomas, de Poligny (3).

Le 18 novembre 1610, les Minimes d'Ornans informaient le conseil de l'intention où ils étaient de construire sans retard leur église, et sollicitaient les avis des habitants au sujet des proportions qu'il y avait lieu de donner à l'édifice. On leur avait fait observer que les premières fondations annonçaient un bâtiment très insuffisant, comme longueur et comme largeur, pour la population à laquelle il était destiné. Le conseil députait immédiatement plusieurs de ses membres pour voir l'état des lieux et s'entendre avec les pères (4). Le résultat de cette visite fut une décision qui accordait à ces religieux, dans le but de les engager à élargir leur plan « une somme de mille francs, et ce libéralement et gratuitement, sans que l'on feust teneu et obligé à ce et que lesd. pères en puissent tirer cy après conséquence :

---

(1) *Délib. du Cons.* de 1659, 22 juin, 10 juillet, 31 août, 13 et 26 juin.
(2) *Délib. du Cons.* de 1672, 22 août, 14 août et 5 novembre.
(3) *Delib. du Cons.* de 1674, 25 janvier et 16 mars.
(4) *Délib. du Cons.* de 1610.

moyennant laquelle somme ils seront teneus travailler au plus tost à lad. église ». Une autre condition de cette libéralité était l'obligation de « placer et attacher les armes de la ville sur le portail; comme aussy en l'une des verrières du chœur, et aultre part si ainsy il est advisé (1) ». Nous avons vu ailleurs que, pour trouver cette somme de mille francs, on fit sur les habitants, un jet payable en deux termes aux prochains jours des fêtes de Saint Georges et de Saint Laurent. Cette église des Minimes, qui existait encore, dans son intégrité, en 1854, était de même étendue que l'église actuelle de la Visitation construite sur ses fondations. C'était une grande nef plafonnée, éclairée, du côté du couchant, par quatre fenêtres ogivales à baies intérieures quadrangulaires, et terminée par une abside octogonale, plafonnée comme la nef, éclairée, de chaqúe côté du retable, par deux fenêtres à plein cintre. Le plafond était fictivement supporté par un entablement et une corniche de style assez simple ; on lisait, sur un grand cartouche placé au centre, la devise des Minimes, *Charitas,* en lettres d'or sur champ d'azur. L'église était précédée d'un portail et d'une tour surmontée d'un petit clocher à dôme carré qui existent encore. Le portail s'ouvre, sur l'avenue, par une grande baie à plein cintre accostée de deux petites baies de même forme; au-dessus, un entablement supportant un fronton triangulaire. Le premier étage de la tour, supporté par une voûte à cintre très surbaissé reposant sur arcs-doubleaux et culs-de-lampe, est éclairé, du côté du midi, par une large fenêtre ogivale accostée de deux petites fenêtres de même forme. La fenêtre du milieu est divisée, par des meneaux de style Louis XIII, en deux fenestrelles cintrées surmontées d'une rosace cordiforme.

Lorsque la vénérable Anne de Xaintonge (2) introduisit,

---

(1) *Délib. du Cons.*, 15 décembre.
(2) Fille de Jean de Xaintonge, conseiller au parlement de Dijon.

en 1606, la compagnie de Sainte-Ursule en Franche-Comté, une pieuse habitante d'Ornans, Claire de Saint-Mauris, résolut de procurer à sa ville natale les bienfaits de l'établissement d'une colonie de la célèbre congrégation enseignante. Une autre Claire de Saint-Mauris, sa nièce et son héritière, fit, en 1639, un legs important aux Ursulines de Besançon, à la condition qu'elles établiraient à Ornans une maison de leur ordre. Le magistrat de la ville, informé de ses dispositions, les accueillit avec grande faveur et sollicita immédiatement l'approbation de l'archevêque et du parlement. Mais les malheurs de la guerre de Dix-Ans l'empêchèrent d'abord de poursuivre l'exécution de ses desseins, et ce ne fut qu'en 1643 que les Ursulines purent venir s'installer à Ornans, au nombre de quatre. Leur première supérieure fut Catherine Jacquelin. Selon les conditions de leur réception, ces saintes filles se chargèrent « de l'éducation chrétienne et civile des jeunes filles, de l'instruction des femmes et du soulagement des malades, le tout gratuitement, purement et simplement pour la gloire de Dieu et le service de la ville ». Elles établirent, en un lieu décent, un oratoire, en attendant qu'elles eussent les moyens de faire bâtir une église de l'importance de celle qu'elles possèdaient déjà dans d'autres villes de la province. L'église ne fut bâtie qu'en 1673. Le mayeur de la ville, François Roussel, en posa la première pierre et, selon la coutume, y plaça deux écus blancs qu'il prit chez le receveur (1). Cette église ne servait pas seulement à la pieuse compagnie de Sainte-Ursule : elle était ouverte au public, et les fidèles la visitaient souvent, surtout aux fêtes de Notre-Dame et à la fête de sainte Ursule (2). L'église n'a rien de bien monumental (3). C'est une grande salle plafonnée, éclairée, du côté du nord, par quatre grandes fenêtres à plein

(1) *Délib. du Cons.* de 1673, 17 avril.
(2) J.-M. Suchet, *Notre-Dame des Ursulines d'Ornans*, p. 6 à 8
(3) C'est l'église actuelle du collège.

cintre. Du côté opposé, deux fenêtres semblables prenant jour sur la cour du cloître et deux chapelles, l'une au rez-de-chaussée, l'autre au premier étage, ouvertes sur elle, la première par deux arcades à cintre surbaissé, la deuxième par deux baies en gueule de four formant tribune. Une autre tribune occupe le bas de l'édifice, sur lequel elle s'ouvre par deux arcades à plein cintre. Au chevet carré de l'église est adossé un grand retable, d'assez mauvaise exécution, qui était orné autrefois d'un grand tableau, de l'école du Dominiquin, représentant le martyre de sainte Ursule et de ses compagnes. Cette belle toile se voit aujourd'hui au-dessus de la porte latérale de l'église Saint-Laurent. Le petit retable à colonnes torses de la chapelle du rez-de-chaussée est assez joli. On trouve, dans la chapelle du premier étage, deux jolies toiles, dont l'une représente Salomé portant la tête de saint Jean-Baptiste sur un plat. Salomé, coiffée d'un turban de soie blanche orné de pierreries et des perles fines aux oreilles, porte un costume de la plus grande richesse. L'église s'ouvre, sur la rue Saint-Laurent, par un petit portail Louis XIV qui n'est pas sans mérite.

Les statuts qui depuis 1520 régissaient le clergé de l'église d'Ornans, avaient lésé les chapelains et les familiers au profit du curé. Ils avaient de plus réduit les prêtres habitués, originaires de la ville, à la desserte de quelques prestimonies, alors que certaines fondations, et spécialement celle de Jannenot Chaudirier, leur donnaient, sur les revenus qu'elles avaient assurés des droits égaux à ceux des chapelains et familiers titulaires. Cette innovation établie « sans la participation » des habitants, pour les enfants desquels ces fondations avaient été faites, devait provoquer, de leur part, des réclamations. Ils ne cessèrent de se plaindre aux successeurs de Claude de Vergy, de ce qu'on leur avait fermé l'entrée d'un corps qu'ils avaient formé. Ferdinand de Rye, que sa situation de seigneur de Châteauvieux mettait à même de juger, en connaissance de cause, de la justice de

leurs plaintes, prononça, le 31 janvier 1593, la réunion à la familiarité des fondations desservies par les prêtres originaires de la ville. Battus sur ce terrain, les curés d'Ornans ne cessèrent de chercher à empiéter sur les droits des familiers ou sur ceux des habitants. C'est ainsi qu'en 1624, il y avait difficulté entre le curé Etienne Guichard et les familiers au sujet de la double part qu'il s'attribuait dans les revenus du corps de l'église. En 1665, M. Vieille qui, en même temps que curé d'Ornans, était prieur et seigneur de Bonnevaux, village voisin, cherchait à se soustraire aux effets de l'article 10 des statuts de 1520, qui ordonne au curé, comme aux autres familiers, d'assister, en *aumusse*, aux offices casuels, aux processions et aux convois funèbres, sous peine d'un petit blanc d'amende. L'archevêque, Antoine-Pierre de Grammont, fut contraint, à cette occasion, d'édicter de nouveaux statuts, et nous voyons qu'aux termes de leur article 3, le curé devait être « mulcté », comme familier, de la perte de sa rétribution, chaque fois qu'il manquerait à un office fondé, et d'une amende de cinq sols par absence aux offices fondés ou non fondés, si elle n'était pas motivée par l'administration des sacrements.

Les différends avec les habitants étaient encore plus fréquents, et nous devons nous borner à ceux qui ont fait le plus d'éclat dans leur temps. Le 21 avril 1608, pendant une procession qui avait lieu dans la soirée (après souper) (1), le curé-vicaire, François Chapuisot, ferme, par malice, les portes de l'église Saint-Laurent, et le cortège, à son retour, ne peut y rentrer. Grand scandale ! Procès-verbal est dressé par le mayeur « attendu qu'il s'agit de l'honneur et gloire de Dieu », et le conseil prie le curé-primitif, Pierre Chevroton (2), de porter plainte contre son représentant à

(1) Une des processions de Saint-Marc pour la bénédiction des fruits de la terre.

(2) Prieur de Sirod, chanoine prébendier de Serre-et-Franois.

l'archevêque alors à Châteauvieux et de desservir lui-même la cure. Le curé primitif n'ayant donné aucune suite au message du conseil, celui-ci envoya une députation au procureur-général pour le prier de lui signifier d'avoir à faire résidence personnelle ; mais l'affaire en resta là (1). Plus tard, en 1643, nous voyons le conseil se plaindre de ce que le curé ne va, ni n'envoie porter l'eau bénite aux femmes *gisantes* le dimanche matin (2). En 1659, il est obligé de prier, par deux fois, le curé de faire, soir et matin, pour les biens de la terre, les processions dont l'usage a été interrompu depuis quelques années, et finalement de le menacer d'en référer à l'official, s'il persiste à s'y refuser (3). Les familiers ne lui donnaient souvent pas plus de satisfaction que les curés et vicaires. Dans une délibération du 3 juin 1629, les chapelains et familiers sont accusés d'avoir forcé « les coffres où se trouvent les habits de velours noir qu'on ne mettait sans doute à leur disposition que dans les grandes occasions, et de donner « journellement à l'église beaucoup d'autres scandales ». Le 24 décembre de la même année, le conseil se plaint de ce « 1° que les chapelains et familiers ont comploté de ne pas assister aux processions qui se font, matin et soir, pour les fruits de la terre, malgré les statuts qui sont formels à cet égard ; 2° que de leur autorité particulière, ils auroient effacé plusieurs fondations sous prétexte qu'elles n'estoient suffisamment fondées, vigiles, matines et heures canoniales de la Visitation Nostre-Dame ; 3° qu'il est notoire qu'ils ne savent pas le plain-chant, que leurs voix sont foibles et discordantes, qu'ils chantent et psalmodient avec une telle vitesse qu'ils ne prononcent que la moitié des mots, au lieu que suivant le sainct Concile de Trente, ils doivent chanter distinctement, attentivement

(1) *Délib. du Cons.* de 1608, 22 avril.
(2) *Délib. du Cons.* de 1643, 16 juin.
(3) *Délib. du Cons.* de 1659, 23 avril.

et dévotement (1) ». En 1641, il se plaint, à l'autorité diocésaine, « de ce que les curé et familiers délaissent de dire et célébrer plusieurs offices fondés doibs longtemps, mesme la Passion, laquelle de tout temps a esté dicte doibs l'Invention de Sainte-Croix jusqu'à l'Exaltation (2) ». Le 17 octobre 1643, l'archevêque Claude d'Achey rendait un décret sur « les difficultés survenues entre M. Jehan Chaudeleuse prestre curé de l'église parochiale d'Ornans et les familiers desservant en icelle et les habitants de la ville touchant la messe du matin, dicte la messe de l'aurore, qui, de toute ancienneté et immémoriale coustume, auroit esté dicte et célébrée en lad. église, par lequel décrêt il est ordonné aux sieurs curé et familiers de cy après dire et célébrer lad. messe du matin comme ils auroient faict du passé et ce nonobstant toutes déclarations contraires (3) ». Dans une visite pastorale, en 1665, Antoine-Pierre de Grammont 1er statuait sur la même question. Il règlait, en même temps, la manière de desservir les anniversaires et pieux offices de l'église et ordonnait, par exemple, aux curé et familiers « estant aux formes de ne point sortir de leurs places, sinon pour chanter au pulpitre, comme aussy de se trouver et assister aux processions (4) ».

Cependant, le clergé d'Ornans était bien rétribué ; le curé et les chapelains et familiers se partageaient les revenus de fondations aussi riches que nombreuses. Jusqu'en 1623, époque de la mort de Pierre Chevroton, le curé d'Ornans était le chanoine métropolitain, seigneur prébendier de Serre-et-Franois. La cure fut alors donnée en titre d'office et l'on assura au nouveau pasteur, Etienne Guichard, des revenus assez considérables. Ils s'élevaient à douze cents livres et le casuel les doublait. Le curé d'Ornans jouissait :

(1) *Délib. du Cons.* de 1629.
(2) *Délib. du Cons.* de 1641, 21 mai.
(3) *Arch. d'Ornans, Anc. invent.*, n° 647.
(4) *Ibid.*, n° 701.

de cinquante journaux et demi de champs sur le territoire de la ville ; d'onze journaux et demi de champs sur celui du château ; de vingt faux de prés sur le territoire de la ville ; de douze faux de prés sur celui du château ; de trente-cinq ouvrées de vignes dans les meilleurs cantons du vignoble (1). Il avait, en outre, *double part* dans les revenus de la familiarité ; une *dime à volonté* sur certains produits du sol, tel que le chanvre, le millet, le maïs, la navette, les *limages* ou légumes (fèves, lentilles, pois et vesces), la laine ; les produits des novales (*novalia*, nouailles, noailles) ou terres défrichées ; un droit de *parochage* de deux gerbes de froment et d'une gerbe d'avoine par charrue ou de quinze deniers par feu ; des *corvées de charrue*. Les droits *casuels* spéciaux au curé étaient très nombreux. Extraits de baptême, de mariage et de décès ; publications de bans de mariage, de titre clérical ; monitoires et lettres monitoriales ; fiançailles ; dispenses de bans ; mariages ; lettres de *recedo* ou *dimissoriæ litteræ* ; lettres testimoniales ; absoutes et inhumations ; offrandes aux messes pour les défunts ; suaires et draps mortuaires, tout était tarifé (2).

L'église paroissiale d'Ornans, qui n'avait pas de revenus spéciaux à administrer, n'avait pas de conseil de fabrique.

---

(1) Deux de ces fonds, dits le *champ des hosties* et la *vigne aux burettes*, provenaient d'une donation de la famille de Grospain. Le 20 juin 1544, Etienne de Grospain, écuyer, seigneur de Trepot, s'engageait par traité passé par devant Monnin, notaire, à fournir aux curé et familiers d'Ornans et à leurs successeurs, les hosties et le vin nécessaires à la célébration du saint Sacrifice. En 1597, ses héritières, Louise de Grospain, femme de Guillaume de Lallemand, seigneur de Vayte, et Jeanne-Baptiste de Grospain, femme de noble Mathieu de Saint-Mauris, furent condamnées par le bailliage d'Ornans à délivrer annuellement « à chaque prestre célébrant messe et desservant en ceste église sept channes de vin et un coupet de froment », et se rédimèrent de ces deux fondations en cédant ces deux fonds.

(2) Les curés d'Ornans pendant la période espagnole ont été 3 *curés primitifs*, chanoines prébendiers de Serre-et-Franois ; Hugues Belfils (1570-81), Antoine Picard (1581-97) et Pierre Chevroton, prieur de Sirod

L'office des fabriciens était rempli par les membres du magistrat qui devaient faire les frais du culte, et on comprend qu'ils en fussent très jaloux. Comme fabriciens, mayeur, échevins et conseil veillaient à l'entretien et aux réparations du corps matériel de l'église, affermaient le luminaire, fournissaient les ornements et vases sacrés et assuraient leur garde comme celle de l'église, réglaient la sonnerie, acceptaient les fondations et en servaient les revenus, concédaient les places et bancs, administraient les fonds provenant des quêtes et des offrandes déposées dans les troncs, choisissaient les enfants de chœur (1) et les officiers de l'église, et n'admettaient pas d'intermédiaire entre l'autorité diocésaine et eux, lorsqu'il s'agissait de déterminer les jours, heures et degrés de solennité des offices établis ou d'en établir de nouveaux. Aux termes d'un « marché faict entre les habitans et Symon Peletier *luminairier* pour l'année 1626 », ce fermier était tenu de « fournir des cierges à l'autel de Sainte Anne, sauf ceulx que les filles à marier ont coustume de fournir annuellement ; d'allumer ung cierge, durant l'octave de la Feste-Dieu, devant le grand aultel, qui éclairera de jour et de nuict, oultre et par-dessus la lampe clairante (2), de fournir des flambeaux quand on portera le

---

(1597-1623) ; et 3 *curés titulaires* : Etienne Guichard (1624-38), Jean Chandeleuse (1638-63) et N. Vieille, prieur et seigneur de Bonnevaux (1663-81). On connait les noms de deux des *curés-vicaires* qui suppléaient les curés primitifs. Ils s'appelaient Miget et François Chapuisot.

(1) On les appelait et on les appelle encore à Ornans *choriaux* (*choriales*). En 1631. demoiselle Claire de Saint-Mauris, veuve du sieur Gautheron, docteur-ès-droits, nièce et héritière d'une autre Claire de Saint-Mauris qui avait fondé ces enfants de chœur, promit à la ville une somme de 1200 francs, pour le revenu en être employé à leur entretien et paiement, à condition qu'elle aurait le droit de les choisir pendant sa vie et que ses héritiers lui succèderaient dans ce droit. Cette somme ne fut jamais payée, et Claire de Saint-Mauris finit par abandonner au magistrat un droit dont elle n'avait pu faire les frais.

(2) « Sur exhortation donnée aux habitans qu'il y ait une lumière ordinaire et perpétuelle en l'église devant le précieux corps de Dieu, l'on con-

Saint-Sacrement en procession et à l'élévation d'icelluy à la messe, de fournir les cierges qu'on a accoustumé de mettre sur le grand aultel ès matines de Noël et des Roys, de fournir des flambeaux pour allumer en temps de tonnaire, lorsque l'on portera hors de lad. église le précieux corps de Dieu pour en faire procession hors de lad. église ; et de délivrer des nappes à quantes fois que l'on vouldra communier, le tout pour et moyennant le prix et somme de cent francs monnoye de Bourgogne ». Le cas échéant, on allouait au fermier du luminaire des indemnités pour supplément d'illumination (1).

Les livres des délibérations et celui des statuts contiennent de nombreuses dispositions relatives à la sonnerie. Le 3 janvier 1613, le conseil, considérant que jusqu'alors « on a sonné la grosse cloche (2) aux enterrements si longtemps et si violemment qu'elle risque d'être cassée », édicte un nouveau statut, en vertu duquel on ne pourra dorénavant, en pareil cas, que tinter cette cloche, et pendant une demi-heure seulement, à peine de cents sols d'amende. Ce statut fut « aboli » le 15 mars 1615, et les abus ne tardèrent pas à reparaître. Nous voyons le conseil décider, le 4 mai 1641, qu'on ne sonnera plus la grosse cloche jusqu'à nouvel ordre, sous quelque prétexte que ce soit, sauf le cas d'incendie,

---

vient qu'il y soit promptement pourveu, attendu qu'il est expédient qu'ainsy soit, affin que plaise à Dieu prospérer les actions et faicts de la ville. On s'informera combien il faudrait d'huylle pour l'entretien d'une lampe esclairant jour et nuict pour en convenir avec les luminiers. » (*Délib. du Cons.* de 1589, 3 avril.) « Doresnavant à l'honneur de Dieu sera entreteneu ung luminaire perpétuel jour et nuict devant le précieux et Sainct Sacrement de l'aultel. » (*Ibid.*, 22 mai.)

(1) En 1582, le luminaire fut amodié aux chapelains pour 40 francs par an, à la condition qu'il serait mieux entretenu que précédemment. (*Délib. du Cons.* de 1582, 4 mars.)

(2) Cette cloche, nommée *Victoire*, avait été baptisée en 1570 et avait, pour parrain et marraine, le cardinal de Granvelle et sa belle-sœur Hélène de Bréderode, femme de Thomas Perrenot, seigneur de Chantonnay et comte de Cantecroix.

faire insérer cet arrêté au livre des statuts, et y ajouter, le 27 mars 1644, la sanction de cinquante livres par contravention. C'était par trop radical ! Aussi, dès la même année, l'amende est-elle réduite à dix livres et la sonnerie de la grosse cloche autorisée pour les offices du dimanche et des jours solennels, les messes du Saint-Sacrement et les offices de confrérie. Ce dernier statut fut renouvelé, le 18 janvier 1645, et fit loi dans la suite (1).

(1) *Délib. des Cons.* de 1613, 1615, 1641, 1644 et 1645, et *Statuts,* f° 101 et 182.

CHAPITRE DIXIÈME

Vie religieuse. — Confréries. — Confrérie de la Croix ou du Saint-Crucifix. — Offices fondés. — Fêtes vouées. — Processions et pélerinages. — Dévotions publiques diverses. — Enregistrement des baptêmes. — Vin de la communion. — Monitoires, excommunications et malédictions. — Devins, sorciers et inquisition.

La plus ancienne confrérie de l'église d'Ornans est celle du *Saint-Esprit*, dont Guillaume Perrenot était receveur en 1467 (1). Elle fut même longtemps la seule. Sous le régime espagnol, il s'en créa beaucoup d'autres. En 1585 fut établie celle de « *Sainct-Vernier* entre les vignerons dud. Ornans »; en 1590, « la vénérable confrérie du *Sainct-Crucifix* », confrérie de *la Croix* ou des *Pénitents Noirs*; en 1597, celle du « *Sainct-Rosaire* », fondée par les Jacobins; en 1608, celle du *Mont-Carmel* ou du « *Sainct-Scapulaire* », création du curé Pierre Chevroton; en 1611, celle de « *Saincte-Lucie*, vierge et martyre, entre les maistres tisserands »; en 1612, celle de « *Sainct-Ligier* entre les maistres massons »; en 1636, celle « *Sainct-Joseph* entre les maistres charpentiers et menuisiers »; en 1650, celle du *Prompt Secours* ou des *Ames du Purgatoire* « fondée par le sieur Chandeleuse avec la permission du Saint-Père ». La confrérie de la *Saincte-Trinité* existait avant 1615, puisqu'il en est question, à cette époque, dans un décret de Ferdinand de Rye. Mais nous n'avons pu trouver les dates des fondations des confréries du « *Sainct-Sacrement de l'Eucharistie* », de « *Sainct-Yve* entre les avocats et procureurs », des « *Sainctz Crispin et Crispinien* entre les maistres cordonniers », de « *Sainct-Eloy* entre les maistres serruriers et mareschaux », de *Sainct-Estienne* entre les maistres tailleurs », de *Sainct-Anthoine*

(1) *Arch. d'Ornans, Rentier de la Confrérie du Saint-Esprit.*

entre les maistres bouchers », et de « *Sainct-Michel* entre les maistres marchands ». La confrérie du Saint-Sacrement existait déjà certainement à la fin du XVIe siècle, et les autres confréries sont des fondations des premières années du XVIIe (1).

La confrérie de la Croix mérite quelques détails. Les membres de cette association charitable aidaient les familles pauvres et pourvoyaient aux besoins spirituels et temporels des prisonniers. Elle était dirigée par un conseil composé d'un prieur, d'un sous-prieur, de conseillers, d'un secrétaire, d'un recteur, d'un aumônier, d'un avocat et d'un procureur des pauvres. Fondée en 1590, en suite d'arrêt du parlement, elle n'eut pas tout d'abord un lieu de réunion particulier. En 1593, le lieutenant local du bailli, qui en faisait partie, demanda au conseil, tant en son nom qu'en celui de ses confrères, l'autorisation, qu'il obtint, de construire, au bas de l'église paroissiale, « des jubés et galeries pour l'exercice de leur confrérie (2) ». Cet édifice existait encore en 1854. Plus tard, le 1er septembre 1616, les confrères du Saint-Crucifix demandaient la permission d'édifier une chapelle, au-dessus de celle des *Ames du Purgatoire*, à gauche de la tour du clocher, avec une porte « pour y entrer dès le lieu de leurs exercices ordinaires ». Le curé consulté, le magistrat les y autorisa, à la condition qu'ils la construiraient à leurs frais, et que la porte serait percée sans aucun dommage pour l'église. Cette chapelle était construite l'année suivante, et le conseil voulut bien accorder alors aux confrères « seize pieds de bois de chêne pour faire courjons, pennes et chevrons et deux chariots de lattes pour estre le tout employé à la ramure et couverture » de l'édifice (3). En 1666, alors que les confrères se servaient encore de cette chapelle, « ils

---

(1) *Arch. d'Ornans, Livr. d'ann.* et *Dél des Cons., passim.*
(2) *Délib. du Cons.* de 1593, 6 avril.
(3) *Délib. des Cons.* de 1616 et 1617.

s'y assemblaient le dimanche à midy et faisoient sonner la grosse cloche », ce qui suscita des difficultés. L'archevêque rendit un décret « par lequel ils ne la pouvoient sonner que de l'autorité du magistrat, malgré un usage de 70 ans (1) ». Sur la fin du siècle, la confrérie se transporta à la chapelle Saint-Claude qui prit son nom. Devenue puissante dans la localité, la confrérie de la Croix finit par se créer des ressources qui facilitèrent singulièrement son œuvre charitable. En 1678, elle eut l'ingénieuse idée de solliciter du parlement une décision « tendant à ce que les cinq livres qui s'adjugeront aux pauvres, tant au bailliage qu'en la châtellenie et mairie, sur les blasphémateurs et autres tirés en cause pour imprécations seront remises par le receveur des exploits ou par les condamnés ès mains du thrésorier de cette confrérie pour estre distribuées aux pauvres (2) ».

Les offices fondés étaient si nombreux qu'il y en avait pour tous les jours de l'année, à peu près sans exception. Beaucoup présentaient un certain intérêt au point de vue de l'histoire locale. C'est le cas des heures canoniales fondées, pour le 1er janvier, jour de la Circoncision, par « feust Messire Clément Gonzel ». Le 8 janvier, on devait « dire, chanter et célébrer l'anniversaire de feue Jehanette Bidal, vefve de feu Guillaume Perrenot », fondé par Pierre Perrenot leur fils. Le jour de l'Epiphanie, il y avait « offerte de froment, heures canoniales fondées par antiquité et une messe à note fondée après matines par Claude Morel ». « Le jour de feste Saint-Hilaire » tombait une fondation du curé Pierre Chevroton (3). En février, le 2e jour du mois, « on disait les ma-

---

(1) *Arch. d'Ornans, Anc. invent.*, n° 705.

(2) *Arch. d'Ornans, Dél. de la Confrérie de la Croix.*

(3) Selon ses intentions, on célébrait une messe à diacre et à sous-diacre, à l'issue de laquelle on récitait le *Libera* en haut de l'église « devant le crucifix ou sur la sépulture d'iceluy, et la collecte *pro defuncto sacerdote* ». Le soir du même jour, on chantait « les vigiles à trois leçons, et le lendemain, en la chapelle privilégiée, trois messes à diacre *de Sancto*

tines et heures canoniales fondées par feust Messire Edouard Mercier et Demoyselle Claude Cisèle sa seconde femme, trois *stabat* à leur intention, l'un aux premières vêpres, le deuxième après la grand'messe et le troisième après les vespres. Le lendemain, une messe de *requiem* à diacre pour les âmes desd. sieurs ». Pendant le carême, on devait célébrer « une grand'messe chascun jour, et après lad. messe les vespres fondées par Messire Guillaume Brihot, et aussi nn *Salve Regina*, fondé par un chascun jour dud. caresme par Loyse Dubief ». Pour le dimanche « *In Passione*, Adriain Collot et Claudine sa femme » avaient fondé « les *Heures de la Croix* qui se disent au midy devant le crucifix, un *Salve Regina* et un *Libera me* ». Le vendredi « avant Pasques fleuries, heures canoniales et messe de *Doloribus Beatæ Mariæ Virginis* à diacre, à la chapelle Nostre-Dame dicte des Malades » fondées par « Monsieur de Granvelle. » Le jour « de feste Eucharistie et aussi pendant l'octave, matines et heures canoniales et grand'messe par chascun jour, et, après complies, ostension du précieux corps de Dieu, le tout fondé par Monsieur de Grospain ». Messire Edouard Bailly avait fondé pour le jour de « la feste Visitation Nostre-Dame et pendant l'octave, deux saluts après complies ». Les dames de la ville faisaient dire les matines et heures canoniales le 26 juillet, « jour de feste sainte Anne ». Le 27 août, on célébrait l'anniversaire de Monsieur de Granvelle ». « Le plus prochain jour de la Saint-Michel » on solennisait « la feste de l'Ange Gardien, fondée par Catherine de Grospain ». Messire François Chapuisot, prêtre, avait fondé, pour le jour du Saint-Rosaire, des matines et heures canoniales et une

---

Spiritu, Beata Maria et pro defuncto sacerdote, à chascune la collecte *pro sacerdote defuncto*, et après icelles, sous le crucifix ou sépulture dud. Sr Chevroton, le *Sub venite, Sancti Dei,* suffrages et litanies accoutumées de dire aux jours de l'obit des fidèles trespassés doibs *Parce, Domine, famulo tuo* jusqu'au *Profisciscere anima christiana,* et après *Kyrie eleison* et lad. collecte *pro defuncto sacerdote* ».

grand'messe à diacre. La dédicace de l'église d'Ornans se célébrait « chascun an le dimanche devant la Saint-Luc (1) ». L'anniversaire de Loyse Perrenot, fille du garde des sceaux, tombait le 3 novembre. On célébrait, ce jour-là, à son intention, « trois grandes messes à diacre et grandes vigiles ». Claude Gautherot avait fondé, pour tous les vendredis des quatre-temps, une messe chantée, en commémoration des cinq plaies de Notre-Seigneur. On célébrait, aux quatre-temps, l'anniversaire d'Outhenette d'Ornans (2). Les confrères de saint Antoine, de saint Joseph, de saint Vernier (3), de saint Yves, de saint Etienne, de saint Michel, de saint Léger, des saints Crépin et Crépinien, de saint Eloy et de sainte Lucie, faisaient célébrer, au jour de la fête de leur patron, un office généralement composé des matines, des heures canoniales, d'une grande messe et des vêpres. Enfin, deux pieux habitants, Messire Jean Cornu et Messire Nicolas Brenod avaient fondé, le premier, pour « chascun jeudy », une messe à diacre et sous-diacre « *de Corpore Christi* » avec exposition du Saint-Sacrement et bénédiction (4); l'autre pour « chascun vendredy, si ce n'est le caresme, à heures de vespres, le *Stabat* à la chapelle de Monsieur saint Nicolas (5) ».

La ville avait fondé un certain nombre de fêtes, dites *fêtes vouées*. La première de l'année était celle des saints Fabien et Sébastien (20 janvier) « consistant en premières et deu-

---

(1) 18 octobre. « La bénédiction d'icelle fut faite, en l'an 1579, par R. P. Messire François du Tartre, abbé de Bellevaux. Auparavant la Dédicace étoit avant la Toussaint ».

François-Louis du Tartre, abbé de Bellevaux, évêque *in partibus* de Persépolis, était suffragant de l'archevêque de Besançon. Il avait été vice-chancelier de l'université de Dole. Mort en septembre 1584.

(2) « Icelle a donné à la cure d'Ornans le prel appelé l'*Isle-au-Prestre,* la vigne de *Charmont* et encore trente ouvrées de vignes qui estoient sur *la Maladière* que l'on a usurpées. »

(3) La fête de saint Vernier se célébrait le mardi après le dimanche de *Quasimodo*.

(4) Sur les mots « *sit et benedictio* » du *Tantum ergo*.

(5) *Arch. d'Ornans, Livr. d'anniversaires.*

xièmes vêpres avec choristes et messe avec diacre, sous-diacre et choristes ». L'origine de cette fête était le vœu solennel de 1629. Cette origine était aussi celle de la fête de saint François de Paulc (2 avril), fondateur de l'ordre des Minimes. Ce jour-là, on chantait les matines et heures canoniales et une grande messe à diacre et sous-diacre, après laquelle on chantait l'hymne *Stella cœli exstirpavit* avec la collecte qui suit. A l'issue des vêpres, on se rendait processionnellement à l'église des Minimes. Le 23 avril, jour de saint Georges, on avait « accoustumé d'aller au chasteau en procession et y dire la grand'messe ». Le 11 mai, jour de saint Gengulphe ou Gengoux, on faisait procession à l'église de Montgesoye et on y célébrait une messe solennelle ; les premières et deuxièmes vêpres, « à choristes », dans l'intervalle desquelles avait lieu la procession, étaient chantées à l'église d'Ornans. On célébrait une messe, dans la chapelle de Notre-Dame-des-Malades, le jour de saint Pierre-ès-liens (1er août), « en souvenance et action de grâces de la défaite des gens de guerre de Henry quatriesme, roy de France, dont fust délivrée la ville la nuict dud. jour ». On fêtait saint Roch, le 16 août, en vertu du vœu de 1629. Avant la construction de la chapelle de la Chenevière-Germain, on disait une grand'messe à diacre à l'autel Sainte-Anne ». Plus tard, on se rendait à cette chapelle en procession entre les premières et deuxièmes vêpres chantées avec choristes, et l'on y entendait une grande messe. La ville fêtait aussi saint Gras (7 septemdre), en l'honneur duquel on chantait premières et deuxièmes vêpres à choristes et messe solennelle, à diacre, sous-diacre et choristes. Enfin, elle avait fondé une neuvaine de « grandes messes à diacre et choristes avec les litanies » en l'honneur de Notre-Dame-de-Montaigu. On allait chercher son image à la chapelle de la Maladière et on l'y reportait processionnellement (1).

(1) *Arch. d'Ornans, Livr. d'anniv.* et *Dél. du Cons.* de 1727, 14 mai.

Les habitants d'Ornans ont toujours eu la dévotion des processions ; ils avaient multiplié les processions ordinaires de l'Eglise et en faisaient, à toute occasion, d'extraordinaires. Parmi les processions dites *ordinaires* de l'église d'Ornans, il y avait « premièrement toutes celles qui se font rière le district de lad. ville pendant l'année aux jours de dimanche et aultres festes solennelles, tant aux messes parochiales qu'aux vespres », « et celles qui se feront et se sont toujours faictes de tout temps immémorial, le matin et le soir d'ung chascun jour, pour la conservation des fruicts de la terre, doibs le dimanche de Quasimodo jusques au jour de feste Ascension Nostre Seigneur ». La confrérie du Rosaire faisait une procession tous les premiers dimanches du mois, et celle du Saint-Sacrement le troisième dimanche. Nous avons déjà parlé des processions aux chapelles et églises de la ville et de son territoire (1), ainsi qu'à l'église de Saint-Gengoux de Montgesoye (2). Les processions extraordinaires, qui étaient de véritables pèlerinages, avaient pour but un de ces sanctuaires ou l'église plus ou moins éloignée d'un des villages de la région. On se rendait avec cierges, croix et *conferons* (gonfalons ou bannières), à Saint-Marcellin de Bonnevaux, à Saint-Yves de Durnes, à Saint-Maximin de Foucherans, à Saint-Laurent de Mouthier, à Saint-Jean-Baptiste de Rurey, à Saint-Denys de Scey-le-Châtel. Le magistrat y convoquait le clergé de l'église paroissiale, curé, chapelains et familiers, tous les corps et confréries avec leurs manteaux aux armes de la ville, leurs bâtons, flambeaux et enseignes, la confrérie de la Croix avec ses cagoules noires, son grand crucifix, ses lanternes et ses torches, ordonnait aux jeunes filles d'y paraître habillées de blanc et condamnait à une amende, plus ou moins élevée, les familles qui n'y étaient pas représentées, au moins par

---

(1) On en faisait aussi à la Croix du Pont-Dessous.

(2) *Délib. du Cons.* de 1649, 31 décembre.

un de leurs membres. Les chevaliers de l'arquebuse et les milices bourgeoises fournissaient l'escorte d'honneur, et les gros tambours armoriés de la ville règlaient la marche du cortège (1).

Dans les circonstances particulièrement critiques, le peuple était invité à se disposer à la confession et à la communion, et le magistrat, donnant l'exemple, communiait en corps. Les échevins fournissaient alors des torches avec des écussons aux armes de la ville. Une dévotion, fréquente à Ornans, celle des quarante-heures, était l'occasion de pompes officielles. Il en était de même des jubilés. Par les soins des échevins, l'entrée des sanctuaires à visiter était toujours décorée d'arcs de feuillages et de draperies (2). Tous les jeudis, il y avait à l'église paroissiale, un salut solennel précédé d'une procession, si le temps le permettait. « Aussitôt que le *Salve Regina* est commencé, celui qui officie va prendre la chappe et avec icelle se met à genoux devant le grand autel, et, ainsi que l'on chante *Jesum bénédictum*, fait une profonde révérence et va prendre le précieux Corps de Dieu le posant sur le corporal au milieu du grand autel, et, fini le *Salve*, dit la collecte de *Virgine Mariâ*. Après, comme led. officiant, faisant une basse et profonde révérence, *Ave verum corpus natum de Mariâ Virgine*, les familiers et les enfants de chœur parachèvent. Et après lesd. familiers et lesd. enfants commencent *Ave salus mundi, verbum Patris, hostia,* etc. Lorsqu'on chante *Corpus Domini nostri*, l'officiant se lève, fait une profonde révérence, prend le précieux Corps de Dieu et, étant fini led. *Ave salus mundi*, commence *O salutaris hostia,* en montrant à découvert, hors du ciboire, le précieux Corps de Dieu, réitérant par trois fois *O salutaris hostia*. Après quoy, ayant remis le précieux Corps de Dieu aud. ciboire, chante *Uni trinoque*

(1) *Délib. du Cons., passim.*
(2) *Ibid.*

Domino, puis chante la collecte *Deus qui nobis sub sacramento mirabili*, etc. *Dominus vobiscum*. Les enfants disent *Benedicamus Domino*; puis il chante *Adjutorium, Sit nomen Domini benedictum, Benedicat vos Divina Magistas*, etc. en donnant la bénédiction et rapporte le ciboire dans le tabernacle (1) ». Enfin, une dévotion ancienne à Ornans était celle de l'*Ange gardien ou tutélaire de la ville*. Nous avons vu plus haut que Catherine de Grospain avait fondé un office en son honneur et qu'il se célébrait « le plus prochain jour de la saint Michel ». Cet office, qui était une grande messe, aussi solennelle que possible, fut reporté plus tard au 7 novembre, et le magistrat en chargea les Minimes. Le 5 novembre 1672, le conseil ajouta, à la fondation primitive, celle d'une basse messe qui devait se célébrer chaque jour, à une heure fixée afin que ses membres pussent y assister. Les Minimes tenaient beaucoup à assurer cette fondation, qui les associait aux dévotions officielles de la localité et leur valait, avec les bonnes grâces de Messieurs du conseil, pour lesquels ils ont toujours témoigné beaucoup de déférence, une rémunération qui était facultative mais qui leur fut toujours servie généreusement et améliorait leur pauvre budget.

Le décret du concile de Trente, qui avait déclaré obligatoire l'enregistrement des actes de baptême et de mariage, fut exécuté à Ornans dès l'année 1556 (2). Jusqu'en 1643, les

---

(1) *Arch. d'Ornans, Livr. d'annivers.* — M. l'abbé H. Grosjean a retrouvé dans un graduel à l'usage des Bénédictines, l'antienne *Ave salus mundi*. Nous croyons devoir la donner in extenso. « Ave salus mundi, Verbum Patris, hostia sacra, vera, viva caro, deitas integra, verus homo, Corpus Domini Nostri Jesus Christi qui nos formasti, miserere, miserere, miserere nobis. Amen. »

(2) *Sessio XXIV*, cap. I et II. – Pour assurer l'exécution de ce décret, le cardinal Claude de la Baume promulgua, en 1573, un statut diocésain qui fut renouvelé en 1591 et 1593, par Ferdinand de Rye. C'est Antoine-Pierre de Grammont Ier (1669 et 1671), qui rendit obligatoire l'enregistrement des décès, déjà pratiqué presque universellement.

baptêmes furent inscrits sur des registres petit in-folio, dont cinq existent encore aux archives de la ville. La formule d'inscription était généralement conforme à la suivante : « Lodovica, filia Gaspardi de Grospain, scutiferi, et domicellæ Johannæ de Reculot ejus uxoris, baptizata est vigesimo tertio maii anno Domini 1557. Patrinus est Anthonius de Reculot, scutifer, matrina D^{na} D^{na} Ludovica uxor potentissimi viri Girardi de Rie equitis aurati ». Les mots « patrinus » et « matrina » étaient remplacés quelquefois par ceux de « susceptores, levantes », et autres. Les prêtres et même les religieux étaient souvent parrains. « Joanna filia Nobilis Henry de Chassaigne, scutiferi, et Domicellæ Stéphanetæ ejus uxoris, sacro baptisti sacramento in X^{to} renata est die 17 Julii 1584. Cujus fuit susceptor Reverendus in X^{to} Joannes Jacobus de Saint-Mauris, prior de Bellefonte, Consiliarius regius et Ecclesiæ Metropolitanæ Bisuntinæ Caconicus ». « Renobertus Chevroton, Theologiæ doctor, Abbas Monasterii Montisbenedicti » est parrain en 1604. En 1625, « Nobilis D^{nus} Gabriel de Montrichard, presbyter et Sanctæ Sedis protonotarius », est parrain d'un enfant de Claude-Edmont d'Aresche. Les actes de baptême n'étaient jamais signés ni par le curé, ni par son vicaire, ni par les parrains et marraines ; seulement le procureur fiscal général de la cour de Besançon faisait, de temps à autre, une tournée d'inspection, soit par lui-même, soit par ses délégués et visait les registres. L'ondoiement était en usage. En 1634, un enfant de François de Chassagne, d'abord « privatim baptizatus », est baptisé solennellement le 12 mars : « Cæremoniæ vero solemnes factæ sunt 12° Martii ». Le parrain était « Joannes Symon de Broissia in Civitate Vesuntionensi Magnus Judex ». On s'en rapportait aux sages-femmes du soin d'ondoyer (1), et l'on rebaptisait sous condi-

(1) « Le curé examinera les sages-femmes de la localité pour s'assurer si elles savent bien ce qui regarde le sacrement de baptême et les en instruira. « (*Délib. du Cons.* de 1661, 20 janvier.)

tion : « N... baptizaptus fuit domi ab obstetrice eodem die. Reliqua vero sacramentalia peracta fuerunt in ecclesiâ die 6 Augusti 1639 ». Avant la promulgation des décrets du concile de Trente, on ne s'épousait souvent que sur parole :« Barbara filia Girardi Abryot et Margaretæ ejus sponsæ per verba de futuro tantum » (1558). Les baptêmes des enfants naturels étaient inscrits avec le nom du père supposé, en ces termes : « Aïunt patrem N... », ou le nom réel déclaré par la sage-femme : « Die penultimâ mensis Septembris 1598, baptizata fuit Anna cujusdam Annæ Matey innuptæ filia : quæ expressè cognovit de operibus Francisci Petitot concepisse, id que confessa est Jacoba obstetrix d'Ornans » « Dionisia Margaretæ Du Bief obstetrici ex operibus Claudii Darc d'Ornans concepisse déclaravit prout mihi curato eadem obstetrix retulit » (1598). « Michaël filius Anatholiæ filiæ Georgii D'Aresche de Silleyo baptizatus est 14 mensis februarii 1568. Interrogata obstetrix quisnam esset pater respondit esse D[num] Joannem Ponthier pr... ». Plus tard, dans les premières années du XVII[e] siècle, on se contentait d'inscrire : « N... natus ex fornicatione », ou « ex fornicario concubitu ».

On sait que la suppression de la communion sous les deux espèces, pour les simples fidèles, est un des grands griefs de la réforme contre le catholicisme et lui a beaucoup servi contre lui. Il est difficile, en général, de faire rompre avec une tradition ancienne et respectable ; aussi, dans les pays les plus catholiques, dut-on continuer, pendant longtemps encore, à distribuer du vin après la communion. Etienne Guichard, successeur de Pierre Chevroton à la cure d'Ornans, crut pouvoir s'affranchir, en 1627, d'une obligation qui ne reposait que sur une simple coutume. Mais il avait compté sans les habitants qui s'indignèrent contre lui et portèrent l'affaire devant le magistrat. Celui-ci, donnant droit à leurs réclamations, adressa des observations à leur pasteur. Le pauvre curé pensa recourir alors à une mesure

transactionnelle : il promit de donner du vin aux communiants, mais au grand autel et pendant le temps pascal seulement, et proposa, en outre, d'en donner, le dimanche, à ceux qui communieraient après la grande messe, « si on lui garantissoit non-préjudice ». Il ne réussit pas à apaiser le différend et l'on recourut, de part et d'autre, à l'autorité diocésaine. Le 22 janvier 1628, l'archevêque Ferdinand de Rye fit savoir aux deux parties que, dorénavant, le curé d'Ornans donnerait du vin aux communiants, et que le magistrat, en retour, lui délivrerait des lettres de non-préjudice (1). Trois jours après, intervint un « traité entre Messire Etienne Guichard, prestre, docteur ès saints décrets, curé de ceste ville et les habitans dud. lieu : par lequel le Sr curé promet donner à ses frais le vin à tous communians au grand autel de l'Eglise parochiale un chascun jour solennel, un chascun jour de feste de la glorieuse Vierge Marie toute la matinée et à l'yssüe de la messe parochiale d'un chascun dimanche (2) ».

Les monitoires, lettres des juges ecclésiastiques ordonnant à ceux qui avaient connaissance d'un fait de le révéler sous peine d'excommunication, ou citations juridiques faites sous la même peine, étaient d'un usage encore très fréquent aux XVIe et XVIIe siècles. On les sollicitait à tout propos de l'autorité diocésaine. En 1584 et en 1602, nous voyons le conseil d'Ornans demander un monitoire contre les détenteurs des titres de la ville, qui avaient disparu des archives. En 1591, il prie les échevins de solliciter l'excommunication de gens peu délicats qui ont « robé les barreaux de fer de la maison de ville, attendu que personne n'est venu à révélation », et, en 1600, de faire les mêmes démarches à l'intention de ceux qui ont « priz et robé arbres fruictiers dans les bois de la ville ». En 1613, les échevins font publier au prône un monitoire contre des malfaiteurs qui ont mis le feu à ces

(1) *Délib. du Cons.* de 1627 et 1628.
(2) *Arch. d'Ornans, Anc. invent.*, n° 629.

bois ; en 1619, le même fait se présente, et le conseil donne l'ordre aux échevins de se procurer « un monitoire *in formà communi malefactorum* à l'encontre des malfaiteurs tous seachant et consentant qui ont veu, entendeu sur la combustion des divers quartiers de bois de la ville nouvellement arrivée ». Le 1er août 1606, le conseil enjoint au premier syndic d'informer contre les impies qui, le dimanche précédent, ont noirci les images de saint Laurent, patron de la ville, fixées aux portes des maisons à l'occasion de sa fête, et, « s'il ne se trouve aucune preuve », aux échevins « de faire venir une excommunication ». Le 11 août 1656, le même fait s'est produit, et les syndics reçoivent l'ordre d'informer « contre ceulx ayant osté, distraict et deschiré les images de saint Laurent posées devant les maisons », « sur le scandale public arrivé la veille du jour et feste de saint Laurent, pendant la nuict, par le faict d'inconnus qui auroient enlevé, rompu et deschiré en majeure part les images de saint Laurent attachées aux portes de chaque mesnage avec les chapelets dont elles estoient entourées pour tirer connoissance de telle impiété ». L'abus des malédictions, que l'on appelait aussi, par ignorance, des excommunications, n'était pas moins grand que celui de ces dernières. Le conseil demande, en 1610, l'excommunication des chenilles ; en 1625, la malédiction de toutes les « vermines » qui peuvent nuire aux froments ; en 1634, celle de la « vermine » qui menace de tout ronger; en 1647, l'excommunication des « chenilles, *locustes* (sauterelles), grenouilles et aultres vermines » qui mangent les fruits de la terre ; en 1648, la malédiction des chenilles et autres animaux qui gâtent les fruits de la terre ; en 1661, l'excommunication des « rats, rattes (sic) et aultres vermines et insectes incommodant les fruicts de la terre » ; en 1662, la malédiction des guêpes, etc. (1).

La croyance aux devins et aux sorciers était encore univer-

(1) *Délib. du Cons., passim.*

selle à cette époque et les hautes classes de la société (1) n'en étaient pas plus exemptes que les masses populaires. Jamais elle ne fut peut-être plus grande que dans la dernière moitié du XVII[e] siècle, et le zèle farouche d'un inquisiteur de la foi pouvait alors se donner carrière. En 1658, celui de Besançon qui, depuis plusieurs années, parcourait la province, vint à Ornans dans le courant du mois de juin. Dès le 8 avril, le conseil avait permis de faire, dans la ville, une quête pour couvrir les frais de son déplacement et ceux des procédures qu'il allait ouvrir. Il faisait, en même temps, prier le curé « de faire le prône tous les dimanches et de ne pas oublier l'excommunication contre les sorciers et sorcières ». Le 21 juin, l'inquisiteur arriva et les échevins lui faisaient visite et lui offraient le vin d'honneur au nom de la ville. Nous n'avons pu découvrir quels furent les effets de son passage; mais il nous est permis de supposer que les prétendus sorciers et sorcières du pays furent sauvés par l'intervention des pouvoirs publics. On lit, en effet, dans une histoire inédite de Besançon par le père Prost, de la compagnie de Jésus (2) : « Le faux zèle de l'inquisiteur de Besan» çon, qui, depuis quelques années, avait rempli cette ville » et la province d'exécutions, voulut faire succéder des » spectacles sanglants aux fêtes magnifiques que l'on venait » de donner. Comme, cette année, la mortalité emporta » beaucoup de monde et beaucoup d'animaux, soit à la ville, » soit à la campagne, l'inquisiteur fit publier un *significavit*

(1) J. Chifflet, tout conseiller d'église qu'il était, semble prendre fort au sérieux les prédictions d'une femme d'Ornans, nommée Claire, femme d'un pêcheur, qui « passoit pour sybille » et « affirmoit que c'étoit de race qu'elle connoissoit les étoiles et leur influence ». « On faisoit, dit-il,... une longue liste des cas qu'elle avoit prédits, et par effet il y en avoit de fort considérables. » Mais ses prédictions à l'égard de l'entrée des Français dans la province, en 1668, ne s'étant pas vérifiées, « elle perdit tout d'un coup la réputation qu'elle avoit acquise parmi le vulgaire », et le bon abbé de Balerne semble presque le regretter. (V. in *Doc. inéd.*, t. V, p. 502-3.)

(2) V. *Revue de Franche-Comté*, an. 1842, 5[e] livr.

» pour révéler ceux et celles qu'on soupçonnait d'être sor-
» ciers. Mais, de quoi n'est pas capable une piété igno-
» rante ?.. Les enfants accusent leurs pères, les femmes
» leurs maris ; toutes les familles sont alarmées ; les pri-
» sons regorgent d'un nombre infini de malheureux qu'on
» accuse de sorcellerie... » Plus de deux cents personnes furent arrêtées. Un nommé Lièvre, qui, après avoir longtemps langui dans les cachots et subi plusieurs fois la question, avait été condamné au feu, en appela à Rome de la sentence portée contre lui et en obtint le redressement. « Là
» dessus les gouverneurs et magistrat de Besançon et le
» parlement de Dole défendirent à l'inquisiteur de passer
» outre à l'instruction des procès criminels intentés contre
» les prétendus sorciers et l'on relâcha les prisonniers,
» après, néanmoins, que la cour de Rome eut suspendu de
» sa charge le père inquisiteur ; et, depuis ce temps-là,
» l'inquisition n'a plus été, dans ce pays, qu'une ombre qui
» s'est évanouie entièrement [1] ». Mais si la justice ecclésiastique dut renoncer à instruire contre les sorciers, le bras séculier continua à les frapper à l'occasion. Nous lisons, dans les Délibérations du conseil de 1660, qu'une femme nommée Marceline, accusée de sortilège, a été renfermée, cette année, à la conciergerie d'Ornans, pendant deux mois.

---

(1) V. *Ibid.*

CHAPITRE ONZIÈME

Vie municipale. — Hôtel de ville. — Armoiries et couleurs de la ville. — Magistrat. — Election de ses membres. — Leurs fonctions. — Bourgeoisie. — Foires et marchés. Budget et finances. — Rôle de 1610. — Familles distinguées. — Illustrations. — Cérémonial. — Chasse et louveterie. — Papegay et tirs particuliers. — Arquebuse.

Ornans n'eut un hôtel de ville qu'assez tard. Son conseil se réunissait chez l'un ou chez l'autre de ses membres, à moins qu'il ne jugeât à propos de siéger en plein air, entouré de la foule de ses commettants. En pareil cas, le lieu ordinaire de la réunion était la petite place située à l'extrémité nord du Pont-Dessous. Le Bas-du-Pont, c'est le nom de cette place, a conservé, jusqu'à nos jours, quelque chose de cet antique usage. C'est là que, le dimanche, à l'issue de la messe paroissiale, les chefs de famille s'arrêtent encore pour deviser des affaires publiques et lire les placards de l'autorité. Les arrêtés de la préfecture et ceux de la mairie, les jugements des tribunaux. les votes des sénateurs, des députés et des conseillers généraux y sont soumis à une sorte de *referendum* qui, pour manquer de forme et de sanction, n'en est pas moins redoutable pour ceux qui briguent les suffrages populaires. Bien des hommes publics s'y sont faits et défaits, et l'on y préparera longtemps encore, les élections municipales, générales et même législatives. Le 28 janvier 1590, les habitants d'Ornans achetèrent de Demoiselle Jeanne-Baptiste de Grospain, femme de Noble Mathieu de Saint-Mauris, l'hôtel de sa famille, situé au sommet de l'angle rentrant que forme la rue Saint-Laurent (1), pour en faire leur maison de ville; et l'aménagement de cette

(1) *Arch. d'Ornans, Anc. invent.*, n° 87. — Le prix d'achat fut de trois mille quatre cents francs.

belle maison fut si vivement mené qu'il était achevé dans le courant de mars (1).

L'hôtel de Grospain était un joli édifice dans le style de la fin du xve siècle, composé de deux corps de bâtiment réunis, à angle droit, par une cage d'escalier à pan coupé renfermant une vis. Deux tourelles cylindriques engagées, à toit en poivrière et percées de créneaux, ornaient, l'une la face Nord ou intérieure de l'un des bâtiments, l'autre l'angle rentrant formé par la face Est ou extérieure de ce bâtiment et la cage d'escalier. Cette dernière tourelle, en encorbellement sur le premier étage, était supportée par une triple corniche et un cul-de-lampe représentant une figure grimaçante. La cage d'escalier était terminée supérieurement par une terrasse crénelée, dont les eaux s'écoulaient par une énorme gargouille en forme de crapaud. On accédait, du dehors et de l'intérieur, à l'escalier par deux portes à ogive surbaissée d'architecture très élégante. Au-dessus de la porte extérieure était un bas-relief en imposte représentant l'aigle à deux têtes couronnée. Il était éclairé, du côté de l'extérieur, par cinq fenêtres, une au-dessus de la porte, les quatre autres sur la face Est de la cage, une au rez-de-chaussée, deux au premier étage, une au deuxième, et, du côté de l'intérieur par trois fenestrelles. Le corps de bâtiment, dont les façades étaient à l'Est et à l'Ouest, était percé, au rez-de-chaussée, d'une grande porte cochère à ogive surbaissée et d'une fenestrelle, au premier étage d'une fenêtre et d'une demi-fenêtre du même style, intérieurement de deux fenêtres au rez-de-chaussée et de deux à l'étage. Le pignon sur rue de l'autre bâtiment avait, à l'étage, deux grandes fenêtres à croisée dans le style général de l'hôtel. Ce bâtiment présentait, au rez-de-chaussée, une porte à cintre très surbaissé et une fenestrelle. La façade intérieure avait, au rez-de-chaussée, une petite porte à cintre surbaissé, deux fenêtres

(1) *Délib. du Cons.* de 1590.

et une demi-fenêtre à ogive surbaissée, et, à l'étage, deux fenêtres et deux demi-fenêtres de même style. Remplacé, en 1825, par l'ancien Palais de justice, l'hôtel a été aliéné, et ses acquéreurs l'ont rendu méconnaissable. Les deux tourelles ont été décapitées, la grande porte a disparu avec les jolies fenêtres des façades extérieures, la cage d'escalier a perdu sa terrasse crénelée.

Ornans porte : *de gueules à une tour crénelée de cinq pièces d'argent, maçonnée de sable au chef cousu d'azur semé de billettes d'or à un lion naissant de même* (1). Il est probable que l'adoption de ces armoiries remonte à l'institution de sa mairie en 1576. A cette époque, la plupart des villes domaniales de Franche-Comté, Dole, Gray, Vesoul, Baume, Ornans, Poligny, Quingey, Faucogney, Jussey et Luxeuil, qui venait d'être annexé (1534), adoptaient le *chef cousu* ou *coupé de Bourgogne*. « Presque toutes les » villes capitales, dit Jules Chifflet, portent le chef des armes » de Bourgogne-Comté avec le lyon billeté, ainsi qu'en » France les villes capitales ont coutume de porter les » trois fleurs de lis (2) ». Nous avons vu ailleurs que la tour d'argent est une allusion à la grosse tour du château construite en 1475. Ces armoiries sont représentées sur deux sceaux, dont les plus anciennes reproductions connues datent du 22 septembre 1633 et du 24 décembre 1635. Le premier est un « cachet ovale (irrégulier) haut de 19 millimètres et large de 18 bordé d'un bandeau, légende séparée du champ par un filet. Ecu allemand : coupé au premier Bourgogne-Comté, au second une tour. Légende : *Sigillum. civium. d. Ornans* ». Le deuxième est un « sceau rond de 30 millim., bordé d'un bandeau, légende séparée du champ

(1) *Arch. d'Ornans, Lettres-patentes de Charles X confirmant la ville d'Ornans dans le droit de porter les armes en possession desquelles elle était anciennement* (29 avril 1826).

(2) V. J. GAUTHIER, *Les sceaux et les armoiries des villes et bourgs de Franche-Comté,* in *Bull. Acad. Bes.,* 1882, p. 56, note 2.

par un filet. Même type, même écu, même légende (1) ». On s'est servi de l'un et de l'autre jusqu'à la révolution. En même temps que ces armoiries, Ornans prit un drapeau bleu, rouge et jaune qui paraissait aux montres d'armes et autres « actions publiques » porté par le premier échevin (2), et dont les trois couleurs servaient à pavoiser les édifices publics et privés aux jours de fête.

Avant que Philippe II eut octroyé à la ville d'Ornans une mairie, les habitants avaient « de si grande ancienneté qu'il n'est mémoire du contraire, accoustumé de, pour la conduite et police de la dicte ville, eslire et choisir ung chascun an, au jour de feste Circoncision Nostre Seigneur, quatre eschevins et douze conseillers (jurés), lesquelx ont charge d'administrer, par serment qu'ils prestent aux Saincts Evangiles de Dieu, le faict de la ville au plus près de leur conscience ». Les lettres d'institution de la mairie donnèrent à ses notables le droit « de dorénavent chascun an à perpétuité eslire un chef et mayeur en leur communaulté, qui ait justice et cohertion pertynente en faicts et cas concernans police et rière les banlieue, fynaige, territoire et eschevynaige du dict lieu ». Ornans n'entra en possession de ce nouveau droit qu'en 1581 (3) ; son premier maire fut François

(1) V. Id., *ibid.*, p. 70.

(2) « On reçoit comme habitant honorable Jehan Chevroton, de Chantrans, moyennant une enseingne qu'il fera pour servir aux actions publiques et monstres d'armes, et sera de taffetas bleu, rouge et jaune. » (*Délib. du Cons.* de 1627, 19 septembre.)

« On résoult par statut perpétuel que ce sera le premier eschevin qui portera lad. enseingne aux actes et parades publiques. » (*Délib. du Cons.* de 1628, 1er mai.)

(3) Nous n'avons pu découvrir pour quelle raison. Le dernier prévôt, Jean Darc, étant mort en 1576, l'année même de l'institution de la mairie, il faut admettre que, pendant cinq ans, le chef de la ville fut le premier échevin. Les successeurs connus de François Gonzel sont, jusqu'en 1674 : Jean de Grospain (1582 et 1592), Pierre d'Arc (1584), Guillaume Gonzel (1585 et 1586), Claude Gautheron, docteur-ès-droits (1588, 1589, 1590, 1591, 1593), Loys Clément (1597 et 1598), Noble Clément Gonzel (1599 et 1600),

Gonzel. Les élections eurent lieu le premier janvier, selon l'antique usage, et le lendemain « les mayeurs, eschevinz, jurez et conseillers » nommés se réunirent « à l'église parochiale » pour prêter serment. « Tous lesquelz comparans, chascun en son endroict et en ce que le faict touche et gouverne, ont juré sur et aux Sainctz Evangiles de Dieu, de, pendant leur entremise et charge aux affaires de la ville du dict Ornans, eulx employer de toute affection et service au profit et utilité de la république du dict Ornans, pour l'advancement d'icelle et éviter leur poursuyte et dommaige, et, où le retrouveront, en donner advertissement, sans dissimulation ou crainte de personne, pour y estre pourveu au plus tost à l'indempnité de la dicte ville. Aussy de comparoir à toutes assemblées que leur seront signifiées et dénoncées par les échevins sy n'y a cause légitime, et, pour tous défaulx, si excuse légitime n'y intervient, payer par les dicts comparans trois gros, et les employer ainsy que par le corps du dict conseil sera advisé (1) ». La prestation de serment

---

Claude Clément (1602, 1603, 1604, 1605, 1606, 1607, 1608, 1609), Noble Pierre Mercier, docteur-ès-droits (1610, 1611, 1612, 1613, 1621, 1622, 1623, 1629, 1632, 1633, 1645, 1648, 1650, 1652), Adrien Pellerin docteur-ès-droits (1614, 1619, 1620, 1634, 1641 et 1655), Noble Claude de Chassagne, sieur de Torpot (1615, 1616, 1617 et 1618), Jean Clément, docteur-ès-droits (1624, 1625 et 1626), Adrien Monnier (1627 et 1628), N. Bouhélier, docteur-ès-droits (1631), François Devillers (1635), Claude de Poligny, baron de Traves (1636 et 1643), Othenin Bailly, docteur-ès-droits (1637), Guillaume-Antoine Martin (1638), Claude Martin, docteur-ès-droits (1638, 1639, 1640, 1642, 1657, 1661), Quentin Saulnier, procureur (1644 et 1651), Simon Courlet, docteur-ès-droits (1646 et 1654), Clément Gonzel (1647), Pierre Perrinot, docteur-ès-droits (1649), Etienne Perrinot, docteur-ès-droits (1653, 1665, 1668 et 1670), Outhenin Clément, procureur (1656), Jean Martin, docteur-ès-droits (1658, 1662 et 1672), Noble Jean-Claude Maillot, docteur-ès-droits (1659), Jean-Baptiste Simoniu, docteur en médecine (1660), Pierre Bouhélier (1663), Denis-François Vieille, docteur-ès-droits (1664), Jean Bauquier, docteur-ès-droits (1666), Claude Roy (1667), Claude-Bernard-François de Chassagne (1669), Simon Simonin, docteur-ès-droits (1671), François Roussel, docteur-ès-droits (1673), Jean-Baptiste Clément, docteur-ès-droits (1674).

(1) *Délib. du Cons.* de 1581, 1er janvier.

en cette forme a été consacrée, en 1602, par les articles 1er et 6e du titre 11 des statuts de la ville.

Antérieurement à la réforme de 1627, l'élection des membres du magistrat avait lieu le premier janvier « jour de feste Circoncision Nostre Seigneur », à l'issue d'une messe haute « qui se disoit de fondation ». Sans qu'il fût besoin de les convoquer, tous les chefs d'hostels » devaient y prendre part et se réunir, à cet effet, à l'hôtel de ville ou « en la rue publique devant icelle maison, si la multitude des personnes assistantes le demandoit (1) ». Cette assemblée se divisait en deux groupes représentant les deux bourgs qui composaient la ville, et chacun de ces groupes nommait la moitié du magistrat, c'est-à-dire deux échevins et six jurés ou conseillers (2). On devait conserver comme jurés au moins deux des anciens échevins et quatre des anciens jurés. Cette disposition avait un double but : les administrateurs anciens guidaient les nouveaux ; de plus ils étaient toujours là pour répondre au sujet de ce qui avait été fait « en leur précédente charge et administration (3) ». Pour être élu échevin ou juré, il fallait être de bonne vie et mœurs (4), posséder une maison à Ornans ou y avoir plus de dix ans de résidence, et jouir d'une certaine fortune (5). Deux frères ou un beau-père et son beau-fils ne pouvaient être appelés en même temps à l'échevinage (6). Ne pouvaient être ensemble jurés deux frères, un beau-père et son beau-fils, deux beaux-frères, trois cousins, quand ils vivaient en communion (7). Au premier coup de cloche de la messe paroissiale du jour, les nouveaux élus, réunis à l'hôtel de ville sous la présidence

(1) Avant l'acquisition de l'hôtel de ville, l'assemblée électorale se tenait sur le cimetière qui entourait Saint-Laurent.

(2) *Statuts*, titre I, art. 1.

(3) *Ibid., ibid.*, art. 2.

(4) *Ibid., ibid.*, art. 2.

(5) *Ibid., ibid.*, art. 5.

(6) *Ibid., ibid.*, art. 9.

(7) *Ibid., ibid.*, art. 10.

de l'ancien mayeur, nommaient vingt notables pris par moitié dans les deux bourgs et choisis parmi les plus dignes, les plus instruits et les plus « apparans » de leurs habitants (1). On évitait, dans le choix des notables, d'en prendre plusieurs dans la même famille, s'ils vivaient en commun (2). Après l'élection des notables, on procédait à celle du mayeur et d'un syndic. L'assemblée électorale se composait alors de trente-six personnes : quatre échevins, douze jurés et vingt notables, toujours sous la présidence du mayeur ancien. Elle devait faire choix, comme mayeur, d'un « homme de bien et de bonne conscience », de noble caractère, instruit et versé dans la science du droit, et, comme syndic, d'un homme loyal, actif et rompu à la pratique judiciaire (3). La forme de l'élection du mayeur et du syndic était toute différente de celle dont on usait pour la nomination des échevins, jurés ou notables : ce n'était plus l'acclamation populaire, mais le scrutin secret, après serment prêté sur les Saints Evangiles entre les mains de l'ancien mayeur. Les suffrages étaient recueillis par deux commissaires choisis par l'assemblée et qui juraient préalablement de ne jamais déceler ni les suffrages particuliers, ni ceux qui les avaient donnés de manière à éviter « toute haine et envie (4) ». L'élection terminée, le nouveau mayeur, accompagné du corps de ville entier, se rendait à la messe paroissiale, à l'issue de laquelle « estant à deux genouilx devant le grand autel, tenant la main droite sur le très saint Crucifix du livre et missel, en la présence de la sacro-saincte Eucharistie que tient le sieur Curé, et par devant le sieur lieutenant de Monsieur le Bailly de Dole au siège dud. Ornans et les sieurs avocats et procureurs fiscaux, il prestoit le serment en tel

---

(1) *Ibid., ibid.,* art. 11.
(2) *Ibid , ibid.,* art. 12.
(3) *Ibid., ibid.,* art. 13.
(4) *Ibid., ibid.,* art. 14.

cas accoustumé (1) ». Les habitants du château, « en conformité du traité sur ce autrefois faict », nommaient, le même jour, les deux prudhommes ou échevins particuliers préposés à la police de leur quartier. Ces deux personnages devaient être appelés au conseil dans les mêmes circonstances que les notables, c'est-à-dire celle de la reddition des comptes des échevins de la ville et communauté et toutes celles où ses biens et finances étaient engagés (2).

Le mayeur était le chef de la ville, chef civil et militaire chargé de veiller à ses intérêts politiques et financiers et de pourvoir à son repos intérieur et à sa défense en cas de guerre. Mais il était surtout préposé à l'administration de la justice qu'il rendait au nom du souverain. D'après les lettres d'institution de son office, sa compétence, comme juge, s'étendait à toutes les actions personnelles, réelles et mixtes et à l'instruction de toutes les causes criminelles. Il ne pouvait prononcer de jugements, lorsqu'il échéait peine de sang. En pareil cas, il devait renvoyer le coupable, avec les pièces du procès, devant le bailli de Dole ou son lieutenant à Ornans (3). C'était la haute justice (*merum imperium*), le droit d'exécution (*jus gladii*) excepté. Enfin, le mayeur avait la police et la surveillance du conseil, la direction des débats. Il devait accueillir avec impartialité les diverses opinions exprimées, recueillir soigneusement les voix et tenir compte de leur pluralité dans la décision à intervenir (4). Les échevins administraient les affaires de la ville et communauté et étaient pécuniairement responsables de leur gestion (5). Ils étaient chargés de l'établissement des rôles de distribution « de l'ordinaire du sel (6) », du recouvrement des

(1) *Ibid., ibid.,* art. 15.
(2) *Statuts,* titre II, art. 3, et titre VII, art. 4.
(3) *Statuts,* titre III, art. 1, 2 et 3.
(4) *Ibid., ibid.,* art. 4.
(5) *Ibid.,* titre VI, art 1.
(6) *Ibid., ibid.,* art. 7 et 8.

amendes et jets ordinaires et extraordinaires (1), de la passation des marchés de fournitures et travaux publics (2). Les pots de vin leur étaient formellement interdits (3). Ils avaient la garde des titres de la ville et des archives communales (4). La police des cheminées (5), celle des matières inflammables (6) et le service des incendies était encore de leur compétence (7). Ils étaient comptables des meubles de la ville et de ceux de l'église, dont le secrétaire leur remettait l'inventaire signé de lui (8). Deux statuts, du 31 janvier 1611, leur imposent l'obligation de tenir en double les registres de paroisse et les livres de délibérations (9). Ils recevaient pour leurs frais de gestion d'abord la somme annuelle de vingt-cinq puis celle de trente francs (10). Les jurés, qu'on appelait aussi conseillers, formaient, avec le mayeur et les échevins, le conseil ordinaire de la ville (11). Lorsqu'il s'agissait de traiter une affaire de grande importance ou intéressant les biens ou les finances de la ville et communauté, ce conseil faisait appel aux notables et échevins particuliers du château, qui remplissaient, dans le conseil extraordinaire, le rôle qu'ont de nos jours, dans les conseils municipaux, les plus imposés des communes (12). Le syndic remplissait, auprès du mayeur justicier de la ville, l'office de ministère public. Il assistait à toutes les réunions du conseil, prenant note de ses résolutions pour les faire exécuter (13). Le scribe

---

(1) *Ibid.*, *ibid.*, art. 23.
(2) *Ibid.*, *ibid.*, art. 17 et 19.
(3) *Ibid.*, *ibid.*, art. 18.
(4) *Ibid.*, *ibid.*, art. 9 et 10.
(5) *Ibid.*, *ibid.*, art. 11 et 15.
(6) *Ibid.*, *ibid.*, art. 13 et 14.
(7) *Ibid.*, *ibid.*, art. 16.
(8) *Ibid.*, *ibid.*, art. 29.
(9) *Ibid.*, *ibid.*, art. 27 et 28.
(10) *Ibid.*, *ibid.*, art. 7 24.
(11) *Ibid.*, titre VII, art. 1 et 3.
(12) *Ibid.*, *ibid.*, art. 4.
(13) *Ibid.*, titre IV, art. 1 et 3.

ou greffier de la mairie lui remettait, chaque mois, les sentences « condemnatoires » entrainant amende au profit des habitants, et il faisait recouvrer le montant des amendes par les échevins (1). Le secrétaire de la mairie était en même temps procureur de la ville près du siège de bailliage (2). Les résolutions du conseil étaient prises à la pluralité des voix des membres présents et en nombre suffisant, c'est-à-dire représentant la majorité (3).

Les habitants d'Ornans étaient tous libres et leurs terres et autres biens étaient de franc-alleu. Ils jouissaient, en dehors de leurs franchises, de privilèges aussi importants que nombreux. Aussi leur bourgeoisie était-elle très recherchée et avaient-ils pu mettre à sa concession les conditions les plus sévères. Ils pensaient, non sans raison, qu'on ne saurait choisir avec trop de soin ceux avec lesquels on doit être en communauté de vie et d'intérêts (4). On ne pouvait être admis comme habitant qu'on ne fût « sans reproche, de bonne vie, fame et réputation (5) ». Il fallait, en outre, être « de franche et libre condition, sans estre atteint d'aulcune macule de mainmorte », et le prouver, au besoin, par un extrait, en due forme, de son acte d'affranchissement. Cet extrait était conservé aux archives de la ville (6). Le récipiendaire devait aussi justifier de moyens d'existence suffisants, ou, à leur défaut, d'une profession, d'un art, ou d'un métier honorable et qui pût être utile et profitable à la communauté ou aux particuliers (7). Ces qualités reconnues, il devait prêter le serment accoutumé (8) par devant le mayeur et

(1) *Ibid., ibid.*, art. 4. — On nommait souvent deux syndics, qui prenaient le titre de *premier* ou de *second syndic*. Le premier syndic était aussi appelé *procureur syndic*, et le second *substitut*.

(2) *Statuts*, titre V, art. 1 et 2.

(3) *Ibid.*, titre III, art. 5.

(4) *Ibid.*, titre VIII, art. 1.

(5) *Ibid., ibid.*, art. 2.

(6) *Ibid., ibid.*, art. 3.

(7) *Ibid., ibid.*, art. 4.

(8) *Ibid., ibid.*, art. 5.

verser cinquante francs à la caisse communale (1). Il était exempt de cette contribution, s'il avait épousé une fille ou une veuve originaire d'Ornans et y possédant « meix, maison, terres et héritaiges (2) ». Cette contribution fut élevée, le 16 août 1614, à la somme de cinquante francs pour les nouveaux habitants ayant pris femme à Ornans et à celle de cent francs pour les autres (3). Il était rare que le conseil en fît grâce et ce n'était jamais sans compensation. Etienne Mercier fut reçu gratuitement comme habitant, le 1er février 1612, mais à la condition qu'il fournirait deux bons mousquets pour le service de la ville (4); et nous avons vu que Jean Chevroton obtint la même faveur, le 19 septembre 1627, en échange d'une enseigne de soie aux couleurs de la ville (5). De peur qu'on invoquât un long séjour dans la ville pour acquérir le titre d'habitant par une sorte de prescription, il était sévèrement interdit de louer maison ou logement à un étranger sans « l'expresse et préalable licence et congé du conseil », sous peine de payer à sa place la finance d'admission, tous les « jets de prince et de ville qui lui seroient imposez », et de plus dix livres d'amende par contravention (6).

Les foires et marchés d'Ornans étaient aussi francs que les personnes et les biens de ses habitants (7). Ils étaient francs non seulement pour les habitants, mais encore pour les étrangers qui y amenaient des denrées quelconques pour les vendre. Les droits d'éminage et de vente, qui avaient existé autrefois, avaient été abolis, par la grâce de Philippe II (8), et, pour se conformer aux intentions généreuses de

(1) *Ibid., ibid.,* art. 5.
(2) *Ibid., ibid.,* art. 6.
(3) *Ibid., ibid.,* art. 10, et *Délib. du Cons.* de 1614.
(4) *Délib. du Cons.* de 1612.
(5) *Délib. du Cons.* de 1627.
(6) *Statuts,* titre VIII, art. 8.
(7) *Ibid.,* titre X, art. 1.
(8) *Ibid., ibid.,* art. 2. — Philippe avait cédé ses droits moyennant une somme annuelle de six livres.

ce prince, les habitants s'étaient interdit de les rétablir sous quelque forme que ce fût (1). Il était même interdit de prêter, moyennant finance, mesures ou poids aux vendeurs sous peine de dix livres par contravention (2). La ville en mettait à leur disposition et indemnisait ceux qu'elle avait préposés à leur garde en leur permettant de louer des cuves ou autres vases aux halles (3). Les mesures en usage aux halles d'Ornans étaient : des mesures de capacité : le quarril ou carril (4) (*quadrile*) de quatre setiers (*sextarium*) de huit channes (*canna*), la channe de deux pintes (*pinta*), la pinte de deux chauvels ou chauveaux (*cavellum*) équivalant chacun à soixante-quinze centilitres (5), pour les liquides; le penal (*panalis* ou *panale*), équivalant au double-décalitre et divisé en deux bichots (*bichetus*), et le coupet ou coupot (*cupeta*), pour les solides ; des mesures de poids qui étaient la livre (*libra*), de seize onces (*uncia*) de trente-deux grammes, et ses divisions, l'once, le gros et le grain (6). Il était défendu de vendre ou d'acheter avant l'heure de l'ouverture du marché, qui était huit heures en hiver et sept heures en été (7). Le fait d'aller au devant des vendeurs, pour accaparer les denrées et faire hausser leur prix, était puni de soixante sols par contravention (8). Les revendeurs et « revenderesses » ne pouvaient entrer au marché avant dix heures du matin sous peine de quarante sols d'amende (9). Les denrées qu'ils débitaient étaient, conformément à l'ordonnance du 17 janvier 1587, taxées par les échevins (10). Il leur était inter-

(1) *Ibid.*, *ibid.*, art. 3.
(2) *Ibid.*, *ibid.*, art. 4.
(3) *Ibid.*, *ibid.*, art. 4 et 5.
(4) Quart du muid (*modius* ou *modium*) de 320 litres.
(5) La pinte et le chauveau s'appelaient aussi pot et demi-pot.
(6) La ville avait droit d'étalonnage et l'exerçait. V. le titre XI des *Statuts.*
(7) *Statuts*, titre X, art. 7.
(8) *Ibid.*, *ibid.*, art. 8.
(9) *Ibid.*, titre XII, art. 4.
(10) *Ibid.*, *ibid.*, art. 2.

dit à peine de quarante sols d'amende, de vendre des denrées « ès jours de dimanche, feste de Nostre-Dame et autres solennelles, dez le premier coup de la grande messe et pendant icelle, sinon en cas de nécessité urgente (1) ».

La générosité des habitants d'Ornans à l'endroit des gens de la campagne, qui venaient y vendre leurs denrées (2), était d'autant plus méritoire, que les ressources de la ville étaient minimes. On peut en juger par la reddition des comptes des échevins de l'année 1610, qui termine le livre des délibérations de cette année. La recette s'était élevée à 1960 francs 5 gros 7 deniers, et la dépense à 1825 francs 5 gros 14 engrognes. Parmi les dépenses obligatoires figuraient : une somme de cinquante-six livres dix-sept sous six deniers, valant soixante-quatre francs et demi, payée au sienr Clément, receveur du domaine royal ; et une autre somme de vingt-sept francs dix gros payée au receveur de la familiarité pour les offices fondés par la ville. La première somme représentait les cinquante livres annuellement dues au souverain pour le droit de seigneurie directe sur les communaux d'Ornans, communaux cédés aux habitants, par un de leurs seigneurs, à une époque incertaine, et les six livres qui lui étaient également dues pour les droits d'éminage et de vente aux foires et marchés, droits auxquels nous avons vu que Philippe II avait renoncé en leur faveur. Le paiement de ces sommes, celui des *effuages* et *dons gratuits*, et la recette des fonds destinés à assurer les services publics, étaient assurés par des collectes ou jets (3). La collecte pour le don gratuit était proportionnelle aux biens et facultés des parti-

---

(1) *Ibid., ibid.*, art. 5.

(2) Nous avons trouvé, dans les *Délib. du Cons.* de 1635, les prix des principales denrées à cette époque. Le cent de foin valait 6 gros, celui de paille 5 gros ; la pinte de bon vin pur, 2 gros ; l'émine d'avoine, 15 gros ; la livre de bœuf « des bons endroits », 2 sols, celle des autres, 4 blancs ; la livre de mouton, 2 gros, celle de veau, 6 blancs ; la livre de pain blanc, 18 deniers, celle de pain bis, 3 blancs.

(3) *Statuts,* titre XVII, art. 1.

culiers (1). Le jet de la Saint-Michel était réparti non seulement en raison des meix et héritages possédés par les particuliers, résidents ou non (2), sur le territoire de la communauté, mais encore des avantages qu'ils pourraient retirer des communaux et des profits qu'ils pouvaient faire aux foires et marchés (3). Les fonds destinés à assurer les services publics étaient, en principe, répartis par tête d'habitant résidant ou de forain possédant des biens à Ornans ; mais, dans l'application, *le fort portait le faible*, c'est-à-dire que ceux qui pouvaient payer payaient pour ceux qui ne le pouvaient pas (4). La commission de répartition de ces différentes contributions était composée des échevins de la ville, de ceux du château et de deux habitants capables et lettrés, si possible, de l'un et l'autre bourg, choisis par le conseil, les notables appelés (5). Les rôles et contrôles étaient établis en toutes lettres « sans chiffres ni abréviations (6) ». Il était alloué aux échevins vingt sols par rôle et contrôle et aux répartiteurs, en général, neuf francs pour frais et dépens (7), lorsqu'il s'agissait de jets pour le don gratuit ou pour les dépenses communales. Le jet de la Saint-Michel ou *jet des sols* ne leur donnait droit qu'à une somme moitié moindre (8). Les jets extraordinaires ne leur rapportaient que deux liards par franc (9).

Les habitants d'Ornans ne formaient, comme précédemment, qu'un seul corps de bourgeoisie : ils étaient tous de libre condition, tous égaux en droits, tous soumis aux

---

(1) *Ibid., ibid.*, art. 2.

(2) Lorsqu'il s'agissait du don gratuit, les forains ne payaient que dans le cas où ils ne contribuaient pas au lieu de leur domicile. (Art. 10.)

(3) *Statuts*, titre XVII, art. 3-6.

(4) *Ibid., ibid.*, art. 7-9 et art. 11.

(5) *Ibid., ibid.*, art. 12.

(6) *Ibid., ibib.*, art. 13.

(7) *Ibid., ibid,,* art. 13 et 14.

(8) *Ibid., ibid.*, art. 15 et 16.

(9) *Ibid., ibid.*, art. 17.

mêmes obligations. Si leur division en gens de *qualité*, gens d'*état* et gens de *métier* existait déjà dans les mœurs, elle n'avait pas de conséquences pratiques (1). D'après le rôle du jet de la Saint-Michel de l'année 1610, les gens de qualité ou nobles d'Ornans étaient alors : Claude de Chassagne, sieur de Trepot, qui fut mayeur de 1615 à 1619 ; Anne de Grospain ; Jeanne-Baptiste de Grospain, femme de Mathieu de Saint-Mauris ; François de la Grange ; Laurence-Françoise d'Orsans, veuve de Jean de Grospain, écuyer, sieur de Belmont et de Bremondans ; N. sieur de Thurey ; Guillaume Vernerey, écuyer. Les Andelot, les Chantrans, les Perrenot, les Philibert avaient disparu du livre d'or de la localité. Les gens d'état, qu'on qualifiait *messires*, étaient : les Bouhélier, les Clément, les Gérard, les Gonzel, les Mercier, déjà anoblis ; les Bauquier, les Chevroton, les Darc, les Guignet, les Martin, les Perrinot, les Saulnier, les Vernier, qui allaient l'être ; les Barthon, les Baudoyer, les Boutte, les Cuenot, les Daresche, les Devillers, les Fardey, les Gautheron, les Georges, les Gody, les Groshenry, les Jacquenot, les Maillot, les Marlet, les Merceret, les Monnier, les Nodier, les Pellerin, les Pontier, les Poussot, les Rebillon, les Richard, les Roland, les Roussel. Enfin, les gens de métier (artisans, cultivateurs, marchands) étaient : d'autres Colard, Cuenot, Darc, Nodier, Roussel, et les innombrables tribus des Bailly, des Baron, des Bauquin, des Charmigney, des Doney, des Dubief, des Estin, des Estevenon, des Fourquet, des Gressot, des Martel, des Muselier, des Miellin, des Nargaud, des Oudot, des Petitjeannin, des Poulain, des Rigolier, des Teste et des Vieille.

Outre ces familles nobles, la bourgeoisie d'Ornans comptait un certain nombre de familles distinguées ayant blason. Les Bauquier portaient *d'azur à l'oie d'argent posée sur un*

(1) En matière d'impositions toutefois ; car, de 1627 à 1647, elle en eut dans les élections municipales.

tertre de sinople; les Bouhélier (1), *de gueules à trois fasces d'or* (2); les Chevroton, *de gueules au chevron d'or acc. en chef de deux étoiles de même, en pointe d'un croissant d'argent*; les Clément, *de gueules à deux ailes adossées d'argent, timbre un demi-vol d'argent* (3); les Darc, *de gueules à trois dards d'argent mis en pal*; les Gérard, *de... au chevron de... acc. de trois têtes de nègres, celles du chef affrontées* (4); les Gonzel (5, *d'azur au chevron d'argent acc. de trois pommes dardées de même*; les Guignet, *écartelé aux premier et quatrième de... au renard de... mis en bande, au deuxième de... à trois pals de... au troisième de... à trois chevrons renversés de... posés deux et un* (6); les Martin (7), *de sable à la fasce d'argent acc. de trois quintefeuilles percées de même, deux en chef, une en pointe, timbre : une tour d'argent percée de sable, surmontée d'un rameau à trois branches d'argent chargé de trois quintefeuilles de sable*; les Mercier, *de gueules au chevron d'or acc. de deux roses de même en chef et d'une en pointe*; les Perrinot, *d'azur à la fasce d'or acc. en chef d'une rose d'argent et en pointe d'un croissant de même*; les Saulnier, *d'azur à la fasce d'or acc. de trois annelets de même*; les

(1) Annoblis par lettres-patentes de Charles-Quint en date, à Regensbourg, du 15 août 1533. (V. *Cour des Compt.*, reg. 37, fol. 37.

(2) Ecu en pierre sculptée appartenant au musée de Besançon et provenant de l'hôtel Bouhélier d'Ornans.

(3) Devise : à tous Clément.

(4) Sceau d'Antoine Gérard, officier au siège d'Ornans, 1597.

(5) Un Gonzel fut tué au siège de Dole en 1636; un autre commandait au Lomont en 1674; un troisième, plutôt que de se soumettre à la domination française, émigra en Autriche, où il fut fait comte du Saint-Empire, et vint plus tard, à Paris, se faire mettre à la Bastille où il mourut.

(6) Sceau de J. Guignet, officier du bailliage d'Ornans, 1641.

(7) Annoblis par Philippe IV le 3 juillet 1658. Deux membres de cette famille ont souffert pour la ville, dont ils étaient mayeurs. Claude fut emmené en otage par le vicomte de Courval en 1639; Jean fut enfermé à la citadelle de Besançon en 1673, par l'ordre de Quiñones.

D'autres Martin portaient *d'azur à trois anneaux d'or, à une croix de même.*

Vernier, *écartelé aux premier et quatrième d'azur à un lion couronné d'or, armé et lampassé de gueules, aux deuxième et troisième bandé d'or et d'azur de six pièces, à une bordure de gueules surchargée d'une autre d'argent brochant sur le tout.*

La période espagnole a été féconde en illustrations dont Ornans a produit sa bonne part. Nous citerons particulièrement : *Claude de la Barre* (1558-1629), cordelier du couvent de Besançon, docteur en théologie de Paris, évêque d'Andreville et suffragant de l'archevêque de Besançon, sacré, dans son pays natal, par Ferdinand de Rye, en novembre 1616 (1); *Pierre Vernier* (2) (1587-1637), capitaine-châtelain d'Ornans de 1622 à 1637, mathématicien distingué, inventeur de l'instrument de son nom, directeur général des monnaies au comté de Bourgogne, qui mit Gray en état de défense en 1636 ; *Claude Richard* (3) (1589-1664), célèbre jésuite, qui professa les mathématiques à Madrid, où il est mort, pendant quarante ans, publia une édition d'Archimède et inventa la montre magnétique, au moyen de laquelle on peut connaître l'heure de toutes les parties du monde ; *Claude Clément* (4), (1594-1642), autre jésuite célèbre, qui a professé les antiquités grecques et latines à Dole, puis à Lyon et enfin à Madrid où il mourut ; *Joseph Saulnier* (5), abbé de Saint-Vincent, évêque *in partibus* d'Andreville et suffragant de Besançon, qui sacra Antoine-Pierre de Gram-

(1) « Lors de son arrivée à Besançon, le chapitre métropolitain et la municipalité l'envoyèrent saluer ; le chapitre lui offrit le pain et le vin, la municipalité fit porter six grands pots de vin blanc et clairet. Son portrait se voyait dans le petit réfectoire des Cordeliers de Dijon avec ses armoiries qui étaient d'azur à la croix ancrée d'or et bordure de même. » (A. CASTAN, *Evêques auxil. de Bes.*, in *Mém. Soc. d'Emul. du Doubs*, 1876, p. 477-8.)

(2) Fils de Jean Vernier, notaire, et de demoiselle Henriette N.

(3) Fils de Jean Richard, docteur-ès-droits, et de dame Marguerite Brun.

(4) Fils de Claude Clément, docteur-ès-droits, et d'Antoine Cornu.

(5) Frère de Quentin Saulnier, mayeur en 1641.

mont Ier, dans une chapelle souterraine de son abbaye, « dans un moment où le chapitre métropolitain était en difficulté avec la cour de Rome (1) » ; *Jean Gody* (2) (1600-1662), en religion dom Simplicien, bénédictin de Saint-Vincent, professeur de philosophie et de belles-lettres au collège de Cluny, poète latin et français, auteur d'un volume d'*Odes sacrées*, d'un recueil intitulé : *Les honestes poësies de Placidus Philémon Gody, dédiées à très illustre et vertueuse dame Marie du Pont, dame de Combalet*, et d'une tragédie latine, *Humbertus* (3) ; *Adrien Roussel* (4) (1606-1659), célèbre minime, professeur de théologie et de mathématiques à Munich, où il fut distingué par le duc de Bavière, puis provincial de son ordre en Savoie où il mourut à Thonon.

Ornans faisait toujours grand accueil aux personnages de distinction qui l'honoraient de leur visite ou lui accordaient leur protection, et leur offrait, outre le vin d'honneur, des cadeaux qui variaient beaucoup. Tantôt c'étaient des truites et des hombres de sa rivière cuits au bleu dans le bon vin du cru, des pièces de venaison, de l'hypocras, des dragées, des confitures sèches, tantôt des pièces d'orfèvrerie, le plus souvent de la vaisselle d'argent. En 1604, le 10 juin, le conseil vote une somme de vingt-quatre écus qui sera consacrée à l'achat d'un présent à faire au comte de Champlitte gou-

(1) « D. Saulnier mourut le 25 avril 1681, âgé de 85 ans. Il fut inhumé dans le chœur de l'abbaye Saint-Vincent, sous un mausolé que décorait son portrait. » (A. CASTAN, *loc. cit.*, p. 479-80.)

(2) Fils de Claude Gody et de Marguerite Parrot.

(3) On connait sa pièce de vers en l'honneur de N.-D. de Montroland, qui a pour titre : Invitation aux villes de Franche-Comté, et l'on cite souvent la strophe où il s'adresse à sa ville natale :

Ville d'un ample tribunal,
Berceau de ce grand cardinal
Qui présida sur la Sicile,
Ornans, soupire ici tes vœux.,
Où se voit un meilleur azile
Que tu n'es point aux malheureux.

(4) Fils de Messire Jean Roussel et de Philiberte Gurrier.

verneur de la Franche-Comté, qui doit venir à Ornans. Le 24 février 1614, il s'agit de lui offrir, à l'occasion de sa promotion à la dignité de chevalier de la Toison d'Or, un cheval de prix ou de la vaisselle plate. Le 20 juillet 1622, on vote l'achat d'un plat bassin d'argent, de la valeur de six-vingt francs (qui en coûtera, en réalité, sept-vingt-trois et demi), pour lui être présenté « avec du poisson dessus, en reconnaissance de ce qu'il a faict respecter les privilèges de la ville sur le logement des gens de guerre ». Enfin, le 25 janvier 1625, on lui fait présent d'une aiguière et de deux salières d'argent du prix de deux-cent-quarante-deux francs huit gros et demi [1]. Nous avons vu, précédemment, offrir au comte de Cantecroix un chevreau [2], deux bœufs [3], et, à son fils, une chaîne d'or de quatre-vingt-deux francs pour le remercier « de ce qu'il s'est employé à maintenir les privilèges de la ville [4] ». On allait au devant de ces grands personnages, jusqu'à une certaine distance de la ville, et le conseil députait, à cet effet, ceux des habitants qui pouvaient, le plus dignement, représenter la ville [5]. Ces habitants étaient à cheval et les arquebusiers leur faisaient escorte [6]. Ils souhaitaient la bienvenue et offraient le vin d'honneur. Des vases d'étain aux armes de la ville, et qu'on appelait *cimases* ou *cimaises* furent achetés, à cet effet, en 1623. Quatre de ces cimases contenaient une channe et les deux autres trois chauveaux [7]. Nous ne savons si, comme à Langres, on distinguait les vins qu'on y offrait en vins de *lion*, de *singe*, de *mouton* et de *cochon*, « dénominations

(1) *Délib. des Cons.* de 1614, 1622 et 1625.
(2) *Délib. du Cons.* de 1581, 26 janvier.
(3) *Délib. du Cons.* de 1590, 30 décembre.
(4) *Délib. du Cons.* de 1618, 28 mai.
(5) *Délib. du Cons.* de 1604, 10 juin.
(6) *Délib. du Cons.* de 1608.
(7) *Délib. du Cons.* de 1623, 26 mars. — Ces brocs furent vendus en 1764, sur la proposition du mayeur, et leur prix fut employé aux réparations de Saint-Roch. V. *Délib. du Cons.* de 1764, 14 mars.

symboliques, qui exprimaient les différents degrés ou caractères de l'ivresse qu'ils pouvaient produire : le *lion*, courage ; le *singe*, malice ; le *mouton*, débonnaireté ; le *cochon*, bestialité (1) ».

Les exercices du corps devaient être en honneur dans une ville guerrière. Non content de veiller à la bonne exécution de ceux qui accompagnaient les revues et montres d'armes, le magistrat donnait une attention particulière aux chasses générales et battues, ainsi qu'au tir à l'oiseau ou *papegay*. Deux titres des statuts leur sont consacrés. Dans le titre XXX, on rappelle qu'Ornans est une des villes du comté de Bourgogne auxquelles les souverains du pays ont concédé le privilège de la « chasse aux bestes rousses aux aultres villes prohibée ». Nous avons vu, en effet, que le 1er décembre 1471, le comte-duc Charles-le-Guerrier avait déclaré que les habitants avaient droit de « pouvoir gayer et chasser à bestes sauvaiges rière le finaige et territoire d'Ornans (2) ». Pour que l'usage de privilège ne fut point un sujet de querelle entre les habitants, qui ont toujours eu la passion de la chasse, le magistrat avait dû, dès longtemps, le soumettre à certaines règles. Le titre précité établit que, « sur ce subject, de tout temps il at esté statué que aulcun, habitans des ville et chasteau ne feront chasse à hayes des dictes bestes rousses rière le territoire d'illec, en quelque part que ce soit, que premièrement, avant que d'aller à la chasse, pour le faire à seavoir à tous qui y vouldront aller participer comme ils peuvent et doibvent, ne soit sonné la trompe des chasseurs en deux lieux de la ville, et par trois fois et reprises pour le moings, seavoir est sur les ponts Dessus et Dessoubz, et par ce moyen personne n'en pouvoir prétendre cause d'ignorance, et ce à peine de soixante solz en cas de contravention et sur chascun contrevenant applica-

(1) Paul Lacroix, *Mœurs et usages au moyen âge*, p. 343.
(2) *Arch. d'Ornans, Anc. invent* ,n° 59.

bles au profit desd. habitans et de commise des bestes qui seroient prinses ou du prix d'icelles au profit que dessus ». Ce titre, comme l'indique sa rédaction archaïque, n'était que la reproduction d'un statut déjà ancien introduit dans le code de 1602.

L'article premier du titre du *papegay* (1) rappelle que ce jeu n'a pas uniquement pour but une réjouissance publique, mais qu'il est surtout un exercice de nature à « façonner et adextrer les jeunes gens et autres habitans aux armes ». Le tir à l'oiseau avait lieu régulièrement le premier dimanche de mai. Si la chose n'était pas possible, le *roy du papegay* requérait du mayeur la désignation d'un autre jour. Ce tir avait lieu en dehors de la ville, pour éviter tout danger, et particulièrement près de la fontaine de la *Froidière* (2). Le premier coup était réservé au souverain qui était représenté, pour la circonstance, par un de ses officiers au siège d'Ornans ou par un autre personnage à son choix (3). Le deuxième coup appartenait à la ville et était tiré par le mayeur, s'il le désirait, dans le cas contraire, par un député du conseil (4). Le suivant était à celui qui avait abattu l'oiseau l'année précédente, c'est-à-dire au *roy du papegay* (5). Les habitants tiraient après eux dans l'ordre de leur inscription spontanée au rôle spécial établi, à cet effet, par le scribe de la mairie ou le secrétaire de la ville « sans prélation ny acceptation de personne (6) ». Le *roy du papegay* était exempt, pour l'année, des jets et des gardes, ainsi que des autres charges concernant le service de la ville (7). Celui qui abat-

(1) *Statuts*, titre XXXII.

(2) *Ibid., ibid.*, art. 2. — En 1585, cependant, nous voyons tirer aux Isles, une des places de la ville. (*Délib. du Cons.* de 1585, 6 mai.

(3) *Ibid., ibid.*, art. 3. — Plus tard le magistrat s'attribua ce droit par un article additionnel, l'article 9. V. les *Délib. du Cons.* de 1615, 25 avril.

(4) *Ibid., ibid.*, art. 4.

(5) *Ibid., ibid.*, art. 5.

(6) *Ibid., ibid.*, art. 6.

(7) *Ibid., ibid.*, art. 7.

tait le papegai trois années de suite, était exempt de toutes charges sa vie durant (1). Une des obligations du *roy du papegay* était celle de donner « un prix d'honneste valeur pour estre tiré à l'arquebuse franchement et sans mise » par ceux qui avaient tiré avant lui ou qui n'avaient pu le faire étant porté après lui sur le rôle (2). Le tir était suivi d'un *paste* ou repas, auquel prenaient part tous les tireurs inscrits. Le mayeur Claude Clément ayant abattu le papegai, en 1608, le conseil décida que les échevins donneraient jusqu'à trente francs pour le *paste* traditionnel et le vin qu'on devait y boire. Ils devaient, en outre, délivrer de la poudre de la ville pour tirer des salves (3).

En dehors de ce tir général, il y avait des tirs particuliers les jours de fête, tirs pour lesquels la ville donnait aussi de la poudre. Quelquefois la ville recevait des prix qui donnaient lieu à un tir général extraordinaire. C'est ainsi que le 27 juillet 1608, le conseil remerciait le comte de Cantecroix d'un prix franc donné à la ville et prescrivait un tir général pour le jour même. Chaque ménage put fournir un tireur qui devait être soit son chef, soit un de ses enfants. Les clercs et les valets étrangers furent exclus de ce tir (4). La multiplication des tirs particuliers nécessita, de bonne heure, un local spécial. Dès 1603, le conseil permit aux arquebusiers d'Ornans de construire un bâtiment à l'usage de leur société (5). En 1657, soit qu'il n'existât plus, soit qu'il eût reçu une autre destination, ce bâtiment était remplacé par un petit édifice qu'on voit encore dans le vallon de *Membouque*. Le conseil accorda, à cette occasion, une subvention de deux cents francs aux arquebusiers et approuva les

---

(1) *Statuts,* titre XXXII, art. 10. — Cet article a été ajouté comme l'article 9, le 25 avril. 1616.

(2) *Ibid., ibid.,* art. 9.

(3) *Délib. du Cons.* de 1608, 6 mai.

(4) *Ibid.,* 27 juillet.

(5) *Délib. du Cons.* de 1603, 22 août.

règles du *noble jeu de l'arquebuse* (1). En 1660, la nouvelle *arquebuse* était terminée et, par les ordres du conseil, était couverte de *laves* (2). Les *chevaliers de l'arquebuse* ne craignaient pas d'aller produire leur adresse sur d'autres théâtres que leur ville natale. Ils allaient tirer à Besançon (3), à Salins (4), à Dole (5) et jusqu'à Chalon-sur-Saône (6). Chaque fois, le conseil leur votait une indemnité de soixante à cent et deux cents francs. En 1657, le jour de la fête patronale de Saint-Laurent (10 août) eut lieu, à Ornans, un grand concours de tir qui réunit les arquebusiers de Besançon, de Quingey, de Vuillafans et de Loray (7).

---

(1) *Délib. du Cons.* de 1657, 3 avril.
(2) *Délib. du Cons.* de 1660, 4 août.
(3) *Délib. des Cons.* de 1600 (20 mai), 1625 (12 août), et 1657 (11 mai).
(4) *Délib. du Cons.* de 1626, 23 août.
(5) *Délib. du Cons.* de 1627, 29 août.
(6) *Ibid.*, 24 juin.
(7) *Délib. du Cons.* de 1657, 8 décembre.

CHAPITRE DOUZIÈME

Administration et police. — Instruction publique. — Ecoles publiques et écoles privées. — Assistance et mendicité. — Budget des pauvres et fondations charitables. — Ponts et chaussées. — Police rurale. — Vaine pâture. — Vignes et vendanges. — Clôture des propriétés. — Plantations. — Bois et forêts. — Droit d'usage. — Fruits et maraude. — Industrie et commerce.

Le 29 janvier 1576, le magistrat d'Ornans délibérait d' « envoyer à Dole pour s'informer, vers M. le Principal du collège ou bien vers M. Magnin (1), si l'on pourroit avoir un maistre d'escoliers ou recteur pour enseigner la jeunesse (2) ». Au mois de mai, il croyait avoir trouvé ce maître en la personne de Claude Tyrode, auquel il offrit trente francs de gages ; mais ces gages ne furent pas acceptés (3). Un mois plus tard, les prudhommes furent plus heureux, et l'on put installer dans son office un recteur auquel on donna cinquante francs d'émoluments annuels, une maison et un lit (4). Il eut, en outre, la rétribution scolaire payée mensuellement par les parents de ses écoliers (5). Le 5 septembre 1582, lorsque le conseil d'Ornans se décida à construire un hôtel de ville, il fut entendu qu'on y installerait l'école, à laquelle on donnait le nom de collège (6). Le 15 janvier 1584, sur le reçu de lettres de « la souveraine cour » s'informant « sur le faict de l'instruction de la jeu-

(1) D'une famille de Clerval et de Passavant annoblie au XVIe siècle.

(2) *Délib. du Cons.* de 1576.

(3) *Ibid.*

(4) *Ibid.* — Les émoluments furent portés à 90 fr. en 1595, à 120 en 1609, à 150 en 1623, à 400 en 1658. V. les *Délib. des Cons.* de ces années.

(5 et 6) Elle fut fixée, par les *Statuts* de 1602, titre XIII, art. 15, à la somme de 6 blancs et 2 gros pour les écoliers n'habitant pas le collège. Le collège avait des pensionnaires. L'inventaire du mobilier de l'hôtel de ville en 1610 constate qu'il y avait « six chalits dans la chambre haute où sont les escoliers ».

nesse avec rudiments de nostre saincte foy catholique », le conseil répond fièrement qu'il y a à Ornans un « vicaire (1), homme docte et expérimenté, comme aussy un précepteur docteur ès droits (2) ». L'enseignement religieux fut assuré plus tard, en 1602, par l'art. 5 du titre XVIII (3) des *statuts*. L'article 2e exigeait que le recteur et les régents de ses écoles fussent de bonne vie et de saine doctrine catholique, modestes et pieux. Ils devaient de plus être au moins bons grammairiens. L'enseignement fut, en effet, longtemps imité à l'étude de la grammaire. On y joignit, en 1654, celle du latin, déjà prévue par l'article 2e du titre précité des statuts qui parle du cas où « les parents désirent poursuyvre plus oultre ». Dans un traité passé, le 13 mars de cette année, entre le magistrat et messire Antoine Gonzel, recteur des écoles, on remarque la clause suivante : « Tiendra la rigoureuse main à ce que les escoliers parlent la langue latine, tandis qu'ils seront dans le collège (4) ». Il y eut dès lors deux écoles sous le même toit, une école primaire et un collège. La première était confiée à des régents sous la surveillance et la direction du recteur ou principal qui, seul ou aidé d'un ou plusieurs régents, donnait l'instruction secondaire. Nous verrons plus tard comment cette organisation fut complétée (5).

---

(1) Il se nommait Miget.

(2) *Délib. du Cons.* de 1584.

(3) *Des escoles des arts libéraux.*

(4) *Délib. du Cons.* de 1654.

(5) Les recteurs ou principaux de cette époque, dont les noms nous sont parvenus, étaient : N. Paradis (1600); N. Courvoisier (1609); J. B. Clément, docteur-ès-droits (1621); Jacques Gérard (1623); Simon Colard, de Dole, prêtre (1623) ; Claude Loigerot, prêtre (1636); Antoine Gonzel, prêtre (1642); Antoine Saulnier, prêtre (1658); N. Mariotte, prêtre (1673); Thiébaud Binestruy, prêtre (1673). Le nom d'un seul régent, Guillaume Perroux, nous est resté. C'est probablement le même que Guillaume Perroux, recteur des écoles en 1641, qui fut reçu habitant gratuitement, à la condition que, s'il quittait sa charge, il continuerait à servir la messe paroissiale les dimanches et ours de fêtes. (*Délib. du Cons.* de 1641, 21 nov.)

Pour que la bonne renommée des écoles publiques d'Ornans ne fut pas compromise par l'insuffisance des écoles privées, il fut interdit à ces dernières de donner l'enseignement. Les maîtres qui les tenaient devinrent de simples répétiteurs qui conduisaient leurs élèves aux écoles « générales ». Toute contravention à cette règle était punie de cent sols d'amende (1). Déjà, en 1600, le magistrat satisfait de l'enseignement donné par le sieur Paradis, recteur de ses écoles, avait décidé que « les enfants ne pourroient aller à autre escole que pour répéter leurs leçons (2) ». Jaloux de maintenir la prospérité de ses écoles, le conseil ne se départit jamais de cette ligne de conduite. Le 25 avril 1606, il ordonna aux syndics de poursuivre les particuliers « qui envoyent leurs enfants à des escoles aultres que la principale (3) ». Les écoles privées résistèrent, cependant, à une interdiction aussi formelle. En 1686, Cl.-Fr. Pélerin, procureur-syndic, poursuivait devant la justice de mairie un certain nombre d'habitants coupables d'avoir envoyé leurs enfants étudier auprès de discrètes personnes J.-B. Clément, prêtre, et Messire Fr. Mercier, prêtre, docteur en sainte théologie, au lieu de les envoyer aux écoles de la ville (4).

Les habitants d'Ornans assistaient charitablement leurs pauvres ; mais ils n'entendaient pas entretenir ceux du voisinage qu'attirait, dans leur ville, la facilité relative de l'existence. Le 31 mars 1576, leur conseil donne l'ordre de faire reconduire les pauvres étrangers dans leurs villages d'origine et de les remettre « ès mains des prudhommes desd. villaiges ». Le 1er mai 1604, ordre est donné aux syndics « de faire chasser les estrangers valides mendiant en ville, sur-le-champ, et de faire sortir les estropiés, dès que le temps le permettra ». Le 21 octobre 1618, le procureur-syndic reçoit

(1) *Statuts*, titre XVIII, art. 5.
(2) *Délib. du Cons.* de 1600, 29 janvier.
(3) *Délib. du Cons.* de 1606.
(4) *Arch. d'Ornans, Tenues de justice de la Mairie.*

l'ordre de faire « sortir prestement de ville les pauvres estrangers et particulièrement le nommé Samuel que l'on dict estre huguenot (1) ». Ils ne voulaient aussi nourrir que ceux de leurs pauvres qui étaient vraiment dignes d'intérêt et de pitié ; leurs échevins tenaient un rôle des véritables indigents, auxquels ils remettaient une marque pour se faire reconnaître, et interdisaient à d'autres qu'eux de demander l'aumône (2). Cette marque, qui était fixée aux vêtements (3), fut d'abord une *croix de Saint-André* d'étoffe rouge (4), et, plus tard, une plaquette de fer-blanc gravée aux armes de la ville (5). Le 15 décembre 1585, à un conseil extraordinaire tenu chez le mayeur François Gonzel, et auquel assistaient non-seulement les notables, mais encore « vénérables personnes MM. Miget, vicaire de l'église d'Ornans, et Colard, confamilier », il est « advisé sur la nourriture des pauvres naturels du lieu, selon l'ordonnance et édict de la souveraine cour de parlement ». Le conseil établit une liste des « pauvres nécessiteux et qui n'ont moyen de vivre sans l'assistance du bien du public ». On ne voit, dans cette liste, que des enfants, des vieillards et des veuves. Il est décidé que « tous les jours, à neuf heures du matin, en l'hôtel du premier syndic, on distribuera pour un sol de pain à chascun pauvre ». Comme la ville n'est pas riche, on aura recours aux particuliers fortunés pour réunir les fonds nécessaires. Cette année-là le nombre des pauvres était de 30, 24 en ville et 6 au château ; l'année suivante, il était déjà de 47 (6).

Pour subvenir aux dépenses occasionnées par la nourriture des malheureux, on faisait des quêtes dans les mai-

(1) *Délib. des Cons.* de 1576, 1604 et 1618.
(2) *Délib du Cons.* de 1582, 19 mars.
(3) *Délib. du Cons.* de 1604, 1er mars.
(4) *Délib. du Cons.* de 1629, 22 mai.
(5) *Délib. du Cons.* de 1662, 23 février.
(6) *Délib. du Cons.* de 1585.

sons (1). Les offrandes spontanées n'étaient pas rares : le 11 décembre 1598, les échevins reçoivent cinquante francs, qui sont présentés au conseil par les confrères de saint Eloy pour être distribués aux pauvres (2). La ville disposait, d'ailleurs, bien qu'en disent ses conseillers, de ressources, sinon considérables, du moins presque suffisantes pour assister les pauvres. A l' « aumosne » de Mahaut d'Artois, dont la valeur était encore de seize livres estevenantes en 1610, étaient venus se joindre les revenus légués par un grand nombre de particuliers d'Ornans. Le montant s'en élevait, à la même époque, à la somme de quatre-vingt-dix-sept francs quatre gros. Postérieurement, Anne-Elisabeth de Grospain, veuve de Claude de Poligny, baron de Traves, légua, aux pauvres d'Ornans, deux sommes, l'une de mille, l'autre de cinq cents francs (3). En outre, des fondations charitables d'une autre nature avaient été faites en leur faveur. Un membre de la famille de Grospain avait, antérieurement à l'année 1600, fait donation à la ville d'une somme dont le revenu permettait au conseil de doter, chaque année, une fille pauvre. En 1600, la somme délivrée de ce chef fut de trente-cinq livres (4). Un chanoine du nom de Pontier, ancien familier d'Ornans, avait légué à la ville une autre somme, dont les revenus servaient à payer l'apprentissage de trois orphelins et assurer le mariage de trois orphelines (5).

Ornans entretenait deux ponts sur la Loue. A l'époque de la rédaction des statuts (1602), ces deux ponts étaient en bois et demandaient de fréquentes réparations. Celui du Bourg-Dessous fut remplacé, cette année-là, par un pont de pierre qui coûta 3260 livres (6). Il fut orné, en 1606, d'une

(1) *Délib. du Cons.* de 1586.
(2) *Délib. du Cons.* de 1598.
(3) *Délib. du Cons.* de 1643, 8 novembre.
(4) *Délib. du Cons.* de 1600, 28 octobre.
(5) *Délib. du Cons.* de 1606, 26 décembre.
(6) *Délib. du Cons.* de 1602, 6 mai.

grande croix de pierre avec un christ de bronze [1], et fut béni par le curé Pierre Chevroton le 16 avril 1607 [2]. Le pont du Bourg-Dessus ou *Vieux-Pont* fut reconstruit en pierre dans le courant de l'année 1607. Les bois provenant de l'ancien pont furent donnés aux Minimes [3]. La ville entretenait, en commun avec les villages de Maisières et de Foucherans, deux petits ponts de pierre sur le bief ou ruisseau de la Brenne. Le premier était sur la route de Besançon par Maisières, Scey-en-Varais, Epeugney et Pugey, le deuxième sur le chemin de Foucherans [4]. Les ponts de l'Onnaige et de Sainte-Marie étaient alors en bois, ainsi que les parties couvertes du ruisseau de Membouque. Enfin, les ponts à piétons ou *planches* [5], jetés sur les divers biefs et ruisseaux du territoire, étaient aussi considérables qu'aujourd'hui. On ne devait jeter à la rivière rien de ce qui pouvait en gêner le cours et faire refluer l'eau dans les parties basses de la ville, la Grande-Rue et les places des Isles et des Islottes, à l'époque des grandes crues. Les rues et les pavés étaient entretenus par les riverains [6]. Ils étaient tenus, comme maintenant, de les balayer et nettoyer le samedi, les veilles de fête et toutes les fois qu'ils en étaient requis [7]. Les locataires étaient astreints à ces soins de propreté comme les propriétaires et traitaient avec eux des frais que ces soins leur imposaient [8]. On ne pouvait laisser séjourner, dans les rues, ruelles et chemins de la ville ou sur les places, ni fumier, ni terre, ni matériaux de construction ou de démolition [9]. Il fallait une

---

(1) *Délib. du Cons.* de 1606, 28 mai.
(2) *Délib. du Cons.* de 1607.
(3) *Délib. du Cons.* de 1608, 4 août.
(4) *Statuts*, titre XXI, art. 2.
(5) Il est déjà question de l'une d'elles, la *Planche-Thomas*, dans un titre du XIVe siècle, le *Testament de Hugues d'Ornans*.
(6) *Statuts*, titre XIX, art. 2.
(7) *Ibid.*, *ibid.*, art. 3.
(8) *Ibid.*, *ibid.*, art. 5.
(9) *Ibid.*, *ibid.*, art. 8 à 11.

permission expresse de la ville pour construire des bâtiments ou des escaliers en saillie sur la rue (1). Les égoûts particuliers devaient être couverts et les étables à pourceaux placées à distance telle de la rue que la mauvaise odeur ne pût s'y faire sentir (2). Il était défendu de jeter sur la voie publique aucune ordure ou immondice (3). La réfection des grands chemins royaux et *vies poles* était à frais communs ; les chemins de défruitement étaient entretenus par les usagers, et la ville n'intervenait dans leur réparation que s'ils servaient à d'autres transports que ceux des récoltes (4). La réparation des chemins à frais communs était assurée par une sorte de corvée, appelée la *dizaine*, du nombre des travailleurs qu'elle occupait sous la direction du *superintendant* des travaux de la ville (5). Les échevins établissaient les rôles de cette prestation en nature (6).

Pour la garde des fruits de la terre, le conseil, les notables appelés, choisissait, chaque année en temps voulu, quatre *messiers* « gens de bien, de bonne fame et renommée, d'âge suffisant, pères de famille » (7). Ces messiers pouvaient se faire remplacer par leurs fils, lorsque ceux-ci étaient dans les conditions requises (8). Pour que la charge de messier fut supportable, on ne devait l'imposer à la même famille ou communion que tous les six ans (9). Chacun des messiers recevait une indemnité de huit francs (10). La garde des forêts et des bois communaux était assurée par deux *forestiers* choisis pour une ou plusieurs années et dont les émolu-

(1) *Statuts,* titre XIX, art. 12.
(2) *Ibid., ibid.,* art. 13.
(3) *Ibid., ibid.,* art. 14.
(4) *Ibid., ibid.,* art. 6.
(5) *Ibid., ibid.,* art. 15.
(6) *Ibid., ibid.,* art. 16.
(7) *Ibid., ibid.,* titre XXIX, art. 1, 2 et 3.
(8) *Ibid., ibid.,* art. 3.
(9) *Ibid., ibid.,* art. 4.
(10) *Ibid., ibid.,* art. 5.

ments étaient de cinq francs [1]. Messiers et forestiers devaient, avant d'entrer en charge, prêter serment « sur saincts évangiles de Dieu estans ès mains du mayeur », de vaquer à la garde qui leur était confiée « avec toute diligence, sincérité et loyaulté, sans part, faveur, haine, ou acceptation de personne [2] ». Ils devaient faire fidèle rapport de tous ceux qu'ils trouveraient « mésusans ès bois, rivières, prels, terres, vignes, chenevières et aultres héritaiges, avec déclaration des jours et lieux, aux premières journées, par devant le scribe de la mairie [3] ». Le 22 janvier 1615, le conseil statua que les forestiers feraient « leur rapport par serment des mésuz qu'ils trouveront par devant le conseil ou bien par devant le sieur mayeur ou les eschevins [4] ».

La *pâture* en commun existait à Ornans, mais elle y était réglementée et restreinte ; elle n'y a jamais mérité le nom de *vaine pâture*. Pendant la saison d'automne « dois le jour de feste Saint-Laurent jusqu'au jour de Saint-Michel archange » elle était réservée aux « bestes trahantes et labeurantes » dans un certain nombre de cantons, du Bief de Leugney à la côte d'Auldevoige, du Pertuis-des-Voisses au Bief de Cornebouche, sur la Plante jusqu'à Membouque, des « montées allant à la chapelle Notre-Dame jusqu'aux chênes de Corbières dans la direction de Maisières », enfin dans les vallons de Vinchaux, de Chauveroche, de Narbey et de la Pesse. On ne pouvait, pendant ce temps, y conduire d'autres bêtes, sous peine de soixante sols d'amende. Il était défendu, sous la même peine, à tous et spécialement aux bouchers, de faire pâture à part. Les animaux, quels qu'ils fussent, devaient être gardés par le berger communal ou fermier de la pâture. Les porcs, qui commettent généralement de grands dégâts dans les prés où ils pâturent, ne pouvaient être con-

(1) *Statuts*, titre XXIX, art. 6.
(2) *Ibid., ibid.*, art. 7.
(3) *Ibid., ibid.*, art. 8.
(4) *Ibid., ibid.*, art. 9, et *Délib. du Cons.* de 1615.

duits dehors que par ce berger « pendant les temps et saison qu'ils doibvent estre menez aux champs », toujours sous peine de soixante sols d'amende, sans préjudice des dommages-intérêts à payer aux propriétaires des lieux dévastés. La pâture était plus particulièrement réglée pendant l'été, où elle ne pouvait avoir lieu que dans certains points à ce destinés. Même en cette saison, on ne pouvait pâturer de nuit (1). La pâture des oies n'était pas interdite, mais sévèrement règlée, parce qu'on la considérait comme très nuisible « aux pasturages par la bruslure, siccité et stérilité qu'en ensuit ». Les oies ne pouvaient aller à la pâture hors de ville « sans bergers et gardiens, à peine de soixante sols », sans parler des dommages-intérêts à payer (2).

La culture de la vigne a toujours été très en honneur à Ornans ; rien d'étonnant dès lors à ce que l'administration communale ait prétendu à sa direction. Un statut très ancien, résumé dans l'article 1er du titre XXe des statuts de 1602, interdit absolument de changer la culture des terrains cultivés en vignes, provenant d'accensement des communaux, ou de les laisser sans culture, sous peine de soixante sols d'amende et de retour de ces terrains au communal (3). Par contre il était défendu de convertir en vignes les champs et les prés, sans en avoir obtenu licence du conseil (4). Le 12 décembre 1622, il fut même résolu, par statut perpétuel et irrévocable, que, dorénavant, la permission de planter des vignes nouvelles, lorsqu'elle serait accordée, devrait se payer trois francs par ouvrée, et qu'elle serait généralement refusée (5). On n'avait pas non plus la permission de planter un cépage de son choix : on devait s'en tenir aux plants que la ville avait adoptés, c'est à dire au *pineau* ou *noirin*,

(1) *Statuts*, titre XXVII.
(2) *Ibid.*, titre XXVIII.
(3) *Ibid.*, titre XX, art. 1.
(*Ibid.*, *ibid.*, art. 15.
Ibid., *ibid.*, art. 16, et *Délib. du Cons.* de 1622.

au *pulsart* et au *lausannais*. Le *gamey,* qu'on a tant cultivé depuis, était sévèrement proscrit (1). Ces mesures avaient pour but de maintenir le vignoble et de lui conserver sa bonne réputation. Les vignes, à proximité des chemins et des pâturages, devaient être closes par leurs propriétaires ou leurs locataires pour que le bétail ne pût y pénétrer, cela sous peine d'une amende de dix sols et sans préjudice du recours des voisins (2). Il était, d'autre part et sous les mêmes peines, très expressément défendu de faire pâturer dans le voisinage des vignes (3). Dès que les bourgeons paraissaient et jusqu'aux vendanges, il était défendu de passer, dans les vignes d'autrui, pour porter dans les siennes fumier ou échalas (4), sous peine d'amende arbitraire (5). Lorsque les raisins commençaient à varier, on ne pouvait plus circuler dans les vignes, si ce n'est pour y travailler. Les chefs d'hôtel seuls pouvaient le faire, encore devaient-ils au préalable avertir les forestiers (6). Cet état de choses durait jusqu'aux vendanges. Le jour de l'ouverture de celles-ci était choisi par le corps de ville, mayeur, échevins, jurés et notables au complet, assisté des forestiers qui avaient voix consultative (7). Ce conseil extraordinaire arrêtait aussi le jour de l'ouverture particulière de chacun des bans ou quartiers du vignoble. Il était absolument défendu et sous peine arbitraire, de vendanger avant ce jour (8). Il était même défendu de conduire, sous sa vigne, cuve ou chariots avant que la cloche annonçât la levée du ban (9). Si le temps menaçait, elle était suspendue. La sollicitude pa-

(1) *Délib. du Cons. passim.*
(2) *Statuts,* titre XX, art. 2.
(3) *Ibid., ibid.,* art. 4.
(4) « materat et passeaux ».
(5) *Statuts,* titre XX, art. 6.
(6) *Ibid., ibid.,* art. 7.
(7) *Ibid., ibid.,* art. 8.
(8) *Ibid., ibid.,* art. 9.
(9) *Ibid., ibid.,* art. 10.

ternelle du conseil s'étendait jusqu'aux oseraies (1) qui fournissaient les liens (2) destinés à attacher la vigne et à former les cercles des tonneaux. On ne pouvait couper les précieux osiers qu'après la Toussaint et au jour indiqué par le conseil (3). Lorsqu'une oseraie était en commun, ou qu'elle était plantée sur les confins des vignes et autres héritages, les usagers ne pouvaient procéder à la cueillette individuellement qu'après avoir appelé leurs co-usagers à y prendre part (4). Le commerce des osiers était très surveillé, et le syndic devait s'informer soigneusement de la provenance de ceux qui étaient mis en vente (5).

En vertu d'un ancien statut, rappelé par l'article 1er du titre XXIIe des formes et statuts (6), les champs confinant aux chemins publics devaient être clos, « dez le jour de feste saint Georges ou dix jours après au plus tard », par les soins de leurs propriétaires ou de leurs tenanciers. S'ils négligeaient de le faire, les échevins les faisaient barrer à leurs frais (7). Il en était de même pour les prés et les vergers. Leurs propriétaires ou tenanciers n'avaient aucune indemnité à réclamer, lorsqu'une clôture insuffisante avait permis à du bétail d'y entrer (8). Les clôtures en bois étaient entretenues à frais communs par les riverains, s'il n'y avait entre eux convention du contraire (9). Lorsque, de deux voisins, l'un voulait remplacer une clôture en bois par un mur, il lui était loisible de le faire sur son propre fonds et à ses frais. En pareil cas, l'autre voisin, n'avait pas le droit de prendre sur la muraille un point d'appui quelconque, s'il

(1) « ousières ».
(2) « avents ».
(3) *Statuts*, titre XX, art. 12.
(4) *Ibid., ibid.*, art. 13.
(5) *Ibid., ibid.*, art. 14.
(6) « *Des terres arables, vergiers, prelz et cloison d'iceulx* ».
(7) *Ibid.*, titre XX, art. 1.
(8) *Ibid., ibid.*, art. 2 et 3.
(9) *Ibid., ibid.*, art. 4.

n'avait, au préalable, remboursé au premier le prix de la moitié du terrain employé et pris à son compte une partie raisonnable des frais de construction (1).

Les habitants avaient le droit de planter des chênes et des hêtres dans leurs héritages, ainsi que dans leurs prés-bois, et personne n'avait le droit d'y toucher ou d'en cueillir les fruits (2). Les arbres de cette provenance pouvaient, néanmoins, être expropriés pour cause d'utilité publique et servir à la réparation des ponts en planches et des bâtiments communaux (3). On ne pouvait les élaguer sous prétexte qu'ils nuisaient à la venue de l'herbe des prés (4), mais il était loisible de couper le bois des espèces forestières improductives de fruits, pour faire des échalas ou des fagots, à la condition de ne pas endommager les fonds (5). On ne pouvait planter sur les communaux voisins des terres arables et des vignes, à une distance moindre que neuf pieds le Comte. Les arbres plantés contrairement à cette règle, qui reposait sur un usage ancien, pouvaient, sur la plainte des voisins, être arrachés d'autorité sur l'ordre des échevins (6). La distance était réduite à cinq pieds pour les arbres plantés dans les meix, prés, vergers et autres propriétés particulières, mais ils devaient être taillés de façon à ne pas excéder les limites, à moins que les voisins ne fussent d'accord pour se partager les fruits (7). Lorsque la distance était moindre, les voisins avaient le droit de cueillir la moitié des fruits des branches « penchantes et pendantes sur leurs fonds (8) ». Pour obvier à l'usurpation des communaux, il était interdit aux propriétaires des fonds qui y confinaient de les défri-

(1) *Statuts*, titre XX, art. 5.
(2) *Ibid.*, *ibid.*, art. 12.
(3) *Ibid.*, *ibid.*, art. 13.
(4) *Ibid.*, *ibid.*, art. 14.
(5) *Ibid.*, *ibid.*, art. 15.
(6) *Ibid.*, *ibid.*, art. 16.
(7) *Ibid.*, *ibid.*, art. 17.
(8) *Ibid.*, *ibid.*, art. 18.

cher avant d'avoir prouvé au conseil, par production de titres ou autres justifications, de leurs droits de le faire (1). On ne pouvait clore les propriétés non privilégiées (2) « à us de curtils, jardins ou chenevières », même à proximité de la ville ou des maisons, parce qu'en le faisant on diminuait l'étendue des terrains de parcours (3).

Les bois et forêts d'Ornans étaient communaux ou banaux. Les premiers étaient sévèrement défendus par les statuts (4) contre les usurpations des propriétaires riverains (5), de quelques prétextes qu'ils couvrissent leurs tentatives. Leur défrichement était interdit, et la même prohibition s'étendait aux prés-bois ; ceux-ci ne pouvaient être essartés que pour être réduits en prés ; on ne pouvait y planter des vignes ou y semer du blé (6). La ville s'était interdit à elle-même leur accensement ou leur aliénation. Du moins fallait-il, en général, une « résolution commune des mayeur, échevins, jurés et notables, pour ce déhuement congrégés, convoqués et consultés et avec proclamation publique », pour accenser ou aliéner une parcelle déterminée à l'avance, et cette parcelle était adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur (7). Il était défendu de porter la pioche dans les bois et forêts, soit pour extraire des pierres ou du sable, soit pour y prendre de la terre (8) ; défendu également d'y lever des mottes de terre pour les transporter dans les héritages particuliers (9) ; défendu encore d'y transporter des déblais et des immondices (10). Dans le but de

(1) *Statuts*, titre XX, art. 19.
(2) C'est-à-dire autres que les *meix*.
(3) *Statuts*, titre XX, art. 20.
(4) Titre XXV.
(5) *Statuts*, titre XXV, art. 1.
(6) *Ibid.*, *ibid.*, art. 2.
(7) *Ibid.*, *ibid.*, art. 3 et 4.
(8) *Ibid.*, *ibid.*, art. 5.
(9) *Ibid.*, *ibid.*, art. 7.
(10) *Ibid.*, *ibid.*, art. 6.

protéger les bois communaux contre les ravages que pouvaient y produire les chèvres, il était interdit, sous peine de « commise », d'avoir plus d'une chèvre, et les chevreaux âgés d'un an étaient comptés comme chèvres (1). Pour établir des fours à charbon ou à chaux « appelez raffours », il fallait « préalable licence » du conseil, licence par lui réglée et taxée, sous peine de cent sols d'amende, de confiscation du charbon ou de la chaux et de dommages-intérêts pour le bois coupé, à dire d'experts (2). Le charbon et la chaux produits à l'aide du bois de la ville ne devaient pas être vendus au dehors (3). La chaux, qui était restée sans emploi pendant trois ans, était commise à son profit (4).

Le conseil avait seul qualité pour permettre l'abattage des arbres des forêts banales ou royales (5). L'article 33 du titre XXV[e] des statuts et les articles suivants nous apprennent quelles étaient ces forêts banales où il n'était « permis de couper et prendre aulcuns bois fruictiers ou non fruictiers ». C'étaient : celle de *Châtillon* ; le bois du *Fourtueux* ; les bois des *Epoisses* et des *Rains de Vohenin* situés entre la côte d'*Ully* et les deux *Perrières* ; enfin, ceux des *Piots de Venchaux*, des *Compas* et des *Rains de Courtaulx*. Les bois communs à Ornans et à Chantrans, longue bande s'étendant du bief de *Combe-Narbey* à *la Taissonnière* entre la forêt de *Châtillon* et les bois de *Râpes* et de *la Sapée*, biens propres de Chantrans, étaient soumis au même régime (6). Dans les bois communaux, l'abattage n'était permis que pour les essences autres que celles de cerisier, de chêne, de poirier et de pommier (7). Une exception était

(1) *Statuts*, titre XXV, art 8.
(2) *Ibid.*, *ibid.*, art. 10-12.
(3) *Ibid.*, *ibid.*, art. 13.
(4) *Ibid.*, *ibid.*, art. 14.
(5) *Ibid.*, *ibid.*, art. 15.
(6) Voir en ce qui concerne ces derniers, le titre XXVI qui leur est con sacré.
(7) *Statuts*, titre XXV, art. 16.

faite, cependant, en ce qui concernait les bois et merrains nécessaires à l'entretien et réparation des chariots et charrues et des tonneaux (1), à la condition, toutefois, de ne pas les vendre hors de la ville et communauté (2). La transplantation des jeunes arbres fruitiers, cerisiers, poiriers et pommiers, était licite, mais leur exportation sévèrement prohibée (3). Les articles 21 à 28 du titre XXV des statuts étaient consacrés à la poursuite de tous les mésus auxquels pouvaient donner lieu les droits d'usage. On ne pouvait abattre, comme bois de chauffage, les essences qui pouvaient fournir des merrains, des ages de charrue, ou des layons menuisés, c'est-à-dire le plâne, l'orme et le frêne (4). L'incendie des forêts était puni de dix livres d'amende, sans préjudice des dommages-intérêts (5).

Les dommages faits « aux champs, vergiers, prels, jardins, curtils et chenevières » étaient, « comme d'ancienne coustume », estimés par deux échevins ou deux experts idoines au choix de la partie intéressée, qui pouvait se pourvoir en justice, si leur estimation n'était pas admise par la partie adverse (6). La culture et la récolte des fruits des arbres entés ou sauvages en terrain clos était permise (7), et il en était de même de celles des arbres plantés sur les communaux (8), en vertu d'une vieille coutume de la vallée de la Loue, appelée « droit d'arbre », qui a survécu à l'ancienne législation. Mais les fruits sauvages crus dans les bois ne pouvaient être cueillis ou ramassés avant « la feste Nativité Nostre Dame dicte Châtel (9) ». Il était défendu

(1) *Statuts*, titre XXV, art. 17.
(2) *Ibid., ibid.*, art. 20.
(3) *Ibid., ibid.*, art. 19.
(4) *Ibid., ibid.*, art. 27.
(5) *Ibid., ibid.*, art. 28.
(6) *Ibid.*, titre XXII, art. 6.
(7) *Ibid., ibid.*, art. 7.
(8) *Ibid., ibid.*, art. 9.
(9) *Ibid., ibid.*, art. 8.

à d'autres qu'aux propriétaires de recueillir les fruits tombés des arbres, spontanément ou par le fait d'orages, de pluies abondantes ou battantes, soit dans les propriétés privées, soit sur les communaux, sous peine de vingt sols d'amende sans préjudice de restitution. Les parents étaient responsables pour leurs enfants, les chefs d'hôtel pour leurs serviteurs ou autres gens à gages (1). L'époque de la coupe des foins était arrêtée par le conseil, qui devait prendre en considération le degré de maturité des fourrages et la proximité de la moisson (2).

Les principales industries d'Ornans, à cette èpoque, étaient la tannerie et la cordonnerie, qui occupaient encore, il y a quelques années, un nombre respectable d'habitants. Les matières premières préparées par les uns et ouvrées par les autres, étaient l'objet d'un contrôle très sévère. Un expert juré, qui était le doyen des ouvriers en cuir, tanneurs ou cordonniers, avait été institué pour visiter les cuirs, marquer, moyennant une engrogne, ceux qui étaient loyalement tannés et corroyés, conformément aux prescriptions de l'ordonnance du 27 novembre 1561, et signaler à la justice les abus, contraventions ou fraudes qu'il reconnaîtrait (3). La police de la boulangerie et celle de la boucherie étaient très sévères. Nul ne pouvait exercer le métier de boulanger, qu'il n'eût obtenu la permission du mayeur, produit un chef-d'œuvre, et juré d'exercer conformément à l'ordonnance du 15 janvier 1587 (4). Les bouchers devaient être de « bonne vie, fame et renommée », expérimentés en leur métier, et jurer de se conformer aux prescriptions du titre XXXIIIe des statuts de la ville (5). Ils devaient entretenir en bon état et nettoyer, une fois par semaine, les halles de la

(1) *Statuts*, titre XXII, art. 10 et 11.
(2) *Ibid.*, *ibid.*, art. 21.
(3) *Ibid.*, titre XXXI, *Des tanneurs et cordonniers.*
(4) *Ibid.*, titre XIII, *Des boulangiers.*
(5) *Police de la boucherie*, art. 2 et 3.

boucherie [1]. Les animaux qu'ils devaient abattre étaient visités par vingt-quatre commissaires choisis, par les échevins, parmi les jurés et les notables, commissaires qui se succédaient mensuellement deux par deux [2]. Les commissaires de la boucherie étaient aussi chargés de la taxe de la viande. Ils visitaient enfin et taxaient la viande abattue à l'extérieur et mise en vente dans la ville [3]. Les hôteliers et les taverniers ne pouvaient pendre enseigne sans l'autorisation du mayeur, qui leur faisait prêter serment d'obéir à l'ordonnance dn 15 janvier 1587 [4]. Ils étaient tenus d'avoir une enseigne pendante en un coin apparent de leur maison [5] et de recevoir ou loger tous les passagers, sauf excuse légitime dont le mayeur était juge lorsqu'on en appelait à son arbitrage [6]. Les denrées qu'ils débitaient étaient taxées par les échevins au commencement de chaque mois, et leur tarif était affiché au lieu public accoutumé et dans les hôtelleries et tavernes [7]. Leurs établissements devaient être fermés pendant les offices et prédications, les dimanches et jours de fêtes et même les jours non fériés, en temps d'avent et de carême [8]. Enfin, ils ne devaient donner à manger ou à boire, en aucun temps, aux jeunes gens et fils de famille, à l'insu de leurs pères, et aux clercs et serviteurs, à l'insu de leurs patrons ou de leurs maîtres [9].

---

(1) *Statuts* titre XXXIII, art. 20.
(2) *Ibid.*, *ibid.*, art. 33.
(3) *Ibid.*, *ibid.*, art. 42.
(4) *Ibid.*, titre XIV, art. 1. *Des hôtes, taverniers et cabaretiers.*
(5) *Ibid.*, *ibid.*, art. 4.
(6) *Ibid.*, *ibid.*, art. 5.
(7) *Ibid.*, *ibid.*, art. 6.
(8) *Ibid.*, *ibid.*, art. 13.
(9) *Ibid.*, *ibid.*, art. 16.

LES ASPIRATIONS DU CARDINAL DE GRANVELLE

A LA PAPAUTÉ

Pièce recueillie par M. Jules GAUTHIER

Séance du 14 décembre 1892

Le hasard m'a fait ramasser l'autre jour, mêlé à des procédures sans valeur du dernier siècle, un curieux documen, sur le Cardinal de Granvelle.

C'est une petite pièce de vers italiens dédiée au ministre de Philippe II, traversant un moment de disgrâce passagèret par un de ses secrétaires nommé Gallina.

Voici ce texte que je demanderai la permission de traduire :

« Qual pioggia, o scoglio, o qual vento si fiero,
» O qual fortuna, o qual maligna stella,
» O qual rabiosa e si crudel procella,
» Smarrir potra voi, si saggio nochiero ?
» Cesse la pioggia, e fugge 'l vento altiero,
» Ne piu si mostra la fortuna fella,
» Accquetta l'onde 'l mar se la Gran Vella
» Vostra lo solca, ne v' è scoglio antiero.
» Sicuro porto, e suo secretto nido,
» Gravi concetti di real linaggio
» Janno Granvella in voi almo soggiorno.
» Sparge vostra bonta si vivo raggio
» Di gloria al secol nostro, che mi fido
» Sommo Pastor ogniun vi chiami un giorno.

» Della Vostra Illustrissima e Reverendissima Signoria
» Affettuosissimo servitor
» Il Gallina. »

Quelle pluie, quel écueil ou quel vent si fier,
Quelle fortune ou quelle mauvaise étoile,
Quelle rageuse et si cruelle tempête
Pourront vous émouvoir, ô si sage nocher?
La pluie cesse et le vent altier s'enfuit.
La fortune ne se montre plus trompeuse,
Les vagues de la mer se calment si votre Grande Voile
Les sillonne; devant vous, aucun écueil ne reste entier.
Le port est sûr et dans son abri secret
Les graves consultations d'un royal lignage
Vont vous chercher, ô Granvelle, admirable conseiller,
Votre Excellence répand sur notre siècle
Un si vif rayon de gloire, qu'un jour,
J'ai confiance que tous vous acclameront Souverain Pontife.

En dehors du jeu de mots sur le nom de Granvelle (*gran vela* ou *grande voile*) renouvelé des courtisans du chancelier Nicolas Perrenot, tout le piquant de cette pièce réside dans la pensée finale, le souhait d'une tiare que Granvelle semble avoir accueilli volontiers, car de sa plume fine et nerveuse il a tracé en marge une date « 1565 » et ces quelques mots qui en disent long : « de Gallina mon secrétaire ».

Dans un siècle où la monarchie espagnole avait pu asseoir sur le trône de saint Pierre le précepteur de Charles-Quint, quoi d'étonnant à ce que la papauté ait été le rêve d'un homme conduit par la fortune à d'aussi brillantes destinées que le Cardinal vice-roi de Naples, président des Conseils du roi d'Espagne. La preuve que cette perspective ne semblait point trop haute à son ambition, c'est qu'il respira avec satisfaction l'encens offert par son secrétaire, encens dont la vaine fumée serait depuis longtemps évanouie, sans le texte curieux que j'ai l'honneur de vous soumettre, en vous proposant de l'insérer dans vos *Mémoires*.

AUGUSTE CASTAN

BIBLIOGRAPHIE

Par M. Léonce PINGAUD

La Société d'Émulation ne saurait se contenter, envers la la mémoire d'Auguste Castan, d'une simple oraison funèbre; elle doit des hommages spéciaux à un homme qui a été pendant trente ans l'âme de ses séances et l'inspirateur de ses travaux. En attendant qu'elle puisse offrir au public franc-comtois un tableau complet de sa vie et de son œuvre, on a cru devoir dresser, par ordre chronologique, la liste, aussi complète que possible, de ses écrits. On verra déjà, par cette simple nomenclature, quels services l'éminent érudit a rendus, pendant une carrière trop tôt interrompue, à l'histoire politique, religieuse et artistique de Besançon et de la Franche-Comté.

I.

TRAVAUX D'HISTOIRE, D'ARCHÉOLOGIE, DE CRITIQUE D'ART.

1. Claude de Morenne, curé de Saint-Merry de Paris, évêque de Séez (1557-1606).

   Bulletin du Bibliophile, septembre et octobre 1853.

2. Note sur le sceau de Hugues Ier, archevêque de Besançon (1 planche).

   Revue Archéologique, XIIe année, Ire partie, 1855.

3. Antiquités gauloises pour servir à la question d'Alesia.

   Lu à l'Em. (1) le 28 juin 1856.
   Revue Archéologique, XIVe année, Ire partie, 1857.

4. Notice sur Crusinia, station militaire de la voie romaine de Chalon-sur-Saône à Besançon, et sur la découverte du champ funèbre qui lui servait de cimetière (3 planches).

   Em. *Mém.*, 3e série, t. II (1857). — Tirage à part, 24 p.

5. Origines de la commune de Besançon.

   Ch. I. Du régime municipal romain à Besançon.
   Ch. II. Du pouvoir temporel des archevêques de Besançon.
   Ch. III. Besançon sous le régime féodal.
   Ch. IV. Établissement de la commune.
   Ch. V. La sentence de Mayence.
   Conclusion. — Caractère du mouvement communal à Besançon.
   26 pièces justificatives.

   Lu à l'Em. les 13 juin et 11 juillet 1858 (*Mém.*, 3e série, t. III). — Tirage à part, 196 p.

   Cf. (du même) Variations du régime municipal à Besançon. (*Courrier Franc-Comtois* du 8 juillet 1866).

---

(1) Nous nous sommes servi, dans tout le cours de ce travail, afin d'éviter des répétitions fastidieuses, de cette abréviation pour désigner la Société d'Émulation du Doubs.

6. Les tombelles celtiques du massif d'Alaise (1er rapport) (2 planches).

Lu à l'Em. le 10 juillet 1858 (*Mém.*, 3e série, t. III). — Tirage à part, 19 p.
Revue Archéologique, XVe année, 1re partie, 1858.

7. Les tombelles celtiques et romaines d'Alaise (2e rapport) (2 planches).

Lu à l'Em. le 16 décembre 1858. (*Mém.*, 3e série, t. III). — Tirage à part, 28 p.
Revue Archéologique, XVe année, 1re partie, 1858.

8. Les tombelles et les ruines du massif et du pourtour d'Allaise (3e rapport) (2 planches).

Lu à l'Em. les 13 décembre 1859 et 14 janvier 1860. (*Mém.* 3e série, t. V). — Tirage à part, 25 p.
Revue Archéologique, nouvelle série, t. 1er (1860).

9. La Part des Fèves à l'abbaye Saint-Paul de Besançon.

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, t. XX (1859).

10. Guide de l'étranger à Besançon, et en Franche-Comté, accompagné d'une carte du siège d'Alesia (en collaboration avec A. Delacroix).

Besançon, 1860, 1 vol. in-12.

11. Origine du mot Franche-Comté. Rapport sur un ouvrage manuscrit de M. Adolphe Marlet (en collaboration avec MM. Bial et Delacroix).

Lu à l'Em. le 11 mai 1861 (*Mém.*, 3e série, t. VI).

12. Les vestiges du siège d'Alesia (4e rapport) (1 plan).

Lu à l'Em. le 12 décembre 1861 (*Mém.*, 3e série, t. VI). — Tirage à part, 32 p.

13. La bataille de Vesontio et ses vestiges.

Rapport fait le 10 mai 1862 à l'Em., au nom de la Commis-

sion chargée de diriger les fouilles de Bois-Néron. (*Mém.*, 3e série, t. VII.) — Tirage à part, 16 p. (deux éditions).

Bulletin monumental, t. XXIX (1863).

14. Lettre de recommandation en faveur d'un juif converti écrite en 1421 par l'Université de Paris à la Commune de Besançon.

Ce document, que le Comité des travaux historiques a reçu de M. Castan dans sa séance du 21 juillet 1862, a été imprimé dans la *Revue des Sociétés savantes*, 3e série, t. I (1863).

15. Les camps, les tombelles et les villa du pourtour d'Alaise (5e rapport) (4 planches).

Lu à l'Em. les 18 décembre 1862 et 10 janvier 1863 (*Mém.*, 3e série, t. VIII). — Tirage à part, 27 p.

16. Lettre de bourgeois d'Ornans octroyée à Nicolas Perrenot, d'Ouhans.

Correspondance littéraire, 6e année (1862).

17. Note sur un point d'archéologie celtique.

Bulletin monumental, t. XXVIII (1862).

18. Un épisode de la deuxième croisade ; supplément aux mémoires soumis à l'Académie de Besançon en 1767.

Besançon, 1862, imp. Roblot, 11 p.

19. L'inscription tumulaire de Silvestre 1er, premier évêque de Besançon.

Lu à l'Em. le 14 février 1863 (*Mém.*, 3e série, t. VIII).

20. Archéologie du pays d'Alaise. Lettre à S. Exc. M. le ministre de l'Instruction publique, servant d'introduction aux rapports de la Commission des fouilles d'Alaise.

Lu à l'Em. le 17 décembre 1863 (*Mém.*, 3e série, t. VIII). — Tirage à part, 11 p.

21. Les champs de bataille et les monuments du culte druidique au pays d'Alaise (6e rapport) (2 planches).

Lu à l'Em. le 12 mars 1864 (*Mém.*, 3e série, t. VIII).— Tirage à part, 1864, 16 p.

22. Les préliminaires du Siège d'Alesia (7e rapport) (1 planche et 1 figure).

Lu à l'Em. les 11 février et 8 avril 1864 (*Mém.*, 3e série, t. IX. — Tirage à part, 1865, 32 p.

23. Notice sur Hugolin Folain, doyen du Chapitre métropolitain de Besançon et vice-amiral de la flotte du pape Calixte III.

Lu au Congrès des Sociétés savantes le 31 mars 1864. *Mémoires lus à la Sorbonne en 1864.*— Tirage à part, 15 p.

24. La Table d'or de Saint-Jean de Besançon.

Lu à l'Em. le 11 juin 1864 (*Mém.*, 3e série, t. IX). — Tirage à part, 1864, 15 p.

25. Anciens statuts de la corporation des drapiers de Gondrecourt.

M. Castan a envoyé ce document au Comité des travaux historiques, qui l'a reçu dans sa séance du 7 novembre 1864.

26. Note sur la découverte des ossements de huit princes de la famille des Comtes de Bourgogne.

Bulletin monumental, t. XXX (1864).

27. Notice sur l'hôpital du Saint-Esprit de Besançon.

Dédicace au maire Clerc de Laudresse.
I. De l'ordre du Saint-Esprit.
II. Esquisse d'une histoire du Saint-Esprit de Besançon.
III. Des personnes.
IV. Des biens.

Annuaires du Doubs, an. 1864 et 1865. — Tirage à part, 1863, 71 p.

28. L'évêque de Paris Hugues de Besançon.

Présenté en 1865 au Congrès des Sociétés savantes et lu à la séance publique de l'Em., le 14 décembre (*Mém.*, 4e série, t. I) — Tirage à part, 28 p.

Mémoires lus à la Sorbonne en 1865.

29. Documents relatifs au Concours régional de Besançon en 1865.

Lu à l'Em. le 13 mai 1865 (*Mém.* 4e série, t. I). — Tirage à part, 1886, 125 p.

30. Etude sur le Froissart de Saint-Vincent de Besançon.

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, 6e série, t. I (1865). — Tirage à part, 1865, 39 p.

31. Charte d'affranchissement de la ville et de la seigneurie de Gy (Haute-Saône) (1347).

Lu à l'Em. le 11 août 1866 (*Mém.*, 4e série, t. II). — Tirage à part, 1867, 12 p.

32. Considérations sur l'arc antique de Porte-Noire à Besançon.

Lu à la séance publique de l'Em. le 20 décembre 1866 *Mém.*, 4e série, t. II). — Tirage à part, 12 p.

Inséré dans le *Courrier Franc-Comtois* du 27 décembre 1866.

33. Notice sur la Bibliothèque de Besançon.

Petit Bulletin du Bibliothécaire, mai 1866.
Courrier Franc-Comtois du 11 juillet 1866.
Annuaire du Doubs, 1867.

34. Monographie du Palais Granvelle à Besançon (4 planches).

I. Origines du palais.
II. Description architectonique du palais.
III. Annales du palais.
IV. Destinées futures du palais.
8 pièces justificatives.

Lu à l'Em. le 17 mars 1860 (*Mém.*, 4e série, t. II), et au Congrès des Sociétés savantes le 4 avril 1886 (*Mémoires lus à la Sorbonne en 1866*). — Tirage à part, 1867, 93 p.

Cf. Le Palais Granvelle à Besançon, par le même (anonyme), dans le *Magasin pittoresque*, ann. 1877, t. XLV.

35. L'empereur Charles-Quint et sa statue à Besançon (1 bois gravé).

Lu à l'Em. le 3 avril 1867 (*Mém.*, 4e série, t. III) et au Congrès des Sociétés savantes le 23 avril (*Mémoires lus à la Sorbonne en 1867*). — Tirage à part, 25 p.

36. Un cachet inédit d'oculiste romain, publié et commenté (1 planche).

Lu à l'Em. le 6 juillet 1867 (*Mém.*, 4e série, t. III). — Tirage à part, 17 p.

37. Le Capitole de Vesontio et les Capitoles provinciaux du monde romain (3 planches).

Lu à l'Em. les 19 décembre 1867 et 23 mars 1868 (*Mém.*, 4e série, t. IV) et au Congrès des Sociétés savantes le 14 avril (*Mémoires lus à la Sorbonne en 1868*). — Tirage à part, 1869, 36 p.

Cf. les nos 115, 125 et 149.

38. Deux traditions celtiques relatives aux épousailles dans la ville de Besançon.

Lu à l'Em. les 6 juin et 11 juillet 1868 (*Mém.*, 4e série, t. IV).

39. Le siège et le blocus de Besançon par Rodolphe de Habsbourg et Jean de Chalon-Arlay en 1289 et 1290, étudiés dans les textes et sur le terrain.

I. La Franche-Comté premier objet des convoitises de la diplomatie française.

II. Etat politique et social de la Franche-Comté au XIIIe siècle.

III. Rivalité de la France et de l'Empire germanique pour l'annexion de la Franche-Comté (1277-1289).

IV. Siège de Besançon par Rodolphe de Habsbourg (22-29 août 1289).

V. Vestiges matériels de ce siège.
VI. Blocus de Besançon par Jean de Chalon-Arlay, lieutenant de Rodolphe, suivi de l'érection de cette place de guerre en ville impériale libre (15 février-5 juin 1290).
VII. Conséquences politiques de cet événement.
39 Pièces justificatives.

Lu à l'Em. les 17 décembre 1868 et 10 juillet 1869 (*Mém.*, 3e série, t. IV). — Tirage à part, 1869, 96 p.

Un extrait de ce travail a paru dans le *Courrier Franc-Comtois* du 19 juillet 1869.

40. Le Champ de Mars de Vesontio (4 planches).

I. Raison d'être des Champs de Mars de la Gaule.
II. Le Champ de Mars de Rome.
III. Topographie du Champ de Mars de Vesontio.
IV. Circonstances qui ont fait fouiller ce terrain.
V. Description sommaire des fouilles.
VI. Cimetière du Champ de Mars de Vesontio.
VII. Palais électoral du Champ de Mars de Vesontio.
VIII. Effigie du grand Scipion au Champ de Mars de Vesontio.
IX. Date de la ruine des édifices du Champ de Mars de Vesontio.
X. Parallèle du Champ de Mars de Vesontio et de celui de Rome.

Lu à l'Em. le 8 mars 1869 (*Mém.*, 4e série, t. V) et au Congrès des Sociétés savantes le 30 mars (*Revue Archéologique*, 2e série, t. VI). — Tirage à part, 1870, 37 p.

41. Sully et le Collège de Bourgogne.

Lu à la séance publique de l'Em. le 16 décembre 1869 (*Mém.*, 4e série, t. V). — Tirage à part, 18 p.

Cf. le no 256.

42. Les sceaux de la commune, l'Hôtel de Ville et le Palais de justice de Besançon (12 bois gravés et 2 lithographies).

I. Sigillographie de la commune de Besançon.
II. L'Hôtel de ville.
III. Le Palais de justice.
14 pièces justificatives.

Lu à l'Em. les 12 mars 1870, 22 avril 1871, 10 février 1872 (*Mém.*, 4e série, t. VI). — Tirage à part, 1872, 58 p.

Cf. La Sigillographie de la commune de Besançon, par le

même (anonyme), dans le ***Magasin pittoresque***, ann. 1870, t. XXXVIII.

Cf. le n° 52.

43. Le théâtre de Vesontio et le square archéologique de Besançon (5 planches).

I. Découverte du théâtre de Vesontio.

II. Fouilles pour l'exploration et le dégagement des restes de cet édifice.

III. Création du square archéologique.

IV. Caractère et destinées du théâtre de Vesontio.

Lu à l'Em. les 14 décembre 1871 et 11 août 1873 (***Mém.***, 4e série, t. VII), et au Congrès des Sociétés savantes le 16 avril 1873. — Tirage à part, 53 p.

Courrier Franc-Comtois des 15 et 21 février 1872.

Cf. le n° 54.

44. Monnaies gauloises des Séquanes (1 planche).

Lu à l'Em. le 8 juin 1872 (***Mém.***, 4e série, t. VII). — Tirage à part, 7 p.

45. Faut-il dire Rognon ou Rosemont ?

Lu à l'Em. le 8 février 1873 (***Mém.***, 4e série, t. VIII). — Tirage à part, 1874, 11 p.

46. Probabilités d'un voyage de Saint Louis à Besançon. Lettre à M. Léopold Delisle.

Lu à l'Em. le 12 juillet 1873 (***Mém.***, 4e série, t. VIII). — Tirage à part, 32 p.

Bibliothèque de l'Ecole des chartes. t. XXXIV (1873).

47. Une date de la vie du musicien Claude Goudimel.

Lu à l'Em. le 8 novembre 1873, et au Congrès des Sociétés savantes le 9 mars 1874. — Inséré dans la ***Revue des Sociétés savantes des départements***, 5e série, t. VIII, avec un rapport de M. Gustave Bertrand, et aussi reproduit dans les ***Mém.*** de l'Em., 4e série, t. X.

48. La Vierge des Carondelet (1 planche).

Dédicace à Jules Quicherat.

Lu à la séance publique de l'Em. le 18 décembre 1873 (*Mém.*, 4e série, t. VIII), et au Congrès des Sociétés savantes le 8 avril 1874. — Tirage à part, 1874, 30 p. (avec une réponse à M. Clément de Ris sous forme de lettre à M. Chabouillet datée du 14 avril 1874).

Cf. les nos 66 et 143.

49. Le taureau de Besançon.

Mosaïque, ann. 1873.

50. Bulletin archéologique (Une fouille à la Baume-Noire; Souvenir d'une visite à Mandeure; Un nouveau cachet d'oculiste romain; Un poids romain du Bas Empire (1 planche).

Lu à l'Em. le 14 novembre 1874 (*Mém.*, 4e série, t. IX). — Tirage à part, 11 p.

51. Jean-Jacques Boissard, poète latin, dessinateur, antiquaire, enfant de Besançon et citoyen de Metz (portrait gravé sur cuivre).

Lu à la séance publique de l'Em. le 17 décembre 1874 (*Mém.*, 4e série, t. IX). — Tirage à part, 1875, 29 p.

Cf. le no 148.

52. Le Palais de justice à Besançon.

Dans *Besançon et la vallée du Doubs*, Besançon, 1874, in-fol.

53. La source du Lison, la vallée de Nans et le massif d'Alaise.

Dans *Besançon et la vallée du Doubs*, Besançon, 1874, in-fol.

54. Découverte de la scène du théâtre de Vesontio (2 planches par A. Ducat).

Lu à l'Em. le 10 avril 1875 (*Mém.*, 4e série, t. X). — Tirage à part, 1876, 12 p.

Cf. le no 43 et Le théâtre romain de Besançon, par le

même (anonyme), dans le *Magasin pittoresque*, ann. 1874, t. XLII.

55. Documents relatifs à la Société de Jésus au XVe siècle.

Reçus par le Comité des travaux historiques dans sa séance du 3 mai 1875, et publiés, sur un rapport de M. de Luçay, dans la *Revue des Sociétés savantes*, 6e série, t. III (1876).

56. Documents relatifs à l'organisation du droit à Besançon en 1580.

Reçus par le Comité des travaux historiques dans sa séance du 15 novembre 1875.

Cf. le no 65.

57. Les Déesses-Mères en Séquanie (1 bois gravé).

Lu à l'Em. le 12 juin 1875 (*Mém.*, 4e série, t. X).

58. Notice sur Nicolas de Flavigny, archevêque de Besançon.

En appendice à la suite des *Souvenirs* de Daniel Stern (Mme d'Agoult).

Daté du 9 octobre 1875.

59. La première entrée des archevêques de Besançon sous l'ancien régime.

Lu à l'Em. le 13 novembre 1875 (*Mém.*, 4e série, t. X). — Tirage à part, 1876, 58 p.

60. Notice généalogique sur les six enfants légitimes du roi de France Henri II.

Revue des Sociétés savantes, 6e série, t. III (1876).

61. Jean Priorat, de Besançon, poète français de la fin du XIIIe siècle.

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, t. XXXVI (1875). — Tirage à part, 15 p.

62. Catalogue des livres imprimés de la Bibliothèque de Be-

sançon : Sciences et arts, t. I (Philosophie, Beaux-arts, Arts mécaniques, Jeux, Sciences occultes).

Besançon, 1875, in-4°.

63. Les évêques auxiliaires du siège métropolitain de Besançon (1 bois gravé).

Lu à l'Em. le 11 mars 1876 (*Mém.*, 5e série, t. I). — Tirage à part, 1877, 30 p.

64. Note sur Jean-Baptiste Bésard de Besançon, célèbre luthiste (XVIIe siècle).

Lu à l'Em. le 13 mai 1876 (*Mém.*, 5e série, t. I). — Tirage à part, 8 p.

65. Consultation de Cujas sur l'organisation de l'enseignement du droit à Besançon en 1580.

Lu à l'Em. le 8 juillet 1876 (*Mém.*, 5e série, t. II). — Tirage à part, 8 p.
Cf. le n° 65.

66. Deux nouvelles répliques au sujet du Fra Bartolomeo de Besançon (sous forme de lettres, 1° au gérant de *l'Année dominicaine* (16 août 1876), 2° au directeur de la *Semaine religieuse* de Besançon (19 mars 1877).

Lu à l'Em. les 12 août 1876 et 14 avril 1877 (*Mém.*, 5e série, t. II). — Tirage à part, 12 p.
Cf. les nos 48 et 144.

67. Les fouilles de Notre-Dame de Jussan-Mouthier.

Lu à l'Em. le 12 août 1876 (*Mém.*, 5e série, t. I).

68. Rapport sur une sépulture de femme burgonde trouvée entre Besançon et Saint-Ferjeux.

Lu à l'Em. le 11 novembre 1876 (*Mém.*, 5e série, t. I).

69. Quel serait le véritable nom de la place Labourey à Besançon ?

Lu à la séance publique de l'Em. le 14 décembre 1876 (*Mém.*, 5e série, t. I). — Tirage à part, 15 p.

70. Granvelle et le petit empereur de Besançon.

Revue historique, t. I, 1876.

71. Note sur le Saint-Suaire de Besançon.

Revue historique, t. I, 1876.

72. Une tombe alsacienne de l'église des Grands Carmes de Besançon.

Lu à l'Em. le 13 janvier 1877 (*Mém.*, 5e série, t. II).

73. Le Forum de Vesontio et la Fête des fous à Besançon.

Lu à l'Em. le 10 février 1877 (*Mém.*, 5e série, t. II). — Tirage à part. 1878, 16 p.

74. Vesontio colonie romaine (1 bois gravé).

Lu à l'Em. le 10 mars 1877 (*Mém.*, 5e série, t. II), et au Congrès des Sociétés savantes le 5 avril. — Tirage à part, 1878, 22 p.

75. Une gloire militaire du Jura (le général Lecourbe) à revendiquer pour la ville de Besançon.

Lu à l'Em. le 10 mars 1877 (*Mém.*, 5e série, t. II).

76. Le compositeur musical Guillaume du Fay à l'église Saint-Etienne de Besançon, en 1458.

Lu à l'Em. le 9 juin 1877 (*Mém.*, 5e série, t. III). — Tirage à part, 8 p.

Revue des Sociétés savantes, t. VII (avec un rapport de M. Gustave Bertrand).

Cf. le no 91.

77. La retraite de Gaston d'Orléans en Franche-Comté et ses trois séjours à Besançon en 1631 et 1632.

Lu à l'Em. les 11 août 1877 et 8 mars 1879 (*Mém.*, 5e série, t. IV). — Tirage à part, 1881, 51 p.

78. Le véritable sens du terme de procédure *Régiquina*.

Lu à l'Em. le 10 novembre 1877 (*Mém.*, 5e série, t. II).

79. La Franche-Comté et le pays de Montbéliard.

Paris et Besançon, 1877, 1 vol. in-12, 108 p.
Cf. le no 261.

80. La mort de François Ier et l'avènement de Henri II, d'après les dépêches de l'ambassadeur impérial Jean de Saint-Mauris.

Lu à l'Em. le 9 mars 1878 (*Mém.*, 5e série, t. III) et au Congrès des Sociétés savantes le 24 avril. — Tirage à part, 1879, 39 p.

81. Les origines du Festin des rois à Besançon.

Lu à l'Em. le 10 août 1878 (*Mém.*, 5e série, t. III). — Tirage à part, 1879, 29 p.

82. L'épitaphe de la prêtresse gallo-romaine Geminia Titulla (1 bois gravé).

Lu à l'Em. le 11 janvier 1879 (*Mém.*, 5e série, t. IV). — Tirage à part, 8 p.

83. Les origines montbéliardaises du ciseleur François Briot et du monnayeur Nicolas Briot (3 bois gravés).

Lu à l'Em. le 8 mars 1879 (*Mém.*, 5e série, t. IV). — Tirage à part, 1880, 14 p.
L'*Art*, du 14 septembre 1879.
Réunion des Sociétés des Beaux-arts des départements à la Sorbonne, ann. 1879.
Cf. le no 139.

84. Sur l'étymologie du mot *Fruitière*.

Lu à l'Em. le 8 mars 1879 (*Mém.*, 5e série, t. IV).

85. Lettre de Vauban à Louvois sur la citadelle de Besançon (1677).

Lu à l'Em. le 8 mars 1879 (*Mém.*, 5e série, t. IV).— Tirage à part, 1880, 11 p.

86. La table sculptée de l'Hôtel de Ville de Besançon et le mobilier de la famille Gauthiot d'Ancier (1 bois gravé).

Lu à l'Em. le 5 avril 1879 (*Mém.*, 5e série, t. IV). — Tirage à part, 1880, 39 p.

87. Le missel franc-comtois de la bibliothèque de la Chambre des députés.

Lu à l'Em. le 14 juin 1879 (*Mém.*, 5e série, t. IV). et à l'Académie des Inscriptions le 4 juillet. — Tirage à part, 7 p.

88. Notice sur les tombeaux des archevêques de Besançon Thiébaud de Rougemont et Quentin Ménard (2 planches).

Lu à l'Em. le 12 juillet 1879 (*Mém.*, 5e série, t. IV).— Tirage à part, 1880, 19 p.

89. La médecine municipale à Besançon au quinzième siècle.

Lu à l'Em. le 9 août 1879 (*Mém.*, 5e série, t. V). — Tirage à part, 1881, 11 p.

90. Le premier livre imprimé en Franche-Comté.

Lu à l'Em. le 8 novembre 1879 (*Mém.*, 5e série, t. IV). — Tirage à part, 1880, 11 p.

91. De l'éducation musicale de Guillaume du Fay.

Lu à l'Em. le 17 décembre 1879 (*Mém.*, 5e série, t. IV). — Tirage à part, 4 p.
Cf. le n° 76.

92. La tombelle gauloise d'Apremont (Haute-Saône).

Revue archéologique, déc. 1879. — Tirage à part, 4 p.

93. Catalogue des peintures, dessins et sculptures des Musées de Besançon, par Lancrenon. 6e édition revue et complétée par Aug. Castan.

Besançon, 1879, 1 vol. in-12.

94. Une inscription romaine sur bronze mentionnant les eaux thermales de l'Helvétie (3 bois gravés).

Lu à l'Em. le 14 février 1880 (*Mém.*, 5e série, t. vi) et au Congrès des Sociétés savantes le 31 mars. — Tirage à part, 11 p.

95. Le mot de l'énigme d'un tableau de l'église de la Vèze, près de Besançon.

Lu à l'Em. le 13 mars 1880 (*Mém.*, 5e série, t. v). — Tirage à part, 8 p.

96. La confrérie, l'église et l'hôpital de Saint-Claude des Bourguignons de la Franche-Comté à Rome.

I. Origine du groupe national des Franc-Comtois à Rome (1638).
II. La Confrérie de Saint-Claude (1650).
III. L'hôpital des pèlerins de la Franche-Comté (1671).
IV. Une seconde émigration comtoise à Rome (1674).
V. Dots pour les jeunes filles comtoises de Rome (1688).
VI. La nouvelle église de Saint-Claude (1729).
VII. Décadence de la confrérie comtoise à Rome (1769).
VIII. Annexion des propriétés de Saint-Claude à l'établissement de Saint-Louis des Français (1802).
IX. Le domaine actuel de Saint-Claude et l'emploi de ses revenus (1880).
13 Documents.

Lu à la séance publique de l'Em. le 16 décembre 1880 (*Mém.*, 5e série, t. v). — Tirage à part, 1881, 94 p.

Un abrégé de ce Mémoire a été publié par l'auteur dans le *Magasin pittoresque*, ann. 1886.

97. Besançon et ses environs.

Besançon, 1880, 1 vol. in-12 (1 plan).

2e édition abrégée, Besançon, 1887, 1 vol. in-12 (avec des dessins d'Henri Michel et un plan).

98. Un souvenir de Marie Stuart au musée de Naples.

Lu à l'Em. le 8 janvier 1881 (*Mém.*, 5e série, t. vi).

99. Le Bronzino du musée de Besançon (1 planche).

Lu à l'Em. le 12 mars 1881 (*Mém.*, 5e série, t. vi. — Tirage à part, 1881, 40 p.) et au Congrès des Sociétés savantes le 20 avril.

Réunion des Sociétés des Beaux-arts des départements à la Sorbonne, ann. 1881.

Cf. un article du même dans la *Gazette des Beaux-arts*, 1881, intitulé : Le Musée de Besançon et la Déposition de croix du Bronzino.

100. Quatre stèles funéraires gallo-romaines de la banlieue de Besançon.

Lu à l'Em. le 14 mai 1881 (*Mém.*, 5e série, t. VI). — Tirage à part, 5 p.

101. Le missel du cardinal de Tournai à la bibliothèque de Sienne.

Lu à l'Em. le 11 juin 1881 (*Mém.*, 5e série, t. VI. — Tirage à part, 11 p.) et communiqué à l'Académie des inscriptions le 21 octobre (*Comptes rendus*, ann. 1881).

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, t. XLII (1881). — Tirage à part, 11 p.

102. Lettre de Fléchier au conseiller Chiflet, de Besançon.

Bulletin du Comité de l'art chrétien de Nimes, t. II (1881-1884).

103. Le torse antique du Jupiter du Palais Granvelle à Besançon.

Réunion des Sociétés des Beaux-arts des départements à la Sorbonne, ann. 1881.

104. Le théâtre romain de Vesontio et le square archéologique. Description par Aug. Castan. Restauration, par A. Ducat (5 planches).

Publication votée par le Conseil municipal de Besançon.
Besançon, 1881, in-8.
Cf. les nos 43 et 54.

105. Le canon d'autel de Fontevrault au Musée de Naples.

Lu à l'Académie d'Angers le 6 mars 1882 et au Congrès des Sociétés savantes le 13 avril.

Réunion des Sociétés des Beaux-arts des départements à la Sorbonne, ann. 1882.

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, t. XLIII, 1892.— Tirage à part, 9 p.

Mémoires de l'Académie d'Angers, ann. 1890-1891.

106. Un manuscrit de la bibliothèque du roi de France Charles V, retrouvé à Besançon (2 bois gravés).

Lu à l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres le 14 avril 1882, et à l'Em. le 13 mai (*Mém.*, 5e série, t. VII). — Tirage à part, 12 p.

Cf., sur le même sujet un article du même dans le *Magasin pittoresque*, ann. 1882.

107. Neuf lettres du duc de Tallard sur les origines de l'Académie de Besançon.

Lu à l'Académie de Besançon le 22 juin 1882. (*Académie des Sciences, belles-lettres et Arts de Besançon*, ann. 1882).

108. Le portrait du président Richardot au Musée du Louvre restitué à Rubens.

Lu à l'Em. le 10 mars 1883 (*Mém.*, 5e série, t. VIII) et au Congrès des Sociétés savantes le 28 mars (*Réunion des Sociétés des Beaux-arts des départements à la Sorbonne*, ann. 1882). — Tirage à part, 1883, 18 p.

109. Origine et signification des armoiries de Franche-Comté.

Revue franc-comtoise du 20 juin 1883.

110. Notice sur huit registres des actes de l'Université de Franche-Comté.

Reçu par le Comité des travaux historiques le 2 juillet 1883.

111. Les origines de la chevalerie franc-comtoise de Saint-Georges (1 fig.).

Lu à l'Em. le 11 août 1883 (*Mém.*, 5e série, t. VIII). — Tirage à part, 16 p.

112. Les Chroniques de Burgos traduites pour le roi de France Charles V, en partie retrouvées à la bibliothèque de Besançon.

Lu à l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres le 24 août 1883.

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, t. XLIV, 1883. — Tirage à part, 19 p,

113. Jean de Bruges et le roi d'Angleterre Henri VII.

Communiqué à la Commission royale d'histoire de Belgique le 5 novembre 1883 (*Comptes-rendus de la Commission*, 4e série, t. XI). — Tirage à part, 4 p.

114. Un fer à gaufres du quinzième siècle aux armoiries de la ville de Besançon et de ses sept quartiers ou bannières (3 bois gravès).

Lu à l'Em. le 12 décembre 1883 (*Mém.*, 5e série, t. VIII). — Tirage à part, 1884, 15 p.

Cf., un article portant le même titre, du même (anonyme), dans le *Magasin pittoresque*, ann. 1884, t. LII.

115. Les Capitoles provinciaux du monde romain (2 planches doubles, par A. Ducat).

Ch. I. La Roche Tarpéienne du Capitole de Vesontio.
Ch. II. Les Capitoles provinciaux repérés depuis 1868.
Ch. III. Origines et conditions d'existence des Capitoles provinciaux.
Ch. IV. Statistique des Capitoles provinciaux.
Ch V. Notices sur les divers Capitoles provinciaux (5 en Italie et Sicile, 1 en Espagne, 7 en Afrique, 2 en Grèce et Thrace, 8 en Asie, 6 en Gaule, 1 en Germanie).

Lu à l'Em. le 13 Décembre 1883 et séances suivantes (*Mém.*, 5e série, t. X). — Tirage à part, 1886, 236 p.

Cf., les nos 37, 125 et 149.

116. Anneau d'investiture pour la souveraineté de la Corse, donné en 1453 à Saint-Georges de Gênes, conservé au Musée de Besançon.

Mémoires de la Société des antiquaires de France, t. XLIII (1883). — Tirage à part, 12 p.

117. Triens mérovingien présumé de la ville d'Antre.

Mémoires de la Société des antiquaires de France, t. XLIII (1883).

118. Les origines et la date du *Saint-Ildefonse* de Rubens.

Dédicace (au général comte Folliot de Crenneville).

Reproduction gravée de trois des peintures du *Saint-Ildefonse*.

I. Description du *Saint-Ildefonse* et critique des opinions émises sur la date de sa confection.

II. Histoire de la peinture du *Saint-Ildefonse*.

III. Accord du caractère de cette peinture avec les documents qui en précisent la date.

Notes et pièces justificatives.

Lu à l'Em. le 9 février 1884 (*Mém.*, 5e série, t. IX), et au Congrès des Sociétés savantes le 28 mars (*Réunion des Sociétés des Beaux-arts des départements à la Sorbonne*, ann., 1884). — Tirage à part, 91 p.

Cf., les nos 119, 130.

119. Une visite au *Saint-Ildefonse* de Rubens.

Lu à l'Em. le 17 décembre 1884 (*Mém.*, 5e série, t. IX). Le travail est daté du 1er octobre. — Tirage à part, 1885, 8 p.

Cf., les nos 118, 130.

120. Les peintres Jean et Jacques Van Battele et Roland Maille, décorateurs des pompes funèbres de la cour des Pays-Bas au XVIe siècle.

Bulletin de l'Académie royale de Belgique, 3e série, t. VIII, 1884. — Tirage à part, 20 p.

121. L'un des peintres du nom de Coxcie aux prises avec l'inquisition.

Bulletin de l'Académie royale de Belgique, 3e série, t. VII 1884. — Tirage à part, 8 p.

122. Contribution à la biographie du portraitiste A. de Vries.

Bulletin de l'Académie royale de Belgique, 3e série, t. VII, 1884. — Tirage à part. 4 p.

123. Les relations du peintre Théodore van Loon avec la citadelle de Pallas à Louvain.

Bulletin de l'Académie royale de Belgique, 3e série, t. VII, 1884. — Tirage à part, 7 p.

124. Les dates de la naissance et de la mort de Wenceslas Cœbergher.

Bulletin de l'Académie royale de Belgique, 3e série, t. VII, 1884. — Tirage à part, 3 p.

125. Le Capitole de Carthage.

Lu le 1er avril 1885 à l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres (*Comptes-rendus*, ann. 1885).

Cf. les nos 37, 115 et 149.

126. Autobiographie de l'architecte Pierre-Adrien Paris, dessinateur du cabinet de Louis XVI.

Lu au Congrès des Sociétés savantes le 8 avril 1885 (*Réunion des Sociétés des Beaux-arts des départements à la Sorbonne*, ann. 1885).

127. Les Arènes de Vesontio.

Revue franc-comtoise du 20 juin 1885.

Cf. le no suivant.

128. Les Arènes de Vesontio et le square archéologique du canton nord de Besançon (1 bois gravé et une planche).

Lu à la séance publique de l'Em. le 17 décembre 1885 (*Mém.*, 5e série, t. X) et à l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres le 21 avril 1886. — Tirage à part, 1886, 38 p.

Cf. le no précédent.

129. Mathieu de Morgues et Philippe Chifflet (avec la collaboration de P. Henrard).

Bulletin de l'Académie Royale de Belgique, 3e série, t. X, 1885. — Tirage à part, 22 p.

130. Opinion des érudits de l'Autriche sur les origines et la date du *Saint-Ildefonse* de Rubens.

Introduction, par A. Castan.

I. Le *Saint-Ildefonse* de Rubens au Belvédère, par M. le docteur Th. Frimmel.

II. Deux lettres à M. le chevalier Edouard de Engerth, sur le *Saint-Ildefonse* de Rubens, par A. Castan.

III. Supplément à la notice sur le *Saint-Ildefonse* de Rubens, par M. le chevalier Edouard de Engerth.

IV. Troisième lettre, à M. le chevalier Edouard de Engerth, au sujet de sa notice sur le *Saint-Ildefonse* de Rubens, par A. Castan.

Appendice. — Informations recueillies par les frères Jean-Jacques et Philippe Chifflet sur les faits et gestes du peintre Rubens. — Lettre sur la date présumée du *Festin d'Hérode* de Rubens, par A. Castan. — La troisième manière de Rubens caractérisée par M. Max Rooses.

Lu à l'Em. le 13 février 1886 et aux séances suivantes (*Mém.*, 6e série, t. I). — Tirage à part, 1887, 48 p.

Cf., les nos 118, 119.

131. Un portrait de la National Gallery de Londres, restitué à Scipion Gaëtano.

Courrier de l'Art, juin 1886.

132. Notice sur les musées de Besançon, suivie de quelques articles d'un nouveau catalogue de ces collections.

Les articles sont les suivants :

I. Le triptyque du Palais Granvelle restitué à Bernard van Orley.

II. Un Christ peint d'après une composition de Michel Ange.

III. Le portrait de Nicolas Perrenot de Granvelle, par Titien.

IV. Les origines et la date d'une horloge du cardinal de Granvelle.

V. Un buffet en menuiserie dessiné par Hugues Sambin.

VI. Les portraits des frères Ryckaert, par Van Dyck.

VII. Histoire d'un tableau de François Le Moyne.

VIII. Perspective d'une mascarade projetée par les pensionnaires de l'Académie de France à Rome en 1751.

IX. Le financier Bergeret et son portrait par Vincent.

X. Le portraitiste Le Noir professeur à Besançon.

XI. L'impératrice Marie-Louise élève du peintre Prud'hon.

Réunion des Sociétés des Beaux-arts des départements à la Sorbonne, ann. 1886.

133. La provenance anglo-française du reliquaire primitif de la chevalerie franc-comtoise de Saint-Georges.

Lu à l'Em. le 10 juillet 1886 (*Mém.*, 6e série, t. I). — Tirage à part, 1887, 38 p.

134. Le vase priapique en verre du musée de Besançon.

Lu à l'Em. le 15 décembre 1886 (*Mém.*, 6e série, t. I). — Tirage à part, 1888, 8 p.

Bulletin de la Société des Antiquaires de France, ann. 1886 (sous ce titre : Vase antique en deux verres à deux touches, trouvé à Besançon).

135. La Minerve de Besançon au château de Chantilly (1 grav. sur cuivre).

Lu à la séance publique de l'Em. le 16 décembre 1886 (*Mém.*, 6e série, t. I). — Tirage à part, 1886, 16 p.

Moniteur universel du 4 janvier 1887.

136. Musées de Besançon. Catalogue des peintures, dessins, sculptures et antiquités, 7e édition.

Besançon, 1 vol. in-12, 319 p.

137. Bibliothèque de la ville de Besançon.

Inventaire des richesses d'art de cet établissement (dans l'inventaire des richesses d'art de la France, Provinces t. II). Paris, Plon, 1886, gd in-8o, 91 p.

138. Le sculpteur français Pierre Etienne Monnot, citoyen de Besançon, auteur du « Marmorbad » de Cassel. Notice sur sa vie et ses ouvrages (1 héliogravure et 2 clichés).

Lu à l'Em. le 12 février 1887 (*Mém.*, 6e série, t. II) et au Congrès des Sociétés savantes le 11 juin (*Réunion des Sociétés des Beaux-arts des départements à la Sorbonne*, ann. 1887). — Tirage à part, 1888, 78 p.

139. Le graveur François Briot, bourgeois de Montbéliard.

Lu à l'Em. le 18 juin 1887 (*Mém.*, 6e série, t. II). — Tirage à part, 12 p.

Cf. le no 83.

140. Les noces d'Alexandre Farnèse et de Marie de Portugal. Narration faite au cardinal de Granvelle, par son cousin germain Pierre Bordey, publiée avec une introduction et des notes.

Présenté à l'Académie royale de Belgique (classe des lettres) le 9 janvier 1888.

Mémoires couronnés et autres mémoires publiés par l'Académie royale de Belgique, t. XLI (1888). — Tirage à part, 100 p.

141. Origine du surnom de Chrysopolis donné à la ville de Besançon à partir du neuvième siècle.

Lu à l'Em. le 14 janvier 1888 (*Mém.*, 6e série, t. IV). — Tirage à part, 15 p.

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, t. XLIX (1888).

142. L'ancienne école de peinture et de sculpture de Besançon (1756-1791).

Dédicace à M. Ducat.

I. Introduction.

1. Ecole de sculpture et de dessin fondée par Philippe Boiston, sous les auspices de l'intendant Bourgeois de Boynes; causes de sa courte durée (1756-1759).

2. Nonnotte, de Besançon, et Devosge, de Gray, fondent les écoles de Lyon et de Dijon (1757-1765). — Le statuaire Luc Breton s'associe au peintre Melchior Wyrsch pour créer, sous les auspices de l'intendant Charles-André de Lacoré, l'Ecole gratuite de Besançon (1771-1773).

3. Organisation de l'Ecole aux frais de la municipalité: son bureau d'administration; ses premiers lauréats. — Subside annuel accordé à l'Ecole par le gouvernement de Louis XVI (1774-1777).

4. L'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon dispute le patronage de l'Ecole au Directeur général des bâtiments du roi; en conséquence, l'Ecole n'obtient pas d'être affiliée à l'Académie royale de Paris; un cours d'architecture est créé, en dehors de l'Ecole, par l'Académie de Besançon (1777-1784).

5. Départ de Melchior Wyrsch : concours ouvert pour lui donner un successeur; l'intendant Marc-Antoine de Caumartin le remplace par Simon-Bernard Le Noir (1784-1789).

6. Atteintes portées à l'Ecole par les mouvements révolutionnaires et par la division en trois départements de l'ancienne province de Franche-Comté. — Départ de Le Noir; découragement de Breton. — Il ne survit de l'Ecole qu'un cours élémentaire de dessin (1789-1791).

II. Notices sur les professeurs et les principaux élèves (les sculpteurs Philippe Boiston, Luc Breton, Eggenschwyler, les peintres Wyrsch, Le Noir, Jourdain, Chazerand, Péquignot).

III. Annales (9 pièces justificatives).

Lu à l'Em. les 10 mars et 14 avril 1888 (*Mém.*, 6e série, t. III). — Tirage à part, 1888, 218 p.

143. Le peintre Claude Rately, en religion frère Prothade, de Besançon, de l'ordre des Capucins, et sa *Vierge aux Saints* datée de 1636.

Lu à l'Em. le 12 mai 1888 (*Mém.*, 6e série, t. III). — Tirage à part, 1889, 20 p.

144. La physionomie primitive du retable de Fra Bartolomeo à la cathédrale de Besançon (2 planches).

Lu à l'Em. le 10 novembre 1888 (*Mém.*, 6e série, t. III). — Tirage à part, 1889, 35 p.
Cf. les nos 48 et 66.

145. Note sur une bague romaine trouvée à Vaire-le Grand.

Bulletin de la Société des Antiquaires de France, ann. 1888.

146. Les premières installations de l'Académie de France à Rome, d'après le plus ancien inventaire du mobilier et des travaux de cette institution.

Dédicace au peintre Giacomotti.
Lu à l'Em. le 12 janvier 1889 (*Mém.*, 6e série, t. IV. — Tirage à part, 1889, 44 p.) et au Congrès des Sociétés savantes le 12 juin.
Réunion des Sociétés des Beaux-arts des départements à la Sorbonne, ann. 1889.

147. Deux épitaphes romaines de femmes ayant fait partie de l'avenue sépulcrale de Vesontio.

Lu à l'Em. les 9 mars et 10 août 1889 (*Mém.* 6e série, t. IV) et à l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres le 14 juin
Revue archéologique, an. 1890. — Tirage à part, 28 p.

148. J. J. Boissard.

Archives historiques, artistiques et littéraires, 1er novembre 1889.
Cf. le no 51.

149. Opinion du commandeur J. B. de Rossi dans la question des Capitoles provinciaux.

Lu à l'Em. le 18 décembre 1889 (*Mém.*, 6e série, t. IV). — Tirage à part, 6 p.

Cf. les nos 37, 115 et 125.

150. Histoire et description des Musées de la ville de Besançon. (Monographie extraite de l'*Inventaire des richesses d'art de la France.* Provinces. Monuments civils, t. V), 1889, gr. in-8° de 200 p.

M. Castan a fait autographier (15 avril 1888) une note intitulée : Désaveu du système de classification des peintres introduit par la Commission de l'Inventaire des richesses d'art dans la monographie des Musées de Besançon, 4 p., gr. in-8°.

151. La bibliothèque de l'abbaye de Saint-Claude du Jura. Esquisse de son histoire.

Bibliothèque de l'Ecole des chartes, t. L (1889). — Tirage à part, 54 p.

152. L'"architecteur" Hugues Sambin, créateur de l'école bourguignonne de menuiserie d'art au seizième siècle, auteur de la façade du palais de justice de Besançon.

Dédicace à MM. Joseph Garnier, Henri Chabeuf et Noël Garnier.

Notice biographique.

I. Les biographes de Hugues Sambin. — II. Epoque approximative de sa naissance (1515-1520) : ses études premières en architecture; ses maitres présumés. — III. Son entrée dans la menuiserie par son mariage avec la fille de Jean Boudrillet (1548); ses travaux d'architecte, de menuisier et d'ingénieur, à Dijon, à Pagny et à Besançon (1550-1587). — IV. Son adhésion au parti de la Ligue (1588); sa retraite en Franche-Comté; son emploi dans la défense de Salins contre Henri IV (1595); son retour à Dijon, sa misère et sa mort (1601-1602). — V. Probabilité de l'origine franc-comtoise de Hugues Sambin.

VII pièces justificatives, 5 planches.

Lu à l'Em. le 8 mars 1890 (*Mém.*. 6e série, t. V. — Tirage à part, 1891, 48 p.) et au Congrès des Sociétés savantes le 29 mai.

Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements à la Sorbonne, an. 1890.

153. Le musée Villemot à Besançon.

Courrier de l'Art, juillet 1890.

154. Un portrait du père de François Ier, roi de France, au musée de Naples.

Courrier de l'Art, août 1890.

155. Le portrait de cardinal du musée Poldi, à Milan.

Courrier de l'Art, octobre 1890.

156. La rivalité des familles de Rye et de Granvelle au sujet de l'archevêché de Besançon (1544-1586).

Dédicace au poète Edouard Grenier.

Lu à l'Em. le 17 décembre 1890. (*Mém.*, 6e série. t. VI). — Tirage à part, 1891, 119 p.

157. La conquête de Tunis en 1535 racontée par deux écrivains franc-comtois, Antoine Perrenin et Guillaume de Montoiche.

Dédicace à Xavier Marmier.

Sommaire de ce Mémoire. — Récit abrégé de l'expédition de Tunis. — Réjouissances publiques à Besançon en l'honneur du succès de cette entreprise. — Hommage rendu à ce propos à Madame de Granvelle, femme du garde des sceaux de Charles-Quint. — Trophée de l'expédition de Tunis dans la basilique de Saint-Etienne à Besançon. — Valeur des Franc-Comtois sur les champs de bataille et dans les conseils de la politique. — Quelques uns des Franc-Comtois ayant pris part à l'expédition de Tunis. — Deux relations en langue française de l'expédition, l'une par Antoine Perrenin, de Gray, l'autre par Guillaume de Montoiche, de Salins ; la seconde a été calquée sur la première. — Influence de la rivalité des de Rye et des Granvelle sur la seconde de ces relations. — Œuvres d'art commémoratives de l'expédition de Tunis.

XIII notes et pièces justificatives.

Lu à la séance publique de l'Em. le 19 décembre 1890. — Tirage à part, 1891, 64 p.

158. Note sur la mosaïque de l'hôpital militaire d'Orléansville.

Bulletin de la Société des antiquaires de France, an. 1890.

159. La cité des Séquanes.

Congrès archéologique de Besançon, 1891.

160. Le sculpteur Legros, deuxième du nom, et le mausolée de la maison de Bouillon à Cluny.

Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements à la Sorbonne, an. 1891. — Tirage à part, 1891, 21 p.

161. Concession monétaire de Charles le Chauve à l'église métropolitaine de Besançon.

Revue numismatique, an. 1891. — Tirage à part, 13 p.

162. Note sur l'enlumineur Jacques de Besançon.

Lu à l'Em. le 9 avril 1892 (*Mém.*, 6e série, t. VII).

163. Le portrait du maréchal de Vieilleville au musée de Besançon, restitué à son auteur (Corneille de la Haye).

Lu à l'Em. le 17 juin 1892.

La rédaction de ce travail, présenté à la Société dix jours avant la mort de l'auteur, était trop incomplète pour qu'on ait cru devoir la livrer à l'impression.

164. Rédaction de toute la partie relative au département du Doubs dans le *Dictionnaire géographique de la France*, par A. Joanne.

165. Collaboration active aux trois premiers volumes de la *Correspondance du cardinal Granvelle* publiés par Edmond Poullet (1878-1881) sous les auspices de la Commission royale d'histoire de Belgique.

166. Mise en ordre (avec Arthur Giry) des fragments qui composent l'ouvrage posthume de Quicherat, *Mélanges archéologiques*, 2 vol.

167. Articles publiés dans la *Grande Encyclopédie*.

Boiston.
Breton (Luc).
Capitole.
Carondelet (4 notices).
Chifflet (15 notices).
Dejoux.
Delacroix.
Devosge.
Dole.
Droz (F. N. E.).
Droz (F. X. J.).
Dumonin.
Dunod.
Dunod de Charnage.
Dupinet.
Duvernoy.
Fallot.
Ferron.
Fraichot.
Franche-Comté.

168. Notice historique sur la Franche-Comté et le pays de Montbéliard.

Notice historique et descriptive sur Besançon et ses monuments.

Publication posthume (dans le volume intitulé : Association française pour l'avancement des sciences, 22e session, août 1893. Besançon et Franche-Comté.)

Cf. les nos 79 et 97

169. Catalogue des Incunables de la Bibliothèque publique de Besançon.

Publication posthume faite sous les auspices de l'Em. (avec préface par M. Léopold Delisle, reproduction d'un médaillon représentant l'auteur, et un fac-simile).

Besançon, imp. Dodivers, 1893, 1 vol. in-8o de XIX-805 p.

II.

NOTICES BIOGRAPHIQUES ET BIBLIOGRAPHIQUES, RAPPORTS ET DISCOURS DIVERS.

170. Notice sur Léon Dusillet.

Franche-Comté du 14 mars 1857.

171. Alesia. Conclusion pour Alaise, etc., par J. Quicherat. (Compte rendu).

Franche-Comté des 10 et 11 mars 1858.

172. Les Beaux-Arts en Franche-Comté (sous le pseudonyme de X. Michel).

Franche-Comté des 18, 24 et 31 mars, 9 et 21 avril 1858.

173. Christian, par Francis Wey (Compte rendu).

Franche-Comté du 20 juillet 1859.

174. Le tombeau de Childéric Ier, etc. par l'abbé Cochet (Compte rendu).

Bibliothèque de l'Ecole des chartes, an. 1859-1860.

175. Le dieu Pou-sa à Besançon (suivi d'une lettre de Mgr. Guillemin).

Franche-Comté du 1er février 1861.

176. Rapport sur deux travaux de M. Bial (en collaboration avec Vuilleret et Delacroix).

Lu à l'Em. le 8 février 1862. (*Mém.*, 3e série, t. VII).

177. Le baron Alexandre de Saint-Juan.

Franche-Comté du 25 février 1863. — Tirage à part.

178. Notice sur Mme Gérard (signé des initiales S. J.)

Franche-Comté du 4 janvier 1864.

179. Dictionnaire des communes de France, par Joanne. (Compte rendu).

Franche-Comté du 11 août 1864.

180. Hommes connus du pays de Montbéliard, etc., par Goguel (Compte-rendu).

Franche-Comté du 18 août 1864.

181. Lettre au rédacteur en chef de la *Franche-Comté* (sur les fouilles d'Alaise).

Franche-Comté du 15 septembre 1864.

182. Toast au banquet de l'Em. (15 décembre 1864). – (*Mém.*, 3e série, t. IV).

183. Toast au banquet de l'Em. (14 décembre 1865). — *Mém.*, 4e série, t. I).

184. Rapport sur *la Haute-Savoie, récits d'histoire et de voyages*, par Francis Wey.

Académie de Besançon, janvier 1866.

185. Notice sur le sous-intendant Ponçot.

Franche-Comté du 30 mai 1866.

186. Rapport sur le concours ouvert pour la médaille de M. le marquis de Conegliano.

Académie de Besançon, août 1866.

187. Toast au banquet de l'Em. (20 décembre 1866). — (*Mém.*, 4e série, t. II)

188. Le cardinal Gousset.

Courrier Franc-Comtois du 18 janvier 1867. — Tirage à part.

189. Les artistes de Franche-Comté au Salon universel de 1867.

Lu à l'Em. le 6 juillet 1867 (*Mém.*, 4e série, t. IV).
Cf. le *Courrier Franc-Comtois* du 26 octobre 1868.

190. Clerc de Landresse, maire de Besançon.

Courrier Franc-Comtois du 2 septembre 1867. — Tirage à part.

191. Toast au banquet de l'Em. (19 décembre 1867). — (*Mém.*, 4e série, t. IV).

192. Notice sur le sénateur Lyautey.

Lu à l'Em. le 11 janvier 1868 (*Mém.*, 4e série, t. III).

193. Discours à la Société d'Emulation de Montbéliard. (7 mai 1868).

Courrier Franc-Comtois du 8 mai.

194. Le sénateur Amédée Thierry et la Société d'Emulation du Doubs.

Courrier Franc-Comtois du 10 juin 1868.

195. Notice sur Charles Weiss.

Lu à l'Em. le 11 juillet 1868 (*Mém.*, 4e série, t. IV).
Cf. le discours prononcé aux obsèques de Weiss (*Franche-Comté* du 15 février 1866).

196. Luxeuil, par le Dr Em. Delacroix (Compte rendu).

Courrier Franc-Comtois du 1er août 1868.

197. Toast au banquet de l'Em. (17 décembre 1868). — (*Mém.*, 4e série, t. V).

198. Toast au banquet de l'Em. (16 décembre 1869). — (*Mém.*, 4e série, t. V).

199. Toast au banquet de l'Em. (14 décembre 1871). — (*Mém.*, 4e série, t. VI).

200. Histoire de la diplomatie du gouvernement de la défense nationale, par J. Valfrey (Compte-rendu).

Courrier Franc-Comtois du 22 mars 1872.

201. Toast au banquet de l'Em. (19 décembre 1872). — (*Mém.*, 4e série, t. VII).

202. Toast au banquet de l'Em. (18 décembre 1873). — (*Mém.*, 4e série, t. VIII).

203. Notice sur Charles Viancin.

Courrier Franc-Comtois du 29-30 janvier 1874.

204. Annales de numismatique, publiées par F. de Saulcy, An. de Barthélemy et Eugène Hucher (Compte-rendu).

Courrier Franc-Comtois du 10-11 mars 1874.

205. Notice sur Mme Ducat.

Courrier Franc-Comtois du 18 mars 1874.

206. Rapport sur la réunion de la Société d'histoire de Neuchâtel tenue aux Brenets le 6 juillet 1874.

Lu à l'Em. le 11 juillet (*Mém.*, 4e série, t. IX).
Courrier Franc-Comtois, 14-15 juillet.

207. Epreuves et luttes d'un volontaire neutre, par John Furley, traduit de l'anglais par Mme Durand de Villers (Compte-rendu).

Courrier Franc-Comtois du 24 août 1874.

208. Notice sur le peintre Lancrenon.

Lu à l'Em. le 14 novembre 1874 (*Mém.*, 4e série, t. IX). — Tirage à part, 23 p.

Dans cette notice est inséré le discours prononcé par Castan aux obsèques de Lancrenon, et publié dans le *Courrier Franc-Comtois* du 7-8 août 1874.

209. Histoire du costume en France, etc., par J. Quicherat (Compte-rendu).

Courrier Franc-Comtois du 9-10 décembre 1874.

210. Toast au banquet de l'Em. (17 décembre 1874). — (*Mém.*, 4e série, t. IX).

211. Note sur une tapisserie de la collection Spitzer.

Courrier Franc-Comtois du 12-13 mai 1875.

212. Notice sur le commandant Faucompré.

Lu à l'Em. le 10 juillet 1875 (*Mém.*, 4e série, t. X).

213. Toast au banquet de l'Em.(16 décembre 1875).—(*Mém.*, 4e série, t. X).

214. Notice sur la Société d'Emulation du Doubs (*Mém.*, 4e série, t. X).

215. Rapport sur la nouvelle méthode d'enseignement géographique de M. Drapeyron.

Lu à l'Em. le 8 janvier 1876 (*Mém.*, 5e série, t. I).

216. Notice sur le commandant du génie Poulain.

Lu à l'Em. le 8 avril 1876 (*Mém.*, 5e série, t. I).

217. Annuaire du Doubs, par MM. Paul Laurens et Jules Gauthier (Compte-rendu).

Lu à l'Em. le 8 avril 1876 (*Mém.*, 5e série, t. I).
Courrier Franc-Comtois du 18 avril 1876.

218. Notice sur le philosophe Tissot.

Lu à l'Em. le 11 novembre 1876 (*Mém.*, 5e série, t. I).

219. Notice sur le professeur Chevilliet.

Lu à l'Em. le 13 janvier 1877 (*Mém.* 5e série, t. II).

220. Notice sur M. Lélut.

Lu à l'Em. le 10 février 1877 (*Mém.*, 5e série, t. II).

221. Notice sur Mgr. Mabille.

Lu à l'Em. le 12 décembre 1877 (*Mém.*, 5e série, t. II).

222. Notice sur M. Voisin père.

Lu à l'Em. le 12 décembre 1877 (*Mém.*, 5e série, t. II).

223. Notice sur M. Charles Paravey.

Lu à l'Em. le 12 décembre 1877 (*Mém.*, 5e série, t. II).

224. Notice sur le Dr Emile Delacroix.

Lu à l'Em. le 11 janvier 1878 (*Mém.*, 5e série, t. III).

225. Notice sur le professeur Waille.

Lu à l'Em. le 18 mai 1878 (*Mém.*, 5e série, t. III).

226. La Société d'Emulation du Doubs au Congrès de la Sorbonne en 1878.

Lu à l'Em. le 18 mai 1878 (*Mém.*, 5e série, t. III).

227. Rapport sur la séance générale de la Société belfortaine d'Emulation.

Lu à l'Em. le 13 juillet 1878 (*Mém.*, 5e série, t. III).

228. Le professeur d'artillerie Reynaud-Ducreux ; discours prononcé à ses obsèques le 29 octobre 1878.

Mémoires de l'Em., 5e série, t. III.

229. Toast au banquet de l'Em. (14 décembre 1878).— (*Mém.*, 5e série, t. IV).

230. Notice sur M. Lebrun-Dalbanne.

Lu à l'Em. le 10 avril 1880 (*Mém.*, 5e série, t. V).

231. Notices sur MM. J.-J. Diétrich, Henri Sainte-Claire Deville, Ph. Perraud, Godron, A. Delesse et H. Coquand.

Lu à l'Em. le 9 juillet 1881 (*Mém.*, 5e série, t. III).

232. Notice sur le Dr Koller, de Zurich.

Lu à l'Em. le 13 août 1881 (*Mém.*, 5e série, t. III).

233. Le mal du pays, etc., par Mme Elisa Durand de Villers (Compte rendu).

Courrier Franc-Comtois du 28 novembre 1881.

234. Jules Quicherat.

Lu à l'Em. le 13 mars 1882 (*Mém.*, 5e série. t. VII). — Tirage à part, 16 p.

235. Rapport sur l'*Archéologie de la Meuse* de M. Liénard.

Lu à l'Académie de Besançon le 31 mai 1882.

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon, an. 1882.

236. Notice sur Edmond Poullet.

Lu à l'Académie de Besançon le 21 décembre 1882.

Académie des scienees, belles-lettres et arts de Besançon, an. 1882

237. Jules Quicherat défenseur d'Alaise.

Lu à l'Em. le 10 février 1883 (*Mém.*, 5e série, t. VIII). — Tirage à part, 11 p.

Ce travail a été aussi imprimé dans le volume posthume de Quicherat intitulé *Mélanges d'archéologie et d'histoire. Antiquités celtiques, romaines et gallo-romaines*.

238. Notice sur M. Edouard Fleury.

Lu à l'Académie de Besançon le 17 juillet 1883.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, an. 1883.

239. Notice sur M. Achille Bouillerot.

Lu à l'Em. le 11 juillet 1885 (*Mém.*, 5e série, t. X).

240. Inauguration à Alaise du buste d'Alphonse Delacroix : discours prononcé le 9 août 1885.

Mémoires de l'Em., 5e série, t. X.

241. Notice sur l'ingénieur en chef Paul Michelot.

Lu à l'Em. le 14 novembre 1885 (*Mém.*, 5e série, t. X).

242. Notices sur le peintre Victor Jeanneney et l'officier principal d'administration Alphonse Renaud.

Lu à l'Em. le 9 janvier 1886 (*Mém.*, 6ᵉ série, t. I).

243. Notice sur l'abbé Maisonnet, ancien curé d'Alaise.

Lu à l'Em. le 12 novembre 1887 (*Mém.*, 5ᵉ série, t. II).

244. Rapport sur la notice consacrée par M. Edouard Gascon au combat de Fontaine-Française.

Lu à l'Em. le 11 février 1888 (*Mém.*, 6ᵉ série, t. III).

245. Notice sur le comte Franz Folliot de Crenneville.

Lu à l'Em. le 10 novembre 1888 (*Mém.*, 6ᵉ série, t. III).

246. Notice sur M. Adolphe Marlet, d'Ornans.

Lu à l'Em. le 12 décembre 1888 (*Mém.*, 6ᵉ série, t. III).

247. Aristide Déy, historien et naturaliste.

Lu à l'Em. le 9 mars 1889 (*Mém.*, 6ᵉ série, t. IV).

248. Notice sur M. Brice Michel.

Lu à l'Em. le 11 mai 1889 (*Mém.*, 6ᵉ série, t. IV).

249. Notice sur M. Eugène Servaux.

Lu à l'Em. le 8 mars 1890 (*Mém.*, 6ᵉ série, t. V).

250. Notice sur M. le chanoine Bailly.

Lu à l'Em. le 17 décembre 1890 (*Mém.*, 6ᵉ série, t. V).

251. Notice sur le général Liagre.

Lu à l'Em. le 14 février 1891 (*Mém.*, 6ᵉ série, t. VI).

252. Notice sur Xavier Kohler, de Porrentruy.

Lu à l'Em. le 13 juin 1891 (Mém., 6ᵉ série, t. VI).

253. Notice sur Prosper Mignard, de Dijon.

Lu à l'Em. le 14 novembre 1891 (*Mém.*, 6ᵉ série, t. VI).

254. Notice sur Charles Toubin.

Lu à l'Em. le 16 décembre 1890 (*Mém.*, 6e série, t. VI).

255. Notice sur le vice amiral Devarenne.

Lu à l'Em. le 13 février 1892 (*Mém.*, 6e série, t. VII).

III.

OUVRAGES MANUSCRITS.

256. Histoire du Collège de Bourgogne, fondé à Paris en 1331 pour les étudiants pauvres de la Franche-Comté ; 200 pages in-4o.

L'étude : Sully et le collège de Bourgogne (no 41) a été extraite de cet ouvrage.

257. Classement complet des archives anciennes de la ville de Besançon, avec une concordance permettant de trouver dans chaque tiroir ou layette les liasses revêtues d'un sommaire qui en indique le contenu.

258. Inventaire sommaire des délibérations municipales de 1290 à 1789.

Cet inventaire est déposé aux archives départementales, à l'Hôtel de Ville et au ministère de l'instruction publique.

259. Dépouillement des registres des comptes municipaux de 1397 à 1684.

260. Classement et Inventaire sommaire des archives antérieures à 1790 des hospices réunis de Besançon.

1o Hopital Saint-Jacques.
2o Hospice des vieillards.
3o Hospice du Saint-Esprit.

Ces Inventaires sont déposés au secrétariat de l'hôpital Saint-Jacques, aux archives départementales et au ministère de l'instruction publique à Pàris.

261. Histoire de Franche-Comté.

Le volume la *Franche-Comté et le pays de Montbéliard* (n° 79) et| extrait de ce manuscrit.

262. Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de Besançon.

263. La vérité sur la légende des lieux saints de Montarlot-les-Boult (Travail lu à la séance de l'Em. du 8 mai 1890).

LA PHOTOGRAPHIE AU MAGNÉSIUM

LE PHOTOGÈNE MALDINEY

Par M. MALDINEY

Séance du 9 avril 1892

La photographie, dont l'invention remonte à une cinquantaine d'années seulement, a fait pendant ce court espace de temps des progrès considérables ; elle est entrée partout dans nos mœurs. Par le portrait, elle a créé une industrie qui compte en France plus de quinze cents titulaires ; par le paysage, les scènes instantanées, elle occupe un nombre prodigieux d'amateurs, d'explorateurs ; enfin, par ses applications scientifiques, elle rend des services inappréciables à l'astronomie, à la microphotographie, à la physiologie, au génie civil et militaire, comme méthode d'enregistrement instantané et de constatation des phénomènes actuels.

La photographie a son existence propre comme science, car elle repose sur des phénomènes physiques et chimiques qui constituent une branche aussi spéciale que la spectroscopie ou la thermochimie par exemple ; elle forme également un art au même titre que le dessin, car le goût artistique peut se manifester dans le choix du sujet, l'heure et la nature de l'éclairage, le point de vue pour le paysage, dans la composition des fonds et de l'éclairage pour les portraits, à tel point que deux épreuves sortant de deux ateliers différents peuvent être tout à fait dissemblables ; et il est à remarquer que les règles fixées pour la composition du dessin et de la peinture sont également applicables à la photographie. Enfin, par des procédés de photolithographie et de photogravure, elle a pris une importance considérable de-

puis ces dernières années dans la publication des ouvrages et journaux illustrés.

Dans ce vaste domaine qui laisse encore un large champ à explorer du côté scientifique, je me bornerai à vous dire quelques mots sur la photographie au moyen de la lumière du magnésium.

Le magnésium est un métal blanc d'argent, qui se retire du chlorure de magnésium, sel qui se trouve dans les eaux de la mer et de beaucoup de sources minérales. A l'air humide, il se recouvre d'une très légère couche d'oxyde. Ce métal est malléable et ductile, mais peu tenace.

Enflammé à l'air, le magnésium se combine à l'oxygène et brûle en produisant une lumière éblouissante ; en même temps, il se forme une fumée blanche consistant en oxyde de magnésium ou magnésie.

La lumière ainsi produite est très riche en radiations chimiques ou actiniques (bleu, violet ou ultra violet); elle possède une activité chimique aussi considérable que celle du soleil, sans nuages, élevé de 10 degrés au-dessus de l'horizon, lorsque ces deux sources de lumière ont à peu près la même surface apparente.

C'est en 1859, que Bunsen reconnut la grande activité chimique du magnésium en combustion et les avantages considérables que présente cette lumière pour les travaux photograghiques ; mais l'emploi du magnésium ètait alors limité à de rares expériences de laboratoires, à cause de son prix élevé. Ce n'est guère que vers 1864 que le magnésium commença à se vulgariser et devint d'un usage courant en photographie, sous forme de fil ou de ruban, lorsqu'on arriva à le produire industriellement et à le livrer au commerce sous cette forme.

Les résultats obtenus au début laissèrent beaucoup à désirer en raison du peu de sensibilité des préparations photographiques employées à cette époque. Le temps de pose était trop long ; c'est ce qui explique pourquoi on n'employa

guère cette lumière pendant longtemps, que pour la photographie d'objets immobiles et inanimés. L'introduction en photographie des plaques au gélatinobromure remit en vogue la photographie au magnésium, et ouvrit des voies nouvelles à la photographie de nuit, des locaux sombres, souterrains, etc.

Les premières lampes au magnésium employées étaient formées d'un ruban ou fil de ce métal brûlant au foyer d'un réflecteur métallique ; un mouvement d'horlogerie déroulait le fil à mesure de sa combustion.

On remplaça bientôt le magnésium en fil ou ruban, par un mélange de poudre de ce métal avec des substances oxydantes, telles que le chlorate de potasse, ce qui donne un éclair très brillant et très photogénique. Mais ce mélange est explosif et ne peut être fait et employé qu'en prenant de grandes précautions.

A la suite de plusieurs accidents, on a proposé de remplacer le chlorate de potasse par le salpètre. L'effet est moins énergique, mais il n'y a plus danger d'explosion. Le mélange est introduit dans une feuille de fin papier qu'on enroule en cornet, et auquel on met le feu.

Depuis quelque temps, l'usage de ces mélanges explosifs semble devoir être abandonné, et l'on tend à les remplacer par la combustion du magnésium en poudre très tenue.

Insufflé dans une flamme, le magnésium en poudre très fine brûle très facilement et complètement avec une vive lumière. On constate que un à deux grammes de magnésium pulvérisé projetés dans une flamme, donnent une lumière à peu près aussi intense que la combustion d'un mélange formé de : salpètre six grammes, magnésium six grammes. Il y a donc avantage, tant au point de vue de la sécurité qu'au point de vue économique, à se servir de la poudre de magnésium seule.

Divers dispositifs ont été employés pour l'usage de la poudre de magnésium en photographie. Ordinairement, la pou-

dre est lancée dans la flamme soit d'une bougie, soit d'une allumette, ou bien d'une lampe à alcool, par un tube horizontal ou oblique à cette flamme, au moyen d'un tube en caoutchouc terminé par une poire ou que l'on tient à la bouche. Cette disposition du tube par rapport à la flamme est mauvaise : il n'y a qu'une partie du magnésium projeté qui traverse la flamme et se trouve brûlé, l'autre passe à côté, il y a donc perte de magnésium.

Je crois avoir remédié à cet inconvénient à l'aide de l'appareil suivant dont je me sers depuis longtemps, et qui m'a toujours donné de bons résultats. La construction en est simple et facile pour tous les amateurs de photographie. Un récipient (fiole à large goulot, pot à pommade, boîte en métal, etc.) est fermé par un bouchon en liège. On perce ce bouchon d'abord à son centre ; par cette ouverture on fait passer un tube en verre ou en plomb évasé à son extrémité qui se trouve un peu au-dessus du bouchon, et que l'on recourbe en forme d'*U*, de manière à le faire ressortir sur le pourtour du bouchon. On y adapte un tube et une poire en caoutchouc. Autour de l'ouverture, évasée en entonnoir, on perce une série de petits trous, cinq ou six, concentriques, dans lesquels on introduit des bouts de tubes de verre contenant des mèches de coton ou d'amiante. On met de l'alcool à brûler dans la fiole, on ferme avec le bouchon que l'on vient de fabriquer, on introduit une petite quantité de magnésium dans le tube central par l'entonnoir ; les mèches de cette sorte de lampe à alcool étant allumées, il ne reste plus qu'à presser la poire de caoutchouc ou à souffler dans le tube pour que le magnésium soit projeté au centre de la flamme et brûle avec une flamme brillante.

Le magnésium est ici projeté non plus horizontalement ou obliquement, mais verticalement suivant l'axe longitudinal de la flamme. Dans ces conditions, on produit la combustion complète du métal, et il suffit d'une quantité minime, environ 0 gr. 05 pour un portrait.

Pour doser facilement la quantité de magnésium dont on fait usage chaque fois, je me sers d'un petit tube de verre fermé à un bout, et sur lequel je trace des traits correspondant à un, deux ou trois grammes de poudre de magnésium qu'on introduit dans ce tube. En partageant ces intervalles en deux ou quatre parties égales, on obtient avec une approximation suffisante le demi ou le quart de gramme. Il suffit ensuite de verser, à l'aide de ce petit tube, dans l'entonnoir de la lampe, la quantité de magnésium que l'on juge nécessaire à l'obtention de la photographie que l'on veut faire. Pour plus de sécurité dans le maniement de cette lampe, je remplace les mèches et le bouchon par un bourrelet d'amiante que l'on imbibe d'alcool, et recouvert par une toile métallique fine. De cette façon, il n'y a aucune crainte de renverser l'alcool de la lampe (1).

A l'aide de cette lampe magnésique, on obtient un éclair large et éblouissant qui permet de faire de très belles et surtout très intéressantes photographies. Par exemple, dans une soirée, un bal, un banquet, une salle d'escrime, ou encore dans un café, des joueurs de billard ou de cartes, etc., on peut saisir les divers personnages instantanément dans la pose où les surprend l'éclair magnésique, et reproduire ainsi des scènes très variées et très pittoresques. L'opérateur peut même venir tranquillement se placer dans le champ de l'appareil photographique, en laissant poser avec lui les lampes ou bougies que beaucoup d'amateurs se croient obligés d'éteindre (à condition toutefois que l'objectif ne reste pas débouché trop longtemps). On met facilement au point à l'aide d'une bougie qu'on déplace près de l'objet à photographier.

S'il s'agit d'opérer dans un demi jour qui oblige d'emprunter à l'éclair magnésique un supplément d'intensité pour

(1) Cet appareil, *Photogène Maldiney*, es construit par M. Gaston Tissandier, rue Vavin, 41, Paris.

produire une image, mais qui serait cependant capable de donner un voile à lui seul, rien de plus facile, avec un branchement en T, que de faire commander à la fois l'obturateur et la lampe par une poire unique.

Lorsqu'on fait du portrait, pour adoucir les ombres qui sont un peu trop dures par ce procédé, on peut se servir de deux foyers dont l'un plus faible ou plus éloigné du modèle que celui destiné à éclairer le côté que l'on veut avoir en pleine lumière. Les deux éclairs sont produits en même temps en réunissant les deux lampes, par un branchement en T à une même poire de caoutchouc. On arrive au même résultat plus simplement, à l'aide d'une seule lampe, en plaçant du côté de l'ombre un écran blanc formant réflecteur.

Une précaution à prendrc, c'est que les yeux des personnes que l'on photographie ne soient pas fixés sur la flamme de la lampe magnésique. L'intensité lumineuse étant très grande, on peut parfaitement mettre un diaphragme, ce qui augmentera la netteté de l'épreuve. Le développement se fait très bien à l'hydroquinone ou à l'iconogène, en se servant d'abord de vieux bain, puis de bain neuf, afin d'éviter le voile qui pourrait se produire.

La photographie au magnésium constitue non seulement un passe temps très intéressant pour les amateurs, elle est aussi appelée à rendre de réels services à la science, en lui permettant de reproduire des phénomènes instantanés, ainsi que les œuvres d'art et les curiosités cachées dans les édifices sombres et les souterrains, cavernes, grottes, mines, etc.

C'est l'instantanéité de l'éclair magnésique qui a permis d'obtenir du nerf optique, de la pupille et de l'iris, des photographies présentant un grand intérêt scientifique. La rapidité est si grande, que la pupille qui s'est agrandie dans l'obscurité, ne se contracte que quand la photographie est prise. Les fleurs de certains cactus ne s'ouvrant que la nuit ont pu être photographiées par ce procédé.

La photographie au magnésium, en doublant le champ d'activité de l'amateur photographe, et en ajoutant pour lui la nuit au jour, l'intérieur au plein air, offre ainsi un vaste horizon à explorer.

DU PACIFIQUE A L'ATLANTIQUE

PAR LES ANDES PÉRUVIENNES ET L'AMAZONE

PAR M. OLIVIER ORDINAIRE

Compte-rendu par M. Edouard BESSON

Séance du 9 avril 1892

Notre collègue M. Olivier Ordinaire, actuellement vice-consul de France à Taragone (Espagne), et qui remplissait naguère les mêmes fonctions au Pérou, vient de publier un intéressant volume sur le voyage d'exploration qu'il a accompli avant de quitter ce pays, du Pacifique à l'Atlantique, par les Andes Péruviennes et l'Amazone. Ce voyage avait déjà été l'objet de remarquables communications à la Société de géographie de Paris qui avait fait à leur auteur l'accueil dû à l'importance de ses explorations et de ses découvertes. Il avait aussi valu au musée du Trocadéro un sérieux apport de vestiges archéologiques et de spécimens ethnographiques que leur lieu d'origine rendaient particulièrement curieux.

L'ouvrage que j'ai l'honneur de vous présenter, fait sans doute leur part aux points de vue historique, géographique et commercial; mais il donne une large place, et on doit en féliciter l'auteur, à l'imprévu, à la fantaisie, surtout aux descriptions d'une nature particulièrement riche et féconde en aspects grandioses. Le voyage de M. Ordinaire, en effet, qui embrasse un immense parcours (pas moins de dix mille kilomètres), avait bien un but scientifique et même utilitaire : celui de rechercher la voie la plus directe conduisant de Lima aux affluents navigables de l'Amazone, et par suite de ménager aux produits du Pérou amazonique un transport facile par cette grande artère de navigation. Mais ce qui en fait pour le lecteur l'intérêt principal, c'est le détail même de l'exploration, la traversée des hauts plateaux, du massif et des contreforts

des Andes, la navigation des affluents du grand fleuve sous le vaste dôme des forêts vierges américaines, d'un si puissant caractère poétique, la descente de l'Amazone lui-même depuis les hautes régions de son parcours jusqu'à son embouchure dans l'Océan Atlantique.

Notre confrère n'a mené à bien une telle entreprise ni sans fatigues, ni sans périls. Son voyage interrompu par la maladie, souvent arrêté par des cataclysmes naturels qui dans ces régions prennent des proportions effrayantes, s'est prolongé pendant plusieurs mois, et, s'il s'est terminé par une longue et paisible navigation sur l'Amazone. Les commencements en ont été beaucoup plus pénibles ; tout au début, ce sont des bandes armées qu'a mis en mouvement la guerre à peine terminée du Chili et du Pérou et qui coupent les communications avec l'intérieur du pays, puis un long arrêt au couvent d'Ocopa motivé par une maladie grave, la traversée de plateaux très étendus et d'une altitude moyenne de plus de quatre mille mètres, celle du massif d'Yanachaga, faite par des chemins inconnus, au prix de fatigues inouïes, parmi des populations sauvages dont quelques groupes se livrent même au cannibalisme, la navigation de plusieurs sous-affluents de l'Amazone avant celle du fleuve lui même, dans le relevé desquels consistait d'ailleurs le but principal du voyage de notre confrère. C'en était aussi la partie intéressante ; car, si nous en croyons M. Ordinaire, ces cours d'eau de moindre taille qui se parcourent à la rame, et dont l'œil peut suivre les méandres au milieu des immenses forêts qu'ils traversent, offrent un attrait beaucoup plus grand que l'Amazone dont les énormes dimensions rendent la navigation monotone et assez semblable à celle de la mer.

Il en a su, d'ailleurs, tirer d'attachantes peintures qui sont le charme de son livre. Voici par exemple le tableau d'une navigation nocturne qui ne manque ni d'habileté ni de poésie :

« L'atmosphère était pleine d'odeurs balsamiques. La pirogue glissait sans bruit, escortée de la traînée d'argent qui tombait du disque lumineux. Le silence, interrompu seulement, à de longs intervalles, par une lointaine chute d'arbre, laissait percevoir le moindre clapotement de l'eau sur les rives. L'ouata-

rochi lui-même se taisait. La lune versait sa paix sur la forêt : *Amica silentia lunœ.*

» La largeur du fleuve très agrandi par l'appoint des rios Lagarto, Mayro et Pozuzo, permettait aux regards de suivre les courbes de ses rives, fortement ombrées d'un côté, baignées de l'autre dans une molle clarté où défilaient des arbres fantômes avec leurs suaires de lianes, où blanchissaient les hautes tiges, où, sur le feuillage luisant des palmiers, les pâles rayons se reflétaient comme sur le toit de métal d'un clocher. Comme une vision, m'apparut une plage où il y avait des urubus, sautant lourdement et des quadrupèdes de diverses tailles : agoutis, tapirs, venados, toute une section de l'arche de Noé. Mais ce qui fixa le plus fortement mon attention, parce que c'était un indice de la présence de l'homme, ce fut une lumière, à peine entrevue d'abord à travers les arbres, et qui bientôt devint très visible sur la berge. Nous nous dirigeâmes vers elle et nous ne tardâmes pas à reconnaître une habitation. Nous étions arrivés à l'embouchure du Pichis, où le Palcazu reçoit un volume d'eau égal au sien et prend le nom de Pachitea. »

Voulons-nous, par contre, un tableau où se joue la lumière ? Nous le trouvons dans la description du fleuve Ucayali descendu par notre explorateur :

« Ucayali signifie *Rivière Blanche*. Et, bien que ses eaux soient, au moins à l'époque de l'année où je l'ai vu, nuancées de jaune, on conçoit qu'on ait appelé de ce nom le grand affluent du Haut Amazone, en le comparant au Rio Negro, ou, sans aller si loin, à quelques-unes des rivières couleur d'encre qu'il reçoit dans sa dernière étape. Son nom lui vient peut-être encore de ses payages lumineux. Au sortir de l'un quelconque des canaux qui aboutissent à son lit, et dont les eaux dorment sous des nefs où ne pénètre que de loin en loin un rayon tamisé par la voûte de feuillage et comme réduit en poudre d'or, l'Ucayali aux tons clairs, aux grands espaces ensoleillés, apparaît bien la rivière blanche. Même sur le Palcazu, la forêt est la partie importante du tableau, tandis que dans les payages de l'Ucayali, le ciel et l'eau prennent généralement plus des trois quarts du cadre.

» Quand nous quittâmes le port, l'aube mettait ses blancheurs dans les brumes que la nuit avait laissées sur une partie de la forêt. Les nues floconneuses se teignaient de rose comme les plumes des flamands qui s'assemblent dans les flaques d'eau des rivages. Une multitude de dauphins (Inia Geoffrensis) nous escortaient en faisant leurs sauts de mouton autour du canot. Des alcyons blancs rasaient la rivière, ou, posés sur l'eau, près des bords, se laissaient flatter. Des mouettes faisaient entendre très haut, dans le ciel où s'argentaient leurs plumes, leur cri semblable à un vagissement. »

Le livre de M. Ordinaire abonde en descriptions semblables qui, je le répète, en font le principal attrait. La partie technique, en effet, est de nature à intéresser surtout les savants et les géographes de profession qui prendront plaisir à connaître d'une manière exacte les régions arrosées par le Haut Amazone, les peuplades qui habitent ce pays et chez lesquelles notre confrère a retrouvé tous les degrés des civilisations des races primitives, depuis celle qui, aux temps préhistoriques, caractérisait, dans nos pays, l'âge de la pierre polie. Mais tout le monde aime les grandes et belles peintures d'une nature qui, en dehors de sa beauté propre, a pour elle le charme de l'éloignement et de l'inconnu.

Il est toutefois un point de vue que notre explorateur a omis dans son livre, et sur lequel nous jugeons utile et nécessaire d'insister ici. C'est celui du courage, j'allais dire de l'héroïsme personnel qu'il lui a fallu pour accomplir un voyage si long et si pénible, au milieu de périls continuels, au prix de fatigues et de souffrances considérables, n'ayant le plus souvent pour guides que des Indiens peu sûrs dont il partageait la vie ou, pour mieux dire, les privations. On sait combien les voyages d'exploration, qui ont si vivement passionné notre siècle, ont coûté de vies humaines, et quelle place la France occupe dans le martyrologe de ces victimes du dévouement à la science. Quand on parle notamment de voyages dans l'Amérique du Sud, le nom de Crevaux, qui trouva la mort dans des parages voisins de ceux dont parle le livre qui nous occupe, vient de suite à l'esprit. Nous félicitons vivement M. Ordinaire de n'avoir pas

suivi jusqu'au bout l'exemple de son prédécesseur. Nous le félicitons aussi, une fois remplie la noble tâche qu'il s'était fixée, d'avoir fait bénéficier de ses résultats non seulement les savants et les spécialistes, mais les ignorants comme nous, et, après avoir bien agi, d'avoir dit ce qu'il a fait en excellent style, avec le talent de l'écrivain et du conteur.

DONS FAITS A LA SOCIÉTÉ (1892-1893).

Par le DÉPARTEMENT DU DOUBS	500
Par la VILLE DE BESANÇON............................	600

Allocations extraordinaires pour la publication du *Catalogue des Incunables de la bibliothèque de Besançon,* par M. Auguste CASTAN.

Par le MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.........	1.000
Par le DÉPARTEMENT DU DOUBS.....................	300
Par la VILLE DE BESANÇON............................	300
	2.700

Par M. le MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE : *Comité des travaux historiques et scientifiques des Sociétés savantes : Histoire et philologie,* 1891 4, 1892, 1893, nº 1. — *Travaux scientifiques,* t. XI, XII, XIII, nºs 1-6. — *Sciences économiques et sociales,* 1891, nºs 1-2, 1892, nº 2. — *Bulletin archéologique,* 1891, nº 3, 1892, nºs 1-3. — *Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de France,* par M. ROBERT DE LASTEYRIE. — *Catalogue des manuscrits des bibliothèques de Paris et des départements,* t. I, IV, VI, IX, XV, XVIII, XIX, XX, XXI. — *Discours prononcés aux réunions générales du Congrès des Sociétés savantes* : 1º, le 11 juin 1892, par M. JANSSEN, membre de l'Institut, et M. BOURGEOIS, ministre de l'Instruction publique; 2º, le 8 avril 1893, par M. E.-T. HAMY, membre de l'Institut et M. POINTCARRÉ, ministre de l'Instruction publique. — *Chroniques d'Amadi et de Strambaldi,* publiées par M. René de MAS-LATRIE.

Atlas des monnaies gauloises, préparé par la Commission de topographie des Gaules et publié sous les auspices du ministre de

l'instruction publique par M. Henri DE LATOUT, 55 planches gravées.

Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France. — Histoire de l'Hôtel-Dieu, par E. COYECQUE. — *Jacques de Besançon*, miniaturiste, *et son œuvre*, par M. PAUL DURRIEU.

Bibliothèque de l'Ecole des chartes, septembre-décembre 1891, années 1892 et 1893.

Journal des savants, année 1892, janvier-août 1893.

Journal de l'Ecole polytechnique, 60-63e cahiers.

Annales du musée Guimet, t. XXI, le Zend-Avesta, 1re partie.

Revue des études historiques, 58e année, 1892.

Revue des études grecques, t. V, 1892, 19-20; t. VI, 20-21, 1893.

Revue de l'histoire des religions, 13e année, 1892, 14e année, 1-4, 1893.

Bibliothèque de vulgarisation : *Les Yézidiz*, par J. MÉNANT ; le *Culte des morts dans le Céleste-Empire et l'Annam*, par BOUÏNAIS et A. PAULUS.

Par MM.

Le Dr COUTENOT, membre résidant, sa *Monographie clinique et thérapeutique sur la fièvre typhoïde.*

VIVIEN DE SAINT-MARTIN, les 62e et 68e fascicules de son *Nouveau dictionnaire de géographie universelle.*

FRÉDÉRIC MOREAU, ancien membre du conseil général de l'Aisne, son supplément à l'*Album Carande* : *Fouilles de 1891 et 1892 aux Grevières de Ciry-Salsogne, à Nanteuil-Notre-Dame, de Fere-en-Tardenois*, planches, 123-138, 139-143, 144-153.

Le PRÉFET DU DOUBS : *Rapports et procès-verbaux du Conseil général, sessions de 1892 et d'avril 1893.*

Le Dr BRIOT, membre correspondant, sa brochure intitulée *Annales de Chaussin* et *Une statistique de la franchise de Chaussin, du baillage d'Auxonne, pour l'année 1771.*

LOUIS VIGUIER, *La géographie dans les chaires de l'Université.*

BAILLIART, inspecteur d'académie, son *Rapport sur l'instruction primaire dans le département du Doubs, 1891-1892.*

HENRI DE SAUSSURE, membre correspondant : *Iconographie de*

Par MM.

quelques sauterelles vertes, par Alph. PICTET et H. de SAUSSURE.

PAUL PARMENTIER, membre correspondant, sa *thèse pour le doctorat es-sciences naturelles sur l'histologie comparée des ébénacées*, 1892.

PAUL CHOFFAT, membre correspondant, sa *Note sur les niveaux ammonitiques du Malm inférieur de la contrée de Montejunto (Portugal). — Description de la faune Jurassique du Portugal. — Phases peu connues du développement des mollusques ; mollusques lamellibranches.*

Le Dr MAGNIN, membre résidant : *Catalogue des graines recucillies dans le jardin botanique de Besançon. — Note sur les conditions biogéniques de la végétation lacustre. — Nouvelles observations sur la sexualité et la castration parasitaire*, 1892. — *Note sur la végétation des lacs des monts Jura. — Additions à la biographie du botaniste Nicodémi. — La végétation des monts Jura, précédée de la climatologie du département du Doubs. — Ecole municipale de musique de Besançon. — Recherches sur la végétation des lacs du Jura* 1893.

PIZARD : son *Supplément aux documents inédits sour Noroy-le-Bourg, Haute-Saône.*

Le Dr BAUDIN, membre résidant, médecin directeur du bureau d'hygiène de la ville de Besançon, *Bulletin bi-mensuel*, 3e année, 1893.

Le Dr BAUDIN et JEANNOT, leur *Annuaire démographique et statistique de la ville de Besançon pour l'année 1891-1892.*

DE BOUGLON : *Les reclus de Toulouse sous la Terreur, 1er fasc.* Toulouse 1893.

ERNEST OLIVIER, *Faune de l'Allier*, Moulins 1890.

A. DELBECQUE, ingénieur des ponts et chaussées, *Atlas des lacs français, 10 cartes chromo-litho.*— Etude du même auteur sur la *catastrophe de Saint-Gervais, le 12 juillet 1892, avec planches.— Douze notes sur les explorations et sondages des lacs français.*

ENVOIS DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES (1892-1893)

Société française pour l'avancement des sciences 20e session à Marseille en 1891. — 21e session à Pau en 1892.

Bulletins et Mémoires de la Société des antiquaires de France, 6e série, t. I, 1891 et t. II 1892.

Bulletin de la Société de botanique de France, année 1892 et nos 1-3, 1893 ; *bibliog.* A-B.

Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris, 1892 et nos 1-4, 1893.

Mémoires de la Société zoologique de France t. IV et V. — *Bulletins* t. XVII, 1892, t. XVIII, no 3.

Revue des études grecques, t. V. 1892 et t. VI, no 21, 22, 1893.

Bulletin de la Société des amis des sciences, 1892.

Annuaire de la Société philotechnique de Paris, t. L, 1892.

Bulletin de la Société philomatique de Paris, 1891-1892.

Annuaire de la Société de numismatique, t. XV, 1891.

Société française d'archéologie, XIIe session, congrès à Evreux 1889 ; XLIIe session à Brives, 1890.

Séances de la Société française de physique, 1892 et 1er trim. 1893.

Société des antiquaires de Picardie, bulletin, 1892-1893, 1-2 ; *documents :* t. XIII ; *Le Clergé et l'Eglise d'Amiens en 1789.*

Mémoires de l'Académie de Caen, 1891 et 1892.

Bulletin de la Société libre d'Emulation, du commerce etc., de la Seine Inférieure, Rouen 1890-1891, 2e partie, année 1892.

Bulletin et Mémoires de la Société archéologique d'Ile-et-Vilaine, Rennes, t. XXII.

Précis analytique des travaux de l'Académie de Rouen, 1889-1891.

Mémoires de l'Académie des belles-lettres et arts d'Angers, nouvelle période, t. I, 1890-1893.

Bulletin de la Société industrielle et agricole d'Angers, 4e série, 1891-1892.

Mémoires de la Société académique de Brest, 2e série, t. XVII et XVIII.

Bulletins et mémoires de la Société historique et archéologique de la Charente, 6e série, , I, 1890-1891, *atlas* de 26 planches ; *Cimetière mérovingien de Herpes.*

Bulletin de la Société Linnéenne de Normandie, 4e série, t. V, 1891.

Revue de Saintonge et d'Aunis, t. XIII, 1-5, 1893.

Bulletin de la Société d'agriculture de la Sarthe, 1891-1892, 1893-1894, 1er fasc.

Mémoires de la Société historique et archéologique de l'Orléanais, t. XXIII ; *bulletin* no 132-149.

Bulletin de la Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France, Nantes, t. II, 1-4, 1892, t. III, nos 1-3, 1893.

Revue historique et archéologique du Maine, 1892, t. XXXI, XXXII et XXXIII, 1893

Bulletin de la Société académique de Saint-Quentin, 4e série, t. X, 1892

Mémoires de la Société des sciences naturelles de Cherbourg, 3e série, t. VIII, 1892.

Bulletin de la Société polytechnique du Morbihan, 1891 et 1er semestre 1892.

Bulletin de la Société Dunoise, nos 92 à 98, 1892.

Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, t XVII et 1re partie du t. XVIII.

Mémoires de la Société d'agriculture et arts du département de la Marne, 1891.

Mémoires de la Société d'archéologie Lorraine, t. XIX, 1891. t. XX, 1892

Société des sciences de Nancy, t. XI et XII, 1892.

Annales de la Société du département des Vosges, LXVIIIe année, 1892.

Bulletin de la Société des sciences de l'Yonne, 1892, nos 35 à 46. — *Inventaire du trésor de la cathédrale d'Auxerre*

Bulletin de la Société des sciences de Gannat, 1891 et 1892.

Société historique de Compiègne, 1891 et 1892. — *Almanach de Compiègne,* ère 1789.

Bulletin archéologique et historique du Limousin, 2e série, t. XVIII.

Bulletin de la Société libre d'Emulation du département de la Loire, 1872, 1-4 1803.

Mémoires de la Société du département de l'Aube, 3e série, t. XXVIII st XXIX.

Mémoires de l'Académie de Lyon, 2e série (sciences) t. XX et XXI, 3e série, 1893, t. I (lettres) t. XXVII et XXVIII, 1890-1892.

Annales de la Société d'agriculture de Lyon, t. III, IV, V, 1890 à 1892.

Mémoires de la Société littéraire et archéologique de Lyon, 1886-1890.

Mémoires de la Société des antiquaires du Centre, t. XVIII, 1891.

Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône, 1891.

Mémoires de la Société d'histoire et de littérature de l'arrondissement de Beaune, 1891.

Mémoires de l'Académie de Dijon, 4e série, t. III, 1892.

Commission des antiquités de la Côte-d'Or, t. XI, 1889-1888.

Mémoires de la Société Bourguignonne d'histoire et de géographie, t. IX, 1893.

Mémoires de la Société Eduenne, t. IX et XX, 1891 et 1892.

Bulletin de la Société d'Emulation du Bourbonnais, Moulins, 1re liv., octobre 1892.

Revue scientifique du Bourbonnais et du centre de la France, 1888 à 1892.

Académie de Besançon, 1892.

Revue médicale de la Franche-Comté, 1re année, 1892.

Association des intérêts de Besançon, 1892-93.

Mémoires de la Société d'Emulation de Montbéliard, 1892, XXIe vol., 2e fas

Mémoires de la Société d'Emulation du Jura, 5e série, t. III, 1892.

Société d'agriculture de Poligny.

Société pour l'encouragement de l'agriculture: Le Sillon, Vesoul, 1893.

Saône, 3e série,

nº 11 et 1893,

e année 1891-

nnées 1892 et

naturelles de

e de Langres,
le Langres par

tane d'Annecy,

et arts de Sa-

ie, 1892.
d'archéologie re-

naturelles du
1893
e de Marseille,

ct arts de Mar-

c Nimes, 1882,

IV, 1891.
la France, série

1893. — Inven-
d'Embrun en

été française de

Bayonne, année

Actes de la Société Linnéenne de Bordeaux, 5e série, t. IV, V, 1890 à 1892.

Société archéologique de Bordeaux, t. XVI et XVII, 1891-1893.

Bulletin de la Société des sciences physiques et naturelles de Bordeaux, 4e série, t. I, II, III (1892). — Commission météorologique de la Gironde, 1899-91, 1891-92.

Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et arts de Montpellier : *lettres*, t. IX, no 4, *sciences*, t. XI, ne 3. — 2e série, *lettres*, t. I, 1-3, *sciences*, t. I, 1-2, 1893.

Bulletin de la Société d'études des sciences naturelles de Béziers, t. XIV et XV, 1892 et 1893.

Société agricole scientifique et littéraire des Pyrénées Orientales, t. XXXIII, 1892.

Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts de Pau, 2e série, 1889-1890, 1391-1892.

Revue africaine, nos 204 à 210.

Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Colmar, nouvelle série, t. I, 1889-1890.

Bulletin de la Société des sciences, agriculture et arts de la basse Alsace, années 1892 et 1893.

Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Metz, 18e cahier, 1893.

Société Vaudoise des sciences naturelles, nos 105 à 112, 1892 et 1893.

Société Helvétique des sciences naturelles (nouveaux mémoires). Compte rendu de 74e et 75e sessions, à Fribourg et à Bâle, en 1890 et 1891 ; Mittheilungen, nos 1279 à 1304 ; Verhandlungen, 1892.

Société des sciences naturelles de Bâle.

Société des antiquaires de Zurich, LXVIe cahier.

Société des sciences naturelles de Zurich, 1892, 1873. — General register der publicationen der naturfordschenden gesellschaft in Zurich, 1892.

Bulletin de la Société Neuchateloise de géographie, t. VI, 1891, t. VII. 1892.

Société jurassique d'Emulation, 3e série, 4e vol., 1890-91.

Société générale d'histoire Suisse (*Yahrbuch*), 17e et 18e vol., 1892-1893.

Société d'histoire de la Suisse romande.— L'église abbatiale de Payerne, par J.-R. Rhane, 1893.

Société d'histoire et d'archéologie de Genève, nouvelle série, t. III, n° 1, t. N, n° 3 ; *bulletin*, t. I, n° 2. -- *Documents relatifs à l'histoire du Valais*, par M. l'abbé G. Grémaud.

Bulletin de l'Institut national genevois, t. XXXI, 1892.

Société d'histoire et d'archéologie de Genève: Histoire monétaire de Genève de 1792 à 1848, par M. Eug. Demole. — *Mémoires et documents*, nouvelle série, I, III, nos 1 et 2, t. V, n° 3 ; *bulletin*, t. I, n° 1-2.

Revue bénédictine de l'abbaye de Maredessous (Belgique).

Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles, t. VI, VII ; *annuaire de 1892*, t. IV.

Bulletin de la Société de géologie de Belgique, Anvers, 4e série, t. VII, ; *bulletin*, nos 4 à 7, 1891.

Analecta Bolandiane, t. XI et XII.

Académie royale de Belgique: mémoires des membres (in 4°) t. XLVIII, XLIX, L, 1re partie ; *Mémoires couronnés et des savants étrangers* (in-4°), t· LII ; *Mémoires couronnés et autres mémoires* (in 8°), t. XLVI ; *Bulletins*, 3e série, t. XXII, XXIII et XLIV ; *Annuaires*, 1892 et 1893.

Académie des sciences de Stockolm: Handlingar, in-4°, 22-24, *bihang*, in-8°, 14-17 ; *Ofversigt*, 46-49.

Communicaçoes da Commissao das trabelhos geologigos de Portugal, Lisboa, t. II, fasc. 2. — *Fauna silurica: trilobites*, par Delgado.

Société impériale et royale de géologie de l'empire d'Autriche, Vienne ; *Yahrbuch*, nos XLII et XLIII ; *Verhandlungen*, 1892 et 1893.

Académie des sciences de Munich, Histoire et Mathématiques, années 1892 et 1893.

Publications de l'Institut grand-ducal de Luxembourg, t. XXII.

Académie des sciences de Berlin (Sitzungberichte) 1892 et 1893, I, XXXIII.

Société de botanique de la province de Brandebourg (Verhandlungen), 1891-1892 et 1893.

Société physico-économique de Kœnigsberg, 1891, 1892.

Société des sciences naturelles de Brème, t. XII, 2-3, 1893.

Société des sciences naturelles de Fribourg en Brisgau (berichte) 1892, 1-2, 1893, 1-2.

Société des sciences naturelles de la Haute Hesse, Giessen, 1892 et 1893.

Commission de la carte géologique de l'Alsace-Lorraine (abhandenlungen) B. V, H. I.

The proceedings and transactions of the nove Section institute of science, Halifax. 2e série, t. I, p. 1, 1891.

Memorie de la Regia Accademia di scienze, littere ed arti in Modena, 2e série, t. VII.

Boston Society of natural history, proceedings XXV, memoirs vol. IV, ne 10 (1892).

Smithsonian report, U. S. National museum, 1890.

Geological Survey U. S. Tenth report 1888-1889. *Eleventh report* nos 1889-1890, 1-2·

Journal of arts de Londres, 2058-2138.

Λογοδοσια των κατὰ τοκς'ετος γενομενων, υπο Σιμου Μπαλανου, προεδρου. (1890-1891) εν Αθήναις.

Transactions of the academy of sciences of Saint-Louis, vol VI, 1892-1893.

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

Au 1er décembre 1893.

Le millésime placé en regard du nom de chaque membre indique l'année de sa réception dans la Société.

Les membres de la Société qui ont racheté leurs cotisations annuelles sont désignés par un astérisque (*) placé devant leur nom, conformément à l'article 21 du règlement.

Conseil d'administration pour 1892.

Président................	MM.	SIRE (Georges);
Premier Vice-Président..		LIEFFROY (Aimé);
Deuxième Vice-Président.		BAUDIN (le docteur);
Secrétaire décennal......		BESSON (Edouard) (*décédé*);
Trésorier................		ARNAL (Alexis);
Archiviste..............		VAISSIER (Alfred).

Président honoraire.....	MM.	CASTAN (Auguste) (*décédé*);
Secrétaire honoraire.....		BAVOUX (Vital);
Trésorier honoraire.....		GUILLEMIN (Joseph).

Membres honoraires (22).

MM.

LE GÉNÉRAL commandant le 7e corps d'armée (M. le général François DE NÉGRIER).

LE PREMIER PRÉSIDENT de la Cour d'appel de Besançon (M. GOUGEON).

L'ARCHEVÊQUE DE BESANÇON (S. G. Mgr DUCELLIER) (*décédé*).

LE PRÉFET du département du Doubs (M. GRAUX).

MM.

BONAME, Alfred, photographe, rue de la Préfecture, 10. — 1874.

BONNET, Charles, pharmacien, conseiller municipal, Grande-Rue, 39. — 1882.

BOURDY, Pierre, essayeur de commerce, rue de Glères, 21. — 1862.

* BOUSSEY, professeur agrégé d'histoire au Lycée, rue Morand, 11. — 1883.

BOUTTERIN, François-Marcel, architecte, professeur à l'Ecole municipale des beaux-arts, rue Saint-Antoine, 4. — 1874.

BOUVARD, Louis, avocat, ancien bâtonnier de l'ordre, conseiller municipal, rue Morand, 16. — 1868.

* BOVET, Alfred, ancien président de la Société d'Emulation de Montbéliard, à Valentigney (Doubs). — 1888.

BOYSSON D'ECOLE, Alfred, rue de la Préfecture, 22. — 1891.

BRETENET, capitaine d'artillerie, rue Saint-Pierre, 15. — 1885.

BRETILLOT, Maurice, banquier, membre de la Chambre de commerce, rue Charles Nodier, 9. — 1857.

BRETILLOT, Paul, propriétaire, rue de la Préfecture, 21. — 1857.

BRUCHON, professeur à l'Ecole de médecine, médecin des hospices, Grande-Rue, 84. — 1860.

BRULARD, Désiré, greffier du tribunal civil, rue Battant, 1. — 1873.

BURDIN, Victor, négociant, rue Saint-Pierre, 26. — 1890.

BURLET (l'abbé), chanoine-archiprêtre, curé de Saint-Jean. — 1881.

DE BUYER, Jules, inspecteur de la Société française d'archéologie, Grande-Rue, 123. — 1874.

CARPENTIER, pharmacien, rue Morand, 7. — 1885.

CARRY, Clément, propriétaire, conseiller municipal, rue Bersot, 48. — 1878.

CAVAROZ, Narcisse, médecin-major de 1re classe en retraite, rue de la Lue, 6. — 1881.

CHAPOY, Léon, professeur à l'Ecole de médecine, rue des Granges, 35. — 1875.

DE CHARDONNET (le comte), ancien élève de l'Ecole polytechnique, à Besançon, rue du Perron, 20, et à Paris, rue Cambon, 43. — 1856.

MM.

CHARLET, Alcide, avocat, rue des Granges, 74. — 1872.

CHAVANNE, ingénieur, rue Saint-Vincent, 13. — 1892.

CHIPON, Maurice, avocat, ancien magistrat, rue de la Préfecture, 25. — 1878.

* CHOTARD, Henri, doyen honoraire de la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand, rue de Vaugirard, 61, à Paris. — 1866.

CHUDEAU, professeur à la Faculté, Grande-Rue, 107. — 1893.

COILLOT, pharmacien, rue Battant, 2, et quai Veil-Picard, 1. — 1884.

COLSENET, Edmond, professeur de philosophie et doyen de la Faculté des lettres, rue de la Préfecture, 18. — 1882.

CORDIER, Palmyre, agent principal d'assurances, conseiller municipal, rue des Granges, 3. — 1885.

CORNET, Joseph, docteur en médecine, aux Chaprais, rue du Chasnot, 6. — 1887.

COSSON, Maurice, trésorier-payeur général du Doubs, rue du Perron, 26. — 1886.

COULAUD, Adolphe, fabricant d'horlogerie, rue Gambetta, 19. — 1875.

COULON, Henri, avocat, ancien bâtonnier de l'ordre, rue de la Lue, 7. — 1856.

COURGEY, avoué, rue des Granges, 16. — 1873.

COURTOT, Théodule, commis-greffier à la Cour d'appel; à la Croix-d'Arènes (banlieue). — 1866.

COUTENOT, Francis, médecin en chef des hospices, Grande-Rue, 44. — 1852.

COUTENOT, Régis, docteur en médecine, rue des Granges, 62. — 1887.

DARÇOT, ancien juge de paix, place Saint-Amour, 7. — 1880.

DELACROIX, Frédéric, conseiller à la Cour d'appel de Besançon, Grande-Rue, 68. — 1884.

DELEULE, Constant, professeur à l'Ecole primaire supérieure libre, rue Saint-Jean, 2. — 1863.

DEMONGEOT, inspecteur honoraire des écoles communales; à Saint-Ferjeux. — 1872.

DÉTREY, Just, propriétaire, rue Saint-Vincent, 27. — 1857.

MM.

DIETRICH, Bernard, ancien négociant, Grande-Rue, 71 et Beauregard (banlieue). — 1859.

DIETRICH, Bernard, fils, interne des hopitaux de Besançon, Grande-Rue, 71 — 1892.

DODIVERS, Joseph, imprimeur, Grande-Rue, 87. — 1875.

DORNIER, Alfred, négociant, place Labourey, 18. — 1880.

* DREYFUS, Victor-Marcel, docteur en médecine, rue de la Mouillère (aux Chaprais). — 1889.

DROUHARD, Paul, conservateur des hypothèques en retraite, rue Saint-Vincent, 18. — 1879.

DROUHARD (l'abbé), chanoine, rue Saint-Jean. — 1883.

DROZ, Edouard, professeur à la Faculté des lettres, rue Moncey, 7. — 1877.

DUBOURG, Paul, membre du Conseil général du Doubs, Grande-Rue, 118. — 1891.

DUCAT, Alfred, architecte de l'Etat, conservateur du Musée des antiquités de la ville, rue Saint-Pierre, 3. — 1853.

ETHIS, Edmond, propriétaire, Grande-Rue, 91. — 1860.

FAUCOMPRÉ, Philippe, professeur d'agriculture du département du Doubs, Grande-Rue, 86. — 1868.

FAUQUIGNON, Charles, receveur des postes et des télégraphes, rue de la Liberté, aux Chaprais. — 1885.

FÉLIX, Julien, fabricant d'horlogerie, membre du conseil municipal, rue Ronchaux, 12. — 1884.

FÉNON, directeur de l'Ecole nationale d'horlogerie de Besançon. — 1893.

FRANCESCHI, Luc, artiste peintre, à Canot. — 1893.

FRANCEY, Edmond, avocat, membre du conseil général du Doubs et du conseil municipal de Besançon, ancien adjoint au maire, rue Moncey, 1. — 1884.

* GALLOTTI, Léon, ancien professeur à l'Ecole d'état-major; Bazas (Gironde) et Versailles, avenue de Paris, 62. — 1860.

DE GASSOWSKI, artiste peintre, au Moulin de Tarragnoz. — 1875.

GAUDERON (le docteur), Eugène, professeur de clinique à l'Ecole de médecine, Grande-Rue, 129. — 1886.

GAUSSIN, Célestin, secrétaire des Facultés, à Canot, maison Tailleur (banlieue). — 1891.

MM.

* Gauthier, Jules, archiviste du département du Doubs, correspondant du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, rue Charles Nodier, 8. — 1866.

Girardot, Albert, docteur en médecine, rue Saint-Vincent, 15. — 1876.

Girardot, Georges, artiste peintre; Paris, 48, rue Cardinet. — 1882.

Girod, Achille, propriétaire, Saint-Claude (banlieue). — 1856.

Gresset, Félix, général de division du cadre de réserve, aux Tilleroyes près Besançon, et à Paris, 8, rue de l'Alma. — 1866.

Grosjean, Alexandre, avocat, membre du conseil général du Doubs et du conseil municipal de Besançon, quai Veil-Picard, 39. — 1876.

Grosjean, Francis, ancien bijoutier, rue du Mont-Sainte-Marie, 8. — 1859.

Grosrichard, pharmacien, place de l'Abondance, 17. — 1870.

Gruey, professeur d'astronomie à la Faculté des sciences, directeur de l'Observatoire de Besançon. — 1882.

* Gruter, médecin-dentiste, square Saint-Amour, 7. — 1880.

Guenot, Auguste, ancien négociant, rue du Chateur, 17. — 1872.

Guichard, Albert, négociant, ancien président du tribunal de commerce, rue d'Anvers, 3. — 1853.

Guichard, Paul, rue des Chambrettes, 13. — 1884.

Guillemin, Victor, artiste peintre, rue de la Préfecture, 18. — 1884.

* Guillemin, Joseph, caissier de la maison de banque A. Jacquard, square Saint-Amour, 5. — 1879.

Haldy, Alexandre, fabricant d'horlogerie, rue Saint-Jean, 3. — 1859.

Haldy, Léon-Emile, fabricant d'horlogerie, rue Saint-Jean, 3. — 1879.

Hattenberg, Victor, fabricant d'horlogerie, rue Proudhon, 16. — 1879.

Heitz (le docteur), professeur à l'Ecole de médecine, Grande-Rue, 45. — 1888.

MM.

HENRY, Jean, docteur ès sciences, place Saint-Amour, 12. — 1857.

HÉZARD, Albert, négociant, rue Neuve-Saint-Pierre, 23. — 1876.

D'HOTELANS, Octave, bibliophile, rue des Chambrettes, 12. — 1890.

JEANNIN (l'abbé), prélat romain, chanoine honoraire, curé de Notre-Dame. — 1884.

JÉGO, Désiré, maître entretenu de la marine, en retraite, Chemin du Polygone, 7. — 1872.

DE JOUFFROY (le comte Joseph), député et membre du conseil général du Doubs; au château d'Abbans-Dessous, à Besançon, rue du Chapitre, 1, et à Paris, rue de Bourgogne, 15. — 1853.

* KOLLER, propriétaire, membre du conseil d'arrondissement de Besançon; au Perron-Chaprais. — 1856.

LALLEMAND, Paul, conseiller à la Cour d'appel, quai Veil-Picard, 47. — 1886.

LAMBERT, Maurice, avocat, ancien magistrat, quai de Strasbourg, 13. — 1879.

* DE LAUBESPIN (le comte Léonel MOUCHET DE BATTEFORT), sénateur; Paris, rue de l'Université, 78. — 1887.

LARMET, Jules, médecin-vétérinaire, premier adjoint au Maire de la ville, rue Proudhon, 16. — 1884.

* LEBEAU, administrateur de la compagnie des Forges de Franche-Comté, place Saint-Amour, 2 *bis*. — 1872.

LEDOUX, Emile, docteur en médecine, quai de Strasbourg, 13. — 1875.

LESBROS, Ferdinand, fabricant d'horlogerie, rue des Granges, 77. — 1876.

LIEFFROY, Aimé, propriétaire, administrateur des forges de Franche-Comté, rue Charles Nodier, 11. — 1864.

LIEFFROY, Hubert, étudiant, rue Charles Nodier, 11. — 1891.

LIME, Claude-François, négociant, quai Veil-Picard, 15. — 1883.

LOUVOT, Emmanuel, notaire, Grande-Rue, 14. — 1885.

LOUVOT (l'abbé Fernand), chanoine honoraire de Nîmes, curé de Saint-Claude (banlieue). — 1876.

MAIRE, Alfred, président à la Cour d'appel, rue du Chateur, 12. — 1870.

MM.

Maire, Célestin, avoué, rue des Granges, 14. — 1884.

Maes, Alexandre, serrurier-mécanicien, rue du Mont-Sainte-Marie, 10. — 1879.

Magnin, Antoine, professeur de botanique à la Faculté des sciences et à l'Ecole de médecine, ancien adjoint au maire, Square Saint-Amour, 3 *bis*. — 1885.

Mairot, Félix, banquier, président de la Chambre de commerce, rue de la Préfecture, 17. — 1857.

Mairot, Henri, banquier, ancien président du tribunal de commerce, rue de la Préfecture, 17. — 1881.

Maisonnet, Auguste, négociant, aux Cras-Chaprais. — 1869.

Maldiney, Jules, préparateur de physique à la Faculté des sciences, rue Saint-Pierre, 2. — 1889.

Mandereau, médecin-vétérinaire, inspecteur de l'Abattoir; à l'Abattoir. — 1883.

Marchand, Albert, ingénieur, administrateur délégué des salines de Miserey. — 1888.

* Martin, Jules, manufacturier, rue Sainte-Anne, 8. — 1870.

Masson, Valery, avocat, rue de la Préfecture, 10. — 1878.

Matile, fabricant d'horlogerie, rue Saint-Pierre, 7. — 1884.

Mercier, Adolphe, docteur en médecine, rue de Belfort, 43. — 1881.

Métin, Georges, agent-voyer d'arrondissement; à Canot (maison Jobard). — 1868.

Michel, Henri, architecte-paysagiste, professeur à l'Ecole des Beaux-Arts; Fontaine-Ecu (banlieue). — 1886.

Midoz, Charles, électricien, rue Gambetta, 8. — 1885.

Miot, Camille, négociant, membre de la Chambre de commerce, Grande-Rue, 104. — 1872.

Monnier, Paul, correcteur d'imprimerie, Grande-Rue, 14.— 1860.

Morlet, Jean-Baptiste, conseiller municipal et membre de la Chambre de commerce, rue Proudhon, 6. — 1890.

Nargaud, Arthur, docteur en médecine, quai Veil-Picard, 17. — 1875.

Nicklès, pharmacien de 1re classe, Grande-Rue, 128. — 1887.

* Ordinaire, Olivier, consul de France, à Rosario (République argentine). — 1876.

MM.

D'ORIVAL, Paul, président honoraire à la Cour d'appel, place Saint-Jean, 6. — 1852.

OUTHENIN-CHALANDRE, Joseph, membre de la Chambre de commerce, rue de la Préfecture, 16. — 1858.

PARISOT, ancien inspecteur des Enfants assistés, rue de la Préfecture, 18. — 1892.

PERRUCHE DE VELNA, conseiller à la Cour d'appel, rue du Perron, 26. — 1870.

PETITCUENOT, Paul, ancien avoué près la Cour d'appel, Grande-Rue, 107. — 1869.

* PINGAUD, Léonce, professeur d'histoire moderne à la Faculté des lettres, rue Saint-Vincent, 17. — 1874.

PROUDHON, Camille, conseiller honoraire à la Cour d'appel, rue des Granges, 23. — 1856.

RÉMOND, Jules, notaire, Grande-Rue, 31. — 1881.

* RENAUD, Alphonse, docteur en droit, sous-chef à la direction générale de l'enregistrement; Paris, rue Scheffer, 25. — 1869.

RENAUD, Ernest, fabricant d'horlogerie, rue Rivotte, 8. — 1885.

RETROUVEY, Charles, boulanger, rue de Chartres, 1. — 1877.

RICHARD, Henri, ingénieur, directeur des salines de Châtillon. — 1887.

RICKLIN, notaire, rue des Granges, 38, étude Grande-Rue, 121. — 1879.

RIGNY (l'abbé), chanoine honoraire, curé de Saint-Pierre. — 1886.

RIPPS, Paul, architecte, Grande-Rue, 29. — 1873.

ROBARDET, ancien commissaire-priseur, ancien membre du conseil d'arrondissement de Besançon, rue des Granges, 34. — 1879.

ROBERT, Edmond, fabricant d'aiguilles de montres, rue de Lorraine, 1. — 1886.

SAILLARD, Albin, directeur de l'Ecole de médecine et chirurgien en chef des hospices, membre du conseil général du Doubs, Grande-Rue, 136. — 1866.

SAILLARD, Léon, négociant, rue des Granges, 59. — 1877.

SAILLARD, Eugène, ancien directeur des postes du département du Doubs; Beauregard (banlieue de Besançon). — 1879.

SAINT-EVE, Francis, avocat, Grande-Rue, 97. — 1890.

MM.

DE SAINTE-AGATHE (le comte Joseph), avocat, archiviste-paléographe, rue d'Anvers, 1. — 1880.

SANDOZ, Charles, négociant en fournitures d'horlogerie, ancien adjoint au maire, place Saint-Amour, 4. — 1880.

SANDOZ, Léon, propriétaire; à la Viotte. — 1879.

SAYOUS, Edouard, professeur d'histoire ancienne à la Faculté des lettres, Grande-Rue, 14. — 1890.

SERRÈS, Achille, pharmacien, place Saint-Pierre, 6. — 1883.

SIMONIN, architecte, rue du Lycée, 13. — 1892.

SIRE, Georges, correspondant de l'Institut, essayeur de la Garantie; rue de la Mouillère, aux Chaprais. — 1847.

SONGEON, fabricant d'horlogerie, Grande-Rue, 73. — 1884.

SURLEAU, directeur de la succursale de la Banque de France, rue de la Préfecture, 19. — 1886.

THOUVENIN, François-Maurice, pharmacien supérieur, professeur à l'Ecole de médecine et de pharmacie, Grande-Rue, 136. — 1890.

VAISSIER, Alfred, conservateur-adjoint du Musée des antiquités, Grande-Rue, 109. — 1876.

* VANDEL, Maurice, ingénieur des arts et manufactures, rue des Granges, 19. — 1890.

VERNIER, Léon, professeur à la Faculté des Lettres, rue Sainte-Anne, 10. — 1883.

DE VEZET (le comte Edouard), ancien lieutenant-colonel de l'armée territoriale, rue Charles Nodier, 17 *ter*. — 1870.

VÉZIAN, Alexandre, doyen honoraire de la Faculté des sciences, conseiller municipal; Villas bisontines. — 1860.

VIEILLE, Gustave, architecte du département du Doubs, commandant du bataillon des sapeurs pompiers de Besançon, rue de Lorraine, 4. — 1882.

* VUILLEMOT, Albert, licencié en droit, ancien avoué, rue Saint-Vincent, 43. — 1876.

VUILLERMOZ, avocat, ancien magistrat, rue de la Préfecture, 17. — 1878.

WEIBEL, Jean-Baptiste, manufacturier, conseiller d'arrondissement, rue de Lorraine, 1. — 1890.

Membres correspondants (157).

MM.

* ALMAND, Victor, capitaine du génie; Dra-el-Kesdir, par Tuggurth (Algérie).

ANDRÉ, Ernest, notaire; rue des Promenades, 17, Gray (Haute-Saône). — 1877.

BAILLE, Charles, président honoraire de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny (Jura). — 1877.

BAS, Alphonse, surveillant général au collège iudustriel de Montbéliard. — 1890.

* BARDET, juge de paix à Brienne (Aube). — 1886.

* BERTHAUD, professeur de physique au lycée de Mâcon (Saône-et-Loire). — 1880.

* BESSON, ingénieur de la Compagnie des forges de Franche-Comté; Courchapon (Doubs). — 1859.

BETTEND, Abel, imprimeur-lithographe; Lure (Haute-Saône). — 1862.

BEY-ROZET, Charles, propriétaire à Marnay (Hte-Saône). — 1890.

BIXIO, Maurice, agronome, membre du conseil municipal de Paris; Paris, quai Voltaire, 17. — 1866.

BIZOS, Gaston, recteur de l'Académie de Grenoble. — 1874.

BOBILLIER, Edouard, maire et suppléant du juge de paix; Clerval (Doubs). — 1875.

BOISSELET, Joseph, avocat; Vesoul (Haute-Saône). — 1866.

BOUTHENOT-PEUGEOT, vice-président de la Société d'Emulation de Montbéliard; Sous la Citadelle, à Montbéliard. — 1869.

* BREDIN, professeur; Paris, rue Claude Bernard, 27. — 1857.

* BRIOT, docteur en médecine, membre du conseil général du Jura; Chaussin (Jura). — 1869.

DE BROISSIA (le vicomte Charles FROISSARD); à Blandans, par Domblans (Jura). — 1800.

* BRUAND, Léon, inspecteur des forêts; Paris, rue de la Planche, 11 *bis*. — 1881.

BURIN DU BUISSON, préfet honoraire; à Besançon, rue Moncey, 9, et à Cramans (Jura). — 1878.

* BUCHET, Alexandre, inspecteur des Enfants assistés; Gray (Haute-Saône). — 1850.

MM.

CANOZ, Francis, inspecteur d'assurances; Dole (Jura), rue Bernard, 6. — 1889.

CARME, ancien conducteur de travaux au P. L. M.; Dole, à la Bedugue, 21. — 1856.

CASTAN, Francis, colonel commandant le 1er régiment d'artillerie; Bourges (Cher). — 1860.

* CHAMPIN, ancien sous-préfet; Baume-les-Dames. — 1865.

CHAPOY, Henri, avocat à la Cour d'appel de Paris; rue des Saints-Pères, 13. — 1875.

CHAPUIS, Louis, pharmacien ; Chaussin (Jura). — 1869.

CHARREIRE, Paul, organiste et maître de chapelle à la cathédrale de Limoges. — 1890.

* CHOFFAT, Paul, attaché à la direction des travaux géologiques du Portugal; Lisbonne, rua de Arco a Jesu, 113. — 1869.

CIZEL (l'abbé), curé de Navenne (par Vesoul). — 1884.

* CLOZ, Louis, professeur de dessin à Salins (Jura). — 1863.

CONTET, Charles, professeur agrégé de mathématiques au Lycée de Saint-Quentin. — 1884.

* CONTEJEAN, Charles, géologue, professeur de Faculté honoraire; à Montbéliard. — 1851.

CORDIER, Jules-Joseph, receveur principal des domaines à Montbéliard. — 1862.

CORNUTY, contrôleur de la garantie; Pontarlier. — 1883.

COSTE, Louis, docteur en médecine et pharmacien de 1re classe, bibliothécaire de la ville de Salins (Jura). — 1866.

* COTTEAU, Gustave, ancien magistrat, correspondant de l'Institut; Auxerre et Avanne (Yonne). — 1860.

COURBET, Ernest, bibliophile, trésorier de la ville de Paris, rue de Lille, 1. — 1874.

* CRÉBELY, Justin, employé aux forges de Franche-Comté; Moulin-Rouge, près Rochefort (Jura). — 1865.

DAUBIAN-DELISLE, Henri, ancien directeur des contributions directes, ancien président de la Société d'Emulation du Doubs; Paris, avenue de Wagram, 86. — 1874.

DÉPIERRES, Auguste, avocat; Luxeuil (Haute-Saône). — 1880.

* DEROSNE, Charles, maître de forges; à Ollans, par Cendrey. — 1880.

MM.

* DESSERTINE, Edmond, directeur de forges; Longchamp, par Clairvaux (Aube). — 1866.

* DEULLIN, Eugène, banquier; Epernay (Marne). — 1860.

* DEVAUX, ancien pharmacien, juge de paix; Gy (Haute-Saône). — 1860.

* DORNIER, pharmacien; Morteau (Doubs). — 1873.

DRAPEYRON, Ludovic, docteur ès-lettres, professeur d'histoire au Lycée Charlemagne, directeur de la *Revue de Géographie;* Paris, rue Claude-Bernard, 55. — 1866.

* DUFAY, Jules, notaire; Salins (Jura). — 1875.

* DUFOUR, Marc, docteur en médecine; Lausanne, rue du Midi. — 1886.

FEUVRIER (l'abbé), chanoine honoraire, curé de Montbéliard (Doubs). — 1856.

FEUVRIER, Julien, professeur au collège de Dole, faubourg d'Azans. — 1893.

FLAGEY, Camille, ingénieur, ancien membre du conseil général du Doubs; Vignoble d'Azéba, canton de Mila, province de Constantine. — 1877.

* DE FROMENTEL, docteur en médecine; Gray (Haute-Saône). — 1857.

GALMICHE, Roger, avocat, ancien président de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône; à Franchevelle, par Citers (Haute-Saône). — 1885.

* GARNIER, Georges, avocat; Bayeux (Calvados), rue Genas-Duhomme. — 1867.

GASCON, Edouard, agent voyer principal, conducteur des ponts et chaussées, président du comice agricole du canton de Fontaine-Française (Côte-d'Or). — 1868.

GASCON, Louis, professeur au collège de Baume-les-Dames. — 1889.

GAUTHIER, docteur en médecine; Luxeuil (Haute-Saône). — 1868.

GEVREY, Alfred, conseiller à la Cour d'appel de Grenoble, rue des Alpes, 9. — 1860.

GIROD, Paul, professeur à la Faculté des sciences et à l'Ecole de médecine de Clermontferrand. — 1882.

MM.

GRÉBUS (l'abbé), curé à Cromary. — 1891.

GREMAUD (l'abbé), bibliothécaire cantonal de Fribourg (Suisse). — 1879.

* GUILLEMOT, Antoine, archiviste de la ville de Thiers (Puy-de-Dôme). — 1854.

GURNAUD (A.), ancien inspecteur des forêts; au château de Nancray (Doubs). — 1853.

HENRICOLAS, directeur des contributions directes à Nîmes (Gard). — 1878.

HUART, Arthur, ancien avocat-général; à La Roche Tibault, par Jarzé (Maine-et-Loire). — 1870.

HUGUET, docteur en médecine; Vanne, par Lavoncourt (Haute-Saône). — 1884.

* JACCARD, Auguste, professeur de géologie à l'Académie de Neuchâtel (Suisse); au Locle. — 1860.

JANET, Albert, négociant; Saint-Vit (Doubs). — 1872.

JEANNOLLE, Charles, pharmac.; à Fontenay-le-Château (Vosges). — 1876.

JOBEZ, Théodore, propriétaire; Chaussin (Jura). — 1877.

JOBIN, Alphonse, avocat; Lons-le-Saunier (Jura). — 1872.

JOLIET, Gaston, ancien préfet de la Haute-Marne; à Dijon. — 1877.

JUNG, Théodore, général de brigade en retraite, député de Dunkerque (Nord); à Paris. — 1872.

* JURGENSEN, Jules, littérateur, consul de Danemark; au Locle (Suisse). — 1872.

* KŒCHLIN, Oscar, chimiste; Dornach (Alsace), rue de la Brasserie, 2. — 1858.

KURTZ, juge au tribunal de Pontarlier. — 1888.

* LAMOTTE, directeur de hauts fourneaux; Paris, rue des Filles du Calvaire. — 1859.

* LAURENT, Ch., ingénieur civil; Paris, rue de Chabrol, 35. — 1860.

LEBAULT, Armand, docteur en médecine; Saint-Vit (Doubs). — 1876.

LECHEVALIER, Emile, libraire; Paris, quai des Grands-Augustins, 39. — 1888.

MM.

LE MIRE, Paul-Noël, avocat; Mirevent, près Pont-de-Poitte (Jura) et rue de la Préfecture, à Dijon. — 1876.

LE MONNIER, professeur à la Faculté des sciences de Nancy, rue de Serre, 3. — 1875.

* LERAS, inspecteur honoraire d'Académie; Paris, rue de Boulainvilliers, 57. — 1857.

LHOMME, botaniste, secrétaire de la mairie de Vesoul (Haute-Saône), rue de la Mairie. — 1875.

* LIGIER, Arthur, pharmacien, membre du conseil général du Jura; Salins (Jura). — 1863.

MACHARD, Jules, peintre d'histoire, ancien pensionnaire de l'Académie de France à Rome; Paris, rue Ampère, 87. — 1866.

MADIOT, Victor-François, pharmacien; Jussey (Haute-Saône). — 1880.

* MAILLARD, docteur en médecine; Dijon (Côte-d'Or). — 1855.

MAIRE-SEBILLE (l'abbé), curé de Vuillecin (Doubs). — 1880.

MAÎTRE, ingénieur-voyer de la ville de Limoges, rue Montmailler, 35. — 1887.

* MASSING, Camille, manufacturier à Puttelange-lez-Sarralbe (Lorraine allemande). — 1891.

DE MARMIER (le duc), membre du conseil général de la Haute-Saône; château de Ray-sur-Saône, par Vellexon. — 1867.

* MARQUISET, Léon, avocat, ancien magistrat; château d'Apremont (Haute-Saône). — 1874.

MARTIN, Abel, capitaine adjudant major au 27e régiment d'infanterie; Dijon. — 1881.

* MATHEY, Charles, pharmacien; Ornans (Doubs). — 1856.

DE MENTHON (le comte René), botaniste; Menthon-Saint-Bernard (Haute-Savoie), et château de Saint-Loup-lez-Gray, par Gray. — 1854.

MEYNIER, Joseph, médecin-major de 1re classe à l'hôpital militaire de Versailles, rue d'Angivillers, 38. — 1876.

MILLIARD, Alfred; Fédry, par Lavoncourt (Haute-Saône). — 1886.

* MONNIER, Eugène, architecte du gouvernement; Paris, rue des Vosges, 16. — 1866.

* DE MONTET, Albert; Chardonne-sur-Vevey (Suisse). — 1882.

MM.

MORÉTIN, docteur en médecine; Paris, rue de Rivoli, 68. — 1857.

MOUCHET, Léon, professeur à la Faculté de droit de Dijon (Côte-d'Or), anc. membre du Conseil général du Doubs. — 1879.

MOUREY (l'abbé); Montmartin (Doubs). — 1886.

DE MOUSTIER (le marquis), député et membre du Conseil général du Doubs; château Bournel, par Rougemont (Doubs), et Paris, avenue de l'Alma, 9. — 1874.

MUGNIER, Henri-Auguste, ingénieur-architecte; Paris, rue Martel, 14. — 1868.

MUSELIER, notaire honoraire; Ornans (Doubs). — 1881.

DE NASSOY, général de brigade, gouverneur de Belfort. — 1885.

DE NERVAUX, Edmond, ancien directeur au Ministère de l'Intérieur; Paris, rue d'Astorg, 27. — 1856.

* PARANDIER, inspecteur général de première classe des ponts et chaussées en retraite, président de la Société de viticulture d'Arbois (Jura); Paris, rue des Ecuries d'Artois, 38, et aux Tourillons à Arbois. — 1852.

PARMENTIER, Paul, professeur au collège de Baume-les-Dames. — 1891.

PARIS, docteur en médecine; Luxeuil (Haute-Saône). — 1866.

DE PERPIGNA, Charles-Antoine, propriétaire; Paris, rue du Point du Jour, à Auteuil. — 1888.

PETIT, Jean, statuaire; Paris, rue Denfert-Rochereau, 89. — 1866.

PETITCLERC, Paul, géologue; Vesoul, rue de l'Aigle-Noir, 17. — 1881.

PINAIRE, Jules, juge de paix; Clerval (Doubs). — 1868.

PIQUARD, Jules, docteur en médecine, à Chalèze (Doubs). — 1891.

PIQUARD, Léon, docteur en médecine à Chalèze (Doubs). — 1890.

* DE PRINSAC (le baron), ancien membre du conseil d'administration de la Société d'Emulation du Doubs; château de Sadeillan, par Miélan (Gers). — 1873.

PROST, Bernard, sous-chef du bureau des archives départementales au Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts; Paris, avenue Rapp, 3. — 1857.

MM.

* Quélet, Lucien, docteur en médecine; Hérimoncourt (Doubs). — 1862.

Rambaud, Alfred, professeur à la Sorbonne, membre du Conseil général du Doubs; Paris. — 1881.

* Receveur, Jules, notaire; Cuse, près Rougemont (Doubs). — 1874.

Regad, Paul, greffier du tribunal civil de Saint-Claude (Jura). — 1891.

* Renaud, Edouard, chef de bataillon d'infanterie; à Pau. — 1868.

Renauld, Ferdinand, botaniste, ancien commandant du palais de Monaco; rue du Palais, à Vesoul (Haute-Saône). — 1875.

Revillout, Eugène, conservateur-adjoint des antiquités égyptiennes et professeur d'Egyptologie au Musée du Louvre; Paris. — 1888.

* Revon, Pierre, banquier; Dampierre-sur-Salon (Haute-Saône). — 1858.

Richard, Charles, docteur en médecine; Autrey-lez-Gray (Haute-Saône). — 1861.

Richard, Auguste, pharmacien; Nice, rue de Paris, 16, et Autet (Haute-Saône). — 1876.

* Richard, Louis, médecin-major de 1re classe à l'hopital militaire de Gabès (Tunisie). — 1878.

Ripps (l'abbé), curé d'Arc-lez-Gray (Haute-Saône). — 1882.

Robinet (l'abbé), Mélitin, vicaire à Sirod (Jura). — 1889.

Routhier, Joseph-Prosper, attaché à la Préfecture de la Seine; Paris, rue Flatters, 10. — 1886.

Rouzet, Louis, ancien ingénieur-voyer; Dole (Jura). — 1874.

Roy, Jules, professeur à l'Ecole des Chartes; Paris, rue Spontini, 9. — 1867.

Roy, banquier; L'Isle-sur-le-Doubs. — 1887.

* Rossignot (l'abbé), Auguste, curé de Mamirolle (Doubs). — 1885.

* Saillard, Armand, négociant; Villars-lez-Blamont (Doubs). — 1877.

Schoendoerffer, ingénieur en chef des ponts et chaussées à Annecy. — 1885.

MM.

* SENTUPÉRY, Charles; château de la Folie, Arc-lez-Gray (Haute-Saône). — 1879.

* DE SAUSSURE, Henri, naturaliste; à Genève, Cité 24, et à Yvoire (Haute-Savoie). — 1854.

TAILLARD, docteur en médecine, membre du conseil d'arrondissement; Maîche (Doubs). — 1877.

THURIET, Ch., président du tribunal civil de Saint-Claude (Jura). — 1869.

THURIET, Maurice, procureur de la République à Lons-le-Saunier. — 1885.

* TOURNIER, Ed., maître de conférences à l'Ecole normale, sous-directeur à l'école des hautes études; Paris, rue de Tournon, 16. — 1854.

TRAVELET, Nicolas, propriétaire, maire de Bourguignon-lez-Morey (Haute-Saône). — 1857.

* TRAVERS, Emile, ancien archiviste du Doubs, ancien conseiller de préfecture; Caen (Calvados), rue des Chanoines, 18. — 1869.

TRIDON, Mathieu, censeur honoraire du Lycée de Besançon; Buthiers (Haute-Saône). — 1878.

* TRIPPLIN, Julien, représentant de l'horlogerie bisontine et vice-président de l'Institut des horlogers; Londres : Bartlett's Buildings, 5 (Holborn Circus), E. C., et Belle-Vue (Heathfield Gardens, Chiswick, W).

TUETEY, Alexandre, sous-chef de la section législative et judiciaire aux Archives nationales; Paris, quai Bourbon, 41. — 1863.

VALFREY, Jules, ancien sous-directeur à la direction politique du Ministère des Affaires étrangères; Paris, rue du Faubourg Saint-Honoré, 140. — 1869.

VAISSIER, Jules, fabricant de papiers; Marnay, par Azay-le-Rideau (Indre-et-Loire). — 1877.

VARAIGNE, directeur des contributions indirectes en retraite; Paris, rue Lauriston, 80. — 1856.

VENDRELY, pharmacien; Champagney (Haute-Saône). — 1863.

VERNEREY, notaire; Amancey (Doubs). — 1880.

VIELLARD, Léon, propriétaire et maître de forges; Morvillars (territoire de Belfort). — 1872.

MM.

* WALLON, Henri, agrégé de l'Université, manufacturier; Rouen, Val d'Eauplet, 48. — 1868.

* WILLERME, colonel des sapeurs-pompiers de Paris en retraite; Paris, rue de Sèvres, 4. — 1869.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES (145)

Le millésime indique l'année dans laquelle ont commencé les relations.

FRANCE.

Comité des travaux historiques et scientifiques près le Ministère de l'Instruction publique *(cinq exemplaires des Mémoires)* 1856

Ain.

Société d'Emulation de l'Ain; Bourg. 1868

Aisne.

Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin 1862

Allier.

Société des sciences médicales de l'arrondissement de Gannat 1851

Société d'Emulation du département de l'Allier; Moulins. 1860

Alpes-Maritimes

Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes; Nice. 1867

Alpes (Hautes-).

Société d'étude des Hautes-Alpes; Gap. 1884

Ardèche.

Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et lettres de l'Ardèche; Privas. 1863

Aube.

Société académique de l'Aube ; Troyes 1867

Aveyron.

Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron; Rodez. 1876

Belfort (Territoire de).

Société Belfortaine d'Emulation 1872

Bouches-du-Rhône.

Société de statistique de Marseille. 1867
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille. 1867

Calvados.

Société Linnéenne de Normandie ; Caen. 1857
Académie de Caen 1868

Charente.

Société historique et archéologique de la Charente; Angoulême 1877

Charente-Inférieure.

Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis; Saintes 1883

Cher.

Société des antiquaires du Centre ; Bourges 1876

Côte-d'Or.

Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon . . 1856
Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or; Dijon 1869
Société d'archéologie, d'histoire et de littérature de Beaune 1877
Société des sciences historiques et naturelles de Semur . 1880
Société bourguignonne de géographie et d'histoire; Dijon. 1888
Revue bourguignonne de l'enseignement supérieur publiée par les professeurs des Facultés de Dijon. 1891

Doubs.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon 1841
Société d'agriculture, sciences naturelles et arts du département du Doubs; Besançon 1841
Société d'Emulation de Montbéliard 1854
Société de médecine de Besançon 1861
Société de lecture de Besançon 1865
Club alpin de Besançon 1875

Drôme.

Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers; Romans (Drôme) 1880

Eure-et-Loir.

Société Dunoise; Châteaudun 1867

Finistère.

Société académique de Brest 1875

Gard.

Académie de Nimes 1866
Société d'études des sciences naturelles de Nimes. . . . 1883

Garonne (Haute).

Société archéologique du Midi de la France; Toulouse. . 1872
Société des sciences physiques et naturelles de Toulouse 1875

Gironde.

Société des sciences physiques et naturelles de Bordeaux 1867
Société d'archéologie de Bordeaux 1878
Société Linnéenne de Bordeaux 1878

Hérault.

Académie de Montpellier 1869

Société archéologique de Montpellier 1869
Société d'étude des sciences naturelles de Béziers . . . 1878

Isère.

Société de statistique et d'histoire naturelle du département de l'Isère ; Grenoble 1857

Jura.

Société d'Emulation du département du Jura; Lons-le-Saunier 1844
Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny. 1860
Société de viticulture et d'horticulture d'Arbois 1877

Loire.

Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire ; Saint-Etienne. . . 1866

Loire-Inférieure.

Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France; Nantes 1891

Loiret.

Société archéologique de l'Orléanais ; Orléans 1851

Maine-et-Loire.

Société industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire; Angers. 1855
Société académique de Maine-et-Loire ; Angers 1857

Manche.

Société des sciences naturelles de Cherbourg 1854

Marne.

Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne ; Châlons 1856
Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Marne ; Reims. 1878

Marne (Haute-).

Société archéologique de Langres. 1874

Meurthe-et-Moselle.

Société des sciences de Nancy (ancienne Société des sciences naturelles de Strasbourg) 1866
Société d'archéologie lorraine, à Nancy. 1886

Meuse.

Société polymathique de Verdun 1851

Morbihan.

Société polymathique du Morbihan; Vannes. 1864

Oise.

Société historique de Compiègne...................... 1886

Pyrénées (Basses-).

Société des sciences, arts et lettres de Pau. 1873
Société des sciences et arts de Bayonne. 1884

Pyrénées Orientales.

Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales; Perpignan. 1856

Rhône.

Société d'agriculture, d'histoire naturelle et arts utiles de Lyon. 1850
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon . . 1860
Société littéraire, historique et archéologique de Lyon. . 1856

Saône-et-Loire.

Société Eduenne; Autun. 1846
Société d'histoire naturelle d'Autun. 1888
Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône. . 1857
Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire; Chalon-sur-Saône 1877

Saône (Haute-).

Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône; Vesoul 1861
Société d'encouragement à l'agriculture; Vesoul. 1881

Sarthe.

Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe; Le Mans 1869
Société historique et archéologique du Maine; Le Mans . 1879

Savoie.

Académie de Savoie; Chambéry 1869

Savoie (Haute-).

Société Florimontane; Annecy 1871

Seine.

Institut de France 1872
Société des antiquaires de France; Paris. 1867
Association française pour l'avancement des sciences . . 1879
Société d'histoire de Paris et de l'Ile de France 1884
Association pour l'encouragement des études grecques en France; rue Soufflot, 22, Paris. 1878
Société générale des prisons; place Dauphine, 14, Paris. 1879
Société de botanique de France ; rue de Grenelle, 24, Paris 1883
Société d'anthropologie de Paris, rue Antoine Dubois, 4 . 1883
Société française de physique 1887
Musée Guimet; avenue du Trocadéro, 30 1880
Société de secours des amis des sciences. 1888
Société de biologie. 1888
Société philomathique de Paris, rue des Grands-Augustins, 7. 1888
Société philotechnique de Paris, rue d'Orléans; Neuilly-sur-Seine 1888
La direction de l'Annuaire géologique universel, rue de Tournon, 1 1885

Seine-Inférieure.

Commission départementale des antiquités de la Seine-Inférieure; Rouen 1869
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen . 1879
Société libre d'Emulation de la Seine-Inférieure; Rouen. 1880
Société hâvraise d'études diverses 1891

Seine-et-Oise.

Société des sciences naturelles et médicales de Seine-et-Oise ; Versailles 1861

Somme

Société des antiquaires de Picardie ; Amiens. 1869

Vienne (Haute-).

Société historique et archéologique du Limousin ; Limoges. 1852

Vosges.

Société d'Emulation du département des Vosges ; Epinal. 1855
Société philomathique vosgienne ; Saint-Dié. 1876

Yonne.

Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. 1852

ALSACE-LORRAINE

Société d'histoire naturelle de Colmar. 1860
Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace ; Strasbourg 1880
Académie de Metz. 1885
Commission de la carte géologique de l'Alsace-Lorraine ; Strasbourg 1887

ALGÉRIE.

Société historique algérienne ; Alger 1870

ALLEMAGNE.

Académie impériale et royale des sciences de Berlin. . . 1879
Société botanique de la province de Brandebourg ; Berlin. 1877
Académie royale des sciences de Bavière, à Munich (Kœnigl. Bayer. Akademie der Wissenschaften zu Munchen), représentée par M. Georg, libraire à Lyon 1865
Société des sciences naturelles de Brême (Naturwissenschaftlicher Verein zu Bremen) 1866

Société des sciences naturelles et médicales de la Haute-Hesse (Oberhessische Gesellschaft für Natur und Heilkunde) ; Giessen. 1853
Société des sciences naturelles de Fribourg en Brisgau (Bade) 1892
Société royale physico-économique de Kœnigsberg (Kœnigliche physikalich-œkonomische Gesellschaft zu Kœnigsberg) ; Prusse 1861

AUTRICHE.

Institut impérial et royal de géologie de l'empire d'Autriche (Kaiserlich-kœniglich-geologische Reichsanstalt) ; Vienne. 1855
Muséum impérial et royal d'histoire naturelle de Vienne. 1889

AMÉRIQUE.

Société d'histoire naturelle de Boston. 1865
Institut Smithsonien de Washington 1869
United states geological Survey. 1883

ANGLETERRE.

Société littéraire et philosophique de Manchester (Literary and philosophical Society of Manchester). 1859
Société des arts de Londres (*Journal of the Society of arts*) 1886

BELGIQUE.

Académie royale de Belgique; Bruxelles 1868
Société géologique de Belgique; Liége 1876
Académie d'archéologie de Belgique; Anvers. 1885
Société des Bollandistes; Bruxelles, rue des Ursulines, 14. 1888
Société d'archéologie de Bruxelles 1891

PORTUGAL.

Commission des travaux géologiques du Portugal, de l'Académie royale des sciences de Lisbonne, rua de Arco a Jesu, 113. 1885

ITALIE.

Académie des sciences, lettres et arts de Modène 1879
R. Deputazione sovra gli Studi di Storia Patria; Torino. . 1884

LUXEMBOURG.

Société des sciences naturelles du grand duché de Luxembourg; Luxembourg 1854

SUÈDE ET NORVÈGE.

Académie royale suédoise des sciences, Stockholm . . . 1869
Université royale de Christiania 1877

SUISSE.

Société des sciences naturelles de Bâle. 1872
Société des sciences naturelles de Berne 1855
Société jurassienne d'Emulation ; Porrentruy 1861
Société d'histoire et d'archéologie de Genève 1863
Institut national de Genève. 1866
Société vaudoise des sciences naturelles ; Lausanne . . . 1847
Société d'histoire de la Suisse romande; Lausanne . . . 1878
Société neuchâteloise des sciences naturelles; Neuchâtel. 1862
Société d'histoire et d'archéologie de Neuchâtel 1865
Société des sciences naturelles de Zurich 1857
Société des antiquaires de Zurich. 1864
Société générale d'histoire suisse (à la bibliothèque de Berne). 1880

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS (28)

Recevant les Mémoires.

Bibliothèque de la ville de Besançon.
Id. populaire de Besançon.
Id. de l'Ecole d'artillerie de Besançon.
Id. des Facultés et de l'Ecole de médecine de Besançon.
Id. du Chapitre métropolitain de Besançon.
Id. du Séminaire de Besançon.
Id. de la ville de Montbéliard.
Id. de la ville de Pontarlier.
Id. de la ville de Baume-les-Dames.
Id. de la ville de Vesoul.
Id. de la ville de Gray.
Id. de la ville de Lure.
Id. de la ville de Luxeuil.
Id. de la ville de Lons-le-Saunier.
Id. de la ville de Dole.
Id. de la ville de Poligny.
Id. de la ville de Salins.
Id. de la ville d'Arbois.
Id. de la ville de Saint-Claude.
Id. du Musée national de Saint-Germain-en-Laye.
Id. Mazarine, à Paris.
Id. de l'Ecole d'application de l'artillerie et du génie, à Fontainebleau.
Id. du Musée ethnographique du Trocadéro, à Paris.
Id. du British Museum, à Londres. (Librairie Dulau et Cie, Londres, Soho Square, 37.)
Archives départementales de la Côte-d'Or.
Id. du Doubs.
Id. de la Haute-Saône.
Id. du Jura.

TABLE DES MATIÈRES DU VOLUME.

PROCÈS-VERBAUX.

MÉMOIRES.

BESANÇON, IMPRIMERIE DODIVERS.

